EXPOSITION

DE LA

PREMIERE EPITRE DE L'APOTRE SAINT PAVL A TIMOTHE'E,

EN QVARANTE-HVIT SERMONS prononcès à CHARENTON,

PAR

IEAN DAILLE'.

Premiere Partie.



A GENEVE,

Pour Iean Antoine & Samuel De Tournes.

M. DC. LXI.

A
MONSIEVR DE RVVIGNY,

CONSEILLER DV ROY EN ses Conseils, Lieutenant General de ses Armées, & Deputè General des Eglises Reformées de France aupres de Sa Majestè.

MONSIEVR,

APRES les autres Sermons, qui sont sortis de mon cabinet en

aſſes bon nombre, peut eſtre, qu'il euſt mieux valu y retenir ceux-cy & me contenter de l'audience, qu'ils ont euë a Charenton, ſans les expoſer encore aux yeux du monde. En effet mon deſſein étoit d'en uſer ainſi. Mais l'indulgence de mes amis en a jugè autrement ; & l'importunitè des Libraires, qui en ont entrepris l'impreſſion, a enfin étè plus forte, que ma reſolution, me reprochant que je trompois l'attente des Lecteurs, & que je laiſſois mon ouvrage imparfait, ſi a l'expoſition de la ſeconde epître de S. Paul a Timothée, que j'ay desja miſe en lumiere, je n'ajoûtois auſſi celle de la premiere, que Dieu m'a fait la grace d'achever

dans

dans nos aſſemblées ſolennelles. Le ſucces m'apprendra ſi j'ay été trop facile de preferer leurs pensées aux miennes; & je ne m'en repentiray pas, ſi les fideles reçoivent quelque edification de ce livre. Du moins, *Monſieur*, j'en tire desja cet avantage, qu'en vous le dédiant il me donne le moyen de ſatisfaire le deſir, que j'avois il y a long-temps, de vous rendre quelque témoignage du reſpect, que j'ay pour vôtre vertu, & de la reconnoiſſance, que je dois a l'amitiè, dont vous m'honorès. Les ſervices importans, que nos Egliſes reçoivent de vos ſoins, depuis que le Roy vous a choiſi pour eſtre leur Deputè General aupres de S. M. obligent

tous ceux de nôtre profession, & nous plus que tous les autres, a vous respecter & a vous cherir avec une affection singuliere; puis que nous voyons de plus pres combien dignement vous vous acquittès de cet employ. C'est une charge desja fort difficile d'elle mesme; de servir de bouche a tant d'assemblées, & a tant de personnes dispersées cà & là dans toutes les Provinces de ce grand Etat, pour exposer leurs necessitès & leurs requestes a leur Souverain, & pour solliciter continuellement tantost sa justice, & tantost sa clemence, selon les diverses occasions, qui s'en presentent tous les jours. Mais outre cela, les rencontres des

des choſes , & les paſſions des perſonnes , qui viennent ſouvent traverſer vos deſirs, & vos efforts legitimes , rendent encore cet employ beaucoup plus difficile, qu'il ne l'étoit de ſoy-meſme. Vous l'avés bien preveu des le commencement ; mais la voix de Dieu, qui s'eſt fait ouïr en celle du Roy , & en l'approbation unanime de toutes nos Egliſes, vous a inſpirè le courage de ne pas reſiſter a une vocation pleine de tant de difficultès ; Et la grace du ciel, qui ne nous appelle jamais en vain , vous y a tellement beny, qu'en gardant religieuſement à nôtre Souverain la fidelitè & la reverence deuë a S. M. vous aves eu pour nos affaires le

 soin

ſoin , & l'affection, que nous attandions de vôtre pietè. Continues *Monſieur*, ce que vous aves heureuſement commencè. C'eſt une œuvre, où j'avouë, qu'il y a bien du travail. Mais certainement l'honneur y eſt encore & plus grand, & plus certain, que n'eſt pas la peine. Car qu'y a-t-il de plus glorieux, que de ſervir au bien de tout un grand peuple? que de vous donner a leur beſoin, & a leurs affaires? que de ſecourir l'innocence opprimée, ou par la calomnie, ou par la violence? que de ſolliciter pour ſa conſolation aupres du plus grand & du meilleur Prince de l'univers? Sa bontè meſme nous fait eſperer, que vous n'y travailleres

pas

pas en vain; & la ſouveraine amour, qu'il a pour la juſtice ne nous en promet pas moins, avecque la hauteſſe, & la generoſitè de ſon ame, & tant d'autres vertus, qui ayant paru en ſa perſonne ſacrée des ſa premiere enfance, y reluiſent maintenant avec un éclat tout nouveau, depuis qu'il a voulu prendre luy meſme le timon de ſon Etat en ſa main royale, ſeule vrayement digne d'un ſi grand & ſi glorieux ſoin. Dieu vueille ouvrir de plus en plus ſon cœur aux tres-humbles ſupplications, que vous luy preſentès pour nous, & faire entrer nôtre innocence par l'organe de vôtre voix dans cet auguſte ſanctuaire, où ſe forment les Arreſts de la

 felicitè

felicitè de ses peuples ; afin que la protection de sa clemence, & la faveur de ses Edits nous étant continuée, nous puissions avec les autres Sujets avoir aussi nôtre part aux douceurs de cette heureuse paix, qu'il vient de donner a sa France apres les victoires & les trionfes d'une longue guerre. C'est bien-là sans doute, Monsieur, ce que je demande le plus ardemment a Dieu pour vous, qu'il vous fasse treuver grace devant son Oint, & obtenir de sa bontè ce qui nous est necessaire pour mener sous ses loys une vie paisible & tranquille en toute pietè & honnestetè. Mais à ce vœu principal j'en joins encore d'autres particuliers pour vôtre

prosperitè,

proſperitè, priant Dieu que comnie il eſt tres-magnifique remunerateur du bien, que l'on fait a ſes fideles, il ſoit vôtre loyer tres-grand pour toutes les peines, & pour tous les ſoins, que vous prenes de nos affaires; Qu'il vous conſerve en parfaite ſantè, & qu'il couronne vôtre maiſon des benedictions du ciel, & de la terre, y affermiſſant a jamais ſa ſainte alliance. Ie finiray par ces bons ſouhaits. Car pour le livre, que je vous preſente, puis que vous aves desja entendu dans nôtre aſſemblée la plus-part des Sermons dont il eſt composè, vous en aves aſſes de connoiſſance, ſans qu'il ſoit beſoin, que je vous en parle davantage.

tage. Ie vous ſupplie ſeulement *Monſieur*, d'avoir agreable le preſent que je vous en fais, & de le recevoir comme une aſſeu-rance & de mon inviolable re-ſpect, & de la paſſion, que j'ay d'eſtre a jamais,

MONSIEVR,

Vôtre tres-humble & tres-obeïſſant ſerviteur,
DAILLE'.

De Paris le 24. jour de May 1661.

SERMON PREMIER *
I. EPITRE DE SAINT PAVL A TIMOTHEE,
Chapitre I. Verset 1. 2. 3. 4.

* Prononcé à Charenton le 2. d'Aoust 1654.

PAVL *Apôtre de Iesus Christ par le mandement de Dieu nôtre Sauveur, & du Seigneur Iesus Christ nôtre esperance,*

A Timothée mon vray fils en la foy; Grace & misericorde, & paix de par Dieu nôtre Pere, & de par Iesus Christ nôtre Seigneur.

Suivant ce dont je t'ay prié, quand j'allois en Macedoine, que tu demeurasses en Ephese, je t'avertis que tu denonces a certains, qu'ils n'enseignent point diverse doctrine;

Et qu'ils ne s'addonnent point aux fables & genealogies, qui sont sans fin, & qui engendrent plûtôt questions, qu'edification de Dieu, laquelle gist en foy.

CHERS FRERES; La conversion des nations à la foy de l'Evangile par le ministere

Chap.I. ſtere des Apôtres eſt une choſe ſi grande & ſi raviſſante, que quiconque en conſiderera exactement l'entrepriſe & l'execution, le commencement, le progrez & le ſuccez, reconnoiſtra aiſément, que ç'a étè un ouvrage de Dieu. Car pour ne point parler des autres, regardez moy ſeulement les exploits de Saint Paul, dont l'hiſtoire nous eſt plus connuë que celle de ſes confreres, y eut il jamais rien au monde de plus admirable, que la vie & les actions de ce S. Homme? Ie laiſſe-là le miracle de ſa converſion; par ce que l'infidelitè ne le croit pas; & je ne toucheray que ce qu'elle ne peut nier. Cét homme donc nay & élevè dans la pauvretè & dans la baſſeſſe, faiſeur de tabernacles de ſon meſtier, s'étant mis tout a coup dans l'eſprit le deſſein de conquerir le monde a Ieſus Chriſt, y travaille avec une ardeur eſtrange, & rencontrant par tout des dificultez epouvantables, ſurmonte tout, & en vient a bout. Il épand ſa doctrine dans l'Arabie, dans la Syrie, dans toutes les provinces de l'Aſie; paſſe dans l'Europe, & la fait retentir dans la Macedoine, & dans

l'Achaïe

l'Achaïe, & dans l'Epire; Il entre de la terre ferme dans les iſles, & convertit celles de Chipre & de Candie, les plus grandes de la mer mediterranée. Il étend ſes penſées dans l'Italie, & biẽ qu'il y vienne priſonnier, la chaiſne dont il étoit lié, ne l'empeche pas d'y combatre & d'y vaincre, & d'acquetir des ſujets a ſon Maiſtre dans Rome, & dans la cour même de l'Empereur. Cét homme ſi foible & ſi mépriſable ſelon la chair, en vingtſix on vingtſept ans (car la courſe de ſa vie ne s'étendit pas plus loin) fit plus de diſciples que n'en firent jamais les plus renommez ſages du monde avecque toute leur eloquence & leur ſcience. Il ſubjugua plus d'hommes & de nations que ne firent jamais les plus grands Capitaines avecque toutes leurs forces, & leurs armées: Il planta les enſeignes de ſon Maiſtre dans tous ces grands païs, que je viens de nommer; au milieu des forteresſes des Demons; & fit fleurir le Chriſtianiſme en des terres, qui n'avoyent jamais ouï parler de Dieu, & qui ne connoiſſoyent que les idoles. Malgré les oppoſitions de l'Enfer &

Chap.I. les contradictions du monde ce faiseur de tentes dressa par tout de belles Eglises, & les y établit si bien qu'elles ont subsistè, fructifiè & multipliè plusieurs centaines d'années. Quand il écrivit l'Epitre dont nous avons leu le commencement, il n'y avoit encore que quinze ou seize ans, qu'il travailloit a cette divine tasche ; & de la Iudée & de l'Asie il s'étoit déja avancè dans la Macedoine, & dans l'Achaïe, ayant passé la mer, & étant entrè dans la Grece. Mais comme son zele étoit accompagné d'une sagesse tres-exquise, il n'avoit pas moins de soin de conserver ses premieres conquestes, que d'en faire d'autres nouvelles; & si son grand cœur le poussoit toûjours plus avant pour gagner des païs, où ni luy ni ses compagnons n'eussent point encore mis le pied ; sa charité ne luy permettoit pas d'abandonner ceux qu'il avoit déja gagnés. Il ne les quittoit point, qu'il n'eût pourveu a leur seureté ; y laissant des gens capables d'arrouser ce qu'il y avoit planté, & d'affermir & de maintenir ce qu'il y avoit étably. Ainsi vous avez ouï dans celle de ses Epitres,

Epîtres, que nous achevâmes au dernier jour, qu'ayant converty l'Isle de Candie il y laissa Tite, l'vn de ses aydes & de ses meilleurs disciples, pour continuer en son absence ses soins & ses services à ces nouveaux troupeaux. Environ un an apres (selon l'opinion de ceus qui l'ont le plus exactement recherché) il en usa avecque la même prudence dans la ville d'Ephese. Etant obligé de passer ailleurs, il ne laissa pas destituée l'Eglise, qu'il y avoit dressée avec bien de la peine, & apres plusieurs grands combats. Car outre les Pasteurs qu'il y avoit établis, tirés de ce peuple même selon la coûtume des Apôtres, il donna charge a Timothée, l'un des plus excellens ouvriers, qu'il eût auprés de luy, de s'y arrêter, & d'en avoir durant son absence, tout le soin qu'il en auroit eu luy même, s'il y eût étè present. Et comme il ne s'étoit pas contenté de donner à Tite de vive voix seulement sa commission pour les Eglises de Candie; mais pour luy en rafraischir toutes les clauses, & luy mieux imprimer ses ordres dans le cœur, il luy avoit encore escrit aprés son depart

Chap. I.

L. Capp. Hist. Apost.

 cette

Chap. I. cette belle epître, que Dieu nous a fait la grace d'exposer toute entiere en cette sainte assemblée ; il traite maintenant Timothée en la même sorte. Outre les enseignemens, & les preceptes qu'il luy donna pour sa conduite en le laissant a Ephese, il voulut encore aprés leur separation l'en instruire par écrit, & ajoûter les traits de sa plume a l'office de sa voix, afin de luy recommander plus efficacement une affaire si importante. Il ne faut pas douter que l'Esprit qui gouvernoit tous ses mouvemens, ne regardât encore plus loin ; & qu'outre l'instruction de Tite & de Timothée, & le bien des Eglises, où ils travailloyent, il n'ayt eu aussi le dessein de pourvoir a nôtre seureté, de nous tous qui avons été appellés a la connoissance de Dieu depuis leur temps; excitant par cette occasion la plume de l'Apôtre a écrire toutes les belles leçons, qu'il donne a ces deux disciples, dans les epîtres qu'il leur a addressées ; afin qu'y étant gravées de sa main, comme sur des tables de bronze, elles se conservassent a jamais au milieu du peuple de Dieu. Car les

choses

choses qui se disent de vive voix, ne sont ouïes que de peu de personnes; & ne se conservent pas long temps dans leurs memoires; mais ou s'y effacent tout a fait, ou du moins s'y alterent, & s'y changent en diverses sortes; & pour le plus ne demeurent entieres & incorruptibles, qu'autant de temps que vivent ceux, qui les ont ouïes la premiere fois; au lieu que ce qui est écrit se communique en son entier & en tous lieux & en tous siecles; les absens y ont part aussi bien que les presens: les siecles les plus éloignés aussi bien que les plus proches, Et quant a Tite & a Timothée, ayant étè norris d'vne si bonne main, qu'étoit celle de l'Apôtre, & nous étant representés par tout comme deux ministres de Dieu tres-accomplis; il y a grand'apparence que quand bien l'Apôtre ne leur eût pas écrit ces epîtres, ils n'eussent pourtant pas laissé de s'aquiter fidelement des devoirs, qu'il leur avoit tout freschement recommandez de vive voix, & dont il n'étoit pas possible, qu'ils eussét si tôt perdu la souvenance. Mais pour nous qui n'avons jamais ouï cette sain-

Chap I. te & admirable bouche ; il eſt clair que s'il n'euſt écrit, nous n'aurions pas eu la connoiſſance de ſes enſeignemens celeſtes. Faiſons donc état, que c'eſt pour nôtre neceſſité plûtoſt que pour la leur, que l'Apôtre a écrit ces divins ouvrages; Que c'eſt pour nous que le S. Eſprit les a dictés à ſon miniſtre ; & que c'eſt pour nous que la providence du Seigneur Ieſus les a conſervés juſques à cette heure au milieu de tant de changemens arrivez depuis ce temps-là dás toutes les parties du monde. Faiſons état qu'en la perſonne de Tite & de Timothée il a voulu former tous les miniſtres de l'Evangile, & edifier toutes les Egliſes. Chretiens, regardés ces épîtres comme des choſes qui vous appartiennent ; qui ont été conceuës & conſervées pour vous. Liſés les avecque les mêmes tendreſſes & avecque les mêmes ſentimens d'amour, de joye & de reſpect, que vous liriez les lettres de vos peres, ou de vos meres, & en un mot des perſonnes que vous cheriſsés & honorés le plus au monde. Encore ay-je dit peu de choſe ; Car enfin vos peres, vos meres, & vos amis ne ſont

que

que des hommes, pauvres & mortelles creatures, pleines de foiblesse & d'ignorance; au lieu que ce sont icy des lettres de Iesus Christ, Dieu tout sage, tout bon, & tout-puissant; glorieus & immortel; mais qui a eu tant d'amour pour vous, qu'il s'est donné à vous, & a fait pour vôtre salut ce que nul des hommes ne feroit jamais pour la personne, qu'il ayme le mieux. Il est vray que c'est la main de Paul qui les a écrites; mais tant y a qu'il n'y a rien écrit, que les pensées & les paroles de Iesus Christ. C'est luy qui en est l'auteur. S. Paul n'en a été que le Secretaire. Outre la majesté de l'auteur, l'incomparable utilité du sujet vous recommande aussi ces epîtres. Car comme celuy qui vous les a fait écrire est un Dieu parfaitement sage & bon & misericordieus, il ne vous y parle que de choses divines & salutaires. Ce ne sont pas les entretiens des savans & des eloquens de ce siecle; dont les lettres les plus jolies, & les plus estimées ne sont au fonds, que des bagatelles, & où apres tout vous ne rencontrés pour le plus qu'un vain plaisir, qui n'est gueres plus solide que celuy,

Chap. I. luy, que vous donne la veuë d'une belle fleur, ou d'une agreable peinture, qui s'écoûle & s'évanouït apres avoir legerement chatouïllé vôtre esprit; au lieu que ces epîtres de l'Apôtre sont des tresors de perles & de joyaux celestes; des vases pleins de la manne & des fruits delicieus du paradis, & en un mot de tous les plus precieus dons de la Sapience de Dieu. Vous y trouverés sans peine & sans travail des choses capables de vous enrichir, de vous norrir, de vous réjouïr & de vous faire vivre eternellement dans une paix & felicité souveraine. Vous avés déja veu dans l'épître a Tite l'admirable abondance de biens spirituels, que l'Apôtre nous y a presentée, & dont j'espere que la veuë ne nous aura pas été inutile. N'aportez pas moins d'attention a la meditation de cette autre écrite a Timothée, dont j'ay resolu de vous entretenir desormais dans ces actions. Vous y verrez, que S. Paul est par tout semblable a luy même; & que soit qu'il êcrive a Tite ou a Timothée, ou a quelque autre, c'est toûjours vne des plus vives, des plus belles & des plus abondantes

dantes sources de Iesus Christ; où coulent les eaus de l'Esprit & de la grace, pour arroser & vivifier ses plantes mystiques. Vous y verrés la puretè de la doctrine, la simplicitè de l'Evangile, & la saintetè des mœurs établie contre l'audace de la curiositè, de l'erreur & du vice; La misericorde de Dieu en Iesus Christ envers les plus grands pecheurs, & sa bonté pour le salut de tous les hommes, avecque l'ordre des prieres de l'Eglise; l'ordination legitime & les qualités de ses ministres, & le mystere de la pieté, qu'ils enseignent. Vous y admirerez vne claire prediction des abus, que la superstition n'a mis au monde, que long-temps depuis la mort de l'Apôtre, & qu'elle y debite encore aujourd'huy pour des services de Dieu. Vous y verrés la vanitè des exercices corporels, & l'incomparable vtilitè de la vraye & interieure pietè. En suite l'Apôtre represente les devoirs, & du pasteur & des divers ordres de personnes, dont est composé son troupeau; n'oubliant pas mêmes les pauvres esclaves, & il y avertit particulierement les personnes riches de se garder des

Chap. I. c. 1. c. 2. c. 3. c. 4. c. 5. c. 6.

Chap. I pieges de l'avarice ; & conjure enfin Timothée de tenir bon dans cette sainte doctrine, la conservant pure & entiere, & fuyant religieusement les inventions de la fausse & vaine science des seducteurs. C'est-là ce que vous treuverez dans cette épître ; qui est comme vous voyez, l'abbregé & le sommaire de nôtre religion. Pour le Pape,& sa hierarchie, & sa moinerie, & tant de dogmes,& de decrets, & de cultes,qu'il y a ajoûtés,ayant par ce pernicieux & mortel mélange,gâtè & empoisonnè la saine doctrine, vous n'y en treuvés pas vn seul mot, comme nous le remarquerons plus particulierement sur chaque texte, si Dieu qui nous a donné le courage d'entreprendre l'exposition d'vne piece si riche, nous fait la grace de l'achever à sa gloire, & à vôtre edification ; comme nous l'en prions treshumblement, vous suppliant d'y contribuer l'aide de vos saintes oraisons. Ce que nous avons leu pour le sujet de cette action, contient l'addresse ou l'inscription de l'epître ; en vn exorde fort court, où l'Apôtre touche en deux paroles l'occasion

ſion, qui le meut a écrire a Timothée; Chap. I.
& aprés cela il entre incontinent dans
ſon ſujet. Et le premier ordre qu'il don-
ne a ſon diſciple, eſt de reprimer la
preſomption de ceux qui enſeignoyent
vne autre doctrine, & d'empécher que
l'on ne s'adonne a leurs fables & ge-
nealogies; remarquant expreſſement
que telles choſes ne ſervent qu'a em-
brouïller l'eſprit dans une infinité de
queſtions, qui ne ſe peuvent vuider, &
qui n'aportent au reſte aucune vraye e-
dification. L'inſcription de l'épitre eſt
couchée en ces mots; *Paul Apôtre de
Ieſus Chriſt par le mandement de Dieu
nôtre Sauveur, & du Seigneur Ieſus Chriſt
nôtre eſperance, a Timothée mon vray fils
en la foy; Grace & miſericorde & paix de
par Dieu nôtre Pere, & de par Ieſus Chriſt
nôtre Seigneur.* C'eſt a peu prés ainſi
qu'il cõmence toutes ſes epîtres. Vous
l'avés ſouvent ouï; & n'ignorés pas non
plus qui étoit ce Timothée, a qui l'Apô-
tre a fait l'honneur d'écrire deux de
ces quatorze lettres divines, qu'il a laiſ-
ſées a l'Egliſe. Sans donc m'arreſter a
vous repeter des choſes, qui vous ont
êté dites & éclaircies pluſieurs fois,
I'ay

Chap. I. I'ay seulement a remarquer l'eloge que S. Paul donne icy a Iesus Christ, l'appellant *nôtre esperance*; Car cela est particulier a ce passage, & ne se treuve ni dans les addresses des autres épîtres, ni mesme dans aucun autre lieu de l'Apôtre. Mais il n'y a rien de dificile : cette maniere de parler étant fort ordinaire & dans l'Ecriture & dans tous les langages des hommes ; & mêmes dans le nôtre vulgaire, où nous disons ordinairement qu'vn Prince, ou vn ami est *nôtre esperance*, & *toute nôtre esperance*, pour signifier que c'est de luy que nous esperons nôtre bien ; de même que nous appelons *nôtre amour*, *nôtre crainte*, ou *nôtre passion*, la chose, ou la personne, qui en est l'objet ; c'est a dire que nous aymons, que nous craignons, & pour qui nous avons de la passion ; comme quand Moïse dit de Iacob, qu'il jura par *la crainte* ou *par la frayeur d'Isaac son Pere*, c'est a dire par la divinitè que son pere craignoit & servoit. Et c'est ainsi que l'on peut prendre cette douce & celebre parole d'vn ancien Martyr, qui disoit que *son amour a étè crucifiée*; c'est a dire Iesus, l'vnique objet de son amour.

Gen. 31. 53.

S. Ignace.

amour.

amour. Iesus Christ est donc icy appellè *nôtre esperance* en un pareil sens, pour dire qu'il est le seul, d'où nous esperons le salut. Car puis qu'il est *la voye, la verité & la vie, & que nul ne vient au Pere que par luy*; & puis qu'il *n'y a point de salut en aucun autre qu'en luy, & qu'il n'y a point d'autre nom sous le ciel, qui soit donnè aux hommes, par lequel il nous faille estre sauvez*; il est evident que nous ne pouvons avoir aucune ferme & solide esperance, qu'en luy. Iusques a ce que nous le regardions & l'embrassions, nous ne treuvons nulle part ailleurs aucun vray & sufisant sujet d'esperer. Mais rencontrant en lui tout ce qui nous est necessaire pour nous delivrer de la perdition, & nous rendre bienheureux; la justice pour nous reconcilier avec le Pere, la lumiere de la Sagesse pour nous instruire, la vertu de l'Esprit pour nous sanctifier & consoler, & enfin vne puissance & vne amour infinie pour nous conduire durant ce siecle & pour nous ressusciter & nous donner la glorieuse immortalitè en l'autre; quand vne fois nous le connoissons, & que nous découvrons en luy ces

Chap. I.

Iean 14. 6.

Act. 4. 12.

Chap.I. richesses & cette plenitude de graces alors enfin nous commençons a esperer: Et c'est cette esperance, fondée & appuyée en Iesus Christ, que l'Apôtre appelle ailleurs *l'ancre seure & ferme de l'ame, qui penetre jusqu'au dedans du voile*; & dont il dit dans un autre lieu, *qu'elle ne confond point.* Et S. Paul donne icy ce glorieus eloge a Iesus Christ, pour separer des l'entrée son ministere & son Evangile d'avecque la doctrine des seducteurs Iudaïsans, qu'il combattra ci aprés; qui vouloyent que les fideles missent l'esperance de leur salut en la loy, & dans ses ceremonies; Pour nous (dit-il) Iesus est nôtre esperance. C'est de luy seul que nous attendons la remission de nos pechés, la sanctification & la vie. D'où il paroit que Iesus est le vray Dieu eternel, benit & adorè anciennement en Israël: Car s'il n'étoit qu'homme & non pas Dieu, quelque saint & excellent homme, qu'il fust, il ne pourroit estre nôtre esperance; puis que Dieu menace expressement d'accabler de sa malediction celuy, qui *se confie en l'homme, & qui fait de la chair son bras*, & il ne *promet sa benediction qu'à*

Hebr. 6. 19.

Rom. 5 5.

Ier. 17. 5.7.

celuy,

celuy, qui se confie en luy, & dont *le Seigneur Eternel est la confiance.* Et pleût a Dieu que ceux de Rome n'affoiblissent point cette raison, invincible d'elle même contre les ennemis de la Divinité du Seigneur Iesus, en communiquant ce glorieus eloge de Dieu le Createur, a des creatures! Car ils ne font point de scrupule d'appeller les Saints, qu'ils invoquent, *leur esperance*; & soûtiennent avec vne étrange hardiesse, qu'en cela ils ne choquent point la doctrine de l'Apôtre; comme s'il n'étoit pas clair, qu'en nommant ici *Iesus nôtre esperance*, il a voulu par ce doux & glorieux nom, comme par vne marque qui luy est propre, & non communicable a aucun autre, le separer d'avecque tous autres sujets, de quelque ordre qu'ils puissent estre. Il est vray qu'il dit ailleurs, que les Thessaloniciẽs sont *son esperance, sa joye, & la couronne de sa gloire devant nôtre Seigneur Iesus Christ a sa venuë*; mais pour signifier, qu'il espere qu'ils seront aussi sauvés en ce grãd jour, & non qu'ils le sauveront; qu'ils seront alors en la presence du Fils de Dieu les glorieus trofées de ses victoi-

Chap. I.

Estius sur ce lieu.

1. Thess. 2. 19.

b res,

Chap. I. res,& la matiere de son trionfe, & non la cause de son salut ; comme il paroist par toutes les circonstances du passage. Et s'il solicite quelquefois ceux, a qui il écrit, de prier pour luy, il le fait parce que le Dieu qu'ils prioyent, étoit toute son esperance; & non qu'ils fussent eux mêmes son esperance; Il attendoit l'effet de leurs prieres, c'est a dire sa benediction & son salut, de la seule grace & bonté du Seigneur, & non de leur merite ; de son seul tresor, & non de leur liberalité. *Puis que Paul, Apollos, & Cephas sont serviteurs* (dit vn ancien) *que nôtre esperãce soit non en eux, mais en Dieu, dont ils sont les serviteurs. Car nôtre reconnoissance doit s'addresser a celuy, de qui est le don.* Mais je viens au texte de nôtre Apôtre, qui apres l'addresse de son epître a Timothée, lui en declare l'occasion & le sujet en deux mots; *Suivant ce dont je t'ay prié* (dit-il) *que tu demeurasses en Ephese, quand j'allois en Macedoine, je t'avertis que tu denonces a certains, qu'ils n'enseignent point d'autre doctrine.* Il veut dire qu'il ne luy écrit, que pour luy ramentevoir les mêmes choses, qu'il luy avoit recommandées

Comm in 1. Cor. 3. apud Ambros p. 1888. c.

de

de bouche, quand il l'avoit laiſſé a Epheſe, & que ce qui avoit fait alors ſa derniere converſation avecque luy, ſeroit encore maintenant le ſujet de cette lettre; dont le deſſein n'eſt que de luy rafreſchir les ordres, qu'il luy avoit deſia donnés & de le preſſer & ſoliciter de s'en acquiter fidelement. Il nous apprend ici, ce que nous avons deſia touché, qu'en partant d'Epheſe il y avoit laiſſé Timothée; & bien qu'il n'exprime pas nommément auquel de ſes voyages en Macedoine cela ſe rapporte, neantmoins, il y a beaucoup d'apparence a ce que diſent la plus grand' part des interpretes, qu'il entend le voyage, dont il eſt parlé dans le vintieſme chapitre des Actes; & que l'Apôtre fit environ l'an cinquante & troiſieſme de nôtre Seigneur; quand apres avoir paſſé deux ans a Epheſe y preſchant l'Evangile avec vn grand fruit, il fut en fin obligé d'en ſortir a l'occaſion du tumulte émeu contre luy par Demetrius, & ſes gens. Cette émotion ayant été aucunemẽt appaiſée par l'adreſſe, & par l'autorité du Greffier de la ville; l'Apôtre jugea que pour n'irri-

Chap. I.

Act. 20. 1.

Chap. I. ter pas davantage ces enragés, il falloit vn peu ceder, & leur ôter pour quelque temps de devant les yeus la personne, qu'ils avoyent prise pour pretexte de leur sedition ; Si bien qu'ayant appellé les disciples & les ayant embrassés, il partit d'Ephese pour s'en aller en Macedoine, & ayant passé par ces lieux-là, il vint en la Grece, où il demeura trois mois : Vous voyés comment toutes ces circonstances s'accordent tres-bien avec ce que dit ici l'Apôtre de son depart d'Ephese pour la Macedoine. Timothée fut donc l'vn de ses disciples a qui S. Paul dit alors adieu ; le laissant dans Ephese, afin qu'apres cette bourrasque, qui étoit a peine appaisée, cette belle Eglise qu'il y avoit fondée, le fruit de deux années de son trauail, ne demeurast pas tout a fait privée de sa presence. Car leur donnant Timothée, il leur laissoit vn autre luy-même, pour l'étroite vnion d'esprit & de volontés, qui étoit entr'eux ; telle qu'entre vn pere & vn bon fils. Et icy remarqués, je vous prie, la douceur & la civilité de ce saint homme. Car bien que Timothée fust comme son enfant, & pour l'âge & pour

our les dons, & bien qu'étant Apôtre eût toute autorité sur luy, & sur les utres ministres de l'Eglise ; il ne dit ourtant pas qu'il luy *commanda*, comme les Hierarchiques le supposent, * ni qu'il luy ordonna, ni même qu'il l'exhorta de demeurer a Ephese dans vne telle occasion ; mais qu'il *l'en pria* comme l'interprete Latin & le nôtre l'ont tres-bien traduit, & comme les Grecs † l'ont expressément entendu. D'ou vous pouvés juger quel respect les serviteurs de Dieu doivent a leurs freres ; les plus grands mêmes aux moindres ; & avec quelle douceur & debonnairetè ils en doivent vser ; gardant entr'eux vne honestetè, & vne civilitè, éloignée de toute pretention de seigneurie & de domination ; & sur tout de cette fiere & insolente tyrannie, que quelques vns ont vsurpée sur leurs confreres, commandants a tous les ministres de leur Seigneur avec autant ou plus de fast, que les maistres les plus superbes ne commandent a leurs esclaves. S'ils sont plus jeunes que vous ; s'ils sont dans vn plus bas degrè ou d'autoritè, ou de dõs: tant y a qu'ils sont vos freres. Ici les

Chap. I.

* Hammond. disert 4. c. 5. 1. §. 20. &c. 9. § 3.

† Chrysost. Theophil. Oecum.

Chap. I. Hierarchiques ayãt l'imagination pleine de leurs grandes Prelatures, de leurs Eveſchés, de leurs Archeveſchés & de leur Primaties, ne manquent pas d'en ſonger vne dans ces paroles de l'Apôtre. *Ce qu'il pria Timothée de demeurer a Epheſe*, ſignifie (ſi vous les en croyés) qu'il l'établit Eveſque de l'Egliſe d'Epheſe ; & non ſeulemenr cela, mais encore Metropolitain, ou Archeveſque de la province, & même Primat de toute l'Aſie. Vous voyez combien la paſſion de la croſſe & de la mitre eſt ingenieuſe; qui en ſi peu de paroles ſi ſimples, eſt capable de découvrir de ſi grands myſteres. Car où eſt l'homme qui vſant de ſon ſeul entendement naturel, ſans le feu que luy donne l'affection, euſt jamais treuvè tant de *mitres*, celle d'vn Eveſque, celle d'vn Archeveſque, & celle d'vn Primat, en ces deux mots, *Paul pria Timothée de demeurer a Epheſe*? Qui euſt jamais peu ſans le ſecours d'vne paſſion extraordinaire deviner vne choſe ſi belle & ſi rare ? & s'imaginer que prier vn homme de demeurer dans vne ville, vueille dire l'en établir Eveſque, Archeveſque de la province,

Bar. a. D. 57. §. 186. Hamm. diſſert. 4. c. 8 tot cum §. 9.

province, & Primat de tout le pays? Chap. I.
Sans mentir il faut que la cauſe de ces Meſſieurs les Hierarchiques ſoit reduite a de mauvais termes, puis qu'ils ſont contraints d'avoir recours a des preuves ſi pitoyables. Pour moy, qui regarde les choſes ſans paſſion, de ce que l'Apôtre dit, qu'il pria Timothée de demeurer a Epheſe, je conclurrois tout au contraire qu'il n'en étoit donc pas Eveſque. Car a quel propos de prier vn Eveſque de demeurer dans ſon dioceſe? N'eſt-ce pas prier vn homme de demeurer dans vn lieu. où il eſt attachè? Ie ne treuverois pas étrange qu'on le priaſt d'en ſortir, ſi on avoit beſoin de ſon ſervice ailleurs. Mais de le prier de s'arrêter dans vn lieu, où ſa charge le lie, & qu'il ne peut quitter ſans offenſer Dieu, & ſans manquer a ſon devoir; a dire le vray c'eſt vne priere, qui n'eſt pas fort obligeante; veu qu'elle preſupoſe evidemment, que l'on n'a pas fort ſon devoir a cœur, puis que l'on a beſoin d'eſtre priè pour le faire. Mais quoy qu'il en ſoit, il eſt bien certain que *prier vn homme de demeurer dans vn lieu*, ne ſignifie pas l'en établir Eveſque. Si

 c'euſt

Chap. I. c'euſt étè la penſée de l'Apôtre, il l'euſt exprimée ſans doute ; il euſt dit nettement qu'il avoit établi Timothée Eveſque d'Epheſe, & qu'il l'y avoit laiſsè pour y exercer cette charge. Et il ne faut point faire de force ſur le mot de *demeurer* ; comme s'il vouloit dire, que Timothée devoit y paſſer toute ſa vie, & y faire deſormais ſa reſidence pour le reſte de ſes jours ; comme vn Eveſque dans ſon dioceſe. L'Ecriture employe quelquefois ce mot pour ſignifier vne *demeure*, non perpetuelle, mais de quelque temps ſeulement ; comme quand S. Luc parlant d'un ſejour de quelques mois tout au plus, que S. Paul fit a Corinthe aprés la ſedition des Iuifs, dit qu'y ayant *demeurè pluſieurs jours*, il prit congè des freres, & navigea en Syrie. Ioint qu'à regarder la choſe de plus prés, il eſt clair, que ce mot ſignifie ſimplement ici, que Timothée fut prié de s'arrêter a Epheſe ſans en partir avecque l'Apôtre pour l'accompagner en ſon voyage de Macedoine, comme il avoit accoûtumè de faire en d'autres occaſions ; & comme il euſt encore fait en celle-ci, ſans la priere de l'Apôtre & la

προσμεῖναι Hamm. diſſert. 4. c. 2 §. 20. &c. 9. §. 3. 4.

Act. 18. 18. προσμείνας ἡμέρας ἱκανάς.

la neceſſitè de l'Egliſe, qui l'obligea de demeurer. Ie partis d'Epheſe (dit Saint Paul) mais je te priay *d'y demeurer* ; c'eſt a dire de t'y arreſter encore ; de n'en ſortir pas avecque moy. En effet il y demeura ſi peu de temps, que quelques cinq ou ſix mois aprés, il ſe treuve encore avecque S. Paul dans la Grece, & voyage avecque luy dans la Macedoine, & dans la Troade & a Metelin, & dans les autres iſles de la mer Egée, & a Milet, où Saint Luc dit que l'Apôtre *manda les preſtres* ou *Eveſques d'Epheſe*; pour leur parler ; ce qui ſeroit ridicule ſi Timothée en euſt étè Eveſque. Car comment l'euſt il fait venir d'Epheſe, puis qu'il étoit avecque luy a Milet? De là il y a grand' apparence qu'il fit le voyage de Ieruſalem avec S. Paul; auſſi bien que Trophime; avec lequel il s'étoit mis en ſa compagnie. Il étoit encore avecque luy à Rome durant la premiere priſon de l'Apôtre. Et en tout ce temps là il ne paroiſt point par l'Ecriture qu'il ait étè a Epheſe. Mais qu'eſt-il beſoin de diſputer de la cauſe de ſa demeure a Epheſe ? S. Paul nous l'apprend aſſés en ce lieu. Car s'il l'y euſt.

Chap. I.

Act. 20. 4. 5. 14. 17. 28.

Act. 21. 29.

Act. 20. 4.

Phil. 1. 1.

Col. 1. 1.

Chap.1. eust laissè pour y exercer ce pretendu Episcopat, dont on veut qu'il l'avoit ou chargè, ou honorè, le dessein de son Epître l'obligeoit a le dire. Comme il s'appelle *Apôtre* de Iesus Christ, sans doute il l'eust aussi qualifiè *Evesque d'Ephese* dans le titre même de l'Epître ; & il me semble qu'il l'aimoit assés pour ne luy pas épargner ce titre d'honneur, que la civilitè & l'humanitè n'oublie jamais en telles occasions, sans quelque necessitè. Il ne pouvoit non plus manquer de s'en souvenir dans ce troisiesme verset ; Et s'il eust étè Evesque d'Ephese, il n'y a personne qui ne voye que l'Apôtre luy eust infailliblement tenu ce langage, ou autre semblable; Comme tu es demeurè a Ephese pour gouverner l'Eglise selon la charge que je t'en ay donnée, t'ayant établi & consacrè Evesque, ou Archevesque du lieu ; Ie te prie d'y faire ton devoir. C'est ainsi que l'Apôtre devoit parler a Timothée si l'imagination des Hierarchiques, étoit veritable ; & c'étoit le premier & le plus puissant de tous les motifs, qu'il pouvoit luy alleguer, pour l'obliger aus soins & aus devoirs, qu'il luy

luy recommande en toute cette Epître. Et neantmoins chacun void, qu'il ne luy dit rien de ce pretendu *Eveſché*; qu'il ne le nomme, ni ne le ſignifie & n'y touche ni pres, ni loin. Il luy dit toute autre choſe; *Ie te priay* (dit-il) en partant pour la Macedoine, *que tu demeuraſſes a Epheſe.* Pourquoy? *afin de denoncer* (dit-il) *a certaines gens de ne point enſeigner vne doctrine diverſe.* (Car c'eſt ce que porte & l'original, & la vieille traduction Latine mot pour mot.) C'eſt la vraye raiſon qui obligea l'Apôtre de laiſſer Timothée a Epheſe. Il y voyoit des gens malicieux, & qui braſſoyent vn mauvais deſſein, voulant jetter dans ce champ du Seigneur freſchement ſemè & cultivè par ſa main, la zizanie de leur mauvaiſe doctrine. Il craint que ſon abſence ne leur donne de la hardieſſe; & que les preſtres ou eveſques nouvellement établis dans ce troupeau, comme il paroit par le vintiéme chapitre des Actes, n'euſſent pas aſſés ou de prudence pour découvrir les ruſes de ces ouvriers frauduleux, ou de reſolution pour s'oppoſer a leurs menées. Quoy qu'il en ſoit, il jugea a propos

Chap. I.

Act. 20. 28.

Chap.I. propos de fortifier les Pasteurs d'Ephese dans cette rencontre par l'adjonction de Timothée, le laissant au milieu d'eux pour y tenir sa place,& pour defendre cette Eglise contre les assauts qui luy étoyent preparés, jusques a ce que l'ayant reconnuë assés bien établie pour se maintenir d'elle même, il en retirast cét excellent serviteur de Dieu pour l'employer selon sa charge extraordinaire *d'Evangeliste*, d'ayde de l'Apôtre, ou *d'Apôtre du second ordre*, en d'autres occasions, qui se presenteroyent. C'est là, chers Freres, le sens clair & simple de ces premieres paroles de l'épitre. Nous aurions maintenant a vous en expliquer la suite. Mais outre que c'est peut estre assés pour vne premiere action d'avoir commencè cette epître;pour ne pas abuser trop long-temps de vôtre attention, nous remettons a une autre fois l'exposition du premier ordre que S. Paul donne ici a son disciple, & nous contenterons de remarquer pour la fin quelques vns des fruits, que nous avons a recueillir des choses qui ont étè touchées. Premierement le soin que prend l'Apôtre

d'écrire

l'écrire encore a son disciple, aprés Chap. I.
es enseignemens qu'il luy avoit donés de vive voix, montre aux Pasteurs
vec quel zele ils doivent procurer l'intruction des ames, qui leur sont comnises; y employant toute sorte de
noyens; ajoûtant s'il en est besoin, le
ravail de la plume a celuy de la langue. Car encore que l'Ecriture nous
ut étè baillée par vne disposition pariculiere pour estre la regle commune
de la foy de toute l'Eglise, a laquelle
l n'est pas permis de rien ajoûter; Si
est-ce pourtant que c'est pour nôtre
exemple que Dieu a voulu, que quelques vnes de ses parties fussent écrites
par ses serviteurs sur certaines occasiõs
afin que nous entendions, qu'il est a
propos d'imiter leur diligence en ce
point, & de mettre aussi la main a la
plume toutes les fois que l'edification
des fideles le requiert. Et certainement
nous sommes bien obligez a ceux qui
l'ont fait, pour la grand'utilité que nous
tirons de leur travail. Mais s'il faut remercier Dieu des écrits de ses autres
serviteurs; combien plus luy devons
nous de reconnoissance pour ceux de

ce

Chap. I. ce S. Apôtre? particulierement envoyé a nos peres pour les convertir des tenebres du Paganisme au service de Iesus Christ & a son salut? Toute la gratitude qu'il nous demande, est que nous joüissions de sa grace; que nous aymions & admirions ces livres divins; que nous demeurions fermes en la doctrine, qui nous y est proposée, sans y rien mesler d'étranger; & sur toutes choses, que nous pratiquions religieusement tout ce qui nous y est commandè; menant une vie sainte & innocente; pure des vices du monde, & riche en bonnes œuvres. Ainsi nous serons comme Timothée, vrays enfans & disciples de cét Apôtre. Car qu'importe si nous n'avons jamais veu ni oüi sa personne? Nous avons sa doctrine; & c'est en l'apprenant & en la croyant, que nous deviendrons ses disciples, ou ses enfans; selon ce qu'il dit ici notâment de Timothée qu'il est *son vray fils en la foy*. Nous ne serons pas seulement disciples de cét Apôtre; Nous serons enfans & heritiers de Dieu; Freres & coheritiers de Iesus Christ. Prenons garde de ne rien commettre qui soit indigne d'une

'une ſi honorable qualité. Mais d'au- Chap. I.
:e part ce que nous liſons icy, que
:ſus Chriſt *eſt nôtre eſperance*, nous doit
randement conſoler : Car l'eſperan-
e que nous mettons en l'homme, nous
:ompe le plus ſouvent ; parce qu'il
nanque ou de puiſſance, ou de bonne
olonté pour nous. Mais celle, que nous
vons en Ieſus Chriſt, eſt vive & cer-
aine ; parce qu'il a & vne puiſſance &
ne amour infinie. Ie ne m'eſtonne pas,
ceux qui attendent leur ſalut ou de
:urs merites, ou de ceux des autres, en
ont toûjours en doute; parce qu'en ef-
et il n'y a rien ni en nous, ni en eux
quelque ſaints que vous puiſſiés les
:indre) qui ſoit capable de ſatisfaire
ne conſcience qui veille. Mais pour
ous (Freres bien aimés) qui avés pris
eſus Chriſt pour l'unique objet de
ôtre eſperance, vivés hardiment en
ſſeurance. Vous avés en luy la bonne
art, qui ne vous ſera point ôtée ; vne
lenitude de grace, vn treſor de juſti-
e, vn abyſme de merite. Qui vous
ccuſera, puis qu'il eſt vôtre advocat?
Qui vous condamnera, puis qu'il eſt
ôtre Iuge ? Qui vous ſeparera de ſa
dilection?

Chap. I dilection ? Qui vous ravira de ſa main? qui vous privera de ſon heritage ? puis que ſon bon plaiſir eſt de vous garder par ſa vertu, de vous conduire par ſa providence, & de vous donner le royaume ? Luy-même vueille accomplir cette grande œuvre de ſa grace en nous, afin qu'aprés l'avoir ſervi en toute fidelitè, il change un jour nôtre foy en veuë, & nôtre eſperance en jouiſſance ; Et comme il eſt maintenant nôtre eſperance, qu'il ſoit alors eternellement nôtre bonheur & nôtre gloire. AMEN.

ERMON DEVXIESME. *

* *Prononcé à Charenton le 13. d'Aoust 1654.*

I. TIMOTH. Chap. I. Vers. 3. 4.

Ie t'avertis, que tu denonces à certains, u'ils n'enseignent point diverse doctrine. Et qu'ils ne s'addonnent point aux fables r genealogies, qui sont sans fin, & qui en- ndrent plûtost des questions, que l'edifi- tion de Dieu, laquelle est en foy.

CHERS FRERES,

La predication des Apôtres ne fut pas seulement ombatuë au dehors par la cruauté & violence des Iuifs & des Payens, ses nnemis découverts : Elle fut aussi tra- ersée au dedans par les artifices se- rets des seducteurs, qui se disans Chré- ens faisoient l'œuvre de Satan, & sous masque de cette fausse profession, ebitoient finement dans l'Eglise de ésus Christ des doctrines étrangeres, a de leur invention, ou de la tradi- on des hommes, & non de la reve-

lation

Chap. I. lation du Seigneur. Dieu le permit, & pour la loüange de ses serviteurs, dont la vertu parut avecque d'autant plus d'éclat, que plus elle eut d'épreuves a soûtenir, & pour la gloire de sa veritè, tous ces efforts de l'ennemy contr'elle, ayant servi a justifier la divinitè de son origine. Iesus avoit premuny de bonne heure l'esprit de ses chers disciples contre tous ces grands scandales; les avertissant dés lors qu'il vivoit avec eux sur la terre, & des persecutions qu'ils auroient à souffrir de la part du monde, & des ruses des faux docteurs, qui tascheroient de mesler les erreurs, & les vanitez de leurs enseignemens avecque son Evangile. Pour le premier il leur predit qu'ils seront livrés & mal traittés par les grands pour l'amour de son nom, haïs de chacun, trahis par leurs plus proches, & que la fureur des persecuteurs viendra jusques-là que l'on pensera faire service à Dieu de les mettre à mort. Mais il ne leur dissimule point non plus l'autre traverse de leur predication par la malice des seducteurs; leur depeignant admirablement cette œuvre de tenebres dans l'une

Luc 21. 12. 16. 17. Iean 16. 2.

ıne de ſes paraboles ; où il leur repre- Chap. I.
:nte qu'apres qu'il aura ſemè dans le
onde la ſemence divine de ſa veritè
ır la main de ſes fidelles ſerviteurs,
:nnemi ne manquera pas de venir, & Math. 13. 24. 25.
: jetter furtivement la zizanie de ſes
reurs parmi le froment du ciel. Tout
qu'il avoit predit eſt arrivè,& il n'en
t rien tombè par terre ſans avoir étè
nctuellement accompli. Vous ſavés
s perſecutions qui s'éleverẽt par tout
ntre les Apôtres,auſſi tôt qu'ils ſe mi-
ıt à preſcher l'Evangile ſelon la com-
ſſion de leur maître ; & vous n'igno-
pas non plus combien les faux do-
urs leur firent de peine , ſe fourrant
uduleuſement dans toutes les Egli-
que ces ſaints hommes avoient dreſ-
s,& taſchant d'y faire couler adrai-
ıent leurs inventions pour corrom-
la ſincerité de la foy par le mélan-
de la ſuperſtition & de l'erreur. L'E-
e d'Epheſe en fut travaillée , auſſi
n que les autres. Et S. Paul conjure
Paſteurs qu'il y avoit établis de
ller & de ſe tenir ſur leurs gardes;
avertiſſant expreſſément qu'*aprés* Act. 20. 29. 30.
depart il ſe fourrera parmi eux des loups

Chap. I. *tres-dangereux n'épargnant point le troupeau, & que d'entr'eux mêmes s'éleveront des hommes annonçans choses perverses, afin d'attirer des disciples aprés eux.* Il ne faut pas douter que Satan voyant cette grande lumiere éteinte n'ait avancè son dessein avecque plus de hardiesse & d'insolence qu'auparavant. Mais il est pourtant evident, qu'il avoit eu l'impudence d'y travailler dés le vivant de ce saint Apôtre, & qu'il avoit deslors fourrè ses ouvriers parmy le peuple de Iesus Christ, & taschè de les y mettre en œuvre. S. Paul, qui s'en aperceut (car il n'ignoroit pas une des ruses de l'ennemy) s'y opposa de bonne heure. Et ayant découvert quelques mauvais esprits, qui brûloient d'envie de se mettre sur les rangs & d'infecter cet innocent troupeau avecque leurs folles & dangereuses doctrines, il laissa Timothée à Ephese tout expres pour s'opposer a leurs menées & rompre leur dessein, les empeschant d'y semer leur mauvaise graine. C'est l'ordre qu'il luy avoit donné en le quittant, & qu'il luy rafraischit ici dés l'entrée de cette epître ; qu'*il denonce à certaines gens, qu'ils n'enseignent*

enseignent point diverse doctrine; & qu'ils Chap. I.
e s'addonnent point aux fables & genealo-
es qui sont sans fin, & qui engendrent
lutôt des questions que l'edification de
ieu, laquelle est en foy. Nous en touchâ-
mes quelque chose dans la derniere
ction, que nous fismes sur cette epître;
Mais n'ayant pas eu assés de temps
pour vous en donner alors l'exposition
entiere, c'est ce que nous tascherons de
faire maintenant avecque la faveur &
assistance de Dieu; & pour y proceder
avec ordre, nous considererons premie-
rement les deux choses que l'Apôtre
veut que Timothée denonce à ces gens,
dont l'vne est generale, *qu'ils n'enseignēt
point de doctrine diverse*, & l'autre parti-
culiere, qui touche nommément la ma-
ladie de ces mauvais predicateurs, qu'*ils
ne s'addonnent point aus fables & genealo-
gies*: Et puis nous traitterons en troi-
siesme lieu la raison pourquoy il veut
bannir cette sorte de choses de la pre-
dication Chrétienne, tirée de ce qu'*el-
les sont sans fin, & de ce qu'elles ne servent
qu'à engendrer des questions sans donner la
vraye & solide edification de Dieu, laquelle
est en foy.* Il ne nomme pas ceux, à qui il

 veut

Chap. I. veut que Timothée face cette denonciation: Il y a pourtant grand' apparence qu'il entend certaines personnes particulieres, en qui il avoit remarqué de l'inclination, ou du dessein pour le vice, d'où il les veut d'étourner: & il les avoit sans doute fait connoistre a Timothée en se separant d'avecque luy, les recommandant à son soin, comme gens dangereux, & sur qui il devoit avoir continuellement l'œil pour les empescher de broüiller l'Eglise par leur mauvaise predication. Tout ce que nous en pouvons dire de bien certain c'est premierement qu'ils faisoient profession du Christianisme, & se rangeoient entre les membres de l'Eglise. Autrement il n'ordonneroit pas à Timothée de s'addresser à eux, & de leur denoncer de quelle sorte ils avoient à se conduire. *Car* (comme il dit ailleurs) *qu'ai je affaire de juger aussi de ceux qui sont de dehors ? Ne jugez vous pas de ceux qui sont de dedans ?* Mais il paroît encore qu'ils avoient charge dans l'Eglise, & y exerçoient le ministere de la predication. Sans cela il n'y auroit point eu d'occasion de les avertir d'enseigner

1. Cor 5. 12.

:igner bien & legitimement. Pour le
ırplus,ce que l'Apôtre ajoûte cy-apres
e la loy & de la passion de ceux qui en
ouloient estre docteurs,& ce qu'il nomme
.lleurs *les fables Iudaïques* , & accouple
s genealogies,qu'il décrit avec les *debats*
: la loy : tout cela dis-je montre assez
e me semble , que ces gens étoient
ıifs , ou du moins nourris dans leur
:cole; comme nous savons que ce fut
rincipalement de cette boutique, que
›rtirent ceux qui troublerent l'Eglise
:hrétienne à ses premiers commence-
ıens , pretendant à toute force de fai-
: retenir & pratiquer les ceremonies
: Moïse aux fidelles , ou en tout ou en
ırtie.Il n'y a point de gens dont Saint
ıul se plaigne plus souvent & plus ai-
'ement, que de ceux-là , & la plus
and' part de ses epîtres en sont plei-
:s,comme vous le pouvez voir en cel-
s qu'il a écrites aux Romains, aux
alates , aux Philippiens & aux Colos-
:ns. Ces broüillons s'étant donc aussi
ırrez dans l'Eglise des Ephesiens,l'A-
tre veut que son disciple les range à
raison, & les empesche d'y prescher
ır doctrine: *Denonce leur* (dit-il) *qu'ils*

Chap. I.

1. Tim. 1.7. 8.

Tit 1. 14. & 3. 9.

Chap. I. *n'enseignent point de doctrine diverse.* Il a raison de commencer par la doctrine, voulant qu'avât toutes choses on pourvoye à sa seureté ; en reprimant ceux qui ne la preschent pas purement. Car c'est d'elle principalement que depend tout le Christianisme, comme de celle qui forme la foy dans nos entendemés, & qui regle nos mœurs, & gouuerne les affections de nos cœurs, & les actions de nôtre vie. Et c'est pourquoy il n'entend pas que Timothée agisse foiblement avec ceux qui ont l'audace de corrompre une chose si importante : il ne lui dit pas, qu'il les prie, ou les exhorte, ou leur remontre, ni même simplement qu'il les conjure de ne point s'éloigner de la vraye doctrine. Il use d'un terme bien plus fort, luy ordonnant *de leur denoncer* qu'ils n'enseignent point autre chose que les Apôtres. Car *denoncer* est agir avec autorité ; au nom & de la part de celuy, dont vous estes le ministre, & avecque menace de châtiment, si l'on n'obeït, si bien que S. Paul veut que Timothée leur face entendre & de sa part, & beaucoup plus encore de celle de Iesus Christ & en

παραγγέλλειν.

son

on nom, qu'ils ayent à s'abstenir de Chap. I.
cette mauvaise maniere d'enseigner;
leur declarant, que s'ils ne le font, ils
ne peuvent estre reconnus pour Do-
cteurs ou Predicateurs, dans l'Eglise;
que le souverain Maistre les des-a-
vouëra pour siens, & que luy & le trou-
peau d'Ephese seront obligez de proce-
der contr'eux pour les deposer de leur
charge, comme de mauvais ouvriers
entierement indignes de cet honneur.
D'où paroist que Timothée avoit été
laissè par S. Paul dans l'Eglise d'Ephe-
se, avec autoritè de la gouverner, &
d'en censurer & deposer même les pre-
dicateurs, non seul & de sa teste à la
veritè, mais avecque le college ou con-
sistoire des pasteurs ordinaires, & mê-
me avecque l'avis de tout le troupeau,
si le besoin le requeroit; & en vn mot
pour y tenir la place de l'Apôtre en
son absence; non qu'il fust prestre ou
evesque d'Ephese particulierement &
pour toûjours (comme les Hierarchi-
ques ont voulu se l'imaginer) mais bien
parce qu'il en avoit receu de S. Paul la
commission à temps pour l'edification
de tous ces fideles, selon la charge ex-
traordinaire

Chap. I. traordinaire, qu'il avoit aupres de lui, d'*Evangeliste*, ou *d'Apôtre du deuxiesme rang*. Il veut qu'il agisse avec cette autorité : D'où chacun peut assez juger combien est important & necessaire ce qu'il veut qu'il declare ainsi à ces gens, *Denonce leur*, dit-il, *qu'ils n'enseignent point de diverse doctrine*. La version Syriaque, qui est fort ancienne, a traduit ces paroles en la même sorte ; & ce que porte la Latine, qu'*ils n'enseignent point autrement* a le même sens au fonds, comme savent ceux qui entendét cette langue, & comme ceux de Rome en sont eux mêmes d'accord. Car de le rapporter simplement à la maniere ou methode d'enseigner, il ne se peut ce qu'ajoûte l'Apôtre, *Et qu'ils ne s'addonnent point aus fables*, montrant clairemét, qu'il parle du sujet, & non de la forme ou maniere de la predication seulement ; c'est à dire qu'il n'entend pas qu'ils usent en preschant de la même forme ou methode, que luy & les autres Apôtres suyvoient (bien, qu'en cela même il seroit fort à desirer que les predicateurs Evangeliques imitassent de tout leur possible des patrons si parfaits)

Est. sur ce passage.

tits) mais il veut dire proprement u'ils n'enseignent dans l'Eglise nulle utre doctrine, que celle qui y avoir tè publiée par luy & par ses compagnons : que si la maniere de la predication est autre, le sujet en soit même. La arole ici employée se rencontre encoe dans le commencement du sixiesme hapitre en même sens, *Si quelqu'un*, lit-il, *enseigne une autre doctrine, & ne onsent aux saines paroles de nôtre Seigneur esus Christ, il est enflè & ne sait rien*. C'est donc ici la premiere leçon que S. Paul donne à tous les Pasteurs, Docteurs & Predicateurs de l'Eglise, pour l'observer à jamais; qu'ils enseignent assiduellement & constamment à leurs euples les mêmes doctrines, qui ont étè enseignées par luy & par les autres Apôtres ses confreres, & qu'ils se gardent bien d'enseigner aucune autre chose, que ces saints hommes n'ayent oint enseignée. *Denonce leur*, dit-il, *qu'ils n'enseignent point de diverse doctrine*. O egle divine, & vrayemēt digne d'estre gravée en lettres d'or sur toutes les chaires des predicateurs Evangeliques! Que l'Eglise eust étè heureuse, si ses conducteurs

Chap. I.

ἑτεροδι-δασκα-λεῖν.

I. Tim. 6.3.4.

Chap. I. conducteurs se fussent religieusement attachez à l'observation de ce bel ordre de l'Apôtre ? On n'auroit pas veu le sanctuaire de Dieu profané indignement par mille choses étrangeres, que l'audace & la curiosité de la superstition y ont introduites. Les abus, & les opinions ou fausses, ou vaines, ne seroient pas montées dans la chaire de verité: & de là ne se seroient pas épanduës en foule au milieu des Chrétiens, où ayant une fois été receuës, elles y ont enfin été changées en autant d'articles de foy, au grand des-honneur de Dieu, à la ruïne d'une infinité d'ames, & au scandale irreparable de ceux de dehors. Ceux de la communion du Pape se sentant coûpables dans leurs consciences d'avoir violé en cent fassons cette loy fondamentale du Christianisme ici posée par le grand Apôtre dés l'entrée de cette Epître, taschent d'eluder son ordre, luy donnant un sens qui les serre un peu moins, que ne font les paroles où il est conceu : *Il n'entend pas*, disent-ils, que le predicateur Evangelique ne puisse mettre en avant aucune doctrine qui soit autre, en quelque

Est. là méme.

fasson

aſſon que ce ſoit, que ce que les Apô- Chap. I.
res ont enſeignè : mais il veut dire
eulement qu'il ne luy eſt pas permis
l'en enſeigner, qui ſoit contraire à la
eur, & tellement incompatible avec
elle, qu'elle excluë neceſſairement ce
qu'ils ont posè, & ne puiſſe ſubſiſter
avecque la veritè qu'ils ont publiée. Ie
ai bien que cette emplaſtre eſt trop
courte pour couvrir toute leur playe, &
qu'en recevant même pour bonne cet-
te reſtriction, où leur ſeule fantaiſie re-
duit ſans aucune raiſon les paroles de
S. Paul, ils ne laiſſeront pas pour cela
de ſe trouver coupables en divers
chefs. Car qui ne voit par exemple, *Heb.* 9. 25. 26. 27. 28. & 7. 27.
que ce qu'ils enſeignent que I. Chriſt
eſt tous les jours offert ſur leurs autels
pour l'expiation de nos pechez, ſans
ſouffrir ; choque ce que l'Apôtre poſe
conſtamment par tout, que Ieſus ne
s'offre point ſouventefois ſoi-même, &
que s'il ſe fuſt offert ſouventefois, il
luy euſt fallu ſouffrir ſouventefois ? Et
qui ne voit que ce qu'ils enſeignent,
que le Sacrement de l'Euchariſtie n'eſt 1. *Cor.* 10. 16. & 11. 26. 27. 28.
pas du pain, dément ce que l'Apôtre a
écrit que c'eſt le pain que nous rom-
pons,

Chap. 1. pons, & que c'eſt le pain que nous mangeons à la table du Seigneur? Et qui ne voit que l'adoration de ce pain qu'ils commandent, eſt incompatible avec ce que l'Apôtre tient comme vne ordonnance divine, qu'il ne faut adorer que Dieu? Et qui ne voit que rendre aux Saints le ſervice de *dulie*, & un culte religieux aux Anges, comme ils font, ne peut ſubſiſter avec ce que l'Apôtre condanne formellement ceux qui rendent le ſervice de *dulie* à des ſujets, qui de nature ne ſont pas Dieux, & avec ce qu'il rejette expreſſement le culte religieux des Anges? Ie laiſſe une infinité d'autres enſeignemens de leur Egliſe directement contraires à ceux de l'Apôtre. Car il n'eſt pas beſoin de m'engager à examiner ſi leur doctrine combat & choque la ſienne. Pour la bannir de la chaire des Chrétiens, c'eſt aſſez qu'elle eſt autre que la ſienne. Sa ſeule diverſité ſuffit pour en convaincre la vanité & le venin. S. Paul ne denonce pas ſimplement aux predicateurs, qu'ils n'enſeignent point de doctrine contraire; Il leur denonce nettement qu'ils n'en enſeignent *point*

Gal. 4. 8. Col. 2. 18.

d'autre

Chap. I.

l'autre que la sienne. C'est ce que la pa-
ole qu'il a employée signifie claire-
nent. Il veut qu'ils s'attachent preci-
ément à ce qu'il a baillè, à ce qu'il a
nseignè; qu'ils n'ajoutent rien au de
à, & qu'ils n'obligent leurs peuples à
roire aucun autre article de foy, que
eux que luy & les autres Apôtres
voiét enseignés. Nos adversaires pour
onder leur fausse interpretation, alle-
uent que les Apôtres eux mêmes ne
ailloient pas du premier coup tous les
nysteres de la religion aux fideles
ouvellement convertis, & que souvét
s en reservoient quelques uns à leur
eclarer une autre fois, quand ils en se-
oient plus capables. Mais cette instan-
e est ridicule: Car l'Apôtre defendant
'enseigner une autre doctrine que la
enne, comprend generalemét toute sa
octrine, & celle qu'il bailloit au com-
nencement aux apprentifs, & celle
u'il donnoit aux plus avancés; & le
ait dont il nourrissoit les enfans, & la
iande ferme, dont il repaissoit les
ommes faits. Si bien que sa defense
e touche point les predicateurs, qui
ormant & achevant ceux qu'il avoit
commencè

1. Cor. 3. 2.

Chap. I. commencè d'inſtruire, leur bailloient ce qu'il ne leur avoit pas encore enſeignè, à cauſe de leur foibleſſe, ou à faute de n'en avoir pas eu le temps; mais qu'il avoit pourtant enſeigné à d'autres en pareils termes, & qu'il euſt enſeignè à ceux ci même, s'il en euſt eu ou le loiſir ou l'occaſion. Car il eſt clair qu'enſeigner ce qu'il enſeignoit, en quelque temps, & en quelque lieu qu'il l'enſeignât, eſt enſeigner ſa doctrine, & non une autre que la ſienne. Demeurons donc fermes ſur ce poinct, & ſans nous amuſer à ces vaines fuites, voyons ſi le Pape & ſes Docteurs n'enſeignent point de doctrine autre que celle de S. Paul. Ie ne demande pas ſi jamais S. Paul n'a parlè de la religion à aucun homme, a qui il n'ait incontinent proposè tous les poincts de vôtre doctrine, que je conteſte. Ce ſeroit une pretention badine & impertinente. I'inſiſte ſeulement que vous me faciés voir qu'il les ait enſeignés quelquefois, ſoit au commencement, ſoit a la fin de ſes inſtructions; il n'importe: En quelque temps, & en quelque lieu qu'il les ait enſeignés, s'il les a enſeignés, il eſt

ſt évident que c'eſt ſa doctrine,& que Chap. I.
: ſuis par conſequent obligè de la re-
:voir & dans mon cœur & dans ma
haire. Mais avouëz donc auſſi que s'il
e l'a jamais enſeignée, vous avez tort
e l'enſeigner; vous eſtes coupable d'a-
oir fait ce qu'il defend, d'avoir enſei-
né vne doctrine autre que la ſienne,
: que j'ay eu raiſon de la rejetter & de
ıa foy & de ma predication, & que
ous eſtes obligè d'en faire autant; &
ue vous ne pouvez vous en diſpenſer,
moins que de violer l'ordre de ce
rand Miniſtre de Dieu, qui vous de-
once de ne point enſeigner d'autre
octrine; & à moins que d'encourir l'a-
atheme qu'il fulmine ailleurs contre
›ute perſonne, fuſt ce un Apôtre, ou *Gal.* 1.
n Ange du ciel, qui evangelize outre 8.
: qu'il a evangelizé. Dites-moy donc
le principal article de vôtre foy, le
ivot qui en ſoûtient tout le corps, aſ-
.voir la puiſſance & l'infallibilitè de
omc eſt une doctrine de S. Paul? Dites
ıoy où & quand ce ſaint homme de
›ieu a enſeignè, qu'il n'y a point de
.lut hors de la communion du Pape?
ıe ſes decrets ſont des oracles? que la

Chap. I. foy des Ecritures divines depend de ſon témoignage ? Montrez-moy que S. Paul ait enſeignè, ſoit à ſes catechumenes, ſoit à ſes diſciples battizés, le ſervice & l'invocation des Anges & des Saints ? l'adoration de l'Euchariſtie ? la veneration de la croix, des reliques & des images ? le myſtere de la tranſſubſtantiation ? le Sacrement du chreſme, & celuy de l'extreſme onctiõ, & celuy de la confeſſion auriculaire ? les ieuſnes reglez & attachez eternellement à mêmes jours ? l'abſtinence de certaines viandes durant plus du tiers de l'année, ſous peine de dannation ? vos feſtes, les fouëts de vos diſciplines, vos chappelets & vos roſaires, vos agnus Dei, & vos grains benits ? l'ordre de vos Sacrificateurs ? les legions de vos Moines ? le celibat des miniſtres de vôtre religion ? le feu & les peines des ames ſorties de cette vie, en la foy & communion de Ieſus Chriſt, & tourmentées apres cela dans vne anti-chambre de l'enfer, que vous nommez le Purgatoire ? Ie laiſſe le reſte, qui n'eſt pas de meilleur alloy. Faites-moy voir que S. Paul a enſeignè toutes ces belles choſes, que vos chaires publient,

ıblient,& que vôtre Pape & ſes Con- Chap. I.
les mettent entre les points de vôtre
y. Vous avez beau éplucher les paro-
s & les ſyllabes de nôtre confeſſion,
de nôtre liturgie. Quand vous les
riez convaincuës de toutes les fau-
s,dont vous les accuſez contre l'appa-
nce même de toute verité & raiſon;
ec tout cela qu'aurez-vous fait? Vous
ous aurez reduits à les corriger, mais
on pas à vous ſuivre; à polir nôtre lan-
ge,mais non à approuver vos opiniõs;
pour le plus à reformer encore vne
s nôtre foy, mais non à embraſſer la
tre. Apres tout le ſuccés de vôtre pe-
e chicane,l'anatheme de S. Paul de-
ure toûjours tout entier ſur les têtes
vos Docteurs; qui evangelizẽt outre
qu'il a evangelizé;& je ſuis toûjours
ns l'obligation de ne les point écou-
, puis qu'ils enſeignent une doctrine
re que la ſienne contre ce qu'il a ex-
ſſement denoncé. C'eſt là le vray
nct de nôtre controverſe. Elle naiſt
te entiere des choſes que le Pape a
ıtées à l'Evangile de S. Paul. C'eſt
qui nous a fait proteſter contre luy,
ui a émeu ſa colere, & qui a attiré
d 2 ſes

ſes foudres, & qui nous a reduits à preſenter à nos Roys l'expoſition de nos ſentimens ſur la foy des Apôtres, & ſur celle du Pape; & qui a produit en ſuite nos aſſemblées & nos liturgies. Ainſi la vraye & legitime & raiſonnable methode de traiter nôtre controverſe, c'eſt d'éclaircir le ſujet d'où elle eſt venuë; c'eſt à dire de juſtifier que toute la foy du Pape & de ſes miniſtres, eſt même que celle de l'Apôtre; qu'ils n'enſeignent nulle doctrine diverſe, nulle qui ſoit autre que la ſienne. Si on peut le montrer, il n'y aura plus de controverſe; puis que nous tenons pour veritable & divin tout ce que l'Apôtre a enſeignè. Si l'on ne peut venir à bout de cette preuve; & s'il eſt clair (comme il eſt plus clair que le Soleil en plein midi) que ce que le Pape enſeigne, & que nous rejettons, eſt autre choſe que ce qu'enſeigne S. Paul; les controverſiſtes ſe debatent & ſuent inutilement. Quoy qu'ils puiſſent dire contre nôtre liturgie & contre nôtre catechiſme, il demeure toûjours évident, que nous avons raiſon de ne point croire ni preſcher une doctrine diverſe & autre que
celle

celle des Apôtres de Ieſus Chriſt. Mais e laiſſe là ces diſputeurs, dont le procedè montre aſſez qu'ils ont tout autre eſſein que d'éclaircir la veritè, & qui l'ailleurs ſont tels la plus part, que uand ils en auroient la volontè, je ne çai s'ils auroient la capacitè d'y trailler. Ie viens à ceux de leur parti qui nt plus de ſavoir, & qui traittent ce ne ſemble avecque plus de conſcience & d'honneur. Ceux-ci pour ſe défaire le cet ordre importun de l'Apôtre, qui es geſne, denonceant ſi preciſement que l'on n'enſeigne point d'autre doctrine que la ſienne; quand on leur reſente tant de doctrines du Pape, qui e paroiſſent dans aucune des épîtres e S. Paul, reſpondent que s'il ne les a as écrites, ce n'eſt pas à dire qu'il ne es euſt point enſeignées; qu'il les avoit aillées de vive voix; qu'elles ſont venuës de ſa bouche, qui n'êtoit pas moins acrée, ni moins croyable que ſa plume; ue la tradition les en ayant receuës es a conſervées juſques à nous. Que a langue de ce ſaint homme ait étè organe du S. Eſprit, auſſi bien que ſa lume, nous n'en doutons point; & ſi

Chap. I.

Chap. I. nous étions asseurez que sa bouche eust prononcè & baillè la doctrine du Pape, nous la recevrions sans difficultè. On le dit bien ; & je ne m'en étonne pas. Mais on ne le prouve point. De ce que je lis dans ses epîtres, nul ne peut douter qu'il ne l'ait enseignè, puis qu'il est constant par l'unanime consentement de tous les Chrétiens, que ces quatorze epîtres que nous lisons, ont étè ou dictées de sa bouche, ou écrites de sa main. De ce que l'on dit qu'il a enseignè outre cela, on ne m'en donne autre garand qu'une tradition incertaine, obscure, lointaine, embroüillée & embarassée de mille difficultés insolubles, & contraire enfin à toutes les apparences de la veritè. Car s'il étoit vray comme on le suppose, que S. Paul eust tenu les opinions de Rome, dont nous contestons, & qu'il les eust baillées à ceux qu'il instruisoit ; étant de l'importance qu'on les fait, je vous prie comment & pourquoi n'en auroit il fait aucune mention en pas vn endroit de tát d'épîtres qu'il nous a laissées, & où l'occasion & le sujet de son discours l'obligeoit souvent d'en parler ? Ceux

de

le Rome aujourd'huy ne font point de
ettre sur le sujet de la religion quelque
ourte qu'elle soit, qu'ils ne touchent à
juelques-uns de ces poincts-là ; & ils
ont raison, s'ils font (comme ils le di-
ent) une notable partie du service de
Dieu. D'où vient que S. Paul, qui n'ê-
ot pas moins devot, ny moins prudent
ju'eux, en tant de lettres, quelques unes
nême fort longues, & toutes écrites
ur des sujets de pieté & de foy, n'en
lit jamais vn seul mot? D'où vient que
. Pierre, ni S. Iaques, ni S. Iean, ni pas
in des autres écrivains du nouveau Te-
tament n'en parlent point non plus?
Auroient-ils tous fait un secret com-
lot entr'eux de supprimer vne partie
iecessaire de nôtre religion en des li-
res, qu'ils protestent n'avoir écrits,
ue pour nous instruire en la religion?
D'où vient encore que de toutes ces
raditions pretenduës, il n'en paroist
resqu'aucune dans ce qui nous reste
es livres de la premiere antiquité
Chrétienne jusques au commencemét
u quatriesme siecle? & que de là en
vant on les voit se former, naistre &
roistre peu à peu dans les siecles sui-

Chap. I. vans, l'une plûtost & l'autre plus tard, l'une dans un lieu, & l'autre dans un autre, jusques à ce qu'enfin Rome les a toutes rassemblées, autorisées, & s'il faut ainsi dire homologuées, les faisant passer pour autant d'articles de la foy Catholique des Chrétiens? Nous alleguer la tradition n'est pas éclaircir que l'Apôtre ait enseigné ce qui est en question; C'est au lieu de la lumiere, que nous cherchons, nous presenter un broüillard sombre & tenebreux, épais & impenetrable; C'est avoüer que l'on ne peut nous en éclaircir, comme en effet, c'est une chose absolument impossible; & si l'on n'apporte à ces Messieurs ce qu'ils demandent, c'est à dire une ame resoluë de croire ce qu'ils vous diront, & de recevoir pour bon à yeux clos tout ce qu'ils vous mettront en avant; jamais ils ne vous persuaderont que leurs pretenduës traditions ayent été enseignées par S. Paul, & par les autres Apôtres. Laissés les donc courir en vain aprés ce fantosme imaginaire de leur tradition, & vous attachez à la seule parole de Dieu, contenuë dans son Ecriture divinement inspirée,

ſpirée, qui peut vous rendre ſages à ſalut, & accomplis, & parfaitement inſtruits à toute bonne œuvre; comme l'Apôtre même nous l'apprend. Ne croyés & n'enſeignés, que ce que vous y aurés ouï, & vous pourrés vous aſſeurer aprés cela de ne croire ni enſeigner aucune autre doctrine que celle de S. Paul; au lieu que ce qui ne paroît point dans ce divin controolle de la predication de l'Egliſe quelque vieux & autorizé qu'il puiſſe eſtre d'ailleurs, eſt neceſſairement douteux & incertain; & quiconque a la hardieſſe de l'enſeigner pour une des verités de l'Evangile, enſeigne une doctrine diverſe & autre que celle de l'Apôtre, contre ce qu'il a expreſſément denoncé luymême à tous les Paſteurs & predicateurs de l'Egliſe Chrétienne. Il veut que Timothée denonce particulierement à ceux d'Epheſe, dont il parle en ce lieu, *qu'ils ne s'addonnent point aux fables & genealogies.* C'étoit là le riche ſupplément qu'ils ajoûtoient à la doctrine de l'Apôtre. Pour l'achever, & la rendre capable de contenter leur eſprit & celui de leurs ſemblables, aprés

Chap. I.

2. Tim. 3. 15. 16. 17.

Chap. I. aprés en avoir proposè les enſeignemens, ils y attachoient du leur la fable & la genealogie. Eſtoient-ce pas là de beaus enrichiſſements de l'Evangile & bien dignes de la majeſtè de cette veritè celeſte? Mais c'eſt là le deſtin de tous ceus à qui la parole de Dieu ne ſuffit pas. Le ſalaire de leur dégouſt, & du mépris qu'ils font de la ſageſſe divine, la ſeule ſolide & eternelle nourriture de la creature raiſonnable, c'eſt qu'ils aiment la vanitè, & ſe repaiſſent de fables & de contes creux, & de genealogies. C'eſt ce qui eſt arrivè, & à la nation des Iuïfs, d'où il ſemble qu'étoient ceux, que S. Paul entend en ce lieu, & depuis à ceux de Rome, qui ayant une fois dedaignè la ſimplicitè & puretè de l'Ecriture, ſont auſſi tombés dans une pareille maladie: & les livres & les ſermons, dont ils entretiennent les ames de leurs devots, étant pleins de viſions bourruës, & de miracles forgez à plaiſir, & de contes ſi étranges, que le plus grand de leurs miracles eſt à mon avis, qu'il ſe trouve des gens ou aſſez hardis pour les debiter, ou aſſez ſimples pour les croire. Et ſi vous ſondez

dez les choſes juſques au fonds, vous treuverez que la fable a beaucoup plus de part que l'Evangile, dans l'établiſſement du purgatoire, de la confeſſion, de la tranſſubſtantiation, de l'invocation des Saints, & de quantitè d'autres ſemblables doctrines. Au moins eſt-il bien certain que le bon Bellarmin, le plus fameux de leurs controverſiſtes, n'oublie jamais dans ſes diſputes les viſions & les prodiges (c'eſt a dire les fables) entre les moyens dont il ſe ſert pour les appuyer. Ils ont auſſi leurs genealogies, auxquelles ils ſont fort addonnez, c'eſt à dire les ſucceſſions de leurs Papes, avec toutes les branches de leur hierarchie, & la deſcente de chacun de leurs Prelats depuis les Apôtres juſques à nous; & ils y attachent tellement la veritè, que ſi par malheur il s'en manquoit ſeulement vn degrè, ils croyroient que tout ſeroit perdu. Et c'eſt pourquoy ils ont tant de ſoin d'en bien conſerver la liſte & l'hiſtoire; ſe diſtillant le cerveau à en démeſler toutes les difficultés, qui le plus ſouvent ne ſont pas petites: juſques-là qu'encore aujourduy aprés tant de travail & tant

Chap. I.

de

Chap.I. de veilles, il n'eſt pas bien conſtant qui eſt celuy qui a étè preciſément le premier Eveſque de Rome aprés S. Pierre: par où leur eſt venuë, à ce qu'ils pretendént, toute cette riche ſucceſſion d'infaillibilitè & de puiſſance, dont ils jouïſſent depuis ſi long-temps. Quant aux fables & aux genealogies Iudaïques, que l'Apôtre touche particulierement en ce lieu, vous en ayant autres fois aſſés parlè ſur l'Epître à Tite, où il en eſt auſſi fait mention, nous n'en dirons rien d'avantage pour cette heure. Ainſi il ne nous reſte, qu'à expliquer brievement la raiſon pourquoy S. Paul condamne l'étude de ces vains predicateurs, qui s'amuſoient aux fables & aux genealogies. Il eſt vray que le ſeul nom du ſujet, où ils s'occupoient, montre aſſés leur folie. Car que ſe peut-il penſer de plus indigne de l'Evangile, c'eſt à dire d'une veritè & d'une ſapience celeſte & ſalutaire, que les menſonges de la fable, & que les embarras des genealogies? Neantmoins l'Apôtre ne laiſſe pas d'en toucher la vanitè: diſant premierément *qu'elles ſont ſans fin*, c'eſt à dire d'un travail, qui n'a point de

de bout, ces longues ſuites de genealogies étant comme autant de labyrinthes, où vous errés ſans iſſuë en mille tours & détours enveloppés, & meſlés les uns dans les autres: tout ainſi que ſi vous aviés entrepris de démeſler vn écheveau de fil bien broüillè: ou de conter & de diſtinguer toutes les fueilles d'un arbre bien touffu, ou d'vne foreſt toute entiere. Mais outre que ce travail eſt infini, l'Apôtre ajoûte que le pis eſt, qu'il eſt inutile, & qu'il eſt même pernicieux, ne faiſant que plonger inceſſamment l'eſprit en des queſtions épineuſes, dont vous n'avés pas ſi toſt ſondé l'une, que vous en voyés naiſtre cent autres. C'eſt ce qu'il ſignifie quand il dit, que ces fables & genealogies *engendrent des queſtions plûtoſt que l'edification de Dieu.* Il exprime moins qu'il n'entend. Car il n'entend pas que produiſant ces deux effets, *la queſtion*, & *l'edification*, elles donnent plus du premier que du ſecond (comme il pourroit ſembler à ne conſiderer que ces paroles) Il veut nier nettement qu'elles apportent aucune edification: & accorder ſeulement qu'elles engendrent force queſtions,

Chap.I. ſtions comme s'il diſoit, qu'elles ne ſont capables ſinon de travailler l'eſprit & de l'embroüiller dans un cahos de queſtions, qu'elles font naiſtre ſans donner pour tout aucune vraye & ſolide edification. Si l'on peut dire qu'elles edifient : c'eſt à l'orgueil, & à la vanitè qu'elles edifient : au même ſens que l'Apôtre dit quelque part fort elegamment, que les mauvais exemples edifient les conſciences foibles à malfaire. Mais quant à la vraye edification, qu'entend ici S. Paul, & qu'il appelle *l'edification de Dieu*, c'eſt à dire celle que Dieu approuve & qu'il commande, ou celle par laquelle nous nous avançons en ſa crainte, & en ſon ſervice, & nous affermiſſons en ſa communion bienheureuſe : il eſt évident que toutes les fables & genealogies ſoit du Paganiſme, ſoit du Iudaïſme, ſoit de la communion Romaine, n'y ſervent de rien pour tout. Quand vous y auriés travaillè toute vôtre vie ; quand vous ſçauriés par cœur la Metamorphoſe & le Talmud, & toute la Legende dorée : & quand vous y auriés encore ajoûtè toutes ces queſtiōs infinies, dont les Theologiens

1. Cor. 8.10.

logiens

logiens de l'école des Papes ont farci tant de volumes : vous n'en ſeriés aprés tout cela, ny meilleur, ny plus heureux, ny plus agreable à Dieu. Cette divine edification eſt *en la foy*, comme ajoûte l'Apôtre, c'eſt à dire ſelon le ſtile de l'Ecriture, par la foy. Ce n'eſt pas la fable n'y l'étude des genealogies, ny la ſubtilitè des queſtions, ny la recherche des opinions ſoit anciennes, ſoit modernes, qui edifie l'homme en Dieu. Il n'y a que la foy, c'eſt à dire une vive & ferme perſuaſion de la veritè de l'Evangile de Ieſus Chriſt, qui ſoit capable d'un ſi grand effet. Car c'eſt par la foy que nos cœurs ſont purifiez, comme dit S. Pierre; & c'eſt par elle qu'y habite Ieſus Chriſt, la pierre angulaire de ce bâtiment comme dit S. Paul, & c'eſt ſur elle que nous nous edifions, comme dit S. Iude : & nôtre foy eſt la victoire qui ſurmonte le monde, comme dit S. Iean. Cette foy eſt de l'ouye; Mais de quelle ouye? Non certes de l'ouye des fables, ou des traditions, ou des opiniõs de l'antiquitè, ou des decrets des Papes, ou de la doctrine de ſon Egliſe; mais *de l'ouye de la parole de Dieu.* La foy ne naiſt

Chap. I.

Act. 15. 9.

Eph. 3. 17. 8.

Iud. 20. 21. 2. 20.

Iean 5. 4.

Rom. 10. 17.

Chap. I. naiſt que de là. La creance que vous ajoûtez à toute autre parole quà celle de Dieu, quelque forte & ferme qu'elle vous ſemble, n'eſt pas une foy ; ce n'eſt qu'une fantaiſie, une opinion, & une erreur. Remercions le Seigneur, Freres bien aimés, de ce qu'il a daignè rétablir cette parole au milieu de nous, pure & ſincere, telle qu'elle ſortit de la bouche de ſon Fils, & de la plume de ſes Apôtres, nettoyée de toutes les ordures des fables & des inventions, & des fantaiſies, que la vanitè & la foibleſſe, & la ſuperſtition des hommes y avoit meſlées. Nous pouvons dire en bonne conſcience, & vous nous en eſtes témoins, que par la grace de Dieu cette chaire ne vous enſeigne *point d'autre doctrine*, que celle de S. Paul, & de ſes bien-heureux confreres, & que vous n'oyés reſonner dans vos aſſemblées aucune autre voix que la leur; celle-là même qui bâtit l'Egliſe Chrétienne au commencement, qui confondit les demons, qui changea les pierres en enfans d'Abraham, & qui forma tant de Saints & de Martyrs. C'eſt par la foy qu'elle edifia cet admirable temple de

de Dieu, dont la beauté ravit ses propres ennemis, & les contraignit enfin de donner gloire au Seigneur Iesus. Car cette doctrine de Paul est capable de faire toutes ces merveilles : mais pourveu qu'elle soit receuë dans le cœur avecque foy. Et c'est pour cela que le Seigneur nous l'envoye, afin qu'elle face & produise *en nous l'edification de Dieu par la foy*. Croyés-la donc (bien aimés) & elle vous édifiera : Recevés-la avecque foy, & elle vous changera en autant de sanctuaires celestes, où Dieu habitera nuit & jour, où il conservera sa paix & sa joye, où il entretiendra un doux calme au milieu de toutes les tempestes du siecle, où les frayeurs & les craintes, & les sollicitudes & les autres passions du monde n'entreront jamais, d'où les tentations & les promesses & les menaces de l'ennemy se retireront toûjours vaincuës. Car si nous avions cette foy divine, si nous étions fermement persuadés de la verité de ce que Iesus nous a promis, & de ce que son Paul & ses autres ministres nous ont enseigné de sa part : que ne ferions nous point, ô bon Dieu ! que

Chap. I. craindrions nous ? que trouverions-nous ou fâcheux ou difficile ? Certainement si nous avions tant soit peu de cette foy, rien ne nous seroit impossible : Nous transporterions les montagnes, comme disoit le Sauveur : Nous ferions des merveilles, & serions les plus saints & les plus heureux hommes de la terre. Qu'est-ce que pourroit le vice contre des gens asseurés que Dieu les voit, & que l'œil & la main de Iesus Christ est sur eux ? Et quels perils & quelles morts pourroient troubler le contentement de ceux qui croyroient que leur Iesus est le Seigneur de la vie & de la mort, & seroient persuadés qu'il n'y a point d'accident capable de les arracher d'entre ses bras, ou de leur ravir son ciel & son eternité? Comment l'aymerions-nous, & quels biens ne mépriserions-nous point, & quels maux ne souffririons-nous point pour luy, si nous croyons qu'il est mort pour nous, & qu'il n'a acquis la gloire du siecle a venir que pour nous la communiquer ? C'est nôtre seule incredulité, mes Freres, qui est la cause de nos foiblesses & de nos desordres. Nous nous

Math. 17. 20.

laissons

laiſſons vaincre au monde ; parce que nous ne croyons gueres en Dieu. C'eſt de là que viennent nos injuſtices & nos fraudes ; nos impuretés & nos débauches, nos avarices & nos rapines ; & toutes les taches de nos mœurs. Comme c'eſt la foy qui nous edifie: auſſi eſt-ce l'incredulitè qui nous ruïne. Pour reparer tout ce qu'elle a fait de mal au milieu de nous, je n'ay qu'un mot à vous dire, *Croyés en Ieſus Chriſt*: mais croyez y bien, du cœur, & non de la langue ſeulement, ne doutant non plus de la verité de ſon ciel, que de celle de nôtre terre. Vne telle foy ſi vous l'avés une fois, vous guerira de tous vos vices ; elle vous fera haïr le pechè, & mépriſer le monde ; elle vous fera aimer Dieu & vos prochains, & apres vous avoir conduits en ſa paix & en ſa grace durant ce ſiecle, elle vous couronnera de ſa gloire & de ſa felicitè en l'autre. *Seigneur Ieſus nous croyons. Subvien à nôtre incredulitè, & accompli ta vertu dans nos foibleſſes.* Amen.

SERMON TROISIEME *

* *Prononcè a Charenton le 11. Octobre 1654.*

I. TIMOTH. Chap. I. Vers. 5.

Or la fin du commandement c'est charité, procedante *d'un cœur pur, & d'vne bonne conscience, & d'vne foy non feinte.*

CHERS FRERES; La bonté de la doctrine Chrétienne est la plus claire marque de sa divinité. Car quoy que les profanes disent, ils ne peuvent nier, qu'elle ne change les mœurs des hommes en mieux, & comme disoit un ancien, qu'elle ne contraigne ceux qui la croyent de s'amender & de devenir vertueux. Si ses mystéres vous semblent étranges, dit-il aux Payens, tant y a qu'ils sont necessaires, & si leur veritè vous est suspecte; du moins, vous ne pouvés douter de leur utilitè. Vous vous en moqués, & les appellés des fables; & cependant vous voyés que ces fables pretenduës ont plus de force, pour nettoyer

Tertull. en l'Apolog. c 49.

nettoyer les ames des hommes que les plus ſerieuſes verités de vos ſages, & que les plus ſeveres loix de vos Princes. En effet l'Evangile qu'ils mépriſoyent, comme une invention groſſiere & mal tiſſuë, fit plus de ſervice au genre humain en peu d'années, que n'avoyent fait en pluſieurs ſiecles les plus ſubtiles ſectes de leur philoſophie. Iamais nulle doctrine ne nous a donné des motifs plus puiſſans, ſoit pour nous détourner du mal, ſoit pour nous porter au bien. Car l'Evangile arrache le vice de nos cœurs, l'unique ſource de nos malheurs, & y plante l'honeſteté & la vraye vertu, le fondement aſſeuré du repos & de la felicité. Et au lieu que le deſſein des autres diſciplines eſt ou de nous divertir, ou de nous rendre plus ſauans, ou plus devots, & plus ſoumis; la Religion Chrétienne ne travaille, qu'a nous rendre gens de bien. C'eſt là ſon ſeul but; où ſe rapporte directement & evidemment tout ce qu'elle promet, & tout ce qu'elle enſeigne, ou qu'elle commande. Cela ſe void de ſoy-même en la conſiderant avecque tant ſoit peu d'atten-

Chap.I. tion. Mais l'Apôtre S. Paul nous le represente aujourdhuy expressément, mes Freres, dans les paroles que je viens de vous lire, & en la suite du discours, qu'il avoit commencè contre certains mauvais predicateurs, qui au lieu de se tenir a sa doctrine, vouloyẽt debiter parmi les Chrétiens des fables & des genealogies, & je ne sai quelles autres resveries Iudaïques; qui n'étoyẽt propres qu'a engendrer des questions, & non a edifier en la foy de Dieu. Maintenãt pour montrer combien leur predication est dangereuse, & éloignée du veritable but du Christianisme, il ajoute que *la fin du commandement c'est la charité.* Vous voyés bien, que cecy est opposè a ce qu'il venoit de dire de la doctrine des seducteurs; Ils preschent des choses, qui ne font aucun fruit; qui ne donnent aucune edification; dont tout l'effet est d'embarrasser; & de partager les esprits sur les questions, qu'elles font naistre: Mais (dit-il) *la fin du Commandement* (c'est à dire de la doctrine Evangelique) *c'est charitè, procedante d'vn cœur pur, & d'vne bonne conscience, & d'vne foy non feinte.* C'est à ce but

but & non allleurs, que doit tendre toute nôtre predication. Comme c'est la fin & l'ouvrage de l'Evangile; aussi est-ce nôtre tâche; non de semer des questions dans les esprits des hommes, mais bien d'établir la charité dans leurs cœurs; une charité vrayement Chrétienne, qui naisse d'un cœur pur, d'vne bonne conscience, & d'vne foy sincere. C'est là, chers freres, a mon avis le sens des paroles de S. Paul en ce lieu. Mais pour vous les faire mieux comprendre, & en tirer le fruit, qu'elles contiennent pour nôtre edification & consolation, Ie considereray par ordre, s'il plaist au Seigneur, les deux points, qui s'y presentent; Le premier, que *la charité est la fin du commandement*; & le deuxiesme, que *cette charité procede d'vn cœur pur, d'une bonne conscience & d'une foy non feinte.* Pour le premier de ces deux points, afin de le bien entendre, il faut savoir avant toutes choses, quel est ce *commandement*, qu'entend l'Apôtre & dont il dit que *la charité est la fin.* La parole dont il se sert dans l'original, aussi bien que celle de *commandement* dans nôtre traduction, étant fort gene-

Chap. I.

Chap. I. rale & d'vne grande étenduë, tous ne l'ont pas prise d'une même sorte. La plus grand' part des Interpretes, & sur tout les modernes, entendent par ce commandement la loy de Moïse : Et j'avouë que le mot de *commandement* semble s'y rapporter fort proprement, la loy, comme vous savés, consistant toute en divers cõmandemens. Neantmoins si c'étoit en ce lieu la pensée de l'Apôtre, il est mal-aisè de comprendre, pourquoy il n'a pas dit simplement *la loy*, comme il fera deux versets aprés celuy-ci ; & pourquoy au lieu de cette parole, qui est claire & naturelle, & ordinaire dans son stile en ce sens-là, il a mieux aimè en employer vne autre, qui ne convient pas si bien à ce dessein ; & qu'il n'employe jamais ailleurs en cette signification-là pour dire la loy. Il est vray que dans nôtre traduction de l'Epitre aux Romains, nous lisons plus d'vne fois *le commandement* pour dire la loy. Mais ceux qui entendent le langage, auquel a écrit l'Apôtre, savent que le terme qu'il a ici employè ;* & que nous y avons traduit commandement est diferent de celuy, dont il se

Rom. 7. 10.

* παραγγελία.

e sert dans l'Epître aus Romains * en arlant de la loy. Quant a celui dont se sert ici, il l'employe ci aprés dans e chapitre, *Fils Timothée* (dit-il) *je te commande ce commandement*; pour signi- er comme chacun void, non la loy de Moïse, mais la doctrine de l'Evangile e Iesus Christ, qu'il luy avoit baillée n depost. Il en vse encore dans la pre- niere epître aux Thessaloniciens; *Vous ivés quels commandemens nous vous avons onnés de par le Seigneur Iesus*; où il entéd ncore clairement les enseignemens & es ordonnances non de la loy, mais de Evangile. Et ailleurs il exprime en la nême sorte l'ordre que Dieu a donné ux hommes par l'Evangile de son Fils e se convertir a luy; *Ayant* (dit-il) *dis- mulé les temps de l'ignorance, il denonce, i il commande * maintenant a tous hom- es en tous lieux qu'ils ayent a se repentir.* C'est precisément ce qu'il disoit aux ycaoniens, parlant de soy même, & de arnabas, qu'ils leur *evãgelisent, * que des oles vaines ils se convertissent au Dieu ivant.* Comme il dit *commander* pour si- nifier *evangeliser*, rien n'empesche i'il n'ayt peu dire tout de même *le comman-*

Chap. I.

* ἐντολῆ.

1. Tim. 1.18.

1. Thess. 4. 2.

Act. 17. 30.

* παραγγέλλει.

Act. 14. 15.

* εὐαγγελιζόμενοι.

Chap. I. *commandement*, pour ſignifier *l'Evangile.* Et en effet ce que l'Apôtre dit ici du commandement, dont il parle, *que la charité en eſt la fin*, convient beaucoup mieux a l'Evangile, qu'a la loy. Ie ſai bien, que ce qu'ordonne la loy dans ſes divers commandemens, ſe reduit tout à la dilection ou a la charitè. Selon ce que le Seigneur Ieſus nous enſeigne que toute la loy eſt compriſe en deux points d'aimer Dieu & nôtre prochain. Mais l'Apôtre dans vn autre lieu, pour exprimer cette penſée ne dit pas, que *la charité eſt la fin de la loy*; Il dit qu'elle en eſt *la plenitude*; * c'eſt a dire ce qui la remplit toute, ou tout ce qu'elle contient; ce qui eſt dit avec une veritè, une briévetè & élegance admirable, étant clair qu'en effet tout ce que la loy commande en revient là, que nous *aimions*; & qu'il n'y a pas un de tous les articles, qu'elle contient qui ne ſe reduiſe à aimer ou Dieu, ou nôtre prochain. Si donc l'Apôtre en ce lieu euſt eu la même penſée dans l'eſprit, il y a grand' apparence qu'il ſe fuſt encore ſervi de cette belle maniere de l'exprimer, en diſant, que la charitè eſt *la plenitude*

Matth. 22.40.

Rom. 13 10.

* πλήρωμα.

Pſ. 24. 1.

lenitude de la loy. Et neantmoins il ne Chap.I.
: fait pas; Il dit qu'elle en *eſt la fin*; Il
e dit pas qu'*elle en eſt la plenitude.* Il
it bien ailleurs que *Ieſus Chriſt eſt la fin* Rom. 10
: *la loy*, mais pour ſignifier non qu'elle 4.
ommande ou ordonne proprement
e croire en Ieſus Chriſt, comme elle
ommande formellemẽt d'aimer Dieu
: le prochain; mais bien pour dire
u'elle ſe rapporte a Ieſus Chriſt, ayant
tè ordonnée pour conduire les hom-
ıes a luy, & pour les diſpoſer & les
ontraindre de chercher leur ſalut en
ıy, apres les avoir convaincus qu'il
'eſt pas poſſible de les treuver ou en
lle, ou en eux mêmes; ſi bien que ce
ui eſt *la fin de la loy* dans le langage de
Apôtre eſt hors d'elle; au lieu que la
harité eſt en elle; Elle en eſt *la plenitude*;
ous ſes commandemẽs en ſont pleins.
ſemble donc que l'Apôtre n'ayt peu
y entendre la Loy, quand il dit, *que*
charitè eſt la fin du commandement. Mais
: qui le prouve encore invinciblemẽt
mon avis, c'eſt qu'il dit expreſſement,
ue la charitè, dont il parle, vient de
foy; *La fin du commandement* (dit-il)
charitè, procedante d'vn cœur pur, &
a une

Chap. I. *d'une bonne conſcience, & d'vne foy non feinte.* Or il eſt evident, que *la charitè*, que la loy commande, & a quoy elle ſe rapporte, n'eſt pas de la foy; Car la foy eſt de l'Evangile & non de la Loy; Autrement il faudroit broüiller & confondre enſemble la Loy & l'Evangile; deux choſes non ſeulement differentes, mais mêmes oppoſées l'vne a l'autre; comme il paroit dans toutes les epîtres de l'Apôtre. Puis donc, que la charitè, dont il eſt icy parlè, vient de la foy & en eſt le fruit & l'ouvrage; certainement il faut advouër que le *commandement*, dont elle eſt la fin, ſe doit prendre de celuy de l'Evangile, & non de celuy de la loy; de l'annonciation ou predication Evangelique, ou Chrétienne, & non de la legale, ou Moſaïque; C'eſt pourquoy j'eſtime qu'il vaut mieux ſuivre ceux des interpretes anciens & modernes, †qui par le *commandement*, dont parle icy l'Apôtre, entendent, comme ailleurs dans les deux lieux que nous avons rapportés, la doctrine de l'Evangile; celle que Ieſus Chriſt & ſes Apôtres par ſon ordre nous ont commandè de recevoir & de croire.

* *Theodoret ſur ce lieu.*

† *Grot. in hûc loc.*

roire. Cette expoſition s'accorde par- aitement bien avecque les paroles recedentes & avecque tout le deſſein e l'Apôtre ; & il y a grand' apparence ue ce qui a empeſché les Interpretes e l'embraſſer n'eſt, que l'opinion qu'ils nt euë, que le mot de *commandement* onvient mieux a la Loy qu'a l'Evan- ile, qui ſemble plutôt promettre que ommander. Mais la difference de ces eux alliances n'eſt pas en ce que l'vne ommande , & que l'autre ne com- iande pas (car il eſt évident qu'elles ommandent toutes deux) mais elle eſt a la nature des choſes, qu'elles com- andent; en ce que la loy commande *faire*, & l'Euangile de *croire*, comme Apôtre l'enſeigne dans l'Epitre aux alates. Car que l'Evangile de Ieſus hriſt contienne ce grand & ſalutaire ommandement , S. Iean nous le dit :preſſement dans ſa premiere epître; *'eſt icy le commandement de Dieu* (dit il) *e nous croyons au nom de ſon fils Ieſus riſt*. Ainſi rien n'empeſche que par le *nmandement* nous n'entendions cette inte & ſublime verité reuelée dans vangile, & preſchée par les Apôtres, que

Chap. I.

Gal. 3. 12. 13. 14.

1. *Iean* 3. 23.

Chap.I. que Dieu commande maintenant a tous les hommes de croire pour estre sauvés. Concluons donc que c'est ce que l'Apôtre signifie ; prenant le mot de *commandement*, qu'il employe, non pour la loy de Moïse, mais pour la doctrine de l'Evangile de Iesus Christ; ou, ce qui revient tout a un, pour la predication des Apôtres & de leurs vrays disciples. Il dit que *la charité en est la fin*; c'est a dire que c'est la perfection, où cette doctrine divine se rapporte; où elle tend, & aspire ; Le dessein qu'elle se propose, & l'ouvrage qu'elle a intention de produire dans les hommes qu elle instruit;& où elle se termine en effet, quand elle rencontre des esprits dociles, & qui reçoivent ce qu'elle leur enseigne. Car *la fin* d'une chose est le bien où elle tend ; & *la fin d'une science* est la perfection soit de l'entendement, soit de la volontè, qu'elle se propose de former en l'homme, & que l'on acquiert par sa connoissance. Ainsi la fin de la Philosophie est la science des choses divines & humaines ; celle de la Rhetorique, l'eloquence ; celle de la peinture & de la sculpture,

ſculpture, les portraits &les ſtatues;& il en eſt de même de toutes les ſciences, diſciplines, & religions, qui ont chacune leurs fins, ou ſe recueillent & où aboutiſſent tous leurs enſeignemens, & leurs efforts. Et quant a ces ſciences humaines quelque magnifiques que ſoyent leurs promeſſes, & quelque grand' opinion que l'on en ait, la veritè, & l'experience fait aſſez reconnoiſtre, que leur fin eſt peu de choſe; & qu'il s'en faut beaucoup qu'elles ne donnent l'excellence, ou la perfection que nous en deſirons. Mais comme la doctrine de l'Evangile eſt divine; ſa fin l'eſt pareillement; la charitè, où elle nous conduit, & qu'elle a deſſein de former en nous, étant un bien celeſte, & la plus haute perfection de la creature raiſonnable. Elle contient toutes les parties de la vraye ſaintetè; & encloſt dans ſon enccinte toutes les vertus de nôtre nature; Car cette charitè qu'entend l'Apôtre, eſt une pure & vive amour de Dieu & de nôtre prochain; Elle regarde l'homme,cõme l'ouvrage & l'image de ce ſouverain Seigneur qu'elle adore; & y voyant les

Chap. I.

traces

Chap. I. traces de sa puissance, l'empreinte de sa main, & les marques de son amour, elle l'aime & l'embrasse selon l'ordre & la volontè de leur commun auteur; Et treuvant en luy vn objet tout semblable a celuy, qu'elle a en soy, une mesme forme, un même sang, une même nature, une même naissance, une même capacitè; Le considerant comme un autre soy-même, elle l'aime d'un amour tout semblable a celuy qu'elle a pour soy-même. Elle desire son salut & sa gloire avecque la même ardeur que la sienne propre; elle cherit sa vie; elle conserve son honneur avec la même jalousie; elle ressent ses malheurs & ses defauts, & ses miseres avec les mêmes tendresses; & le secourt & le soulage avec un soin aussi presse, que si elle travailloit pour soy-même. Vous voyés bien, Mes Freres, que la convoitise du bien d'autruy, qui est la source de tous les vices, ne peut avoir de lieu dans une telle disposition d'esprit. Le feu de la charitè comme vn rayon venu des cieux, consume toutes les ordures du vice, purifiant nos ames, comme le Soleil nettoye nôtre air

air des qu'il *paroist sur nôtre horizon.* Et c'est ce que l'Apôtre, nous enseigne expressément ailleurs, *La charité* (dit-il) *n'est point envieuse; ni insolente, elle ne s'enfle point; elle ne se porte point des-honnestement; elle ne cherche point son propre profit; elle n'est point depiteuse; elle ne pense point a mal; elle ne s'éjouït point d'injustice.* Commēt feroit-elle mal aux hommes, puis qu'elle n'est pas même capable de leur en desirer? Elle n'a garde de rien brasser, ni attenter contre leur dignité, leur vie ou leur reputation, ou leur chasteté, ou leurs biens; puis que leurs interests luy sont aussi chers que les siens propres. Il n'y a point d'homme, quelque basse que soit sa naissance, quelque pauvre que soit sa condition, quelque méprisable que soit sa personne, qu'elle ne regarde, comme une chose sacrée & inviolable. Si tout le reste luy manque, toûjours croit-elle estre obligée de respecter en luy, & sa propre nature, & le caractere de son Dieu. Si elle y voit du bien, elle l'admire, & l'honore, & s'en réjouït; Si elle y voit du mal, elle en a pitié, & s'en afflige; & ainsi en ces sentimens bien que

1. Cor. 13. 4. 5. 6.

f differens,

Chap. I. differens, elle agit toûjours avec une même amour. Mais outre l'innocence, la charitè nous forme aussi a toute sorte de vertus, a la modestie dans la prosperitè, à la patience dans l'adversitè, a la temperance, a la generositè, a la liberalitè, a la justice. *Elle est d'un esprit patient*, dit S. Paul; *elle se montre benine; elle s'éjouit de la veritè; elle endure tout; elle croit tout; elle espere tout, elle supporte tout.* Qui peut mieux rendre tous ces devoirs aux hommes, que celuy qui les aime? ou pour mieux dire, qui est capable de leur rendre ces devoirs s'il ne les aime? Et quant a la pietè, il est évident que Dieu n'agrée que celle qu'inspire la charitè. Il n'approuve que les services de ceux, qui le servent, parce qu'ils l'aiment; & a en abomination les sacrifices, que luy presente l'hypocrite & le superstitieux; qui le craignent & le haïssent, encore qu'ils l'adorent. Ainsi voyés vous que la charitè est l'abregè de toutes les vertus; une chaisne divine, où se treuvent ces perles celestes de la sanctification toutes liées ensemble, ne faisant qu'vn rond accompli, l'ornement & la perfection

1. Cor. 13. 4. 6. 7.

fection de l'homme. Il faut dire de la charité ce qu'vn sage * disoit autrefois de la justice, que l'étoile du matin le plus beau de tous les feus, qui luisent dans les cieux, n'est pourtant pas comparable à sa beauté. Car encore que la *iustice* soit une admirable vertu, & vrayement digne de l'amour & des louanges du genre humain, si est-ce que la charité a une étendue bien plus grande & vn principe incomparablement plus noble, & une douceur & facilité beaucoup plus aimable. C'est donc proprement cette vertu, l'accomplissement de toute vertu & sanctification, qui est la fin du commandement de l'Evangile. Tout le dessein de cette doctrine apportée des cieux par le Fils de Dieu, revelée aux Apôtres, & preschée dans le monde par leur ministere, est d'allumer la divine flamme de la charité dans nos cœurs. C'est proprement le feu que Iesus est venu mettre en la terre. C'est l'vnique effet & le vray ouvrage de sa parole; Et c'est pourquoy l'Apôtre enseigne ailleurs, que sans la charité tout le reste est vain & inutile; Quelque pompeux que soyent

Chap. I.

* *Aristote.*

Luc 12. 49.

Chap. 1. vos dons, ſans elle ils ne peuvent profiter. Quand vous parleriés les langages de tous les hommes, & de tous les anges; quand vous auriés la prophetie, & la connoiſſance de tous les myſteres, & de toutes les ſciences du ciel & du monde; quand vous auriés tous les degrés de la foy, juſques a faire les plus grands miracles; quand vous auriés même conſumè tous vos biens pour la nourriture des pauvres, & livrè vôtre corps en holocauſte; Si vous avés eu ou fait toutes ces grandes choſes ſans la charitè, vous n'eſtes avecque tout cela, qu'vn airain, ou une cymbale, qui fait beaucoup de bruit, mais n'apporte nul vray & ſolide profit; vous n'eſtes rien, & tout cét eſclat ne vous ſervira de rien; parce, que vous n'avés pas la fin; le principal & la perfection de l'Evangile; la ſeule choſe neceſſaire; avec laquelle vous pouvés vous paſſer de tout le reſte, & ſans laquelle tout le reſte ne peut vous eſtre ſalutaire. C'eſt la doctrine expreſſe de Saint Paul écrivant aux Corinthiens. Et la premiere epître de S. Iean en eſt toute pleine; proteſtant entre autres choſes *que la charitè eſt de*

1. Cor. 13. 1. 2. 3.

Dieu

Dieu, & que quiconque aime est nay de Dieu & connoist Dieu ; & que Dieu est charité, & que celuy qui demeure en la charité, demeure en la lumiere & en Dieu, & Dieu en luy; mais qu'au contraire *celuy qui n'ayme point n'a point connu Dieu, parce que Dieu est charité, & qu'vn tel homme est en tenebres, & qu'il chemine en tenebres, & ne sçait où il va, & qu'il demeure en la mort.* Mais l'Apôtre ne se contente pas de dire, que *la charité est la fin du commandement.* Pour nous mieux faire comprendre la nature de cette charité, dont il parle, & nous montrer comment la doctrine Evangelique la forme en nous, il ajoûte, que *c'est vne charité, qui procede d'un cœur pur, d'une bonne conscience, & d'une foy non feinte.* Il paroist dans la vie des enfans du siecle une ombre de la charité ; en l'amour qu'ils se portent les uns aux autres. Car aimer est vne chose si douce & si necessaire, & si naturelle a l'homme, qu'il ne s'en treuve presque point, qui n'aime. Le mal est, que leur jugement étant corrompu, & leurs affections, & inclinations fort dereglées, il arrive de là que leur amour est tres imparfaite ; & meslée

1. Iean 4. 7. 16. & 2. 10 & 4. 8. & 2. 11. & 3. 14.

Chap. I. de tant de vices, & de defauts, que pour dire la veritè, elle n'a de l'amour que le nom ſeulement. Car au lieu que la charitè eſt un mouvement noble & honeſte, qui aime les perſonnes ou par devoir, ou pour leur merite; L'amour des hommes eſt le plus ſouvent fondè ſur l'intereſt; c'eſt a dire ou ſur le profit, ou ſur le plaiſir, qu'ils attendent de ceux qu'ils aiment. C'eſt ainſi qu'aiment les peagers, comme le remarque nôtre Seigneur, *Si vous aimés* (dit-il) *ceux qui vous aiment, quel ſalaire en aurés vous? Les peagers ne font ils pas la même choſe.* Les voleurs mêmes & les plus perdus pécheurs obſervent quelque amitiè entr'eux, & ſe rendent de bons offices les uns aux autres; non qu'au fonds ils ayent aucune vraye, & ſincere amour, mais parce que ce commerce eſt neceſſaire pour leur intereſt. Il en eſt de même de l'amour de tout homme, qui cherche & deſire non le bien, l'honneur & la gloire de la perſonne qu'il aime, mais ſon propre contentement, & la ſatisfaction de ſon avarice, ou de ſon ambition, ou de ſa brutalitè, ou de quelque autre paſſion ſemblable.

Mat. 5. 46.

Cela

Cela n'eſt pas aimer autruy ; c'eſt s'aimer ſoy-même ; & pour bien parler ; c'eſt aimer vôtre chair, & ſes intereſts, qui ſont ſi peu les vôtres , que pour contenter les furies ou les extravagances de vôtre chair , vous vous perdés vous même. L'Apôtre pour ſeparer d'avec cette amour fauſſe & bâtarde la vraye dilection Chrétienne, dit qu'elle vient premierement *d'un cœur pur* ; & puis *d'une bonne conſcience*, & enfin *d'une foy non feinte*. Le cœur eſt pur, quand il n'eſt ſouillè d'aucune paſſion injuſte, ou deshonneſte ; de nulle avarice, ambition , ni ſenſualitè. Etant franc de tous ces vices , il aime purement ; & ne ſouhaite que le bien , & le ſalut de ſon prochain. Son affection eſt ſimple & nette ; ſans mélange de nulle choſe étrangere. *La bonne conſcience* que l'Apôtre ajoûte en deuxiéme lieu , n'eſt guere differente au fonds d'avecque la puretè du cœur ; ſignifiant ſeulement que celuy qui la poſſede en eſt luy même le teſmoin ; ne découvrant rien de frauduleux, ni de contraire aux loix de la vraye charitè, dans l'amour qu'il porte a Dieu & a ſes prochains , toutes les

Chap. I.

Chap. I. fois qu'il examine les mouvemens de son ame. Car la *conscience*, comme vous savés, & la connoissance, que chacun de nous a de ses propres actions tant de celles du dehors, que de celles du dedans; & le jugement qu'il en fait en soy-même selon la lumiere de son entendement: C'est un juge incorruptible, qui ne donne rien, ni a la faveur, ni a la crainte; & qui ne peut estre abusè, sachant jusques au fonds les motifs, les fins, & les circonstances les plus cachées des choses, dont il connoit. Quād ce secret arbitre de nôtre vie approuve l'affection que nous portons a nôtre prochain, qu'il n'y trouve rien digne de sa condamnation, ou de sa censure; nulle intention injuste, ou honteuse, ou basse & mercenaire, mais toutes choses conformes à la sincerité, à la vertu, & au devoir tant envers Dieu, qu'envers l'homme; alors nous pouvons nous asseurer que c'est une charitè Chrétienne. Mais parce que la lumiere de nôtre conscience est naturellement trop foible pour juger assés exactement d'un sujet aussi haut, & aussi divin qu'est la charitè; l'Apôtre veut encore

encore qu'elle soit éclairée de la foy
pour en bien connoiſtre; diſant en troiſiéme & dernier lieu, que cette *charité*, qui eſt la fin du commandement, eſt *d'une foy non feinte.* Il eſt vray qu'a parler proprement il n'y a point de foy, qui ne ſoit vraye; celle qui eſt feinte étant ſeulement un maſque, ou une peinture de la foy, & non la foy même. Mais ce n'eſt pourtant pas ſans raiſon, que l'Apôtre a ainſi modifié ſon langage, diſant expreſſément *une foy non feinte*, & non ſimplement une foy. Car il voyoit ſans doute en ſon ſiecle ce qui n'eſt, que trop commun dans le nôtre, pluſieurs faire profeſſion de la foy, qui n'en avoyent point au fonds, & en avoyent ſeulement une fauſſe idole, qui montrant au dehors l'ombre, & la couleur, & l'apparence de la foy, trompoit, & eux, & les autres, & paſſoit pour foy dans leur jugement, & en celuy de leurs prochains charitables; bien qu'elle ne le fuſt point en effet; comme il arrive ſouvent, que l'on prend de l'or d'alchimie pour de vray or, quand on ne s'y connoit pas, ou que l'on n'y regarde pas d'aſſés prés. L'exemple des

faux

Chap.I. faux docteurs, dont il parloit n'agueres, qui aimant & debitant des fables & des genealogies ne laissoyent pas de se nommer Chrétiens, & de se vanter de la foy, l'obligeoit d'user de cette precaution. Et peut-estre que c'est pour le mesme sujet, qu'il nous a aussi fait mention de *la puretè du cœur*, *& de la bonne conscience*; parce qu'il voyoit en ces gens de l'impuretè & de la mauvaise conscience; les avertissant doucemẽt par ces deux, ou trois paroles, qu'ils feroyent bien mieux de s'occuper a nettoyer leur cœur & leur conscience par une vive, & veritable foy, que de s'amuser aux sottises de leurs genealogies, & de leurs fables. En effet nous orrons ci apres en son lieu, qu'il se plaint de quelques uns qui s'étant devoyés de la bonne conscience, & de la foy non feinte *s'étoyent détournés au vain babil*; & d'autres encore, *qui ayant rejettè la bonne conscience avoyent fait naufrage quant a la foy*. Quoy qu'il en soit, il nous montre que c'est de la vraye & vive foy seulement, que vient la charité; & non de cette vaine illusion de foy, dont se vantent les hypocrites, qui n'étant

1. *Tim.* 1. 6 19.

qu'vne

qu'vne fausse & trompeuse apparence,
sans aucune force ni vertu, est tout a
fait incapable de produire un fruit
aussi divin & aussi admirable, qu'est la
charitè. Mais j'ay dit en deuxiéme lieu,
que l'Apôtre nous montre aussi dans
ces paroles, comment & par quel ordre
l'Evangile forme la charitè en nous.
Car cela paroit clairement en ce qu'il
dit, que la charitè est la fin, où tend le
commandement, est *d'un cœur pur, & d'une bonne conscience, & d'une foy non feinte.* L'à si vous montés des premieres
paroles aux dernieres, comme des plus
bas degrés aux plus hauts, vous voyés
premierement *la charitè*, qui vient de la
puretè du cœur, & puis celle ci, qui
procede de la bonne conscience; &
toutes les deux en fin, qui naissent de
la foy; si bien que le progrés legitime,
& naturel de l'Evangile dans cette divine production, est que premierement
il engendre la foy dans nos cœurs; La
foy en suite ayant receu & embrassè la
veritè, agit dans la conscience, & en
chassant le trouble & l'ignorance, la
rend bonne de mauvaise & gâtée qu'elle étoit. Puis elle s'étend dans nos entrailles,

Chap. I. trailles, & purifie notre cœur, le delivrant des ordures, & des vices qui le souïlloyent & le profânoyent indignement; Et en fin la foy ayant (si j'ose ainsi parler) nettoyè sa propre maison, y allume la charitè; une douce & pure flamme d'amour envers Dieu, l'auteur de toute nôtre felicitè, & envers ses serviteurs nos freres, & toutes ses creatures, qu'il a honorées de son image. Quelques uns ont remarquè dans ces progrés des productions, que la doctrine celeste fait en nous, une espece de descente; comme si l'Apôtre l'avoit ainsi representè tout exprés pour l'opposer aux genealogies des mauvais predicateurs, & les avertir que c'est celle ci, qu'il faut estudier, & non les leurs, vaines, & inutiles; & enseigner aux fideles par quels degrés la charitè se forme dans nos cœurs, (enquoy consiste nôtre salut) & non par quelles generations nous sommes descendus de nos premiers peres; ce qui est tout à fait inutile à nôtre bonheur. Mais peut estre que cette pensée, quelque agreable qu'elle semble, est neantmoins trop subtile & trop recherchée, pour estre

Grotius sur ce lieu.

tombée

tombée dans l'esprit du S. Apôtre, qui
ne s'arreste qu'aux choses graves & solides. Remarquons maintenant les principaux vsages que nous pouvons tirer pour nôtre edification de la leçõ qu'il nous a donnée. Premierement en établissant, que la fin de la doctrine Evangelique est la charitè, il en bannit clairement les fables, & les genealogies, & en general tout ce qui n'a nulle force ni usage pour mettre l'amour de Dieu, & du prochain dans nos cœurs. Et si vous examinés les traditions de Rome a cette regle, vous en découvrirés incontinent la vanitè; étant clair, que la plus grand part non seulement des opinions, & des conclusions qui se disputent avecque tant de chaleur dãs leurs écoles, mais mêmes des articles, qu'ils ont decidés dans leurs Conciles, & qu'ils pressent comme necessaires a la foy, n'ont aucun rapport a la charité Chrétienne, & ne servent de rien a la sanctification de nos ames; qui est l'unique but de l'Evangile. D'où s'ensuit evidemment que ce sont non des enseignemens de Iesus Christ, qui n'a rien commandè qui ne tende a la charitè,
mais

Chap. I. mais des traditions de l'homme, des ouvrages de ſon eſprit charnel & vain, & des fruits ou de ſon ignorance, ou de ſa ſubtilitè, & curioſitè. En aprés de cette même veritè ici poſée par l'Apôtre ; vous voyés combien eſt grande l'excellence de la charitè. Car la fin eſt ſans difficultè, ce qu'il y a de plus excellent en chaque deſſein; comme la choſe qui doit le plus toucher nôtre deſir, & pour l'acquiſition de laquelle il faut faire tout le reſte. Si bien que la charitè étant la fin de l'Evangile, elle eſt auſſi ſans doute la plus haute perfection du Chriſtianiſme. D'où il paroiſt combien s'abuſent ceux, qui poſent l'état de la perfection en la Moinerie, & dans la pratique de ſes regles bizarres; Car bien loin de former a la vraye charitè, elle en rompt d'abord les plus neceſſaires devoirs; premierement en écartant ſes devots en des deſerts, ou les renfermant en des cellules, où il eſt impoſſible de s'en acquiter; & puis en les diſpenſant de l'obeïſſance des perſonnes, & du commerce des societés & des familles, que la loy de Dieu & la nature les obligeoit de ſervir; & en fin en les

occupant en des exercices, & en des souffrances, d'où il ne revient aucun fruit ni a leurs prochains, ni a eux mêmes. Pour vous, Fideles, faites état que la charitè est vôtre unique pefection; employés en son étude, & en son exercice, tout le temps, que les moines & les devots perdent en des choses, que Dieu n'a point commandées, & dont il leur dira un jour, *Qui avoit requis cela de vos mains?* Ne vous flatés point d'une vaine opinion de pouvoir estre Chrétiens sans la charitè. Ne m'allegués point vôtre profession, vos communions, & cette foy, que vous faites sonner si haut. Tout cela sans la charitè est un beau corps; mais qui n'a point d'ame; une peinture agreable; mais sans mouvement, ni sentiment. La foy afin que vous ne vous y trompiés pas n'est de nul prix, ni de nulle valeur elle même, sinon en ce qu'elle nous conduit, & nous forme à la charitè. I'avouë que la foy nous justifie devant Dieu; mais elle nous justifie afin de nous sanctifier; c'est a dire pour nous orner de la charitè. Car la remission de nos pechés que nous recevons par la foy, nous est

Chap. I.

Esa. 1. 12.

Chap. I. eſt donnée, afin que le ſentiment d'une grace ſi admirable, nous enflamme d'une vive & ardente amour de Dieu, pour cheminer ſaintement & religieuſement devant luy. Auſſi voyés vous, que la foy n'a lieu que dans le cours de cette vie, où nous ſommes formés à la charitè. Dans le ciel où elle ſera accomplie de tout point, la foy ceſſera, étant changée en veuë; ſigne evident, que c'eſt vn moyen, dont l'uſage eſt pour produire, & entretenir, & perfectionner la charitè. Et c'eſt de là que S. Paul conclut, que des *trois choſes qui demeurent maintenant*, aſſavoir *la foy, l'eſperance & la charitè*; la plus *grande eſt la charitè*. Mais ce n'eſt rien de contempler ainſi nuëment l'excellence de la charitè. Le tout eſt de la pratiquer; & de montrer par effet l'eſtime que nous en faiſons, en nous étudiant ſur toutes choſes a l'acquerir & à l'exercer. Suivons y l'ordre que nous enſeigne l'Apôtre. Il dit que la fin du commandement de Ieſus Chriſt *eſt charitè d'un cœur pur, d'une bonne conſcience & d'une foy non feinte*. Premierement vous voyés que c'eſt la doctrine de Ieſus Chriſt, qui

1. Cor. 13. 13.

qui nous forme à la charitè. Lisons donc, écoutons, & meditons cette sainte doctrine nuit & jour. Que l'Evangile du Fils de Dieu soit la pâture de nôtre ame; les delices de nos oreilles & de nos cœurs; toute nôtre science & nôtre sagesse. Mais l'Evangile nous forme a la charitè par la foy, par *la bonne conscience & par la puretè du cœur.* Que la foy commence donc aussi ce divin ouvrage en nous; mais que ce soit une foy sincere, vive & veritable, & non feinte; comme est la foy pretenduë des hypocrites & des mondains. Si vous croyés tout de bon & estes persuadés en effet de la veritè des promesses & des enseignemens de l'Evangile; cette foy produira infailliblement son effet en vous. Employés la seulement & l'appliqués soigneusement a son ouvrage; Ne la laissés point oisive, tenés la toûjours dans l'action, & luy donnés la direction, & l'intendance de vôtre ame; Qu'elle reforme vôtre conscience avãt toute chose, & la remplisse de sa lumiere, y établissant une nette & distincte connoissance du droit de Dieu & de toutes les differences du bien &

Chap. I. du mal; Etant ainſi éclairée, qu'elle ayt l'inſpection de toute vôtre vie. Ne faites jamais rien ſans la conſulter; obſervés religieuſement tous ſes ſentimens, & s'il vous eſt arrivè de les choquer ou de les negliger; qu'elle uſe de ſon autoritè toute entiere, vous châtiant ſi ſeverement, & ſi inexorablement avec ſes remors, & avecque tout ce qu'elle a de plus cruel, qu'il ne vous prene jamais envie de violer le reſpect qui luy eſt deu. Aprés avoir établi la bonne conſcience dans vôtre ame il ne ſera pas difficile a la foy de purifier vôtre cœur, puis que les vices & les crimes qui le ſouillent, ſont au fonds ceux la mêmes que la bonne conſcience condanne, & qu'elle ne peut ſouffrir. Si vous croyés ce que l'Evangile enſeigne; que la luxure & l'avarice & l'envie, & l'orgueil, ſont le ſouverain malheur de l'homme, ſon infamie & ſa dannation, la haine & la malediction de Dieu; il ne ſera pas poſſible que vous logiés plus long-temps des peſtes ſi pernicieuſes dans vôtre cœur. Si vous eſtes perſuadè que le pardon des fautes de cette nature, dont vous étiés ci

devant

devant coupable, a coûté la vie au Fils Chap. I.
de Dieu, & que pour vous l'obtenir il a souffert en la croix; comme l'Evangile nous l'apprend; comment aurés-vous le courage de retourner aux mêmes desordres? comme si vous vouliés crucifier le Seigneur de gloire encore une fois? Aprés tous ces grands preparatifs, aprés la purification de la conscience & du cœur, reste la derniere & la plus haute perfection; la fin de l'Evangile, c'est a dire la charitè. Si vous l'avés une fois, vous serés vrayement Chrétien; Il ne vous manquera plus aucune des choses necessaires pour soûtenir la dignitè de ce grand nom. Mais comment pouvés-vous avoir une vraye foy, sans avoir aussi une sincere charité? Certainement il n'est pas possible de croire, que Dieu nous aime, (comme l'Evangile nous l'asseure) qu'il nous a donnè son Fils, qu'il nous a delivrés de l'Enfer, & du pechè par l'effusion de son sang, qu'il nous a preparè le ciel & l'immortalitè, qu'il nous veut rendre eternellement bien heureux & en corps & en ame, il n'est pas possible de croire ces verités sans aymer un

Chap.I. Dieu si bon, si misericordieux, si liberal; & sans étendre nôtre amour jusques aux autres hommes nos prochains, qu'il appelle avecque nous en la societè d'une même Eglise, a la participation d'une même grace, & a l'esperance d'vne même gloire. Ceux qui se vantent de connoitre Dieu & de croire en luy sans l'aimer, & sans cherir leur prochains, *sont des menteurs* comme dit S. Iean, *& la veritè n'est point en eux.* Où ils s'abusent, ou ils nous trompent. Chers Freres, j'espere choses meilleures de vous; & me persuade que cette foy, dont vous faites profession malgrè les contradictions du monde, n'est pas feinte; mais sincere & veritable; & & qu'elle est accompagnée d'une bonne conscience, & d'un cœur pur. Iustifiez-le a nôtre commune joye & gloire, par une charitè vive; qui se montre par toutes sortes de bonnes & saintes actions. *Aimés, non de parole & de langue, mais d'œuvre & de veritè.* Aymés Dieu, en obeissant a ses commandemens, en accomplissant sa volontè, en vivant selon la regle de sa maison, & en conformant toute vôtre conversa-

1. Iean 2.3.

1. Iean 3.18.

tion

tion a ſa diſcipline ; Qu'il n'y ait rien de diſſolu, rien de lâche ni de fier ou d'inſolent dans vos mœurs ; que l'on y voye conſtamment une modeſtie, une honeſtetè, une puretè & une ſobrietè digne de l'Evangile. Aimés vos prochains en leur faiſant tout le bien, dont vous eſtes capables ; leur pardonnant facilement & de bonne foy, s'ils vous ont offenſés ; ſupportant leurs infirmités ; ſubvenant a leurs neceſſités ; vous communiquant tout entier a eux, comme le Seigneur s'eſt donnè tout entier a vous ; les obligeant a toutes occaſions ; rendant a leur naiſſance, a leur dignitè, & a leur merite, le reſpect, qui leur eſt deu ; traitant avec éux loyalement & amiablement, ſans haine, ſans fraude, ſans violence ; les conſiderant tous comme vos freres & comme autát d'autres vous mêmes. C'eſt là, Freres bien aimés, la fin de l'Evangile, & la perfection où ſa veritè nous conduit ; pour la couronner vn jour dans le ciel de la gloire & de la felicitè eternelle, que le Seigneur Ieſus nous a promiſe.

AMEN.

* Prononcè à Charē-ton le 8. Nouembre 1654.

SERMON QVATRIESME. *

I. TIMOTH. Chap. I. Verſ. 6. 7.

Deſquelles choſes quelques uns s'étans dévoyés, ſe ſont detournés a vain babil;

Voulans eſtre docteurs de la Loy, n'entendans point les choſes, qu'ils diſent, ni deſquelles ils aſſeurent.

CHERS FRERES; Comme la fin des ſciences eſt la perfection, où elles tendent, & où elles veulent conduire ceux qui les apprenent; auſſi eſt-elle la regle & la raiſon de tous les enſeignemens, qu'elles leur donnent. Pour eſtre bons & legitimes, ils doivent ſe rapporter a la fin que ſe propoſe la ſcience, & eſtre propres & vtiles pour y paruenir. Autrement c'eſt perdre le temps, & agir ſans raiſon, que de s'amuſer ſoit a les bailler, ſoit a les apprendre. Comme ſi un architecte qui s'eſt propoſè de bâtir

bâtir quelque ſuperbe palais, au lieu du marbre, du bois, & de la pierre, qui y ſont neceſſaires, ne faiſoit proviſion, que de paille, de foin, & de chaume, & autres ſemblables matieres; qui ne ſont de nul uſage pour ſon deſſein; le pauvre homme ne travailleroit pas ſeulement en vain, mais ſe rendroit encore ridicule, & outre la perte de ſa pene & de ſon temps ſe feroit moquer de luy, comme un badin, & un ignorant, qui ſe meſle d'un métier, où il n'entẽd rien. C'eſt pourquoy un maiſtre ſage & aviſè doit toûjours avoir devant les yeus la fin de ſon art pour y ajuſter & proportionner tout ſon travail; comme un bon pilote a inceſſamment la veuë ſur l'étoile du Nort, ou ſur la bouſſole qui la marque, pour y regler ſa courſe. Sans cela il eſt portè a l'avanture, ne ſachant s'il eſt dedans ou dehors ſa route, & s'il avance vers les lieux, où il veut aller, ou s'il s'en éloigne. Il en eſt de même d'un maiſtre qui ne s'attache pas a la fin de ſon métier; des qu'il a perdu cette viſée, il s'égare, & s'emporte inutilement & ridiculement hors de ſon deſſein legitime. C'eſt le malheur

Chap. I. où tomberent autrefois ces faux Docteurs,dont l'Apôtre découvre icy l'erreur a Timothée.Ils se mesloyent d'enseigner le Christianisme, faisant profession du nom de Iesus Christ, & entreprenant d'instruire les hommes en sa doctrine. Et neantmoins il les repaissoyent de fables, & de genealogies, & de je ne sai quels, contes de la tradition, & de la Loy Iudaïque : S. Paul ayant déja notè & decriè leur folie nous en monstre ici la source ; C'est qu'ils s'étoient dévoyez ou écartés de la vraye fin de la doctrine Chrétienne; & en suite de cét égarement, s'étoient detournés au vain babil ; & poussés par une folle ambition de passer pour Docteurs de la Loy, afin d'en acquerir le nom, s'emportoient a avancer diverses choses, grandes & hautes en apparence, mais qui au fonds n'étoient que des chimeres, qu'ils n'entendoient pas eux mêmes. C'est ce que signifie l'Apôtre quand il dit dans le premier verset de nôtre texte, *desquelles choses quelques uns s'estant dévoyez, se sont detournés a vain babil.* Car il vous peut souvenir que dans les paroles precedétes il avoit

estably

eſtably ce principe, que *la fin du commandement*, ou de la doctrine Evangelique, *eſt la charitè qui procede d'un cœur pur, d'une bonne conſcience, & d'une foy non feinte*; Si bien qu'ajoûtant maintenant *deſquelles choſes, quelques uns ſe ſont dévoyés*, il entend qu'ils ſe ſont écartés de la puretè du cœur, de la bonne conſcience, & de la foy non feinte, & de la charitè, qu'elles forment & produiſent dans l'ame fidele, c'eſt adire en un mot, qu'ils ſe ſont dévoyés de la fin de la doctrine Chrétienne. Car puis que c'eſt en ces choſes qu'elle conſiſte, il eſt évident que s'écarter ou s'éloigner de ces choſes c'eſt s'écarter de la fin de la doctrine Evangelique. Cette erreur eſt la premiere cauſe de toutes les fautes, qu'ils faiſoient en ſuite. Mais l'Apôtre en découvre encore une autre qui étoit ou l'origine, ou l'effet, de la precedente; a ſavoir leur vanitè, quand il ajoûte *qu'ils vouloyent eſtre Docteurs de la Loy, n'entendant point les choſes qu'ils diſoient, & qu'ils aſſeuroient.* Ce ſont les deux points que nous traitterons, s'il plaiſt au Seigneur dans cette action; Le premier ſera de l'erreur & du vain

Chap. I.

1. Tim. 1. 5.

babil

Chap. I. babil des seducteurs, dont l'Apôtre parle: le second de la passion qu'ils avoient d'estre Docteurs de la loy, & de leur temeritè, à debiter pour certaines & asseurées des choses, qu'ils n'entendoient pas eus mesmes. Et sur chacun de ces deux articles nous vous proposerons brievement ce que nous estimerons vtile a vôtre edification. Quant au premier point, pour dire que quelques uns *se sont dévoyés* de la charitè, & des choses, d'où elle naist, il a usè d'une parole fort propre a son discours, & qui signifie dans la langue originelle, s'écarter du but, & s'en éloigner, soit que l'on ny vise pas, soit qu'y visant on manque a y donner. Car ayant dit que la charitè avecque les choses, qui la forment en nous, est la fin de l'Evangile, c'est avec beaucoup de raison & d'elegance, qu'il compare ceux, qui n'y addressent pas leurs enseignemens, a de mauvais archers, qui ne donnent pas au blanc; parce que la fin d'une doctrine (comme vous savés) est comme le but, où elle tend. Il employera encore cy apres ce mot dans un pareil sens, quand il dit a la fin de cette epitre que,

ἀςοχεῖν.

1. Tim. 6.21.

que quelques uns faiſant *profeßion d'une ſcience, fauſſement ainſi nommée ſe ſont dévoyés de la foy*; qu'ils s'en ſont écartés,& s'il faut ainſi parler,qu'ils ont donnè a côtè,au lieu de toucher au but, qui eſt la foy:Il s'en ſert encore tout de même dans la deuxieſme epître a Timothée, où il dit,*qu'Hymenée & Philete ſe ſont devoyés de la veritè*; c'eſt adire,qu'ils n'ont pas atteint la veritè, mais ont donnè dans l'erreur, s'imaginant que la reſurrection eſt deſia avenuë. Ayant donc manquè ou a choiſir, ou a retenir la charitè pour la fin de leur doctrine, *ils ſe ſont detournés au vain babil*, dit l'Apôtre. Comme le coup de celuy qui ne frappe pas au blanc, demeure inutile; ainſi le predicateur, qui ne va pas a la charitè, l'vnique but de l'Evangile, donne neceſſairement dans le vuide de quelques fantaiſies, & diſputes, ou declamations vaines, & qui ne ſervent a rien. C'eſt ce qu'il entend par *ce vain babil*, où il dit que ces faux docteurs ſe *détournoient*. Il n'y a qu'un but, & ce but eſt dans l'Evangile la charitè, d'un cœur pur,d'une bonne conſcience, & d'une foy non feinte. Il faut,ou y donner,

Chap. I.

2. Tim. 2. 18.

Chap.I. ner, ou se perdre. Pour peu que vous gauchissiés, vôtre enseignement n'est plus l'Evangile de Iesus Christ, c'est un vain babil. Outre que la nature des choses le veut ainsi, le juste jugement de Dieu y pousse & y precipite les hommes. Car ayant m'éprisè sa sainte veritè, il n'est pas raisonnable qu'vne ingratitude si noire demeure impunie. C'est pourquoy il les abandonne a l'erreur, & retire de leurs ames jusques aux moindres étincelles de sa lumiere; d'où il arrive en suite, que choppās en plein midy, comme des aveugles, ils font de lourdes cheutes, & tombent le plus souvent en des extravagances pitoiables. C'est la pene, dont S. Paul menace ailleurs les ingrats, qui n'ont pas *receu la dilection de la veritè pour estre sauvés; Dieu* (dit-il) *leur envoyera efficace d'erreur; afin qu'ils croyent le mensonge* Il est juste, que celuy qui ne veut pas estre instruit par la veritè, ait le deshonneur & la honte d'estre trompè par le mensonge; Iesus Christ denonceoit un pareil châtiment aux Iuifs; *Vous ne me recevez point* (leur dit-il) *moy qui suis venu au nom de mon Pere. Si un autre vient en son propre nom,* c'est

Iean 5. 43.

c'eſt celuy-là que vous recevrez. Ils n'ont pas voulu eſtre diſciples du Prince de la verité & de la ſageſſe ; Dieu leur a donnè des ſeducteurs & des impoſteurs pour leurs Maiſtres. Il n'étoit pas poſſible de payer a la fiertè & au dedain de leur incredulitè un ſalaire plus raiſonnable. L'Apôtre nous predit ailleurs la maladie des derniers ſiecles; *Ils détourneront* (dit-il) *leurs oreilles de la veritè.* Liſés le reſte, & vous verrés que l'orgueil de ces incredules, ne demeure pas impuni non plus ; Car il ajoûte incontinent, qu'*ils ſe tourneront aux fables.* Et que ce ſoit un châtiment du Ciel, qui vange par cette infamie l'outrage de ſa veritè, vous le reconnoiſtrés aiſément, ſi vous conſiderés que ces ingrats, qui dédaignent la veritè de l'Evangile, ſont des eſprits fiers & preſomptueux, qui dans l'orgueil de leurs folles penſées, accuſent les myſteres de l'Evangile tantôt d'eſtre trop groſſiers, tantoſt d'eſtre trop obſcurs & enveloppés, & tiennent que c'eſt foibleſſe d'eſprit d'ajoûter foy à des choſes ainſi faites ; & neanmoins vous les voyés ordinairement eux mêmes croire des fables,

Chap. I.

2. Tim. 4. 3.

Chap. I bles, & s'en repaiſtre ; ſigne évident que c'eſt non ſimplement la nature des choſes, qui les y conduit (car ſi ce n'eſtoit que cela, ils écouteroient encore moins les fables, que l'Evangile) mais c'eſt la colere de Dieu qui les pourſuit, & vange l'affront, que leur impietè a voulu faire a ſa veritè. L'anciéne Egliſe en vid autrefois un illuſtre exemple en l'Empereur Iulien l'Apoſtat, qui dédaigna inſolemment l'Evangile ; s'en moquant comme d'vne fable. Et neantmoins ce miſerable Prince aprés avoir eſtimè une ſi ſainte veritè indigne de ſa creance, ne laiſſa pas avecque toute ſa philoſophie de recevoir pour bonnes toutes les ſottiſes du Paganiſme, avec les plus extravagantes de ſes fables, & les plus badines de ſes ſuperſtitions. Il n'eut point de foy pour des myſteres adorés par les Anges ; & il en eut pour ceux, dont les enfans des Payens mêmes ſe moquoient. Il ne voulut pas croire Ieſus, & ſes Apôtres, les Docteurs de la veritè : & il creut bien Homere & les poëtes Grecs, qui font ouverte profeſſion du menſonge & de la fable. Il eſt vray, que ceux dont l'Apô-

tre

tre parle, n'étoient pas paſſés juſques a
l'impietè de Iulien, puis qu'ils faiſoient
ſemblant de croire en Ieſus Chriſt;
Mais tát y a que pour n'avoir pas traittè
l'Evangile avec aſſés de reſpect, par
un juſte jugement de Dieu ils tomberent
dant le *vain babil.* Il entend ſans
doute quelques opinions extravagantes,
& quelques diſputes curieuſes,
dont ces mauvais ouvriers batoient les
oreilles de leurs auditeurs;les debitant
avec une grande abondance de paroles;
comme ſi c'euſſent été des myſteres
fort neceſſaires au ſalut. Et bien
que l'Apôtre ne nous les repreſente
pas particulierement, neantmoins l'échantillon
qu'il nous en a donnè cy devant,
nous montre aſſés,qu'elle en pouvoit
eſtre la nature. Car il diſoit entre
autres choſes, que *les fables & les genealogies
faiſoient* partie de la paſſion & de
l'étude de ces venerables Docteurs,
Qu'ils s'occupoient dans ces beaus ſujets,
& dans les queſtions infinies, qui
en naiſſoient. Quel autre nom euſt il
peu choiſir plus propre pour des diſcours
ſi inutiles a l'edification des
hommes, que celuy qu'il leur donne
ici

Chap. I. ici les appellant *vn vain babil*? Car supposè qu'ils les expliquassent avecque les plus belles paroles, & les plus delicates pensées, que puisse fournir l'eloquence la plus feconde, & la plus achevée; qu'étoit-ce aprés tout, que des paroles iettées en l'air? des sons agreables a l'oreille, mais sans aucun fruit pour l'Esprit? Les heretiques qui vinrent depuis, ne manquerent pas de donner dans le même écueil. Nous voyons l'idée de leur doctrine dans les livres des anciens, qui l'ont refutée; comme dans S. Irenée, dans Tertullien, & dans S. Augustin, qui nous rapportent fidelement les resveries des Gnostiques, & des Manichiens. Ce sont des fantaisies si bourruës, que sans l'autoritè de ces écrivains nous aurions de la peine a croire, que des folies si étranges eussent jamais peu entrer dans l'esprit d'une creature raisonnable. Et c'est une chose digne d'étonnement, qu'il se soit treuvè entre ceux qui les suivoient, des personnes savantes & grandement eloquentes, qui n'épargnoient pour farder la sotise de leur impertinente doctrine aucune des plus belles

coul:urs,

couleurs, que puissent inventer les Es- Chap. I.
prits les plus subtils, & les langues les plus disertes; comme il paroist par quelques fragmens des Gnostiques, rapportés par les anciens, & par l'ouvrage entier d'un Manichien nômé Faustus, qui se voit encore aujourd'huy dans les livres de S. Augustin; aussi fleuri, & aussi brillant a regarder seulement les paroles, qu'aucune piece, que nous ayõs de ce temps-là. C'est de ceux-là que l'on peut veritablement dire qu'ils *s'étoient détournés a vain babil*; toute l'écume, & toute l'enfleure de leurs beaux discours, quelque luisante & deliée qu'elle soit, n'étant pleine, que de vent. Mais il n'est pas besoin de remonter si haut pour vous faire voir, que tous ceux, qui ont abandonnè la vraye fin de l'Evangile, se sont détournés *au vain babil.* Les écoles de Rome nous en fournissent encore aujourd'huy un exemple trop visible pour en douter. Car depuis qu'une fois leurs maistres ont treuvè trop étroites les bornes, où l'Apôtre renferme ici la doctrine des Chrétiés, presque toute leur Theologie s'est changée en *un vain babil.* Il leur a

h semblé,

Chap.I. ſemblè, que c'étoit une ſource trop commune & indigne d'eux, de ſatisfaire a l'édification des ames. Ils ont entrepris de contenter la curioſitè, qui eſt infinie; & la ſuivant par tout, où elle a voulu les mener, ils ont tant diſputè de choſes inutiles, & en ont écrit, & en écrivent encore tous les jours une ſi prodigieuſe multitude de volumes, que le monde gemit ſous leur faix. Leur travail eſt de dire des choſes non ſolides, & mouëlleuſes, & capables d'edifier, mais aigues, & pointuës, & rares & inouïes; tirées du fonds de je ne ſai quelles meditations ſombres, & particulieres; A la veritè on ne peut pas leur reprocher de s'eſtre trop etudiés a l'ornement & a la beautè des paroles. Car ils debitent toutes leurs ſubtilités en un langage ſi vilain, & ſi barbare, qu'il ſembleroit beaucoup plus propre pour écrire en burleſque, que pour traiter de la Theologie; ſi bien que ſoit que vous regardiés les choſes, ſoit même que vous conſideriés les paroles, toutes leurs diſputes ne ſont veritablement, qu'vn *vain babil*; également incapable & de ſanctifier l'ame, & de former la langue.

langue. Vn interprete de leur communion dit, qu'encore qu'il y ayt de ses gens, qui faillent quelquesfois en ce point, ou par une trop grande curiosité, ou par une superfluité non necessaire; cette faute ne doit pourtant pas estre rapportée au vain babil, que l'Apôtre condanne en ce lieu; *parce* (dit-il) *que la suite montre clairement*, que c'est des Iuifs qu'il parle ici. Comme s'il y avoit quelqu'un au monde assés stupide pour s'imaginer, qu'il y eust des-lors des Thomistes, ou des Scotistes, ou quelqu'vne de ces autres fameuses bandes; qui partagent l'école Latine, que S. Paul prist ici nommémét a partie. Qu'importe en quel siecle, ou de quelle nation ils soient nais, s'ils font ce que l'Apôtre a condamné? La diversité des temps; des lieux, & des nations ne chágent ni le nom, ni la nature, ni des vices, ni des vertus. Soit Iuif, soit Grec, soit ancien, soit moderne, qui dérobe le bien d'autruy, commet un larcin sans point de doute; & ce seroit une étrange effronterie a celuy, qui y étant aujourd'huy surpris, allegueroit que les loix anciennes n'ont

Chap. I.

Estius sur ce lieu.

 parlé;

Chap. I. parlè, que de ceux de leur temps, & non de luy, qui est venu tant de siecles depuis. Mais c'est la chicane ordinaire de ceux de Rome. Si nous alleguons contre leur adoration des images, la loy, qui defend de les servir, & de se prosterner devant elles; ils répondēt qu'elle parle au Iuifs, & non a eux. Si nous leur mettōs en avant contre l'abstinence de la chair qu'ils ordonnent, la prediction que fait l'Apôtre qu'il s'élevera de mauvais Esprits, defendans de se marier, & enjoignans de s'abstenir des viandes, que Dieu a creées pour les fideles; ils répondent qu'il en veut aux Encratites, & aux Marcionites anciēs, & non a eux. Si nous leur objectons contre le retranchement de la coupe sacrée, établi au milieu d'eux, la parole de nôtre Seigneur, *Beuvés en tous*; ils répondent que cette ordonnance, est pour les Sacrificateurs, & non pour le peuple. La subtilité de ce Docteur est de même vene; qui ne veut pas que l'on rapporte a ses scolastiques la condamnation du *vain babil* ici faite par S. Paul. A ce conte il n'y aura que les Iuifs de ce-temps-là, a qui il soit defendu de

se

se dévoyer de la fin de l'Evangile, & de se détourner au vain babil; L'vn & l'autre sera permis aux Theologiens de l'école Romaine. S'il leur est permis de faire ce que l'Apôtre du Seigneur a condannè; je luy en laisse le jugement, & a toute conscience, a qui il reste quelque sentiment de justice & de raison. Mais qu'ils l'ayent fait, & qu'ils se soyent écartés de la vraye fin de l'Evangile, & qu'au lieu de la charitè, où il tend, ils se soyent détournés *a un vain babil;* c'est une chose si claire & si évidente, qu'vn de leurs interpretes nai, nourri, & mort dans leur communion, venant a ce passage, n'a peu s'empêcher de le remarquer, & de s'en plaindre; rapportāt ici au long les bagatelles, & les questions froides & frivoles, qui occupent les écoles, & exercent les Theologiens de Rome depuis long-temps, leurs debats infinis sur l'essence du pechè, & de la grace; & sur la distinction des personnes de la sainte Trinitè, & sur le feu de l'Enfer, sur le Battesme, sur l'Eucharistie, sur la penitence; Il dit que l'on en est venu jusques a des questions non seulement fades, & vaines; mais mêmes

Chap. I.

Erasme dans ses Annot. sur le N. T. sur ce passage.

Chap. I. impies sur la puissance de Dieu, & du Pape ; & il en produit un grand nombre,& celles-ci entre les autres; Si chaque personne de la Sainte Trinitè peut prendre a soy toute nature creée,comme celle d'une pierre , ou d'un animal, ainsi que le Fils a pris celle de l'homme; & si cette proposition, *Dieu est une pierre*,ou *un animal*,est aussi possible, que celle-ci, *Dieu est un homme* ; Si une personne creée peut aussi prendre,& s'unir personnellement une nature creée ; & cent autres choses ou impertinentes ou scandaleuses ; Et si le Pape peut casser ce qu'vn Apôtre a ordonné ; S'il peut ajoûter au symbole un nouveau article de foy ; S'il a autant ou plus de puissance que S. Pierre ; S'il peut commander aux Anges, & faire sortir toutes les ames du purgatoire à la fois , & s'il est plus clement que n'a été Iesus Christ, dont nous ne lisons point qu'il ayt jamais tiré nulle ame de purgatoire; S'il est simplement homme , ou s'il n'a pas quelque chose de commun avecque la divinité, participant à l'une & à l'autre nature ; Si nous ne parlions de ces choses , que pour passer le temps

aprés

aprés le repas, je le ſupporterois, dit-il, le mal eſt, qu'il ſemble que nous en faſſions les apuys de nôtre foy. Nous cherchons ce que nous ne pouvons ſçavoir, & dont l'étude ne nous a point été commandée ; & laiſſons là les choſes, qui ſont ſeules dignes de nôtre meditation. Il touche auſſi en ſuite celles de leurs diſputes qui retiennent & travaillent l'Eſprit en des choſes obſcures & impenetrables ; & qui l'empeſchent de s'appliquer a des cõnoiſſances meilleures & plus ſalutaires. Il dit, qu'ils en font gloire, & content l'obſcurité pour l'une des merveilles d'un grand Theologien ; & qu'il en a ouï un, qui pour exalter un de leurs Docteurs, nommé l'Eſcot, diſoit que neuf ans ne ſuffiroiét pas pour entendre ſeulement ce qu'il a écrit ſur la preface de l'abbregé de leur Theologie. Ie laiſſe la plus grande partie des choſes, que ce ſavant homme a particulariſées ſur ce ſujet. Car il n'eſt pas beſoin que nous les ſachions. Ce que j'en ay rapporté ſuffit pour vous montrer quelles graces nous devons a Dieu, qui nous a delivrés du vain babil d'une ſi malheureuſe école ; où l'on n'oit

Chap. I. que des disputes extravagantes, des debats de paroles, un bruit importun de distinctions ou fades ou chimeriques, & de sophismes embarassés ; où aprés avoir bien travaillè plusieurs années, l'on n'en recueille autre fruit, que des chardons, & des épines, inutiles à la pâture d'une creature raisonnable. Iouïssons de la manne celeste de la parole du Seigneur, qu'il a rétablie dans l'Eglise; & nous contentõs de son Evangile ; bornant nôtre étude & nos desirs a ce qui est utile & necessaire à la sanctification de nos ames en la charitè. Le temps est court ; Employons le tout entier dans les choses solides. N'en perdons pas une partie dans le vain babil. Que le plaisir de l'oreille, & la curiositè de l'Esprit, & l'éclat soit des belles paroles, soit des pensées ingenieuses, ne nous tente jamais, pour nous dégoûter de la simplicitè de l'Evangile, ou pour nous faire convoiter la creuse & folle sagesse de l'Egypte. Ne laissons jamais rentrer au milieu de nous le vain babil, que Dieu en a chasse si miraculeusement. Aimons une Theologie solide, simple, sobre & modeste ; qui cherche

cherche a édifier & non a plaire; a sauver l'ame, & non a chatouïller l'Esprit, ou l'oreille, qui se tienne dans les ordres de S. Paul, & qui ait toûjours l'œil sur la charitè d'un cœur pur, d'une bonne conscience, & d'une foy non feinte, & ne presse & n'avance, que ce qui s'y rapporte evidemment, & qui nous y peut former; ignorant patiemment ce qui est, ou au dessus de nôtre portée, ou au dela de ce salutaire dessein. De combien de travail, & de questions, & de querelles dechargerions nous l'Eglise, si nous pouvions une bonne fois renfermer toute nôtre Theologie & toute nôtre science dans ces legitimes bornes? Il n'y auroit plus de disputes. Car ce qui est necessaire est clair; Il n'y a que le superflu, qui soit difficile. Et neantmoins par une étrange maladie d'esprit, nous nous plaisons ordinairement beaucoup plus aux choses & difficiles & inutiles, qu'a celles qui sont & utiles & faciles. Nous preferons l'étude, où il y a beaucoup de travail & peu de profit, à celle où la peine est incomparablement moindre, bien que le fruit y soit grand & certain & inestimable.

Chap. I. mable. C'est de cette maudite humeur qu'est venu parmi les Chrétiens ce *vain babil*, auquel dés le temps de l'Apôtre se détournoyent certains mauvais esprits, qui ne pouvant goûter la puretè, saintetè, & simplicitè de l'Evangile, s'écartoient de sa vraye & legitime fin, qui n'est autre que la charitè. Mais il découvre dans le verset suivant l'une des premieres & principales causes de leur mal, quand il ajoûte qu'*ils veulent estre docteurs de la loy, n'entendant point les choses, qu'ils disent, ni desquellès ils asseurent.* Il paroist d'ici que ceux qu'il touche étoient ou Iuifs naturels, ou proselytes; puis qu'ils retenoient la loy; & en vouloyent estre Docteurs. Car vous savés que par la *Loy*, l'Apôtre selon son stile ordinaire, entend celle de Moïse; & que les écrivains du nouveau Testament appellent *Docteurs de la Loy*, les Maistres, qui enseignoient les ordonnances & les livres de Moïse, ayant étè solennellement receus en cette charge aprés avoir donnè des preuves de leur suffisance. C'est le titre que S. Luc donne à Gamaliel dans les Actes; & il l'entend en même sens, quand

Act. 5. 34. & *Luc.* 5. 17.

quand il dit dans son Evangile ; que comme Iesus enseignoit, des Pharisiens & des *Docteurs de la loy*, venus de divers lieux étoient là assis au lieu, où il étoit. Il ne faut pas douter, que ces Docteurs ne fussent en grand honneur parmi les Iuifs ; y tenant un rang semblable a celuy, où sont aujourd'huy les Docteurs de Sorbonne par exemple, dans la communion de Rome, ou ceux qui enseignent la Theologie dans la nôtre. Il est vray, que S. Paul ne dit pas, que ceux dont il parle ici, eussent étè receus en cette dignitè entre les Iuifs, avant que d'avoir embrassè la profession du Christianisme. Il dit seulement qu'*ils vouloient estre Docteurs de la Loy*; soit qu'ils voulussent retenir entre les Chrétiens l'ancienne dignitè, dont ils avoient joüi parmi les Iuifs ; soit que n'ayant point eu cette qualitè dans le Iudaïsme, ils y aspirassent dans le Christianisme, tachant d'y établir la loy de Moïse pour en estre recõnus Docteurs; se prevalant ainsi de la connoissance, qu'ils avoient de la loy, pour s'élever au dessus des fidelles convertis du Paganisme, & pour passer entr'eux pour des

Chap. I.

des Docteurs. C'est la maladie de la nation. Iesus Christ reproche nommemét aux Scribes & aux Pharisiens, entre leurs autres vanités qu'ils aimoient d'estre salués dans les places publiques, & d'estre *appellés des hommes, nôtre maistre, nôtre maistre.* Encore aujourd'huy l'extreme misere, où Dieu a plongè par tout ces pretendus Maistres, n'a peu mortifier leur ancienne vanitè; & c'est une chose étrange, & incroiable, si nous ne la voyons en effet dans leurs livres, quels titres, & quels honneurs ils se donnent les uns aux autres, quand ils s'écrivent, ou se saluent; A les ouïr, il sembleroit que ce fussent des Princes, ou des Monarques; ou tout au moins quelques grands Archevesques, ou Cardinaux; & au fonds ce ne sont que des gueux, qui se font ces civilités l'un a l'autre. Toute la nation en est là frappée; & la matiere de tout cét orgueil c'est que Dieu leur a fait l'honneur de leur donner sa loy. Vous savés ce que leur dit S. Paul, a tous & a chacun d'eux, *Tu penses estre le conducteur des aveugles, la lumiere de ceux qui sont en tenebres; l'instructeur des ignorans, l'enseigneur des idiots,*

Math. 23. 7.

Rom. 2. 19. 20.

idiots, qui as dans la loy le patron de la connoiſſance & de la verité. Cette folle preſomption, & la complaiſance qu'ils ont pour eux mêmes, avec cette ridicule vanitè, qui enfle leur petit courage, eſt la cauſe de tous leur malheurs. C'eſt ce qui leur fit mépriſer la vocation ſi douce & ſi raviſſante de Ieſus Chriſt nôtre Seigneur; *Comment pouvés vous croire* (leur diſoit-il) *veu que vous cherchés la gloire l'un de l'autre, & ne cherchés point la gloire, qui vient de Dieu ſeul?* C'eſt encore cette vanitè, qui empeſcha ceux-là même qui croyent, de le confeſſer franchement; *parce* (dit l'Evangeliſte) *qu'ils aimoient mieux la gloire des hommes, que celle de Dieu.* Et bien qu'aprés l'envoy du S. Eſprit, la verité de l'Evangile luiſiſt dans une clartè beaucoup plus grande, qu'elle n'avoit fait juſques là; cette maudite vaine gloire les retint, encore la pluſpart dans l'incredulitè; comme S. Paul le teſmoigne ailleurs, quand il dit, que la paſſion, qu'ils avoient *d'établir leur propre juſtice* les empeſchoit de *ſe ranger a la Iuſtice de Dieu;* a celle qu'il a revelée dans l'Evangile de ſon Fils. Et ſi quelques uns d'eux

Chap. I.

Iean 5. 44.

Iean 12. 43.

Rom. 10. 3.

Chap. I. d'eux forcés par l'évidence de la veritè & par l'éclat des miracles, dont les Apôtres l'accompagnoient, se rendoyent a Iesus Christ, & s'enrooloient entre ses disciples, il y en avoit peu entr'eux, qui se fissent avec une entiere puretè & sinceritè. Il leur restoit encore a la pluspart quelque chose de ce vieux levain de vanitè, dont toute la masse du sang Iudaïque est infectée; comme vous le voyés par l'exemple de ceux, dont il est ici question. Ils faisoient professiõ du Christianisme; mais ils ne pouvoient oublier la gloire pretenduë de leur Iudaisme. Ils en vouloient encore avoir sinon le tout, au moins quelque partie. Ce doux & glorieux nom de *Docteur de la loy*, si estimè de toute la nation, leur revenoit a tout heure dans l'Esprit; comme les aux, les oignons, & les chairs de l'Egypte autresfois à leurs ancestres dans le desert. S'étant mis en la teste de conserver au moins la qualitè de Docteur parmi les Chrétiens; pour acheminer ce dessein de leur petite ambition, ils laissoient là le grand chemin battu par les ministres de l'Eglise, & jugeant que

la

la predication de la . charitè , & des choſes qui y conduiſent, étoit une matiere trop commune pour leur acquerir de la reputation , ils ſe jettoient à quartier,& tiroient du vieux magazin de la tradition Iudaïque quantitè de myſteres creux & inconnus aux Gentils , des fables & des genealogies , & autres ſemblables inventions ; les debitant avec une grande hardieſſe & confiance,& les enrichiſſant autant qu'ils pouvoyent,de belles paroles,pour paroiſtre ſavans, & gagner avecque l'applaudiſſement du peuple le titre de Docteurs de la Loy. Mais l'Apôtre montre enfin leur ignorance , & leur temeritè,quand il ajoûte qu'ils *n'entendent pas les choſes, qu'ils diſent,ny dequoy c'eſt qu'ils aſſeurent.* L'ignorance eſt pardonnable , quand elle eſt involontaire ; c'eſt a dire quand on ignore ce que l'on ne peut ſavoir, quelque affection que l'on euſt de l'apprendre. Mais l'ignorance de ces pretendus Docteurs étoit inexcuſable;premierement parce qu'elle étoit volontaire,& née de leur ſeule vanité. Car ſans l'ambition , qui leur offuſquoit l'eſprit , il leur eût étè aisè d'entendre

Chap. I. la nature,& l'vſage de la loy ; & qu'elle n'avoit été donnée qu'a temps, pour ſervir de pedagogue au peuple de Dieu juſques a la venuë du Meſſie ; ſi bien que le Chriſt étant revelé & regnant dans l'Egliſe, il eſt clair que deſormais la Loy demeure caſſée & abrogée. Mais l'intereſt de la paſſion de ces gens les empeſchoit de voir cette verité; parce que ſi elle euſt eu lieu, la Loy ne ſubſiſtant plus,ils n'en euſſent peu eſtre Docteurs ; ils euſſent perdu leur petite royautè. Pour la conſerver, ils ne veulent & ne peuvent entendre cette veritè ; qui la choque ; Ils aiment mieux l'ignorer,& preſcher le contraire. Secondement leur temeritè les rend auſſi indignes de pardon ; de ce qu'ignorant la veritè de ces choſes, au lieu de s'en inſtruire,& d'aller à l'école pour les apprendre,ils ont la preſomption d'enſeigner les autres, & de leur faire des leçons de ce qu'ils n'entendent point ; & mêmes (ce qui eſt le dernier point de l'audace & de l'inſolence)non contens de dire ſimplement ce qu'ils n'entendent point,ils l'aſſeurent,& l'affirment, comme une choſe, dont ils ſont certains.

tains. I'estime aussi que l'Apôtre note par ces paroles deux vices fort familiers aux faux docteurs ; l'vn est, qu'ils s'embrouïllent souvent eux mêmes, entreprenant d'établir (comme c'est toûjours le destin de l'erreur) des choses incompatibles ; dont ayant a s'expliquer ils ne le peuvent faire qu'avec une grande obscuritè, & un embarras de paroles, qu'ils disent sans les bien entendre eux mêmes ; comme nous le voyons arriver tous les jours a ceux de l'Eglise Romaine, lors qu'ils nous veulent representer la forme & les suites de leur transsubstantiation, de leur sacrifice propiciatoire, & neantmoins non sanglant, de la remission d'un peché, que vous ne laissés pas de punir, du purgatoire ; & d'autres mysteres imaginaires ; dont les plus habiles de leur parti ont bien de la pene à s'exprimer de telle sorte, qu'il ne soit aisè a voir qu'au fonds ils ne savent pas trop bien ce qu'ils veulent dire. L'autre est qu'encore qu'ils n'ayent aucune certitude de leurs doctrines ni par les sens, ni par la raison, ni par la revelation divine, ils ne laissent pas de les asseurer, & poser

Chap. I. fort affirmativement, comme des choses infaillibles & indubitables, *ils n'entendent pas* (dit l'Apôtre) *dequoy c'est qu'ils asseurent*, usant d'un mot * qui signifie, donner une chose pour certaine, & l'affirmer fortement. Cette confiance de definir ainsi les choses avecque tant de force & de fermetè, sert a en recommander la creance, & a faire plus aisément passer l'imposture pour la veritè. Regardés-moy ceux de Rome. A les ouïr, tout ce qu'ils enseignent sont des oracles; où il n'échet nulle doute ni difficultè. Iamais Iesus Christ n'a commandè, jamais l'Ecriture n'a parlè, qu'il faille adorer le pain de l'Eucharistie avec la même religion que l'on adore Dieu. Il ne s'en treuve pas un mot dans tous les vrays écrits des trois premiers siecles du Christianisme. Cette adoration choque la raison, & la loy du Seigneur au dernier point; qu'un homme, qu'un fidele adore comme son Dieu Souverain, une petite oublie faite d'eau, & de farine entre deux fers, qui n'a ni sens, ni mouvement, que le vent peut emporter, que les moindres animaux peuvent devorer;

* διαβεβαιοῦνται.

ter ; que ceux-là même qui l'adorent, doivent manger & avaler. Y eut-il jamais une opinion moins certaine, plus douteuse, plus pleine de difficultés, de quelque côté que vous la regardiés? Et neantmoins écoutés avec quelle asseurance les Peres de Trente-la definissent ; *Il n'y a* (disent-ils) *nul lieu de douter, que tous les fideles de Christ selon la coutume toûjours receuë dans l'Eglise Catholique, ne doivent rendre a ce sacrement de l'Eucharistie, en la veneration qu'ils luy addressent, ce même culte de latrie, qui est deu au vray Dieu.* Leur Catechisme parle en semblables termes de l'invocation des Saints ; *C'est une chose* (dit-il) *si certaine en l'Eglise de Dieu, qu'il n'est pas possible qu'il tombe aucune doute là dessus dans l'Esprit des fideles. Et neantmoins* il est certain, que c'est vne chose inouïe & dans l'eglise ancienne par l'espace de quatre mille ans, & dans les trois premiers siecles de la Chrétienne, & dont il ne paroist ni cõmandement, ni exemple, ni dans les Escritures de Dieu, ni dans les livres des disciples des Apôtres, & qui d'ailleurs choque rudement les fondemens de la religion, & qui tire

Chap. I.

Conc. Trid. sess. 13. c. 5.

Cath. Trid. tract. de oratione. Quis orãdus? p. 544.

Chap.I. aprés ſoy une infinitè de difficultés inſurmontables. Ils parlent avec la même aſſeurance & du purgatoire, qu'ils ne virent jamais, ni dans la nature, ni dans l'Ecriture; & du ſacrifice de la meſſe, & de la tranſſubſtantiation; & de leurs autres erreurs. Ne vous en étonnés pas Fideles, puiſque l'Apôtre vous apprend, que c'eſt la coutume de ceux qui ſe dévoyent, d'aſſeurer ce qu'ils n'entendent pas. D'autre part ce qu'il nous teſmoigne, que des ſon temps il y eut des gens, qui s'écarterent de la vraye fin de l'Evangile, & que la paſſion du Doctorat détourna dans le vain babil, nous doit ôter le ſcandale, que les ſimples prenent quelquefois, en voyant que l'erreur s'eſt fourrée il y a ſi longtemps entre les Chrétiens, & qu'elle s'y maintient encore aujourd'huy avecque tant d'opiniatretè, Si un honneur ſi petit, qu'étoit celuy de paſſer alors entre les fideles pour un Docteur de la Loy, a peu tellement aveugler ces gens, que de leur faire mépriſer & combatre la veritè, bien qu'éclairée par la lumiere divine des ſaints Apôtres; devés vous pas treuver étrange qu'aujour-

qu'aujourd'huy, que la voix & les miracles de ces grands hommes ne sont plus sur la terre, la mitre & la crosse & le Regne, & tant de gloire & tant de biens, qui y sont attachés, facent méconnoitre la verité au monde, & luy facent preferer l'erreur, & le babil, vain de vray, mais armé de confiance, & d'autorité, & d'éloquence, & de tout ce qui est charmát aux yeux de la chair? Chers Freres, ne vous laissés point éblouïr a ce faux éclat. Attachés vous a l'Evangile, la parole eternelle du Fils de Dieu, & a l'Ecriture divine de ses Apôtres, qui en sont les tesmoins, & les predicateurs certains & indubitables. Que vos Pasteurs pour conserver le depost de cette salutaire verité, puisent dans les sources, d'où elle nous vient; & fuyant la curiosité & la vanité, ayent toûjours devant les yeux la fin de cette doctrine celeste; qui est vôtre salut, & non vôtre plaisir; l'edification de vos ames, & non la satisfaction de vôtre curiosité. Que jamais ils ne se détournent à ce vain babil ici condamné par l'Apôtre; & purifiant leurs cœurs de toutes les passions de la terre, n'ayét autre

Chap. I. ambition, que de vous ſauver; ni autre volontè que de vous ſervir dans ce grand & unique deſſein; Qu'ils ſe gardent biẽ de la temeritè des ſeducteurs, & ne mettent jamais rien en avant, dont ils n'ayent l'intelligence & l'aſſeurance, l'ayant appris dans l'école de Dieu. Suivés la même voye pour viure en la même ſeuretè. Car vous & nous n'avons qu'une ſeule & même regle. Mais, Chers Freres, travaillons principalement les uns, & les autres, à rapporter toutes nos penſées & tous nos deſirs à la fin de l'Evangile; c'eſt adire *à la charitè d'un cœur pur, d'une bonne conſcience, & d'une foy non feinte.* Si cette charitè divine regne veritablement dans vos ames; ſi vous la tenés pour vôtre ornement, pour vôtre gloire & pour tout vôtre bonheur; l'erreur ne vous ſeduira jamais; ſes ſofiſmes ne ſeront pas capables de vous abuſer ni le vain babil de la terre, de vous faire abandonner la veritè de Dieu. Tous ceux que le monde nous a enlevés, y avoyent déja une partie de leur cœur ſi la ſeule charitè de Ieſus Chriſt les euſt remplis, ils ne nous euſſent jamais quittés.

quittés. Mais quoy ? L'vn vouloit estre Chap. I.
Docteur de la Loy ; & l'autre vouloit quelque chose de plus encore. Cette volontè contraire a la charitè, est tout ce qui les a perdus ; C'est ce qui leur a noirci la veritè, & qui l'a fait paroitre hideuse a leurs yeux ; C'est ce qui leur a fardè l'erreur, & qui leur a rendu ce monstre agreable. Dieu nous garde, Freres bien aimés, de tomber dans leur malheur. Mais souvenés-vous qu'vne vraye & vive charitè, qui n'aime que Iesus Christ, & n'a de la passion que pour sa gloire ; est le meilleur & le plus asseurè moyen de nous en preserver. Iè n'ai pas peur qu'vn homme, qui n'aime ni ne craint le monde, & qui n'aime & ne craint que Dieu, puisse preferer l'erreur a la verité. Le Seigneur Iesus vueille nous sanctifier tous ensemble par la vertu de son Esprit, & purifier nos ames avecque le feu de sa charité, & nous faire la grace de le servir en toute pureté & honnesteté constamment & religieusement jusques au dernier de nos soûpirs, pour avoir part un jour dans sa bienheureuse immortalitè. AMEN.

SERMON CINQVIESME*

*Prononcè a Charenton le 13. Decembre 1654.

I. TIMOTH. Chap.I. Vers. 8.9.10.11.

Or nous savons que la Loy est bonne si quelqu'un en use legitimement.

Sachant cela, que la Loy n'est point mise pour le juste, mais pour les iniques, & ceux qui ne se peuvent ranger; pour les impies & les mal-vivans, pour les gens sans religion & profanes, pour les meurtriers de pere & de mere, & les homicides.

Pour les paillards, & ceux qui habitent avec des masles, larrons d'hommes, menteurs, parjures, & s'il y a quelque autre chose qui soit contraire a la saine doctrine.

Suivant l'Evangile de la gloire de Dieu bien-heureux, lequel evangile *m'a étè commis.*

CHERS FRERES; Bien que toutes les parties de la commission, que les Apôtres receurent de Iesus Christ fussent grandes, & au dessus des forces de nôtre

nôtre nature, il ny en avoit pourtant aucune dont le dessein fust plus étrange ou l'execution plus difficile, que l'abolition du Iudaïsme. I'avouë que c'étoit unè chose bien hardie, & d'un succés apparemment impossible, d'entreprendre de détruire le Paganisme, établi dans le monde depuis une longue & immemoriale suite de siecles par le consentement de tous les peuples; Mais c'étoit sans doute beaucoup plus de vouloir casser & abroger la Loy de Moïse; qui outre l'antiquitè étoit encore évidemment fondée sur l'autoritè du vray Dieu, qui l'avoit luy même publiée du ciel; au lieu que les religions Payennes n'avoyent étè plantées dans le genre humain, que par la voix & par la main des hommes, comme leurs propres histoires le racontoient, & comme il paroissoit assés par les erreurs, & les vanités, dont elles étoient toutes pleines. Aussi voyés vous que quand les Apôtres se mirent a travailler a la conversion du monde les Iuifs s'opposérent a leur predication avec beaucoup plus de fureur & d'opiniatretè que ne firent pas les Payens. Et

au

Chap I. au lieu que ceux-ci vaincus peu a peu par la force de la veritè cederent enfin & receurent le Christianisme, ayant tous renoncè a leur vieille idolatrie; le corps de la nation des Iuifs demeura inflexible, & persevere encore aujourd'huy dans la superstition. Il est vray qu'avant ce fier & épouvantable endurcissement, où ce miserable peuple est tombè par un juste jugement de Dieu, plusieurs d'entreux avoient donnè les mains a la veritè, & reconnu Iesus pour le Christ promis par les Prophetes. Mais encore faut-il remarquer, que de ceux la-même qui embrasserent la profession de l'Evangile, il s'en treuve grand nombre qui vouloient a toute force retenir l'observation de leur loy; tant étoit profondement enracinée dans leurs cœurs la reverence de leur Moïse. Il paroit par les Actes, & par les écrits des Apôtres, que ce zele des Iuifs & ce mélange de leur loy avecque l'Evangile fut l'une des choses qui troubla le plus l'Eglise a ses commencemens. A peine y a-t-il aucune des epîtres de S. Paul, où il ne combatte cette erreur, & où il ne se plaigne des

mauvais

mauvais ouvriers, qui la mettoient en avant. Ceux qu'il entreprend ici dés le commencement de cette epître, étoiēt de ce nombre, comme il nous le découvre clairement dans le verſet, qui precede nôtre texte, où il dit, qu'ils *vouloient eſtre Docteurs de la Loy*; Il a déja notè & deſcriè les fables & les genealogies, & les autres vanités, a quoy ils s'addonnoient; Mais parce que le nom de la Loy étoit leur principale defenſe, & le plus plauſible de tous leurs pretextes pour rendre la doctrine de l'Apôtre odieuſe, comme s'il eût mépriſè & rejettè une inſtitution de Dieu; il va au devant de la calomnie, & arme ici ſon diſciple Timothée contre ces faux & ſcandaleux langages des ſeducteurs, touchant briévement a ce propos la vraye fin, & le legitime uſage de la loy. Premieremēt donc pour rabbatre leur calomnie, il diſtingue ce qu'ils confondoient malicieuſement ou ignoramment, c'eſt a dire la Loy d'avec ſon uſage; *Or nous ſavons* (dit-il) *que la Loy eſt bonne, ſi quelqu'un en uſe legitimement*; Puis pour montrer quel étoit ce legitime uſage de la Loy, il éclaircit quelle en

eſt

Chap.I. eſt la fin, & pour qui elle a étè proprement donnée; *ſçachant cela* (dit-il) *que la Loy n'eſt point miſe pour le juſte, mais pour les iniques, & pour ceux qui ne ſe peuvent ranger, pour les impies & les mal-vivans,* & pour autres ſemblables pecheurs, dont il fait une longue liſte; qu'il conclut en ces mots, *& s'il y a quelque autre choſe, qui ſoit contraire a la ſaine doctrine, ſuivant l'Evangile de la gloire de Dieu bien-heureux, qui m'a étè commis.* Ainſi pour vous donner l'entiere expoſition de ce texte, nous traiterons briévement s'il plaiſt au Seigneur, les quatre points, qu'il contient; Le premier, de la bontè de la Loy; le deuxieſme, de ſon objet & de ſa fin; Le troiſieſme, des pecheurs, a qui elle s'addreſſe propremẽt, & du denombrement que l'Apôtre en fait; Le quatrieſme & dernier, de l'Evangile, & de l'éloge qui luy eſt donnè. Quant au premier, il y faut remarquer, que S. Paul ne dit pas ſimplement que *la Loy eſt bonne*, mais qu'*il ſait*, qu'*elle eſt bonne; Or nous ſavons* (dit-il) *que la Loy eſt bonne;* & il en uſe ainſi a mon avis pour rembarrer & la calomnie, & la vanitè des ſeducteurs. Leur calomnie; parce

parce qu'ils l'accusoient de flétrir & de condanner la Loy, comme vne chose mauvaise; sous ombre qu'il en cassoit l'usage sous l'Evangile de Iesus Christ. Contre cete odieuse accusation il proteste hautement, qu'il reconnoit, que la Loy est bonne; & que s'il affranchit les Chrétiens de son joug, ce n'est pas qu'il la croye mauvaise, mais pour d'autres raisons bien differentes. Il defendoit aux Chrétiens le service du Paganisme; comme une chose impie, & mauvaise en elle même; inventée par les demons, & introduite au monde pour la perdition des hommes. Il faisoit cesser la Loy Mosaïque, comme une chose non mauvaise, mais qui n'étoit plus de saison, & qui ayant été vtile en son temps, n'étoit plus necessaire desormais dans la lumiere du royaume de Iesus Christ; reconnoissant au reste que Dieu en étoit l'auteur, qui l'avoit baillée a son peuple pour estre le pedagogue & le gouverneur de son enfance. Mais en disant, *nous savons que la Loy est bonne*, l'Apôtre picque aussi secretement l'enfleure de la vanité des seducteurs, qui vouloyent passer pour de

Chap. I. de grands Maiſtres, & ſe qualifioient *Docteurs de la Loy*; comme ſi tous les autres Chrétiens euſſent étè des apprentifs & des ignorans au prix d'eux. Encore que nous ne ſoyons pas Docteurs de la Loy, (dit l'Apôtre) & que nous ne faſſions pas profeſſion de cette haute & profonde ſcience, que ceux-ci s'attribuent, nous ne laiſſons pas pourtant de ſavoir auſſi bien qu'eux, que la Loy eſt bonne. Qui en doute & qui le peut nier? Mais nous ſavons encore ce qu'il ſemble que ces grands Docteurs avecque toute leur ſuffiſance, n'ont pas bien conſiderè, que ſi la Loy eſt bonne, ce n'eſt pas a dire que l'on n'en puiſſe mal uſer. Ailleurs dans un autre diſcours il reconnoiſt encore la même veritè, que *la Loy eſt bonne, & ſainte*, & que *ſes commandemens ſont ſaints, juſtes & bons*. Ce ſont autant d'arreſts, qu'il a gravés dans les tables des Ecritures divines, contre l'impietè de Marcion & des Manichiens, & autres heretiques, qui eurent autres fois l'audace de condamner la Loy Moſaïque & de blaſphemer qu'elle avoit étè baillée non par le vray Dieu Pere de nôtre Seigneur I. Chriſt, mais

mais par je ne ſai quelle autre divinité
ou foible, ou maligne, & quoy que c'en ſoit, defectueuſe & imparfaite; inoüie & née dans les ſeules viſions de leurs cerueaux creux. Car pour l'Auteur de la Loy, qui peut douter, que ce ne ſoit ce grand Dieu eternel, qui nous a envoyé ſon Fils Ieſus en la plenitude des temps, veu que d'un côté il nous le promet dans ſes anciennes Ecritures, prediſant punctuellement & le temps de ſa naiſſance, & ſa mort & ſa reſurrection, avecque toutes les particularitez de ſa vie? & que de l'autre part il nous depeint & repreſente ſes myſteres dans toutes les parties de cette Loy même, qu'il bailla a ſon Iſraël, qui ſemble eſtre un portrait, ou au moins un crayon de l'Evangile de Ieſus? Et pour la Loy même, il ne faut que la voir & la conſiderer pour reconnoitre incontinent ſa bonté; étant clair que ſes premiers & principaux commandemens contenus dans le decalogue, ſont d'une equité, & d'une juſtice toute évidente, & conforme a tout ce que la nature ou la ſageſſe a découvert aux hommes de plus ſaint & de plus vertueux. Mais outre cette bonté

Chap. I. bontè propre & (si j'ose ainsi dire) essentielle & originelle a la Loy, l'Apôtre en disant qu'elle *est bonne*, signifie aussi qu'elle est utile & salutaire aux hommes,qui s'en servent bien; comme il paroist de ce qu'il ajoûte, *qu'elle est bonne si quelqu'un en use legitimement*. Car de quelque fasson que vous en usiés, soit bien soit mal,elle ne laisse pas pour cela de demeurer bonne en elle même, & d'être toûjours un saint & admirable ouvrage de Dieu. Mais elle ne vous peut estre utile & salutaire, si vous ne vous en servez legitimement; c'est a dire selon le dessein de Dieu qui l'a donnée; si bien que l'Apôtre disant qu'elle est bonne *si l'on en use legitimement*,pose clairement qu'elle est utile & profitable a ceux qui en usent comme il faut; & nous laisse a sous-entendre, que bien loin de servir a ceux qui en usent autrement,elle leur nuit, & leur tourne a dommage,par la faute non de sa nature, qui est bonne, mais de leur esprit,qui est ou ignorant,ou méchant. D'où s'ensuit que le mal qui leur en revient, n'ôte ni ne diminuë rien de la louange qui luy est deuë, d'estre bonne

&ex-

& excellente. Mais pour bien uſer de la Loy il faut ayant toutes choſes connoître ſa nature & ſa fin, & pour qui elle a proprement étè baillée. C'eſt-pourquoy l'Apôtre aprés avoir dit qu'elle eſt bonne, *ſi quelqu'un en uſe legitimement*, ajoûte, *ſachant cela, que la Loy n'eſt point miſe pour le juſte, mais pour les iniques, & pour ceux, qui ne ſe peuvent ranger*. Pour bien entendre cette ſentence, il faut ſur tout ſe ſouvenir, que c'eſt de la loy de Moïſe qu'il eſt ici queſtion; ſelon le ſtile ordinaire de l'Apôtre, qui prend preſque toûjours le mot *de loy* en ce ſens-là; comme quand il dit, *ceux qui ſont ſous la loy*; pour ſignifier *les Iuifs*, & que *le Fils de Dieu a étè fait ſous la loy*; pour ſignifier qu'il s'eſt aſſujetti au joug de la loy Moſaïque; & au contraire, par ceux qui ſont *ſans la loy* il entend les Payens, qui ignoroient la loy des Iuifs, bien qu'a parler abſolument ils ne fuſſent ſans *loy*, ni de droit, ni de fait. Mais icy l'on demande s'il entend la loy Moſaïque entiere dans toute ſon étenduë, ou l'une de ſes parties ſeulement. Il y en a d'entre nos adverſaires, qui eſtiment que S. Paul

Chap. I.

1. *Cor.* 9. 20.

Gal. 4. 4.

1. *Cor.* 9. 21.

Chap. I. ne parle, que de cette partie de la loy, qui ordonne & commande le ſervice ceremoniel; Mais ſans aucune raiſon, & les autres remarquent judicieuſement, que les paroles ſuivantes, qui portent que la loy, *eſt miſe pour les iniques & pour les tranſgreſſeurs de la loy morale*, refute evidemment ce ſens. Eux donc tout au contraire ſemblent reſtreindre le mot de *loy* a la ſeule loy morale. Mais l'Apôtre parlant de la loy en general entend tout le corps de ſes ordonnances. Car bien que la nature des unes ſoit au fonds tres-differente de celle des autres; Si eſt-ce qu'entant qu'elles ont toutes été rangées enſemble pour ne faire qu'vne ſeule & même alliance, a cet égard elles s'addreſſent a mêmes perſonnes, & ont été publiées pour une même raiſon. Que ſignifie donc l'Apôtre, en diſant que *la loy de Moïſe n'eſt pas miſe pour le juſte*? Si vous la conſiderés ſous le vieux teſtament, elle obligeoit tous les Iſraëlites au ſervice ceremoniel & moral, & il ſemble qu'alors elle fuſt auſſi bien miſe pour les juſtes, que pour les iniques, puis que de droit les plus

Eſtius ſur ce lieu.

gens

gens de bien ne luy devoient pas moins Chap. I.
d'obeiſſance que les autres, & en effet ils luy en rendoient beaucoup plus. Si vous deſcendés au temps de la grace, il eſt vray, que les juſtes ſont affranchis des ceremonies; mais les iniques n'y ſont pas ſujets non plus. Ioint qu'il eſt difficile de comprendre comment mêmes ſous la grace les fideles ne ſont pas ſujets a celle des parties de la loy, qui ordonne de nos mœurs, & qui eſt compriſe dans le decalogue. A cela je reſpons que le droit de la ſaintetè, qui conſiſte en l'amour de Dieu, & du prochain, oblige a l'un & a l'autre de ces deux devoirs, toute creature raiſonnable en quelque état qu'elle ſoit, en la nature, en la grace, ou en la gloire. C'eſt un droit eternel, abſolu & indiſpenſable; parce qu'il eſt fondè & ſur nôtre creation, & ſur la raiſon de nôtre bonheur & de nôtre perfection, qui conſiſte en nôtre reſſemblance à l'imamage de Dieu, c'eſt adire en la ſaintetè. Et quand jamais la loy n'auroit étè publiée en Sinaï, tout ce qu'il y a eu d'hommes depuis ce temps-là, ſoit Iuifs, ſoit Payens, ſoit Chrétiens n'au-

Chap. I. roient pas laiſsè d'eſtre tous obligez en vertu de ce droit Souverain & immuable, a ſervir Dieu, & a aimer les autres hommes, & a vivre en toute ſaintetè & honeſtetè. Ainſi quand l'Apôtre dit en ce lieu, *que la loy n'eſt pas miſe pour le juſte*; il n'entend pas que le juſte ne ſoit obligè par aucun droit a vivre en l'amour de Dieu & du prochain, comme l'ordonne la loy (a Dieu ne plaiſe, qu'il ait eu une penſée ſi contraire a toute veritè & raiſon) il veut dire ſeulement, que l'établiſſement de la loy de Moïſe, publiée deux mille quatre cent tant d'années aprés la creation, regarde plûtoſt les méchans, que les gens de bien ; & que ſon tribunal a étè & erigè & maintenu par le Seigneur au milieu des Iuifs pour l'intereſt & pour le beſoin des eſprits reveſches, rebelles, & refractaires, plûtoſt que pour la neceſſitè des vrays enfans de Dieu. Car autre choſe eſt la pietè & la juſtice preſcrite dans la loy ; & autre la loy où elle eſt preſcrite ; La pietè & la Iuſtice eſt un devoir eternel, que la creature raiſonnable doit de ſoy-même a Dieu, ſon Createur & Seigneur Souverain;

La

La loy est une ordonnance, qui nous enjoint en paroles expresses ou ce devoir-là, ou d'autres soit semblables, soit differentes, avec menace de nous punir, si nous y manquons, & promesse de nous reconnoitre ou recompenser, si nous nous en acquitons. Comme dans un état, autres sont les devoirs, que les citoyens doivent & les uns aux autres, & tous a leurs chefs; & autre la loy, où ils sont ordonnés. La pluspart des états ont subsistè quelque temps avant que d'avoir aucunes loix écrites; & alors les devoirs mutuels de leur societè civile ne laissoient pas d'avoir lieu; parce qu'ils sont tous fondés dans le bien de l'état, qui en est la premiere, & originelle raison. Et durant ce temps-là les bons & raisonnables citoyens, s'en acquitoyent religieusement, reconnoissant assés que c'étoit en cela, que consistoit leur bon heur & public & particulier. Mais les méchans, qui haïssent la paix & l'équitè, & aiment le trouble & la tyrannie, violant souvent cet ordre, la societè fut enfin contrainte pour reprimer leur audace de faire & publier des loix, qui par la terreur des peines &

Chap. I. des ſuplices tiennent les méchans en bride,& les contraignent malgrè qu'ils en ayent de vivre en quelque devoir. C'eſt donc pour ceux-là que les loix ſont faites, & maintenuës dans l'état, & non pour les bons citoyens. Ce n'eſt pas que les bons ne ſoyent obligés par le droit des choſes mêmes de faire ce que les loix preſcrivent. Mais parce qu'ils le font d'eux mêmes,par leur propre jugement & volontè, il n'étoit pas beſoin pour eux, que l'on établit des loix. C'eſt la violence & le deſordre des méchans qui les a rendues neceſſaires. Il en eſt de même de la loy de Moïſe ; & c'eſt ce qu'entend l'Apôtre, quand il dit *qu'elle n'eſt pas miſe pour le juſte* ; c'eſt a dire pour le fidelle, qui connoit & aime Dieu. Car cette amour de Dieu,que la foy met en ſon ame, luy fait aimer les choſes,qui luy ſont agreables,& s'eſtudier a faire ſa volontè. Il n'a pas beſoin d'y eſtre menè par force; Il y va de luy même. Ces menaces & ces peines de la loy, & toute cette maniere ſi ſevere & ſi terrible, dont elle commande & menace, ne le regarde pas ; Il ſuffit que l'on luy faſſe connoitre,

tre, que Dieu veut les choses qu'elle ordonne. C'est pour la duretè & pour la perversitè des méchans & des impies, que la loy a étè necessaire; pour ceux qui ne connoissans ni la majestè de Dieu, ni son image dans leurs prochains, ni l'honnetetè de leur propre nature, ni le droit & la beautè de la saintetè, ne suivent que les passions brutales de leur chair. C'est contre la ferocitè de ces insolens, qu'il a fallu armer le droit des mords, & des eguillons, des tonnerres & des foudres de la loy; pour les ranger a leur devoir par la terreur; puis que la raison y étoit inutile, & les amener par force, où ils n'iroyent jamais de leur bon grè. La chose parle d'elle même, & montre clairemen la veritè de ce que dit l'Apôtre. Car tandis que la famille d'Abraham, que Dieu choisit pour son Eglise, fut bonne & fidele, il ne leur bailla point la loy. Il les conduisoit doucement, comme un pere gouverne ses enfans, se manifestant a eux, & leur declarant simplemẽt sa volontè & ses promesses; & ils luy obeissoient franchement & le suivoient volontairement par tout où

Chap. I. il les menoit, Cette maniere de gouvernement dura tout le temps d'Abraham, d'Isaac, & de Iacob, & si leur posterité eust été juste & fidele comme eux, il n'eût pas été besoin de leur donner la loy de Moïse, ni de leur faire voir Sinaï en feu, & ouïr l'horrible bruit de ses tonnerres. Mais quand le long sejour qu'ils firent dans l'Egypte eut peu a peu effacé la teinture de la pieté, que leur avoyent donné leurs peres, & tellement changé leurs cœurs & leurs meurs, que tout ce peuple étoit degeneré en une nation impie, & demy Payenne, revesche & de col roide, & de cœur incirconcis, comme parle l'Ecriture, alors vint Moïse, qui les ayant tirés dans le desert, leur bailla la loy. Les tonnerres & les éclairs, les fumées & les tremblemens de terre, & en un mot toute cette terrible & effroyable pompe de la publication de la loy en montre aussi clairement la qualité. Car ce n'est pas en cét équipage, que Dieu a accoûtumé de se communiquer a ses enfans. C'est plutôt ainsi qu'il traite avecque les indociles, les rebelles & incorrigibles. Enfin la loy elle même est

eſt pleine de tant de menaces & de maledictions, qu'il eſt bien aisè a voir que c'eſt aux méchans qu'elle parle, & non aux juſtes. Concluons donc avecque l'Apôtre, qu'elle étoit miſe en Iſraël, non pour le juſte, mais pour les iniques & les impies, & les autres pecheurs. Et c'eſt-ce qu'il nous enſeigne encore ailleurs dans l'Epitre aux Galates, où ayant montrè que c'eſt par la promeſſe & non par la loy, que les anciens fideles ont étè iuſtifiés, & ayant demandè en ſuite, a *quoy donc ſert la loy?* il répond, *Elle a étè ajoûtée a cauſe des tranſgreſſions*; c'eſt a dire pour reprimer le pechè, & retenir les mauvaiſes & violentes inclinations, que la plus grãd part de ce peuple avoit a enfraindre l'alliance de Dieu; & un peu aprés il la compare a un *pedagogue*, qui les menoit rudement, & les conduiſoit avec rigueur, en attendant que le Chriſt fuſt venu. Mais ici pour nous éclaircir d'avantage cette doctrine, il nous repreſente par le menu quelques uns de ces méchans, pour qui la loy de Moïſe a étè établie. Car aprés avoir dit en general, qu'elle eſt miſe *pour les iniques*, c'eſt

Chap. I.

Gal 3. 19. 24.

Chap. I. c'eſt a dire pour les méchans, qui n'ont ni foy ni loy, & ne veulent s'aſſujettir a aucune diſcipline, comme il l'exprime encore plus clairement dans la parole ſuivante, diſant qu'ils *ne ſe peuvent ranger*, il en ajoute divers exemples, & nomme en premier lieu, *les impies*, c'eſt a dire ceux qui ne craignent point Dieu, & ne luy portent aucune reve-

Leu. 24. 16. rence. La loy tonne par tout effroyablement contr'eux, ordonnant qu'ils ſoyent exterminés ; & condamnant nommément les blaſphemateurs a eſtre lapidés. Par les *pecheurs* qu'il nomme en ſuite & que nôtre Bible a traduits *mal-vivans*, il entend ſelon le ſtile de l'Ecriture, des perſonnes perduës & abandonnées au mal ; qui aiment le peché & s'y plaiſent & en font comme leur métier ordinaire. A ceux-là il ajoûte *les gens ſans religion & les profanes*; qui ne font nulle difference entre les choſes ſacrées & les communes, ſe ſouillant ſans nul remords de conſcience en toute ſorte d'ordures & de vilenies, quelque infames & deteſtées qu'elles ſoyent par les autres hommes. Il leur donne pour compagnons ces mon-

ſtres

ſtres dénaturés, qui ont l'audace d'outrager les perſonnes ſacrées de leurs peres ou de leurs meres, ou en les frappant & excedant, ou même (ce qui ſurpaſſe toute horreur) ſouillant leurs mains dans leur ſang; & puis tous les meurtriers en general, & de tous ceux là vous ſçavés que la loy les maudit & les punit tres-ſeverement. I'en dis autât de tous ceux, qui polluent leurs corps par des voluptés deshoneſtes dont l'Apôtre a ici exprimè deux eſpeces, *les paillards* ou *fornicateurs*, & ces abominables que la furie de l'impuretè emporte hors des voyes de la nature dans les excés, que Dieu punit autresfois avec ce deluge de feu & de ſoufre, où il abiſma Sodome & Gomorrhe. Aprés les eſclaves de l'impuretè, l'Apôtre nomme auſſi ceux de l'avarice, *les larrons d'hommes, les menteurs & les parjures.* Car c'eſt l'intereſt de l'avarice, qui les jette dans ces pechés; leur faiſant violer les droits de la juſtice, de la veritè & du ſerment pour avoir le bien d'autruy. Parmi les peuples, où la ſervitude a lieu, comme elle l'avoit par tout du temps de S. Paul, les eſclaves font partie

Leu. 20. 13.
Deut. 21. 18.
Exod. 21. 12. 14.

Chap. I. partie du bien de leurs maiſtres, ſi bien que l'on y dérobe les hommes, tout de même que parmy nous les chevaux ou les bœufs; & ce ſont ceux qui exercent ce cruel & infame métier; que l'Apôtre appelle ici *larrons d'hommes*; ſoit qu'ils priſſent des perſonnes libres, pour les reduire a la ſervitude, ſoit qu'ils détournaſſent des eſclaves de la maiſō de leurs maiſtres legitimes pour ſe les approprier. Par *les menteurs*, il entend les perſonnes, qui n'ont aucun reſpect pour la veritè, ni pour leur parole, ne faiſant nul ſcrupule de tromper & de manquer a ce qu'ils ont promis; qui eſt une marque aſſeurée d'une ame perduë & ſans honneur. Et c'eſt le jugement qu'en a fait toute nôtre nation; où vous ſavés qu'accuſer quelqu'un de mentir eſt tenu pour l'une des plus grieves & des plus outrageuſes offenſes, que l'on puiſſe faire a une perſonne d'honneur. Les parjures, ſont encore pires, que les menteurs & les fauſſaires; puis qu'outre la veritè ils violent encore la religion du ſerment, qui devroit eſtre ſainte & ſacrée. Mais parce que la diverſitè & la multitude des pecheurs, eſt grande &

preſ-

presqu'infinie, l'Apôtre se contente d'avoir expressément nommè ceux-là, & comprend tout le reste, qu'il n'a pas voulu specifier, dans la clause generale, qu'il ajoûte en disant, *& s'il y a quelque autrè chose, qui soit contraire a la saine doctrine*; c'est adire, & tous les autres vices, qui choquent en quelque sorte que ce soit, la pure & saine veritè de Dieu. Il oppose cette *saine doctrine*, a celles des philosophes Payens, & des Rabbins des Iuifs, dont la morale étoit imparfaite & defectueuse en beaucoup de sortes, recevant ou pour bonnes, ou du moins pour indifferentes, quantitè de choses mauvaises & injustes au fonds; au lieu que la veritè divine juge droitement du bien & du mal, & ne laisse aucune action humaine, a qui elle ne donne son vray & raisonnable éloge. C'est ce qu'il signifie en la nominant *saine*, c'est adire entiere & incorruptible & non gastée ni malade en quelque partie, comme les autres disciplines. Et il nous montre enfin dans les dernieres paroles de ce texte, quelle est precisément la *saine doctrine*, dont il parle, quand il ajoûte *selon l'Evangile*; c'est a dire

Chap. I.

Chap. I. a dire que c'eſt celle qui eſt conforme a l'Evangile, qui le ſuit & s'y attache, comme a ſa vraye regle, n'enſeignant rien que ſelon cette parole ſacrée apportée des cieux aux hommes par le Fils de Dieu. Et afin que l'on ne le puiſſe méconnoitre, il luy donne ici deux marques fort illuſtres, l'une qu'il eſt *l'Evangile de la gloire de Dieu bienheureux*; L'autre qu'*il luy a étè commis*. Quand il dit dans la premiere qu'il eſt *l'Evangile de la gloire de Dieu*, il entend que c'eſt une doctrine, qui annonce & nous manifeſte les grandes merveilles de la bontè, miſericorde, ſageſſe & puiſſance de Dieu. Car c'eſt ce que l'Ecriture ſignifie ſouvent par le mot de *gloire*; l'éclat inſuportable de quelque vertu, ou lumiere tout a fait grande & extraordinaire. Et cela convient fort bien a l'Evangile, la plus haute, la plus riche, & la plus ample de toutes les revelations, où Dieu a donnè a connoiſtre ſa nature & ſa divinitè aux hommes. Quelques uns prenent ſimplemēt ces mots *evangile de la gloire de Dieu*, pour dire *le glorieus Evangile*; ſelon le ſtile de l'Ecriture; & ce ſens eſt conforme

forme à ce que l'Apôtre nous enſeigne expreſſément ailleurs, que l'Evangile, qu'il appelle, *le miniſtere de Iuſtice*, ſurpaſſe de beaucoup en gloire le *miniſtere de condannation*; c'eſt adire la loy de Moïſe. Mais de quelque faſſon qu'on l'entende toûjours eſt-il bien certain, qu'il glorifie ainſi l'Evangile du Seigneur Ieſus a deſſein de marquer & de flétrir l'impertinẽce des faux docteurs, qui aprés les glorieuſes richeſſes de l'Evangile étoient ſi mal-aviſés, que de vouloir ramener les fideles aux pauvres & foibles elemens de la loy. C'eſt encore a ce même deſſein, qu'il le nomme *l'Evangile de Dieu*, pour nous montrer que Dieu en eſt l'auteur, auſſi bien que de la loy. Et il appelle *Dieu bienheureux*, d'un eloge qu'il luy donnera encore ci aprés, le nommant *le bien-heureux & ſeul Prince*, pour nous recommander la merveille de ſa bontè, en ce qu'ayant en luy même toute la plenitude & l'abondance des biens requis a ſa ſouveraine & eternelle felicitè ſans avoir aucun beſoin de nous, ni de nulle autre creature, il a étè ſi benin que de nous donner ſon Fils avec ſa juſtice

Chap. I.

1. Tim. 6.15.

justice & son immortalité dans l'Evangile, où il nous communique tous ses tresors. Mais afin que les seducteurs n'abusassent pas du mot *d'Evangile*, se l'attribuant, & honorant de ce haut & illustre nom la mauvaise doctrine, qu'ils debitoient meslée d'observations Mosaïques, & de fables; l'Apôtre remarque enfin que l'Evangile, dont il parle, est celuy *qui luy a été commis*; qu'il presche aux nations selon l'ordre qu'il en avoit eu du Seigneur; & non aucun autre enseignement, quel qu'il puisse estre. Voila Fideles, quel est le sens de ce que S. Paul dit a Timothée dans ce texte. D'où paroist premierement quel a été l'usage legitime de la loy Mosaïque, tandis qu'elle a été sur pied dans l'Eglise du vieux Israël. Car puis qu'elle a été mise pour les pecheurs, a qui d'autre part, elle ne promet jamais de pardon des crimes dont ils sont coupables, mais leur demande par tout une justice entiere & parfaite de tout point, maudissant inexorablement quiconque n'aura accompli tout ce qu'elle ordonne; il est évident qu'elle ne pouvoit servir a justifier aucun homme, la justification

fication du pecheur conſiſtant en la re- Chap. I.
miſſion de ſes fautes. Et c'eſt ce que l'Apôtre enſeigne ſi hautement & ſi conſtamment, que *nul n'eſt juſtifié par la loy.* Mais elle ſervoit aux pecheurs a qui elle s'addreſſoit, premierement pour leur faire connoitre le peché; ſelon ce que dit S. Paul que par *la Loy eſt donnée la connoiſſance du peché.* Car ils apprenoient d'elle que pluſieurs mouvemens de leur nature, comme ceux de la convoitiſe, qu'ils prenoient auparavant pour des choſes innocentes, ſont veritablement des pechés; ſelon que l'Apôtre nous le declare ailleurs. De plus ils voyoient par les maledictions qu'elle fulmine contre les pecheurs, & par les peines dont elle les accable, quelle eſt l'horreur du peché, & comment il allume & attire ſur nous la colere vengereſſe de Dieu; au lieu que la pluſpart s'imaginent que ce n'eſt tout au plus qu'vn deſordre en nôtre nature, & non une offenſe contre la majeſté du Seigneur. Enfin ils reſſentoient encore par le moyen de la loy, combien le venin du peché a profondement & univerſellement gâté toutes

Gal. 3. 11.12.

Rom. 3. 20.

Rom. 7. 7.

Chap.I. les facultés de nôtre ame, lors qu'étonnés par la terreur de ses menaces, & attirés par la magnificence de ses promesses, ils tachoient de luy obeïr. Car la convoitise resistant a cet effort, & bataillant contre les desirs allumés en eux par la loy, & tenãt tous leurs membres captifs, malgrè qu'ils en eussent, ils reconnoissoient par cette triste experience, qu'il n'y avoit rien de bien en eux, & qu'ils étoient tout a fait esclaves du pechè, & vendus sous sa loy, sans rien treuver en la nature capable de les affranchir de cette amere & mortelle servitude; ainsi que l'Apôtre nous l'explique au long dans le septiesme chapitre de l'Epitre aux Romains. Le second effet que la loy produisoit dans les pecheurs en suite de ce premier, c'est qu'ayant ainsi mortifiè toute la bonne opinion qu'ils pouvoient avoir d'eux mêmes, & qu'ayant saisi leurs cœurs d'une vive apprehension de la malediction de Dieu, elle les conduisoit par ce moyen a soûpirer aprés sa misericorde, & a chercher en sa grace la libertè & la vie qu'ils ne treuvoient ni en la loy ni en aucune

creature.

creature. Et le Christ étant l'vnique fonds de cette misericorde divine, qui sauve les pecheurs, il est clair que la loy la leur faisant desirer & rechercher, les conduisoit a nôtre Seigneur I. Christ, les remettant en ses mains pour les faire jouïr de son salut ; comme Moïse le type de la loy, bailla les Israëlites a Iosuè, qui étoit la figure du vray Iesus, pour les introduire en Canaan, qui étoit l'éblesme du royaume des cieux, & du salut. D'où vient que l'Apôtre dit que *Christ est la fin de la loy en justice a tout croyant.* Telle étoit la fin de la loy; & la rapporter a cette fin, c'étoit en user legitimement, & elle étoit *bonne* a ceux qui en usoyent ainsi, puis qu'encore qu'elle ne leur donnast pas la justice & la vie eternelle d'elle même, tant y a qu'elle les addressoit & conduisoit a la grace de Dieu par Iesus Christ, où ils treuvoient l'une & l'autre. De l'autre part vous voyés aussi, que ceux-là n'usoient pas bien de la loy, qui cherchoient leur salut en elle ; comme si l'obeissance qu'ils luy rendoient eust étè capable de les justifier. Mais si cette erreur étoit grieve sous le vieux testament,

Chap. I.

Rom. 10. 4.

Chap. I ſtament, elle l'a étè beaucoup d'avantage, depuis que la grace du Seigneur Ieſus a étè manifeſtée au monde ; parce qu'alors tout l'empire de la loy a ceſſè, la vieille alliance étant aneantie pour faire place a la nouvelle. Outre que les Prophetes l'avoyent predit, que les Apôtres l'ont declarè & executè, ayant caſsè l'obſervation, de toutes les ceremonies Moſaïques ; la choſe montre d'elle même, qu'elle a deu aller ainſi. Car puis que le Chriſt étoit la fin de la loy, il eſt clair qu'ayant le Chriſt, nous n'avons plus beſoin de la direction de la loy ; l'uſage d'un moyen n'ayant plus de lieu quand vous eſtes une fois parvenu à la fin, où il conduiſoit. Nous avons abondamment en l'Evangile du Seigneur toutes les choſes où la loy ſe rapportoit. Elle découvroit la nature & l'horreur du pechè par les foudres de ſes maledictions, & faiſoit reconnoiſtre a l'homme la vanitè de ſes forces par l'eſſay qu'il faiſoit de luy obeir. La croix du Seigneur Ieſus & la malediction qu'il y a ſoufferte pour l'expiation de nos pechés, nous montre beaucoup plus clairement & plus efficacement

cacement l'un & l'autre. La loy par un long circuit nous menoit indirectement au deſir & à la jouïſſance de la grace. Chriſt nous l'offre & nous y appelle dés le premier mot de ſon Evangile. Les promeſſes de Moïſe étoient obſcures & ombragées de diverſes figures terriennes. Chriſt nous a *mis en lumiere la vie & l'immortalitè par l'Evangile*, & nous baille le corps & la veritè des choſes. La loy étoit un crayon du Seigneur. Qu'avons-nous plus de beſoin de ſa figure, puis que nous poſſedons ſa perſonne ; C'étoit donc un étrange aveuglemēt, & une erreur tout a fait inſupportable a ces faux Docteurs, que l'Apôtre combat ici, de vouloir mêler la loy avec l'Evangile, & de retenir encore les rudimens & la pedagogie de Moïſe aprés la lumiere & la libertè, que le Seigneur Ieſus nous a donnée. Beniſſons le, Freres bien-aimés, de la grace dont il nous a honorés, de nous appeller dans ſon biē-heureux royaume; & de ce qu'il fait ici reſonner au milieu de nous ſa veritè pure & ſincere ſans aucun mélange ni des puerilités du Iudaïſme ni des inventions de

Chap. I.

2. Tim. I.

la ſuperſtition. Gardons-nous bien d'abuſer de ſa liberalitè, ou de tourner nôtre libertè en licence, en prenant occaſion de vivre ſelon la chair. Ieſus Chriſt affranchit les ſiens de la loy; mais en les faiſant juſtes; en les juſtifiant & ſanctifiant, en leur mettant ſon Eſprit d'adoption dans le cœur; Conduits & touchés de ſa douce & divine efficace, ils font par amour ce que les diſciples de Moïſe faiſoient par crainte. Quant a ces miſerables pecheurs que l'Apôtre a ici nommés, quelque grand que ſoit & le nõbre & le demerite de leurs crimes, le Seigneur ne laiſſe pas de leur tendre les bras, & de leur crier encore aujourd'huy, *Venés & je vous ſoulagerai.* Croyés en moy, & je vous vivifieray. Et s'ils ont le courage de luy obeir & de s'arracher par une foy pure & par une vive repentance, de cét abiſme de vices, où ils ſont plongés; il eſt ſi bon qu'il leur communiquera ſon grand ſalut. Mais certainement tandis qu'ils demeurerõt dans ce gouffre, c'eſt adire dans la ſervitude de ces vilains & infames vices, qu'ils ſe flatent tant qu'ils voudront de leur fauſſe & vaine

vaine profeſſion du Chriſtianiſme ; ils ne ſont point a Ieſus Chriſt, il n'ont point de part avec ſon peuple. C'eſt a la loy qu'ils auront a faire ; a ce dur & inexorable tribunal, qui ne ſait que c'eſt de pardonner, & qui meſure exactemẽt les ſuplices a la qualitè des crimes. Ie croy que par la grace de Dieu nous n'avons au milieu de nous pas un des plus infames de ces monſtres ; que l'Apôtre a ici touchés, & dont une bouche & une oreille Chrétienne a de la peine a proferer, ou a entendre ſeulement les noms. Mais je ne ſai ſi nous en pouvons bien dire autant de toutes les autres. Et outre ceux que l'Apôtre a nommés, il y comprend encore les mœurs de tous ceux qui ont quelque choſe de contraire a la ſaine doctrine de ſon Evangile. Il les bannit tous de l'Egliſe du Seigneur Ieſus, où il n'admet que les juſtes. I'advouë que par ces *juſtes* il n'entend pas des perſonnes entieremẽt exemptes de tout pechè, & auſſi pures que les Anges du ciel. Mais il ſignifie pourtant des gens de bien, qui vivent en la crainte de Dieu, qui prenent plaiſir en ſa parole, qui goutent ſes promeſ-

 ſes,

Chap. I. ſes, qui s'étudient a faire ſa volontè, qui travaillent de bonne foy & ſans hypocriſie a l'œuvre de leur ſanctification; qui ne font point de méchancetè a deſſein & de propos deliberè ; qui recourent promptement aux larmes, & a la repentance, quand il leur eſt arrivè de tomber en quelque faute, emportés ou par leur infirmitè, ou par la violence de quelque grande tentation. Vivons donc ainſi, Chers Freres, & renonceant a tous les vices du monde, aimons & adorons & ſervons de tout nôtre cœur ce grand Dieu bien-heureux, qui nous appelle ſi miſericordieuſement par l'Evangile de ſon Fils, où il a deployè devant nous toutes les richeſſes de ſa gloire, afin qu'aprés avoir achevè nôtre courſe ici bas en terre, nous ſoyons un jour eternellement heureux avecque luy & ſes ſaints dans ſon royaume celeſte. Amen.

SERMON

SERMON SIXIESME.*

*Prononcé à Charēton le 17. Ianvier 165[illegible]

I. TIMOTH. Chap. I. Verſ. 12. 13. 14.

Et je rens graces a celuy, qui m'a fortifié, aſſavoir *a Ieſus Chriſt nôtre Seigneur, de ce qu'il m'a eſtimé fidele, m'ayant établi au miniſtere.*

Moy, *qui auparavant étois un blaſphemateur, & perſecuteur, & oppreſſeur; mais miſericorde m'a été faite, entant que je l'ai fait par ignorance, étant en infidelité.*

Mais la grace de nôtre Seigneur a d'autant plus abondé, avecque foy & dilection laquelle eſt en Ieſus Chriſt.

CHERS FRERES; Entre tous ceux que nôtre Seigneur Ieſus Chriſt appella au miniſtere de l'Apoſtolat pour fonder ſon Egliſe dans le monde, il ny en a pas un, dont la vocation ſoit plus admirable que celle de S. Paul. I'avouë que c'eſt une choſe bien ſurprenante, & tout a fait contraire aux penſées

Chap. I. penſées des hommes de voir le Fils de Dieu choiſir pour les executeurs d'un deſſein ſi grand & ſi difficile, des peſcheurs ignorans, nais & nourris dans une extreſme baſſeſſe. Mais il y a encore beaucoup plus de ſujet de s'étonner, qu'il ait employè dans cette commiſſion un ennemi de ſa gloire, un blaſphemateur de ſon nom, & un perſecuteur de la doctrine, qu'il devoit preſcher, & de l'Egliſe qu'il falloit edifier. La force divine de ce ſouverain Seigneur parut ſans doute bien evidemment en ce qu'il forma des ames rudes, & groſſieres a une ſi haute entrepriſe, & les en rendit parfaitement capables; Mais elle ſe montra encore a mon avis avec beaucoup plus d'éclat, quand il addoucit un eſprit fier & ſuperbe, & luy apprit a aimer ce qu'il haiſſoit mortellement, changeant ſa fureur en zele, & ſon averſion en une affection tres-ardente. Auſſi voyés-vous que Ieſus agit avec beaucoup plus d'effort, & ſi j'oſe parler ainſi, avecque plus de pompe pour la vocation de S. Paul, qu'il n'avoit fait pour celle des autres Apôtres. Il appella les autres durant

durát les jours de sa chair, encore vêtu de nos infirmités, & conversant sous la forme de serviteur. Il appela S. Paul aprés estre entrè en sa gloire, depuis qu'il fut montè dans le ciel, & assis sur le trône de son Pere, couvert d'une lumiere & d'une majestè divine. Ce fut de la terre, qu'il addressa sa voix aux autres. Mais pour S. Paul, il parla a luy du ciel mesme. Il commanda simplement aux autres de le suivre, sans avoir touchè ni frappè leurs personnes visiblement. Il abbatit S. Paul par terre avant que de luy faire oüir sa voix. Il l'aveugla avant que de l'illuminer; & le veinquit premier que de le gagner. Quelle a étè cette vocation, puis que le Roy de gloire, y a voulu mettre la main luy-même; & l'operer par l'action de sa propre personne, & non par le ministere d'aucun des siens? La raretè singuliere de ce procedè nous en découvre assés la grandeur & la merveille, puis que ce bien-heureux Apôtre est le seul que nous scachions, qui ait étè traitè ainsi, ne se treuvant point que ni avant ni depuis luy le Fils de Dieu dans l'état de sa gloire ait jamais

appelè

Chap.I apelè aucun homme immediatement luy-même, soit a sa grace, soit a son ministere. Et comme cet effort du Seigneur fut extraordinaire, l'effet qui s'en ensuivit, le fut aussi pareillement. Car au lieu que les autres avoient étè disciples avant que d'estre Apôtres, & demeurerent quelque temps dans la compagnie du Seigneur avant que d'estre employés dans leur grand' charge; S. Paul fut fait disciple & Apôtre en un même moment, & receut a une seule fois toute la lumiere necessaire pour croire & pour prescher la veritè; pour apprendre & pour enseigner les mysteres de l'Evangile. Il touche souvent dans ses epitres ce miracle de la bontè & de la puissance divine du Seigneur Iesus en luy; & c'est le sujet, dont il nous entretient aujourdhuy, Mes Freres, dans le texte que nous venons de vous lire. Il vous peut souvenir que dans les versets precedens pour bannir de l'Eglise les erreurs & les inventions des seducteurs, il ramenoit toute la doctrine du Christianisme au seul Evangile, qui luy avoit étè commis. Maintenant afin qu'aucun ne le soupçonnast de

de vouloir ſe glorifier ſoy-même en s'attribuant cette commiſſion, comme s'il euſt étè l'auteur de la doctrine ſalutaire, ou comme ſi au moins il eût meritè par l'excellence de ſes vertus que Dieu luy en confiaſt la predication plutôt qu'a quelque autre; il declare franchement, que ce grand honneur que le Seigneur Ieſus luy a fait en le choiſiſſant pour le depoſitaire & le diſpenſateur de ſes myſteres celeſtes, eſt un don de ſa pure grace, & un exemple de ſa miſericorde infinie; reconnoiſſant en toute humilitè que ce debonnaire Sauveur bien loin d'avoir rien treuvè en luy qui l'obligeaſt ou le conviaſt a l'élever dans un ſi haut degrè, n'y avoit rencontrè, que des vices & des pechez dignes de ſa colere, & de ſa malediction; veu que lors qu'il avoit étè appellè a ſa communion & a ſon ſervice, il le blaſphemoit & le perſecutoit a outrance. Il entre dans ce propos par une action *de graces qu'il rend a Ieſus Chriſt nôtre Seigneur, qui l'a fortifiè, de ce qu'il l'a eſtimè fidele, l'ayant établi au miniſtere*. Puis il nous repreſente le pitoyable état ou il étoit quand il avoit receu

cette

Chap. I. cette grace ; Il m'a appelè a son service *moy* (dit-il) *qui avant cela ètois un blasphemateur, & persecuteur & oppresseur; mais misericorde m'a ètè faite, entant que je l'ay fait par ignorance ètant en infidelitè.* A quoy il ajoûte la merveille de la clemence de Dieu, qui non content de luy pardonner tous les excés de son infidelitè, l'avoit encore comblè de ses plus precieuses graces en son Fils, *sa grace* (dit-il) *a d'autant plus abondè, avecque foy & dilection, laquelle est en Iesus Christ.* Ce sont les trois points que nous avons dessein de traitter en cette actiõ avecque l'assistance du Seigneur ; la grace de Iesus Christ envers S. Paul, quand il l'appela a la charge d'Apôtre, le miserable ètat, où il l'avoit treuvè; & les dons de foy & de charitè, dont il l'enrichit dans ce miraculeux changement par une abondance vrayemẽt divine de misericorde & de bontè. *Ie rens graces* (dit-il) *a Iesus Christ nôtre Seigneur, qui m'a fortifiè, de ce qu'il m'a estimè fidele m'ayant ètabli au ministere.* Il est clair que par le *ministere*, dont il parle, il entend l'Apostolat ; & il l'appele ainsi par excellence ; a cause que c'est

c'eſt le plus grād & le plus divin de tous les miniſteres, qui ayent jamais étè établis dans l'Egliſe, ſurpaſſant en dignitè non ſeulement la charge de tous les Paſteurs ordinaires du Vieil & du Nouveau Teſtament, mais encore celle des Prophetes ſuſcités extraordinairement, & de Moïſe même, le Legiſlateur de l'ancien Iſraël, dont la gloire a étè ſi celebre entre tous les fideles. Il rend graces a Ieſus Chriſt de ce qu'il l'a établi dans une charge ſi excellente, & ſi illuſtre; la premiere & la plus importante de ſa maiſon. Il ne le remercie pas ſeulement de ce qu'il a étè honorè d'un employ ſi divin; Il luy donne auſſi la loüange de tout ce qu'il a fait de bon; de toute la vertu, & fidelitè, qu'il a apportée a s'en acquitter legitimement. Il reconnoit de luy tout ce qu'il a fait paroitre de vigueur & de force, quand il dit *que Ieſus Chriſt l'a fortifie*; ou l'a rendu fort, & puiſſant pour demeurer ferme dans les confuſions, intrepide dans les perils, invincible dans les combats, indefatigable dans les travaus. Car comme il n'y eut jamais rien de plus beau & de plus glorieux

Chap.I. rieux que ce miniſtere ; auſſi n'y a-t-il rien eu au monde de plus difficile, & de plus laborieux. La taſche de ce miniſtere étoit d'arracher de l'univers tout ce que l'ignorance, & la ſuperſtition & le vice y avoient établi d'erreurs ; d'y abolir les mauvaiſes meurs & coûtumes, qu'vne antiquitè de plusieurs ſiecles y avoit enracinées ; d'y planter une veritè étrangere & inconnuë venuë du ciel, & inouïe en la terre, & d'y publier une loy nouvelle, ſainte & pure, & contraire a toutes les inclinations de nôtre nature corrompuë; de changer tout le genre humain, & de luy faire adorer Dieu en eſprit & veritè, & ſervir & reconnoiſtre un crucifiè pour ſon Seigneur Souverain. Quād il n'y euſt eu autre choſe, que cela; quel travail & quelle conſtance & quelle aſſiduitè falloit-il pour venir a bout d'une entrepriſe ſi longue & ſi difficile ? Mais ce n'étoit pas le tout. Les diables & les hōmmes conſpirerent tous enſemble pour traverſer ce divin ouvrage ; & oppoſérent a ces ſaints miniſtres de Ieſus tout ce que la terre & l'enfer ont de plus malicieux & de plus

plus terrible. Il falloit tous les jours ſoûtenir les efforts de ces ennemis innombrables ; leurs menaces, leurs artifices, leurs violences, les outrages de leur langue, de leur eſprit, de leur fer & de leur feu ; & a travers toute cette foule conjurée contre Ieſus, pouſſer & avancer ſa croix, & ſon Evangile. C'eſt ce que firent conſtamment S. Paul, & ſes compagnons. Ils ne laſcherent jamais le pied, jamais ils ne tournerent en arriere ; Ils moururent tous dans le deſſein & dans l'action de leur miniſtere ; & leur ſang, & leur voix, agirent encore aprés leur mort pour le ſervice de leur Maiſtre. Ne vous étonnés pas (dit S. Paul) de ce que vous me voyés faire & ſouffrir tant des choſes, qui ſont au deſſus du courage & des forces, non ſeulement d'un homme, foible comme je ſuis, mais des plus vaillans & des plus grands heros, que le monde ait jamais veus. Ce n'eſt pas a moy, qu'en eſt deuë la gloire ; mais a Ieſus Chriſt qui me fortifie. C'eſt ſa force & non la mienne, qui agit ; c'eſt ſon Eſprit & non mon courage, qui me ſoûtient. C'eſt luy qui m'inſpire & qui me

m fournit

Chap.I. fournit tout ce que j'ay de vigueur. Mais outre la fermetè, & la constance, l'Apôtre comprend aussi toutes les autres parties necessaires a l'exercice de l'Apostolat, en disant que Iesus Christ *l'a fortifie*. Car la parole dont il se sert dans l'original, signifie rendre un homme capable d'une chose, mettre en luy le pouvoir & la facultè de la faire; si bien que le sens en est même que de ce qu'il dit ailleurs, *que Dieu la rendu suffisant pour estre ministre du nouveau testament.* Ainsi il reconnoit que toute sa capacitè, ou suffisance pour cette grand'œuvre est le don & l'ouvrage de Iesus Christ; qui luy avoit donnè & la connoissance des choses divines, & la grace de les exposer clairement, & le jugement de les appliquer a propos, & les signes & les miracles pour en confirmer la veritè; & en un mot toutes les vertus requises pour bien & heureusement s'acquiter de ce grand & difficile ministere; selon ce qu'il proteste ailleurs sur ce sujet; *que sa suffisance est de Dieu.* Et quece qu'il ajoûte ici *que le Seigneur l'a estimè fidele*, que cela dis-je ne vous trouble point, comme s'il entendoit, que la fidelitè

ἐνδυναμῶν.

2. Cor. 3.6.

2. Cor. 3.5.

delitè, l'une des parties les plus necessaires aux dispensateurs des mysteres de Dieu, vint de luy même, & non de Iesus Christ. Iavouë bien, que les hommes ne mettent pas la fidelitè dans l'ame de ceux, qu'ils estiment fideles, & a qui en suite de la bonne opinion qu'ils en ont, ils confient le soin de leurs affaires, ou l'intendance de leur maison; Ils ne les font pas fideles; ils les treuvent des-ja tels; leur jugement reconnoit simplement ce qui est en eux & qui y est d'ailleurs que de leur main, qui n'a rien contribuè a les faire vertueux & fideles. Mais il en est autrement du Seigneur. Il ne treuve nul bien dans les hommes, que celuy qu'il y a mis; & par consequent il n'estime fideles, que ceux qu'il a faits tels. Outre le tesmoignage, que l'Ecriture nous rend en general, que *toute bonne donation & tout don parfait est d'en haut, descendant du Pere des lumieres*; S. Paul traittant particulierement de la charge Apostolique, & des qualitez qu'elle requiert, & des fonctions en quoy elle consiste, dit expressément, que ni luy, ni ses confreres *n'étoient pas même suffisans de pen-*

Chap. I.

1. Cor. 4. 2.

Iaq. 1. 17.

2. Cor. 3. 5. 6.

Chap. I. *ser quelque chose d'eux mêmes* ; (combien moins de la faire & de l'executer, & de garder dans tout leur ministere une religieuse & inviolable fidelitè?) *mais que leur suffisance ètoit de Dieu, qui les avoit faits capables de ce ministere.* Et dans un autre lieu rabbatant l'orgueil des Pasteurs de Corinthe, qui faisoient vanitè des belles parties, dont ils étoient doüés, *Qu'as-tu* (dit-il a chacun d'eux) *que tu n'ayes receu* ? où vous voyés qu'il pose comme une verité claire & indubitable, que tout ce que les ministres de l'Evangile possedent pour l'exercice de leur charge, le savoir, le parler, le jugement, la grace, leur a étè donnè de Dieu. S'ils tiennent de sa liberalitè jusques aux moindres de leurs talés; combien plus la fidelité, qui en est comme la couronne & le plus riche & le plus divin ornement ? Que les ennemis de la grace cessent donc d'abuser de ce passage, comme s'il favorisoit leur erreur, & établissoit, que la vocation de Dieu suit le merite de l'homme. Ie confesse que le Seigneur *estima S. Paul fidele* ; comme il le dit luy-même; mais je nie qu'il l'ait estimé fidele avant que d'avoir

1. Cor. 4. 7.

d'avoir resolu de le revêtir de la fidelitè. Sa vertu fut non la cause, ou le motif;mais l'effet & le fruit de la grace, que Dieu luy fit,en l'appellant. Et c'est l'ordre qu'il établit expressément luy même entre ces choses, quand il dit ailleurs,*qu'il a obtenu misericorde*, non a cause qu'il étoit fidele; mais *afin qu'il le fust*; où vous voyés clairement, que sa *fidelitè* fut la fin & la suite de la misericorde,que luy fit le Seigneur; & non la raison & le motif, qui l'obligea a avoir pitiè de luy. Dans la pensée de Dieu, aussi bien que dans la nature des choses, la grace & la misericorde du Seigneur marche la premiere; la fidelitè du serviteur,ravi de la bontè du Maître & touchè de son Esprit, vient aprés. Aussi voyés vous qu'ici il rend grace, a Iesus Christ de ce *qu'il l'a estimè fidele*; signe évident, qu'en disant qu'il *l'a estimè fidele*, il entend qu'il l'avoit aussi fait fidele. Car autrement si le Seigneur n'eût fait simplement que découvrir,& juger ce qui étoit en luy, sans luy en avoir rien donnè; il semble qu'il n'y eust pas eu de sujet de l'en remercier, comme il fait; le remerciment raison-

chap. I.

1. Cor. 7.25.

 nable

Chap.I. nable presuppofant toûjours quelque benefice, que l'on a receu de celuy, a qui on en rend graces. Et certes la chose même si vous la considerés exactement, montre clairement que la grace du Seigneur, mit en S. Paul cette constante fidelitè, qu'il apporta dans l'exercice de sa charge. Car il est évident qu'il fut fidele a Iesus Christ, parce qu'il le connoissoit & l'aimoit & avoit un grand zele a sa gloire; & d'autre part nul ne peut nier que le Seigneur ne luy eust donnè tout ce qu'il avoit de connoissance, d'amour & de zele, pour luy & pour les choses de son royaume. Certainement il étoit donc aussi le vray & unique auteur de toute sa fidelitè. Et c'est ce qu'il reconnoit ici hautement quand il luy rend graces & de son établissement dans le ministere apostolique, & de toute la force, capacitè, & fidelitè qu'il avoit euë pour s'en acquitter dignement. Il a bien raison de l'en remercier; cet honneur, qu'il luy fit étant si grand, qu'il n'y a point de creature en la terre, ni même dans le ciel, qui le merite. Mais ce qui releve la grace du Seigneur envers S.

Paul

Paul a l'infini, & qui la rend tout a fait
immense & incomparable, c'est que bien loin de meriter cet honneur souverain qu'il receut de luy, il meritoit une extresme ignominie; sa colere & non sa faveur; sa derniere severitè, & non sa clemence; le plus terrible de ses foudres, & non aucun de ses benefices. Et c'est ce qu'il nous represente luy même dans la suite pour rehausser & exaggerer la misericorde & la bontè divine, dont le Seigneur Iesus usa envers luy; Il *m'a établi au ministere, moy* (dit-il) *qui auparavant étois un blasphemateur, & persecuteur, & oppresseur.* Il comprend dans ces trois paroles toutes les horreurs & toutes les furies de sa vie passée; tous les outrages & les excés, où il s'étoit emportè, contre Iesus Christ & contre son Eglise. Il avoit *blasphemè* le Seigneur, l'injuriant & vomissant mille opprobres contre luy, l'appellant seducteur & imposteur, & denigrant & calomniant sa veritè, & la diffamant, comme si c'eust étè ou une fable ou une impietè, outrageuse a Dieu, & pernicieuse aux hommes. Car c'étoient là les eloges, que luy &

Chap. I. les autres Iuifs incredules donnoient au Seigneur Iesus & a son Evangile. Mais il ne s'arrêta pas aus paroles. Tourmétè de la rage de sa haine il passa aux effets, il ajoûta la *persecution* au blaspheme; mal traittant tous les disciples de Iesus; les troublant & poursuivant & leur faisant tous les maux qu'il pouvoit. Et pour nous montrer l'exces insupportable de cette sienne passion, il ne s'est pas contentè de dire qu'il étoit *persecuteur*, Il ajoûte, *& oppresseur*; c'est a dire un persecuteur enragè, violent & outrageux a toute extremitè; qui mettant sous les pieds le respect de la justice & de l'equitè naturelle, & tous les sentimens de l'humanitè ne laisse nulle cruautè, violence, ni barbarie, qu'il ne conçoive & n'éxecute hardiment contre ceux qu'il veut détruire. Bien que *la persecution* du Christianisme soit un grand exces d'injustice, il s'est pourtant treuvè des gens, qui l'ont exercée avec quelque retenuë comme un Trajan par exéple, qui se contentoit, que l'on fist mourir les Chrétiens s'ils étoient découverts, ne voulant pas au reste qu'on les pous-

sast,

saſt, ou travaillaſt pour les faire tomber
dans le ſupplice. Tels ſont encore ceux, qui laiſſent ſimplement agir les loix publiques contre les fideles, ſans préter leur adreſſe & leur travail particulier pour les vexer & inquieter, & les precipiter dans le piege. Paul n'étoit pas de ces perſecuteurs moderés. Il étoit perſecuteur & oppreſſeur tout enſemble. Il employoit tout ce qu'il avoit d'induſtrie & de credit pour faire perir ces pauvres innocens; ſe fourrant impudemment dans leurs maiſons, les en tirant inſolemment, mendiant des ordres & des cõmiſſions des magiſtrats, contre eux, les traiſnant cruellement dans les priſons, népargnant nul age, nul ſexe, nulle condition; ſollicitant leur condannation & trionfant de leurs ſupplices; & pour comprendre tout en peu de mots, traittant les pauvres fideles juſtement en la même ſorte, que les traittent aujourd'huy dans la communion du Pape ceux que l'on appelle *les Inquiſiteurs*; exceptè ſeulemẽt que ceux-ci par de longues experiences, & curieuſes obſervations ont achevè l'art de ce *perſecuteur & oppreſſeur*, que Paul n'a-

veit

Chap. I. voit encore qu'ébauchè dans la fureur de ſon zele Phariſaïque. C'eſt ainſi que l'Apôtre nous dépeint ſa premiere condition avant que le Seigneur l'euſt appelè. Et bien que les couleurs qu'il y a employées, ſoyent toutes noires & horribles, il paroiſt pourtant par l'hiſtoire ſainte, qu'il n'a rien dit ni exprimè au delà de la veritè. Car pour les blaſphemes, outre que tout le parti qu'il ſuivoit alors, tenoit le Seigneur Ieſus pour un ſeducteur; nous liſons dans le livre des Actes, que Paul étoit blaſphemateur juſques a ce point, que non content de ſon propre crime, il y forçoit les autres & les contraignoit a blaſphemer malgrè qu'ils en euſſent par la rigueur des punitions, qu'il leur faiſoit ſouffrir; c'eſt adire qu'il les obligeoit a renier Ieſus Chriſt, & a prononcer hautement, qu'il les avoit ſeduits. Quant a la perſecution, qui ne ſait ce qu'en raconte S. Luc, qu'il *étoit enflammè de menaces & de tuerie contre les diſciples de Ieſus*? qu'il ne reſpiroit contr'eux que le meurtre & le carnage? que les officiers des Iuifs ne lui ſemblant pas aſſés zelés, il entreprenoit ſur eux, & en

Act. 26. 11.

Act. 9. 1 & 26. 1.

en ayant obtenu pouvoir des principaux Sacrificateurs, alloit çà & là, jusques aux villes étrangeres, éloignées de Ierusalem, liant & emprisonnāt tout ce qu'il pouvoit découvrir de Chrétiens? donnant sa voix pour les mettre a mort? assistant a ces cruelles executions, & en aidant & fortifiant les ministres? Il le reconnoist encore luy même ailleurs aussi bien qu'ici, disant aux Iuifs, qu'il *avoit persecutè la doctrine* du Seigneur *jusques a la mort*, & écrivant aux Corinthiens, *qu'il avoit persecute l'Eglise de Dieu*. Et c'est par ce reproche que Iesus commença le foudroyant discours, qui le convertit; *Saul, Saul* (luy cria-t-il des cieux) *pourquoy me persecutes-tu?* Enfin que ses excés & ses violences meritassent le nom d'un oppresseur outrageux, qu'il se donne ici luy-même, qui en peut douter aprés ce que nous lisons dans S. Luc, qu'il ravageoit l'Eglise? qu'il entroit dans toutes les maisons, & traisnoit par force hommes & femmes? qu'aprés avoir fait ces desordres en Iudée, il voulut courir en Syrie jusques a Damas, qui en étoit la ville capitale, pour y en faire autant? semblant

Chap. I.

Act 26. 10. 11. & 7. 8.

Act. 22. 4.

1. Cor. 15. 9.

Act 9. 4.

Act. 8. 3.

Act 9. 2.

Chap. I. blant n'avoir autre ambition que de laisser par tout les traces & la memoire de ses outrages, de son insolence, & de son humeur fiere & tyrannique? Voila quelle fut la premiere vie de Paul. Quels supplices ne meritoit point l'impietè, l'injustice, la cruautè, & la fureur de ce miserable ver de terre, qui avoit l'audace de faire ainsi la guerre au Fils de Dieu? De quels enfers, ses blasphemes n'étoient ils point dignes? & où est la patience humaine, qui en ayant le moyen eût peu souffrir sans l'écraser, ou l'insolence de ce petit rebelle contre son legitime Seigneur, ou ses meurtres & ses furies contre ses serviteurs innocens? Et neantmoins Iesus, qui d'un seul mot de sa bouche pouvoit le precipiter & l'accabler dans les enfers, souffrit toutes les saillies & tous les excés de sa fureur. Il ne les souffrit pas seulement; Il les pardonna; il luy en donna une pleine & entiere remission. *Il luy fit misericorde*, comme il dit ici luy-même. On a souvent veu la plus ardente colere d'un Prince, addoucie par les larmes & par les soûmissions des plus coupables criminels; & si Paul eût recherchè

cherché Iesus, s'il eût imploré sa grace, s'il eût sollicitè son pardon avecque les gemissemens & les pleurs d'une longue & profonde penitence; nous ne treuverions pas fort étrange qu'vn Dieu si bon & si tendre eût étè flechi; bien qu'au fonds ce seroit toûjours une bôtè admirable de pardonner a un tel pecheur, mêmes aprés sa repentance. Mais ce qui doit ravir tous les hômes & tous les Anges, c'est que ce Pharisien obstinè continuant dans sa fiertè, & dans ses blasphemes, & ne songeant nuit & jour qu'a pousser cette guerre impie jusques au bout; Iesus ait eu la bontè de l'aller rechercher. Il descendit du Ciel, & se montra a luy, précisement comme il étoit sur le point d'executer un nouveau dessein de sa fureur; Il le ramena a son devoir, avecque les foudres & les charmes de sa voix toute puissante, & luy fit reconnoitre la grandeur de ses fautes, & l'horreur de l'abysme où il s'étoit jettè. *Misericorde luy fut faite.* Mais quelle misericorde, ô bon Dieu: Tous les pechez de son incredulitè lui sont pardonnés. Certainement c'étoit beaucoup, si ce n'étoit

trop,

Chap. I. trop, du moins étoit ce bien assés pour un homme, qui avoit tant offensè. Mais si c'étoit assés pour luy de recevoir un tel pardon; ce ne fut pas assés a Iesus de le donner. Au pardon des crimes, il ajoûta la couronne de ses faveurs; le recevant entre ses plus fideles serviteurs. Il l'éleva dans la plus haute dignitè de sa maison; il luy bailla la conduite de ces mémes troupeaux qu'il venoit de ravager si cruellement; Il changea un blasphemateur en Docteur; un calomniateur en un tesmoin de sa veritè, un persecuteur en Apôtre. Il le fit d'un loup enragè, le plus sage de tous les Pasteurs, & d'un rebelle, violent & insolent, le heraut de son salut, & l'Ambassadeur de sa paix avecque le mõde. Mais afin que nul ne calomnie cette indulgence de Iesus Christ, comme si elle choquoit les loix de la prudence & de la clemence même, parce que l'homme qui la receut étant couvert de tant de crimes sembloit devoir servir d'un exemple de severitè plutôt, que de misericorde, l'Apôtre montre en suite que quelque étrange qu'eust étè sa fureur, tant y a qu'il n'avoit pas encore étè

dans

dans ce dernier excés d'impietè, que la ſapience de Dieu exclut de toute eſperance de grace & d'impunitè; ſi bien qu'il a étè en la libertè du Seigneur de luy faire telle grace, qu'il luy a pleu, ſans aucunement violer en cela la volontè, ou la veritè du Pere. C'eſt ce qu'il entend, quand aprés avoir dit, *miſericorde m'a étè faite*, il ajoûte incontinent, *entant que je l'ai fait par ignorance* étant *en infidelitè.* Les Pelagiens, ſe ſont prevalus autrefois de ce paſſage, non ſeulement pour excuſer, mais même pour juſtifier tous les excés de l'incredulitè de l'Apôtre; comme il paroit par un vieux livre † qu'un Ieſuite publia, il n'y a pas fort long-temps, tout plein des venins de cette ancienne hereſie, & écrit ſans doute par quelcun des ſectateurs de Pelage, contre la doctrine de S. Auguſtin; comme les ſavans du parti de Rome * l'ont jugè eux-mêmes. Cet homme preſuppoſant fauſſement ſelon la fantaiſie de Pelage, *que l'ignorance exemte de pechè*, ſe fonde ſur ce que l'Apôtre dit ici *qu'il l'a fait par ignorance*, en conclut, qu'il n'avoit point pechè en perſecutant l'Egliſe. [a] Il paſſe bien

† Prędeſtinatus publiè *par Sirmond* 1643.

* *Au vray dans la cenſure de ce livre imprimè l'a 1644 a Paris Mang & autres.*

a *Præd ſt. p. 139.*

Chap. I. bien plus avant. En vertu de cette ignorance il trãsforme les crimes de S. Paul en merites, & ses vices en vertus, & sa fureur en zele, & son incredulitè en foy, & les ravages qu'il fit en l'Eglise, en des exploits heroiques; Il dit qu'en cela il suivoit Elie, qu'il avoit son Esprit & son zele, [b] & celuy d'Abraham, d'Isaac & de Iacob, [c] & qu'il agissoit, comme un homme tres-prudent & tres-sage par le zele de la foy, [d] qu'il combattoit pour la foy de Dieu & pour la veritè; [e] Que Dieu prenoit plaisir a la persecution qu'il luy faisoit, comme a une œuvre de justice & a une obeissance, qu'il rendoit a sa loy; [f] que le Seigneur ne changea pas son incredulitè en foy, ni sa haine en amitiè, ni sa malice en bontè, mais luy parla comme a son serviteur fidele, tel qu'il étoit en effet; [g] si bien qu'il ne passa pas de l'infidelitè a la foy, mais retint seulemẽt la foy, qu'il avoit déja euë, par le droit de la justice, c'est adire qu'il avoit meritée. Ce sont là les doctrines & les langages de ce livre infame, dont les Iesuites se font les parreins, & qu'ils ont mis en avant pour un de leurs advocats en

b *ibid.* p. 138. 139. 140.
c *ibid.* p. 130.
d *ibid.* p. 139.
e *ibid.* p. 142.
f *ibid.*
g *ibib.* p. 142.

en la cause du franc arbitre, qu'ils soûtiennent contre la grace de la predestination de Dieu. Quel en doit estre le desespoir, puis qu'ils sont contraints d'avoir recours a un auteur pire & plus impudent, que Pelage même? & d'employer, de publier, & de recommander comme un de leurs meilleurs tesmoins, un homme qui dement insolemment S. Paul, & qui le choque & le combat hardiment sous ombre de le justifier? Il dit que Paul avoit la foy dans l'état de son Pharisaïsme; & l'Apôtre dit qu'alors il étoit dans l'infidelitè. Il dit qu'il agissoit en homme tres-sage; & l'Apôtre crie qu'il agissoit par ignorance. Il dit que Paul avoit alors le zele d'Elie & d'Abraham, & que ses ravages étoient des actions de zele, de foy, & de justice; & l'Apôtre dit qu'alors il étoit un blasphemateur, un persecuteur, & un oppresseur violent. Il dit que Paul ne pechoit point en persecutant l'Eglise; & S. Paul dit qu'en cela il est le premier, c'est a dire le plus grand, des pecheurs; & a une telle horreur des excés où il s'étoit emportè, que long-temps depuis sa conversion, aprés plusieurs

Chap. I.

1. Tim. 1.15.

Chap. I. années paſſées exemplairemẽt & conſtamment dãs l'Apoſtolat, neantmoins preſsè du regret & de la honte de ſes vieux crimes, il s'écrie encore amerement; *Ie ſuis le moindre des Apôtres; je ne ſuis pas digne d'eſtre appellè Apôtre; d'autant que j'ay perſecutè l'Egliſe de Dieu.* Enfin le Pelagien dit que Ieſus apellant Paul a ſa grace le reconnut de ſes ſervices,& luy fit juſtice; & Paul dit & repete tant qu'il peut, que le Seigneur *luy fit miſericorde*, & que ſa *grace abonda en luy* au deſſus de toute meſure. Fut-il jamais rien plus contraire; & plus directement opposè a l'Eſprit & au ſentiment de S. Paul, que ce miſerable livre des Ieſuites? Et quant a l'ignorance, qu'il allegue, & où il fonde toutes ſes extravagances, il ſe trompe lourdement. Car qui luy a dit que toute ignorance excuſe & exempte de pechè? Si cela eſt, il faudra dire, que les Iuifs & les bourreaux qui crucifierent le Seigneur, nétoyent point coupables; puis que Ieſus teſmoigne expreſſément, qu'ils *ne ſavoient ce qu'ils faiſoient*; & S. Pierre dit qu'ils l'*avoient fait par ignorance*; Il faudra abſoudre les princes du ſiecle, qui l'ont

1. Cor. 15. 9.

1. Tim. 1. 13. 16 15.

Act. 3. 17.

l'ont condamnè, puis que S. Paul preſuppoſe qu'ils *ignoroient la ſapience de Dieu*, en diſant que *s'ils l'euſſent connuë, ils n'euſſent jamais crucifiè le Seigneur de gloire.* Il faudra excuſer l'incredulitè des Phariſiens, puis qu'ils étoient aveugles; & celle de tous ceux qui rejettét l'Evangile, puis qu'il ne leur eſt couvert, qu'a cauſe que le diable a aveuglè les yeus de leurs entendemens. Enfin il faudra declarer tous les pecheurs innocens, puis qu'il ne ſe commet point de pechè ſans quelque ignorance. Il eſt vray que l'ignorance excuſe, quand on ignore ce que l'on n'eſt pas obligè de ſavoir; quand on l'ignore neceſſairement, & en telle ſorte que l'on ne l'euſt peu ſavoir, quand on euſt voulu. Mais l'ignorance du droit, que chacun doit ſavoir; l'ignorance craſſe, ou affectée & volontaire eſt un pechè elle même; tant s'en faut qu'elle excuſe les autres pechés. Les Sacrificateurs & les Phariſiens des Iuifs ignoroient la veritè, & l'innocence de Ieſus. Ie l'avouë; Mais pourquoy l'ignoroient ils? Eſt ce qu'ils n'avoient peu s'en inſtruire & la reconnoitre, quelque deſir qu'ils en euſ-

Chap. I.

1. Cor. 2. 8.

2. Cor. 4. 3. 4.

Chap I. sent eu, & quelque soin qu'ils y eussent apportè ? Nullement. Ils en avoient devant les yeux tant d'enseignemens si lumineux, tant de preuves si conveinquantes, que c'est un prodige qu'ils n'ayent pas veu une chose si claire. Qu'est-ce donc ? C'est que corrompus par leurs passions, ils n'avoient pas voulu voir une veritè, qui eust troublè les delices de leur chair, qui les eust obligés a quitter ce qu'ils aimoient, a renoncer a ce qu'ils desiroient. Ils fermerent les yeux pour ne pas voir une lumiere si importune. Ceste ignorance, qui s'en est ensuivie, est donc evidemment criminelle & detestable elle même, bien loin de leur pouvoir servir d'excuse. Il en fut de même de S. Paul dans les tenebres de son incredulitè; Il ne connoissoit pas Iesus Christ. Qui en étoit cause, sinon sa folle & inique passion pour le Pharisaïsme ? qui luy bouchant tous les sens, l'empeschoit de recevoir les voix & les lumieres, que Dieu luy addressoit & luy presentoit de toutes parts dans les miracles & dans les predications, & dans les souffrances des disciples de Iesus, & nommément

ment de son Martyr S. Etienne. Certainement son ignorance étoit donc volontaire, & criminelle; qui par consequent n'excusoit nullement ses exces; ni n'empeschoit que Dieu en l'appellant a soy, ne luy ait fait une misericorde admirable, en luy pardonnant des fautes veritablement dignes de sa malediction eternelle. Et ce que l'Apôtre dit ici, qu'*il les a faites par ignorance étant dans l'infidelitè*; nest pas pour les extenuer, ou pour retracter aucun des eloges, qu'il leur vient de dõner, en les appellant des *blasphemes*, *des persecutions, des violences & des oppressions*; mais il en a remarquè cette circonstance pour deux raisons a mon avis; pour la gloire de Dieu, & pour l'édification des hommes. Car comme je l'ay déja touchè, par cette remarque il a voulu premiement justifier la misericorde du Seigneur Iesus du soupsçon que quelcun pourroit avoir, qu'elle n'ait étè contraire a ce qu'il a enseignè & posè luy même de sa propre bouche & qui a étè confirmè par S. Paul & par S. Iean, qu'il n'y a point de grace ni de remission pour ceux qui blasphement contre le

n 3 S. Esprit,

Chap. I. S. Esprit; c'est adire qui étant convaincus par sa lumiere dans leur entendement propre de la veritè & divinitè de l'Evangile, ne laissent pas pour des considerations charnelles de la chair & du sang de la combattre par une malice deliberée. S. Paul pour montrer que la grace qu'il a receuë n'a point choquè cette loy de la sapiéce de Dieu, ni n'est sortie hors des legitimes bornes de sa bontè, nous a expressément avertis que son crime quelque horrible qu'il fust d'ailleurs, n'avoit pourtant pas étè un blaspheme contre le Saint Esprit, puis qu'il l'avoit commis par ignorance, & dans les tenebres de l'incredulitè. Secondement l'Apôtre a ajoutè ceci pour l'edification des hommes afin que ceux, qui connoissent la veritè de l'Evangile n'abusent pas de l'exemple de la grace, qui luy fut faite; comme s'il leur permettoit d'imiter ses exces & la persecution qu'il fit a l'Eglise, sous une fausse esperance d'en obtenir aussi une misericorde pareille a celle, qu'il avoit receuë. Car si Dieu luy a pardonnè ses blasphemes & ses outrages entant qu'il

l'avoit

l'avoit fait par ignorance, il eſt clair que ceux qui ſciemment & contre la lumiere & la conviction de leur conſcience, font la guerre a Ieſus Chriſt, n'ont point de pardon a eſperer. Ainſi par ces mots, qu'il a ajoutés, il avertit tous ceux, qui ont une fois étè illuminés en la connoiſſance de la veritè, de ſe bien garder de la perſecuter & de la combattre, cette cheute étant mortelle; comme il l'enſeigne expreſſément ailleurs dans l'épitre aux Ebreux. Mais il reprend ſon diſcours en ſuite, & ne ſe pouvant ſatisfaire dans l'exaggeration & admiration de cette bontè du Seigneur envers luy, il ajoûte pour la fin, que quelque noirs qu'euſſent étè ſes crimes, quelque horrible qu'euſt étè ſon aveuglemét, quelque opiniaſtre qu'euſt étè ſon incredulitè, la miſericorde divine avoit magnifiquement ſurmontè toutes choſes, s'épandant ſur luy, avec une profuſion d'autant plus grande, que ſon malheur & ſon pechè avoient étè plus etranges; *Mais* (dit-il) *la grace de nôtre Seigneur a d'autant plus abondé avecque foy & dilection, laquelle eſt en Ieſus Chriſt*. Il uſe d'un mot, qui ſignifie *abon-*

Chap I.

Ebr. 6. 4. & 10. 26.

ὑπερεπλεόνασε.

 der

Chap. I. *der* au dessus de la mesure ordinaire, ou au delà des bornes communes; & il employe volontiers cette sorte de paroles, qui representent une grande & extraordinaire abondance, pour exprimer les richesses & les merveilles de la grace de Dieu envers les pecheurs; comme quand il dit ailleurs, que là *où le* Rom. 5. 20. *pechè a abondè, la grace a abondè par dessus.* Il dit que cette grace avoit ainsi abondè en luy; premierement parce qu'elle étoit tout a fait gratuite, comme donnée a une personne, qui de soy-même en étoit extremement indigne, & secondement par ce qu'elle avoit comme versè en luy a pleines mains une riche abondance de biens spirituels, la remission de tous ses pechez, l'adoption au nombre des enfans de Dieu, & l'honneur de l'Apostolat; Et il touche ici les deux principaux de ses dons, *la foy & la dilection* Chrétienne, ou comme il parle, *qui est en Iesus Christ.* Il oppose la *foy*, c'est adire une claire & asseurée connoissance & persuasion de la verité Evangelique, a cette ignorance & infidelitè, où il vivoit avant la vocation du Seigneur; & la *dilection*, c'est adire

l'amour

l'amour de Iesus Christ & du prochain, Chap. I.
a cette haine & cruautè furieuse, qu'il avoit exercée contre le Seigneur, & contre son Eglise au temps de son erreur; Et disant que la grace avoit abondè sur luy *avec foy & dilection*, il entend que Dieu par l'efficace de sa grace avoit formè ces deux vertus dans son cœur, l'eclairant en la foy, & y allumant une vive & ardente charitè. Ainsi avōs nous exposè ce texte de l'Apôtre, mes Freres; & pour ne pas abuser de vôtre patience, nous ajouterons seulement quelque peu de remarques pour vôtre edification. Il nous y propose la condition, de ceux qui sont ou dedans, ou dehors l'Eglise. Ceux de dehors, connoissent, ou ignorent la veritè de l'Evangile. Nous les recommandons les uns & les autres a la grace du Seigneur, le priant de fortifier les premiers, leur donnant par son Esprit le courage de confesser de la bouche ce qu'ils croyent du cœur; & de penser serieusement qu'ils ne peuvent demeurer long-temps dans la communion de ceux qui haissent & combattent la veritè, sans s'engager a la perse-
cuter

Chap. I. cuter avec eux ; c'est adire sans se perdre eternellement ; puisque la misericorde du Seigneur n'est que pour ceux, qui font ces excés par ignorance ; & que *pour ceux qui pechent vontairement aprés avoir receu la connoissance de la verité, il ne reste plus de sacrifice pour les pechez, mais une attente terrible de jugement & une ferveur de feu, qui doit devorer les adversaires.* Et quant a ceux qui blasphement la sainte doctrine par ignorance étant dans l'incredulité, Dieu vueille aussi les secourir, & leur manifester sa verité ; reveillant leurs esprits pour s'en enquerir, & leur ouvrant les yeux pour la découvrir. Certainement quoy qu'ils en disent, elle reluit clairement dans les Ecritures Saintes & particulierement en celles de S. Paul, où il nous a consigné de bonne foy tout ce que le Seigneur luy revela des cieux ; & il n'y a que la fumée de leurs prejugés & de leurs passions, qui leur couure cette lumiere divine. Ils doivent songer aprés tout, que ni leur ignorance, ni leur incredulité, ni l'autorité de leurs Prelats, qui les y entretient, n'empeschent pas qu'ils ne soyent blasphemateurs, perse-

Ebr. 10. 26. 27.

cuteurs

cuteurs & oppresseurs ; comme S. Paul
reconnoit qu'il a étè coupable de tous ces crimes, tandis que sous la conduite de ses Pontifes, il fit la guerre a la veritè. Dieu luy fit misericorde, mais en le tirant des tenebres de l'ignorance & de l'incredulitè, où il n'est pas possible de demeurer sans perir. Mais laissant là ceux de dehors, je viens a vous, Freres bien-aimés, que le Seigneur Iesus a honorés de sa vocation sainte. Rendés luy en graces avecque l'Apôtre ; & reconnoissés la merveille de la misericorde, que vous avez receuë de sa bontè. Songés a ce que vous étiès, a l'Egypte ou vous avés étè esclaves, aux horreurs & aux souilleures de vôtre miserable servitude ; & adorés la clemence de vôtre grand Sauveur qui vous en a tirés. Si vous n'avez jamais étè blasphemateurs, ni persecuteurs, ni oppresseurs comme l'avoit étè S. Paul durant le temps de son ignorance ; son exemple vous montre que c'est la seule grace divine qui vous prevenant de bonne heure vous a preservez de ces crimes. Sans cela, vôtre nature, qui n'est pas meilleure que la sienne, vous y eust

plongés

Chap. I. plongés indubitablement. Mais encore n'y a-t-il aucun de nous, qui n'ait eu ses vices & ses pechez, qui quelque differens qu'ils puissent estre d'ailleurs, ont tout ceci de commun qu'ils nous rendoient *enfans d'ire*, & dignes de la malediĉtiõ & perdition eternelle. Que reste-t-il donc sinon qu'ayant tous un vif ressentimẽt de cette riche & abondante grace, qui nous arrachant de cet abysme, nous appelle de la mort a la vie,& de l'enfer au ciel, nous servions Iesus,nôtre bon & misericordieux liberateur? aimant sa veritè, avançant sa gloire,accomplissant sa volontè? cultivant, & exerceant religieusement les talens, qu'il nous a commis? Que sa grace abonde en nous en foy & en charitè, comme dans S.Paul. Apres sa vocation, il devint un homme tout autre qu'il n'étoit auparavant,un homme où il ne paroissoit plus aucune trace de la forme,qu'il avoit euë dans l'état de son Pharisaïsme. La foy y succeda a l'infidelitè, la connoissance a l'ignorance, la lumiere aux tenebres, la veritè aux blasphemes, la douceur a la fiertè,l'humilitè a l'orgueil, la dilection a la haine.

ne. Imitons ſon exemple, Freres bien aimés; & comme nous avons un même maiſtre, ſervons le auſſi en la même ſorte. Que le monde ne voye plus deſormais dans nos mœurs aucune marque des ſiennes; Renonçons à ſes pechés, auſſi bien qu'a ſes erreurs; & nous gardons particulierement durant cette ſaiſon des folies & des debauches, où il a de coutume de l'employer, ou pour mieux dire de la perdre; Nous ſouvenant que nous ſommes les diſciples & les enfans de Ieſus, le Saint des Saints, qui n'avouëra pour ſiens devant ſon Pere, que ceux, qui l'auront conſtamment ſervi en toute la puretè & honeſtetè dont il nous a donnè les exemples dans ſa vie, & les preceptes dans ſon Evangile. Dieu vueille nous faire la grace de nous acquiter de ce juſte devoir ſi fidelement, qu'aprés avoir glorifiè le Seigneur durant ce ſiecle, nous recevions un jour de ſa main la gloire eternelle, qu'il nous a promiſe en l'autre. AMEN.

SERMON SEPTIESME.*

* Prononcè a Charenton le 14. Fevr. 1655.

I. TIMOTH. Chap. I. Vers. 15. 16. 17.

Cette parole est certaine, & digne d'estre entierement receuë, c'est que Iesus Christ est venu au monde pour sauver les pecheurs; desquels je suis le premier:

Mais pour cette cause misericorde m'a ètè faite, afin que Iesus Christ montrast en moy le premier toute clemence, pour un exemplaire a ceux qui viendroient a croire en luy a vie eternelle.

Or au Roy des siecles immortel, invisible, a Dieu seul sage soit honneur & gloire aus siecles des siecles. Amen.

CHERS FRERES; L'homme ètant d'un naturel fier & vindicatif a de la peine a croire, que Dieu ait assés de bontè pour nous pardonner les offenses, que nous commettons contre sa Majestè, ayant comme il a, une force & puissance infinie pour les punir a son plaisir.

plaisir. Le mesurant a nos sentimens,
nous ne pouvons nous imaginer qu'il soit capable d'en user autrement, que nous faisons, quand ceux qui nous ont offensés nous tombent entre les mains. C'est pourquoy ce Saint & pitoyable Seigneur pour veincre nôtre duretè, & nous dōner de sa misericorde la creance, qui nous est necessaire pour en pouvoir jouïr, ne s'est pas contentè de nous faire en divers lieux de sa parole une infinitè de declarations tres-amples & tres-expresses de la volontè, qu'il a de pardonner a tous les pecheurs, qui recevront les offres de sa clemence; Il a de plus confirmè cette veritè par des exemples si illustres, qu'il n'est plus possible d'en douter. On admire la benignitè d'un Prince, qui se laisse flechir aux soûmissions & supplications de ses rebelles, & qui ne rejette pas leurs recherches. Dieu pour nous montrer combien il aime le salut des pecheurs, & combien est grand le plaisir qu'il prend a leur faire grace, ne les reçoit pas seulement quand ils le recherchēt. Il les va rechercher luy-même; & par un doux & divin effort, leur arrache des

Chap. I des mains les armes qu'ils avoient prises contre luy ; les sauvant lors qu'ils ne songeoient qu'a l'offenser & a se perdre. S. Paul nous en fournit l'vn des plus admirables enseignemens, qui fut jamais, en sa conversion a la foy de nôtre Seigneur Iesus Christ ; & il nous le representoit luy même dans le texte que nous exposasmes en nôtre derniere action. Mais parce que c'est un fait extremement considerable, il s'y arreste, & nous en remarque les fruits salutaires, & conclut ce discours par une exclamation digne d'un si noble sujet, souhaitant que Dieu qui en est l'unique auteur, soit glorifiè a jamais. Premierement il en trie cette leçon generale, qu'il nous recommande comme une ferme & indubitable veritè, que le salut des pecheurs a étè le dessein de l'envoy du Fils de Dieu ici bas ; *Cette parole* (dit-il) *est certaine & digne d'estre entierement receuë, c'est que Iesus Christ est venu au monde pour sauver les pecheurs.* Puis il touche en particulier la fin & l'usage de cette grace que le Seigneur luy avoit faite nommément, afin de donner a tous les hommes un riche & adorable

adorable patron de ſa ſouveraine cle- Chap. I.
mence; *Etant* (dit-il) *le premier de ces pecheurs, que le Seigneur eſt venu ſauver, pour cette cauſe miſericorde m'a été faite, afin que Ieſus Chriſt montraſt en moy le premier toute clemence, pour un exemplaire a ceux qui viendront a croire en luy a vie eternelle.* Enfin il en rend a Dieu la gloire qui luy en eſt deuë, s'écriant. *Or au Roy des ſiecles immortel, inviſible, a Dieu ſeul ſage, ſoit honneur & gloire, aus ſiecles des ſiecles amen.* Ce ſont les trois points que nous traiterons en cette action, ſi Dieu le permet. La fin de la venuë de Ieſus Chriſt au monde; l'uſage & le fruit de la miſericorde faite particulierement a S. Paul, & la glorification deuë a Dieu par ſes creatures aux ſiecles des ſiecles. Il eſt certain, que la grace que Dieu avoit faite a S. Paul, l'arrachant ſoudainemẽt du Iudaïſme, & l'appellant a la foy de ſon Fils, & mêmes a l'Apoſtolat, étoit une choſe bien étrange, & tout a fait éloignée du procedè ordinaire des hommes. Mais ſi vous levez les yeux au deſſus de nôtre terre, & conſiderés le conſeil de Dieu dans l'envoy de ſon Fils au mõde,

Chap. I. & dans la manifestation de sa grace salutaire, vous treuverés qu'il n'y a rien dans cét evenement, qui ne se rapporte a sa fin , qui ne soit conforme aux regles de sa sagesse, & qui ne soit digne de la haute & divine conduite de cette Majestè souveraine. S. Paul donc pour ramener cette admirable action du Seigneur a son ordre, & nous en ôter l'étonnement , nous découvre ici le dessein general de la venuë du Fils de Dieu au monde ; Ne vous étonnés pas (dit-il) de ce qu'il m'a fait tant de graces encore que je fusse pecheur. Si Iesus, l'auteur & le Prince de sa grace, étoit venu pour les justes & les innocens , vous auriez raison de treuver étrange qu'il m'eust fait part de ses faveurs; a moi qui étois extrememenr coûpable. Si le salut, qu'il a acquis n'etoit destinè qu'aux amis & aux serviteurs de son Pere ; I'en eusse deu estre exclus ; car je luy faisois la guerre, & conduisois même les troupes de ses rebelles. Mais puis que ce grand & misericordieux Sauveur est venu pour racheter les pecheurs ; vous voyés bien que les crimes dont j'étois couvert, n'empes-

n'empeschoient pas que je ne peusse estre l'objet de ses compassions, pour recevoir de sa clemence un salut proprement acquis pour les miserables. Mais l'Apôtre, ne nous propose pas simplement ce dessein de la venuë du Seigneur au monde. Comme c'est un grãd mystere, infiniment important & a la gloire de Dieu & a la consolation des hommes, avant que de nous le découvrir, il fait une preface, qui nous en recommande & la veritè & l'utilitè, C'est (dit-il) *une parole certaine & digne d'estre entierement receuë.* C'est sa coutume d'en user ainsi, quand il veut réveiller l'attention de ses lecteurs pour bien peser le sujet dont il leur parle; comme plus bas dans cette epitre ayant, dit que *la pietè est profitable a toutes choses, & qu'elle a les promesses de la vie presente & de celle qui est a venir*, afin de bien imprimer cette belle sentence dans le cœur de son disciple, il ajoûte incontinent cette même remarque qu'il a ici mise a la teste de son enseignement. *Cette parole est certaine & digne d'estre entierement receuë.* Et il se treuve en d'autre passages de ses epitres des avertissemens

Chap. I.

1. Tim. 4.9.

Chap. I. semens semblables * sur certains enseignemens, qu'il veut que nous apprenions & meditions avec une affection particuliere. Car encore qu'il n'y ait pas une des verités de l'Evangile, qui ne soit belle & precieuse, & digne d'orner & d'enrichir nos entendemens & nos memoires, il faut pourtant reconnoitre qu'il y en a quelques unes beaucoup plus éclatantes & plus importantes que les autres; comme vous voyez que ni les étoilles du ciel, ni les perles, ni les fleurs de la terre ne sont pas toutes d'un même prix, ni d'une même excellence. La consideration de la veritè, qu'il entend ici, vous découvrira bien tost quelle en est & la dignitè & l'utilitè. Cependant la voix de l'Apôtre qui vous avertit, que *c'est une parole certaine, & digne d'estre entierement receuë*, suffit pour vous la recommander dés maintenant. Il importe peu au fonds de prendre le mot *de parole*, ou pour une chose, ou pour une sentence, selon le stile des Ebreux, qui s'en servent fort souvent dans l'un, & dans l'autre sens. Car ce qu'il dit *de la certitude*, de cette parole, & de la creance qu'elle merite, convient

* 1. Tim. 3.1.2. Tim. 2. 11. Tit. 3. 8.

convient également & a la chose & a la proposition, qui l'exprime; & au mystere, & a l'instruction que l'Apôtre nous en donne ; l'un & l'autre étant evidemment certain & digne d'estre receu ; si bien qu'il est indifferent de prendre *la parole* pour l'un ou pour l'autre de ces sujets. Il nous en recommande la verité, & l'utilité ; l'une quand il dit, que c'est une parole certaine ; l'autre, quand il ajoute, qu'elle est digne, d'estre entierement receuë. C'est dit-il, une parole certaine, d'une verité plus ferme que le ciel, & si bien établie, qu'il ne reste aux ames religieuses nulle raison d'en douter. Mais c'est encore une parole qui n'a pas moins de douceur & d'utilité & d'efficace, que de verité; digne par consequent d'estre creuë & receuë avec un consentement entier; d'estre embrassée de toutes nos affections; ouïe, & admise & serrée dãs le fonds de nos cœurs avec une pleine foy ; si nous aimons nôtre consolation, & nôtre salut ; Il y a des paroles veritables & certaines, mais tristes & severes, plus propres a troubler qu'a vivifier nos ames ; comme sont celles de

Chap. I

Chap. I. la loy. Il s'en treuve d'autres qui sont plaisantes & agreables, mais fausses ou douteuses; comme quelques unes des fables des Payens,& des Iuifs; Mais la parole de l'Apôtre a ces deux perfections sans pas un des deux defauts,qui leur sont opposés; Elle est veritable, & agreable tout ensemble; non moins certaine que la loy; & infiniment plus douce & plus propre a consoler nos cœurs,que toutes les inventions & traditions des hommes, qui ne sont au fonds que des songes & des fantaisies sans aucune solidité. Qu'elle est donc enfin (Mes Freres) cette admirable parole que l'Apôtre releve si hautement? *C'est* (dit-il) *que Iesus Christ est venu au monde pour sauver les pecheurs.* Il ne se peut rien dire ni de plus certain; puis que c'est une verité constamment predite par les anciens oracles de Dieu, clairement accomplie par la vie & la mort & la resurrection du Seigneur, magnifiquement justifiée par les miracles de ses serviteurs, pleinement approuvée & confirmée par la conversion des Iuifs & des Gentils. Mais il ne se peut rien dire non plus qui soit plus digne

digne d'eſtre receu par les hommes; puis que c'eſt la bonne & ſouhaitable nouvelle de leur ſalut, la paix de leurs conſciences, la lumiere de leurs entendemens, la ſanctification, & la joye de leurs cœurs, & enfin le ſouverain bonheur de toute leur nature, qui met leurs ames & leurs corps dans la jouïſſance d'une immortalitè conjointe avecque la plus haute gloire, dont la creature ſoit capable. Cette veritè comme vous voyés, eſt la mouëlle de l'Evangile; qui contient en peu de mots la merveille de la manifeſtation du Fils eternel de Dieu en nôtre chair, & le grand chef-d'œuvre de nôtre redemption, qu'il y a accompli; comme le deſſein principal de ſa deſcente du ciel en la terre, où il n'eſt venu que pour le ſalut des pecheurs. L'Apôtre ſignifie ſa manifeſtation, quand il dit, que *Ieſus Chriſt eſt venu au monde*; & il nous declare le deſſein & l'ouvrage de ſa venuë, quand il ajoûte *pour ſauver les pecheurs*. Pour le premier, il eſt clair qu'en diſant, que *Chriſt eſt venu au monde*, il entend que par le don & l'envoy du Pere il eſt nay en la terre, & s'eſt montrè aux hom-

Chap. I.

 mes,

Chap. I. mes, vivant & conversant auec eux. Le Seigneur parle luy-même ainsi, & en même sens, quand il dit qu'il *est venu au monde* pour exercer jugement; & ailleurs, *Ie suis venu au monde pour en estre la lumiere*; & dans un autre lieu encore, *Ie suis venu au monde pour rendre tesmoignage a la verité*. Dans tous ces lieux par *sa venuë au monde* il entend sa naissance & sa manifestation ici bas en terre, & sa vie & sa conversation avecque les hommes en cette forme de serviteur, c'est a dire en cette nature humaine, basse & méprisable en apparence, qu'il avoit prise dans le sein de la bien-heureuse Vierge. Il paroit même que cette maniere de parler étoit familiere dans le langage des Iuifs; de dire que le *Messie viendroit au monde*, pour signifier sa manifestation, & l'execution de sa charge entre les hommes. D'où vient que les troupes ayant veu faire un grãd miracle au Seigneur Iesus s'écrient en S. Iean, *Celui-cy est veritablement le Prophete, qui devoit venir au monde*; & Marthe luy dit en même sens, *Ie croy que tu es le Christ le Fils de Dieu, qui devoit venir au monde.* Il faut seulement

Iean 9. 39. & 12. 46. & 18. 37.

Iean 6. 14. & 11. 27.

remarquer,

remarquer que comme Ieſus Chriſt bien qu'homme, eſt neantmoins plus qu'homme, étant vray Dieu & vray homme en une ſeule & même perſonne; auſſi ſa venuë dans le monde eſt differente de celle des autres hommes; c'eſt a dire que nous ne diſions pas qu'il *eſt venu au monde* tout a fait au même ſens & en la même maniere, que nous le diſons des autres hommes. Car quant aux autres hommes, en diſant qu'ils *viennent* ou qu'ils *ſont venus au monde*, nous entendons que ſortant des cauſes, qui les ont produits, ils entrent dans cette vie, & ſur cette terre, comme dans un lieu, où ils n'étoient point auparavant, & où ils ne commencent d'eſtre qu'en y naiſſant; n'y ayant aucune forme en leur nature, qui a proprement parler eût étè dans le monde avant leur conception & naiſſance. Et c'eſt ainſi qu'il faut prendre ce que dit S. Iean, que *tout homme qui vient au monde*, c'eſt a dire qui y naiſt & y entre, *eſt illuminè par la vraye lumiere.* Maisquád au Seigneur Ieſus l'on ne peut pas dire, qu'avant que d'eſtre nay en Bethlehem, il ne fuſt point au monde; Au contraire S. Iean

Iean 1. 9.

S. Iean proteste hautement, qu'il est la vraye lumiere; & que cette lumiere là étoit au monde, & que le monde a été fait par elle; qu'il étoit au commencement, & étoit avec Dieu, & que toutes choses ont été faites par luy. Comment est-il donc venu au monde, puis qu'il y étoit déja? Chers Freres, il y est venu, a l'égard de sa nature divine; qui étant eternelle & infinie, a toûjours été au monde & l'a toûjours rempli, depuis qu'elle la mis en estre. Car c'est le stile de l'Ecriture de dire que Dieu (dont chacun confesse que l'essence est par tout presente) *vient*, ou *descend* dans un lieu, quand il y manifeste sa presence, ou par les effets de sa puissance, ou par quelque signe & symbole, qu'il en fait voir aux hommes, comme par exemple quand il s'apparut a Abraham, a Loth, a Iacob & a Moïse, sous les diverses formes qu'il presenta a leurs yeux; tantôt d'un homme, & tantôt d'une flamme ardente. Si l'on peut dire qu'il vint a eux, sous ombre qu'il leur fit ainsi voir sa presence par des objets, qui n'avoient aucune union propre & essentielle avec sa divinitè; combien plus

Iean 1. 10. & 1. 1. 2. 3.

plus devons-nous dire de Iesus, qu'*il* Chap. I.
vint au monde, quand il s'y rendit visible & palpable dans cette nature humaine, qu'il s'appropria, & qu'il unit personnellement a la divinitè ; si étroitement, que cet homme que l'on voyoit nay de Marie & conversant en Iudée, étoit aussi veritablement le Fils de Dieu, son Verbe & sa Sagesse, & un seul Dieu avec son Pere benit eternellement ? S. Iean nous declare distinctement le mystere de cette venuë du Seigneur, quand pour l'exprimer il dit, que *la parole* (c'est a dire le Fils de Dieu) *a étè faite chair, & que cette parole a habitè entre nous* (c'est a dire au milieu des hommes) *pleine de grace & de veritè.* Voyons maintenant la fin & le dessein de cette merveille. *Il est venu* (dit l'Apôtre) *pour sauver les pecheurs.* Que le *salut* soit son fruit & son ouvrage, son nom même nous l'apprend. Car Iesus signifie *Sauveur*, & il fut ainsi nommè par l'ordre & le commandement du Pere, a cause qu'il venoit pour sauver son peuple. Ce salut, qu'il a apportè au monde, est vne exemption de tous les maux, que nous craignons, avecque la

Ieã 1. 14.

jouïssance

Chap. I. jouïssance de la plus heureuse immortalitè, dont nôtre nature soit capable. Si nous étions dans la puretè, où il nous avoit creés, ce ne seroit pas une chose fort étrange, qu'il fut venu au monde pour communiquer ses biens divins a des hommes innocens; comme l'on ne s'étonne pas, qu'il ait couronnè les bons Anges, de cette haute gloire dont ils jouïssent dans les cieux. Mais la merveille, qui nous doit ravir, & faire tout le sujet de nôtre consolation, c'est qu'il a aportè ce salut a des pecheurs, criminels devant Dieu & enfans d'ire (comme parle l'Ecriture) & esclaves du pechè, qui employent encore tous les jours leurs membres au service de la convoitise pour se rendre de plus en plus dignes de la malediction & de l'Enfer. *Iesus Christ est venu* (dit l'Apôtre) *pour sauver les pecheurs*. Le Seigneur nous l'enseigne ainsi luy-même dans cette belle & douce sentence, que nous treuvons enregîtrée en trois de ses Evangiles; *Ie ne suis point venu appeller les justes* (dit-il) *mais les pecheurs a repentance*. Et S. Paul pour exaggerer l'amour, que Dieu nous a témoignée en nous

Math. 9.13. Marc 2.17. Luc 3 31. Rom. 5. 8.

nous envoyant ſon Fils, remarque expreſſément, qu'il eſt mort *pour nous, qui étions du tout méchans, & qui n'étions que pecheurs.* Cette même verité paroit encore clairement de ce que dit le Seigneur Ieſus, qu'*il eſt venu pour chercher & ſauver ce qui étoit peri.* Car puis que la bontè divine ne laiſſe tomber dans la perdition, que les creatures coupables, & ſoüillées de pechè; il eſt évident, que ceux que le Chriſt eſt venu chercher, & ſauver sõt pecheurs, puis qu'il eſt venu pour ſauver ce qui étoit peri. Auſſi voyés vous que c'eſt aux pecheurs, qu'il addreſſe ſes conſolations & ſes promeſſes; *Venés a moy* (dit-il) *vous tous, qui eſtes travaillés & chargés; & je vous ſoulageray.* Ce n'eſt pas aux juſtes & aux innocens, qu'appartient cét éloge. A vray dire, il n'y a que les pecheurs, qui ſoient *chargés & travaillés.* C'eſt donc pour les ſoulager, que le Seigneur a étè envoyè au monde; preciſémẽt ſelon l'oracle d'Eſaïe, qui dit que *Dieu a oint ſon Chriſt pour Evangeliſer aux pauvres, & l'a envoyè pour medeciner ceux qui ont le cœur froiſſe, & pour publier la libertè aux captifs, & l'ouverture de la priſon aux priſonniers*

Chap. I.

Matth. 11. 28.

Eſa. 61. 1. 2.

Chap. I. *sonniers; & enfin pour consoler tous ceux qui menent dueil.* Sa vie le montre aussi clairement; où vous voyez qu'il tend par tout la main aux miserables, & s'approche des pauvres pecheurs, sans même en dedaigner les plus infames. Mais sa mort, c'est adire le principal & le plus illustre acte de sa mediation, contient une preuve de cette verité si claire & si convainçante, qu'elle ne reçoit point de replique. Car il n'a souffert la mort, que pour l'expiation des pechez. Puis donc qu'il ne sauve, que ceux pour qui il est mort, il faut avouër de necessité, que tous ceux qu'il sauve, avoient besoin d'estre purifiez & expiés; C'est adire qu'ils étoient pecheurs. Enfin le nom même de *Iesus* nous l'enseigne aussi. Car sauver n'est pas simplement rendre une creature heureuse, c'est la tirer de la peine & de la perdition, où elle étoit, pour la mettre dans un meilleur état. D'où vient que le S. Esprit, ne dit jamais, que la loy *sauve* ceux qu'elle justifie, ni ne donne jamais le nom de *salut* au bon-heur, qu'elle leur promet; parce qu'elle ne promet ni ne fait du bien, qu'aux personnes justes & inno-

& innocentes; au lieu que le Fils de Dieu est vrayement *Iesus*, c'est a dire *Sauveur*, envoyè pour vivifier les morts, pour racheter les captifs, & pour rendre les miserables bien-heureux; c'est adire pour *sauver les pecheurs*, comme dit ici l'Apôtre. Et de là s'ensuit clairement ce me semble, que si l'homme ne fust point décheu par son pechè de l'heureuse condition, où Dieu l'avoit mis par la creation, le Fils ne fust point venu au monde. Car a ce conte, il n'y eust point eu de pecheurs a sauver; qui est la fin & le dessein de la venuë de Christ au monde. De là même nous apprenons encore que tous les hommes sans en excepter aucun sont pecheurs dans l'état où ils naissent, & où ils se treuvent originellement, avant que Dieu leur communique son salut. Car puis que nul n'y a part, que ceux que Iesus Christ a sauvés, & d'ailleurs puis qu'il n'est venu que pour sauver les pecheurs; il est évident que de tous ceux qui sont justifiés & glorifiés, il n'y en a aucun qui n'ait été souillè de pechè; ce qu'il faut remarquer en passant contre l'heresie des Pelagiens, qui enseignoiét que

Chap. I que les petis enfans ſont innocens & purs de tout pechè ; & contre l'erreur de ceux de Rome, qui tiennent que la Ste Vierge eſt née exemte du pechè originel. Mais je reviens a l'Apôtre, qui aprés avoir posè en general que Ieſus Chriſt eſt venu pour *ſauver les pecheurs*, deſcéd de ſon particulier, & reconnoiſſant qu'il eſt non ſimplement pecheur, mais l'un des plus grands & des plus inſignes pecheurs, dit que c'eſt pour cela même, que le Seigneur luy a fait grace, afin qu'en luy il donnaſt un illuſtre exemple de ſa clemence divine a tous ceux, a qui ſon Evangile ſeroit preſchè pour les enhardir, & encourager a le croire ; *Ie ſuis* (dit-il) *le premier des pecheurs, mais pour cette cauſe miſericorde m'a étè faite, afin que Ieſus Chriſt montrât en moy le premier toute clemence pour un exemplaire a ceux, qui viendront a croire en luy a vie eternelle* ; Ici, nous avons d'entrée a remarquer la ſainte horreur, que l'Apôtre avoit des crimes de ſa vie paſſée; les condannant & en reſſentant ſi vivement l'énormitè, qu'il ne feint point de confeſſer, qu'il eſt *le premier des pecheurs*; C'eſt encore ce ſentiment, qui luy

luy fait dire ailleurs, qu'il est *le moindre de tous les saints*, c'est adire de tous les fideles ; & derechef, *qu'il est le moindre des Apôtres, & même qu'il n'est pas digne d'estre appelè Apotre.* I'avouë que son langage est hyperbolique, & qu'en disant qu'*il est le premier des pecheurs*, il entend simplement, qu'il est l'un des plus grands & des plus infames pecheurs. Car c'est la coûtume des hommes de parler ainsi dans l'émotiõ de leur cœur, & de nommer ceux qu'ils blasment & tansent avec chaleur, les premiers & les plus grands & les plus perdus de tous les debauchés ; pour signifier seulement, qu'ils sont extremement debauchés, si bien qu'il n'est pas besoin de se travailler, ici avec quelques uns a comparer scrupuleusement le crime des autres infideles, & persecuteurs avec celuy de Paul avant sa conversion; comme s'il avoit precisément entendu que le sien avoit étè plus grief & plus enorme, que celuy de tous les autres sans en excepter aucun. Il parle simplement & de bonne foy : & avec l'exces de cette expression il n'a pretendu signifier autre chose, sinon qu'il

Chap. I.

Eph. 3. 8.

1. Cor. 15. 9.

Chap. I. étoit un tresgrand pecheur, & digne d'estre enroolé entre les premiers & les plus perdus rebelles, qui ayẽt jamais fait la guerre a Iesus Christ. C'est là le vray sens de ses paroles. D'où paroit combien est faux le jugement que font de ses fautes, ceux qui sous ombre de l'ignorance où il étoit quand il les commit, les excusent, & les veulent faire passer ou pour des actions loüables, ou du moins pour des pechés fort legers. L'Apôtre qui se confesse *le premier des pecheurs*, savoit mieux ce qui en est, que personne. Et que l'on ne nous allegue point, que c'est par modestie qu'il parle ainsi de soy-même. Ie l'avouë; mais la modestie est de reconnoistre & de confesser les defauts, qui sont en nous; & non de nous attribuer ceux qui n'y sont pas. Celle qui ment & qui dit ce qu'elle ne croit pas, & qui n'est point en effet, n'est pas modestie, c'est une hypocrisie & une fraude. Disons donc que la confession de S. Paul est humble & modeste, mais en telle sorte, qu'elle est aussi veritable. Gardons nous bien de le faire menteur pour le rendre plus modeste, ou de le dépouiller

depouïller de la verité pour exaggerer son humilité. Et de son exemple apprenons quel jugement il faut faire de ceux, qui combattent la verité de l'Evangile, & qui en persecutent la profession. Certainement quelque éclatante que puisse estre d'ailleurs l'apparence de leur vie: quelque austere que soit leur integrité, quelque grande que soit la reputation ou de leur justice, ou de leur sainteté; si vous en croyez S. Paul; ils sont aveeque tout cela les premiers & les plus grands des pecheurs. C'est l'éloge qu'il se dõne a soy-même, bien qu'il eust persecuté Iesus Christ sans le connoitre; bien qu'en le persecutant, il fût pourtant Pharisien de religion, ardent zelateur des traditions de ses Peres, & sans reproche, quant a la justice qui est par la loy. Car rejetter la verité de l'Evangile, & mépriser fierement sa lumiere, & mal traitter Iesus Christ & ses disciples, est une rebellion si atroce & si noire, qu'il n'y a ni ignorance qui la doive excuser, ni vertu ou justice qui la puisse colorer: Il n'y a que la seule repentance, qui en obtienne le pardon. Et c'est ainsi que le

Chap. I.

Phil. 3. 6. Gal. 1. 13.

Chap. I. le Seigneur en tria S. Paul ; l'ayant puissamment converti a sa connoissance. Mais direz-vous, comment choisit il un si grand pecheur pour l'objet de sa grace? il nous en apprend luy même la raison & le dessein ; *Pour cette cause* (dit-il) *misericorde m'a été faite, afin que Iesus Christ montrast en moy le premier toute clemence pour un exemplaire a ceux qui viendront a croire en luy.* Il dit que le Seigneur en a ainsi usè ; premierement pour sa gloire ; & secondement pour l'exemple & l'edification des hommes. Car quant a sa gloire, il est evident que plus les pechez de Paul étoient grands, tant plus aussi le Seigneur a-t-il fait paroitre sa bontè & sa clemence en luy pardonnant ; comme la misericorde d'un Prince n'éclate jamais plus, que quand il fait grace au chef d'une rebellion, ou a quelque grand & insigne criminel ; & la liberalitè d'un creancier est beaucoup plus admirable, quand il remet une somme immense a son debiteur, que s'il luy en quittoit seulement une mediocre. C'est ce qu'entend S. Paul quand il dit que Iesus Christ luy a misericorde, *afin de montrer toute*

clemence

clemence en luy. C'eſt a dire afin d'y déployer & d'y faire voir une parfaite & accomplie clemence, car c'eſt ſon ſtile de dire *toute une choſe*, pour en ſignifier la perfection; *toute joye*, pour dire une joye parfaite; *toute connoiſſance*, pour dire une connoiſſance accomplie de toutes ſes parties; *toute foy* pour une foy, a laquelle rien ne manque. Ici ſemblablement *afin qu'il montraſt toute clemence*; c'eſt a dire une clemence parfaite; non une partie de ſa clemence, mais ſa clemence toute entiere. Quant a ce qu'il ajoûte *en moy le premier*, quelques uns le rapportent a ce qu'il vient de dire qu'il *eſt le premier des pecheurs*; pour ſignifier que la grandeur & l'abondance de ſes pechez ayant eu beſoin de toute la clemence du Seigneur, elle avoit ſervi a en rehauſſer & a en augmenter la gloire. Mais il me ſemble, qu'il vaut mieux le rapporter a ce qui ſuit, & au deſſein qu'avoit Ieſus Chriſt d'employer Saint Paul au Saint miniſtere, & a la converſion des Gentils; Pour amener les autres a la foy, il a (dit-il) montrè ſa clemence en moy tout le premier, afin que ceux a qui je la preſcherois en euſſent

Chap. I.

Rom. 15. 13.
1. Cor. 1. 5.
1. Cor. 13. 2.

Chap. I. un patron en moi même, & que ma predication eust d'autant plus de force & d'efficace sur eux, que je leur presente en ma personne un exemple & une preuve sensible de la misericorde que je leur annonce. C'est le second usage de la grand' grace que I. Christ luy a faite, afin (dit il) que ce soit *un exemplaire de sa clemence a ceux, qui viendront a croire en luy a vie eternelle.* Il a usè de sa clemence envers ce grand pecheur, afin qu'une grace si excellente, & si diuine fust une image de sa misericorde infinie envers tous les pecheurs, elevée des le commencement & exposée, comme dans un theatre a la veuë de tous les hommes, où chacun peust contempler les richesses inépuisables de sa benignitè, & s'en promettre hardiment la remission de tous ses crimes, quelque grand, qu'en soit ou le nombre, ou l'excés. Cet exemple ne nous laisse plus aucun sujet de doute, ni de defiance; & asseure pleinement les hommes, que s'ils croient en Iesus Christ, il leur pardonnera tous leurs pechez, & leur donnera certainement la vie eternelle. Car ce n'est pas sans raison

ſon que l'Apôtre ajoûte expreſſément *a ceux qui croiront en luy a vie eternelle.* Par les premieres paroles *a ceux qui croiront en luy*, il nous avertit que cette grande & incomprehenſible clemence du Seigneur, dont il nous a donnè un ſi illuſtre exemple en la grace faite a S. Paul ne ſert qu'a ceux qui croyent en Ieſus Chriſt. C'eſt en vain que vous regardés toutes ces merveilles de la patiẽce & de la benignitè de Dieu en ſon Chriſt? Si elles ne vous touchent, & ne vous perſuadent de croire en luy, en recevant la lumiere de ſa veritè avecque foy. Quant a celui *qui ne croit point, il eſt déja condannè & la colere de Dieu demeure ſur luy.* Il eſt vray que Dieu a aimè le monde, & qu'il a donnè ſon Fils, qui eſt venu pour ſauver les pecheurs; mais ſous cette condition, que quiconque croit en luy ait part a ſon ſalut & ne periſſe point. Les paroles ſuivantes, que l'Apôtre a ajoutées, aſſavoir, *a vie eternelle*, nous aprenent que le preſent que nous recevons de la clemence de Dieu en ſuite de la foy, n'eſt pas ſimplement l'impunitè & le pardon de nos crimes; mais

Chap. I.

Iean 3. 18. 36.

Iean 3. 16.

Chap. I. aussi tout le bien necessaire a nous conduire en la possession de nôtre parfait bon-heur ; qui est la *vie eternelle* ; le fruit principal & souverain de nôtre foy en Iesus Christ, selon ce qu'il promet en tant de lieux, que *quiconque croit en luy ne sera point condamnè*, mais *aura la vie eternelle*. C'est ce que represente clairement aux croyans l'exemple de S. Paul ; qui aprés tous les excés de son infidelitè, avoit receu du Seigneur, non seulement le pardon de tant d'horribles pechez, mais encore les graces du S. Esprit, les premices de l'heritage celeste, avecque toutes les faveurs necessaires pour l'en mettre asseurément, vn jour dans une pleine & eternelle jouïssance. Considerés je vous prie, Fideles, combien est grande & admirable l'amour que le Seigneur nous porte, & combien est tendre le soin qu'il a de nôtre salut? En appellant S. Paul il ne s'est pas simplement proposè de glorifier sa clemence en sauvant un grand pecheur. Il a aussi pensè a nous, & a voulu dans cette riche action de sa misericorde nous donner un exemple, qui nous attirast a luy, & qui

Iean 3. 18. 36. & 6. 47.

qui vainquit nôtre incredulitè, & nous mit dans le chemin du salut par la foy en son Fils. Jugés si aprés tant de bontés nous ne sommes pas tous obligés de le glorifier, comme fait l'Apôtre, *au Roy des siecles* (dit-il) *immortel, invisible, a Dieu seul sage soit honneur & gloire aux siecles des siecles. Amen.* Des l'entrée de ce discours il avoit rendu graces au Seigneur de la grãde misericorde qu'il lui avoit faite. Maintenant ayant decouvert dés qu'il a tant soit peu voulu enfoncer ce conseil de Dieu; que tout y est plein d'une bontè, d'une raison, & d'une sapience admirable, & ne treuvant point ni des pensées dãs son cœur pour comprendre distinctemẽt ce qu'il en sentoit, ni des paroles en sa bouche pour l'exprimer clairement; accablè sous le faix de cette divine gloire, il éclate en une exclamation; & souhaite que l'honneur, qui est deu a cette souveraine Majestè pour l'excellence incomprehensible & de sa nature, & de ses perfections & de ses desseins, & de toutes ses voyes, luy soit a jamais rendu. Il choisit trois ou quatre de ses plus magnifiques qualités, & les liant ensemble,

Chap. I. ſemble, comme autant de fleurs, il luy en fait une riche couronne. Il l'appelle premierement *Roy des ſiecles*, c'eſt a dire le Prince ou le monarque du monde, & de toutes ſes parties. Car les Ebreus & les Caldéens, dōt le nouveau teſtament ſuit la phraſe, employent fort ſouvent le mot de *ſiecle* pour dire *le monde*; & le Seigneur du ſiecle eſt l'un des noms dont ſe ſervent ordinairemēt les Rabbins, pour ſignifier Dieu. Et parce qu'ils donnent le nom de monde a chacune des parties de l'vnivers, comme au domicile des Anges & des Eſprits, qu'ils appellent *le plus haut monde*; * & au ciel ou ſont les Aſtres qu'ils nomment *le monde du milieu*, † & a la terre & a la mer qu'ils appellent *le bas monde*, § de là vient, qu'ils mettent quelquefois le mot de *ſiecles* au pluriel, pour ſignifier ces trois mondes; c'eſt adire ces trois grandes & principales parties de l'Vnivers. C'eſt ainſi que l'entend l'Apôtre, quand il dit, *que Dieu a fait les ſiecles par ſon fils*; & ailleurs, que *les ſiecles ont été ordonnés par la parole de Dieu, les ſiecles*, c'eſt a dire le monde avecque toutes ſes parties. Ici

* *holam habe jo.*

† *holam hatikon*

§ *holam hatachton.*

hebr. 1. 2. & 11. 3.

Ici donc pareillement, *le Roy des ſiecles*, n'eſt autre choſe que le Roy du monde. Il ajoûte qu'il *eſt immortel* ou, comme nos Bibles ont traduit la même parole ailleurs, *incorruptible*; c'eſt a dire celuy, dont la nature demeure même eternellement ſans qu'il y puiſſe arriver nulle corruption ou alteration, ni aucun ombrage de changement; comme dit l'Apôtre S. Iaques. Il dit en troiſiéme lieu, *qu'il eſt inviſible*; c'eſt a dire incomprehenſible non ſeulement a l'égard de nos ſens, qui ne voyent que les choſes materielles & colorées, au lieu que Dieu eſt un Eſprit tres-pur & tres-ſimple; mais auſſi a l'egard de nos entendemens, qui ne conçoivent rié que de fini; au lieu que le Seigneur eſt un eſtre infini. Et c'eſt en la même ſorte qu'il faut prendre ce que l'Apôtre dira cy aprés, *que Dieu habite une lumiere inacceſſible, & que nul des hommes ne l'a veu, ni ne le peut voir.* Enfin il conclut cet eloge de Dieu par la gloire de ſa ſapience, diſant qu'*il eſt ſeul ſage*. Ce n'eſt pas, qu'il vueille nier que le tiltre de *ſage* ne puiſſe eſtre donnè en quelque ſens a des Anges, & a des hommes; comme

Chap. I.

Rom. 1. 23.

Iaq 1. 17.

1. *Tim.* 6. 16.

Chap. 1. comme en effet l'Ecriture même les en honore quelquesfois. Mais il parle ainsi par comparaison, & veut dire que toute la sagesse des hommes & des Anges est si foible, si courte & si mince au prix de celle de Dieu, que quand on l'en approche elle s'évanouït & disparoit; comme la lumiere du Soleil efface celle de nos flambeaux, quand elle viét a se montrer; si bien qu'en ce sens & a cet égard il n'y a que Dieu seul, qui soit sage, qui soit prudent & avisè; & que les autres ne sont que des ombres. Mais l'Apôtre en nommant Dieu *Roy des siecles* & ajoûtant qu'il est *seul sage*, châtie & mortifie nôtre vanité, pour nous ranger a la modestie, & nous apprendre a admirer & adorer tous les conseils de Dieu; sans presumer de les contreroler, & sindiquer; puis qu'étant *le Roy du monde*, il a tout pouvoir de disposer des choses, comme il luy plaist; & qu'étant aussi infiniment sage, il n'ordonne rien qu'avec de tres-bonnes & tres-justes raisons, bien qu'il nous arrive souvent de ne les pas penetrer. A ce Saint & souverain Monarque, immortel, invisible, & seul vrayement

vrayement ſage *ſoit* (dit l'Apôtre) *honneur & gloire aux ſiecles des ſiecles*; c'eſt a dire qu'il ſoit honorè, beny, ſervi & glorifiè eternellement par ſes creatures, & pour ſes autres benefices innombrables & principalement pour cette grand' grace, dont il a parlè ci devant; c'eſt a dire pour le ſalut des pecheurs moyennè & aquis par la venuë de ſon Fils I. Chriſt au monde. Voila Chers Freres, ce que nous avions a vous dire ſur les paroles de S. Paul. C'eſt maintenant a nous d'en faire nôtre profit, embraſſant aveeque foy cette belle & ſalutaire veritè, qu'il nous annonce, & l'appliquant a nôtre uſage pour nôtre edification & conſolation. Vous voyés l'étenduë, qu'il donne à la benignitè de Dieu en Ieſus Chriſt. Car en diſant qu'il *eſt venu au monde pour ſauver les pecheurs*, il nous témoigne qu'il n'y a point d'homme, qui ne puiſſe & ne doive eſperer en luy, & s'aſſeurer qu'en croyāt il aura part au ſalut de Dieu. S'il y a quelque homme, qui ne ſoit pas pecheur, j'avouërai que Ieſus n'eſt pas venu pour le ſauver; Mais puis que l'Ecriture & nôtre propre conſciēce nous apprend

Chap. I. apprend que tous les hommes ſont pecheurs, il faut reconnoitre qu'il n'y a point d'homme, qui n'ait droit de croire que Ieſus eſt venu pour le ſauver. Approchés donc hardiment du trône de ſa grace, ô homme quiconque vous ſoyés. Que le peché, dont vôtre conſcience vous accuſe, ne vous en détourne point. C'eſt pour les pecheurs que ce grand Sauveur eſt venu au monde. Craignés vous le medecin, parce que vous eſtes malade? C'eſt pour les malades, qu'il exerce ſon art & ſa charitè. Cela même, qui vous fait peur, vous doit donner du courage & de l'eſperance. Vous eſtes pecheur, & Ieſus eſt le medecin & le Sauveur des pecheurs. Que reſte-t-il ſinon que vous uſiés de ſa bontè? & vous preſentiés a luy pour avoir part en ſon ſalut? Son Apôtre vous crie, que c'eſt pour ſauver les pecheurs, que ſon Maiſtre eſt venu au monde. Il ne vous le dit pas ſimplement, il vous l'affirme; & vous proteſte que c'eſt *une choſe certaine & digne d'eſtre entierement receuë.* Que ſon témoignage vous touche; Ne ſoyés pas ſi miſerable, que de ſoupçonner de menſonge

mensonge le heraud de la verité. Vous
me dirés que si vous n'étiés coûpable, que de quelques offenses legeres & communes, vous pourriez concevoir l'esperance de vôtre pardon ; mais que vos pechez sont si griefs & si enormes, qu'il n'est pas possible, que Dieu ne les punisse. Miserable; pourquoy resserrés vous sa grace ? pourquoy bornés vous sa benignité ? Premierement il dit, qu'il *sauve les pecheurs;* non les petits, ou les mediocres, mais *les pecheurs* en general. Pourquoy exceptés vous du nombre des *pecheurs* ceux a qui ce nom & cette qualité convient mieux & plus proprement qu'a tous les autres ? Regardés ce qu'il a fait, & vous ne douterés point qu'il n'ait voulu sauver les plus grands pecheurs. Il a souffert la mort de la croix; il a été fait malediction pour ceux qu'il est venu sauver. Estimés vous si peu la mort du Fils de Dieu, que vous vous imaginés qu'elle ne puisse racheter que des pechez mediocres? Mais pour vous ôter toute défiance, penses a ce qu'ajoute S. Paul qu'encore qu'il fût le premier & le plus grand des pecheurs, Iesus luy a fait miseri-

corde,

Chap. I. corde, afin que cette clemence soit le patron & l'exemplaire de celle que nous devons attendre de luy en croyāt; joignés y encore les exemples de tant d'autres grands pecheurs, qu'il a sauvés & dont il nous a proposè l'histoire dans ses Ecritures ; tout exprés pour nous donner le courage d'esperer & de croire en luy. Il a pardonnè a Adam la plus criminelle desobeissāce qui fut jamais; a David un adultere & un meurtre; a Manassè les horreurs & les infamies d'une vie abominable, a S. Pierre le reniement de son nom. Il a receu en sa grace Zachée aprés ses injustices & ses fraudes ; la femme pecheresse aprés ses souillures & ses impuretés ; le larron repentant aprés les crimes & les scandales qui le firent mourir en croix. Aprés tant de promesses si expresses, & tant d'exemples si illustres, si vous perissés, ô pecheur, ce sera vôtre faute, & non celle du Sauveur. Ce n'est pas le salut, qui vous a manquè; mais la foy; Le salut vous a étè offert ; & vous n'avés pas daignè le recevoir. Mais j'espere qu'il n'en arrivera pas ainsi, & qu'ouvrant enfin vôtre cœur a la voix de

de Dieu, vous croirés & obeïrés pour avoir part en ſon Chriſt. Et quant a vous Fideles, qui recevant la vocation celeſte avecque foy, comme fit autrefois l'Apôtre, eſtes entrés en la communion & au ſervice du Seigneur; jouïſſés de vôtre bon-heur; de la paix que la grace a mis en vos conſciences, & de la conſolation qu'elle a épanduë dans vos cœurs; Renoncés aus crimes, qu'il vous a pardonnés; Quittés les vices que ſon ſang a effacés; Vivés devant luy en toute honeſtetè, juſtice & saintetè, avançant inceſſamment l'œuvre de vôtre ſalut, edifiant vos prochains par la lumiere de vos bõs exemples, & glorifiant par paroles & par actions ce grand Roy des ſiecles, immortel & inviſible, l'unique ſource de toute ſageſſe, qui vous a ſauvez & rachetez. A luy ſeul vray Dieu Pere Fils & S. Eſprit ſoit honneur & gloire aux ſiecles des ſiecles. AMEN.

Chap. I.

*Prononcé a Charēton le 6. Iuin 1655.

SERMON HVITTIESME.*

I. TIMOTH. Chap. I. Verſ. 18. 19.

Fils Timothée, je te recommande ce commandement, que ſelon les propheties, qui auparavant ont été de toy, par elles tu faſſes devoir de guerroyer en cette bonne guerre.

Ayant foy & bonne conſcience.

CHERS FRERES; La doctrine de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, que nous appellons l'Evangile, étant la puiſſance de Dieu en ſalut à tous croyans, & le fondement d'où dépend la foy, la vie, & le bon-heur de l'Egliſe; il a été extremement important, qu'elle ſe conſervaſt dans le monde pure & ſincere, & exempte de toute corruption. C'eſt pourquoy nôtre bon Sauveur ſelon ſa ſageſſe divine ne s'eſt pas contenté de la mettre en lumiere, l'annonçant & la revelant aux hommes; il a encore eu le ſoin

ſoin de pourvoir par toutes ſortes de bons & raiſonnables moyens, que ce treſor ſe peuſt conſeruer entier au milieu de nous. Premierement il choiſit ſes Apôtres, comme les teſmoins jurez de ſa veritè, qu'il établit ſolennellement pour ſemer ſa parole dans le genre humain. Puis aprés il inſtitua les autres Miniſtres ordinaires, qui leur devoient ſucceder, pour retenir & publier fidelement les enſeignemẽs qu'ils recevroient d'eus; comme S. Paul nous le montre quand il dit en l'epitre aux Epheſiens, que Ieſus *a donnè les Apôtres, les Prophetes, les Evangeliſtes, les Paſteurs & Docteurs pour l'aſſemblage des Saints, pour l'œuvre du miniſtere, pour l'edification du corps de Chriſt, juſques a ce que nous nous rencontrions tous en l'unitè de la foy, & de la connoiſſance du Fils de Dieu, afin que nous ne ſoyons plus enfans flottans & demenez çà & là à tous vens de doctrine, mais que ſuivant veritè avec charitè nous croiſſions en tout en Chriſt, qui eſt le chef.* La ſeuretè & le ſalut de l'Egliſe eſt que ſes miniſtres baillent à leurs troupeaux ce qu'ils ont receu du Seigneur par les mains de ſes Apôtres. Et afin que leur

Chap. I

Eph. 4. 11. 12. 13 14. 15.

Chap. 1. tradition ne peut eſtre alterée par la fraude ou par la negligence des hommes,ils la mirent toute par eſcrit par la volontè & l'inſpiration de leur Maitre dans les livres du nouveau Teſtament, qu'ils ont laiſſez comme un portrait fidele,& un original authentique de leur predication;avecque lequel on peuſt à jamais confronter toute doctrine, qui ſeroit miſe en avant pour reconnoitre, ſi elle eſt vrayement Apoſtolique & Chrétienne. Mais comme le Seigneur a eu la bontè de pourvoir en tant de faſſons à la conſervation de ſa veritè ſalutaire, le Diable ennemi de nôtre ſalut a fait tous ſes efforts pour l'alterer & la corrompre, ſachant bien que le plus court moyen de perdre les hommes eſt d'infecter & d'empoiſonner l'unique ſource de leur vie; c'eſt à dire l'Evangile de Ieſus. Il n'a jamais ceſsè de pouſſer de mauvais ouvriers, abuſant ou dè leur legeretè, ou de leur hardieſſe, ou de leur ignorance pour travailler a ce deſſein. Dés le commencement il remua toutes choſes pour en venir a bout, ſuſcitant divers impoſteurs & ſeducteurs, qui traverſoient l'œuvre

l'œuvre de Dieu, meſlant impudemment leur zizanie avecque le bō grain, que le Fils de l'homme avoit ſemè dás ſon champ. Vous voyez en combien de lieux l'Apôtre les combat, s'oppoſant de bonne heure à leur entrepriſe, ne nous ayant preſque laiſsè aucune épitre, où il ne leur donne quelque atteinte, conjurant les fideles de ſe garder de leur fourberie, & de ſe tenir fermes dans la ſimple & pure parole de l'Evangile. Car comme le Seigneur ordonna expreſſément à ſes Apôtres d'enſeigner aux Nations tout ce qu'il leur avoit commandè, & de leur bailler ce qu'ils avoient receu de luy; auſſi ſes Apôtres recommandent pareillement à leurs diſciples de ne riē preſcher aux autres, que ce qu'ils avoient ouï d'eux, & de reſiſter courageuſement à tous ceux, qui en uſeroient autrement. Il vous peut ſouvenir, que S. Paul ramentevoit cy-devant à Timothée, que c'étoit pour cela qu'il l'avoit laiſſè à Epheſe, pour empeſcher certaines gens *d'enſeigner une autre doctrine*. En ayant briévement montrè la vanitè, ayant en ſuite étably la ſaintetè & veritè de l'Evāgile,

Chap. I.

Matth. 28.20. 1. *Cor.* 11.23.

1. *Tim.* 1.3.

Chap.I. & touchè aussi en passant la merveille & la divinitè de sa vocation à l'Apostolat, il revient maintenant à son premier discours, & conjure Timothée de garder constamment ce joyau celeste de la doctrine Evangelique, travaillant, combattant, & faisant tout devoir pour en defendre & conserver la salutaire puretè contre les corruptions & alterations dès seducteurs, selon la charge à laquelle Dieu l'avoit appellè & consacrè par la propre voix de son Esprit. C'est là, chers Freres, à mon avis le sens des paroles, que je vous ay leuës pour estre le sujet de cette action. Premierement, il luy recommande la doctrine de verité, *Fils Timothée* (dit-il) *Ie te recommande ce commandement*; Puis il luy represente la maniere de sa vocation, faite & autorizée par l'Esprit de Dieu, *selon les propheties*, dit-il, *qui auparavant ont ètè de toy*, En troisiesme lieu, il l'avertit & le somme du devoir auquel cette charge & cette vocation l'obligeoit, *afin*, dit-il, *que par elles tu fasses devoir de guerroyer en cette bonne guerre*; Et en quatriesme & dernier lieu, il luy recommande la foy & la bonne conscience

ſcience,comme les deux principales & plus neceſſaires parties de ce difficile, mais ſaint & glorieux métier du ſoldat Chrétien ; Fais cette belle guerre, dit-il,*ayant foy & bonne conſcience.* Ce ſont les quatre poincts, que nous traitterons briévement s'il plaiſt au Seigneur, remarquant ſur chacun ce qui nous ſemblera plus important à vôtre edificatiõ. Quant au premier, les Interpretes ſont en peine de ſavoir quel eſt ce commandement, que l'Apôtre recommande à Timothée.Les uns l'entendent de l'ordre, qu'il luy avoit donnè de denoncer à quelques uns de ne point enſeigner de doctrine diverſe ; les autres de ce qu'il ajoûte icy même qu'il *guerroye en cette bonne guerre aveque foy & bonne conſcience.* Et encore que ni l'un ni l'autre de ces ſens ne contienne rien qui ne ſoit bon, il me ſemble neantmoins qu'ils ne s'ajuſtent pas bien à la parole icy employée par l'Apôtre, & que nous avõs traduite,*je te recommande.* Car elle ſignifie proprement bailler & conſigner en depoſt, comme ſavent ceux qui entendent la langue Grecque. D'où il s'enſuit, que le *commandement*, dont il

Chap. I.

1. Tim. 1. 3.

παρατίθεμαι.

Chap. I. parle, étoit un depost qu'il luy mettoit entre les mains, se confiant a sa foy pour le garder entier & inviolable ; ce qui ne convient pas trop bien ce me semble ni à l'un ni à l'autre de ces deux ordres particuliers qu'il donne à son disciple, l'un d'empescher certaines gẽs d'enseigner autrement, & l'autre de faire son devoir dans la divine guerre, où il avoit étè appellè. C'étoient plûtôt les moyens & les precautions necessaires pour bien garder le depost de S. Paul, que son depost même. Sans doute ce dépost là étoit la pure & sainte doctrine de l'Evangile, que l'Apôtre avoit baillée à son disciple, & qu'il entendoit qu'il gardast sincere & entiere, sans souffrir qu'elle fust aucunement alterée. Et tous sont d'accord, que c'est precisément le depost qu'il signifie, quand il dira cy-aprés à la fin de cette epitre, *O Timothée garde le depost* ; Et ailleurs encore au commencement de la deuxiéme epitre, *Garde le bon depost par le S. Esprit, qui habite en nous.* I'estime donc que c'est encore ce même depost, qu'il entend icy par le *commandement*, qu'il baille & recommande à son disciple.

1. Tim. 6. 20.
2. Tim. 1. 14.

disciple. Car qu'il prene quelquefois ce mot de *commandement* pour la doctrine de l'Evangile de Iesus Christ, ceux qui sont versez dans la lecture de ses divines epitres n'en peuvent douter. *Vous savez*, dit-il aus Thessaloniciens, *quels commandemens nous vous avōs donnés de par le Seigneur Iesus.* Et cy-devant dans ce même chapitre. *La fin du commandement*, dit-il, *c'est charitè procedante d'un cœur pur, & d'une bonne conscience, & d'une foy non feinte*; Là comme nous le montrasmes au long dans l'exposition de ce passage, le commandement est la doctrine de l'Evangile, qui n'est autre chose en effet que le commandement que Dieu donne aux hommes de croire en son Fils qu'il nous a revelè, & de vivre selon sa regle sous l'esperance de la bien-heureuse immortalitè, qu'il nous a acquise & promise. Aussi est-ce à cette doctrine que se rapporte tout le discours precedent de l'Apôtre; C'est pour sa conservation, qu'il a enjoint à Timothée d'empescher que l'on ne presche autrement; c'est d'elle qu'il a dit que la charitè *est la fin*; c'est pour en maintenir la perfection

Chap. I.

1. *Thes.* 4. 2.

1. *Tim.* 1. 5.

1. *Tim.* 1. 3 *vers.* 5. *vers.* 8. 9. *vers.* 11 12. 13. 14.

Chap. I. perfection & la suffisance, qu'il a découvert le vray usage de la Loy. C'est cette *saine doctrine*, *cét Evangile de la gloire de Dieu*, dont il dit que la predication luy a été commise par un miracle de la bontè & de la misericorde du Seigneur; ce qu'il ajoûte & qu'il celebre si magnifiquement, que *Iesus Christ est venu au monde pour sauver les pecheurs*, cela, dis-je, est clairement l'un des mysteres de cette même doctrine; c'en est le cœur & le centre; elle se rapporte toute entiere à ce grand article. Quād donc aprés avoir tenu ces langages dās les versets precedens, il vient maintenant dire à Timothée dans sa conclusion, *Fils Timothée, je te recommande* ou *je te baille & confie ce commandement*: il semble que l'on ne peut le mieux interpreter que de cette même doctrine, dont il a parlè; C'est là (dit-il) ô mon cher disciple, la doctrine, que je te mets entre les mains, & que je te recommande uniquement, non les fables & les genealogies des Iuifs, mais la pure veritè de Dieu, non les enseignemēs de la terre, mais la discipline du Ciel, non les rudimens & les elemens pauvres

vers. 15. 16. 17.

vres & foibles de la loy, mais la divine perfection de l'Egliſe, le grand myſtere de la pietè, le commandement, non des hommes vains, mais de Dieu eternel. C'eſt la doctrine que j'ay receuë du Fils de Dieu ; c'eſt celle que je te baille. Garde-la, & la conſerve pure & impolluë. Et icy conſiderez, je vous prie, Mes Freres l'ardeur & l'affection de ce ſaint homme, & l'efficace de ce peu de paroles, dont il uſe ſur ce ſujet. Premierement, il nomme expreſſement Timothée, ce qui montre l'émotion de ſon eſprit. Il avoit parlè de l'amour de Dieu, & de la venuë de ſon Fils pour ſauver ſes pecheurs, & de la grand' miſericorde qu'il luy avoit faite, l'appellant de l'aveuglement du Phariſaïſme à la lumiere de ſon Chriſt, & à l'Apoſtolat, & ravy dans l'admiration de ces choſes ſi divines, il n'avoit peu s'empeſcher de glorifier le ſouverain auteur de ces miracles, *le Roy des ſiecles, immortel, & inviſible, & ſeul ſage* ; ſouhaitant que l'honneur qui luy eſt deu, pour une œuvre ſi raviſſante, luy en ſoit rendu à jamais. Dans la chaleur de ces beaux ſentimens, il ſe ſouvient de ſon Timothée,

Chap. I.

Chap.I. thée, & luy addreſſant ſoudainement ſa parole, *Fils Timothée* (dit-il) *je te recommande ce commandement.* Entre dans ma joye (dit-il) & reçois ce que je te baille. Tu vois le prix, & la merveille de cette doctrine celeſte. Au nom de Dieu,retiens là & l'admire & la regarde comme la choſe la plus ſalutaire & la plus divine, qui ait jamais étè donnée aux hommes. Puis aprés combien eſt touchant le nom de *Fils*, qu'il luy donne ? *Fils Timothée*, dit-il. Dans ce petit mot il luy repreſente tout ce qu'il a d'amour & de tendreſſe pour luy, les offices qu'il luy avoit rendus pour ſon inſtructiō & pour ſon ſalut, & ſon deſir ardent de le porter à la vraye gloire & felicitè;Si mon âge & ta jeuneſſe, ſi ce que j'ay contribuè à ta converſion & à ton miniſtere, ſi l'affection de mon cœur,ſi la conduite de ma main, ſi tant d'autres ſoins que j'ay eus de toy, me donnent droict de t'appeller mon enfant,& t'obligent à me reſpecter comme ton Pere,Fils Timothée dit-il,je ne te demande point d'autre fruit de ma charitè, ny d'autre teſmoignage de ta reconnoiſſance, ſinon que tu conſer-

ves

ves ce commandement : dont je t'ay parlè. Enfin le mot *de recommander*, a auſſi beaucoup d'enfaſe, ſignifiant proprement bailler en depoſt, comme nous l'avons déja remarquè. Car il n'y a rien de plus ſaint ni de plus inviolable que la foy & la religion d'un *depoſt* ; & ceux qui le denient ou le violent paſſent en toutes les Nations tant ſoit peu polies & civilizées, pour des gens infames & ſans honneur, & capables de toute ſorte de meſchancetez & de perfidies. Souvien-toy Timothée, dit S. Paul, que cette ſainte doctrine eſt un depoſt, & un depoſt encore qui t'a étè commis par la main de Paul, que tu reconnois pour ton pere. Iuge combien cette doctrine te doit eſtre chere, puis qu'elle ne peut ni perir ni ſe corrompre, ou s'alterer entre tes mains, ſans que tu ſois coupable d'avoir violè & la religion d'un depoſt & le reſpect d'un pere ; les deux choſes les plus ſacrées & les plus ſaintes ſelon les loix de Dieu & des hommes. Certainement cette recommandation devoit toucher Timothée au vif, & veu la cõnoiſſance qu'il avoit & du merite, & de la dignitè de l'Apôtre,

Chap. I.

Chap.I. pôtre, & la tendre amitiè qu'il luy avoit toûjours témoignée, il ſemble qu'il n'étoit pas beſoin de luy en dire davantage pour le porter à la defenſe & conſervation de la pure doctrine de l'Evangile. Neantmoins ce ſaint homme ne ſe contente pas de cela. Pour ne laiſſer aucune doute dans ſon eſprit, & luy montrer qu'il étoit obligè à ce devoir par la neceſſitè & non ſimplement par la bien-ſeance, il luy met en avant l'expreſſe volontè de Dieu, nôtre ſouverain Seigneur; C'eſt ce que ſignifient les paroles ſuivantes, *ſelon les propheties qui ont étè de toy auparavant*. Si je te recommande ſi ſoigneuſement, dit-il, *ce commandement* Evangelique, je ne le fay pas ſimplement par mon jugement, biẽ qu'étant ce que je ſuis, Apôtre de Ieſus Chriſt & ton Maiſtre, & conducteur en ſa diſcipline, mes avis & mes ſentimens te doivent eſtre & te ſont en effet fort conſiderables. Ie ſuys en cela une autoritè bien plus grande; celle de Dieu nôtre commun Seigneur & Pere. Car tu ſais que c'eſt ſa voix & non la mienne, qui t'a appellè à la charge d'Evangeliſte. Tu y as étè conſacrè par les predi-

predictions du Ciel,& non ſimplement par les ſuffrages de la terre. Cy-aprés dans cette même épitre il parle encore du don que Timothée *avoit receu par prophetie, par l'impoſition des mains de la compagnie des Anciens*. Et de ces deux lieux il paroit ce me ſemble aſſez clairement que l'ordination de Timothée s'étoit faite par l'avertiſſement exprèz de quelcun des ſerviteurs de Dieu qui avoient la grace de la prophetie. Il ſe peut faire que le Seigneur en uſa ainſi peur lever à S. Paul & à ſes autres miniſtres le ſcrupule qu'ils euſſent fait ſans cela d'appeller Timothée à une charge auſſi grande qu'étoit celle d'Evangeliſte, dans la jeuneſſe où il étoit encore alors. Quoy qu'il en ſoit, nous ne devõs pas treuver étrange, qu'à ces commencemens du Chriſtianiſme Dieu interVinſt luy-même dans la vocation de quelques-uns de ſes ſerviteurs, leur donnant expreſſément ſa voix, & en declarant ſa volontè à l'Egliſe par une revelation ou inſpiration Prophetique. Ie laiſſe là l'exemple de Mathias élcu pour l'Apoſtolat par la main de Dieu immediatement, qui luy addreſſa le ſort

Chap. I.

1. Tim. 4. 14.

Act. 1. 26.

Chap. I. ſort que les Apôtres avoiét jettè, aprés luy en avoir recommandè la conduite. Cette charge étoit ſi grande que nul n'y devoit eſtre appelè autrement que par l'election immediate du Seigneur. Mais vous voyés dans les Actes, que la commiſſion d'aller preſcher l'Evangile en l'Iſle de Chipre, fut adreſſée à Paul & à Barnabas par le commandement exprez du Seigneur ; Le S. Eſprit ayant nommément ordonnè qu'on les ſeparât tous deux pour cette œuvre : ſi bien qu'il y a grand' apparence qu'alors pluſieurs étoient ainſi appelez au ſaint miniſtere ; & le plus ſçavant des anciens Interpretes Grecs le témoigne ici expreſſémét. Et c'eſt peut eſtre ainſi qu'il faut entendre ce que nous liſons dans l'epître de S. Clement aux Corinthiés la plus ancienne piece du Chriſtianiſme aprés les Ecritures canoniques, que les ſaints Apôtres *preſchans par les villes & les contrées établiſſoient leurs premices* (c'eſt à dire quelques-uns d'entre les premiers convertis) *Eveſques & Diacres des fideles, aprés les avoir éprouvez par l'eſprit* ; c'eſt à dire aprés avoir reconnu ce qui étoit en eux, par la revelation du ſaint

Act. 13. 2.

Chryſoſtome.

Clemët ep. 1. p. 54.

saint Esprit. C'est donc ainsi que Timothée fut appelè à la charge d'Evangeliste ; l'Esprit de Dieu ayant revelè à l'Eglise, que quelque jeune qu'il fust, il ne laisseroit pas de s'en servir pour son œuvre, luy donnant les graces necessaires pour se bien acquitter du saint ministere. Et il faut encore remarquer, que ce qu'il dit *les propheties*, & non *la prophetie* simplement, montre que plusieurs fideles furent divinement avertis de cette volontè ou élection du Seigneur ; si bien que chacun d'eux ayant rapportè en commun à l'Eglise, ou à ses conducteurs, la revelation celeste, l'Apôtre & la compagnie des Pasteurs suivant l'authoritè de Dieu procederẽt à l'ordination de Timothée, luy imposant publiquement les mains. Et ici ne m'alleguez point, que ces advertissemens divins n'étoient pas des propheties, puis que c'étoient simplement des declarations de la disposition presente de Timothée, & de la volontè de Dieu, & non des predictions de l'advenir. Car premicrement l'Ecriture appelle *prophetie* non seulement les oracles & predictions des choses futures, mais ge-

Chap. I. neralement toute revelation des choses secrettes & cachées en Dieu, soit passées, soit presentes, soit futures; comme l'a fort bien remarquè un ancien sur ce passage; Mais j'adjoûte encore qu'il y a grand'apparence, que cette declaration de la volontè de Dieu pour l'élection de Timothée fut conjointe avec quelque prediction des choses, qu'il feroit en luy ou par son ministere. Cela paroit de ce qui est dit expressément ailleurs que *le don qui étoit en luy* pour l'exercice de la charge d'Evangeliste, *luy avoit étè donnè par la prophetie*; ces paroles signifiant clairement, que Dieu avoit predit & revelè par la bouche des Prophetes, à qui il donna l'ordre de sa vocation, qu'il l'accompagneroit de ses graces, & que cette prediction fut accomplie en luy, ayant receu en effet ce don du Seigneur au même temps, qu'il fût consacrè au saint ministere par l'imposition des mains de S. Paul, & de la compagnie des Pasteurs. C'est ce que l'Apôtre luy met ici devant les yeux, luy ramentevant les propheties, qui avoient precedè son ordination; pour luy faire voir, que Dieu l'ayant luy-

Chrys.

1. Tim. 4. 14.

luy même appelè à cette sainte charge, Chap. I.
il ne pouvoit manquer à garder le depost de sa doctrine sans desobeïr à sa voix, & trahir & frustrer luy même la foy des oracles, dont il avoit honorè sa vocation. Mais il touche expressément dans les paroles suivantes, la fin où tend la recommandation qu'il luy fait de la doctrine Evangelique; & la faveur des propheties, dont le ciel avoit ornè son établissement dans le saint ministere; *Ie te recommande ce commandement selon les propheties qui ont étè auparavant de toy, afin* (dit-il) *que par elles tu fasses devoir de guerroyer en cette bonne guerre.* Il veut dire que ces propheties, qui avoient predit de luy des choses si honorables, le doivent toucher, & luy servir d'un vif éguillon, qui le presse nuit & jour de se bien acquitter de sa charge ; *afin que par elles*, c'est à dire, poussè par ces propheties, & encouragè par leur voix, tu te portes vaillamment & fidelemét dans cette belle & sainte guerre du Seigneur. Mais dira ici quelque ame lasche ou profane; Il semble que tout au contraire ces propheties devoient porter Timothée à la securitè & à l'oi-

 siveté,

Chap.I. ſivetè, & qu'elles rendoient pareille-ment les exhortations de S. Paul ſuper-fluës. Car puis qu'il avoit été predit, que ſon miniſtere reüſſiroit heureuſe-ment; ni luy ni l'Apôtre n'avoient que faire de ſe travailler pour le faire reüſ-ſir;la peine qu'ils prenoient,étoit vaine, puis qu'il n'eſt pas poſſible que ce qui eſt predit & prophetizè diuinement ne s'accompliſſe. A cela je répons que les choſes établies & predeſtinées dans le conſeil de Dieu, cõme ſont celles qu'il a predites par ſes ſerviteurs, s'accom-pliſſent de vray infailliblement; mais toutesfois par les moyens, qu'il a luy-même ordonnés; ſi bien que l'étude & le travail de Timothée, étant le moyẽ neceſſaire pour faire reüſſir ſon mini-ſtere, & l'exhortation de S. Paul étant pareillement un des moyens requis pour exciter & allumer le cœur de Ti-mothée a ce beaū deſſein; vous voyés que l'infallibilitè de ce ſuccez, au lieu d'exclurre, ou d'aneantir l'étude de l'un,& l'exhortation de l'autre les poſe & les encloſt neceſſairement toutes deux. Car poſer un évenement eſt auſſi poſer les choſes, ſans leſquelles il ne peut

peut arriver. C'eſt ainſi que S. Paul argumente dans le vint-ſeptiéme chapitre des Actes, où de ce qu'il avoit apris de Dieu que tous les voyageurs, qui étoient avec luy, ſeroient conſervés en vie, il conclut, qu'ils doivent prendre leur refection; c'eſt à dire, uſer du moyẽ par lequel s'entretient la vie, qui leur ſeroit conſervée; *Ie vous exhorte*, leur dit-il, *de prendre quelque nourriture; car il ne cherra de nul de vous un cheveu de la teſte.* Puis donc que la prophetie aſſeure ſimplement le ſuccez, qu'elle predit, & bien loin d'exclurre les moyens & les actions qui y conduiſent, les preſuppoſe & les encloſt neceſſairement; il eſt évident qne celle qui predit l'heureux ſuccez du miniſtere de Timothée, ne portoit ni luy ni S. Paul à negliger les moyens qui font cét evenement. Au contraire elle devoit inſpirer à l'un & à l'autre, comme elle l'a fait en effet, une ardeur & aſſiduitè indefatigable de s'y employer. Car la cauſe qui empeſche les hommes de travailler aux deſſeins des choſes, qu'ils eſtiment & deſirent comme belles & utiles, c'eſt le plus ſouvent la doute, qu'ils ont de n'y pas

Chap. I.

Act. 27. 34.

Chap. I. reüßir. S'ils étoient aſſeurez du bon ſuccés de leur travail, ils s'y employeroiẽt avec affection. Où eſt l'homme qui n'embraſſaſt la marchandiſe, ou qui n'allaſt à la guerre, & ne s'y dõnaſt tout entier, s'il étoit aſſeurè de parvenir en ce faiſant ou aux biens, ou aux honneurs, qu'il convoite? La prophetie ayãt plenement aſſeurè Timothée, que ſon miniſtere reüßiroit heureuſement; c'eſt à dire, qu'il avanceroit & la gloire de ſon Maiſtre & ſon honneur & ſon ſalut propre; étant certifiè de ce ſuccés, qui ne voit qu'affectionnant ardemment ces choſes, comme ſon ſouverain bonheur, il n'étoit pas poßible, qu'il ne ſe donnaſt tout entier à un exercice, qui l'en mettoit en poſſeßion? Et S. Paul pareillement, aſſeurè d'un ſi beau ſuccés, qu'il ſouhaittoit avec paßion, ne pouvoit qu'il ne portaſt Timothée à y aſpirer; Tu ne travailleras pas en vain, luy dit-il. Nous avons la voix & la parole de Dieu pour gage & pour caution de ton ſuccés. Avec quelle allegreſſe dois-tu courir à une palme, qui t'eſt deſtinée? Regarde combien une foible & incertaine eſperance fait entreprendre

dre & souffrir de choses aux hommes? Que ne dois-tu point faire pour un bié qui t'est asseurè? Que cette prophetie resonne donc incessamment dans tes oreilles; Va hardiment où elle t'appelle; ne crain point d'entreprendre une affaire, où elle t'engage;& dont elle te certifie le succés. Et d'ici paroit (pour vous le dire en passant, mes Freres) combien est fausse & déraisonnable la calomnie de nos adversaires, qui nous accusent de couper les nerfs à la pietè des fideles, & de les endormir dans la securitè, quand nous leur permettons de s'asseurer de leur salut sur la parole de Iesus Christ. Tant s'en faut que cette asseurance leur fasse negliger le travail & l'exercice de la pietè; qu'au contraire c'est le plus puissant de tous les motifs qui les y portent, & les y encouragent. Et il est clair que c'est le jugement qu'en fait S. Paul, qui pour exciter son disciple aux devoirs du bon soldat de Iesus Christ, luy ramentoit les propheties, c'est à dire les asseurances, que Dieu luy avoit données de l'heureux succés de son ministere. L'esperance est l'unique ressort qui fait agir

Chap. I. les hommes ; & leur action est ou ardente ou languissante, ou forte, ou foible, selon que leur esperance est plus ou moins certaine ou douteuse. Quand donc un homme a une esperance non flottante & douteuse, mais certaine & asseurée de parvenir un jour au salut, c'est à dire à la jouïssance d'une souveraine & eternelle felicitè ; il n'est pas possible qu'il ne laisse là toute autre chose, & qu'il ne s'applique tout entier à l'étude & au travail d'un si beau dessein. En effet vous voyez par experience, que les personnes les plus asseurées de leur bon-heur ont toûjours étè les plus ardentes dans les actions de la pietè. Nul n'y a étè plus assidu, que le Seigneur Iesus durant les jours de sa vie terrienne, qu'il employa toute entiere dans ce travail, sans en perdre un moment en autre chose ; Aussi étoit-il pleinement asseurè de sa gloire & de sa couronne. Que se peut-il dire de plus diligent, de plus ardent, & de plus actif que son serviteur S. Paul, qui oubliant les choses qui sont en arriere, & s'avançant à celles, qui sont au devant, tiroit incessamment vers le but de la vocatiõ supernelle,

Phil. 3. 14.

ſupernelle, ſans ſe donner repos ni re- Chap. I.
lâche dans cette divine courſe ? Et
neantmoins il étoit ſi clairement per-
ſuadè de ſon ſalut, que nos adverſaires
mêmes ont étè contraints de l'excepter
du nombre de leurs doutans. Et à le
bien prendre, il eſt évident qu'il n'y a
que l'aſſeurance, qui puiſſe produire
une perſeverance auſſi ferme & auſſi
égale, qu'a étè la ſienne. La doute, la
crainte, & la défiance ne ſont pas ca-
pables d'un ſi noble effet; Comme elles
ſont flottantes & chancelantes, il n'eſt
pas poſſible que leur ouvrage ne ſoit
auſſi divers & ondoyant. Que s'il y a des
gens qui vivant mal, ne laiſſent pas de
ſe vanter d'eſtre aſſeurez de leur ſalut;
certainement ou ils mentent, ou ils ſe
trompent miſerablement eux-mêmes.
Car s'ils étoient fermement perſuadez
d'avoir quelque jour part a un bien auſſi
grand qu'eſt celuy du ſalut eternel, il
ne ſeroit pas poſſible qu'une eſperance,
ſi belle & ſi glorieuſe, ne les fiſt entrer
& marcher conſtamment dans la voye
qui y conduit; s'éloignant promptemẽt
de celle de l'enfer, où ils cheminent.
Mais je reviens aus paroles de l'Apôtre,
qui

Chap.I. qui veut que l'asseurance, que les propheties donnoient à Timothée de l'heureux succés de son ministere, le pousse & l'anime à s'en bien acquitter; *afin* (dit-il) *que par ces propheties tu fasses devoir de guerroyer en cette bonne guerre.* Cette image de la *guerre* pour representer un dessein difficile, & une condition penible & laborieuse, est fort ordinaire en l'Ecriture: Si bien que la vocation des Ministres de l'Evangile les assujetissant à diverses peines, & les exposant à beaucoup de dangers, & les obligeant à un travail continuel, il ne faut pas s'étonner, que l'Apôtre compare leur condition à une guerre, & leurs personnes à des soldats. *Endure travaux* (dit-il ailleurs à Timothée) *comme bon soldat de Iesus Christ.* Et c'est la raison pourquoy il appelle dans un autre lieu, Archippe Ministre de l'Evangile, *son compagnon d'armes*; Et parlant de soy-même & des autres Apôtres, & de tous les serviteurs de Iesus Christ, il dit qu'ils font *la guerre*; *mais non selon la chair.* En effet le métier du Ministre de l'Evangile à tant de rapport avec celuy d'un soldat, qu'a peine

Philem. 1.2.

2. Cor. 10.4.

en

en ſauroit on treuver une peinture plus belle & plus vive. L'un & l'autre à ſon General, ſon ennemi, ſon travail, ſes exercices, ſon camp, ſes armes, ſes veilles, ſes combats, ſesrencontres, & ſes hazards ; & dans deux états tres-differens, ils ſont obligés à des devoirs pareils, bien que diſſemblables. Ieſus, le Prince des armées de Dieu, eſt le General de ſes Miniſtres, à qui ils ont prêtè ſerment de cõbatre juſques au ſang pour ſa gloire. Le Diable & le monde & tout ce qui s'oppoſe à l'empire de Ieſus, ſont les ennemis, à qui ils font la guerre. Les fonctions du S. Miniſtere ſont les actions de cette guerre. Ce que l'Apôtre la nomme *une bonne guerre*, ſe peut prendre en deux faſſons, ou pour qualifier l'action de Timothée, & ſignifier qu'il faut qu'il s'y porte courageuſement & vaillamment ; qu'il *faſſe la guerre* noblement & legitimement, ſelõ les ordres & les loyx de la milice, d'une faſſon digne d'un bon ſoldat ; Ou bien S. Paul a ſeulement appellè cette *guerre bonne, belle, & honeſte* (car le mot Grec * ſignifie tout cela) pour la diſtinguer d'avecque les guerres du monde, qui ſont

Chap. I.

* καλὴν.

Chap. I. ſont ordinairement tres-mauvaiſes & dans leurs deſſeins, & dans leurs actiõs, & dans leurs ſuites, & d'une nature qui n'a rien de commun que le nom, aveque la guerre, où Ieſus employe ſes ſerviteurs. Celle-ci eſt une guerre, vrayement bonne & belle en toutes ſortes. Son deſſein eſt, non d'étendre l'empire, ou la reputation d'un tyran; mais d'avancer le regne & la gloire de Dieu, le vray & legitime Monarque de l'univers; non d'ôter la libertè aux hommes, mais de les affranchir de la plus vilaine de toutes les ſervitudes; non de les maſſacrer, mais de leur donner la vie & l'immortalitè; non de rendre des nations entieres miſerables pour contenter la folle convoitiſe d'une ſeule perſonne, mais de mettre tout le genre humain dans la poſſeſſion de la ſouveraine felicitè. Dans ce noble & innocent deſſein elle employe non la violence & le brigandage, non le fer & le feu, & les autres inſtrumens de la cruautè; mais la raiſon, la perſuaſion, & l'enſeignement; une parole ſainte & ſalutaire, une vie juſte & innocente. Ses armes ne ſont pas charnelles, mais ſpirituelles;

rituelles ; Elles n'épandent point de ſang;elles ne détruiſent point les corps, ni les maiſons, ni les biens de ceux qu'elles attaquent. Elles ne frappent que leur erreur & leur vice; & ne ruïnent que ces fortereſſes de Satan. Cette guerre conſerve à chacun ſes legitimes droits ; elle ne trouble pas une de nos juſtes poſſeſſions, & laiſſe tout entier aux grands & aux petits tout ce que Dieu & la nature & les loys leur ont donnè. Et quant aux ſoldats que Ieſus enroolle à ſon ſervice ; j'avouë qu'ils ont à ſouffrir ; mais ſous les yeus d'un General le plus clement, le plus libèral, & le plus magnifique qui fut jamais; qui les ſoulage & les fortifie dans le travail, qui meſure leurs taſches, & tempere leurs peines; & qui pour ce peu de temps qu'ils combatent avecque luy, leur donnera un jour en la preſence des hommes & des Anges, la couronne de ſes loüanges,& celle de ſa gloire eternelle. Certainement l'Apôtre a donc raiſon de nommer *bonne* une guerre ſi juſte & ſi innocente,ſi honorable & ſi glorieuſe à ceux qui la font,ſi avãtageuſe & ſi ſalutaire à ceux qu'elle

Chap. I. qu'elle amene vaincus ſous le joug de Ieſus Chriſt. Et quand il ordonne à Timothée de faire ſon devoir en cette guerre ſainte & ſpirituelle, il entend qu'il pourſuive conſtamment en ſa charge d'Evangeliſte ; qu'il veille & ſe tienne ſur ſes gardes ; qu'il s'oppoſe courageuſement à l'hereſie, à l'erreur, & aux vices;qu'il ne s'épouvante point pour les menaces, & les perſecutions du monde,mais qu'il demeure intrepide dans les plus grands perils, toûjours preſt à épandre ſon ſang, & à perdre ſa vie plûtoſt que de trahir la veritè, ou la gloire de ſon Maiſtre. C'eſt pourquoy il luy recommande enfin d'avoir *la foy & la bonne conſcience* : comme deux parties abſolument neceſſaires au ſoldat du Seigneur, ſans leſquelles il n'eſt pas poſſible de rien faire qui vaille dans cette guerre de Dieu. Car pour la foy, c'eſt à dire une pleine & ferme perſuaſion de la veritè de l'Evangile, puis qu'elle eſt *la victoire qui ſurmonte le monde*,comme S. Iean nous l'enſeigne, celuy qui va à cette guerre myſtique ſans la foy ne peut éviter de ſuccomber ſous les armes de l'ennemy ; *Qui ſurmonte*

1. *Iean* 5.4.5.

monte le monde, dit S. Iean, *ſinon celuy qui croit que Ieſus eſt le Fils de Dieu?* Mais la *bonne conſcience* n'eſt pas moins neceſſaire en ce métier ; c'eſt à dire une converſation ſainte & innocente ; une vie conforme à la foy. Car c'eſt ce qu'entend l'Apôtre, ſignifiant la puretè & la saintetè des meurs, par la bonne conſcience qui en eſt le fruit ; quand le Miniſtre de l'Evangile ne ſe ſent point coupable des vices, qu'il defend aux autres ; ſon cœur luy rendant teſmoignage de ſa ſinceritè, ſans l'accuſer de fraude, ni d'hypocriſie. Sans cela il ne perſiſtera pas long-temps; Ou ſa foibleſſe le livrera à l'ennemy, ou ſes convoitiſes le degouteront de la veritè, & le jetteront dans l'erreur ; comme l'Apôtre le ſignifie expreſſément dans les paroles ſuivantes, où il ajoûte, que *quelques-uns ayant rejettè la bonne conſcience, ont fait naufrage quant a la foy.* Ainſi voyez vous, combien eſt juſte & raiſonnable l'exhortation qu'il fait à ſon diſciple de retenir conſtamment ces deux qualitez, *la foy & la bonne conſcience* pour eſtre ſoldat de Ieſus Chriſt. Au reſte de ce qu'il demande l'une & l'autre,

Chap. I.

1. Tim. 1. 9.

Chap. I. l'autre, j'avouë, qu'il s'ensuit bien, que la foy & la charitè sont des choses differentes, & tellement necessaires toutes deux, que si un homme en avoit l'une sans l'autre, elle ne luy serviroit de rien; mais je nie que de là s'ensuive ce qu'en a voulu induire un Docteur de la communion de Rome, que la foy puisse réellement subsister dans le cœur d'un homme sans la charitè & la bonne conscience. On ne separe pas toutes les choses que l'on distingue; & nous en proposons souvent quelques-unes separément en nôtre pensée & en nos discours, qui ne se trouvent pourtant point l'une sans l'autre dans la nature. Iamais la puretè du cœur n'est sans la bonne conscience; Et neantmoins S. Paul les distinguoit ci-devant, quand il disoit, que *la fin du commandement est la charitè qui procede d'un cœur pur & d'vne bonne conscience.* Il ne faut donc pas s'étonner non plus s'il nous recommande ici distinctement la foy & la bonne conscience, ni en conclurre, que la premiere puisse estre sans la derniere. En effet cette foy qu'ils s'imaginent dans un cœur sans charitè, est une chimere, qui

qui n'a point de lieu en la nature des choſes. Car puis que la vraye foy Evangelique purifie le cœur, & eſt victorieuſe du monde (comme S. Pierre & S. Iean nous l'enſeignent) comment pourroit-elle ſubſiſter dans un cœur denuè de charitè, c'eſt à dire ſoüillè du vice, & priſonnier & eſclave du mõde? Ce ſeroit mettre enſemble la puretè & l'ordure; la victoire & la défaite; la libertè & la ſervitude; la lumiere & les tenebres. Mais nous avons deſormais aſſez éclairci le texte de l'Apôtre. Faiſons-en nôtre profit, Freres bien-aimez, & l'appliquons à nôtre edification. Il eſt vray que la leçon que S. Paul y donne à Timothée, regarde particulierement ceux de ſon ordre, c'eſt à dire les Paſteurs; mais non ſi abſolument, que tous les fideles n'y ayent quelque part. Car Ieſus nous a tous faits ſes ſerviteurs & ſes ſacrificateurs; & il n'y a pas un de nous, qu'il n'oblige en ſon rang & ſelon ſon degrè, aux devoirs qui ſont ici touchés. Premierement donc ayons tous un grand ſoin du commandement, que l'Apôtre nous recommande; c'eſt à dire de l'Evangile, le conſer-

Chap. I.

Act. 15. 9.

1. *Iean* 5. 4. 5.

Chap.I. vant pur & entier dans nos cœurs & dans nos bouches avec une ſainte jalouſie, ſans jamais y laiſſer rien meſler d'étranger. Mais ſur tout faiſons bien nôtre devoir dans cette belle & divine guerre, où Ieſus nous appelle, nous ayāt tous enroollez & aſſemblez pour cét effet ſous l'enſeigne de ſa croix. Souvenons-nous du ſerment, que nous luy avons prêtè; & luy gardons religieuſement la foy, que nous luy avons donnée. Reſiſtons courageuſement & à la violence & aux careſſes de ſes ennemis; & travaillons malgrè leur reſiſtance, à établir & à étendre ſon heureux empire dans nos cœurs, & en ceux de nos prochains; veſtant toutes les armes celeſtes, que le Seigneur donne à ſes ſoldats, *le baudrier de ſa veritè, la cuiraſſe de juſtice, le bouclier de la foy, le heaume du ſalut, & le glaive de l'Eſprit, qui eſt la parole de Dieu.* Vous voyez à quels ennemis nous avons affaire; non ſeulement à la chair, qui n'eſt déja que trop forte pour nôtre foibleſſe, & trop ruſée pour nôtre ſimplicitè; mais mêmes aux principautez & aux puiſſances, & aux *ſeigneurs du monde, & aux gouverneurs des*

Eph. 6. 14.16. 17.

Epheſ. 6.12.

des tenebres de ce ſiecle, aus malices ſpirituelles qui ſont dans les lieux celeſtes : c'eſt à dire aux demons; qui rodét ſans ceſſe à l'entour de nous cherchant à nous devorer. Dieu nous a avertis dans ſes Ecritures, & l'experience de tous les ſiecles l'a confirmè, & cette horrible tragedie, qui s'eſt paſſée tout freſchement à la frontiere de cét Etat, ne nous a que trop appris, que cét ennemi cruel & menteur, le pere du meurtre & de la perfidie, n'amande pas en vieilliſſant. Car encore qu'on n'ait veu paroitre dans cette ſanglante & inhumaine execution, que les viſages & les mains, le fer, & le feu des hommes ; il ne faut pas douter pourtant, que ce malin eſprit n'en ait étè l'auteur & le directeur. C'eſt luy, qui a inſpirè aux hommes la paſſion & la la fureur. C'eſt luy, qui leur a fait oublier tous les ſentimens de la nature ; le reſpect de la vieilleſſe, la compaſſion de l'enfance, l'honneur du ſexe le plus foible, les droits du voiſinage, les loix de l'humanitè. C'eſt luy, qui leur a ſuggerè des horreurs inouïes dãs ces climats, & dont à peine trouve-t-on des exemples dans les nations les plus

 barbares.

Chap. 2. barbares. Aprés avoir donnè à ce funeste accident ce que nous devons de compassion & de larmes; aprés avoir pleurè la desolation lamentable de ces Eglises, nagueres fleurissantes, la posteritè des tesmoins de Dieu, dont l'innocence & la bontè avoit arrachè des tesmoignages honorables il y a plus de trois cens ans de la plume de leurs plus envenimez ennemis ; aprés avoir recõmandè à la bontè du Seigneur leurs tristes & affligées reliques , & l'avoir priè de flechir les cœurs de leurs Souverains & du nôtre pour cõsentir à leur soulagement & à leur rétablissement dans leurs douces montagnes ; aprés ces offices de charitè, meditons aussi je vous prie, les leçons qui se presentent à nous dans ce funeste exemple. Il nous apprend de quoy est capable la haine de l'Evangile ; & à quels excés Satan porteroit les hommes contre nous , si Dieu luy lachoit la bride. Remercions ce misericordieux Seigneur de ce qu'il nous a preservez jusques ici de la rage de ce lyon infernal; gouvernant tellement l'esprit du Roy nôtre Souverain Seigneur, qu'il nous laisse vivre douce-

ment

ment ſous la faveur de ſes juſtes & équitables Edits. Si nos Freres ont été traittés autrement, prenons leur malheur pour un avertiſſement, que Dieu nous donne de nous amander, & pour une menace, qu'il nous fait de nous abandonner, ſi nous ne quitons nos vices, & ne menons deſormais une vie bonne & ſainte, & digne de nôtre profeſſion. Si nous nous convertiſſons ſerieuſement à luy, il nous continuëra & augmentera ſes benedictions; il nous conſervera & rétablira les affligez. Car il eſt puiſſant pour vivifier ce peuple deſolé, & pour rallumer ſes lampes éteintes. Il y avoit déja quatre cens ans, qu'il les conſervoit, aprés les maſſacres, & les carnages, que le Pape Innocent III. & ſes ſucceſſeurs avoient faits de leurs peres dans la Gaſcoigne & le Languedoc; ſi terribles, qu'il n'y a point d'ame tant ſoit peu humaine, qui en puiſſe lire l'hiſtoire ſans horreur. Il ne luy ſera pas plus difficile maintenant, de les ſoûtenir & conſerver encore aprés la deſolation preſente. Mais de quelque faſſon que le Seigneur voudra traitter ou eux ou nous, demeurons

Chap. I. toûjours constans en sa veritè; & abhorrons de plus en plus l'erreur, reconnoissant sa malignitè par ses fruits. Ce procedè découvre clairement quel est l'esprit & quelle la creance de ceux, qui le tiennent. Ce procedè efface d'un seul trait toutes les couleurs, dont on tasche inutilement de farder la cause du Pape. Car où est l'homme assés ignorant de la nature de Iesus Christ pour ne pas voir, qu'une religion, qui pour s'établir & s'affermir dans le monde authorize & pratique depuis tant de siecles les violences du fer & du feu, & la cruautè des massacres, ne peut rien avoir de commun avecque l'innocente discipline de ce saint & debonnaire Agneau de Dieu? Iesus souffrit en toute humilitè & douceur durant les jours de sa vie terrienne; mais il ne fit souffrir personne. Ses Apôtres, les vrais propagateurs de sa foy, n'epandirent aucun autre sang, que le leur propre dans toute cette guerre mystique, où ils furent employez. L'Eglise qu'ils planterent dans le monde, y fut cruellement persecutée; mais il ne se voit point que dans ses quatre premiers siecles

cles elle ait perſecutè aucun. La methode du Pape, & des propagateurs de ſa foy, y étoit universellement inconnuë. Il n'y eut que les Payens, qui s'en ſervirent au commencement, & aprés eux les Ariens, les plus violens de tous les heretiques; qui abuſant de la faveur des Empereurs Conſtance & Valens perſecuterent les orthodoxes à outrance; employant le fer contre ceux que leur langue n'avoit peu ſeduire, dictant des loix ſanglantes, & s'imaginant que des edits ſoyent capables de commander la foy aux hommes; comme Saint Ambroiſe le teſmoigne parlant d'Auxence, l'un de leurs Prelats, qui en uſoit ainſi. Ecoutez je vous prie le jugement, qu'en faiſoit l'Egliſe ancienne par la bouche de S. Athanaſe, l'un de ſes plus grands, & de ſes plus illuſtres defenſeurs; lors que parlant de ces heretiques impies, *De qui eſt-ce* (dit-il) *qu'ils ont appris à perſecuter? Certainement ils ne peuvent pas dire qu'ils l'ayent appris des Saints; C'eſt du Diable, qu'ils l'ont receu. Le Seigneur nous a bien ordonnè de fuïr: & les Saints ont ſouvent fuy en effet. Mais la perſecution eſt une invention diabolique.*

Ambr. ep. 32. L. 5. T. 3. p. 579. c.

Athan. in Apolog. T. I. p. 716. B. edit. Par. 1627.

Chap. I. Et ailleurs; *Cette execrable heresie* (dit-il) *tasche de tirer par la force, par les coups & les emprisonnemens, ceux qu'elle n'a peu persuader par la raison; & par cela même elle montre assez qu'elle n'est rien moins, que religieuse & pieuse. Car quant à la pieté, c'est son propre de persuader, & non de contraindre, selon l'exemple de nôtre Sauveur, qui sans forcer aucun, laissoit à chacun sa liberté, disant & à tous en general,* Si quelcun veut venir aprés moy, qu'il me suive, *& à ses disciples en particulier,* Et vous, vous en voulez point aussi aller? Mais il dit que le Diable tout au contraire *vient avecque la hache & les armes; parce qu'il n'a rien de veritable;* au lieu que *la verité* (dit-il un peu plus bas) *se presche avecque la persuasion, le conseil, & la remontrance, & non avecque l'épée, avecque le javelot, & avec des troupes de soldats.* C'étoit là, chers Freres, le sentiment & le langage de l'Eglise ancienne sur ce sujet; & S. Hilaire & S. Ierôme qui vivoient aussi dans le quatriesme siecle, en parlent tout de même. Dieu nous garde de prendre pour la vraye religion de Iesus Christ celle, qui tient le procedé de son ennemi, & qui pour s'établir,

La même epistre au Solit. vitam ag. T. 1. p. 855. A.

Luc 9 23.

Iean 6. 67.

Athan. là même, pag. 830. d

là même, p. 831. A.

s'établir, & se maintenir dans le monde, aime mieux suivre la traditive des Payens & des Ariens, que celle du Seigneur & de ses Saints. Luy même nous vueille de plus en plus affermir en sa veritè, & nous fasse la grace d'y vivre & d'y mourir, afin qu'ayant combatu le bon combat, & gardè la foy, nous puissions un jour à l'issuë de cette vallée de larmes, estre élevez en son royaume, pour y recevoir de sa misericordieuse main les couronnes de l'éternitè aprés les travaux & les fatigues de ce siecle. AMEN.

SERMON

* Prononcè a Charenton le 4. Iulliet 1655.

SERMON NEVVIESME. *

I. TIMOTH. Chap.I. verſ. 19. 20.

Laquelle (bonne conſcience) *quelques uns ayant rejettée, ont fait naufrage quant a la foy.*

D'entre leſquels ſont Hymenée & Alexandre, que j'ay livrés a Satan, afin qu'ils apprennent par ce châtiment de ne plus blaſphemer.

CHERS FRERES ; Les ennemis de la grace s'abuſent grandement, quand des exhortations que l'on fait aux fideles, ils concluent que leur perſeverance eſt incertaine & douteuſe. S'il eſt arrêtè & aſſeurè (diſent-ils) que vous parviendrés au ſalut, c'eſt perdre le temps & travailler inutilement de vous exhorter a demeurer fermes en la pietè. C'eſt comme ſi l'on exhortoit le Soleil de rouler tous les jours a l'entour du monde, ou les rivieres de courir vers

vers la mer, ou les poissons de nager dans les eaux, ou les autres animaux de se tenir chacun dans son element. Mais ce sosisme est ridicule. Car qui ne voit qu'il y a une extreme difference entre la natute des hommes, & celle des animaux, & des creatures inanimées? Les astres & les fleuves se meuvent par la force aveugle de leur nature, & les animaux pareillement par les instints, ou par les appetits de la leur; qui les emportent. sans qu'ils sachent ce qu'ils font, ni la raison pourquoy il le font; Si bien que ce seroit une extravagance évidente de les en entretenir, puis qn'ils n'ont point d'entendement pour le comprendre. Mais l'homme agit avec connoissance, & c'est la connoissance qui le meut, & le fait agir; D'où s'ensuit que pour l'obliger de continuer dans le dessein de la pietè, il est a propos de luy en remontrer les raisons & de luy en faire concevoir la necessitè. C'est par là que son esprit s'ébranle & se porte a l'action. Vous me demandés pourquoy j'exhorte le fidele, puis qu'il perseverera; Ie répons que c'est pour cela même, afin qu'il persevere, étant

Chap. I.

Chap. I. d'une telle nature qu'il ne s'attache aux objets,que par cette connoissance, & par cette creance, que je tasche de luy en donner. La conduite de S. Paul avecque Timothée en ce lieu confirme clairement cette veritè. Car encore qu'il ait témoignè ci devant que la constãce de ce sien disciple dans l'œuvre du ministere étoit certaine & determinée selon la prediction, que Dieu en avoit faite, neantmoins il ne laisse pas pour cela de luy remontrer son devoir, le conjurant de se porter vaillamment en la guerre sainte ou il étoit appelè, ayant la foy & la bonne conscience, comme nous le remarquasmes dans la derniere action,que nous fismes sur ce sujet. Et mêmes il ne se contente pas de luy avoir simplement recommandè la bonne conscience; Parce que c'est une partie infiniment necessaire, il luy remontre le danger éminent,que courent ceux qui entreprenent l'œuvre de l'Evangile sans elle; leur arriuant infailliblement de faire naufrage quant a la foy;Et parce que les exemples nous touchent extremement il luy en propose deux, connus alors dans l'Eglise, de

de deux perſonnes, qu'il nomme Alexandre & Hymenée, qui étoient tombés dans ce malheur ; a quoy il ajoûte encore pour luy imprimer d'autant plus vivemẽt dans l'eſprit l'horreur de cette faute, qu'il les avoit traittés comme ils le meritoient, les ayant jettès hors de l'Egliſe, puis que leur hereſie les rendoit indignes de ſa communion, & les ayant livrés a Satan, le prince de l'erreur, & de ſes tenebres. Ce ſont les trois points que nous traitterons s'il plaiſt au Seigneur, dans cette action. Premierement le malheur, où tombent ceux, qui n'ont pas la bonne conſcience, *quelques uns* (dit l'Apôtre) *l'ayant rejettée ont fait naufrage quant a la foy.* Secondement l'exemple, qu'il allegue de ce naufrage, *d'entre leſquels* (dit-il) *ſont Hymenée & Alexandre*; & enfin leur châtiment, en ſuite de leur revolte, *Leſquels* (dit-il) *j'ay livrés a Satan*, *afin qu'ils apprẽnent a ne point blasfemer.* Dieu vueille nous conduire par ſon Eſprit dans une meditation ſi importante, & nous preſervet tous par ſa grace & du naufrage, dont les gens de mauvaiſe conſcience ſont menacés, & de la puiſſance de Satan,

Chap. I.

Chap. I. Satan, entre les mains duquel ils sont abandonnés. Quant au premier de ces trois points, il est clair que l'Apôtre en disant, *que quelques uns ayant rejettè la bonne conscience ont fait naufrage quant a la foy*, entend que l'impuretè de la conscience & de la vie est la mere de l'infidelitè; ainsi que la bonne conscience au contraire est la nourrisse, & la gardienne de la foy; & que comme ceux qui ont l'ame pure & saine, conservent aisément la foy, ainsi a l'opposite il est bien difficile que ceux qui l'ont impure & corrompuë par les passions du vice, possedent le tresor de la foy. Mais bien que tous les interpretes reconnoissent que c'est là l'intention de Saint Paul, neantmoins parce que les paroles, dont il se sert, pour l'exprimer, sont figurées, & metaphoriques, & tirées de la navigation, ils les prennent diversement, les uns les ajustant avec leur but, d'une fasson, & les autres d'une autre differente. Ie ne m'arrêteray pas a vous representer, toutes leurs expositions, ni a examiner par le menu ce que chacun d'eux a dit de ce naufrage, dont parle l'Apôtre & du gouvernail du vaisseau

ſeau qui y perit ; ou du port, & de la route de ſa navigation. Ce ſera aſſés de vous expliquer ſimplement, le vray & naïf ſens de ces paroles; la veritè ayant cet avantage,que ſa lumiere dés qu'elle paroiſt,ſuffit tant pour la recommander & autoriſer elle même, que pour deſcouvrir la foibleſſe & la vanitè de tout ce qui s'en éloigne.Premierement dõç il faut ſoigneuſement remarquer, que l'Apôtre ne dit pas ſimplement, ceux qui ont choquè ou bleſsè la bonne conſcience;mais ceux qui l'ont *rejettée*, repouſſée,ou rebutée ; Car c'eſt ce que ſignifie proprement la parole, qu'il a icy employée ; & il s'en ſert ailleurs en ce ſens, quand il demande dans l'Epitre aux Romains,dans un lieu où il parle de la nation des Iuifs, *Dieu donc a-t-il débouté ſon peuple* ? comme nôtre Bible la traduit en ce lieu là, c'eſt a dire l'a t-il rejettè, & repouſsè arriere de luy, l'éloignant, & le banniſſant pour jamais, pour ne plus avoir aucun commerce avecque luy ? Icy donc ſemblablement *rejetter la bonne conſcience*,veut dire rompre tout a fait avec elle ; la chaſſer, & l'arracher de ſon ame, ſans luy vouloir prêter

Chap. I.

ἀπωσάμενος.

Rom. 11. 1.

Chap. I. prêter l'oreille a l'avenir. Il arrive quelquefois, mêmes aux plus saints, de la choquer, comme a S. Pierre, quand il renia son maistre; & depuis encore quand il se laissa aller à une dissimulation, ne *cheminant pas de droit pied*. Car il ne faut pas douter, que ces mauvaises actions ne blessassent sa bonne conscience. Mais tant y a que s'il la choqua, il ne la *rejetta* pas pourtant. Au contraire il la reconnut, & l'écouta bien tôt aprés; sêtant promptement relevè de sa cheute. Ceux qu'entend icy l'Apôtre, la chassent tout a fait de chés eux; ils l'étouffent par la violence, qu'ils luy font; se determinant par une funeste & enragée resolution de s'attacher aux choses, qu'elle defend & de cheminer dans les voyes qu'elle abhorre; & où elle ne veut pas les laisser aller; la traitant comme Balaam vouloit traiter l'animal, qui l'empeschoit de poursuivre le voyage, où son avarice l'avoit engagè; *A la mienne volontè* (luy disoit ce faux prophete) *que j'eusse une êpée en ma main: car je te tuerois a cette heure.* Ainsi ces miserables, vaincus par les convoitises de leurs vices, & voulant a quelque

Gal. 2. 11. 13. 14.

Nombr. 22. 29.

quelque prix que ce ſoit, aller où ils les appelent, ne peuvent ſouffrir la voix de leur conſcience ; qui y reſiſte ; & pour s'en delivrer une bonne fois la retranchent de leur cœur, & la jettent hors de chés eux comme une piece faſcheuſe & importune. C'eſt encore ainſi que l'on peut prendre ce que l'Apôtre dira cy aprés des faux docteurs des derniers ſiecles, qu'ils ſont *cauteriſés en leur conſcience*, pour dire qu'ils l'ont retranchée avec le feu infernal de leurs vices, comme avec un cautere. Ce ſont ceux-là proprement, que l'Apôtre menace du naufrage ; non ceux à qui il arrive quelquefois, mais rarement de heurter ou de bleſſer la bonne conſcience par mêgarde, & par erreur plûtoſt que par deſſein ; ou par ſurpriſe & par infirmitè, dans la violence de quelque grande tentation plûtoſt que par une malice deliberée ; Mais ceux que l'amour de leurs vices a tellement aveuglés, qu'ils en viennent juſques a cet excés de rejetter tout a fait la bonne conſcience, de la chaſſer ou de l'étoufer, & retrancher pour jamais. Tous ceux qui en viennent là, ſont neceſſairement

Chap. II.

1. Tim. 4. 2.

Chap. I. rement naufrage, n'étant pas possible que la foy & le salut subsistent dans l'ame d'aucun homme sans la bonne conscience. Car ce que l'Apôtre dit *quelques uns* presuppose bien que tous ne rejettent pas la bonne conscience, mais non que de ces quelques uns, qui la rejettent, il y en ait aucun, qui échappe le naufrage. Mais il nous faut voir en suite ce que signifie *ce naufrage quant a la foy*, dont l'Apôtre les menace. Ceux de Rome pretendent qu'il veut dire, qu'ils perdent la foy; d'où ils concluent contre nous, que la vraye foy peut defaillir & s'aneantir, étant clair, que nul ne perd, que ce qu'il avoit, & non ce qu'il n'avoit pas. Mais s'il n'étoit question d'autre chose, il seroit aisé de répondre premierement selon l'avis d'un fameux Theologien de leur parti, que sous le nom de la *foy* est icy entenduë toute la doctrine saine & salutaire de l'Evangile, de même que l'Apôtre prēd quelque fois ce mot, mettant la *foy*, pour l'objet de la foy, c'est a dire pour les verités, qu'elle croit; comme ci aprés, quand il dit *que quelques uns se revolteront de la foy, s'addonnant aux doctrines des Diables*,

Estius in 1. Tim. 1. 19.

Diables,* & *ailleurs quand il dit annoncer la foy*, pour ſignifier la predication de l'Evangile. Secondement je pourrois encore répondre, que par *la foy*, dont ces gens font naufrage, eſt entenduë non la foy vraye, ſolide, & juſtifiante qui eſt propre aux Eleus, mais une legere & mal aſſeurée opinion de la verité de l'Evangile, qui eſt ſans la charité. Car pour celle là nous confeſſons volontiers qu'elle ſe peut perdre & ſe perd preſque toûjours en effet. Et c'eſt d'elle, qu'il faut entendre la parole de l'un des anciens advocats de la grace, qui dit qu'*il arrive par un juſte jugement de Dieu, que ceux qui n'ont pas voulu exercer la charité perdent leur foy inutile*. Enfin je pourrois encore dire avec un Docteur de Sorbonne des plus celebres de ſon tẽps, que ces hypocrites ſembloient plûtoſt avoir la foy, qu'ils ont perduë, qu'ils ne l'avoient en effet, ſelon l'enigme de nôtre Seigneur, qui dit dans l'Evangile, *qu'à celuy qui n'a rien, cela même qu'il a luy ſera ôté*; où il eſt clair que ce *qu'il a*, ſignifie ce qu'il ſemble, ou ce qu'il penſe avoir, comme S. Luc * l'explique expreſſément. Mais il n'eſt pas beſoin

Chap. I. 1. *Tim.* 4. 1. *Gal.* 1. 23. *Proſper.* † *Deſpence ſur ce lieu.* *Matth.* 13. 12. & 25. 29. *Marc* 4. 29. *Luc* 9. 26. * *Luc* 8. 18.

t 2 d'en

Chap. 1 d'en venir là. Car la verité est que les paroles de S. Paul ne portent pas, comme on le presuppose sans raison, que les hypocrites *ont fait naufrage de la foy*; Mais bien comme le vieux interprete Latin l'a expressément traduit) *qu'ils ont fait naufrage a l'entour de la foy.* † Ie sai bien, que l'on peut aussi prendre ces mots pour dire *quant a la foy*, comme les a traduits nôtre Bible; Mais tant y a que si l'Apôtre eût entendu que ces gens ont perdu la foy, ou il eût dit simplement, *qu'ils ont fait naufrage de la foy*, ou aprés avoir dit *quant a la foy*, il eût ajoûté un relatif, & dit *qu'ils en ont fait naufrage*; tout ainsi qu'en l'Epître aux Philippiens dás une expression pareille, aprés avoir dit *quant a Christ*, il ajoute, *il nous a été donné de croire en luy*. Icy puis qu'il ne parle en pas une de ces deux fassons, mais dit simplement que ces gens *ont fait naufrage a l'entour de la foy*, ou *quant a la foy*; il est clair & certain, que l'on n'en peut nullement induire, qu'ayant eu premierement la foy, ils l'ayent puis aprés perduë. Que signifie donc l'Apôtre, en disant que ces miserables *ayant rejetté la bonne conscience ont fait*

† circa fidē naufragauerunt.

Phil. 1. 29.

fait naufrage a l'entour de la foy, ou quant a la foy? Chers Freres, il compare la vraye foy de Iesus Christ a un port, où la route que prenoient ces gens, les devoit conduire, pour y treuver le repos de leur ame & leur salut. Car ceux dont il parle, avoient écoutè l'Evangile, & d'abord l'avoient même ouï & receu avecque joye; & en avoient en apparence embrassè la profession; si bien que selon toute raison il y avoit sujet d'esperer, qu'ils croiroient tout de bon, & que cette heureuse course les porteroit dans le port d'une vive & solide foy; quand les passions de leur mauvaise conscience se levant soudainement, comme une tempeste violente, les en avoyent detournés, & au lieu de les laisser entrer dans ce bien-heureux port de salut, qui n'est autre que la foy, les avoient jettés dans les écueils infames de l'erreur, où ils avoient fait naufrage, c'est adire qu'ils s'y estoient perdus, n'y rencontrant que la malediction & la mort au lieu de la grace, & de la vie, qu'ils eussét treuvée dans le port de la foy Evágelique, s'ils eussent été assés heureux pour y surgir. C'est là a mon

Chap.I. avis le vray ſens de ces paroles, d'où il s'enſuit bien de vray, que ces hypocrites avoient tournoyè a l'entour de la vraye foy, & qu'ils avoient voguè, & pris leur route, comme y voulans entrer; mais non qu'ils y fuſſent jamais entrés en effet; tout de même qu'un vaiſſeau, qui aprés, avoir cinglè quelque temps vers le port, eſt ſoudainement emportè par un tourbillon dans les rochers où il ſe briſe miſerablement. Il eſt vray que l'orage luy a fait perdre le port; non que l'y treuvant déja entrè, il l'en ait tirè & arrachè par force; mais parce qu'il l'a empeichè d'y entrer. J'accorderai bien en ce ſens que la mauvaiſe conſcience a fait perdre la vraye foy aux hypocrites; mais pour ſignifier qu'elle les a empechés de l'avoir, & non qu'elle leur ait ôtè celle qu'ils avoient déja. Car en effet ils ne l'eurent jamais, bien qu'il ſoit vray, qu'il n'a tenu qu'a leur mauvaiſe conſcience, qu'ils ne l'ayent euë. C'eſt en vain qu'vn des interpretes de la communion Romaine, allegue contre cette expoſition, que ce n'eſt pas la foy, mais le ciel & la vie celeſte, qui eſt le port, où nous tendons.

Eſtius ſur ce lieu.

J'avouë

l'avouë que le ciel eſt le grand & dernier port de toute nôtre navigation, où nous ſerons dans une pleine & eternelle ſeuretè, non ſeulement a l'abri, mais même au deſſus des vens & des orages. Mais puis que dans tous les langages du monde, l'on compare a un port, tout ce qui met nôtre vie hors de l'agitation & la couvre contre l'orage, la conſervant dans le calme, & dans le repos; pourquoy ne pourrons-nous repreſenter ſous cette image la vraye foy Evangelique, qui tirant nos ames hors des flots de l'ignorance, & de l'erreur, & des terreurs de la ſuperſtition, la reçoit dans le ſein de la veritè & de la paix de Dieu? Et où eſt le Chrétien qui puiſſe nier ce qu'vn ancien interprete Grec a écrit ſur ce paſſage, que *la foy eſt un port doux & paiſible, qui établit nôtre entendement dans une parfaite tranquilitè.* La vie celeſte & l'immortalitè, la derniere fin du Chriſtianiſme, eſt ſans doute le but, où tendent les fideles. Mais l'Apôtre n'a pas laiſsè pour cela de comparer auſſi la foy au but, où nous viſons, quand il dit, que *quelques uns l'ayant manquée, ſe ſont détournés au*

Chap. I.

Theophilacte.

I. Tim. 1.6.

Chap. 1. *vain babil.* Et il dira encore cy aprés en la même sorte, & avecque le même ἀστοχεῖν mot, que *quelques uns faisant profession* 1. Tim 6.21 *d'une science faussement ainsi nommée se sont devoyés de la foy.* Il y a mot pour mot dans l'original, *qu'ils ont failli le but, ou qu'ils n'ont pas frappè au but, a l'entour de* 2. Tim. 2.18. *la foy, ou quant a la foy.* Et derechef dans la deuxiesme epitre a Timothée parlant de Philete, & d'Hymenée, il dit encore tout de même, qu'ils *ont failli le but à l'entour de la veritè*, ou *quant a la veritè*, c'est a dire qu'ils s'en sont écartés & devoyés. Et je vous prie de bien remarquer cette fasson de parler. Car elle est même en tout & par tout, que celle qui se rencontre dans ce texte. Il parle dans l'un & dans l'autre passage des hypocrites, que la corruption de leurs ames emporte dans l'heresie; les empêchant de goûter la foy & la veritè Chrétienne. Il nomme un même homme dans tous les deux lieux, assavoir Hymenée; Il range & construit ses paroles en même forme en l'un & en l'autre texte; disant ici qu'*ils ont fait naufrage a l'entour de la foy*, ou *quant a la foy*, & la qu'ils ont failli le but *a l'entour de la*

foy,

foy, ou *quant a la foy.* Toute la differen- Chap. I.
ce est qu'il compare une seule & même foy, ici a un *port*, là a un *but* ; & nous represente les hypocrites, corrompus par leur mauvaise conscience, icy sous l'image d'un marinier, & là sous celle d'un archer, dont l'un manque le port, & l'autre le but ; Certainement il entend donc une même chose dans l'un & dans l'autre de ces passages ; assavoir, que le vice & la corruption d'une mauvaise conscience empesche les ames, qu'elle possede, de parvenir a la vraye foy de l'Evangile, les en détournant, & les jettant en des erreurs, qui luy sont contraires. C'est ce que nôtre Seigneur Iesus nous enseigne clairemẽt luy-même, lors que parlant aux Iuifs incredules, *Comment pouvés vous croire* (leur dit-il) *veu que vous cherchés la gloire, l'un de l'autre, & ne cherchés point la gloire qui vient de Dieu seul?* Il pose comme vous voyés qu'il est impossible que une ame esclave de la vanité croye tout de bon a sa doctrine. Et S. Paul nous montre ailleurs en general, que cette corruption de la conscience est la cause de l'incredulité ; quand il dit, que

Iean 5. 44.

Chap. I. que l'Evangile n'est couvert *qu'a ceux a qui le Dieu de ce siecle a aveuglé les entendemens ; si bien que la lumiere de l'Evangile de la gloire de Christ ne leur resplendis point.* Il veut dire que les passions des choses mondaines, dont le Diable remplit leurs cœurs, les aveuglent, & couvrent, & envelopent leurs entendemens, comme d'une fumée épaisse, qui les empesche de voir cette claire & éclatante lumiere de veritè, qui reluit en la doctrine de Iesus Christ. C'est ce que le Seigneur nous represente en deux de ses paraboles. En celle des invités, vous voyés que ceux qui refusent de venir au festin royal s'en excusent l'un sur les bœufs, l'autre sur son heritage, & l'autre sur ses nopces ; pour vous montrer, que c'est la passion du vice, & l'attachement d'une mauvaise conscience aux choses mondaines, qui empesche les hommes de recevoir la douce & salutaire nouvelle de l'Evangile de Dieu. Dans la parabole du Semeur, pareillement, il nous fait voir, que ce sont les craintes, ou les soucis du monde, c'est adire les passions d'une mauvaise conscience, qui font que la semence de

2. Cor. 5. 4.

Luc 14. 18. 19. 20.

Math 13. 18. 21. 22

ce de la parole Evangelique, ne peut prendre racine dans le cœur. Là il nous propose des gens, qui frappés d'abord de la beautè de cette sainte doctrine; & de la magnificence de ses promesses, l'oient & la recoivent avec joye, Mais qui en ayant puis aprés mieux reconnu la nature, & veu la necessitè qu'elle nous impose de renõcer a l'aise de la chair, & aux delices du pechè, se scandalisent incontinent, & en abandonnent laschement la profession, pour ne pas perdre la jouïssance de leurs vices. C'est ce qui arriva au jeune homme, qui s'addressa gayement a Iesus Christ, & en apparence avec resolution de luy obeir. Mais quand il ouït que pour le suivre il faut renoncer au monde & a soy-même, il se retira tout triste. Il s'en treuve aussi, qui ne laschent pas le pied des le premier coup, & rendent quelque combat avant que de plier, leur conscience resistant quelque temps au vice; mais qui étant peu a peu vaincus, se determinent enfin au mal, & se resolvent de demeurer dans le party du vice. C'est ce que l'Apôtre appelle *rejetter la bonne conscience.* Puis en

Chap. I.

Matth. 19. 16. 20.

Chap:I. en étant une fois-là, pour defendre ou excuſer leur mauvais choix ils combatent la veritè, & embraſſent diverſes erreurs, chacun ſelon le caprice de ſa paſſion. C'eſt ce qu'entend S. Paul, quand il dit qu'*ils font naufrage a l'entour de la foy.* C'eſt pourquoy nôtre Seigneur demande pour reconnoitre & embraſſer ſon Evangile des ames franches de ces violens attachemens du vice; & qui en bonne conſcience ne cherchent que la volontè de Dieu; *Si quelqu'un* (dit-il) *veut faire la volontè de mon Pere, il connoitra de la doctrine, aſſavoir ſi elle eſt de Dieu, où ſi je parle de par moy-même.* Au reſte il n'eſt pas difficile de comprendre pourquoy, ceux qui ont une fois rejettè la bonne cônſcience, font naufrage quant a la foy. Premierement la nature des choſes mêmes les y cõduit. Car chacun croyant aiſément ce qu'il deſire, & ayant au contraire une grand' difficultè a ſe perſuader, que ce qu'il abhorre, ſoit veritable, il ne faut pas s'étonner, que ceux qui ont rejettè la bonne conſcience, ne puiſſent croire l'Evangile, qui l'établit. Voulant malfaire, & mettant leur bon-heur a vivre

Ieān 7. 17.

dans

dans le vice, ils prenent facilement en haine la diſcipline, qui choque leur paſſion. Et afin que le reſpect de ſes enſeignemens, ou la crainte de ſes menaces ne troublent point leurs delices, ils ſe mettent dâs la fantaiſie, que tout ce qu'elle dit ne ſont que des fables inventées par des eſprits ou malades, ou malicieux. La premiere de ces deux erreurs fait les profanes & mondains, qui ſans ſe piquer beaucoup au jeu ſe moquent de la doctrine de l'Evangile, comme d'une reſverie, comme d'un ouvrage de la melancholie, ſelon le jugement que Feſtus faiſoit de S. Paul, que ſon grand ſavoir aux lettres le mettoit hors du ſens. Mais de la ſeconde erreur naiſſent les heretiques, a qui la haine de la verité a fait entreprendre de la choquer, & de la combatre, & de luy oppoſer diverſes fauſſetés, la pluſpart accommodées aux intereſts de leur paſſion. Ainſi voiés-vous, que le vice d'une ame, qui a rejetté la bonne conſcience, l'emporte de ſoy-même dans le naufrage de la verité. Mais il faut encore ajoûter, qu'outre la nature des choſes mêmes, le jugement de Dieu

Chap. I.

Act. 26. 24.

Chap. I. Dieu pousse aussi ces méchans dans les écueils de l'incredultè, & de l'erreur, les abandonnant, & leur donnant pour juste salaire de leur iniquitè, un esprit reprouvè, capable de croire les mensonges les plus grossiers, & de digerer & de soûtenir les extravagances les plus enormes. C'est ce qui s'est veu par experience, & des le commencement du Christianisme, & du temps de nos peres, où il s'eleva divers imposteurs, qui ayant malheureusement fait naufrage à l'entour du port de la vraye foy, avancerent dans le monde des heresies si monstrueuses, & si bizarres, que nous avons de la peine a croire qu'elles ayēt jamais peu entrer dans la pensée d'aucune creature raisonnable. L'Apôtre en nomme ici deux expressémēt, ajoûtant aprés avoir parlè de ceux qui avoyent fait naufrage quant a la foy, *d'entre lesquels* (dit-il) *sont Hymenée & Alexandre.* Ces deux miserables ont étè des plus anciens patriarches des heretiques & comme les premiers nais de Satan, qui eurent l'audace de lever l'enseigne de l'erreur des le temps des S[ts]. Apôtres, & de combattre ces grands hommes

hommes en face. Nous n'en ſavons pas l'hiſtoire. Mais il paroiſt aſſés par l'échantillon, que S. Paul nous en montre ailleurs, que leur doctrine étoit également & pernicieuſe & extravagante. Car il dit expreſſément dans la deuxieſme Epitre a Timothée, qu'Hyménée l'un de ceux qu'il nōme en ce lieu, avec un ſien compagnon appelè Philete, dogmatiſoit effrontement, *que la reſurrection eſt déja avenuë*; Et il y a grand' apparence a ce qu'eſtiment quelques uns des interpretes, qu'ils étoyent de ceux qui donnérent a l'Apôtre l'occaſion d'écrire le quinzieſme chapitre de la premiere êpitre aux Corinthiens, où il eſtabit divinement le myſtere de la reſurrection des morts. Quant a Alexandre, il ſemble que ce ſoit celuy, dont S. Paul ſe plaint expreſſément ailleurs, le nommant *Alexandre le forgeron*, & diſant *qu'il luy a fait ſētir beaucoup de maux*. D'où il paroiſt qu'a l'erreur il avoit encore adjoûtè une haine furieuſe contre la veritè, juſques a perſecuter ceux qui la preſchoient. Et cela rend fort probable la conjecture de ceux, qui eſtiment que ce mêchant forgeron eſt encore

Chap. I.

2. Tim. 2.18.

2. Tim. 4.14.

Chap. 1. encore l'Alexandre, dont il est parlé dans le dix-neufviesme chapitre des Actes, que les Iuifs mirent en avant pour parler au peuple d'Ephese dans l'émeute suscitée par Demetrius ; a dessein ce semble de justifier les Iuifs, & de les décharger de la cause, qui avoit allumé cette sedition ; en faisant tomber la haine toute entiere sur S. Paul, & sur les Chrétiẽs. Et il fut choisi pour cet effet comme une personne fort propre pour les accuser, parce qu'ayant été de leur profession, il savoit exactemẽt leur religion, & en pouvoit parler avec plus de couleur, que nul autre. C'est tout ce que nous savons de ces deux mauvais hommes icy nommés par l'Apôtre. Et ce ne seroit pas une grand' perte pour nous, quand bien l'histoire & la doctrine de tous les autres heretiques anciens & modernes seroit aussi bien ensevelie dans l'oubli, que celle de ces deux imposteurs. C'est assés que nous sachions les deux choses, qu'en dit icy S. Paul, l'une *qu'ayant rejetté la bonne conscience, ils avoient fait naufrage quant a la foy* ; & l'autre qu'il ajoûte en suite, que les voyant dans cet état, ennemis

Act. 19. 33.

déclarés

declarés de la foy, & auteurs & docteurs de l'hereſie, *il les a livrés a Satan, afin qu'ils apprennent* (dit-il) *de ne point blaſphemer.* Tous ſont d'accord, qu'il entend qu'il les a retranchés de la communion de l'Egliſe, qui eſt la derniere des cenſures Eccleſiaſtiques, que l'on appelle *l'excommunication.* Car l'Egliſe étant le royaume de Dieu & de ſon Chriſt, qu'il daigne éclairer de la lumiere de ſa verité, & couvrir de la protection de ſa grace, ce qui eſt hors de là eſt ſous la domination de Satan, ſi bien que les pecheurs, qui ſont excommuniés, étant jettés hors de l'Egliſe, il eſt évident qu'ils demeurent ſous la main de l'ennemi, durant tout le temps qu'ils ſont dans ce miſerable état, juſques a ce que touchés de l'Eſprit de Dieu, ils reviennent a eux, & ſe reconcilient avec ſon peuple. C'eſt donc indubitablement ce châtiment qu'entend l'Apôtre, quand il dit qu'il a livré Alexandre & Hymenée a Satan, & ailleurs il parle encore en la même ſorte, quand il dit de l'inceſtueux de Corinthe, qu'il a arrêté ou reſolu, *qu'il ſoit livré a Satan.* Mais ſi outre cette peine

Chap. I.

1. Cor. 5. 5.

Chap.I. Ecclésiastique, qui separe les pecheurs de la communion du peuple Chrétien, les Apôtres, en infligeoyent encore quelqu'autre corporelle a ceux qu'ils excommunioient, les faisant tourmenter sensiblement en leur chair par le ministere de Satan, a qui ils les livroyēt, ce n'est pas une chose aiséê a decider. Il est vray qu'une grande partie des interpretes, & sur tout les anciens, le tiennent ainsi; Mais il s'en treuve de fort considerables, qui en ont un autre sentiment. Et parce que la chose est obscure & que les raisons alleguées de part & d'autre, sont peu en nombre, & d'ailleurs assés foibles, le meilleur est a mon avis de laisser là cette dispute; d'autant plus qu'elle n'est ni fort importante ni fort utile. Remarquons plûtost que de quelque nature, que fust cette punition, soit quelle excommuniast simplement les pecheurs, soit qu'elle fust conjointe avec quelque vexation, & affliction secrete en leur corps; toûjours est-il bien certain, que le dessein des Apôtres en l'exerçant étoit de corriger & d'amander les pecheurs, & non de les perdre, ou de les détruire.

Voyés Est. in 1. Cor. 5. 5.

dêtruire. Et c'eſt ce que l'Apôtre nous montre ici expreſſément, quand aprés avoir dit, qu'il a livrè ces deux faux docteurs a Satan, il ajoûte, *afin qu'ils apprennent a ne plus blaſphemer.* Il leur donnoit là (me dirés vous) un étrange Maiſtre, les livrant a Satan, c'eſt a dire au pere des blaſphemes pour leur apprendre a ne point blaſphemer. A cela je répons, qu'il eſt vray que Satan n'enſeigne jamais que du mal aux hommes, & que bien loin de les retirer de leurs blaſphemes, il deſire ardemment de les y plonger le plus avant qu'il peut; & fait tous ſes efforts pour en venir a bout. Mais bien que ce ſoit là l'intention & la volontè de cet eſprit impur & meurtrier; tant y a que le deſſein, & la fin de ce châtiment eſt dans la penſée de l'Egliſe d'amander & de ſauver le pecheur, & il ſert auſſi quelque fois a cela; & produit cet effet en luy. Car conſiderant le lieu d'où il a étè chaſsè, aſſavoir de la communion de Dieu & de ſon peuple, & celuy où il a étè releguè, en la ſocietè du Diable, & des meſchans voyant que chacun des fideles ſe retire d'avecque luy, & le fuit,

 comme,

Chap. I. comme, un homme pestiferè, & que nul d'eux ne le void ni ne le rencontre sans gemir, & le pleurer comme une personne perduë ; s'il n'est extremement endurci, & de tout point incorrigible, il n'est pas possible, que tout cela ne le touche, & ne luy donne de la confusion & du regret; qui luy ouvrant l'esprit pour examiner sa cause dans le secret de sa conscience, le conduit a la reconnoissance de ses fautes, & a la repentance, pour renoncer de là en avant, *a ses blasphemes*; soit aux erreurs cõtraires a la saine doctrine de l'Evangile, qui deshonorant Dieu & sa veritè sont asseurément des blasphemes; soit a ses médisances contre le Seigneur & sa doctrine, que ces imposteurs ont coustume de déchirer outrageusement. Ailleurs l'Apôtre témoigne que c'estoit aussi pour une pareille fin, qu'il avoit livrè le Corinthien incestueux a Satan, *a la destruction de la chair* (dit-il) *afin que l'Esprit soit sauvè au jour du Seigneur Iesus*, c'est a dire pour mortifier en luy les affections de la chair par la confusion de ce châtiment, afin que l'ardeur du pechè étant éteinte, son esprit s'amende,

1. Cor. 5. 5.

&

& en ſuite de ſa repentance, ait un jour part au ſalut glorieux de nôtre Seigneur. En effet quant a celuy-ci, la choſe répondit au deſſein de l'Apôtre; étant clair par la deuxieſme epitre aux Corinthiens, que le pecheur fit ſon profit de ce chatiment, & ſe remit en un état ſi louable, que S. Paul ne travailla pas moins pour ſa conſolation, qu'il avoit fait auparavát pour ſa correction. Mais quant a Alexandre, & a Hymenée, il ne paroit point, qu'ils ſe ſoyent amandés, & S. Paul étant déja au bout de ſa courſe en écrit de telle ſorte en ſa deuxieſme epître a Timothée, qu'il eſt clair qu'encore alors ils perſiſtoyent dás leur endurciſſement. Mais quelque fin qu'ait eu leur apoſtaſie, c'eſt aſſés de ſavoir que S. Paul fit ſon devoir; les châtiant ſeverement, comme le meritoit la grandeur, le ſcandale de leur faute; & neantmoins avec un eſprit ſi conſtant dans la charitè, que quelque méchans, qu'ils fuſſent, il ſouhaittoit leur ſalut, & ne les frappoit de cette terrible cenſure, qu'a deſſein de les y ramener. C'eſt là Fideles, ce que l'Apôtre dit a Timothée de la bonne

Chap. I.

2. Cor. 2.6.7.8.

Chap. I. conſcience & du naufrage de ceux, qui la rejettent, & de la peine, dont il les châtie, afin que le tout luy ſerve d'exemple dans l'exercice du S. Miniſtere, tant pour ſe conſerver luy-même dans la puretè de la foy, que pour bannir de l'Egliſe ceux qui la violent par les erreurs, que leur mauvaiſe conſcience leur fait inventer & debiter entre les Chrétiens. Mais S. Paul n'a pas écrit ces choſes pour Timothée ſeulement; Elles nous regardent auſſi, & tous les vrays diſciples du Seigneur. Meditons les donc ſoigneuſement, je vous prie mes Freres, & en tirons les enſeignemens qu'elles nous donnent ſoit pour l'inſtruction de nôtre foy, ſoit pour l'edification de nos meurs. Premierement ce que poſe le S. Apôtre, *que ceux qui rejettent la bonne conſcience font naufrage quant a la foy*, vous montre clairement combien eſt faux le pretendu privilege d'infallibilitè, que ceux de Rome attribuent a leurs Papes, & dont ils font le fondement de leur religion & de leur Egliſe. Car puis que la rejection de la bonne conſcience cauſe le naufrage quant a la foy, certainement ſi la foy des

des Papes ne defailloit jamais, la bonne conſcience ne leur manqueroit jamais non plus. Si Dieu leur avoit donnè l'une de ces graces, il leur auroit auſſi donnè l'autre, & n'auroit pas étè moins ſoigneux de conſerver leur conſcience que leur foy. Et neantmoins ils confeſſent, que la conſcience de leurs Papes tombe ſouvent dans un tres-mauvais eſtat; & leurs hiſtoriens nous en fourniſſent un grand nombre qui avoient tellement perdu toute conſcience, tout honneur, & toute pudeur, qu'eux mêmes les nomment des monſtres. Il faut donc qu'ils avouënt auſſi, que nõ ſeulement il étoit poſſible que ceux-là fiſſent naufrage quant a la foy, mais qui plus eſt, qu'il n'a pas même étè poſſible qu'ils n'ayent fait ce naufrage. Autrement l'oracle de l'Apôtre ſeroit faux, que ceux qui ont *rejettè la bonne conſcience ont fait naufrage quant a la foy.* Il eſt vray que le Seigneur Ieſus promit a S. Pierre *que ſa foy ne defaudroit point.* Mais auſſi voyés-vous que pour accomplir ſa promeſſe il conſerua la bonne conſcience, de ſon Apôtre. Et cõme nous avoüons que ſa foy n'a jamais defailly; auſſi nos adverſaires

Chap. I.

Luc 22. 32.

Chap. I. adversaires ne nieront pas comme je croy, que jamais il n'a rejettè la bonne conscience. Si cette promesse du Seigneur appartenoit donc aussi aux Papes de Rome, il ne faut pas douter, que pour asseurer leur foy il n'eust maintenu leurs consciences en bon estat, comme celle de S. Pierre. Il ne l'a pas fait, comme ils sont contraints de le reconnoitre; Qui ne voit donc que ce qu'ils presument de l'infallibilitè de leur foy, n'est qu'un songe? Ie ne touche point pour cette heure, ce que l'Ecriture nous enseigne ailleurs, que la foy purifie nos cœurs, & y fait habiter Iesus Christ, qu'elle nous met en paix avec Dieu, qu'elle nous justifie, & nous sauve; choses qui seront toutes fausses, s'il est vray cóme ils le disent qu'un Pape puisse avoir un cœur plein des passions les plus impures, & y avoir même Belial y regnant a son plaisir, & estre en une eternelle guerre avec Dieu, & n'avoir ni justice ni salut; & neantmoins avecque tout cela avoir une foy entiere. Mais n'est-ce pas une illusion toute manifeste, de nous vouloir faire croire qu'un homme puisse estre un méchant,

Act. 15. Eph. Rom. 5. 1. Rom. 3.

un

un ſcelerat, un monſtre, & qu'il ne puiſ- Chap. I.
ſe neantmoins eſtre infidele ? & que Dieu qui hait mortellement le vice & l'iniquitè ne ſe ſoit pas au moins reſervè le droit de retirer ſa veritè & ſa foy de l'ame des Papes quand il leur arrive de renoncer a l'honneur, & a la conſcience ? & qu'il ſoit obligè de laiſſer encore alors ſes joyaus celeſtes dans un égoût de toute vilenie, & dans un repaire de Demons ? & que luy enfin qui eſt ſi jaloux de l'honneur de ſa parole, qu'il ne peut ſouffrir qu'un méchant la prononce, l'eſtimant ſalie & profanée quand elle paſſe par ſa bouche, ait voulu en attacher pour jamais l'oracle a un ordre de gens qui peuvent eſtre vicieux, & corrompus au dernier point, & qui l'ont étè quelquefois en effet durant plus d'un ſiecle entier ? Mais qu'eſt-il beſoin de diſputer que les Papes peuvent tomber en des erreurs cõtraires a la foy, puis qu'il eſt clair qu'ils y ſont tombés en effet ? La qualitè de leurs erreurs en découvre aſſés l'origine. Car puis qu'elles ſervent preſque toutes viſiblement aux intereſts de l'avarice, de l'ambition, & de la ſuperſtition ; qui peut

Pſ. 50. 16.

Chap. I. peut douter que ces vices ne les ayent inspirées & formées ; qu'elles ne soient nées de là ; & non de l'esprit de Dieu, ni de la bonne conscience des hommes ? Par exemple cette infallibilitè, dont nous parlons, & qui est la plus dangereuse de toutes les erreurs du Pape, n'a étè inventée que pour le mettre a couvert de tout ce que l'on pourroit luy reprocher ; pour rendre sa dignitè inviolable, & pour l'êlever au dessus de tous les hommes ; entre lesquels il ne s'est jamais treuvè personne, qui ait eu la hardiesse de s'attribuer rien de semblable. Ie laisse ses autres erreurs, dont chacun voit assés la visée ; le celibat de ses prestres, les vœux de ses moines, les devotions de ses temples, & de ses images, ses indulgences, & ses bulles, le feu de son purgatoire, ses prieres, & ses suffrages pour les morts, le sacrifice de ses autels, la transsubstantiation de son hostie, sa confession auriculaire, & autres semblables choses, évidemment tres-commodes a ses interests. Et quant a la recrimination de l'un des docteurs de son party qui écrivant sur ce passage, dit que c'est la mauvaise conscien-

Estius.

ce,

ce, & l'amour de la libertè charnelle, Chap. I.
qui nous fait combattre leurs vœux &
leur celibat, & leur pauvretè Evange-
lique, & leurs jeusnes, & le merite qu'ils
donnent aux bonnes œuvres, je répons
en un mot que nous combattons ces
choses, parce que Dieu ne les a point
enseignées, & que nous n'osons les re-
cevoir en nôtre foy, parce que nous ne
les treuvons point en sa parole. Car
pour le libertinage qu'il nous reproche,
il ne faut que faire un paralelle de nô-
tre condition & de la leur, pour juger
dans lequel des deux partis la chair est
le plus a son aise, où dans le leur, qui
jouist d'une entiere prosperitè mondai-
ne, & qui la prend même pour l'une de
ses marques, ou dans le nôtre qui ge-
mit presque par tout sous cette croix du
Seigneur, que nous reconnoissons vo-
lontiers, pour l'enseigne de nos trou-
peaux affligés. Mais il faut laisser a Dieu
le jugement de l'accusation moqueuse
de ces gens; qui ayant tout a souhait sur
la terre, insultent a nôtre misere, en fei-
gnant, que c'est pour nous mettre plus
au large que nous nous sommes jettés
dans les fers, & que c'est pour estre

Chap.I. mieux avecque le monde, que nous avons embraſsè la profeſſion, qu'il hait & perſecute le plus. Ie viens au ſecond enſeignement que nous devons tirer des paroles de l'Apôtre;qui eſt que puis qu'il n'eſt pas poſſible d'entrer dans le port ſalutaire de la foy,ſi l'on n'a la conſcience bonne, nous ne devons pas nous étonner que peu de gens goûtent aujourdui la foy, & ſa veritè; chacun voyant aſſés combien la puretè de la conſcience, & l'integritè de l'ame eſt rare dans le monde. Mais l'apoſtaſie d'Hymenée & d'Alexandre nous ôte auſſi le ſcandale, que nous prenons quelquefois du changement de ceux qui nous quittent. Car ces deux hommes avoient eu du nom entre les Chrétiens, & neantmoins ils n'abandonnerent pas ſeulement la droite foy; Ils firent même une ſecte, & forgerent des hereſies. Si cela eſt arrivè ſous les yeux des Apôtres, & dans l'admirable lumiere de leur divine predication, pourquoy trouvons-nous eſtrange,qu'il y ait aujourduy dans cette lie des ſiecles des ames lâches, ou vicieuſes, qui laiſſent la profeſſion de la veritè pour embraſſer

embrasser celle de l'erreur? Mais l'ex-
communication de ces deux imposteurs nous montre aussi d'une part, que l'Eglise doit avoir une discipline severe cõtre toutes les personnes scandaleuses; & de l'autre que ceux là s'abusent bien fort, qui pour favoriser l'humeur des mal nommés Nicodemites pretendent, que l'Apôtre laissoit dans la communion de l'Eglise ceux-là même, qui nioient la resurrection de la chair entre les Corinthiens. Ce lieu nous fournit une preuve convaincante contr'eux, où vous voyés que l'Apôtre excommunie expressément Hymenée; c'est a dire les personnes entachées de cette abominable erreur. Mais chers Freres, le principal fruict, que nous avõs a recueillir de la leçon de l'Apôtre, c'est qu'il nous faut garder nos consciences nettes, & purifier nôtre vie de toutes les ordures du vice, tenant pour une maxime certaine que le naufrage est inévitable, a tout homme, qui a rejettè la bonne conscience. Ne vous fiés point a la vivacitè de vôtre esprit, a l'assiduitè de vôtre étude, au travail de vôtre lecture, au tresor que vôtre memoire

Chap. I. moire conſerve, de ce que vous avés ouï dans l'Egliſe. Tout cela ne ſera pas capable de vous faire goûter la veritè de l'Evangile, & beaucoup moins de la retenir, ſi vous n'avés une bonne conſcience. Alexandre & Hymenée avoient ouï les enſeignemens de l'Apôtre;ils avoient veu ſes lumieres;mais ces grands avantages ne leur ſervirent de rien. Ils tournoyerent a l'entour du port ſalutaire de la foy ; mais ils ne le peurent gagner; ils firent naufrage a l'entrée ; parce qu'ils avoient rejettè la bonne conſcience. C'eſt encore la vraye cauſe qui empeſche aujourd'huy tant de gens d'entrer dans ce port de la foy, & qui en êloigne tant d'autres, qui en approchoient;l'avarice, ou l'ambition, ou la luxure, & en un mot l'amour du mõde,les faiſant tous échouër ſur divers écueils ; mais dans un même malheur. Car cõment une conſcience, qui admire les richeſſes de la terre, qui adore ſes vanités, & ſoûpire aprés ſes plaiſirs,peut-elle, je ne diray pas croire & embraſſer,mais ſouffrir ſeulement la doctrine de la croix, qui nous oblige dés l'abord a mourir au monde, & a nous

nous mêmes, pour ne vivre que dans le ciel, avecque Iesus Christ? Mais quand bien cela seroit possible, Dieu ne permettra jamais que la foy d'une veritè si sainte loge dans les ordures, & avecque les poisons d'une mauvaise conscience; Il l'en viendroit plûtost arracher luy-même, si la nature pouvoit souffrir, que deux choses si contraires se treuvassent ensemble dans une même ame. Si nous craignons donc le naufrage, si nous aprehendons la sentence de l'Apôtre, qui est un certain prejugè de celle de Dieu, si nous avons horreur de Satan, & de sa main, & de sa puissance, a qui tous les compagnons d'Alexandre ou d'Hymenée seront livrés, ou des ce present siecle, ou du moins en celuy qui est a venir, Freres bien-aimés, gardons nos cœurs sur toutes choses, & y maintenons la bonne conscience en son entier; Qu'elle soit le gouvernail de nôtre course, pour nous introduire & conserver fidelement dans le divin port de la foy, où nous serons en seuretè contre les vents & les orages de l'enfer

& du monde, jusqu'a ce que le Seigneur Iesus nous retire auprés de luy, dans le sanctuaire eternel de sa vie & de sa gloire. AMEN.

SERMON

SERMON DIXIESME. *

* Prononcé Charenton le 1. Aoust 1655.

I. TIMOTH. Chap. II. verſ. 1. 2. 3.

I'admoneſte donc qu'avant toutes choſes on faſſe requeſtes, prieres, ſupplications, & actions de graces pour tous hommes.

Pour les Roys, pour tous ceux qui ſont conſtitués en dignitè, afin que nous puiſſions mener une vie paiſible & tranquile, en toute pietè & honeſtetè;

Car cela eſt bon, & agreable devant Dieu nôtre Sauveur.

CHERS FRERES; La priere eſt le plus excellent, & le plus neceſſaire de tous les exercices de la pietè. C'eſt un teſmoignage de nôtre foy en Dieu, & la plus douce partie du commerce religieux, que nous avons avecque luy. Car en priant nous confeſſons hautement qu'il y a un Dieu dont la providence gouverne le monde, & daigne avoir ſoin de nous & de nos affaires;

Chap. 11. Rom. 10. 14

ſelon ce que dit l'Apôtre, *comment invoqueront-ils celuy en qui ils n'ont pas creu?* En nous addreſſant a luy, nous reconnoiſſons qu'il eſt, & en luy demandant nos neceſſités, nous faiſons profeſſion de croire, que c'eſt de ſa volontè & de ſa puiſſance que dépend nôtre bien, comme de la premiere ſource de l'eſtre, de la vie, & du mouvement des creatures. Et ceux d'entre les ſages Payens, qui niant la providence ne laiſſoient pas de retenir la priere & le ſervice de la divinitè, ſe moquoiét evidemment du monde. Car qui ne void que c'eſt une illuſion toute pure de demander nôtre bien a celuy que nous eſtimons ne vouloir, ni ne pouvoir prendre aucune connoiſſance de nous, ni de nos affaires? & que ſi le ſoin des hommes & des choſes du monde eſt capable de troubler le repos de Dieu, comme l'enſeignoit cette Philoſophie extravagante, ce ſeroit l'offenſer, & choquer ſa felicitè de luy addreſſer des prieres? Mais outre la gloire que la priere donne a Dieu d'eſtre le Seigneur de toutes choſes, & la cauſe ſouveraine de nôtre bien, elle contient encore une recon-

reconnoissance tres-expresse de la foiblesse & pauvretè de nôtre nature. Car en cherchant le bien de nos corps & de nos ames en Dieu, nous avoüons que nous n'avons rien en nous mêmes qui puisse ou nous l'acquerir,ou nous le conserver,c'est a dire que nul des hommes quelque force de corps & d'esprit, qu'il ait,n'est capable de se rendre heureux de soy même. Ainsi vous voiés que la priere est une protestation des deux premiers principes de la pietè; qui reconnoît d'vne part la providẽce, & la grace de Dieu, & de l'autre la vanitè de nôtre propre nature. Mais il paroit aussi clairement, qu'elle n'est pas moins necessaire, qu'excellente. Car puis qu'il est un Dieu, souverainement bon,sage,& puissant,qui a seul dans ses tresors en une pleine & inépuisable abondance, les biens, dont nous avons besoin pour estre heureux, & qui d'ailleurs est infiniment liberal & communicatif; il s'ensuit evidemment, qu'il est de nôtre devoir de luy presenter continuellement nos supplications en toute humilitè, & reverence pour obtenir ses graces; & que manquer a celà

Chap. II.

eſt nous rendre indignes de ſes faveurs; puis qu'il n'eſt pas raiſonnable, qu'elles ſoyent communiquées a des ames,qui les mépriſēt ſi fort,qu'elles ne daignent pas mêmes les demander a celuy qui en eſt l'auteur.Ces ſentimens ſont d'une juſtice & d'une veritè ſi évidente, ou pour mieux dire ſi éclatante, qu'ils paroiſſent même dans les plus épaiſſes tenebres de l'ignorance du genre humain , ne ſe treuvant point de religion parmi les nations, quelque folle & groſſiere qu'elle ſoit d'ailleurs, qui n'ait ſes prieres, & ſes oraiſons, & qui n'en conte l'uſage pour l'une des principales parties de la devotion, qu'elle ordonne. Et bien que la ſageſſe des Grecs fuſt extremement fiere, & qu'elle preſumaſt infiniment de la pretenduë ſouverainetè de ſon franc arbitre, juſques a s'égaler & a ſe preferer mêmes quelquefois au plus grand de tous leurs Dieux;ſi eſt-ce qu'aprés toutes ces vaines équippées de leur orgueil, contraints par le ſentiment même de la nature, ils admettoient l'uſage des prieres; Les plus modeſtes d'entr'eux en reconnoiſſent & établiſſent

mêmes

mêmes la neceſſitè avoüant franchement, que ce n'eſt pas aſſés de nous étudier & exercer aux choſes bonnes & honeſtes, comme s'il étoit en nous de les faire, & d'y reuſſir de nous mêmes & ſans le ſecours de Dieu; mais qu'il faut ajoûter la priere a nôtre travail, comme la forme a la matiere; c'eſt a dire comme l'acte ſeul capable de luy donner ſa perfection, qu'autrement ce ſeroit embraſſer une vertu athée & impie; c'eſt a dire une chimere qui ne peut eſtre en la nature; puis que la pietè & la religion envers Dieu eſt la ſource de la vraye vertu, & la ſemence de tout ce qu'il y peut avoir de bien en nous, comme ils le reconnoiſſent fort bien eux-mêmes; juſques a écrire en termes exprés, qu'il n'eſt pas poſſible qu'un athée ne ſoit auſſi inſenſè. Mais comme la religion Chrétienne, ſeule vraye & celeſte, nous a découvert incomparablement mieux, que toutes les autres la nature, la bontè, la providence, & la grace de Dieu, & la miſere & le neant de l'homme; auſſi nous a-t-elle beaucoup mieux inſtruits de la neceſſitè, & des fruits de la priere. Il n'y a qu'elle a

Chap. II. *Hierocles ſur les vers de Pyth. p. 234. là même p. 68. & 261.*

Chap. 11.

vray dire qui en ait établi le droit & legitime usage ; nous la commandant, comme l'ame de la pietè, & la plus noble partie du service divin ; qui s'étend en toute nôtre vie, n'y ayant pas un de nos âges, ou de nos jours, pas une de nos conditions ou dispositions, que la priere ne doive accompagner. C'est la consolation de nos ennuis, l'addoucissement de nos amertumes, nôtre refuge dans l'adversitè, la délivrance de nos maux, l'ornement de nôtre prosperitè, la couronne de nos joyes, le sel de nos biens, qui nous en assaisonne & conserve la possession; Elle éteint la colere de Dieu, elle détourne les foudres du ciel, elle attire ses benedictions; elle élargit nos cœurs, elle met la paix dans nos consciences, & épand dans nos entrailles le sentiment de Iesus Christ, & nous fait goûter dés ce siecle les premices de son bien-heureux royaume. C'est pourquoy le S. Apôtre aprés avoir recommandè a son disciple Timothée dans le chapitre precedent la veritè de l'Evangile, pour la retenir en sa puretè contre les fraudes de la seduction, & la laschetè de l'apostasie, voulant maintenant

nant luy parler des devoirs & exerci- Chap. II.
ces de cette diſcipline divine, commence a bon droit par l'ordre qu'il luy donne des l'entrée de ce deuxieſme chapitre, de former l'Egliſe a la priere, a preſenter continuellement a Dieu des requeſtes & ſupplications, non ſeulement pour les fideles, mais mêmes pour tous les hommes; & particulierement pour les Roys, & les magiſtrats, comme pour ceux qui tiennent entre leurs mains les ſources de la paix & tranquillitè publique; ajoutant que c'eſt choſe bonne & agreable a Dieu, que nous leur rendions cet office charitable. Ses paroles ſont ſi claires, qu'en les oiant vous y avés peu remarquer ce ſens de vous mêmes. Ayant a vous en entretenir, nous conſidererons, s'il plaiſt au Seigneur; premierement l'exhortation ou admonition de l'Apôtre, *qu'avant toutes choſes on face requeſtes, prieres, ſupplications, & actions de graces;* Puis en deuxieſme lieu le ſujet de ces prieres, c'eſt adire pour qui il veut qu'õ les face, *pour tous hommes* (dit-il) *pour les Roys, pour tous ceux qui ſont conſtitués en dignitè.* En troiſieſme lieu, la fin, ou

 l'effet

Chap. II.

l'effet de ces prieres; *afin* (dit-il) *que nous puissions mener une vie paisible & tranquille en toute pietè & honestetè.* Et enfin en quatriesme & dernier lieu nous toucherons brievement la raison de ce devoir, qu'il met en avant en ces mots; *Car cela est bon* (dit il) *& agreable a Dieu nôtre Sauveur.* Pour le premier de ces quatre points, l'Apôtre l'exprime en ces mots, *I'admoneste donc qu'avant toutes choses on face requestes, prieres, supplications & actions de graces.* Quand il dit d'abord *j'admoneste donc*, c'est seulemēt, pour reprendre son premier discours, & non pour induire proprement, ce qu'il ajoûte des paroles immediatement precedentes, comme si c'en étoit la suite. Car ce qu'il ordonne ici de *faire des prieres pour tous hommes*, ne se peut tirer de ce qu'il disoit ci devant du châtiment d'Hymenée, & d'Alexandre, qu'avec violence, & par une grande chaisne de raisonnemens éloignès. Mais parce qu'aprés avoir commencè le dessein de cette épitre, qui étoit d'avertir Timothée des choses necessaires a l'edification de l'Eglise d'Ephese, où il l'avoit laissè,

il a

Il a fait une digreſſion aſſés longue a l'occaſion des faux docteurs, dont il a chatiè la temeritè, maintenant pour revenir a ſon premier & principal ſujet, il dit, *I'admoneſte donc qu'avant toutes choſes on face prieres*; Avant nettoyè la chaire de l'Egliſe de la doctrine étrangere, des fables, & des genealogies des ſeducteurs, & l'ayant toute remplie de la ſeule predication de l'Evangile, voions deſormais (dit-il) les autres exercices, où il faut occuper les Chrètiens, aprés les avoir inſtruits en la veritè. I'admoneſte donc qu'avant toutes choſes tu les formes a la priere. Il y en a qui ont eſtimè qu'il regle particulierement les prieres publiques, qui ſe font dans les ſaintes aſſemblées du peuple de Dieu; I'avouë qu'il les comprend auſſi dans cet ordre; mais non a l'excluſion des particulieres de chaque fidele. Car il parle en general pour tous les Chrétiens & ci aprés quand il reprend ce diſcours, il dit expreſſément que *les hommes fideles faſſent priere en tout lieu*; ce qui s'étend neceſſairement aux prieres particulieres auſſi bien qu'aux publiques. Il entend donc en general

que

Chap. II.

que tous les Chrétiens s'addonnent a ce ſaint exercice de la priere ſoit qu'ils ſe treuvent pluſieurs enſemble dans les congregations ſolennelles de l'Egliſe,ſoit qu'ils ſoient retirés dans leurs familles,ou ſeuls chacun en ſon particulier. Quelques uns rapportent ce qu'il dit *avant toutes choſes*, a l'ordre des advertiſſemens, qu'il donne a Timothée;comme s'il entendoit ſimplemẽt, que c'en eſt ici le premier ; parce qu'il en ajoutera d'autres cy aprés, & lient ces paroles avecque le mot *j'admoneſte*, comme s'il vouloit dire j'admoneſte avant toutes choſes, c'eſt adire en premier lieu, que l'on faſſe des prieres. Mais il me ſemble qu'il vaut biẽ mieux l'entendre de la dignitè du ſujet, dont il parle ; pour ſignifier qu'il nous admoneſte & nous exhorte de prier avant toutes choſes ; que la priere ſoit le premier de nos ſoins ; la plus douce & la plus aſſiduë occupation de nôtre vie; a peu prés en la même ſorte, que nôtre Seigneur nous commande de *chercher premierement le royaume de Dieu & ſa juſtice*; En effet ce ſaint exercice eſt ſi neceſſaire dans toutes les occaſions &

Matth. 6.33.

parties

parties de nôtre vie, que jamais nous ne devrions entreprendre, ni commencer chose aucune soit en public, soit en particulier, qu'aprés l'avoir consacrée & sanctifiée par la priere. Mais parce que les oraisons du Chrétien ne sont pas toutes d'une sorte, l'Apôtre en touche ici quatre principales especes, *les requestes*, *les prieres*, *les supplications*, & *les actions de graces*, pour exemple seulement, & afin de nous montrer qu'il n'en faut negliger pas une ; & non a dessein de nous en faire un exact denombrement, où il n'en soit oubliè aucune. Il n'est pas besoin de nous arrêter a vous representer la difference de chacune de ces oraisons d'avecque les autres, ni a expliquer au long les paroles, dont l'Apôtre s'est servi pour les exprimer. C'est assés que vous sachiés ce que les plus savans dans la langue originelle ont remarquè, que la premiere que nous avons traduit *requeste*, signifie le plus souvent les oraisons, qui demandent a Dieu la delivrance de quelque mal, qui nous presse ou nous menace ; que les autres qui suivent, & que nos Bibles appellent *prieres*, sont celles

Chap. II.

que nous faisons a Dieu pour obtenir de sa bontè les biens dont nons avons besoin. *Les supplications*, qui viennent aprés, sont les prieres que nous faisons pour autruy. Et quant aux *actions de graces*, sont, comme chacun sait, les remerciemens que nous faisons au Seigneur pour les graces & faveurs, que nous avons receuës de sa benediction. Il est vray qu'a s'attacher a la force du mot, ce ne sont pas proprement des prieres; mais l'Apôtre les a enroollées avec elles, parce qu'elles se rappottent a un même genre, faisant partie de cet entretien sacrè que l'ame fidele a avec Dieu, & pouvant même estre mises au rang des oraisons, si vous prenez l'oraison en toute l'étenduë de son sens, pour dire tous les discours religieux, que les enfans de Dieu luy addressent. Il y en a qui distinguent ces noms autrement. Mais cela n'est de nulle importance au fonds, étant évident que les trois premiers de ces mots se confondent dans l'usage de l'Ecriture, qui les prend souvent indifferemment pour toute sorte de priere. Ie viens a la deuxiesme partie de ce texte, qui nous apprend pour qui

qui c'est que l'Apôtre veut que nous fassions toutes ces prieres ; *Pour tous hommes* (dit-il) *pour les Roys, pour tous ceux, qui sont constitués en dignitè.* Chacun reconnoist assés,qu'il faut faire des prieres & des actions de graces pour nous mêmes, selon l'état où nous nous treuvons. Et nul ne s'étonneroit, que le Seigneur nous demandast un pareil devoir pour nos amis, & pour tous ceux que la naissance, ou l'amitiè, ou la religion ou quelque autre cause a unis & conjoints avecque nous. Mais il y en a peu,qui ne treuvent étrange, qu'il nous faille aussi prier pour les étrangers. Car dit ici la chair ; Qu'avons nous affaire de ceux de dehors ? N'est-ce pas assés que nous ayons soin de nos freres? Mais sur tout il nous semble dur, & déraisonable de prier pour ceux qui nous maudissent, & de souhaiter du bien a ceux qui nous font tout ce qu'ils peuvét de mal, qui persecutent la veritè, & blasphement le nom même de ce Dieu, que nous invoquons pour eux. L'Apôtre va donc au devant de ces pensées fausses & iniques; & les refutant toutes en un mot nous commande de prier pour

Chap. II.

pour tous les hommes, sans exclurre pas un d'eux de ce benefice de nôtre charitè. Il est vray que ne connoissant pas chacun de tous les hommes en particulier, il ne nous est pas possible de prier nommément & distinctement pour eux tous. Mais tant y a que l'Apôtre entend clairement, qu'il n'y a pas un homme dans le monde, a qui nous ne puissions rendre ce devoir, si nous le connoissons ; Et ce qu'il ajoute des Roys & des magistrats le montre clairement. Car nous ne prions pas seulement en gros pour l'ordre des Roys, ou pour celuy des Gouverneurs, ou des Iuges ; mais aussi distinctement, & nommement pour les personnes particulieres, que Dieu a élevées en quelcune de ces dignités au dessus de nous ; comme par exemple les fideles d'Ephese pour qui cette epitre a étè écrite, étoient obligés de prier Dieu en particulier & pour Claude leur Empereur, & pour les officiers, qui gouvernoient leur ville, & nous pareillement pour la personne du Roy que la providence a établi sur nous, & pour chacun des magistrats qui president sous son autoritè

autorité en chacun des lieux, où nous demeurons. C'eſt un deuoir neceſſaire; dont rien ne nous peut diſpenſer, & jamais il n'y eut d'Egliſe vrayement Chrétienne, qui ne le pratiquaſt ainſi. Et quant a ce que S. Iean témoigne quelque part, qu'*il ne dit point* au fidele, *qu'il prie pour le peché qui eſt a mort*; premierement la parole de cet Apôtre ne nous defend de prier pour cette ſorte de pecheurs, que depuis qu'ils ſont tombés dans cet horrible crime; & ainſi il nous permet de prier pour eux, avãt qu'ils ſoient dans ce malheur; D'où il s'enſuit ſeulement, que quelques uns des hommes peuvent tomber en un tel état, que nous ne ſommes plus obligés de là en avant de prier pour eux; mais non, qu'il y ait aucun homme, pour qui le fidele n'ait peu, & deu prier en quelcun des temps de ſa vie; ce qui ſuffit pour juſtifier l'ordre que S. Paul nous donne de prier *pour tous les hommes*. De plus j'ajoute que ce mal-heureux & deſeſperé état du pecheur ne diſpenſant de prier pour luy, que ceux qui ſavent qu'il y eſt; il eſt évident, que ceux qui ne ſont pas aſſeurés qu'il y ſoit, ne laiſſent

Chap. II.

1. Iean 5.16.

Chap. II.

ſent pas d'eſtre obligés de prier pour luy,encore qu'il y ſoit en effet. Or la miſericorde du Seigneur eſt ſi grande, & il ramene tous les jours a ſa grace tant de perſonnes, qui ſembloient perduës ſelon toutes les apparences, que nous ne devons pas aiſément preſumer qu'aucun homme ſoit dans ce deplorable état, quelque profond que nous paroiſſe l'abyſme d'infidelitè,où nous le voions plongè. Et je croy que ceux qui en font un Iugement ſi funeſte ne ſauroient eſtre excuſés de temeritè, a moins que d'en avoir étè certiſiès par quelque revelation de Dieu; qui étant une choſe extraordinaire,la loy de l'Apôtre demeure entiere & inviolable, qu'il faut prier pour tous. Du moins eſt il bien certain que ces ſecretes & extraordinaires revelations de Dieu,qui ont eu lieu dans l'Egliſe primitive, & Apoſtolique, n'en ayant plus en celle d'aujourd'huy, nous qui vivons en ces derniers ſiecles ſommes abſolument & indiſpenſablement obligès par cette ordonnance de S.Paul,a prier pour tous les hommes. La pratique de l'Egliſe la plus aſſeurée marque de ſa creance,

nous,

nous montre, qu'elle l'a toûjours ainsi entendu. Car pour l'ancienne, les serviteurs de Dieu, qui y vivoient, nous apprennent expressémẽt, qu'il n'y avoit nulle partie du monde où le peuple Chrétien ne fist des oraisons de cette nature; non seulement pour les saints, ou fideles, déja regenerés en I. Christ; mais aussi pour tous les infideles & ennemis de la croix de Christ, pour tous les idolatres, pour tous ceux qui persecutent le Seigneur en ses membres, pour les Iuifs, dont l'aveuglement ne voit point la lumiere de l'Evãgile, pour les Heretiques, pour les Schismatiques, qui rompent l'unitè de la foy & de la charitè que l'on demandoit a Dieu pour tous ces gens là, que de leurs erreurs ils fussent convertis a luy, en recevant la foy & la charitè, & que delivrés des tenebres de l'ignorance ils vinssẽt a la cõnoissance de la veritè. Ce sont les paroles d'un ancien Docteur; illustre entre les defenseurs de la grace, qui ajoûte que les liens de Satan, & la tyrannie du vice, & la tromperie de l'erreur empeschant tous ces miserables de demander cette grace pour eux mêmes

Chap. II.

S. Prosper. l. 1. de vocat. gent. c. 12.

Chap. II.

même, le Seigneur a voulu que le fideles leur rendent ce bon office en le priant pour eux, afin que quand nous en voyons quelques uns sortir de ce miserable état, & venir a la profession de l'Evangile, nous ne doutions point que leur conversion ne soit le vray ouvrage de Dieu, qui a fait par l'efficace de sa grace ce que nous luy avions demandè par son commandement, & que le remercians de ceux qu'il a sauvès, nous esperions qu'il éclairera aussi les autres, & par la même vertu de sa grace divine les transportera avant leur mort de la puissance des tenebres dans le royaume de son Fils. Nos Eglises suivent fidelement la même regle; presentant a Dieu expresséement dans toutes leurs plus solennelles assemblées, cette priere entre les autres; que *comme il veut estre reconnu Sauveur de tout le monde en la redēption faite par son Fils Iesus Christ, ceux qui sont encore étrangers de sa connoissance, étant en captivitè d'erreur & d'ignorance soient reduits par l'illumination de son Esprit, & par la predication de son Evangile, a la droite voye de salut, qui est de le connoitre seul vray Dieu & celuy qu'il a envoyè*

voyé Ieſus Chriſt. Outre l'ordre exprés que l'Apôtre nous donne en ce lieu de prier ainſi pour tous hommes & pour chacun d'eux, le Seigneur Ieſus nous en à auſſi baillè la regle dans l'oraiſon, qu'il nous à appriſe. Car quand nous y demandons au Pere, *que ſa volontè ſoit faite en la terre comme au ciel*; qu'eſt-ce autre choſe ſinon le prier, qu'il retire les hommes des egaremens de leur rebellion, & les amene tous ſous le joug de ſon Evangile, pour luy obeïr & le ſervir en la même ſorte qu'il eſt obeï & ſervy dans les cieux? & en un mot qu'*il les change en Anges*, comme dit tres-elegamment un ancien Pere * *& nôtre terre en un ciel ſaint & bien heureux?* Avant que de paſſer outre j'ay a vous avertir de l'impertinence d'un hõme celebre en ſon temps entre les Ieſuites † qui de ce que l'Apôtre nous commande de prier pour tous hommes ſans aucune exception, conclut qu'il faut donc auſſi prier pour les morts. Mais ſi cela eſt, pourquoy ne prient-ils pas pour les dannés? & pour les bien-heureux, qui jouiſſent de la gloire de Dieu dans les cieux? De tous les morts n'y-a-t-il que les ſeuls

Chap. II.

* Chryſoſtome ſur ce lieu.

† Turrianus.

Chap. 11.

habitans de leur purgatoire fabuleux, qui doivent estre censés sous le nom d'hommes ? Mais il est clair que l'Apôtre ne parle ici que des personnes, qui vivent avecque nous sur la terre, & des offices que nous leur devons, tandis qu'ils y sont, & ce qu'il ajoûte de la fin de la priere, qu'il nous ordõne de faire pour les Roys, le montre evidemment, *priés pour eux* (dit-il) *afin que nous puissions mener une vie paisible & tranquille.* Puis que la priere qu'il entend sert a cet usage, certainement elle se fait pour les Roys vivans; & non pour les morts; étant clair que ceux qui vivent, peuvent servir a cela, & non ceux qui sont morts; si ce n'est que ce Iesuite s'imaginât, que les Princes qui sont en purgatoire, gouvernent encore aujourduy apres leur mort, les peuples & les états, où ils regnoient autresfois sur la terre. Mais il me semble que j'aurois bien plus de suiet de conclurre que la priere pour les morts, est un office inconnu aux Apôtres, & étranger de leur discipline, de ce que S. Paul ni en ce lieu où il parle si expressément de l'étenduë de la priere, ni en tant d'autres, où il nous

la

la recommande, n'y fait jamais aucune mention des morts. Icy il ne ſe contente pas de dire en general que l'on prie *pour tous hommes* ; Il ajoûte nommément que l'on prie pour *les Roys* , *& pour les magiſtrats* ; par ce qu'étant alors perſecuteurs, quelcun eût peu s'imaginer qu'ils ne ſeroient pas cópris dans cette generalitè de tous les hommes, pour qui il faut prier. Il y a beaucoup plus de ſujet de croire, que les morts ne ſont pas du nombre de tous ces hommes, que l'Apôtre a recommandés a nos prieres ; & en effet avant ce Ieſuite, jamais nul de tous les Chrétiens ne s'étoit avisè de les y enclorre. Il faut donc dire, que ſi ſelon l'intention de l'Apôtre, ils y étoient veritablemẽt compris auſſi biẽ que les Roys; il étoit de ſa charitè, & de ſa prudẽce de nous en avertir également, des uns & des autres. Et neantmoins vous voyès que l'ayant biẽ fait pour les Roys, qu'il nomme ici expreſſément il ne dit rien des morts. Certainemẽt nous pouvons donc conclurre tout au rebours du Ieſuite, que les mort ne ſont nullement du nombre de tous ces hommes, pour qui l'Apôtre

Chap. III.

Chap. II.

nous commande de prier. Quant aux Roys, dont il parle, il est evident, qu'il entend par ce mot tous les Princes Souverains, qui ont le plus haut degrè de puissance & d'autoritè dans les états, quelque nom, & quelque forme qu'ils ayent d'ailleurs; si bien qu'il ne faut pas douter qu'il n'y comprenne principalement les Empereurs Romains, les souverains de cette grande & terrible monarchie, qui fleurissoit alors & qui a si long-temps gouvernè le monde. En effet ils étoient vrayement Roys; ils en avoient les droits & la puissance, bien que par une addresse politique ils n'en prissent pas le nom, a cause qu'il étoit odieux a Rome. Mais les Grecs, qui n'ayant point d'aversion contre la royautè, en avoient conservè le nom dans l'honneur legitime, qui luy est deu, ne feignoient point de l'employer pour signifier l'Empereur Romain, qu'ils appellent fort souvent *le Roy*, en parlant de luy dans leurs livres. C'est en ce même sens que l'Apôtre le prend ici, & il ajoûte qu'outre les Souverains nous devons aussi prier pour tous leurs Ministres & officiers, qui sous leur autoritè

torité exercent quelque puiſſance & dignité dans l'état, ſoit pour le gouvernement des provinces, ſoit pour l'administration de la juſtice, ſoit pour la conduite des armées. Il comprend toutes ces charges ſous le nom de ceux qui ſont *conſtituez en dignité*. Il veut donc que le Chrétien preſente pour eux tous ſes prieres a Dieu. Et la raiſon qu'il en allegue eſt notable, *afin*, (dit-il) *que nous menions une vie paiſible & tranquille.* Car c'eſt pour cela, que Dieu a inſtitué leurs charges & leurs dignités dans le monde; afin qu'armés de l'autorité & des forces publiques ils maintiennent le genre humain en paix, châtiant les méchans, & reprimāt l'audace des broüillons; Sans cela, tout ſeroit plein de voleries & de meurtres, & de brigandages; ſe treuvant par tout des eſprits fiers & mêchans, beaucoup pires que les beſtes ſauvages, qui feroient d'horribles ravages, ſi les loix & les glaives des magiſtrats ne les retenoient. D'où vous voyés qu'il n'y a point d'hommes ſur la terre, qui ſoient plus obligés aux Princes, ou qui leur doivent plus d'amour & de reſpect, que les Chrétiens; la na-

Chap. II.

Chap. II. tion la plus douce & la plus paisible qui soit, dont la religion, & la vie ne respire que la paix. Pour les méchans, les seditieux, & les insolens, cette puissance leur est ennemie; les serrant & les rangeant a la raison, malgrè qu'ils en ayēt, & s'opposant comme une digue forte & insurmontable, a la furie de leurs convoitises injustes; Mais pour nous, qui faisant profession d'estre les disciples de l'Agneau de Dieu, ne demandons qu'a passer doucement en cette terre, comme dans un pais étrāger, sans faire tort a aucun, sans bruit & sans tumulte, dans la meditation & l'exercice de la discipline celeste, que nous avons embrassée; que saurions-nous souhaiter de plus favorable pour nôtre dessein, que la dignitè des puissances superieures, qui par le bel ordre, où elles entretiennent les villes & la campagne, conservent dans leurs états cette paix & cette tranquillitè, qui nous est si necessaire? Quād donc le caractere de Dieu, qu'elles portent sur le front, ne nous les rendroit pas de luy même augustes, & venerables, toûjours est il évident que nôtre propre interest nous les devroit recom-

recommander, n'y ayant point d'hom- Chap. II.
mes a qui leur institutiõ soit plus necessaire, qu'aux disciples de I. Christ, dont le métier ne s'exerce jamais avecque tant de libertè & de commoditè, qu'a l'ombre & dans le sein de cette tranquilitè publique, que la seule autoritè du Prince est capable de nous donner. Mais afin que nul ne s'imagine que nous souhaitions la paix & le repos pour vivre dans les delices, & nous abandonner a la voluptè & a l'oisivetè, l'Apôtre nous avertit expressément de nôtre devoir, qu'il faut passer cette vie paisible & tranquille, non dans les plaisirs & dans la dissolution, mais *en toute pietè & honestetè*; c'est adire en la crainte & dans le service de Dieu, & dans l'innocence, la puretè, & la sanctification des meurs. Car quand il dit *toute pietè*, il entend selon son stile ordinaire une pietè parfaite, & a laquelle il ne manque aucune de ses parties legitimes. Si nous avons donc quelque affection & quelque amour pour la paix, pour la pietè, & l'honestetè; il est évident que nous devons incessamment recommander a Dieu ceux, par le ministere

Chap. II.

niſtere deſquels il fait venir ces biens ſi excellens juſques a nous. Mais dirés-vous, il arrive ſouvent, qu'ils s'acquittent fort mal de ces devoirs, pour leſquels ils ont étè creés. Ie l'avouë;mais puis que c'eſt pour cela qu'ils ont étè inſtituès dans le genre humain je ſoutien qu'il faut toûjours reſpecter l'ordonnance de Dieu, & plus ils s'en éloignent, prier pour eux avec d'autant plus d'affection, afin que le Seigneur nous exauceant, leur inſpire des ſentimens,des mouvemens, & des deſſeins dignes de la gloire, où il les a elevés. De plus quelque corrompu que ſoit le gouvernement d'un Prince, toûjours eſt-il beaucoup meilleur & plus ſupportable, que la confuſion & le deſordre. Car ſous l'un il reſte toûjours quelque forme d'état, où parmi les injures & les ſouffrances de quelques uns,la plus grand'part ne laiſſent pas de vivre paiſiblement ; au lieu que quand l'autoritè legitime eſt une fois ébranlée, il n'y a plus d'ordre ni de ſeuretè. La crainte & l'effroy tiennent tout dans une agitation continuelle : & ſi le peril ne viēt pas juſques a vous, tant y a que vous ne

pouvez

pouvez vous exemter de la peur. Nous n'avons que trop veu durant le malheur de nos derniers troubles, cette veritè confirmée par de triſtes & cruelles experiences, dont Dieu nous vueille a jamais preſerver a l'avenir. Enfin j'ajoûte encore, que les fautes des Princes nous obligent a penſer aux nôtres. Car c'eſt pour nous châtier de nos vices, que Dieu aigrit contre nous les cœurs de ceux, qui nous gouvernent ; ſi bien que cette occaſion nous oblige encore a redoubler nos prieres a Dieu, & a luy demander avec une ame vrayement penitente, qu'en nous pardonnant nos pechés, il revête nos ſuperieurs de juſtice, & de clemence, & de toutes les vertus neceſſaires pour nous faire viure ſous eux paiſiblement en toute pietè & honneſtetè. Mais l'Apôtre pour fermer la bouche a la contradiction, juſtifie le devoir qu'il nous a recommandè de prier pour tous les hommes, & nommémẽt pour les Roys, & pour tous ceux qui ſont conſtituès en dignitè; *Car cela eſt bon* (dit-il) *& agreable devant Dieu nôtre Sauveur.* Il ramene la choſe a ſa ſource; c'eſt adire a la volontè

Chap. II.

volontè de Dieu, qui eſt nôtre ſouveraine loy, n'y ayant point d'homme raiſonnable, qui ne doive ployer ſous ſon autoritè, & s'aſſujettir a tout ce qui luy eſt agreable. Premierement il dit *que cela eſt bon*; c'eſt a dire que c'eſt une choſe juſte & honeſte, utile, & ſalutaire. La juſtice en eſt évidente. Car puis que tous les hõmes ſont nos prochains, iſſus d'un même ſang, doüés d'une même nature, formés a une même image, & appelés a un même heritage, qui ne voit qu'eux & nous ne faiſons tous enſemble, qu'une même citè, & une même famille? qu'ẽ ſuite de cette union, nous devons tous procurer le bien les uns des autres, autant qu'il nous eſt poſſible? & notamment par le ſecours mutuel de nos prieres? Mais la dignitè, a laquelle Ieſus nous a conſacrés, nous oblige encore particulierement a rendre ce devoir a tous les hommes. Car ce grand Prince de nôtre ſalut nous a tous faits Sacrificateurs a Dieu ſon Pere. les premices de ſes creatures, & les aiſnés de ſa famille; dont la charge & l'exercice eſt d'offrir continuellement les bouveaux myſtiques de nos levres

levres (c'eſt a dire nos prieres & nos vœux) pour tous les habitans du monde; afin d'y attirer la benediction du Pere d'éternitè. L'utilitè de ce devoir paroit auſſi clairement, premierement en ce qu'il amortit la flamme de nos haines & de nos paſſions contre les hommes, même contre les plus violens. Car comment pourrez-vous haïr un homme pour qui vous priès la Divinitè? Mais cela ne ſert pas moins a ceux, pour qui nous prions. Car il arrive ſouvent que Dieu les amende, fléchi par l'ardeur & la continuation de nos prieres. L'exemple même d'une charitè ſi admirable les touche quelquefois au vif, ou les gagnant tout a fait au Seigneur, ou du moins les addouciſſant, & moderant un peu la rage de leur paſſiõ contre la veritè. Car où eſt le cœur aſſés dur pour ne pas s'amollir en voyãt un Chrétien ſouffrir patiemment ſes outrages, & pour toutes les injuſtices & cruautés qu'il luy fait, ne laiſſer pas de l'aimer, & au lieu des imprecations & maledictions, que ce traittement a accoûtumè de tirer de la bouche des autres hommes, preſenter inceſſamment a Dieu

a Dieu pour luy des prieres tres-ardentes ? Les mêmes raisons nous obligent aussi à prier pour les Princes ; d'autant plus, qu'étant elevés dans le plus haut lieu de la societè humaine, leur dignitè nous demande un respect & une affection particulierè & nous promet que l'utilitè du bien que nous leur procurerons, aura une plus grand' étenduë. L'Eglise s'en ressentira peut estre toute entiere. Comme nous lisons dans l'histoire ancienne, que quelque boucherie que les Nerons,& les Domitiens & leurs semblables,eussent faite des pauvres Chrétiens, ces genereux innocens ne laissoient pas pour tout cela de presenter incessamment les sacrifices de leurs prieres pour eux ; demandant à Dieu qu'il leur donnât une vie longue, un gouvernement tranquille, une maison ferme & asseurée, des armes vaillantes, un senat fidele, un bon peuple, & un état paisible. Ce furent sans doute ces belles & admirables prieres, qui addoucirent premieremẽt les Adriens, les Antonins, & les Severes, & qui depuis ayant fléchi le Seigneur par une perseverance de prés de trois cens ans, conver-

Tertull. dãs son Apologetique.

convertirent enfin a la foy de I. Christ le grand Empereur Constantin. Ainsi voiés vous que prier pour tous les hommes & particulierement pour les Roys & pour leurs officiers est une chose bonne en tout sens. Etant telle nul ne peut douter qu'elle ne soit aussi agreable a Dieu, comme dit l'Apôtre. Car puis que Dieu est souverainement bon, il n'est pas possible qu'il n'aime toutes les choses, où il voit reluire quelque etincelle de sa justice & de sa bontè infinie. Et il semble qu'il l'appelle ici nôtre Sauveur tout exprés, afin que d'un côtè la volõtè d'un Dieu, qui nous a sauvés, nous touche plus vivement, & que de l'autre le souvenir de la pitiè qu'il a euë de nous en nous tirãt de la mort, & nous communiquant son salut, nous porte a avoir compassion de ceux, qui sont dans le mal-heur où nous avons étè, & a leur procurer par nos prieres a Dieu la même grace que nous en avons receuë. Vous voiés, Mes Freres, combien est juste, & utile, & salutaire, & agreable a nôtre grand Dieu le devoir que son Apôtre nous a aujourduy commandè. Que reste-t-il sinon que

nous

Chap. II.

nous nous en acquittions soigneusement & fidelement, faisant tous & en public & en particulier, & dans ces saintes assemblées, & dans nos maisõs, des requestes, des prieres, des supplications, & des actions de graces a nôtre Dieu? avecque tant d'ardeur & d'assiduitè, que l'on puisse veritablement dire de cette Eglise ce que S. Luc a écrit de celle de Ierusalem, *qu'ils perseveroient tous en la doctrine des Apôtres & en la communion, & en la fraction du pain, & en prieres*? Ce sont là nos sacrifices; c'est nôtre service raisonnable, saint & plaisant a Dieu. Ce sont nos armes contre les tentations du Diable & du monde. Les personnes & les familles, qui negligent la priere, sont des soldats desarmés exposés a la fureur de l'enne-my. Il ne faut pas s'étonner des ravages qu'il y fait, des vices & des scandales qu'il y seme, des revoltes où il les emporte, puis qu'il les treuve denués de l'unique defense du Chrétien; c'est adire de la priere. Mais outre nôtre propre salut, prions aussi pour celuy de nos prochains; Etendans même ce charitable secours de nos supplications & requestes

Act. 2. 42.

requeſtes *a tous les hommes*, ſelon l'ordre exprés de l'Apôtre. Ne m'allegués point qu'ils ſont étrangers ; qu'ils ſont méchans, idolatres , infideles, ennemis & perſecuteurs de l'Egliſe. C'eſt pour cela même qu'il en faut avoir plus de pitiè; puis que c'eſt proprement ce qui les rend mal-heureux. Ne deſeſperés point de leur ſalut. Ce Dieu que vous priés eſt tout-puiſſant. Il n'y a point de pierre ſi dure, qu'il ne puiſſe amollir, & en faire un enfant d'Abrahá. Il n'y a point de chaiſne, qu'il ne briſe; ni de priſon, qu'il n'ouvre; ni de foſſe, d'où il ne tire les eſclaves de Satan, quand il luy plaiſt de déployer la main de ſa grace ſur les pauvres pecheurs. Souvenés-vous particulieremét Fideles, de prier pour les Roys, & pour tous ceux qui ſont établis en dignitè, que l'Apôtre vous a recõmandés. Cõme ils tiennent le plus haut lieu dás les états, étant les arbitres & diſpenſateurs de la paix & de la proſperitè du gẽre humain; qu'ils faſſent auſſi le principal article des prieres, que vous preſentés a Dieu pour les hõmes. Demandés luy qu'il les enrichiſſe des vertus neceſſaires pour regner heureuſement,

Chap. II.

Chap. II.

qu'ils ſoient les protecteurs de l'innocẽce,les fleaux des vices & des crimes, les gardiens des loys , les peres de leurs peuples.Faites nommement ces prieres pour le Roy nôtre Souverain Seigneur; Il eſt le fruit des vœux de ſes peuples. Que ces mêmes prieres qui l'õt obtenu du ciel,combatent maintenant pour ſa conſervation. Prenés part en ſon bonheur,& dans la joye de ſes victoires & de ſes proſperités. Faites en vos actions de graces a Dieu ; & y joignés tous les vœux , que peut inſpirer l'amour & le zele d'un bõ ſujet;pour la ſantè & la vigueur de ſa perſõne ſacrée, pour la ſeuretè & le bonheur de ſa maiſon royale, pour la gloire de ſa courõne,pour le ſuccés de ſes armesau dehors,pour la paix de ſon état au dedãs,pour la fidelitè de ſes ſujets,& pour la proſperitè & felicitè de tous ſespeuples.Que Dieu luy dõne ſõ Eſprit,qui forme ſon cœur au vray honneur, a la juſtice,a la clemẽce , a la magnanimitè,& ſur tout a l'amour & a la crainte de ſon grãd Nom;Que l'ombre de ſon glorieux ſceptre ſoit a jamais l'aſyle des peuples injuſtement opprimés , & la protection & le ſoûtien de nos pauvres Egliſes. C'eſt ſous cette

ombre ſalutaire que nous vivons & reſpirons. Mes Freres; C'eſt elle ſeule qui nous donne la paix, & la tranquillitè, dont nous jouïſſons. Ces aſſemblées, cette libertè d'ouïr la parole celeſte, de recevoir les Sacremens, de repaiſtre nos ames de la veritè de l'Evangile, d'y nourrir & elever doucemẽt nos enfans & nos familles, tout ce grãd bonheur eſt un benefice de ce Monarque; c'eſt un effet de ſa clemence, & un fruit de la conſtance de ſa bontè. Soyõs en reconnoiſſans & par une obeiſſance & fidelitè inviolable donnons luy ſujet de nous continuer a jamais ſa protectiõ & ſes bonnes graces. N'abuſons pas de cette faveur que Dieu nous communique par ſa main; Employons la paix & la libertè qu'il nous conſerve miraculeuſement, non au ſervice de la voluptè, non aux exces du luxe, non aux débauches du monde, mais a l'étude de l'Evangile, a la pratique de ſa diſcipline, aux œuvres de la charitè, & comme dit l'Apôtre a mener une vie paiſible & tranquille en toute pietè & honêtetè a la gloire de nôtre Dieu, a l'edificatiõ de nos prochains, & a nôtre ſalut. AMEN.

SERMON ONZIESME. *

* Prononcè a Charétõ le 10. Octobre 1655.

I. TIMOTH. Chap. II. Vers. 4. 5.

Dieu, *qui veut que tous hommes soyent sauvez, & viennent a la connoissance de verité.*

Car il y a un seul Dieu, & un seul Moyenneur entre Dieu & les hommes, assavoir Iesus Christ homme.

CHERS FRERES; La volontè de Dieu étant la regle parfaite de toute bontè & justice, il est évident que c'est le devoir de la creature raisonnable d'y conformer la sienne; parce que sans cela elle ne peut plaire a ce souverain Seigneur, ni estre heureuse sans luy plaire. D'où il s'ensuit que la religion, qui entreprend de nous conduire a nôtre vraye felicitè, ne nous doit rien ordonner, qui ne soit asseurément de la volontè de Dieu; & que celle qui s'occupe en des choses, dont elle n'a nulle

nulle certitude que Dieu les vueille, travaille en vain, & est plûtost une superstition, qu'une religion. Aussi voyés vous, que Dieu ramene toûjours son peuple a sa volontè & a sa parole, qui en contiét une vraye & fidele declaration & qu'il rejette rudement & avec de grandes menaces, non seulement ce qui choque directement ce qu'il a ordonnè, comme les impietès & les méchancetés qu'il a expressément defenduës dans ses Ecritures; mais cela même, qui n'y semblant pas contraire, étoit neantmoins mis en avant & pratiquè par les hommes en qualitè de service religieux par leur seule imagination; sans savoir si le Seigneur l'avoit agreable. C'est pour la même raison, que son Apôtre aprés avoir commandè aux fideles de *faire requestes prieres, supplications, & actions de graces pour tous hommes, pour les Roys, & pour tous ceux qui sont constitués en dignitè*, ne manque pas d'ajouter incontinent, *Car cela est bon & agreable devant Dieu nôtre Sauveur;* afin que nulle ame religieuse ne fist scrupule de pratiquer ce devoir, sachát qu'il est conforme a la volõtè de Dieu.

Chap. II.

Chap. II.

Car encore que les fideles de ce tẽps-là fussent assés instruits & asseurés, que c'est chose plaisante & agreable a Dieu que nous luy fassions des prieres & des oraisons pour nous, & pour les autres Chrétiens, ils pouvoient neantmoins douter s'il treuveroit bon, qu'ils le priassent comme S. Paul l'ordonne, pour les Princes & pour les peuples du monde, qui étoient alors ennemis, & le plus souvent persecuteurs de sa verité. Pour dõc leur en ôter toute doute, il les asseure expressément, que *cela est bon & agreable* a Dieu. Et son exemple doit servir de loy a tous les Docteurs & Pasteurs de l'Eglise, de ne rien commander a leurs troupeaux, dont ils ne puissent dire avec S. Paul, *Car cela est bon & agreable a nôtre Seigneur.* Si cette juste & raisonnable regle eût étè observée comme elle devoit, on n'eust pas remply la religion Chrétienne de tous ces services étranges, inouïs & inconnus a l'Ecriture Sainte, que le Pape de Rome a fait enfin passer pour autãt d'articles de foy, & dans l'observation desquels consiste la plus grand part de la pretenduë pietè & devotion de ceux de

de ſa communion. On n'eût pas obligè les hommes a adorer l'hoſtie, les reliques des Saints,& les images;ni a chômer les feſtes,ni a s'abſtenir d'une certaine ſorte de viandes durant plus du tiers de l'année, ni a conter toutes les ordures de ſa vie a un Preſtre, ni a ſe faire huiler le front a un Eveſque; Et pour ne m'eloigner pas du ſujet de S. Paul on ne leur euſt pas recommandè de prier pour les ames des trépaſſés, ni d'adreſſer leurs oraiſons a la bien-heureuſe Vierge,aux Anges, & aux eſprits des Saints.Car quoy qu'ils puiſſent dire de la nature de toutes ces choſes quāt au reſte, du moins eſt il bien certain, qu'il n'y en a pas une, dont ils puiſſent prononcer comme fait ici S.Paul de ce qu'il nous a ordonnè; *Car cela eſt bon & agreable devant Dieu nôtre Sauveur.* Ie n'allegue point pour cette heure les raiſons que nous avons de croire, que ces ſervices choquent ſa volontè;C'eſt aſſés que nous ne pouvons nous aſſeurer qu'ils luy ſont agreables. Car de nous payer ici de l'autoritè ou de l'Egliſe preſente,ou de leurs majeurs,c'eſt abandonner l'exemple de S.Paul, qui

 fonde

Chap. II.

fonde ce qu'il ordonne ſur la volontè de Dieu, & non ſur celle des hommes ſoit modernes, ſoit anciens. Si le Pape étoit aſſeurè, que ſes traditions ſont agreables au Seigneur, il nous diroit le fondement de la creance, qu'il en a, il nous communiqueroit les enſeignemens, que Dieu luy en a donnés. Mais il eſt clair qu'il n'en a aucun; l'Ecriture, qui eſt l'unique treſor des doctrines celeſtes, & le ſeul vray & authentique enſeignement de la volontè de Dieu, ou ne diſant pas un mot de ces devotions du Pape, ou condannant clairement celles, dont elle dit quelque choſe; D'ou il s'enſuit que ni le Pape ni pas un homme ne peut dire en bonne conſcience & avec certitude de foy d'aucune de ces traditions, qu'elle ſoit bonne & agreable a Dieu. C'eſt aux docteurs une pure preſomption & temeritè de l'aſſeurer; & aux peuples une groſſiere & inexcuſable ſimplicitè de le croire. Laiſſans donc là, Freres bien-aimés, ceux qui au lieu des volontez de Dieu, preſchent celles des hommes a leurs auditeurs, & leur debitent les viſions & les fantaiſies de leur eſprit pour

pour des oracles du ciel ; Attachons nous a S. Paul, le vray ministre du Seigneur Iesus, qui ne nous ordonne rien, qui ne soit bon & agreable a Dieu nôtre Sauveur. C'est ce qu'il nous asseuroit nommément du devoir de prier pour tous les hommes, qu'il nous a recommandè au commencement de ce chapitre; comme il vous peut souvenir que vous l'ouïtes dans la derniere de nos actions sur cette épitre. Mais il ne se contente pas de dire que ce devoir de charitè est bon & agreable a Dieu; Il nous le montre par une raison évidente, tirée de la bontè de Dieu & de cette admirable amour, qu'il a pour tous les hommes, desirant qu'ils soyent heureux, & que pour l'estre ils reçoivét & embrassent l'Evangile de son Fils, qui est l'unique voye du salut & de la vie bien-heureuse. Car puis que Dieu a cette affection & disposition pour les hommes, il n'y a personne qui ne voye qu'il agréera sans doute nôtre charitè envers eux, & le soin que nous prendrons de les aider autant qu'il nous est possible a parvenir au bien qu'il leur veut, leur rendant pour cet effet, & tous les

Chap. II.

les autres devoirs dont nous ferons capables, & celuy nommément de nos prieres, pour les recommander a sa grace, sans laquelle ni eux ni nous ne pouvons rien; C'est donc justement ce que l'Apôtre met en avāt dans le texte que nous venons de vous lire, disant que *Dieu veut que tous hommes soyent sauvès & qu'ils parviennent a la connoissance de la veritè.* Et parce que la chose est grande & infiniment importante, il l'établit encore dans les paroles suivantes, montrant que Dieu a cette bonne volontè pour tous hommes, par deux raisons convaincantes, dont l'une est prise de l'unitè de Dieu; qui n'étant qu'vn, a creé sans doute & conserve encore tous les hommes; ce qui ne peut estre sans qu'il les aime; L'autre est tirée de l'unitè du Mediateur entre Dieu & les hommes. Car puis qu'il n'y a qu'un seul Mediateur, tout de même qu'il n'y a qu'un seul Dieu, & puis que ce Mediateur est mort pour tous les hommes; comme ajoûte l'Apôtre; il faut bien avouër de necessitè, que Dieu aime tous les hommes, & veut qu'ils soi ent sauvés, puis que non content de les

les avoir tous creés & conservés, il leur a encore de plus envoyè un Mediateur, qui s'interposant entre luy & eux a fait leur paix avecque luy, leur ouvrant par son sang le trone de sa grace, & la voie de la bienheureuse immortalitè. Ie voudrois bien pouvoir traitter ces trois points en cette action ; Mais le sujet étant haut & riche de luy même, & ayant été d'abondant, fort embrouillè par l'erreur des uns, & par la curiositè des autres, je me contéterai pour cette heure de considerer la proposition de l'Apôtre, *Que Dieu veut que tous hommes soyent sauvez, & viennent a la connoissance de la verité*, remettant a une autre occasion l'éclaircissement des deux raisons, qu'il met en avant pour l'établir. Les paroles de l'Apôtre sont fort claires en elles mêmes. Car il n'y a personne dans l'Eglise, qui n'entende biẽ que le *salut* dont il parle, est celuy que le Seigneur Iesus nous a acquis, & qui consiste d'une part en une entiere delivrance de tous les maux, dont nôtre nature étoit accablée depuis la cheute d'Adam, & de l'autre, en la jouïssance de tous les biens necessaires a nous rendre

Chap. 11. rendre parfaitement heureux. S. Paul venoit d'appeller Dieu *nôtre Sauveur* dans les paroles precedentes. Maintenant il étend ce mot, & dit qu'outre qu'il est nôtre Sauveur, nous ayant communiquè ce grand salut a nous & a tous les fideles, a qui il en donne les commencemens dés ce siecle, & leur en promet la perfection & le comble en l'autre, il est prest d'en faire part a tous les autres hommes, *voulant* (dit-il) *qu'ils soyent sauvés.* Ce qu'il ajoûte *& qu'ils viennent a la connoissance de verité*, est le moyen necessaire pour estre sauvè. Car Dieu en a tellement disposè dans son conseil, que nul n'y parvient que par la *connoissance de la veritè*; selon ce que nôtre Seigneur dit luy-même, que *la vie eternelle est de connoitre le Pere seul vray Dieu, & celuy qu'il a envoyè Iesus Christ.* Et vous savez qu'ailleurs il nous enseigne bien, que Dieu a *aimè le monde, jusques-là qu'il a donnè son Fils unique*, mais en telle sorte pourtant, qu'il faut *croire en luy* pour estre sauvè de la perdition, & avoir la *vie eternelle.* C'est cette foy en Iesus Christ que l'Apôtre appelle ici *la connoissance de la veritè.*

Ieā 17. 3.

Iean 3. 16.

Car

Car par *la verité* il entend la doctrine de l'Evangile, dont Ieſus Chriſt eſt le ſujet; celle dont le Seigneur dit luy-même, qu'il *eſt venu au monde pour rendre teſmoignage a la verité.* Et ſouvent ailleurs la doctrine de l'Evangile eſt ſimplement appellée *la verité* a cauſe de ſon excellence au deſſus de toute autre verité, étant ſans contredit la plus haute & la plus divine, & tout enſemble la plus utile & la plus ſalutaire de toutes les verités, qui ſont connuës non ſeulement dans la terre, mais même dans le ciel. D'autre part par la *connoiſſance* S. Paul entend une connoiſſance ferme & ſolide, conjointe avecque la perſuaſion de *la verité* que l'on connoiſt. Car ſavoir ce qui ſe dit d'une choſe & qui eſt vray, & ne le croire pas, n'eſt pas a proprement parler *connoitre la verité*; c'eſt eſtre dans l'erreur. Ainſi *la connoiſſance de la verité* n'eſt autre choſe au fonds que la foy de l'Evangile de nôtre Seigneur I. Chriſt. D'où vous voiés pour vous le dire en paſſant, combien eſt contraire au ſentiment de l'Apôtre l'opinion de ceux, qui tiennent que la foy ſe definit mieux par l'ignorance,

Chap. II.

Iean 18.

Chap. II. l'ignorance, que par la connoissance, & combien est éloignée de la vraye idée de la foy cette chimere, qu'ils forgent, & qu'ils donnent en partage au peuple Chrétien, la nommant communémẽt bien que faussement, *une foy envelopée*; qui croit a ce qu'ils supposent, sans rien connoitre de ce qu'elle croit, en remettant la connoissance a ses Pasteurs, & se rapportant a ce qu'ils en savent, sans en vouloir rien savoir elle même. Certainemẽt une telle foy n'est qu'une vaine imagination; qui ne peut subsister en la nature des choses; Car il n'est nõ plus possible de croire une veritè, que vous ne connoissés point, que d'aimer un bien, dont vous n'avez aucune idée dans l'Esprit. Mais quand bien cette pretenduë espece de foy seroit possible, toûjours est-il évident, qu'elle seroit inutile; puis que ce n'est pas celle que Dieu veut. Celle qu'il veut, celle que les hommes doivent avoir pour estre sauvés & a laquelle seule il a promis le salut, est *une connoissance de la veritè*; au lieu que les Docteurs de Rome disent que la pretenduë foy de leur peuple est une ignorance de la veritè. L'Apôtre dit

dit donc que Dieu veut que tous les hommes viẽnent a cette ſalutaire connoiſſance de ſa veritè, & qu'y venant ils ſoyent ſauvès. Ieſus ſon Fils nous à clairement montrè que telle eſt la volontè de ſon Pere, quand il a commandè a ſes Apôtres de preſcher cette veritè a tous les hommes, *Allez* (leur dit-il) *& enſeignès toutes les nations; Allez vous en par tout le monde, & preſchez l'Evangile a toute creature*; c'eſt a dire a tous les hommes; Il n'excepte pas un peuple, il n'exclut aucune perſonne de l'ouïe de la veritè. Il veut qu'elle ſoit communiquée a tous. Et les Apôtres executant fidelement ſon ordre, porterent la parole de la veritè a toutes les nations du monde autant qu'il leur fut poſſible, épandant par tout cette lumiere celeſte, ſans la cacher a aucun, de quelque condition, naiſſance ou qualitè qu'il peût eſtre. *Nous admonêtons tout hommes* (dit l'un d'eux) *& enſeignons tout homme en toute ſapience, afin que nous rendions tout homme parfait en Ieſus Chriſt.* Comme de ce que Dieu fait lever ſon Soleil en tous les climats de la terre nous connoiſſons qu'il veut que

Chap. II.

Matth. 28. 19. Marc 16. 15.

Col. 1. 28.

Chap. II.

que tous les hommes ſoyent éclairés de ſa lumiere, ainſi de ce qu'il répand la verité de ſon Evangile dans tout le genre humain nous apprenons qu'il veut, qu'ils la connoiſſent tous, & que par elle ils parviennent au ſalut, où elle conduit. Si c'étoit un homme, qui en euſt commandè la predication, peut eſtre nous pourroit-il reſter quelque doute de ſa volontè; parce que ſon cœur ne s'accorde pas toûjours avec ſa langue, ni ſon intention avec ſon actiõ. Mais la ſinceritè & veritè de Dieu ne nous permet pas de ſoupſçonner, qu'il n'agiſſe avecque nous de bonne foy, & qu'il ne vueille veritablement que nous jouiſſions des biens, où il nous appelle, & qu'il n'entende que nous aprenions ce qu'il nous enſeigne, & que nous écoutions ce qu'il nous dit. Neantmoins afin de nous oter toute occaſion d'en douter, outre ſa conduite, qui nous le montre déja aſſez, il nous aſſeure ici expreſſément par la plume de ſon Apôtre, ſon fidele teſmoin, qu'*il veut que tous les hommes ſoyent ſauvés, & viennent a la connoiſſance de ſa veritè.* Aprés une ſi nette & ſi pleine declara-

tion

tion de ſa volontè, il ne nous reſtoit autre choſe a faire ſinon d'y répondre & d'y obeïr alaigrement ; nous employant ſoigneuſement a executer cette ſienne volontè ; premierement en embraſſant chacun de nous la veritè divine qu'il nous preſente en ſon Evangile, & le ſalut, qu'elle nous apporte, & puis en communiquant le grand biẽ à nos prochains, chacun ſelon la meſure de nos forces & de nôtre vocation; & ajoûtant nos prieres a nos efforts, a ce qu'il plaiſe au Pere des lumieres de les accompagner de ſa benediction pour les rendre efficaces au ſalut de nos prochains. Mais au lieu de faire cette volontè de Dieu nous nous amuſons a en diſputer avec plus de ſubtilitè que d'édification, & emportès par la chaleur de la contention, nous oſons examiner des myſteres, qu'il eût étè meilleur d'adorer en ſilence ; que de les ſonder avecque nôtre foible raiſon. Vn ancien heretique, nommè Pelage, que ſon ſchiſme & ſon audace ont rendu fameux, eſt celuy qui a donnè la premiere occaſion a ces malheureuſes conteſtations ; qui depuis ce temps-là

a a ont

ont presque toûjours exercè l'Eglise. Ce mauvais homme & ses disciples abusoient de cette parole innocéte du Saint Apôtre pour appuyer leur erreur; comme si en disant que *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés*, il eust renversè la doctrine de la predestination & de la grace, & établi avec eux, que Dieu de sa part regarde tous les hommes avec une affection egale; & indifferente, voulant indifferemment qu'ils soyent tous sauvés, & leur en presentant a tous également les moyẽs, laissant simplement a la libertè de leur volontè de les embrasser, ou de les rejetter, sans agir au reste dans le cœur de ceux qui croyent ni plus ni autrement, que dans l'esprit de ceux qui rejettent la parole; la difference qui se fait entr'eux, venant toute entiere de leur franc arbitre, qui s'est differemment determinè, & non de la volontè ou de la grace divine, qui selon leur supposition, est même envers les uns & les autres. Cette objection qui semble plausible a la chair a réveillè les defenseurs de la veritè & leur a fait chercher le moyen de la resoudre nettement.

ment. Je ne m'arrêteray pas ici a vous dire toutes les expositions du passage de l'Apôtre, que les interpretes orthodoxes ont mises en avant pour ce bon dessein. On en conte jusques a huit, qu'il n'est ni de nôtre loisir, ni de vôtre edification, de vous rapporter toutes par le menu, & moins encore de les examiner l'une aprés l'autre. Il suffira de vous representer celle, que j'estime la meilleure; comme la plus simple, & qui est sujette a moins de difficultés. Il faut donc remarquer, que le stile de l'Ecriture est de dire, que Dieu veut deux sortes de choses; premierement celles, qu'il a arrestè dans son conseil, ou de faire luy même, ou de procurer, ou de permettre qu'elles se fassent; Et secondement celles, qui luy plaisent, & qui luy sont agreables, & qu'il commande en cette qualitè, & auxquelles il nous convie, & nous conduit par ses enseignemens. Les Theologiens appellent dans leurs écoles la premiere de ces deux volontès, *la volontè de bon plaisir*, & la seconde *la volontè de signe*, ou de *son agréement*; † comme parlent quelques uns de nos meilleurs & plus

Chap. II.

Voyés Estius sur ce lieu.

† εὐαρεστίας.

estimès Docteurs. * Les choses que Dieu *veut* en la premiere sorte sont d'un evenement necessaire & infaillible ; c'est a dire qu'il n'est pas possible, qu'elles n'arrivent; Et s'il en étoit autrement, il faudroit qu'il y eust en Dieu, ou un changement de volontè ; ou un defaut de puissance; dont ni l'un, ni l'autre ne se peut dire sans blaspheme ; puis que l'Ecriture, & la raison même nous apprennent ; d'un côtè, que cette volontè de Dieu, n'est pas moins immuable, que sa nature; & de l'autre, que sa puissance est infinie, & capable de produire, tous les legitimes effets, c'est a dire tous ceux, qui n'impliquent point de contradiction. Mais pour les choses, qu'il veut en la seconde sorte, c'est a dire celles, qu'il aggrée & qu'il commande ; il arrive souvent, qu'elles ne se font point ; sans qu'il s'ensuyve de là, qu'il y ait en luy ni changement de volontè, ni aucun défaut de puissance. Par exemple, quand Adam viola le commandement de Dieu, & transgressa sa volontè ; il est clair, que la *volontè* de Dieu ne changea pas pour cela, l'agréement, qu'il avoit eu pour la chose commandée

Chap. II. * *M. Chamier Panstr. T. 3. L. 7. c. 6. exposāt ce passage de S. Paul 1. Tim. 2. 4.*

mandée demeurant toûjours en luy, entier & non changè, bien que l'homme ne l'euſt pas faite. On ne peut non plus induire de là, qu'il n'euſt pas aſſés de pouvoir pour empeſcher, que cela n'arrivât, s'il l'euſt entrepris ; puis que n'ayant pas arrêtè ni reſolu, qu'il n'arrivât pas, nulle raiſon ne l'obligeoit a déployer tout ce qu'il avoit de puiſſance pour empêcher qu'il n'arrivât pas. Nous remarquons clairement en l'homme ces deux ſortes de volontès; l'une qui eſt ſa reſolution, & le deſſein ferme & arrêtè de faire ce qu'il veut; l'autre, qui n'eſt ſeulement, que ſon mouvement & ſon inclination vers les ſujets, qui luy ſont agreables. La premiere volontè, l'engage a employer tout ce qu'il a de forces & de moyens pour venir a bout de ce qu'il veut ainſi ; de ſorte que s'il n'en vient pas a bout, il eſt certain ou qu'il a changè de volontè, ou qu'il a manquè de puiſſance. Mais la ſeconde ſorte de volontè ne l'oblige pas a faire tout ce qu'il peut, ni a déployer tout ce qu'il a de forces pour obtenir ce qu'il veut ainſi. Combien y-a-t-il de choſes, qui nous ſont agreables, & que nous

Chap. II.

desirons d'avoir, que nous n'acquerons pas pourtant, bien que d'ailleurs nous ayõs assés de pouvoir pour les obtenir, si nous y voulions déployer tout ce que nous avons de forces, & de moyens? L'Ecriture donc qui begaye avecque nous, comme une nourrice avec ses enfans, & qui nous décrit la nature du Seigneur sous les images & les similitudes de la nôtre, nous represente aussi en luy ces deux sortes de volontès; L'une, dont il veut ce qu'il a resolu & arrêtè dans son conseil; L'autre dont il agrée simplement les choses bonnes & raisonnables, qu'il nous commande. C'est de la premiere, que parle David, quand il chante dans ses pseaumes, *Que Dieu fait tout ce qu'il veut*; Et le Seigneur en Esaye, *Mon conseil tiendra* (dit-il) *& toute ma volontè s'accomplira*, & ainsi dans une infinitè d'autres lieux; où l'Ecriture dit, que Dieu *veut* les choses, qu'il a resoluës. Mais elle dit aussi fort souvent, qu'il *veut* celles, qui luy sont simplement plaisantes, & agreables, bien qu'il n'ait pas resolu de les mettre en effet; & pareillement, qu'il *ne veut* pas celles, qui luy sont desagreables, cóme contraires

Chap. II.

Ps. 115. 3.

Esa. 46. 10.

contraires ou a sa justice, ou a sa bontè, bien qu'il n'ait pourtant pas resolu d'empescher, qu'elles ne se fassent pas; comme quand il dit dans Ezechiel, *Je ne veux point que le méchant meure, mais qu'il se convertisse & qu'il vive*; & quand il se plaint en Esaye, *que les Israëlites ont choysi les choses, qu'il n'avoit point voulues*; c'est a dire celles, qui luy sont desagreables, & qu'il leur avoit défenduës; & quand le Psalmiste crie, que Dieu *ne veut point la méchancetè*; c'est a dire qu'elle luy déplaist, & qu'il ne l'a pas commandée; mais defenduë aux hommes. Et c'est en ce sens, qu'il faut prendre ce qui est dit dans l'Evangile des serviteurs, qui font ou ne font *pas la volontè de leur Maistre*; c'est adire les choses, qu'il leur a commandées, & qu'il a agréable, qu'ils fassent. En suite de cela l'Ecriture nous represente quelquefois le Seigneur souhaittant, que les hommes luy obeïssent, & déplorant leur aveuglement de ce qu'ils luy ont desobeï; & attribuant ainsi figurément, & par une forme de langage, que l'on nomme anthropopathie, nos desirs & nos regrets a cette eternelle & immuable

Chap. II.

Ezech. 33. 11.

Esaye 65. 11.

Ps. 5. 5.

Luc 12. 47.

Chap. II

muable nature; *O que s'ils avoyent toûjours* (dit-il les Israëlites) *un tel cœur pour me craindre! O s'ils eussent étè sages! s'ils eussent étè avisès en ceci, & qu'ils eussent considerè leur derniere fin! O si mon peuple m'eût écoutè! Si Israël eust cheminè en mes voyes!* Et en Esaye; *A la mienne volontè, que tu eusses étè attentif a mes commandemens!* Et le Seigneur Iesus, pleurant sur la rebelle Ierusalem, *O si tu eusses connu* (dit-il) *au moins en cette tienne journée les choses, qui appartiennent a ta paix*: C'est pourquoy il luy fait ailleurs ce juste reproche; *Combien de fois ay-je voulu rassembler tes enfans, comme la poule rassemble ses poussins? mais vous ne l'avez point voulu*? Où vous voyès qu'il dit formellement, qu'il a voulu rassembler ceux, qui neantmoins ne furent pas rassemblès; signe évident, qu'il avoit bien eu agreable, qu'ils se rassemblassent, & qu'il les y avoit conviès par ses enseignemens, & par la conduite de sa bonté & de sa sagesse envers eux, mais non jusques a avoir resolu & arrêtè de les rassembler. Enfin pour n'en pas alleguer plus d'exéples, c'est encore ainsi, qu'il faut entendre ces paroles de Saint Pierre;

Deuter. 5.29 & 32.29. Ps 81.14. Es. 48.18. Luc 19.24. Matth. 23.37.

Pierre ; *Dieu ne veut pas qu aucun perisse, mais que tous viennent a repentance* ; où il est clair, qu'il parle non de l'arrest du bon-plaisir de Dieu (car tout ce qu'il veut en ce sens là se fait infailliblemẽt, au lieu que plusieurs perissent) mais de *sa volonté d'agréement* ; pour dire, que c'est une chose, qui luy est tres-agreable, que nul des hommes ne perisse. Disons donc que c'est aussi au même sens, & en la même maniere, qu'il faut prendre ce que l'Apôtre dit dans nôtre texte, que *Dieu veut, que tous hommes soyent sauvés, & qu'ils viennent a la connoissance de la verité* ; non pour signifier, qu'il ait arresté & resolu dans son conseil eternel de sauver tous les hommes, & de les amener tous pour cet effet a la connoissance & a la foy de son Evangile ; mais bien pour nous faire entendre, que c'est une chose, qui luy est fort agreable, que le salut des hõmes; Qu'il prend plaisir a l'obeïssance, qu'ils rendent a sa verité ; Que leur rebellion; & leur perdition, qui la suit bien loin de luy plaire, luy est fort desagreable, selon ce qu'il témoigne clairement par la predication de l'Evangile, qu'il leur adresse,

Chap. II.

Chap. II.

dresse, leur commandant, les exhortant, & les conjurant par la parole de ses serviteurs de se convertir a luy, & d'entrer dans la voye de salut, que son Fils Iesus leur a tellement ouverte, qu'il y reçoit tous ceux, qui croyent, sans en exclurre pas un homme, ni l'empescher d'y entrer, s'il s'y presente. Et pour recueillir le tout en deux mots, je dis que S. Paul en ce lieu parle de la *volontè* de Dieu, mais de celle *de son agréement*, & de *son cōmandement*; & non de celle de *son arrest*, ou *de son bon plaisir*. Cela ainsi éclairci je répons a l'objection des Pelagiens, que de ce que dit l'Apôtre au sens, que nous l'avons exposè, que *Dieu veut, que tous les hommes soyent sauvès*; il ne s'ensuit nullement, que le Seigneur n'ait & ne puisse avoir une bonne volontè particuliere pour les hommes de son bon plaisir, qu'il a éleus, & a qui selon son propos arrestè de toute eternitè, il communique sa grace a chacun en son propre temps. S'il a aimè le monde ce n'est pas a dire qu'il n'ait encore plus aimè ceux, qu'il a separès du monde pour les dōner a son Fils. Comme autresfois, de ces faveurs generales, qu'il

qu'il fait a tout le genre humain, & qui témoignent par tout sa bontè, & convient tous les hommes a le chercher & a le glorifier, il ne s'ensuivroit pas, qu'il ne fist une grace particuliere a Israël, ainsi cette *volontè*, qu'il a pour le salut de tous les hommes, n'empesche pas, qu'il n'en ait une toute singuliere pour quelques uns d'eux. L'amour & la volontè de ce souverain Monarque est libre; Il en a pour toutes ses œuvres; mais differemment; & autant pour chacune, que bon luy semble. C'est un discours seditieux de pretendre, qu'il ne puisse vouloir le bien de tous les hommes, s'il ne le veut egalement de chacun d'eux. Le même Apôtre qui nous enseigne ici, qu'il veut le salut de tous les hommes, nous appréd aussi ailleurs, que c'est *luy, qui met entr'eux la difference*, qui y est; qu'il veut tellement le salut des uns, qu'ils y parviennent asseurément par la foy qu'il leur donne; au lieu, que les autres perissent par leur incredulitè. Et le Seigneur Iesus remercie t-il pas son Pere, de ce qu'il a cachè ses mysteres aux sages & aux entendus, & les a revelès aux petis enfans? & dit-il pas ailleurs

Chap. II.

1. Cor. 4. 7.

Rom. 11. 7. & 9. 16. 18.

Matth. 11. 25.

Chap. II.

ailleurs, que *quiconque a ouy du Pere & a appris vient a luy.* Et S. Paul raconte t-il pas dans les Actes, que *Dieu ouvrit le cœur de Lydie afin qu'elle creust?* Qui doute qu'il n'ait voulu le salut de ceux, a qui il fait ces graces, beaucoup plus fortement, que de ceux, a qui il ne les fait pas? Ainsi il paroit que la volontè que Dieu a que tous les hommes soient sauvés, ne fait rien pour la cause des Pelagiens, ni n'empesche nullement que la sainte doctrine de l'élection, & de la predestination ne demeure en son entier. I'ajouteray seulement, que c'est a cette même *volontè* de l'agréement, que Dieu a pour le salut de tous les hommes, qu'il faut rapporter *l'amour de* Dieu pour le monde, dont nôtre Seigneur Iesus Christ parle dans cette divine sentence, que *Dieu a tant aimè le monde, qu'il a donnè son Fils unique, afin que quiconque croit en luy ne perisse point, mais ait la vie eternelle. Dieu* (dit-il) *a tant aimè le monde*; c'est a dire qu'il a eu le salut de tous les hommes agreable jusques a ce point-là, que de donner son Fils a la mort, pour leur ouvrir la voye du salut par la foy. Cette amour,

Iean 6.

Act. 16. 4.

Iean 3. 16.

ou

ou cette *volontè* l'a induit a ôter par la croix de ſon cher Fils l'obſtacle, qui empeſchoit, que les hommes ne peuſſent avoir accés au ſalut; aſſavoir le crime de nos pechez, qu'il a expiès par le ſang de cette eternelle victime, afin que quiconque croiroit fuſt juſtifiè. Cette même volontè, & cette même amour, eſt encore ce qui l'a induit a manifeſter a pluſieurs fois, & en pluſieurs manieres differentes les merveilles de ſa bontè aux uns plus, & aux autres moins; mais a tous en une meſure ſuffiſante pour rendre inexcuſable quiconque en a abusè. Voila juſques où va cette volontè, ou amour de Dieu envers tous les hommes. Mais quant aux eleus, cette amour ſinguliere qu'il a pour eux, s'eſt avancée encore beaucoup plus loin, juſques a leur toucher & ouvrir le cœur par la grace toute puiſſante de ſon Eſprit, pour recevoir avecque foy la lumiere de ſa parole, dont la predication & l'ouïe leur eſt commune avecque les autres hommes. Que ſi vous me demandés, pourquoy la volontè, qu'il a pour le ſalut de tous les hommes, ne l'a pas portè juſques au même

Chap. II.

même point ; je respons que ce n'est pas par aucun defaut de puissance. Car si tel eust étè son bon plaisir, il ne luy eust pas étè plus difficile de convertir ceux qui perissent par leur incredulitè, que ceux qui croyent, & sont sauvès. Sans doute la même sagesse, qui gouverne toutes ses œuvres a arrêtè là ce mouvement favorable de sa volontè pour des raisons, qui ne laissent pas d'estre tres-justes, encore qu'elles nous soyent impenetrables. Quant à nous, c'est le plus souvent ou l'impuissance, ou la passion, qui pousse, & retient nos volontès;Mais en Dieu, où ces foiblesses n'ont point de lieu, c'est une tres-exquise, & tres-pure sagesse, qui gouverne tous les actes, & tous les progrés de sa sainte volontè ; sans que ni le trouble de la passion, ni le defaut de la puissance, y puisse jamais avoir aucun lieu. Et quant a nous, étant obligés & par la loy de nôtre Createur, & par la communion de nature, que nous avons avecque nos prochains, de vouloir & de faire pour leur salut tout ce qui nous est possible, nous ne pouvons manquer à le vouloir ou a le faire sans pechè. Il n'en

n'en eſt pas de même de Dieu, qui étát au deſſus de toute loy, ne doit rien a perſonne, & peut diſpenſer ſes faveurs & les effets de ſa puiſſance en toute liberté autant & juſques où il luy plaiſt, ſans que perſonne ſe puiſſe plaindre avecque raiſon de ce qu'il n'a pas fait d'avantage pour luy. Chacun a plutôt a admirer comment une Majeſtè ſi haute & ſi glorieuſe a daignè abbaiſſer ſon amour & ſes ſoins juſques a luy; & reconnoitre que ce qu'il luy a communiquè de ſa faveur & de ſes biens, a étè le don d'une ſouveraine bontè; & que ce qu'il ne luy en a pas élargi d'avantage, a étè l'effet d'une irreprehenſible juſtice. Mais retirons nous de cet abyſme en reſpectant le myſtere en toute humilitè, & diſant avecque l'Apôtre, *O profondeur des richeſſes de la ſapience & de la connoiſſance de Dieu!* Que *ſes jugemens ſont incomprehenſibles, & ſes voyes impoſſibles a treuver.* Et luy laiſſant les ſecretes raiſons de ſa conduite, qu'il tient cachées dans ſon ſein, embraſſons & meditons a ſa gloire & a nôtre ſalut ce qu'il nous en a revelè. Adorons nommément ce que ſon Apôtre nous en a aujour-

Chap. II.

Rom. 11. 33.

Chap. II.

aujourd'huy découvert, que ce grand *Dieu veut que tous hommes soient sauvès, & qu'ils viennent a la connoissance de sa veritè.* Recevons cet enseignement, comme un principe d'une veritè infallible, & le rapportons a nôtre salut & a l'édification de nos prochains. Premierement que chacun de nous se l'applique en particulier, & tienne pour une chose certaine & indubitable, que *Dieu veut qu'il soit sauvè.* Pauvre pecheur, que le sentiment de vôtre indignitè ne vous trouble point. Ne soyés point ingenieux a vous tourmenter vous-même, par cette triste pensée, que Dieu soit vôtre ennemi, qu'il vous haisse & qu'il vous ait exclus, de son salut, par un arrest irrevocable. Ce n'est ny sa volontè, ny son arrest, qui exclut les hommes du salut. C'est leur incredulité; c'est l'amour du vice & de la chair; qui les perd, Dieu ne hait que vos pechez; Il aime vôtre personne; Il veut que vos crimes & vos vices perissent; il ne veut pas que vous perissiés vous-mêmes; au contraire il veut que vous soyez sauvez; Vous ne pouvez ignorer que vous estes un homme. Comment pouvés

pouvés vous donc douter, que Dieu ne vous aime & qu'il ne vueille vôtre salut, puis que son Apôtre vous proteste, qu'il veut que tous les hommes soyent sauvés ? Il faut ou que vous teniés l'Apôtre pour un imposteur, ou que vous reconnoissiés, que Dieu veut que vous soyés sauvè. Si l'autoritè de l'Apôtre ne suffit pas pour vous le persuader, certainement la veritè de son témoignage, qui reluit clairement dans les choses mêmes, doit au moins vaincre toute vôtre incredulitè. Car si Dieu ne vous aimoit; pourquoy vous conserveroit il ? pourquoy vous feroit-il tant de biens? pourquoy vous continueroit-il sa lumiere, sa vie & ses autres faveurs ? S'il ne vouloit pas que vous fussiez sauvè; pourquoy vous montreroit-il le chemin du salut ? pourquoy vous auroit-il envoyè son Evangile? & pourquoy feroit-il encore aujourdhuy retentir sa salutaire voix dans vos oreilles? pourquoy vous asseureroit-il de son amour ? pourquoy vous conjureroit-t'il de l'en croire? Ces soins & ces recherches, sont-ce des tesmoignages de haine? ou d'une mauvaise volontè? Ne sont

Chap. II.

Chap. II. ce pas les plus claires & les plus expresses demonstrations de l'amour & de la bonne volontè ? Pourquoy Dieu en useroit-il envers vous, s'il ne vouloit que vous fussiés sauvè, qui est ce que vous disoit l'Apôtre ? Car de vous imaginer qu'il vous flate, & qu'il vous fait toutes ces belles apparences, pour vous tromper, sa grandeur, & vôtre bassesse ne vous peuvent laisser entrer cette pẽsée dans l'Esprit. Vous me dirés qu'il a bien fait toutes ces faveurs a d'autres, qui n'ont pas laisfè de perir. Il est vray; Mais de tous ces miserables, vous ne m'en montrerés pas un qui soit peri, sinon aprés avoir indignement rejetté ces recherches & ces caresses de Dieu. Nul de ceux qui les ont receuës & s'y sont fiés, n'est peri; au contraire ils sont tous parvenus au salut, où le Seigneur les appelloit; Signe évident, que ceux qui sont peris, doivent leur perdition, non a sa haine, ou au changement de sa volontè, mais a leur ingratitude & a leur impenitence. Pecheur, prenez un meilleur conseil; ajoutés foy aux tesmoignages, que Dieu vous donne de sa bonne volontè. Recevez les avecque le

le respect qu'ils meritent ; & aspirant au bonheur où il veut vous conduire, chassés de vôtre cœur le desespoir & la défiance, & vous mettés alaigrement dans le chemin de sa veritè pour parvenir a son salut. Renoncés a l'erreur & au vice; & suivés desormais cette nouvelle guide que le Seigneur vous donne, c'est a dire la verité de son Evãgile, luy obeissant fidelement, & vous addonnant de tout vôtre cœur a la sanctification qu'elle vous commande, comme l'unique voye du ciel, hors de laquelle il n'y peut avoir ny paix ny joye ; ni salut. Et quant a vous, Fideles, qui avez déja receu dans vos cœurs la connoissance & la dilection de sa veritè, que reste-t-il sinon que de plus en plus asseurés de son amour & de la bonne volontè qu'il a pour vôtre salut, vous vous réjouïssiés devant luy, & l'aimiés sincerement & constamment, poursuivant vôtre course, & tendant avec un grand courage, & une prompte allegresse au but & au prix de la vocation d'enhaut? Ayés aussi pour tous vos prochains la charité qu'il vous commande. L'exemple de sa bonté ne vous

Chap. II.

 permet

Chap. II.

permet pas d'en haïr aucun. Ce n'est pas assés de ne les point haïr. Vôtre Dieu les aime, & veut qu'ils soyent *sauvés, & viennent a la connoissance de la verité.* Ayés une semblable affection pour eux. Faites leur part de vôtre bonheur. Montrés leur le tresor, que le Pere celeste vous a donnè en son Fils. Faites luire & éclater a leurs yeux la lumiere de sa connoissance; N'oubliés rien de ce qui y peut servir; employant dans ce beau dessein la parole, l'instruction, les bonnes œuvres, tous les offices de charitè & d'humanité, que vous estes capables de leur rendre. Gardés-vous bien de les scandalizer; Qu'ils ne voyēt rien dans toute nôtre vie, qui ne soit digne de la discipline celeste de vôtre Dieu, qui ne leur en découvre la beautè & la saintetè. Que leurs iniures & leurs mauvaises humeurs ne vous rebutent point; Qu'elles vous donnent pour eux de la compassion, & non de la haine; vous souvenant, que vôtre Dieu n'a pas laisé de vous aimer, encore que vous fussiés semblable a eux; & que quelque méchants & ingrats qu'ils soyent, il les conserve neātmoins,

&

& montre clairement par les biens qu'il leur fait, que si leur opiniâtretè dans l'incredulitè & dans l'impenitence ne les en empesche, il veut qu'ils soyent sauvés & qu'ils viennent a la connoissance de sa veritè. Luy même selon les richesses de sa bontè & de sa puissance vueille exaucer les prieres, que nous luy presentons pour eux, & nous faire la grace de les voir un jour convertis des tenebres a sa lumiere, & de l'erreur a sa verité, pour le servir & le glorifier tous ensemble, comme a luy seul vray Dieu, tout-puissant, tout sage & tout bon, appartient l'honneur, la louange, & la gloire aux siecles des siecles. AMEN.

SERMON DOUZIESME.*

* Prononcé a Charenton, le 31. Octobr. 1655.

I. TIMOTH. Chap. II. vers. 5.

Car il y a un seul Dieu, & il y a un seul Moyenneur entre Dieu & les hommes, assavoir Iesus Christ homme.

CHERS FRERES; La grace que Dieu avoit faite aux Iuifs de les choisir pour son peuple, & de leur commettre sa parole & son alliance, les avoit tellement enorgueillis, qu'ils s'estimoient seuls capables d'entrer dans le royaume celeste, & abhorroient toutes les autres nations du monde, les regardant comme une race maudite, avec qui on ne pouvoit avoir nul commerce sans se soüiller, & s'infecter de leurs ordures. Cette folle persuasion étoit si universellement & si profondement enracinée dans le cœur de tout ce peuple, que les Apôtres mêmes, bien que Iesus leur eust commandé d'enseigner

gner ſon Evangile a toutes les creatures de l'univers, firent quelque temps difficultè de s'addreſſer aux Gentils, juſques a ce que le Seigneur leur eut appris & par une viſion celeſte, & par l'experience même, qu'il ne faut pas tenir pour polluës les choſes qu'il a purifiées, n'ayant quant a luy aucun égard a l'apparence des perſonnes, mais recevant & agréant en quelque nation que ce ſoit, tout homme qui le craint, & qui s'addonne a juſtice. Et depuis ce temps-là l'erreur de cet avantage imaginaire de la ſemence Iudaïque ayant étè ſuffiſamment découverte, & convaincuë & arrachée de l'Egliſe par la lumiere de l'Evangile, Satan ſuſcita des gens qui forgerẽt une autre reſverie encore pire, partageant tout le genre humain en deux ſortes de perſõnes, les unes d'vne ſubſtance mauvaiſe & dannée, & incapable de ſalut; les autres d'une nature benite & ſainte, & heritiere de l'éternitè, ainſi creées & ainſi formées dés leur premiere origine, ſans que ni l'inſtitution, ni l'enſeignement, ni l'exercice des bonnes ou mauvaiſes œuvres ſerviſt de rien pour changer en biẽ, ou

Chap. II.

Act. 10. 15. 35.

en mal la fatale & invariable constitution de leur premiere naissance. Et abusant des paroles de l'Apôtre en un sẽs tout autre qu'il ne les a employées, ils appelloient les premiers, *les hommes animaux* ou *materiels*; & les autres; *les hommes spirituels*; Et se disant estre de ce deuxiesme ordre, ils regardoient le reste des hommes, qu'ils mettoient dãs le premier, comme des demons, ou des bestes, dont la perdition étoit infaillible. Qui croiroit que des extravagãces si prodigieuses eussent jamais peu tomber dans l'esprit d'aucun homme raisonnable, si les livres des premiers Chrétiens ne nous l'avoient expressément témoignè, nous certifiant que les Gnostiques qui debitoient cette mõstreuse doctrine, & les Manichéens qui leur succederent, travaillerent longuement l'Eglise, durant ses quatre premiers siecles? S. Paul, qui dans la lumiere de l'Esprit qui le conduisoit, n'ignoroit pas une des corruptions, que le Diable avoit déja semées, ou qu'il semeroit a l'avenir dans le monde, nous a donnè de bonne heure dans ces saintes Epîtres divers excellens preservatifs

tifs

tifs contre tous ces poisons. Il combat particulierement en ce lieu, cette fausse & pernicieuse difference, que l'orgueil soit des Iuifs, soit des Gnostiques, vouloit mettre entre les hommes, & l'horreur, & l'aversion qu'ils avoient en suite contre la plus grand' partie du genre humain. Car il nous commande au contraire, de les embrasser tous de quelque peuple, de quelque condition, naissance, ou profession qu'ils puissent estre, les tenant pour les vrays & legitimes objets de la charitè, que l'Evangile nous ordonne. Il veut qu'en suite nous ne refusions a aucun d'eux sous quelque pretexte que ce soit le secours de nos prieres; nous enjoignant expressément de faire pour eux tous des requestes, des oraisons, des supplications & des actions de graces; nous asseurant que cela est bon & agreable a Dieu. Et pour nous ôter toute occasion d'en douter, il le prouve par une raison tirée de la grande bontè de Dieu nôtre Sauveur, telle qu'*il veut* (comme l'Apôtre le proteste expressément) *que tous hommes soyent sauvès & viennent a la connoissance de la veritè.* Cette belle, & sainte,

Chap. II.

ſainte,& agreable doctrine abbat comme vous voyés, ſans reſſource tout ce que la vanitè & la preſomption a fait reſver aux Iuifs & aux Gnoſtiques a l'outrage du reſte des hommes. Dieu n'en exclut pas un de ſon ſalut. Il leur tend a tous les bras,& le ſein de ſa miſericorde en ſon Fils Ieſus Chriſt. Il vous peut ſouvenir mes Freres, que ce fut le ſujet de la derniere de nos actiōs ſur ce texte. Nous avons maintenant a conſiderer les deux raiſons de la ſentence de l'Apôtre, que la brievetè du temps ne nous permit pas alors d'expliquer ; l'une eſt priſe de ce qu'il n'y *a qu'un ſeul Dieu*, Seigneur & Createur de tous les hommes ; Et l'autre, qu'il n'y a non plus, qu'*un ſeul Mediateur entre Dieu & les hommes, Ieſus Chriſt nôtre Seigneur.* Ce ſont les deux points que nous avons deſſein de traitter dans cette action, ſi le Seigneur le permet ; l'unitè de Dieu, & l'unitè du Mediateur entre Dieu & les hommes; qui nous eſt l'une & l'autre comme vous voyés brievement & clairement propoſée & exprimée en ces paroles, *Car il y a un ſeul Dieu, & il y a un ſeul Moyenneur*

Moyenneur entre Dieu, & les hommes, aſſavoir Ieſus Chriſt homme. Quant au premier point, la ſuite du diſcours de l'Apôtre & ſon raport avecque lès paroles precedentes, mõtre évidemment, qu'il oppoſe l'unitè de Dieu, a la diverſitè & multitude des hommes, dont il a dit, *que Dieu veut qu'ils ſoyent tous ſauvez*, & dont il nous a commandè de prier *pour eux tous*; ſi bien qu'ajoûtant maintenãt, *qu'il y a un ſeul Dieu*, il entend clairement que ce ſeul ſouverain Seigneur, que nous adorõs, eſt le Dieu de tous les hommes, leur unique Createur, Seigneur, & conſervateur. S'il y avoit pluſieurs Dieux en la nature, on pourroit s'imaginer que celuy que nous ſervons, n'eſt pas le Dieu des autres hommes, & que chacune des parties, ou ſocietés du genre humain a le ſien a part; d'où s'enſuivroit que le nôtre n'étendroit ſon amour & ſa bonne volontè, que ſur nous ſeulemenr, qui ſommes ſa portion, laiſſant les autres chacun a leur Dieu ſans ſe ſoucier d'eux, ni leur communiquer ſa providence, ou les appeller a ſon ſalut. Et c'êtoit en effet l'imagination que les Payens avoient de

Chap. II.

Chap. II.

de leurs faux Dieux; se figurant sottement que chaque province & chaque ville avoit le sien particulier, qui attaché a son détroit ne travailloit que pour les hommes, qui y étoient compris, sans se mettre en peine de ceux des autres pays. Et bien que les Iuifs creussent qu'il n'y a qu'un Dieu souverain, ils ne laissoient pourtant pas d'avoir une pensée semblable, pretendant qu'il n'avoit de l'amour & du soin, que pour leur seule nation, abandonnant les autres peuples a la direction & au gouvernement de certaines autres puissances inferieures. Vous savés que ceux de la communion Romaine ont aussi retenu quelque chose de cette grossiere erreur, partageant les climats, les royaumes, les provinces, les villes, les professions, & les métiers differens des hommes a leurs saints, voulant que l'un en prene une partie sous sa protection & en son patronage, & un autre l'autre; comme si c'étoyent leurs divinités locales & particulieres. L'Apôtre détruit toute cette pernicieuse resverie, & l'arrache dés la racine, en nous criant, qu'*il n'y a qu'un seul Dieu*; qui a creè tout ce qu'il

qu'il y a d'hommes par ſa puiſſance,qui les conſerve par ſa bontè , qui les conduit par ſa providence; & de la liberalitè duquel comme d'une ſeule, tres vive & tres-abondante ſource,decoule continuellement ſur toutes les innombrables diverſités d'ordres, de nations & de ſocietés,qui diviſent le genre humain,tout ce que chacũ d'eux a d'eſtre, de vie, de mouvement, & de bien , ou en ſon ame , ou en ſon corps , ou en ſa maiſon. Cela ne peut eſtre autrement; parce qu'il n'y a en effet qu'un ſeul Dieu,tout bon , tout puiſſant, & tout ſage ; comme nous l'apprend , & ſa parole en mille lieux du vieux & du nouveau teſtament , & la nature même, dont toutes les voyes nous conduiſent clairement a un ſeul ſouverain Monarque,d'un eſtre neceſſaire,eternel,& immuable qui a tout creè ſans avoir eu luy-même aucun commencement,n'étant pas poſſible ni que ce monde ſe ſoit fait & formè luy-même,ni que pluſieurs cauſes differentes ayent mis la main, ſoit a la creation,ſoit a la conſervation d'un ouvrage,qui quelque grand & admirable qu'il ſoit, a neantmoins

Chap. II.

une

Chap. II.

une ſi belle & ſi parfaite correſpondance entre toutes ſes parties, & ſubſiſte d'une maniere & ſous des loys ſi uniformes, & ſi conſtantes, qu'il eſt aysè a reconnoitre que ce n'eſt qu'un ſeul & même eſprit, qui en a formè & executè le deſſein. Auſſi apprenons-nous par les hiſtoires du genre humain, que quelque accablées qu'ayent étè les nations de l'erreur de l'idolatrie, il s'y eſt toûjours trouvè quelques perſonnes, qui ont reconnu l'unitè de Dieu ; & en general, bien qu'elles adoraſſent pluſieurs Dieux, elles confeſſoient pourtant, qu'il n'y en avoit qu'un ſouverain ; dont ils diſoient que les autres inferieurs, n'étoyent que comme les intendans, ou les commis, les lieutenans, & les miniſtres; pretendant qu'a raiſon de ces charges, où il les avoit eſtablis, l'honneur, qu'ils leur rendoient, leur étoit deu en effet; philoſophant ſur ce ſujet a peu prés en la même ſorte, que font aujourduy les Theologiens de Rome, ſur la nature, ſur l'office, & ſur le ſervice des Anges, & des autres Eſprits conſacrés. Mais puiſque la divinitè ſelon la penſée de toute perſonne raiſonnable, eſt de neceſſitè

ceſſitè une nature ſouveraine & independante ; en cela même que ces pauvres gens rangeoient au deſſous d'un ſouverain ces pretendues puiſſances qu'ils adoroient, ils montroient clairement qu'elles n'étoient & ne pouvoiét eſtre de vrayes divinités. Il faut donc conclurre & ſelon l'Ecriture, & ſelon la droite raiſon, & même ſelon la confeſſion des idolatres, qu'il n'y a qu'un ſeul vray Dieu; qui puiſſe & doive proprement eſtre honorè de ce nom. C'eſt ce que poſe l'Apôtre pour en conclurre qu'il ayme tous les hommes, & veut leur bien. Car puis qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu, que toute l'Egliſe adore, le Createur du monde, qui s'eſt manifeſtè en Ieſus Chriſt, il faut avouër de neceſſitè, qu'il eſt le Dieu de tous les hommes, & non d'une partie d'eux ſeulement; n'étant pas poſſible qu'aucune portion du genre humain ſubſiſte autrement que par les effets & par le ſecours de la providence de celuy, dont elle eſt l'ouvrage. L'Apôtre argumente encore ailleurs en la même ſorte pour prouver, que la juſtice & le ſalut de Dieu par la foy en ſon Fils appartient auſſi aux Gentils,

Chap. II.

Chap. II.

Gentils, & non aux Iuifs seulement; *Dieu* (dit-il) *est-il seulement le Dieu des Iuifs? Ne l'est il pas aussi des Gentils: Certes il l'est aussi bien des Gentils; Car il y a un seul Dieu, qui justifie de la foy la circoncision & le prepuce par la foy.* Là comme vous voyés, que le Seigneur est le Dieu de tous ces peuples, il induit qu'il reçoit les uns & les autres a estre justifiés par la foy de son Evangile; tout de même qu'ici de ce qu'il n'y a qu'un seul Dieu, qui est Dieu de tous les hommes, il conclud ce qu'il a déja établi, que Dieu veut qû'ils soient tous sauvés. Ici possible me dirés vous, qu'il ne semble pas que cette raison de l'Apôtre soit concluante; parce qu'encore que Dieu soit infiniment bon, & enclin a aimer ses creatures, neantmoins le peché dont les hommes sont tous coupables, détourne de dessus eux son affection naturelle, & y attire sa colere & sa justice vangeresse; comme nous savons qu'encore que tous les Anges soyent l'ouvrage de ses mains; cette consideration n'empesche pas pourtant, que ceux qui ont delaissé leur origine ne soyent entierement décheus de sa grace, sans que

Rom. 3. 28. 29.

l'Ecriture

l'Ecriture nous apprenne, qu'il ait nulle volontè qu'ils ſoyent ſauvés. A quoy je répons qu'il eſt vray qu'il a ainſi traittè en effet tous les Anges apoſtats, par un juſte, quoy que terrible jugement; mais qu'il n'en eſt pas de même des hommes, ſur leſquels depuis leur cheute, il luy a pleu de montrer les grandes merveilles de ſa miſericorde. Car dés le commencement incontinent aprés leur malheur, il leur promit un Sauveur; la ſemence de la femme, qui briſeroit la teſte de leur ennemi; & depuis il les a conſervès ſur la terre, leur continuant par tout conſtâment les teſmoignages de ſa patience, & de ſa benignitè; & les ſolicitant par ſes benefices a le chercher & a le glorifier; & s'ils euſſent ouvert les yeux, ou étendu ſeulement les mains pour le toucher, il étoit ſi prés d'eux, qu'ils l'euſſent treuvè comme en tâtonnant. Et bien qu'ils n'ayent fait nul profit de cette ſienne bontè, il n'a pas laiſsè de les ſouffrir, juſques a ce qu'enfin ſa tendreſſe ne pouvant plus les voir tous perir les uns aprés les autres dans l'horreur de leurs tenebres, a fait lever ſon Soleil de juſtice; ce

Chap. II.

grand Redempteur, qui avoit été promis par ses Prophetes, avec une prediction expresse, qu'il seroit même la lumiere des Gentils; c'est a dire de cette desolée partie du genre humain, qui vivoit dans une si vilaine, & si brutale ignorance de son Seigneur, qu'elle sembloit estre sans Dieu, sans salut, & sans esperance dans le monde. C'est donc proprement de cette conduite du Seigneur envers les hommes, que l'Apôtre conclud qu'il est le Dieu d'eux tous, & qu'il veut qu'ils soyent tous sauvés. Mais afin d'établir entierement sa preuve, & ne nous laisser aucune doute de la verité, qu'il nous a enseignée, il ajoûte en deuxiesme lieu, *qu'il y a un seul Moyenneur, ou Mediateur entre Dieu & les hommes*; assavoir *Iesus Christ homme*. I'avouë que ce que le Seigneur, que nous servons & qui nous est si bon & si misericordieux, est le Dieu de tous les hommes, que cela dis-je nous donnoit déja un grand sujet de croire qu'il a aussi de la bonne volonté pour les autres hommes. Mais d'un côté leur peché, & de l'autre sa justice & sa colere, qui se découvre de fois a autre des

des cieux ſur ceux qui l'offenſent ; ne nous laiſſoit pas dans une entiere aſſeurance. C'eſt pourquoy l'Apôtre pour nous tirer de ce trouble aprés l'unitè de Dieu, nous propoſe auſſi incontinent celle *du Mediateur*. Quand la creature raiſonnable eſt innocente, la ſeule bontè de Dieu ſuffit pour le porter a luy faire du bien ; parce qu'il l'aime de luy même, & a une inclination naturelle a la cherir, & a luy communiquer tout le bon-heur dont elle eſt capable, y voyant reluire ſon image, qu'il y grava de ſa main en la creant. C'eſt ainſi qu'il conſerva Adam heureux tandis qu'il demeura dans ſon integritè, & qu'il continuë encore aujourduy aux bons Anges, la gloire & la felicitè. Et ſi nous étions dans une pareille puretè, nous n'aurions beſoin d'aucune autre entremiſe pour nous aſſeurer de la bonne volontè de Dieu, & de nôtre bonheur qui en dépend. Sa preſence nous ſuffiroit. Mais ce ſaint & ſouverain Seigneur n'étant pas moins juſte, qu'il eſt bon, il n'eſt pas poſſible qu'il ſouffre le pechè ſans en eſtre offensè, & ſans le punir, ſelon la declaration qu'il nous a faite

Chap. II.

Chap. II.

en sa loy, que quiconque la viole tombe sous sa malediction. Aussi voyés-vous qu'aussi tôt qu'Adam eust pechè, il se cacha, fuyant la presence du Seigneur, à qui il avoit desobeï; sa propre conscience le convainquant qu'aprés avoir offensè sa Majestè, il étoit desormais indigne de comparoitre devant elle, ni de jouïr de la lumiere de son saint & bien heureux visage. Tous les hommes étant donc maintenant pecheurs, il est clair que leur crime changeât le cours naturel de la beneficence de Dieu, & attirant sur eux sa malediction, ils ne se peuvent promettre les effets de son amour, si quelque cause benigne & salutaire ne s'interpose, & n'agit en leur faveur, pour remedier a ce desordre, & remettre les choses dans leur premier & naturel état. C'est ce qu'a fait le Mediateur, dont l'Apôtre nous parle en ce lieu; qui intervenant dans ce different, & se mettant entre Dieu & nous, entre sa justice & nôtre pechè, a procurè par son entremise, l'accord entre ces deux parties, entre Dieu nôtre souverain Seigneur, justement indignè d'une part, & nous les sujets rebelles,

belles, coupables de sa colere & de sa malediction de l'autre. Pour amener cette grande œuvre a sa fin, il a fait des deux côtés toutes les choses necessaires a la reconciliation. Il a agi envers Dieu, satisfaisant a sa justice,& se mettant en nôtre place a payè ce que nous devions,comme l'Apôtre le remarquera expressément dans les paroles suivantes. Il a appaisè le ciel; Il y est montè,& y intercede pour nous, presentant au Pere, le sang de cette nouvelle alliance qu'il a traittée entre luy & nous. De l'autre part il nous a declarè la volontè de nôtre Souverain;il nous presse & nous sollicite d'entrer en la paix, qu'il nous a obtenuë; d'accomplir la condition sous laquelle il a stipulè, que nous en pourrons jouïr, assavoir en croyant en luy; Il a arrêtè par tout l'execution de l'arrest de la severitè de Dieu contre nous, & nous presente par tout les enseignes de sa clemence, & les remarques de sa reconciliation; Et reçoit indifferemmét en sa protection tous ceux qui s'y mettent; & leur garde fidelement la gloire & l'éternitè, dont il est le depositaire; les defendant

Chap. II.

contre leurs ennemis, les conduisant & les consolant par la lumiere de son Esprit & de sa providence, & ne les delaissera point jusques a ce qu'il les ait établis dans une pleine & immuable & eternelle possession de son royaume celeste. D'où paroit clairement la raison de la difference qui se voit entre la conduite de Dieu envers les demõs & celle dont il use envers nous. Car quant aux demons, il n'y a point de Mediateur entre Dieu & eux; C'est pourquoy ils sont traittés a toute rigueur, sans qu'il leur paroisse aucun tesmoignage que Dieu leur vueille pardonner. Mais des hommes, il en est tout autrement. Car vous voyés que dans les desordres & dans les ravages que leur peché a faits dans la nature, Dieu ne laisse pas de leur presenter un visage doux & propice, les conservant, & remplissant leur vie de biens, les visitant du ciel, & les conviant par des benedictions & des faveurs innombrables a se repentir de leurs fautes & a se convertir a luy; parce qu'il y a un Mediateur entre Dieu & eux, qui éteignant la colere allumée par leur peché,

leur

leur a ouvert le trone de grace pour y treuver le pardon & le salut, par la foy & la repentance. Ainsi il n'y a plus rien desormais qui nous doive faire douter, que Dieu ne vueille que tous hommes soyent sauvés. Car ce Mediateur, qui nous a remis en sa grace, & qui a ôtè tout ce qui pouvoit détourner sa volontè de nôtre bonheur, n'est pas pour une natiõ ou pour quelque peu d'hommes seulement; mais pour tous. Et comme l'Apôtre en disant qu'*il y a un seul Dieu*, entendoit *un seul Dieu de tous les hommes*; ainsi maintenant quand il dit, *qu'il y a un seul Mediateur entre Dieu & les hommes*, il entend pareillement *un seul Mediateur entre Dieu & tous les hommes*. Quelques uns des interpretes l'ont iudicieusement remarquè, & ce que l'Apôtre ajoutera incontinent, que ce Mediateur *s'est donnè soy même en rançon pour tous*, le montre clairement, étant évident & reconnu par tous les Chrétiens qu'il ne s'est donnè soy-même, que pour ceux dont il est le Mediateur. Mais le nerf de la raison de l'Apôtre est, que ce Mediateur entre Dieu & les hommes est unique, c'est

Chap. II.

Chap. II.

a dire qu'il n'y en a qu'un seul au monde. Car s'il y en avoit plusieurs, distribués chacun a une portion des hommes seulement ; on pourroit douter qu'ils fussent tous assés agreables a Dieu pour obtenir sa grace, chacun a ceux dont il seroit le Mediateur. Mais puis qu'il n'y en a qu'un seul, il est clair que tous les hommes n'ont qu'vn même Mediateur ; d'où s'ensuit que puis qu'il est vrayement digne de ce nom, c'est a dire tres agreable a Dieu, & capable de donner sa paix & son salut a quiconque croit en luy ; il ny a pas un homme au monde, qui ne puisse & ne doive s'asseurer que Dieu veut qu'il soit sauvè, & qu'il entre pour cet effet en l'alliance de sa grace par foy & par repentance. L'Apôtre pour nous en donner une pleine certitude, nous découvre enfin, qui est ce grand & unique Mediateur; *Il y a* (dit il) *vn seul Mediateur assavoir Iesus Christ homme.* C'est une veritè que nul des fideles n'ignore; l'Ecriture nous l'enseignant clairemét; quand elle dit que Iesus est le Mediateur de la nouvelle alliáce ; qu'il est nôtre Advocat envers le Pere; qu'*il est la voye,*

Hebr. 12. 24. & 9. 15. 1. Iean 2. 1.

voye, la verité, & la vie; que nul ne vient au Pere que par luy, qu'*il eſt la porte des brebis*; & en divers autres lieux, & avec des faſſons de parler differentes, les unes propres, les autres figurées, & metaphoriques, mais qui toutes reviennẽt a un même ſens; pour ſignifier qu'il eſt le Mediateur, qui nous a procurè la paix & le ſalut de Dieu; ſi bien qu'au fonds *Sauveur & Mediateur* ſont une même choſe. L'un & l'autre eſt le nom de l'office du Chriſt de Dieu, l'auteur & le Prince de la vie eternelle. Toute la difference n'eſt qu'en ce que l'un de ces noms eſt pris de la fin ou du deſſein de ſa charge, qui eſt de nous ſauver; & l'autre de la voye qu'il a tenuë, ou du moyen qu'il a employè pour parvenir a cette fin; C'eſt qu'il eſt intervenu entre Dieu & nous, & a fait & ſouffert toutes les choſes neceſſaires pour nous ſauver. Ce que l'Apôtre luy donne nommémẽt ici la qualitè *d'homme*, en diſant, *Ieſus Chriſt homme*, n'eſt pas pour nier qu'il ſoit Dieu, comme le pretendent les ennemis de ſa gloire. La divinitè de Ieſus eſt trop clairemẽt & trop ſolidement établie dans l'Ecriture

Chap. II.

Chap. II.

ture pour en douter ; Et cette œuvre même de ſa mediation, dont il eſt ici queſtion, en eſt une preuve convaincãte. Car cõment euſt-il peu ou expier les pechés des hommes, ou deſarmer la juſtice de Dieu, ou fonder le royaume de l'éternitè, ou ſe reſſuſciter du ſepulcre, ou s'aſſeoir ſur le trône du Pere ? & comment pourroit-il encore gouverner tout l'univers, conſerver ſon Egliſe au milieu de ſes ennemis, & la faire ſubſiſter dans les feux & dans les flammes, & voir, & aneantir tout ce que les hommes & les demons braſſent & machinent contre elle dans le fonds des enfers, & comment enfin pourroit-il un jour reſſuſciter tout le genre humain, & élever tous ſes ſaints dans l'immortalitè glorieuſe, & plonger tous les incredules dans une perdition eternelle; comment dis-je, pourroit-il faire toutes ces choſes ſi grandes & ſi terribles & dignes de la ſeule main de la vraye divinitè, & qui ſont neantmoins toutes ou les actes ou les effets & les fruits de ſa mediation, s'il n'étoit vrayemẽt *Dieu ſur toutes choſes benit eternellement*, comme ce même S. Paul, de la parole

Rom. 9. 5.

duquel

duquel ils veulent abuser, le dit ailleurs Chap. II.
formellement ? Mais il dit ici, qu'il *est homme.* Aussi est-il homme. Qui en doute? Mais s'il est homme, ce n'est pas a dire qu'il ne soit pas Dieu. Il est Dieu & homme en une même personne; Dieu manifestè en chair; la parole faite chair; le Fils de Dieu fait de femme, le vray Emmanuel, Dieu avec nous, qui s'est fait comme l'un de nous, & a pris forme de serviteur pour nous. Mais s'il n'étoit qu'homme simplement; qu'étoit-il besoin que l'Apôtre aprés l'avoir nommè *Iesus Christ*, ajoûtast le mot *d'homme* en disant *Iesus Christ homme* ? Le nom de Iesus, celuy de Christ, ce qu'il dira incontinent de sa mort, ne suffisoit-il pas pour nous apprendre que ce grand Mediateur étoit un homme? Et où est celuy de nous, qui parlant de quelcun des hommes simplemẽt hommes, se soit jamais avisè d'ajoûter a son nom la qualitè *d'homme* ? comme si je disois, que le Legislateur des Ebreux étoit Moyse homme, ou que le plus excellent de leurs Psalmistes étoit David homme ? ou qu'il ny eut qu'un precurseur du Messie assavoir Iean Batiste

homme?

Chap. 11.

homme. Où eſt l'oreille qui ne découvre incontinent que ce langage eſt inutile qu'en ces ſujets là il eſt tout a fait impertinent, & inſupportable? Certainement il le ſeroit ici tout de même, ſi Ieſus n'étoit ſimplement qu'un homme, non plus que Moïſe, David, & Iean Battiſte; Et ſi ce langage étoit impertinent, S. Paul n'en euſt pas usè, luy qui n'écrit rien que tres ſagemenr. Puis donc qu'il en uſe il faut conclurre tout au rebours des heretiques, que Ieſus n'eſt pas homme ſeulement; mais qu'il eſt auſſi Dieu conjointement; & que ce que l'Apôtre ajoûte le nom d'homme a celuy de Ieſus Chriſt n'eſt pas pour nier qu'il ſoit Dieu, ou pour nous apprendre ſeulement qu'il eſt homme, mais pour quelque autre conſideration particuliere; ſoit pour appuier la veritè de ſa nature humaine, contre les hereſies qui l'ont niée; ſoit pour aſſeurer tous les hommes de la part qu'ils peuvent avoir en ſon ſalut par la communion de nature, où il a voulu entrer avec eux s'étant fait homme comme eux; ſoit enfin pour nous apprivoiſer & nous ôter l'effroy que la

preſence

presence de la ſeule divinitè donne naturellement aux pecheurs, en nous ramentevant, que ce grand Mediateur s'eſt abbaiſsè juſques a l'infirmitè de nôtre forme pour nous ſauver, deſcendant du ciel & ſe preſentant a nous nõ armè des foudres & tant éclatant de la gloire de ſa divinitè, mais vêtu de nôtre chair, & nous tendant une main de frere, & d'amy plûtoſt que de maiſtre, pour nous élever en ſon royaume. C'eſt la penſée que l'Apôtre recommandoit ailleurs aux Ebreux, en leur diſant, *que nous avons un ſouverain Sacrificateur* (c'eſt une partie de ſa charge de Mediateur) *non qui ne puiſſe avoir cõpaſſion de nos infirmitès, mais qui a étè tentè de même que nous en toutes choſes exceptè pechè*; & comme il dit encore ailleurs, *ſemblable en toutes choſes a ſes freres pour eſtre miſericordieux & fidele, & puiſſant pour les ſecourir au beſoin.* Mais les Theologiens de Rome abuſent auſſi de cette parole de l'Apôtre; inferant de ce qu'il dit que nôtre Mediateur eſt Ieſus Chriſt *homme*, que l'office de Mediateur ne luy convient qu'entant qu'il eſt homme, & nõ entant qu'il eſt Dieu; a l'égard de ſa nature

Chap. II.

Ebr. 4. 15.

Ebr. 2. 17.18.

Chap. II. ture humaine ſimplement, & non a l'égard de la divine. Mais je reſponds qu'il ne s'enſuit pas ; & que leur raiſonnement eſt auſſi impertinẽt que ſeroit celuy d'un ſophiſte, qui des paroles de S.Paul, *que Dieu a acquis l'Egliſe par ſon propre ſang*, conclurroit qu'il n'a donc point épandu de ſang qu'a l'égard de ſa nature divine; ou de celles-ci que *les Iuifs ont crucifiè le Seigneur de gloire*, voudroit inferer, qu'il n'a donc étè crucifiè qu'entant qu'il eſt Dieu; au lieu que tout au rebours il eſt certain que Ieſus n'a épandu ſon ſang, & n'a étè crucifiè qu'a l'égard de ſa nature humaine, & non aucunement a l'êgard de la divine; a qui ſes ſouffrances ne peuvent nullement convenir. Ces noms de *Ieſus, de Dieu, d'homme, de Seigneur de gloire*, & autres ſemblables ſignifient ſimplemẽt ſa perſonne ſans determiner preciſément a laquelle de ſes deux formes, appartient ce que nous luy attribuons ; ſi bien que de ce que l'Apôtre appelle nôtre Mediateur *homme* l'on peut bien induire, que la perſonne pourveuë de cette charge a vrayement eu une nature humaine; mais non qu'elle n'ait rien

Act. 20. 28.

1. Cor. 2.8.

fait

fait pour les fonctions & les fins de
cette charge; autrement que par la nature humaine. Qui empesche que ses deux natures n'y ayent peu agir, chacune en son ordre & en son lieu, conservant l'une & l'autre leurs formes, & leurs proprietès distinctes & non confuses? Et quant a ce qu'ils alleguent que Dieu étant la partie vers laquelle agit le Mediateur, il faut que le Mediateur soit autre que Dieu; je répons que si cela étoit, il s'ensuivroit que nôtre Mediateur n'est donc pas Dieu; blasphe-me que les adversaires abhorrent aussi bien que nous. Car ce qu'ils le font agir par la nature humaine seulement, n'empêche pas qu'il ne soit vrayemēt Dieu; & que par consequent la charge de Mediateur n'appartienne a une personne qui est Dieu. Mais pour bien resoudre ce sophisme qu'ils ont emprunté des Arriens; il faut dire qu'il n'y a nul inconvenient, que dans un accord, ou dans un accommodement on prenne pour Mediatrice une personne de l'un des deux partis, pourveu que se dépouillant de ses propres interests & les laissant dans le parti d'où elle sort, elle agisse

Chap. II.

agisse pour le bié des uns & des autres. Ainsi dans la vieille alliance Moïse qui la traitta entre Dieu & Israël étoit luy méme d'Israël ; & neantmoins il ne laissa pas d'estre Mediateur pour Israël envers Dieu, & de la part de Dieu envers Israël. Ainsi il agissoit pour soy-même & envers soy-même ; Ouy;mais a divers égards ; car il agissoit, entant que Mediateur;& recueilloit une partie du fruit de son action, entant qu'Israëlite. Et dans la vie commune,quand vn peuple & vn senat sont mal ensemble, un des senateurs laissant ses interests dans la compagnie dont il est membre, peut intervenir comme Mediateur entre les deux parties pour les reconcilier, & il me semble que l'histoire Romaine nous en fournit un exemple en quelque endroit. Ainsi quand un pere & un fils tous deux Empereurs dans un même état,ont été offensés par des sujets ou des soldats rebelles ; qui empêche que le Fils ne s'interpose en qualité de Mediateur pour les remettre en la grace du Prince?Il fait leur paix avec soy même ; & leur procure le pardon d'une offense,

où

où sa propre majesté étoit blessée. Il est vray ; mais il fait & procure l'un & l'autre entant que Mediateur, & non entant que partie interessée. Il en a été de même du Fils de Dieu en la cause du genre humain, s'il nous est permis de comparer les choses divines aux humaines.) Les trois personnes de la glorieuse Trinité avoient été offensées par nôtre peché ; & il nous faloit procurer leur grace & leur pardon & leur paix. Le Fils l'ayant entrepris par la volonté du Pere & la sienne propre a mis son interest entre ses mains, & s'étantant interposé comme Mediateur a agi pour les hommes avecque luy, côme avecque le depositaire des droits de la divinité, & y a plenement satisfait, & reconcilié le monde avecque Dieu, c'est a dire avecque le pere, avec soy-même, & avecque le S. Esprit. Sa personne étoit même; mais sa qualité dans la cause, étoit differente. Il reconcilioit comme Mediateur; il étoit reconcilié comme Dieu. Et c'est ainsi qu'il faut prendre ce qu'il dit qu'il priera le Pere pour nous; & ce que dit S. Iean parlant de luy, *qu'il est nôtre advo-*

Chap. 11.
cat envers le Pere, non pour exclurre de cette cause les autres personnes de la Trinitè ; mais parce que le Pere comme la premiere persõne, en a les droits en sa main; si bien que nôtre Mediateur le contentant, contente aussi les autres. Mais cela suffit a mon avis pour garentir de l'objection de nos adversaires la doctrine de nos Eglises sur la mediation du Seigneur Iesus a l'égard de l'une & de l'autre de ces deux natures. Nous avons un bien plus juste sujet de nous plaindre de l'outrage qu'ils font a cette sainte & divine charge du Fils de Dieu, dont ils profanent hardiment & injustement la gloire, en communiquãt & les fonctions & le nom même a des creatures, assavoir aux Anges & aux Saints; qu'ils appellent comme chacun sait, leurs Mediateurs, & les traittent comme s'ils l'étoyent en effet, leur presentant un service religieux, & des prieres, des Litanies, des hymnes, & des actions de grace. Pouvoient-ils fouler plus indignement aux pieds l'autorité de ce S. Apôtre, qu'en multipliant ce qu'il reduit a l'unitè ? Il dit qu'*il n'y a qu'un seul Mediateur*; Le Pape dit & soûtient,

ſoûtient, qu'il y en a pluſieurs ; autant qu'il y a de villes & de provinces ; autant que de profeſſions & de métiers ; autant qu'il luy plaiſt de canoniſer d'hommes morts, anciens & nouveaux ; de tous ſexes, de tous âges, & de tous pais. L'Apôtre dit que le Seigneur Ieſus eſt cet unique mediateur entre Dieu & les hommes. Le Pape luy arrache de deſſus la teſte cette couronne de gloire, ou du moins il en ôte diverſes fleurs pour en orner ceux, que bon luy ſemble. Paul fait un parallele de l'unitè du Mediateur avecque l'unitè de Dieu ; la plus ſacrée, la plus inviolable, & la plus indiviſible de toutes les unitès ; pour nous donner a entendre que l'on ne peut non plus multiplier la mediation, que la divinitè même. Le Pape la met en cent pieces & en fait part aux creatures. De quelle couleur peuvent-ils farder un attentat ſi étrange ? Ie laiſſe-là ou l'ignorance, ou la paſſion prodigieuſe de ces nouveaux diſputeurs, qui ont eu le front de ſoûtenir que S. Paul dit ſeulement *qu'il y a un Mediateur*, & non comme nous l'avons leu & alleguè, *qu'il y a un ſeul*

Chap. II.

Mediateur. Ils se fondent sur ce que la parole employée par l'Apôtre se traduit en Latin par le mot *un.* Mais ou ils ignorent, ou ils dissimulent, qu'au lieu que le mot *un*, dans nôtre langage vulgaire, est un article qui s'attache au devant des noms sans rien ajoûter a leur signification, comme quand nous disons, *un homme*, *un Ange*, *un Dieu* ; en Latin, c'est un nom qui veut dire un *seul* comme il paroit & par l'origine du mot, venu d'une ancienne parole Grecque, qui signifioit, *seul*, & par l'usage constant & commun de tous les bons auteurs du lãgage Latin. Ainsi il est évident, que selon l'autorité de l'interprete Latin même, S. Paul entend ici qu'*il y a un seul Mediateur*, tout ainsi que dans les paroles precedentes, qui sont toutes semblables, il signifioit qu'*il y a un seul Dieu.* C'est donc ou une impertinence, ou une infidelité insupportable de traduire simplement qu'*il y a un Dieu*, & qu'*il y a un Mediateur* ; cette traduction ne se pouvant excuser d'avoir éclipsé une partie du sens de l'Apôtre ; qui pose expressément qu'il y a *un seul Dieu*, *& un seul Mediateur*, & tire méme de l'unité

Lt. unus.

unus vient de oinos. olus.

l'unitè de ces deux ſujets la raiſon, qu'il met ici en avant, comme nous l'avons expliquè, & comme les meilleurs interpretes du parti Romain l'expliquent eux-mêmes ; ſi bien que c'eſt détruire le raiſonnement de S. Paul de ne pas repreſenter dans ce texte ce qu'il y a mis ; qu'*il n'y a qu'un ſeul Dieu & un ſeul Mediateur.* Auſſi n'y a-t-il que ces menus ſophiſtes, a qui la paſſion & le deſeſpoir de leur mauvaiſe cauſe, a inſpirè cette chicane de nier impudemment que S. Paul diſe ce quil dit, & écrit en termes exprés. Les honêtes gens de leur parti, qui ont du ſavoir & de la pudeur, confeſſent que le ſens de l'Apôtre eſt que *Ieſus Chriſt* eſt *le ſeul Mediateur entre Dieu & les hommes* ; & l'un deux, dont le nom eſt grand & celebre dans leurs écoles, commentant ce paſſage, écrit ces mêmes paroles. *Nous devons* (dit-il) *reconnoitre ſelon le ſens & l'intention de l'Apôtre, que cet office de Mediateur eſt tellement propre a Ieſus Chriſt, qu'il n'eſt attribuè a nul autre ſoit homme, ſoit Ange.* Et il ajoûte que S. Auguſtin, Leon, Chryſoſtome & les autres Peres, & Thomas mêmes l'õt ainſi interpretè,

Chap. II.

Guillel. Eſtius Docteur en Theologie de Louvain.

 Recon-

Chap. II.

Reconnoissés le donc aussi, disputeurs ou ignorans, ou passionnés, & ne niés plus une verité si claire; Avoüés que vous choqués la lettre de l'Apôtre, que vous violés ses termes; que vous contredites & dementés ses paroles, en posant comme vous faites, qu'il y a plusieurs Mediateurs; au lieu que ce saint homme dit qu'il *n'y a qu'vn seul Mediateur.* C'est déja une étrange temerité d'oser introduire dans l'Eglise un langage, contraire a celuy du S. Esprit parlant dans les écrits de l'Apôtre. Et ce qu'ils alleguent pour justifier, ou excuser leur hardiesse, ne sert de rien; Nous ne donnons a aucun autre qu'à Iesus Christ (dit le Docteur, que nous avons allegué) l'office de Mediateur entendu au sens, que le prend icy S. Paul, pour celuy qui s'approchant immediatement de Dieu l'appaise & le reconcilie aux hommes, & en obtient pour eux tous les dons de salut par son propre merite, independant de celuy d'autruy; Mais cela n'empesche pas, que nous ne reconnoissions certains autres Mediateurs d'une maniere imparfaite, c'est a dire ceux qui intercedent

Estius là même.

dent pour nous envers Dieu; comme sont toutes les personnes, qui recommandent nôtre salut a Dieu par leurs prieres. A cela je répons premieremēt, que quoy qu'ils puissent dire, ce n'étoit pas a eux de changer le langage de Dieu, ni de donner aux hommes le nom de Mediateur consacrè a I. Christ par S. Paul. Il n'y a point de raison qui puisse excuser cet abus de profanation, & de sacrilege. Et si cette licence avoit lieu, il seroit semblablement permis d'abuser du sacrè nom de *Dieu*, & de *Sauveur* en la même sorte, & de les attribuer aux hommes; en disant, que que nous ne les appellons *nos Dieux & nos Sauveurs*, qu'en une maniere imparfaite. Mais je viens a la chose même. Cet homme dit qu'ils appellent leurs Mediateurs tous ceux, qui prient Dieu pour eux. Premierement cela est évidemment faux. Les peuples prient pour leurs Pasteurs; tous les Chrétiens priēt les uns pour les autres. Et neantmoins ceux de Rome ne tiennent pas, que les peuples soyent les Mediateurs de leurs Pasteurs; ou que tout fidele soit le Mediateur de tous les autres fideles, & que

Chap. II.

chacun des autres fideles soit le sien; Et si la raison de la priere suffisoit pour faire un Mediateur, il faudroit avoüer qu'autresfois dans l'Eglise Romaine les fideles vivans en terre étoient les Mediateurs des saints, regnans dans le ciel; puis qu'il est certain qu'il a été un tẽps que dans l'Eglise Romaine les fideles vivans prioient pour les saints morts; & nous avons encore l'oraison * qui s'y faisoit tous les ans pour le Pape S. Leon, & qui s'y est faite pour le moins quatre ou cinq cens ans depuis sa mort; où ils prioient que l'offrande qu'ils font a Dieu, *servist, ou profitast a l'ame de Leon son serviteur.* Mais il est clair qu'ils n'appellent leurs Mediateurs que les Saints & les Anges; & non pas generalement tous ceux qui prient pour eux. En effet le Mediateur ne prie pas simplement; Il traitte; il agit, il s'interpose entre les parties; il les touche de son autoritè, il les gagne par son merite, il les amene où il veut, par le poids de ses raisons, par la dignitè de sa personne. L'office de celuy qui prie simplemẽt pour nous, comme fait un enfant, un parent, un ami, est tout autre, que celuy du Mediateur,

* *Hincmar la rapporte au livre de la Predestination composè l'an 859. ch. 34 pag. 297. du Tom. 1. de ses oeuvres. Voyes aussi les Decret. Greg. l. 3. tit. 41 c. 11. §. Tertio loco.*

teur, je dis même dans la vie commune; Et ces Messieurs se moquent ouvertement du monde, quand ils nous veulent faire passer l'un pour l'autre. Aussi est-il clair, qu'ils attendent toute autre chose, que des prieres simples de ceux, qu'ils ont érigès en Mediateurs. Ils attendent d'eux, & des assistances & des delivrances réelles, tant spirituelles, que temporelles; Ils se promettent, qu'ils exauceront leurs prieres; & que par les *merites de S. Andrè*, le sacrifice qu'ils celebrēt en son honneur, *sera agreable a Dieu*, que par les merites de S. Nicolas *ils seront delivrés du feu de la geenne*; que pat ceux de S. Leon, de S. Athanase, & de S. Basile *ils seront absous de tous leurs pechés*; que par ceux de S. Paul, & de S. Pierre *ils recevront la gloire de l'éternitè*; que par ceux de S. Louys *ils seront faits coheritiers de Iesus Christ Roy des Roys.* Ils attendent d'eux des visites pour leur consolation, la guerison de leurs maladies par l'attouchement de leurs reliques, la protectiō d'une Eglise, d'une ville, d'un royaume, par la presence de leurs os; la sanctification de leur personne propre par un petit

Miss. Rom. en la feste des S^ts. Andr. Nicolas Leon. Athan. Basile. Octava. Apost. Petr. & Paul en la Fest. de la conf. de Louis.

Chap. II.

petit reliquaire, où sera seulement enclos un cheveu, ou un brin de la poudre de l'un de ces Mediateurs tutelaires. Ils croient que leur sang a meritè la remission d'une partie de la peine de leurs pechés, c'est a dire qu'il a meritè une partie de leur salut; d'où vient aussi que le Cardinal Bellarmin treuve bon qu'en quelque sorte *ils soyent appelès nos Redempteurs*; & par là s'en va a neant leur distinction ordinaire, qu'*ils ne sont pas Mediateurs de redemption, mais d'intercession seulement.* Enfin ils leur attribuent mêmes des choses, qui sont au dessus d'un vray & legitime Mediateur. Car ils veulent que la bien-heureuse vierge *commande a nôtre Redempteur selon le droit de mere*,* qu'elle a; au lieu que le Mediateur le plus relevè, prie, merite, & impetre seulement de celuy vers qui il agit; mais ne luy commande pas. Ainsi paroit clairement la vanitè de leurs miserables excuses. Mais quoy qu'il en soit, puis qu'ils reconnoissent qu'en la religion nul n'a droit d'exercer aucun office sans l'institution & la vocation de Dieu; où treuvent-ils que Dieu ait établi les Anges & les S^ts. trépassés

l. 1. de indulg. c. 4.

* Iure matris impera Redēptori. *dans l'hymne qui cō mence,* Mariæ præconio &c. *p. 81. du Messel imprimè in 8°. a Paris, l'ā 1634 vers la fin du livre.*

Passés

paſſés Mediateurs entre luy & nous? Il n'en eſt dit pas un mot dans tout le vieux & dans tout le nouveau Teſtament. Le Mediateur doit ſavoir exactement l'état de celuy pour qui il agit, afin de pourvoir à ſes neceſſités. Qui leur a dit que les eſprits conſacrés dans le ciel, ſachent le menu de leurs affaires? qu'ils connoiſſent l'état de leur cœur & de leur conſcience? S'ils nous payent de la tradition à leur ordinaire; qu'elle certitude en ont-ils? Si cette mediation des Anges & des Saints étoit une des doctrines de l'Egliſe Apoſtolique, comment les Ecrivains ſacrés en tant de livres & d'épîtres, n'en font ils nulle mention? Comment S. Paul la choque-t-il ſi rudement, diſant en un lieu que ni luy, ni aucun des ſaints, n'a été crucifié pour nous? dans un autre, qu'il ne veut connoitre que Ieſus Chriſt? & ici qu'il eſt le ſeul Mediateur entre Dieu & nous? Comment au moins les Chrétiens des premiers temps n'en parlent-ils point quelque part. Il nous reſte quantité d'excellens écrits des trois premiers cens ans du Chriſtianiſme, où nous liſons ſouvent

Chap. II.

1. Cor. 1. 13.

1. Cor. 2. 2.

que

Chap. II.

que Iesus Christ est nôtre Mediateur. Mais il est clair & constant, qu'il ne s'en treuve aucun de ce temps-là, qui appelle les Anges ou les Saints nos Mediateurs envers Dieu. Ce langage étoit encore si nouveau & si étrange dans l'Eglise, qui fleurissoit au commencement du cinquiesme siecle, que S. Augustin, qui en étoit le plus estimè Docteur, a écrit que nul ne pourroit souffrir un Evesque, ni même un Apôtre, qui promettroit a son peuple d'estre Mediateur pour eux envers Dieu, & de l'appaiser par ses prieres; *où est* (dit-il) *le bon & fidele Chrétien, qui le peust souffrir? Où est celuy qui ne le regardât, non comme un Apôtre de Christ, mais comme l'Antechrist.* Puis il ajoûte incontinent; *Les Chrétiens se recommandent les uns les autres a Dieu par leurs oraisons. Mais il n'y a qu'un seul & vray Mediateur, assavoir celuy pour qui nul ne prie, & qui prie pour tous.* Il entend nôtre Seigneur. Et derechef un peu plus bas, ayant louè la modestie de S. Paul, qui quelque relevè qu'il fust en l'Eglise, ne laisse pas de se recommander aux prieres des fideles; montrant par là qu'il ne preten-

l.2.adu. ep. Parmen. c. 8. T. 7. p. 15. col. 1. B. C.

doit

doit rien moins, que d'eſtre leur Mediateur; *Car* (dit-il) *Si Paul étoit Mediateur, les autres Apôtres ſes confreres le ſeroient auſſi; & ainſi il y auroit plusieurs Mediateurs; & ainſi il ne pourroit ſoûtenir ce qu'il dit luy même, Il y a un ſeul Dieu & un ſeul Mediateur entre Dieu & les hommes; aſſavoir Ieſus Chriſt homme.* Vous voyès comment il s'en tient a la definition de l'Apôtre, & la prend ſimplement comme nous. Demeurons donc ferme en ſa ſainte & divine doctrine, Freres bien aymés, ſans que la ſubtilitè ni les ſophiſmes, ni la violence, & la paſſion de l'erreur nous en detourne jamais pour nous faire ou ſervir aucun autre, que ce grand Dieu tout-puiſſant, & tout bon, qui nous a creés, ou reconnoitre pour nôtre Mediateur aucun autre que ce divin Ieſus qui nous a ſauvés, & dont S. Paul nous a aujourduy recommandè l'unité, l'égalant a celle de Dieu. Et en effet pourquoy irions-nous a d'autre qu'a luy? N'a-t-il pas aſſés de bontè pour vouloir nôtre bien, ou n'a-t-il pas aſſés de puiſſance pour l'accomplir? Mais au contraire tous les autres ne ſont que

Chap. II.

que des ombres & des ruiſſeaux ; au prix de luy. Il eſt ſeul la vive ſource de vie & de ſalut. Il a ſeul les paroles de vie eternelle. Allons donc a luy avec aſſeurance , & en luy nous treuverons toutes choſes en abondance,la ſapience,la juſtice, la ſanctification , la redemption , la grace en ce ſiecle & la gloire en l'autre. Ainſi ſoit-il.

SERMON

SERMON TREIZIESME.*

*Prononcè a Charētō, le 16. Ianvier 1656.

I. TIMOTH. Chap. II. Vers. 6.

Qui (Iesus Christ) *s'est donnè soy-même pour rançon pour tous, afin d'estre en tesmoignage en son propre temps.*

CHERS FRERES; De tous les tesmoignages de l'amour de Dieu envers les hommes, le plus grand est sans doute le don, qu'il leur a fait de son Fils pour Mediateur entre luy, & eux; selon que le Seigneur Iesus le declare luy-même, quand il dit en S. Iean, que *Dieu a tellement aimè le monde, qu'il a donnè son Fils unique, afin que quiconque croit en luy, ne perisse point, mais ait la vie eternelle.* Derechef de tous les actes, que ce divin Mediateur a faits pour accomplir sa charge, il n'y en a aucun ni plus admirable en soy-même, ni plus necessaire pour nôtre salut, ni qui contienne une plus expresse declaration de son amour envers

Iean 3. 16.

Chap. II.

Reconnoissés le donc aussi, disputeurs ou ignorans, ou passionnés, & ne niés plus une verité si claire ; Avoüés que vous choqués la lettre de l'Apôtre, que vous violés ses termes ; que vous contredites & dementés ses paroles, en posant comme vous faites, qu'il y a plusieurs Mediateurs ; au lieu que ce saint homme dit qu'il *n'y a qu'un seul Mediateur.* C'est déja une étrange temerité d'oser introduire dans l'Eglise un langage, contraire a celuy du S. Esprit parlant dans les écrits de l'Apôtre. Et ce qu'ils alleguent pour justifier, ou excuser leur hardiesse, ne sert de rien; Nous ne donnons a aucun autre qu'à Iesus Christ (dit le Docteur, que nous avons allegué) l'office de Mediateur entendu au sens, que le prend icy S. Paul, pour celuy qui s'approchant immediatement de Dieu l'appaise & le reconcilie aux hommes, & en obtient pour eux tous les dons de salut par son propre merite, independant de celuy d'autruy; Mais cela n'empesche pas, que nous ne reconnoissions certains autres Mediateurs d'une maniere imparfaite, c'est a dire ceux qui intercedent

Estius là même.

dent pour nous envers Dieu; comme ſont toutes les perſonnes, qui recommandent nôtre ſalut a Dieu par leurs prieres. A cela je répons premieremẽt, que quoy qu'ils puiſſent dire, ce n'étoit pas a eux de changer le langage de Dieu, ni de donner aux hommes le nom de Mediateur conſacré a I. Chriſt par S. Paul. Il n'y a point de raiſon qui puiſſe excuſer cet abus de profanation, & de ſacrilege. Et ſi cette licence avoit lieu, il ſeroit ſemblablement permis d'abuſer du ſacré nom de *Dieu*, & de *Sauveur* en la même ſorte, & de les attribuer aux hommes; en diſant, que que nous ne les appellons *nos Dieux & nos Sauveurs*, qu'en une maniere imparfaite. Mais je viens a la choſe même. Cet homme dit qu'ils appellent leurs Mediateurs tous ceux, qui prient Dieu pour eux. Premierement cela eſt évidemment faux. Les peuples prient pour leurs Paſteurs; tous les Chrétiens priẽt les uns pour les autres. Et neantmoins ceux de Rome ne tiennent pas, que les peuples ſoyent les Mediateurs de leurs Paſteurs; ou que tout fidele ſoit le Mediateur de tous les autres fideles, & que

Chap. II.

chacun des autres fideles soit le sien; Et si la raison de la priere suffisoit pour faire un Mediateur, il faudroit avouër qu'autresfois dans l'Eglise Romaine les fideles vivans en terre étoient les Mediateurs des saints, regnans dans le ciel; puis qu'il est certain qu'il a été un tẽps que dans l'Eglise Romaine les fideles vivans prioient pour les saints morts; & nous avons encore l'oraison,* qui s'y faisoit tous les ans pour le Pape S. Leon, & qui s'y est faite pour le moins quatre ou cinq cens ans depuis sa mort; où ils prioient que l'offrande qu'ils font a Dieu, *servist, ou profitast a l'ame de Leon son serviteur.* Mais il est clair qu'ils n'appellent leurs Mediateurs que les Saints & les Anges; & non pas generalement tous ceux qui prient pour eux. En effet le Mediateur ne prie pas simplement; Il traitte; il agit, il s'interpose entre les parties; il les touche de son autorité, il les gagne par son merite, il les amene où il veut, par le poids de ses raisons, par la dignité de sa personne. L'office de celuy qui prie simplemẽt pour nous, comme fait un enfant, un parent, un ami, est tout autre, que celuy du Mediateur,

* *Hincmar la rapporte au livre de la Predestination cõposé l'an 859. ch. 34 pag. 297. du Tom. 1. de ses oeuvres. Voyés aussi les Decret. Greg. l. 3. tit. 41 c. 11 §. Tertio loco.*

teur, je dis même dans la vie commune ; Et ces Meſſieurs ſe moquent ouvertement du monde, quand ils nous veulent faire paſſer l'un pour l'autre. Auſſi eſt-il clair, qu'ils attendent toute autre choſe, que des prieres ſimples de ceux, qu'ils ont érigès en Mediateurs. Ils attendent d'eux, & des aſſiſtances & des delivrances réelles, tant ſpirituelles, que temporelles ; Ils ſe promettent, qu'ils exauceront leurs prieres ; & que par les *merites de S. Andrè*, le ſacrifice qu'ils celebrẽt en ſon honneur, *ſera agreable a Dieu*, que par les merites de S. Nicolas *ils ſeront delivrés du feu de la geenne* ; que par ceux de S. Leon, de S. Athanaſe, & de S. Baſile *ils ſeront abſous de tous leurs pechés* ; que par ceux de S. Paul, & de S. Pierre *ils recevront la gloire de l'éternitè* ; que par ceux de S. Louys *ils ſeront faits coheritiers de Ieſus Chriſt Roy des Roys*. Ils attendent d'eux des viſites pour leur conſolation, la gueriſon de leurs maladies par l'attouchement de leurs reliques, la protectiõ d'une Egliſe, d'une ville, d'un royaume, par la preſence de leurs os ; la ſanctification de leur perſonne propre par un petit

Chap. II.

Miſ. Rom. en la feſte des Sts. Andr. Nicolas Leon. Athan. Baſile. Octava. Apoſt. Petr. & Paul en la Feſt. de la conf. de Louis.

Chap. II.

petit reliquaire, où sera seulement enclos un cheveu, ou un brin de la poudre de l'un de ces Mediateurs tutelaires. Ils croient que leur sang a meritè la remission d'une partie de la peine de leurs pechés, c'est a dire qu'il a meritè une partie de leur salut; d'où vient aussi que le Cardinal Bellarmin treuve bon qu'en quelque sorte *ils soyent appelès nos Redempteurs*; & par là s'en va a neant leur distinction ordinaire, qu'*ils ne sont pas Mediateurs de redemption, mais d'intercession seulement.* Enfin ils leur attribuent mêmes des choses, qui sont au dessus d'un vray & legitime Mediateur. Car ils veulent que la bien-heureuse vierge *commande a nôtre Redempteur selon le droit de mere*, * qu'elle a; au lieu que le Mediateur le plus relevè, prie, merite, & impetre seulement de celuy vers qui il agit; mais ne luy commande pas. Ainsi paroit clairement la vanitè de leurs miserables excuses. Mais quoy qu'il en soit, puis qu'ils reconnoissent qu'en la religion nul n'a droit d'exercer aucun office sans l'institution & la vocation de Dieu; où treuvent-ils que Dieu ait établi les Anges & les S^ts. trê-

l. 1. de indulg. c. 4.

* Iure matris impera Redẽptori. *dans l'hymne qui cõmence,* Mariæ præconio &c. *p. 81. du Messel imprimè in 8°. a Paris, l'ã 1634 vers la fin du livre.*

Passés

passés Mediateurs entre luy & nous? Il n'en est dit pas un mot dans tout le vieux & dans tout le nouveau Testament. Le Mediateur doit savoir exactement l'état de celuy pour qui il agit, afin de pourvoir a ses necessités. Qui leur a dit que les esprits consacrés dans le ciel, sachent le menu de leurs affaires? qu'ils connoissent l'état de leur cœur & de leur conscience? S'ils nous payent de la tradition a leur ordinaire; qu'elle certitude en ont-ils? Si cette mediation des Anges & des Saints étoit une des doctrines de l'Eglise Apostolique, comment les Ecrivains sacrés en tant de livres & d'épîtres, n'en font ils nulle mention? Comment S. Paul la choque-t-il si rudement, disant en un lieu que ni luy, ni aucun des saints, n'a été crucifié pour nous? dans un autre, qu'il ne veut connoitre que Iesus Christ? & ici qu'il est le seul Mediateur entre Dieu & nous? Comment au moins les Chrétiens des premiers temps n'en parlent-ils point quelque part. Il nous reste quantité d'excellens écrits des trois premiers cens ans du Christianisme, où nous lisons souvent que

Chap. II.

1. Cor. 1.13.

1. Cor. 2.2.

Chap. II.

que Iesus Christ est nôtre Mediateur. Mais il est clair & constant, qu'il ne s'en treuve aucun de ce temps-là, qui appelle les Anges ou les Saints nos Mediateurs envers Dieu. Ce langage étoit encore si nouveau & si étrange dans l'Eglise, qui fleurissoit au commencement du cinquiesme siecle, que S. Augustin, qui en étoit le plus estimè Docteur, a écrit que nul ne pourroit souffrir un Evesque, ni même un Apôtre, qui promettroit a son peuple d'estre Mediateur pour eux envers Dieu, & de l'appaiser par ses prieres; *où est* (dit-il) *le bon & fidele Chrétien, qui le peust souffrir? Où est celuy qui ne le regardât, non comme un Apôtre de Christ, mais comme l'Antechrist.* Puis il ajoûte incontinent; *Les Chrétiens se recommandent les uns les autres a Dieu par leurs oraisons. Mais il n'y a qu'un seul & vray Mediateur, assavoir celuy pour qui nul ne prie, & qui prie pour tous.* Il entend nôtre Seigneur. Et derechef un peu plus bas, ayant louè la modestie de S. Paul, qui quelque relevè qu'il fust en l'Eglise, ne laisse pas de se recommander aux prieres des fideles; montrant par là qu'il ne pretendoit

l. 2. adu. ep. Parmen. c. 8. T. 7. p. 15. col. 1. B. C.

doit rien moins, que d'eſtre leur Mediateur; *Car* (dit-il) *Si Paul étoit Mediateur, les autres Apôtres ſes confreres le ſeroient auſsi ; & ainſi il y auroit pluſieurs Mediateurs ; & ainſi il ne pourroit ſoûtenir ce qu'il dit luy même, Il y a un ſeul Dieu & un ſeul Mediateur entre Dieu & les hommes; aſſavoir Ieſus Chriſt homme.* Vous voyès comment il s'en tient a la definition de l'Apôtre, & la prend ſimplement comme nous. Demeurons donc ferme en ſa ſainte & divine doctrine, Freres bien aymés, ſans que la ſubtilitè ni les ſophiſmes, ni la violence, & la paſſion de l'erreur nous en detourne jamais pour nous faire ou ſervir aucun autre, que ce grand Dieu tout-puiſſant, & tout bon, qui nous a creés, ou reconnoitre pour nôtre Mediateur aucun autre que ce divin Ieſus qui nous a ſauvés, & dont S. Paul nous a aujourduy recommandè l'unité, l'égalant a celle de Dieu. Et en effet pourquoy irions-nous a d'autre qu'a luy? N'a-t-il pas aſſés de bontè pour vouloir nôtre bien, ou n'a-t-il pas aſſés de puiſſance pour l'accomplir? Mais au contraire tous les autres ne ſont

que

SERMON TREIZIESME.*

*Prononcè a Charētō, le 16. Ianvier 1656.

I. TIMOTH. Chap. II. Verſ. 6.

Qui (Ieſus Chriſt) *s'eſt donnè ſoy-même pour rançon pour tous, afin d'eſtre en teſmoignage en ſon propre temps.*

CHERS FRERES; De tous les teſmoignages de l'amour de Dieu envers les hommes, le plus grand eſt ſans doute le don, qu'il leur a fait de ſon Fils pour Mediateur entre luy, & eux; ſelon que le Seigneur Ieſus le declare luy-même, quand il dit en S. Iean, que *Dieu a tellement aimè le monde, qu'il a donnè ſon Fils unique, afin que quiconque croit en luy, ne periſſe point, mais ait la vie eternelle.* Derechef de tous les actes, que ce divin Mediateur a faits pour accomplir ſa charge, il n'y en a aucun ni plus admirable en ſoy-même, ni plus neceſſaire pour nôtre ſalut, ni qui contienne une plus expreſſe declaration de ſon amour envers

Iean 3. 16.

Chap. II.

envers nous, que l'oblation qu'il a faite de soy-même pour l'expiation des pechés du monde. C'est pourquoy l'Apôtre S. Paul pour établir ce qu'il nous a representè a l'entrée de ce chapitre, que *Dieu veut que tous hommes soyent sauvés*, n'a pas manquè de mettre en avát, qu'il y a un Mediateur, & encore un seul Mediateur, donnè de Dieu a tous les hommes pour faire leur paix avecque luy, & les amener au trône de sa grace. Et maintenant pour nous asseurer, & de l'amour de ce Mediateur envers nous, & de la merveille, & de la suffisance, & efficace de sa mediation, il nous propose en ce verset le principal de tous les actes en quoy elle consiste, disant qu'il *s'est donnè soy-même en rançon pour tous*, *afin d'estre en tesmoignage en son propre temps*. C'est le sujet, que nous avõs aujourdhuy a traitter, Mes Freres; Et pour le faire avec ordre, nous considererons, s'il plaist a Dieu de nous en faire la grace; les quatre points, qui se peuvent remarquer dans les paroles de ce texte; premieremét que le Seigneur *s'est donnè soy-même*, puis en deuxiesme lieu pourquoy il s'est donnè soy-même

ce,

ce que S. Paul nous montre en diſant,
qu'il s'eſt donnè *en rançon*, c'eſt adire pour le prix de nôtre redemption; & en troiſieſme lieu pour qui il s'eſt donnè ſoy-même, aſſavoir *pour tous*; & en fin l'effet ou l'uſage qu'a eu cette grande œuvre de declarer aux hõmes la bonne volontè de Dieu envers eux; ce que l'Apôtre a exprimè en ces derniers mots, *afin d'eſtre en teſmoignage en ſon propre temps*. La premiere de ces choſes, qui eſt le ſujet a qui toutes les autres conviennent, *c'eſt la mort du Seigneur*; car c'eſt ce que ſignifient ces mots, *qu'il s'eſt donnè ſoy même*; La ſeconde eſt la propre fin & raiſon de cette mort; elle eſt nôtre *rançon*, ou le prix *de nôtre redemption*. La troiſieſme eſt l'objet, que cette rançon regarde, ou les perſonnes, pour qui elle a étè payée. *Chriſt s'eſt donnè en rãçon pour tous*. Et la quatrieſme en fin eſt le teſmoignage, que cette mort ſoufferte pour nôtre redemption, a rendu en ſon propre temps de l'amour de Dieu envers tous les hommes. Ie dis donc quant au premier point, que l'Apôtre en diſant que le Seigneur Ieſus *s'eſt donnè ſoy même*, ſignifie preciſément

Chap. 11.

cette mort infame & douloureuse, qu'il a soufferte en la croix, a la veuë des Iuifs & des Gentils; comme les Evangelistes le rapportent: C'est toûjours en ce sens que l'Ecriture employe ces paroles; *Iesus Christ s'est donnè soy même pour nos pechez*; dit S. Paul dans l'Epitre aux Galates; & ailleurs, *Il s'est donnè soy-même pour nous, afin qu'il nous rachetât de toute iniquitè*; où il est clair qu'il entẽd, qu'il s'est livrè a la mort, qu'il a soufferte pour nous; Et la raison de ce langage est évidente. Car donner son argent, ou sa peine, ou sa reputation c'est donner des choses qui sont a vous & que vous pouvez perdre sãs cesser de vivre. Mais l'on ne peut *se donner soy même* sans se priver de son estre; c'est adire sans perdre la vie, puis que l'estre, que vous alienés en vous donnant vous même, est l'unique soûtien de la vie, sans lequel il n'est pas possible; qu'elle subsiste. Et parce que l'ame & le corps sont les deux principales parties de nôtre estre, & de la nature, en quoy il consiste, de là vient que le Seigneur pour signifier cette même mort, qu'il a soufferte pour nous, dit aussi quelquefois

Gal. 1. 4.
Tit. 2. 14.

fois en même ſens, qu'il *donne ſa chair,* ou *qu'il met ſon ame* pour nous; *Ie donnerai* (dit-il) *ma chair pour la vie du monde*; Il entend non qu'il la diſtribuera ſur les autels de la communion Romaine en de petites hoſties;mais bien qu'il la livrera a la mort pour le ſalut du genre humain. Et dans l'inſtitution de la Cene pareillement, *Ceci eſt mon corps, qui eſt donnè pour vous*, c'eſt adire qui ſera mis a mort pour vous; & comme S.Paul l'exprime ailleurs, qui *ſera rompu*, c'eſt adire froiſſè des douleurs mortelles,pour vous. De l'ame, l'autre partie eſſentielle de nôtre nature, il en parle tout de même; *Ie mets* (dit-il) *mon ame pour mes brebis*; & ailleurs, que le *Fils de l'homme eſt venu pour donner ſon ame pour pluſieurs.* Car il y a ainſi dás l'original. Et de ces lieux comparés enſemble,vous pouvez clairement reconnoitre, que ces fassons de parler, que Chriſt *s'eſt donnè ſoy même*, qu'il *a donnè ſa chair*, qu'*il a mis ſon ame*; ont toutes un même ſens, & ſignifient ce que nous diſions, *qu'il a donnè ſa vie*, qu'il l'a miſe, qu'il s'en eſt depouïllè, & en a été privè pour nous; ſa nature, ſa chair, ſon

Chap. 11.

Iean 6. 51.

Luc 22. 19.

Iean 10. 15.

Matth. 20.28.

 ame

Chap. II.

ame étant employée en ces lieux-là, pour dire *sa vie*, dont elles étoient le sujet & la cause, a parler proprement. Mais il faut aussi peser ce que l'Apôtre en parlant ainsi a clairement signifiè; que c'est par la disposition de sa propre volontè, & non par une contrainte involontaire, que Iesus a souffert la mort. Car puis que c'est luy qui *s'est donnè soy-même*, il est évident que la vie, qu'il a mise pour nous, étoit en sa main, & dependoit tellement de sa volontè, qu'il l'eust peu conserver, s'il luy eût pleu. Nous disons en la même sorte d'un homme, qui sera mort au service de son Prince, ou de sa patrie, *qu'il a donnè sa vie pour eux*; parce que pouvant la conserver, & la passer doucement en sa maison, il a mieux aimè ou pour leur seuretè, ou pour leur gloire la porter dás les occasions, où il l'a perduë. Mais pour ceux qui se sacrifient ainsi pour le public, l'on ne peut pas dire bien proprement, qu'ils se soyent donnés eux mêmes; parce que la vie, qu'ils perdent dans ces perils, n'étoit pas a eux en propre. Elle ne leur avoit étè, que prétée pour un temps; & si cette occasion ne

les

les en euſt privés, toûjours l'euſt il fallu laiſſer dans quelque autre; puiſque la mort eſt inévitable a tous les hommes. De Ieſus il en eſt tout autrement. Il n'y avoit que la ſeule occaſion, où il eſt mort, qui fuſt capable de luy ravir la vie. Hors cette ſeule cauſe, elle étoit immortelle; parce que Ieſus étoit un homme celeſte, conceu & formè par la vertu non de la chair periſſable, mais de l'Eſprit vivifiant. Ioint qu'étant le Saint des ſaints, parfaitement pur & net du pechè, la mort qui en eſt le gage, ne pouvoit avoir aucũ droit ſur luy. C'eſt donc de luy ſeul que l'on peut dire proprement, qu'il *s'eſt donnè ſoy-même*; puis que cette vie, qu'il a miſe pour nous, étoit tellement ſienne, que nul ne l'en pouvoit priver; ni le fer ou le feu des hommes, ni la violence ou les accidens de la nature, ni enfin la tyrannie & la force de la mort méme. Mais ce qui étoit ſien en propre ſelon toutes les loys de Dieu & de la nature, il a bien voulu s'en dépouïller pour un temps en nôtre faveur; ſa volontè donnant a la mort le pouvoir, qu'elle n'avoit point naturellement ſur ſa vie. Il

Chap. II.

nous l'enseigne expressémẽt luy-même dans S. Iean, *Ie laisse (* dit-il *) ma vie Nul ne me l'ote, mais je la laisse de par moy-même. I'ay puissance de la laisser, & ay puissance de la prendre derechef.* Iuif incredule & insolent, ne te glorifie point de l'avoir fait mourir. S'il ne l'eust voulu, tu l'eusses entrepris en vain. Tout l'équipage de ton Calvaire, & toute la pompe de ta fureur, ta croix, tes cloux, tes épines, tes lances, tes soldats & tes bourreaux n'eussent rien peu executer, s'il ne se fust donnè soy-même. S'il en étoit autrement, tu eusses eu sur luy aprés sa mort le même pouvoir, que tu pretens y avoir eu durant sa vie; & il t'eust étè beaucoup plus aisè de garder le corps d'un mort, qu'il n'avoit étè d'en faire mourir un vivant; parce que dans les loys de la nature ordinaire un homme vivant est capable de quelque resistance; au lieu qu'un corps mort n'é fait point du tout. Et neantmoins il est clair, que tu n'as peu garder le corps de cet admirable mort. Ton sepulcre & ta pierre & ton seau, & le corps de garde de tes soldats, n'ont peu l'empescher de sortir de tes mains sanglantes; quelque

Iean 18 10.

que paſſion, que tu euſſes de le retenir pour confondre en le repreſentát mort, le diſcours de ſes Apôtres, qui le preſchoient vivant. D'où vient que tu n'as peu conſerver mort dans ton ſepulcre celuy que tu avois peu clouër vivant a ta croix ? La cauſe de cette difference ne vient pas de toy, qui deſirois le dernier de ces effets avec autát de fureur, que tu en avois eu pour le premier. Il faut donc avouër, qu'elle vient de luy toute entiere ; & que ſi tu as peu le prendre & le faire mourir, c'eſt parce qu'il a voulu donner ſa vie. Si tu ne l'as peu retenir plus de trois jours dans le tombeau; c'eſt parce qu'il n'y a pas voulu demeurer plus long-temps ; & qu'aprés avoir achevè le deſſein de ſa charge par ſa mort, il étoit raiſonnable, qu'il ſe remit dans un état digne de ſa nature ſainte; & de ſon origine celeſte. Mais (me dirés vous) ſi cela dépendoit de ſa volontè, comment a-t-il conſenti a une ſouffrance ſi étrange ? ſi indigne de ſa saintetè & de ſa majeſtè ? ſi contraire aux affections & aux ſentimens de ſa nature, qui en fut troublée d'abord ? a une ſouffrance, qui a causè le ſcandale

Chap. II.

Chap. II.

des Iuifs & les risées des Gentils ? qui a si fort choquè l'esprit de tous les hommes, que de ceux la même qui convaincus par la lumiere de la veritè de Iesus, ont creu sa divinitè, il s'en est treuvè plusieurs (comme la plus grand' part des premiers heretiques du Christianisme,) qui ont niè sa mort & sa croix? & ont mieux aimè supposer, que s'étant échappè de la main des Iuifs il avoit substituè en sa place ou un fantosme, ou Simon le Cyrenien, que d'avouër qu'il fust mort sur une croix; fantaisie que les Mahometans retiennent encore aujourd'huy ? Chers Freres, je confesse que le sens de la chair ne peut goûter cette mort du Fils de Dieu; qu'il en a honte, qu'il en a horreur; qu'il y treuve cent absurdités, incompatibles avec ses maximes mondaines. Mais je soûtiens, que si nous la considerons en la parole de Dieu, nous y découvrirõs des merveilles de sagesse & verrons que la raison, qui a induit le Seigneur a la souffrir, est si juste & si digne de sa divine bontè, que nous aurõs tout sujet de changer nôtre scandale en admiration. Car qui a-t-il de plus digne de

la

la majeſtè d'un Dieu, que de ſauver des miſerables? d'affranchir des captifs? & de conduire a la ſouveraine felicitè ceux qui étoient extremement malheureux? C'eſt là l'ouvrage de cette mort, qui nous ſemble ſi hideuſe; C'eſt pour cela, que Ieſus l'a voulu ſouffrir; Et c'eſt ce que l'Apôtre nous enſeigne ici, en deuxieſme lieu, quand il dit que le Seigneur *s'eſt donnè ſoy-même en rançon pour tous.* Il a tant aimè nôtre libertè, qu'il a eu la bontè de mourir pour nous, afin de nous tirer de ſervitude; & nôtre ſalut ne ſe pouvant acquerir, qu'au prix de ſa vie, il a mieux aimè la donner, que de nous voir perir. Vous ſavez, que c'eſt qu'une *rançon.* C'eſt le prix que l'on paye pour mettre un captif en libertè. Mais la parole que l'Apôtre employe en ce lieu, a une grand'emphaſe. Car elle ſignifie non toute ſorte de rançon en general; mais celle-là proprement, où vous payés la mort d'un autre de la vôtre propre; ou vous mettés vôtre vie pour ſauver la ſienne, & faites comme un échange de cõdition avecque luy; entrant pour luy dans le ſepulcre, afin de le ramener en la lu-

Chap. II.

ἀντίλυτρον.

miere

Chap. II.

miere dès vivans. C'eſt ce que Ieſus a fait pour vous. Car il n'eſt pas beſoin que je vous diſe ici ce que vous avez tous appris dans l'Ecriture, qu'étant naturellement enfans d'ire & coupables de divers pechés contre la majeſtè divine, nous étions autant de teſtes devoüées a la mort, & a la malediction. C'eſt le miſerable état où le pechè nous avoit mis ; pire que toutes les morts & toutes les captivités de la terre ; ſans qu'il y euſt au monde nulle force capable de nous en delivrer. Le Fils de Dieu meu par ſon adorable charitè, l'a ſeul entrepris. Car s'étant fait nôtre Mediateur par la volõtè du Pere, afin de rompre nos fers & nous tirer de la mort, il a offert pour nôtre rançõ, non de l'or, ou de l'argent, ou des pierres precieuſes, mais ſa propre vie. Le Pere ayant eu ce traittè agreable, le Fils l'aaccompli au terme ordonnè ; ſi bien que la mort qu'il a ſoufferte eſt le prix de nôtre ſalut. C'eſt ce qu'entend le S. Apôtre en diſant, que Ieſus *s'eſt donnè ſoy-même en rançon pour nous*. Le Seigneur avoit déja exprimè cette veritè en la même ſorte, quand il diſoit en S. Matthieu,

Matthieu, que le Fils de l'homme étoit venu donner *son ame ou sa vie en rançon pour plusieurs.* C'est là même qu'il faut rapporter tous les passages, où nous lisons que nous avons été rachetés par les souffrances du Seigneur; étant evident qu'ils presupposent ce que S. Paul dit ici expressément, que la mort de Iesus est le prix, ou la rançon de nôtre redemption. Car a parler proprement nul n'est rachetè sans rançon. Telle est cette illustre sentence de l'Apôtre, où il dit que *Christ nous a rachetés de la malediction de la loy, quand il a été fait malediction pour nous.* Cette malediction qu'il a subie en la croix, est le prix, qu'il a donnè pour nous racheter de celle, a laquelle la loy nous avoit devoüés. Il s'en explique clairement ailleurs dans un passage semblable a celuy-ci, où il dit que *nôtre grand Dieu & Sauveur Iesus Christ s'est donnè soy-même pour nous afin qu'il nous rachetast*; & dans l'épitre aux Hebreux il dit que *c'est par son propre sang qu'il est entrè une fois dans les lieux saints ayant obtenu une redeption eternelle*; attribuant par tout la redemption, que le Seigneur nous a acquise a sa mort &

Chap. II.

Matth. 20. 28.

Gal. 3. 13.

Tit. 2. 14.

Hebr. 9. 12.

au

Chap. II.

au ſang, qu'il a épandu en la ſouffrant; comme a ſon vray & juſte prix. C'eſt là même que revient ce qu'il dit dans les Actes que *Dieu a acquis ſon Egliſe par ſon propre ſang.* Car en ce ſujet *acquerir* & *racheter* ſignifient une même choſe. Ainſi ailleurs il dit encore que *nous avons redemption en Ieſus Chriſt par ſon ſang;* & S. Pierre pareillement, que *nous avons été rachetés par le ſang precieux de Chriſt*, & les ſaints glorifiant le divin Agneau, *Tu as été mis a mort*, luy diſent-ils, & *nous as rachetés par ton propre ſang.* Là il eſt clair, que le ſang du Seigneur, (c'eſt a dire ſa vie, qui luy a été violemment ôtée ſur la croix) eſt la rançon, au prix de laquelle il nous a rachetés. Ie pourrois ajoûter un grand nombre d'autres paſſages pour juſtifier cette verité (car a peine y en a-t-il aucune en tout l'Evangile, qui ſoit ou gravée en plus de lieux, ou expliquée avec plus de clarté. Mais ce peu que j'en ay produit ſuffit pour montrer, que la vie, ou le ſang de Ieſus Chriſt eſt le prix, & comme dit ici l'Apôtre, la rançon du ſalut qu'il nous a acquis; contre l'impudence des derniers heretiques, qui

Act. 20. 28.

Col. 1. 14.

1. Pierr. 1. 18. 19.

Apoc. 5. 9.

nient

nient la ſatisfaction de la mort de Ieſus Chriſt, & ne veulent pas que nôtre redemption luy ait rien couté ; aneantiſſant par cette inſolente, & pernicieuſe doctrine tout le myſtere de la croix du Seigneur. Car s'il avoit ſouffert cette cruelle & maudite mort, non pour expier nos crimes, & pour ſatisfaire la juſtice de Dieu pour nous, mais ſeulement pour teſmoigner la verité de ſon Evangile, & pour nous dõner un exemple de patience, comme le pretendent ces gens; qu'eſt-ce que cette croix du Seigneur auroit eu de ſi extraordinaire & de ſi raviſſant ? L'Egliſe n'avoit elle pas veu des morts toutes ſemblables? celle d'Eſayë, & celle de tant de martyrs ſous la perſecution d'Antiochus? & tout fraiſchement celle de Iean Batiſte ? Et combien d'autres en a-t-elle veu depuis ; celle d'Etienne, de Iaques, de Paul, de Pierre, & d'une infinité de Chrétiens ſemblables ? Nont-ils pas tous ſcellé la verité de leur ſang? & ne nous ont-ils pas tous laiſsé d'admirables patrons de leur patience & de leur vertu ? Et neantmoins on n'en ſauroit montrer un ſeul, dont quelcun des au-

teurs

Chap. 11.

teurs divins ait dit ce que l'Apôtre à laissè écrit de la croix du Seigneur Iesus ; *Paul a-t-il étè crucifiè pour vous?* Et derechef, *le Christ crucifiè, que nous preschons est la puissance de Dieu, & la sapience de Dieu a ceux qui sont appellès tant Iuifs, que Grecs*; & encore un peu apres, *Je n'ay rien proposè de savoir entre vous sinon Iesus Christ, & Iesus Christ crucifiè.* Duquel des plus saints & des plus glorieux Martyrs a-t-on jamais rien ouï dire de semblable ; ou en l'Ecriture, ou en l'Eglise? & si on en disoit quelque chose d'approchant, où est le Chrétien, qui ne fremist d'horreur? comme a l'ouïe d'un blaspheme insupportable? Certainement il faut donc confesser que cette divine mort du Seigneur Iesus est tout autre chose, que celle de tous les autres saints ; qu'elle n'est pas simplement, comme la leur, ou un tesmoignage de la veritè Evangelique, ou un exemple de la patience Chrétienne ; mais qu'elle est, ce qui ne se treuve qu'en elle seule, la rançon de nôtre libertè, le prix de nôtre salut, l'expiation de nos crimes, la satisfaction de la justice eternelle, la mort de nôtre mort, la

1. Cor. 13. 24. & 2. 2.

ruyne

ruyne de nôtre enfer, le fondement de nótre paradis, la consolation de nos ames, l'unique cause de nôtre immortalitè? Mais les heretiques nous demandent a qui c'est que Iesus Christ a payè cette rançon, qu'il a donnée pour nous; & argumentent que ce n'est pas au Diable; parce que cela seroit horrible a penser; ni a Dieu non plus; puis qu'il ne nous detenoit pas en captivitè; & que d'ailleurs c'est luy-même, qui nous a donnè son Christ, & qui l'a livrè pour nous a cette mort, qui nous a rachetés. Ils se plaisent fort en ce discours; & croyent que c'est une objection, qui ne reçoit point de replique. Mais ce petit embarras n'est que dans leur imagination; & ne naist que de leur ignorance; qui confond un pechè avec une dette, & la punition de l'un avecque le payement de l'autre. Il est vray que ces choses ont beaucoup de rapport ensemble; d'où vient que l'Ecriture les compare, & employe quelquefois les noms de *dette* & de *debiteur*; pour dire *pechè* & *pecheur*. Mais elles sont pourtant bien differêtes au fonds. Nul n'a interest dans une dette, que le

Chap. II.

le creancier a qui elle eſt deuë ; c'eſt donc a luy ſeul qu'elle ſe doit payer ; & étant maiſtre de ſon intereſt, il l'a peut remettre, s'il veut,ſans faire tort a perſonne. Du peché il n'en eſt pas de même. L'intereſt s'il faut ainſi dire, en eſt general ; & il doit eſtre puni;parce que la raiſon, & la juſtice le veut & le requiert ainſi;& non pour ſatisfaire quelcun en particulier. D'où vient qu'entre les hommes mêmes vous voyés , que l'intereſt du particulier , qui a receu quelque dommage du crime,eſt diſtingué d'avecque la cauſe du crime même.Et l'action de l'un eſt ſeparée d'avec celle de l'autre. Et il arrive quelquefois , que la partie civile d'un criminel deſire , & ſollicite elle même la remiſſion de ſon crime ſans la pouvoir obtenir ; ſigne évident que ce n'eſt pas proprement pour la ſatisfaire , qu'on le punit. Il en eſt de même des pechez commis par les hommes contre les ſaintes loix de la juſtice eternelle. Ils en ſont punis; non pour ſatisfaire, ou l'intereſt,ou la paſſion de quelqu'vn en particulier;mais pour obeïr a la juſtice & a la raiſon ſouveraine,& au droit des

choſes

choses mêmes, puis qu'il est juste que les crimes soient punis à proportion de leur demerite. Iesus Christ s'étant mis en nôtre place, & ayant porté la peine, que nous meritions; a fait ce que la justice requeroit de nous, & ainsi nous a mis en liberté. Il est vray que Dieu étant le Souverain Monarque du monde, & le conservateur de ses droits, & le Protecteur de la justice, c'est a luy en cette qualité que Iesus a presenté sa rançon; pour l'examiner si elle est valable & legitime, & pour juger en suite si elle satisfait la justice. Et la bonté qu'il a euë de nous fournir du sien ce grand Mediateur, & de le livrer a la mort pour nous, ne le dépouïlle pas de sa charge de souverain; ni n'empeche, qu'il ne puisse cõnoitre de cette cause, selon le droit qu'il en a naturellement. Nous lisons dãs les histoires des Payẽs, qu'un legislateur nommé Zaleuque ayant ordonné dans ses loix, que l'on crevât les deux yeux aux adulteres, il arriva que son propre Fils tomba dans ce crime. Le peuple, qui l'affectionnoit passionnément pour ses grand's vertus eut pitié de son malheur, & interceda

Chap. II.

Chap. II.

pour le criminel. Zaleuque combattu entre le zele de la justice, & la tendresse de l'affection paternelle, n'ôta qu'un œil a son Fils, & en donna un des siens pour satisfaire a la loy. Il fut tout ensemble & le juge & le répondant du coûpable ; Il paya & il receut une partie de sa peine ; mais il la paya comme pere, & il la receut, comme intendant des loix, & comme conservateur de la justice. Ces deux qualités ne sont nullement incompatibles. Il n'y a point de bon Prince ni de bon juge, qui ne ressente ces deux sortes de mouvemens dans un même cœur; de l'horreur contre le crime, & de la compassion pour le criminel; & qui ne desirât de pouvoir les contenter l'une & l'autre en sauvant le criminel sans laisser son crime impuni. Dieu nous tesmoigne, qu'il a aussi de semblables mouvemens ; en jurant, qu'il ne veut point la mort du pecheur. Mais ce que nôtre nature ne peut treuver dans sa pauvretè, ce souverain Seigneur l'a treuvè dans les tresors de sa sapience ; un expedient pour accorder les desirs de sa justice, & de sa bontè; en punissant le pechè, & en sauvant

vant le pecheur. C'est que son *Fils s'est*
donnè soy-même en rançon pour tous. C'est le Pere qui nous l'a donnè; je l'avouë; D'où l'aurions-nous eu, que de sa charitè & de sa sagesse? Mais cela n'empesche pas, qu'il ne reçoive de la main de celuy, qu'il nous a donnè la satisfaction de sa justice, la rançon de nôtre salut, qu'il luy a offerte en la croix; & qu'agissant en sa qualitè de souverain de l'univers, il ne prononce qu'elle est legitime; que les droits de la justice ont étè bien & deuëment acquitès; & qu'en suite il ne reçoive les hommes en grace. Ainsi avons nous éclairci ce que dit l'Apôtre de la rançon, que Iesus a payée pour nous, en se donnant soy-même. Considerons maintenant ce qu'il ajoûte, qu'*il l'a donnée pour tous.* C'est encore ici l'une des choses, qui trouble la chair & l'erreur en la croix de Iesus Christ. Ie veux (dit-elle) qu'un homme satisface pour un autre; Mais quelle justice peut souffrir, qu'un seul homme satisface pour plusieurs, & ce qui est encore bien plus étrange, qu'il satisface pour tous? A cela je répons en un mot, qu'il faut peser les person-

nes, & non les conter ſimplement, pour bien juger de leur valeur, & du prix de leurs actions. Comme une piſtole n'eſt qu'une piece de monnoye, & neantmoins elle vaut toute ſeule autant que pluſieurs pieces d'argent; & comme un ſeul diamant vaut mieux, qu'une infinitè de cailloux; ainſi entre les hommes, il s'en peut trouver un, qui ſeul ſera de plus grand prix, que dix mille autres. Or que le prix d'une peine ſe doive meſurer au merite & a la dignitè de la perſonne, qui la ſouffre, toutes les loix & toutes les juſtices & polices des hommes en ſont d'accord; & nous voyons ce qu'en ont jugè les Payens mêmes dans les livres de leurs poëtes, qui nous reſtent, où ils poſent, que la mort d'une ſeule perſonne vertueuſe égale en valeur celle des legions, & des armées entieres, & de tout le peuple des Romains, & qu'elle ſuffit pour la rançon de tant de gens; parce qu'un homme ainſi fait eſt de plus grand prix luy tout ſeul, que toute une nation entiere. Regardés donc quel eſt cet homme qui s'eſt dōnè ſoy-même pour nous, & vous ne douterés point que ſa vie ne ſoit

soit une rançon suffisante, non pour plusiéurs hommes seulement, mais même pour tous les hommes. Premierement c'est un homme parfaitement innocent; juste & saint, au souverain degrè. Puis il est le Roy, le Prophete, & le Sacrificateur du genre humain, dignitè si haute, que tous les sceptres & diademes de la terre ne sont rien au prix d'elle. En aprés il est le Fils unique de Dieu; & en fin il est Dieu sur toutes choses benit eternellement; Createur & Seigneur des hommes & des Anges; & en un mot de tout l'univers. Certainement il n'y a point d'ouvrier, qui ne vaille mieux, que tous les ouvrages. Puis que Iesus a creè & les hommes & l'univers; il vaut donc mieux luy seul; que non seulement les hommes, mais que les Anges, & toutes les creatures ensemble. Encore y a-t-il quelque proportion de nos ouvrages a nous mêmes. Mais d'un Dieu a sa creature, il n'y en a point; & c'est luy faire injustice de mesurer sa grandeur a celle de ses ouvrages. Quelque beaux & excellens & ravissans qu'ils puissent estre, ils demeurent toûjours infinimẽt au dessous

Chap. II.

de leur auteur. Vous ne pouvez dignement parler de ſa grandeur, qu'en confeſſant, qu'elle ne ſe peut ni comprendre, ni eſtimer. Puis que Ieſus eſt Dieu, il eſt donc évident que ſa vie valoit mieux, que celle de tous les hommes & de tous les Anges ; & que ſa mort par même moyen eſt une peine, qui ſurpaſſe infiniment en merite & en dignitè, la mort & de tous les hommes & de tous les Anges, & la deſtruction de l'univers tout entier. Heretique, je ne m'étonne pas, que vous ne puiſſiés croire la ſatisfaction, puis que vous en avés détruit le fondement ; aſſavoir la dignitè de ſa perſonne. Il faut qu'il ſoit Dieu pour pouvoir ſatisfaire pour tous les hommes. Vous luy avés ôtè de quoy payer nôtre rançon en le dépouïllant de ſa Divinitè. Apres cette premiere impietè nul ne doit treuver étrange l'autre, que vous y ajoûtés, qu'il n'a point payè de rançon pour nous. C'eſt a nous, qui le croions vray Fils de Dieu, de même eſſéce & nature, que le Pere, de reconnoitre en ſuite le myſtere de ſa mort, & le prix, qu'il a payè pour nôtre ſalut. Mais aprés avoir refutè les blaſphemes

blaſphemes des Heretiques ; Il faut aussi dire quelque choſe aux doutes des fideles. Ils demandent comment Saint Paul a peu dire, que Ieſus s'eſt donnè pour tous, veu qu'il y a tant de gens, qui periſſent ? Ie répons que S. Paul entend, qu'il eſt mort *ſuffiſamment* pour tous;bien qu'il ne ſoit mort *efficacement*, que pour ceux,qui croyent en luy ; c'eſt a dire qu'il a quant a luy pleinement ſatisfait a ſa charge, ayant payè une rançon digne du ſalut de tous les hommes;mais qu'il n'y a que ceux qui la reçoivent avec une vraye & vive foy, qui jouïſſent en effet du ſalut, qu'elle nous a moyennè. Les Apôtres & leurs ſucceſſeurs l'ont ainſi preſchè a toutes les nations du monde,ſelon l'ordre de leur Maiſtre ; & nous l'annonçeons encore en la même ſorte ; n'y ayant pas un homme ſur la terre, a qui nous ne puiſſions, & ne devions faire part autant qu'en nous eſt, de cette bonne & ſalutaire nouvelle,en l'aſſeurant avec toute certitude, que le Fils de Dieu s'eſt donnè ſoy-même en rançon pour luy, & pour tous les autres. Cette veritè eſt le fondement & de nôtre predication

Chap. II.

Chap. II.

& de la foy des Chrétiens. Si vous ne la presupposés, il n'est pas possible ni que le ministre presche l'Evangile avec certitude, ni que l'auditeur le reçoive avecque foy. Quant aux incredules, qui rejettent cette grace divine avec mépris, & souvent même avec outrage, a Dieu ne plaise qu'ils ayent aucune part a ce grand salut. Ils s'en jugent eux-mêmes indignes; & font Dieu menteur, entant qu'en eux est. Mais leur ingratitude ne doit pas priver le Seigneur Iesus de la gloire, que merite sa divine charitè, d'estre vrayement le Sauveur du mõde, & la propitiation des pechez de tous les hommes. C'est assés pour luy conserver ce titre, qu'il ait mis les choses en tel état par la redemption de sa croix, qu'il n'y a point d'homme, qui n'ait peu estre sauvè en croyant, & que si les incredules perissent ce n'est pas par le défaut ou de misericorde en Dieu, ou de justice & de salut en son Fils nôtre Mediateur; mais par leur propre malice, qui s'endurcit volontairement, & dédaigne fierement toutes les bontés du Seigneur. Et bien que leur incredulitè n'ait jamais étè excusable,

ſable, elle l'eſt beaucoup moins en ce dernier temps, qu'elle n'eût été en aucun des ſiecles precedens; parce que la mort de Ieſus Chriſt pour tous les hommes a découvert les richeſſes de l'amour de Dieu, & les merveilles de ſa grace en une meſure incomparablement plus grande, que tout ce qui en avoit été manifeſtè juſques-là au genre humain, ſoit en la nature, ſoit même en la loy; Et c'eſt a mon avis ce que ſignifie l'Apôtre, quand aprés avoir dit, que le Seigneur Ieſus *s'eſt donnè ſoy-même en rançon pour tous*, il ajoûte en quatrieſme & dernier lieu, *pour teſmoignage en ſon propre temps.* C'eſt la mort de Chriſt & la rançon qu'il a donnée pour tous en la ſouffrance, qui eſt le teſmoignage, dont il parle. Mais de qui, & de quoy eſt-elle teſmoignage. Chers Freres, elle eſt le grand témoignage de Dieu, & ce qu'elle depoſe & affirme de luy, c'eſt qu'il eſt bon, qu'il eſt miſericordieux envers tous, qu'il veut que tous les hommes ſoyent ſauvés, qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu, & un ſeul Mediateur entre luy & les hommes; comme diſoit l'Apôtre ci devant, qu'il n'eſt pas le Dieu,

Chap. II.

Dieu,ou le Sauveur des Iuifs ſeulemẽt, mais auſſi de tous les autres hommes, de quelque nation ou condition qu'ils ſoient ; Grec & Barbares ; Scythes & Romains ; qu'il y a pour eux tous une grande & abondante redemption par foy & par repentance, dont nul n'eſt exclus, que celuy qui aime mieux les tenebres,que la lumiere. Avant l'œuvre de Ieſus Chriſt accomplie, cette admirable bontè de Dieu ne luiſoit que foiblement en Iſraël, & ſembloit ne point luire du tout dans le reſte du monde. Alors ſa grace ſalutaire a tous les hommes eſt clairemẽt apparuë. Et bien qu'a vray dire il ne s'eſt jamais laiſsè ſans teſmoignage en nul lieu, ni en nul ſiecle,comme le remarque l'Apôtre ailleurs ; Si eſt-ce que la voix de ſes teſmoins étoit ſi baſſe, & ſi languiſſante parmi les deſordres & les horreurs des peuples, qui cheminoient chacun dans leurs voyes,qu'a peine y étoit elle ouïe. Ieſus eſt ſon grand teſmoin, qui ſeul nous a revelè le Pere,& tous les myſteres de ce ſein divin, doù il eſt deſcendu en nôtre terre. Sa mort a étè le grãd témoignage de Dieu, qui a dechirè

tous

tous les voiles qui nous cachoient les merveilles de ſon ſanctuaire, & nous a déchiffrè les anciens enigmes,& revelè tous les ſecrets, teus & ignorés par toutes les generations precedentes. Et l'Apôtre dit que ce *témoignage a étè pour ſon propre temps;* c'eſt a dire pour la ſaiſon, que Dieu luy avoit determinée; non plûtoſt, ni plus tard; mais au point ordonnè par la ſapience; qu'il appelle ailleurs *la plenitude des temps.* C'eſt une barriere, qu'il oppoſe ici a la temeraire curioſitè des hommes; qui demandent pourquoy ce teſmoin de Dieu n'eſt pas venu plûtoſt; pourquoy tant de ſiecles ſe ſont écoulés ſans avoir étè conſolés de ſa ſalutaire voix; ſemblables a d'autres qui veulent, qu'on leur diſe pourquoy ſon deuxieſme & dernier iour tarde tant a venir. Il y en a mêmes qui ſont ſi ſots, que de rechercher pourquoy le monde n'a pas étè creè plûtoſt; & d'autres pourquoy non un peu plus tard. La ſeule reſponſe a toutes ces queſtions extravagantes eſt que ce n'eſt pas a nous a connoitre les temps & les ſaiſons, que le Pere a miſes en ſa propre puiſſance, les conduiſant ſi ſagemēt qu'il

Chap. II.

Gal. 4. 4.

Act. 1. 7.

Chap. II.

qu'il n'arrive rien, qu'en ſon propre temps; c'eſt a dire en ſa vraye & legitime ſaiſon. Luy laiſſant toute entiere cette haute & impenetrable diſpoſitiõ, contentons nous de jouïr de la felicitè de nôtre temps, qu'il a daignè & éclairer de la lumiere de ſon Fils, & conſoler du ſalutaire teſmoignage de ſa mort. C'eſt-là Fideles, ce que nous avions a vous dire ſur ce texte de l'Apôtre; & nous finirons incontinent aprés vous avoir brievement touchè quelques uns des enſeignemens, qu'il nous preſente, ſoit pour l'inſtruction de nôtre foy, ſoit pour l'edification de nos mœurs. Nôtre foy y eſt confirmée en la veritè, qu'il nous a déja appriſe, dans le texte precedent, qu'*il n'y a que* Ieſus Chriſt, qui ſoit Mediateur entre Dieu & les hommes. Car il en apporte pour raiſon, qu'il *s'eſt donnè ſoy même en rançon pour tous*; d'où il eſt évident, que pour eſtre Mediateur des hommes envers Dieu, il faut s'eſtre donné ſoy-même, pour les racheter tous; ce qui n'appartenant & par la doctrine de S. Paul& par la confeſſion de tous les Chrétiens, qu'au ſeul Fils de Dieu; il

s'enſuit

s'enſuit neceſſairement, qu'il n'y a que luy qui ſoit nôtre Mediateur ; & que c'eſt luy ravir ſa gloire d'attribuer ce titre a aucun autre, qu'a luy ſeul. Ceux de Rome qui ont erigè en Mediateurs autant d'Anges & d'hommes, qu'il y en a dans le ciel, pour détourner ce coup, font deux ſortes de Mediateurs; l'un de redemption ; & ils confeſſent qu'il n'y a que Ieſus Chriſt, qui le ſoit en ce ſens, les autres *d'interceſſion* ; & ils pretendent que c'eſt ainſi ; que les Anges & les Saints ſont leurs Mediateurs. Mais qui leur a donnè l'autoritè de ſeparer ce que Dieu a conjoint ? L'interceſſion d'avecque la Redemption ? Elles conviennent toutes deux au Seigneur Ieſus; comme nous le voyons en l'Ecriture, mais indiviſiblement ; parce que le droit de l'interceſſion eſt fondè ſur la redemption ; c'en eſt une ſuite; Il intercede pour nous, parce qu'il nous a rachetés ; ſi bien que nul ne peut avoir le droit d'interceder pour nous devant Dieu, que celuy qui nous a rachetés ; comme autresfois ſous les ombres du vieux teſtament nul ne comparoiſſoit devant Dieu pour Iſraël dans le

Chap. II.

le Saint des Saints, que le même Pontife, figure de Iesus Christ, qui avoit offert le sacrifice propitiatoire des pechés du peuple, type du sacrifice de la croix. En aprés, puis que Iesus Christ est si bon, que non contét de nous avoir rachetés; il nous a promis d'interceder pour nous; pourquoy en donnons-nous la commission a d'autres? Craignons nous, qu'il n'ait pas, ou assés de credit envers le Pere, ou assés d'amour pour nous, ou assés de temps pour penser a nous? Mais ce seroit une impietè de penser à une de ces choses. C'est donc l'outrager visiblement, d'orner un autre d'vne partie de sa charge. Enfin ces Messieurs se moquent évidemment de nous, de nous alleguer leurs songes pour des maximes de Theologie, où rien ne doit estre receu, qui n'ait étè revelè de Dieu. Nous lisons bien en sa parole que Iesus Christ est nôtre Mediateur & de redemption & d'intercession. Mais nous n'y treuvons nulle part, qu'il y ait quelque Mediateur d'intercession, qui ne le soit pas de redemption. Il faudroit le montrer, & non le dire simplement pour le persuader.

der. Car nôtre foy eſt de l'ouïe, & l'ouïe de la parole de Dieu. Et quant a ce que leurs ſçavans alleguent, que l'Ecriture nous permet de prier les uns pour les autres, & qu'icy même S.Paul nous ordonne de prier pour tous les hommes; & de là induiſent que les ſaints, ſont donc nos Mediateurs, puis qu'ils prient pour nous; fut-il jamais rien de plus impertinent. Pour le fonder ils diſent que celuy qui prie pour un autre, s'interpoſe entre Dieu & la perſonne de celuy, pour qui il prie; & que par conſequent il eſt ſon Interceſſeur & ſon Mediateur. Mais ſi cela étoit, chaque Chrétien ſeroit le Mediateur de tous les hommes, puis qu'il eſt obligè de prier pour eux; le peuple ſeroit le Mediateur de ſon Eveſque, & les moindres clercs ſeroient les Mediateurs du Pape envers Dieu; qui eſt évidemment une doctrine profane & ridicule, & qui reduit l'honneur de la mediation a neant. Il eſt vray que nous prions pour nos freres, mais avec eux; demeurant joints a eux; comme des pauvres, ou des criminels, qui demandent l'aumône, ou leur grace tous enſemble,

Chap. II.

Eſt. in 1. Tim. 2.5.

Chap. II.

ſemble ; & nul de nous s'il eſt ſage, n'a l'audace de ſe ſeparer de ſon frere & de prendre le devant entre Dieu & luy, quand il prie pour luy. Il n'appartient qu'au Seigneur Ieſus, d'eſtre à nôtre teſte, devant nous, & pres de Dieu: C'eſt le lieu que luy donne ſa dignitè, ſon ſacrifice, & la redemption qu'il a acquiſe pour nous. Nous avons a remarquer en deuxieſme lieu ce que l'Apôtre dit ici, que *Ieſus s'eſt donnè en rançon pour tous*. La rançon ne ſe paye que pour des captifs. Puis qu'il l'a donnée pour tous, aſſeurément tous étoiẽt captifs ; nul n'étoit libre, ni exempt de pechè, comme l'Apôtre conclut ailleurs, que tous étoient morts de ce que le Seigneur eſt mort pour tous ; contre l'inſolence des anciens Pelagiens, qui s'imaginoient, que tous les hommes naiſſoient, & que pluſieurs vivoient ſans pechè, & contre la temeritè de ceux de Rome, qui ſoûtiennent l'un & l'autre de la Sainte Vierge ; ſi bien que n'ayant en leur conte nul beſoin de rançon, Ieſus ne s'eſt pas donnè ſoy-même en rançon pour elle ; au lieu que l'Apôtre dit ici expreſſément, qu'il s'eſt

s'est donnè pour tous. Mais laissons là les disputes, Freres bien aimés, & pensons plûtost a faire nôtre profit de ce témoignage que la mort du Seigneur Iesus a rendu de la bontè de Dieu en son propre temps. Embrassons le salut qu'elle nous promet; Croions ce qu'elle nous presche, que Dieu veut que nous soyons sauvés & que si nous sommes dans les fers du pechè, & de la mort, ce divin Mediateur, qu'il nous a envoyè des cieux, s'est donnè soy-même pour nous. Si nous avons offensè le Pere, il l'a appaisè. Si nous avons violè sa justice, il l'a satisfaite. Si nous avons commis des pechez, il les a expiés. Si nous avons meritè la mort, il l'a soufferte; & si nous sommes dignes de la malediction de la loy, il nous a rachetés, ayant étè fait malediction pour nous. Courage pecheur; Ne craignés point, puis que ce grand Sauveur s'est donnè soy-même pour vous. Il n'y a point de crime, qu'un sang divin ne puisse effacer. Il n'y a point de vie si engagée dans la perdition, qu'une vie si precieuse que celle du Fils de Dieu, ne puisse sauver. Ne doutés non plus de sa volontè, que

Chap. II.

Chap. II. de sa vertu. *Il s'est donnè soy-même en rançon pour tous*; dit l'Apôtre. Il n'exclut pas un de tous les hommes de la redemption du Seigneur. Ceux là seuls, n'en jouïront point, qui s'en seront exclus eux mêmes par leur propre incredulitè & impenitence. Pour vous, Chers Freres, que la foy a déja mis dans la possession du salut aquis aux hommes par la rançon de Iesus Christ; jugés combien vous devés d'amour, & de reconnonnoissance a ce grand Sauveur, qui s'est donnè soy-même pour vous. Iugez, s'il n'est pas raisonnable, que vous vous donniez a luy, puis qu'il s'est donnè pour vous. Vous n'estes plus a vous mêmes; Car vous avez étè achetès par prix; comme dit l'Apôtre ailleurs. Cette ame, ce corps, cet entendemét, cette volontè, cette langue, ces yeux & ces mains, en un mot toutes les parties de vôtre estre, ne sont plus a vous, ni au vieux Adam, d'où elles vous viennent. Elles sont toutes a ce nouveau Seigneur, qui les a rachetées, & qui pour les aquerir a payè une rançon d'un prix infini. Consacrés les donc a son Nom & les employés toutes a son service. Vous

1. Cor. 6.19.

estes

estes les affranchis du Fils de Dieu. N'ayés plus rien de commun avecque les esclaves. Que Iesus qui vous à aquis tout entiers, vous possede tout entiers. Que vos vieux maistres, le Diable, le monde, & la chair n'ayent plus rien en vous. Que l'amour du Seigneur vous change tellement en sa forme, que chacun de vous puisse dire veritablement avecque nôtre Paul, *Ce n'est plus moy qui vis, C'est mon Christ qui vit en moy; & ce que je vis maintenant en la chair, je vis en la foy du Fils de Dieu, qui m'a aimé, & qui s'est donné soy-même pour moy.* Mais entre toutes les parties de la sanctification, cette redemption du Seigneur nous oblige particulierement à la charité de nos prochains. La main de Dieu qui les a creés; son image dont il les a honorés; cette communion de sang & de nature, dont il nous les a alliés, nous les recommandoient déja assés. Mais ce que le Fils de Dieu est mort pour eux, nous les doit rendre plus chers, que toute autre consideration. Aprés cela il ne les faut plus regarder, que comme des personnes sacrées & inviolables. Il ne vous est plus permis d'en haïr, ni

Chap. II.

Gal. 2. 20.

Chap II. d'en m'épriser pas un ; puis que nôtre Iesus les a tous aimès & estimès jusques-là, que de se donner soy-même pour eux tous. Ingrat & cruel & denaturè , avez-vous bien le cœur de détruire celuy pour qui vôtre Sauveur est mort? Ce n'est pas un homme, que vous offensés. En luy vous outragez Iesus Christ, qui s'est donnè en rançon pour luy. Vivés donc religieusement avec eux ; vous gardant exactement de les scandaliser ; leur rendant tous les devoirs d'une charitè sincere & cordiale. Ayés soin particulier de ceux, qui adorens déja vôtre commun Maistre avecque vous. Imités pour eux la bontè & la liberalitè du Seigneur envers vous. Il vous a donnè son sang & sa vie ; Ne leur soyés pas chiches d'une petite portion de vos biens, s'ils en ont besoin. La rigueur de la saison vous demande ces bons offices pour eux. Ie ne vous le dis pas sans raison, Mes Freres. Car si Dieu ne nous eût envoyè ces jours passés le secours extraordinaire de quelques bonnes ames, le fonds de la consolation de vos pauvres freres, étoit tari. Redoublés donc vos saintes aumônes;

Rom 14. 15.

mônes; recreés les ſerviteurs de vôtre Seigneur, & leur donnés ce que le monde perd en feſtins & en vanitez. Ieſus Chriſt vous en tiendra comte; & ſi vôtre charitè le viſite, le reveſt, le chauffe, & le repaiſt maintenant en ſes membres, il vous logera un jour dans ſon palais eternel; Il vous y raſſaſiera de ſes biens celeſtes, & vous y abbreuvera de ſes delices, & vous y couronnera de ſa gloire. Ainſi ſoit il.

* Prononcé a Charētō, le 14. Fevrier 1656.

SERMON QVATORZIESME.*

I. TIMOTH. Chap. II. Vers. 7.

A quoy j'ay été établi heraut & Apôtre (Ie dis verité en Christ; Ie ne mens point) Docteur des Gentils, en foy & verité.

CHERS FRERES; La bonté de Dieu paroist sans doute admirable en ce qu'il a garni la terre, où il nous a logés d'une si grande abondance & diversité de choses, ou agreables a nos sens, ou necessaires & utiles á nôtre vie, qu'il ne nous y manque aucun des biens, dont nôtre nature a besoin pour vivre avec contentement. Mais je ne say si la connoissance qu'il a daigné nous donner de ses propres presens n'est pas une faveur encore plus grande, que celle qu'il nous a faite en les creant, disposant, & établissant dans l'ordre & dans l'état, où ils sont. Car quelque magnifiques & rauissantes, & quelque bonnes & salutaires,

taires, que soyent les richesses de sa liberalitè en elles mêmes, aprés tout elles ne nous eussent de rien servi, si elles nous fussent demeurées inconnuës. C'est pourquoy ce tres-bon & tres-sage Seigneur aprés avoir mis en estre toutes les creatures, dont il a ornè & enrichi, & meublè, s'il faut ainsi dire, nôtre monde, alluma là haut dans les cieux le quatriesme jour de la creation, le Soleil & les autres astres pour nous faire voir les merveilles de ses ouvrages; Ces admirables flambeaux épandant leur belle lumiere ici bas, & en éclairant tous les climats de l'univers chacun a son tour, ont découvert a tous les hommes la beautè de ce grand theatre des œuvres de Dieu. Ils luy en ont montrè la disposition, l'ordre de ses parties, la forme & la figure, les couleurs & les qualités des choses, qui le remplissent, les usages qu'elles peuvent avoir, soit pour les necessités, soit pour les delices & pour l'ornement de sa vie. Addressés par cette clartè, ils y ont treuvè ce que la bontè du Seigneur y avoit creè pour eux; des aliments pour les nourir, des étoffes differentes pour

Chap. II.

les loger & pour les vêtir, une infinitè d'objects soit pour recreer leurs sens, soit pour exercer leurs esprits, & enfin tout ce qu'il leur faut pour les rendre heureux sur la terre, s'ils étoient aussi capables de le posseder & d'en jouïr, que Dieu a étè bon & liberal pour nous le donner & conserver, quelque indignes que nous en soyons. Cet ordre qu'il a gardè en la nature, reluit aussi en la grace. Car il a premierement établi en son Fils Iesus Christ toutes les causes de nôtre salut; Il y a mis l'expiation de nos pechés, la paix de nôtre conscience, la libertè de nos ames, la mortification de nos passions, & de nos vices, la vraye sanctification de l'esprit, la resurrection de nos corps & l'immortalitè celeste & glorieuse de nos personnes toutes entieres. Ce grand chef d'œuvre de sa bontè & de sa sapience s'accomplit parfaitement en la croix & en la resurrection du Seigneur; si bien que Iesus Christ mort & ressuscitè pour nous est nôtre unique tresor, en qui habite corporellement toute la plenitude de la Deitè, & toute la vie, la gloire & la felicitè des hommes. Mais

Col. 2. 9.

Dieu

Dieu ne s'eſt pas contentè de produire & de former ainſi en ſon Fils tous les biens ſpirituels neceſſaires a nôtre ſouverain bonheur. S'il n'euſt fait autre choſe ; ce treſor fuſt demeurè cachè,& inconnu, ſans que nul des hommes en euſt peu jouïr. Comme donc en la nature il nous a donnè le ſoleil, qui nous en découvre les richeſſes ; ainſi en la grace aprés l'œuvre de ſon Chriſt, il donna ſes Apôtres, qui en ont découvert les merveilles au genre humain. Ces hommes divins , comme douze flambeaux celeſtes, viſiterent toute la terre avec une rapiditè ſemblable a celle des aſtres ; Ils illuminerent toutes les nations, & firent voir au genre humain les beautés & les richeſſes du Chriſt, que Dieu nous a donnè. Ils luy montrérent dans ce nouveau monde de la grace & de l'éternitè, les ſources de vie,& les fleuves de delices qui l'arroſent tout entier ; les fruits de juſtice & de gloire,qui le couronnent en toute ſaiſon;tout ce que l'eſprit peut comprendre, & tout ce que l'ame peut deſirer pour ſon bonheur. Et comme les cieux par la montre,qu'ils nous preſentent

Chap. II.

Chap. II.

tent des œuvres de Dieu, nous appellent a en user avec reconnoissance; ainsi les Apôtres déployant les choses magnifiques du Seigneur Iesus devant les yeux des hommes, les convioient, & sollicitoiét a en jouïr a salut; mais avec une voix bien plus distincte, & plus pressante, que n'est pas celle des Cieux. Enfin comme de toutes les creatures corporelles, que Dieu employe en la nature pour le bien de l'homme, il n'y en a point dont le ministere soit plus noble, que celuy du Soleil, & des autres astres; ainsi en la grace il n'y a point d'employ plus relevè ou plus glorieux, que celuy des Apôtres. S. Paul a suivi en ce lieu l'ordre de cette dispensation de Dieu. Car nous ayant dit dans les versets precedents que *Iesus Christ est l'unique Mediateur entre Dieu & les hommes, qui s'est donnè soy-même en rançon, pour tous, pour témoignage en son propre temps*; paroles qui comprenent toute l'œuvre de nôtre salut; maintenant il ajoûte l'autre partie de la bontè de Dieu envers nous, c'est qu'afin que son Christ, le divin present de son amour, nous peust estre utile & salutaire, il

nous

nous a donnè ſes Apôtres pour nous reveler ſes richeſſes, & nous découvrir les treſors de vie & de ſalut qui ſont en luy. *A quoy* (dit-il) *j'ay étè établi heraut & Apôtre* (*Ie dis veritè en Chriſt, je ne mens point*) *Docteur des Gentils en foy, & veritè.* Il eſt vray qu'il ne parle que de ſoy-même ; en diſant qu'il *a étè établi*, & non en general que les Apôtres ont étè envoyès. Mais il eſt clair que la raiſon de luy & des autres eſt même; comme il le montre ailleurs clairement, lors que mettant par ordre les dons que nous avons receus de la munificence de I. Chriſt, il dit qu'il a mis en l'Egliſe *premierement les Apôtres.* Ce qu'il ne parle ici que de luy-même viet d'une conſideration particuliere. Car voulant montrer que l'amour de Dieu s'étend ſur tous les hommes en general non ſur les Iuifs ſeulement, mais auſſi ſur toutes les nations des Payens; parce que leur vocation luy avoit étè particulierement, & expreſſément commiſe;De là vient qu'il ne fait mention,que de ſoy-même ; comme de celuy, qui d'entre tous les Apôtres étoit ſeul nommè *le Docteur des Gentils* ; qui eſt

1. Cor. 12.28. Eph. 4. 11.

eſt auſſi l'une des qualités qu'il prend ici nommément. Puis donc que Ieſus eſt le Mediateur entre Dieu & les hommes; puis qu'il s'eſt donnè ſoy-même en rançon pour tous; puis qu'il a même nommément envoyè l'un de ſes Apôtres vers les Gentils, les plus perdus de tous les hommes, pour les appeller a ſa communion & a ſon ſalut, dequoy je puis rendre bon teſmoignage dit l'Apôtre, puis que c'eſt a moy qu'il a donnè cette charge; il eſt deſormais evident, que Dieu veut que tous hommes ſoyent ſauvés, & qu'ils parviennent a la connoiſſance de la veritè; d'où il s'enſuit neceſſairement qu'il ne faut faire nul ſcrupule de luy preſenter nos prieres pour eux tous, ſans en exclurre pas un; qui eſt, s'il vous en ſouvient, le commencement du diſcours de S.Paul, & le deſſein de tout ce qu'il a dit juſques ici dans ce chapitre. Vous voyés bien que ce qu'il dit ici d'entrée, *A quoy j'ay étè établi* dépend des paroles precedentes, qui portent que *Ieſus Chriſt s'eſt donnè ſoy-même en rançon pour tous pour témoignage en ſon propre temps a quoy j'ay étè établi.* Cela ſe rapporte

rapporte évidemment a ce témoignage que la mort de Ieſus Chriſt a rendu de la bontè & de l'amour de Dieu envers les hommes. Comme ſi l'Apôtre diſoit; Et c'eſt pour publier ce grand & admirable teſmoignage de la benignitè de Dieu & du ſalut des hommes, que nous avōs étè envoyés moy & mes confreres en l'Apoſtolat, & moy entre tous les autres nommément, qui ay étè établi heraut & Apôtre & Docteur des Gentils. Tel eſt le rapport & le deſſein, & telle la liaiſon de cette propoſition de S. Paul avecque les paroles precedentes. Voyons en maintenant le ſens; Pour le bien comprendre, nous conſidererons, s'il plaiſt au Seigneur, ces trois points, qui s'y peuvent remarquer; Premierement l'établiſſement de Saint Paul; *I'ay* (dit-il) *étè établi*, & puis en deuxieſme lieu la charge, en laquelle il a étè établi, qu'il nous décrit avecque trois titres, ou eloges qu'il ſe donne, aſſavoir celuy de *heraut*, celuy *d'Apôtre*, & enfin celuy *de Docteur des Gentils en foy & verité*. En troiſieſme & dernier lieu nous traitterons de la proteſtation qu'il inſere au milieu de ce diſcours,

Chap. II.

cours, pour en confirmer la verité en ces mots. *Ie dis verité en Christ; Ie ne mens point.* Pour le premier de ces trois points, l'établissement de S. Paul comprend deux choses; son envoy, & les dons qu'il receut pour exercer sa charge. Son envoy & celuy des autres Apôtres fut tout a fait divin & miraculeux, & relevé bien haut au dessus de toutes les vocations, dont le Seigneur ait jamais honoré ses autres serviteurs sous l'ancienne & sous la nouvelle alliance. Car pour les ministres ordinaires, bien que leur envoy, quand il est legitime, puisse & doive estre rapporté a Dieu, auteur de toute bonne donation, qui leur inspire les instincts & les desirs innocens de le servir, la voix & la main des hommes, qui y intervient, les appellant & les consacrant a l'œuvre de l'Evangile, ombrage aucunement l'action divine; si bien que l'œuure entiere est en partie du Seigneur pour ce qu'il y a d'interieur, & en partie des hommes pour ce qui s'y voit d'exterieur. S. Paul separe expressément sa mission d'avec celle-là, quand il dit au commencement de l'epitre aux Galates,

lates, qu'il eſt *Apôtre non point par les hommes, ni par homme; mais par Ieſus Chriſt & par Dieu le Pere, qui la reſſuſcitè des morts.* Là il exclut nettement de ſon envoy toute l'interventiõ du miniſtere des hommes, ſoit de pluſieurs aſſemblés en un corps, ſoit d'un ſeul, mais agiſſant par l'autoritè divine. Il rapporte ſon Apoſtolat tout entier a Dieu ſeul & a ſon Fils unique Ieſus Chriſt nôtre Sauveur. I'avouë que les Patriarches & les Prophetes furẽt envoyés de Dieu immediatement ſans l'entremiſe d'aucun homme, qui les appellaſt par ſon ordre; & Moïſe pareillement bien que d'une maniere beaucoup plus noble encore, & qui n'a jamais eu lieu dans la vocation d'aucun des miniſtres du vieux teſtament. Mais aprés tout il faut reconnoitre que la miſſion de S. Paul & des autres Apôtres a étè beaucoup plus admirable & plus glorieuſe que celle de tous les Prophetes & de Moïſe même. Dieu envoyoit ſes Prophetes par des voix, que ſa majeſtè leur faiſoit entendre en des viſions, ou en des ſonges venus du ciel ou en des raviſſemens d'eſprit, ſemblables a ce que nous

Chap. II.

Gal. 1. 1.

Chap. II.

nous appellons des *extases* ou enthousiasmes, C'étoient des ombres, & des voiles, a travers lesquels ils ne voyoyẽt pas le Seigneur même a parler proprement; mais seulement quelque magnifique & étonnant symbole de sa gloire; Ce n'étoit pas sa voix non plus, qu'ils oyoyent; Ce n'en étoit si je l'ose ainsi dire, que l'echo, & le contre-son. Il parloit a eux, mais comme du milieu d'une nuë sombre, ou d'un tourbillon épais. D'où vient qu'apres ces communications avec Dieu ils demeuroient le plus souvent effrayés. Il est vray que sa premiere apparition a Moïse dans un buisson ardent quand il l'envoya en Egypte, fut beaucoup plus claire & plus calme. Mais elle luy donna pourtant de la terreur; & ce que dit l'Ecriture *que Dieu parloit a luy face a face*, comme fait un homme avec son intime amy, signifie bien qu'il eut ce privilege de recevoir de sa bontè des communications beaucoup plus familieres, plus claires, & plus distinctes, avecque moins de trouble & de frayeur, que les autres prophetes; mais non qu'a proprement parler il ait jamais veu la vraye face de Dieu;

Exod. 33.11. 20.23.

Dieu; comme il paroit de ce qu'ayant demandè au Seigneur, qu'il luy fist voir sa gloire, *Tu ne pourras voir ma face*, luy dit le Seigneur; & il ne luy permit de voir sa gloire que par derriere seulement. Enfin dans tout ce que Moïse vit de plus grand & de plus magnifique, il y avoit toûjours des ombres, & des nuages; & ce qui frappoit ses sens, n'étoient que des peintures & des images, qui quelque glorieuses & ravissantes qu'elles fussent n'étoyent pourtant pas Dieu même. Mais les Apôtres comme vous savés furent envoyés par I. Christ nôtre Seigneur, *Dieu manifestè en chair.* Cet homme qu'ils voyoiẽt estoit Dieu vrayement & proprement, & sa voix étoit la propre voix de Dieu; d'où vient qu'il dit luy-même, que qui *l'a veu a veu le Pere*; Il les envoya luy-même immediatement; leur parlant bouche a bouche & leur faisant entendre sa volontè, non par le message, ou par l'ouvrage d'un Ange, mais par l'organe de sa langue propre; avec des paroles claires & expresses; sans enigmes, sans images, sans ancien enveloppe de visions ou de songes, sans voile, sans ombre & sans

Chap. II.

Chap. 11.

nuage. C'eſt pourquoy l'Apôtre a bien raiſon de conclurre comme il fait ailleurs, que ſi le miniſtere de la loy, c'eſt a dire celuy de Moïſe a étè glorieux, le miniſtere de l'Eſprit & de la juſtice, c'eſt a dire celuy des Apôtres le ſurpaſſe de beaucoup en gloire. Et cette forme d'envoy eſt tellement eſſentielle a l'Apoſtolat que nul ne peut eſtre Apôtre ſans en avoir receu la commiſſion du Seigneur immediatement, & ſans l'avoir veu vivant aprés ſa mort pour pouvoir rendre un témoignage authentique de ſa reſurrection des morts. D'où vient que S. Paul entre les preuves qu'il allegue pour juſtifier la veritè de ſon Apoſtolat, fait expreſſe mention de celle ci, *N'ay-je pas veu* (dit-il) *nôtre Seigneur Ieſus Chriſt*. Mais il y eût encore ceci de particulier en la vocation de S. Paul, qu'il fut envoyè de I. Chriſt depuis ſon aſcenſion au ciel, dans l'état de ſa ſouveraine gloire; au lieu qu'il envoya les autres Apôtres étant encore ſur la terre, avant que de s'eſtre aſſis dans le ſanctuaire celeſte a la dextre de ſon Pere; comme S. Luc nous raconte l'un & l'autre dans l'Evangile & dans les

2. *Cor.* 3.7.8.9.10.11.

1. *Cor.* 9.1.

les Actes. L'autre partie de l'établissement de S. Paul & des autres Apôtres consiste dans les dons & graces, dont le Seigneur les enrichit pour l'exercice de leur charge divine. Quand les Roys & les Princes de la terre établissent quelcun de leurs sujets en une charge; ils ne luy en donnent que le nom, avecque le droit de l'exercer legitimemẽt. Quelque puissants qu'ils soient d'ailleurs, ils ne sauroient pourtant luy donner les parties & les vertus spirituelles necessaires pour s'en bien acquitter; d'où il arrive souvent que choisissant les hommes selon leur affection plûtost que par jugement, ils distribuent a des personnes incapables les plus importãs employs de leur état. Il n'en est pas ainsi du Seigneur. Il n'appelle aucun a pas une charge, qu'il ne l'en rende capable; Il ne donne jamais le nom qu'il ne donne aussi la chose; & quand il envoye un homme il le revest par même moyẽ de toutes les forces requises pour aller où il l'envoye, & pour executer ce qu'il luy commet. C'est ce qui se void clairement en l'envoy des Apôtres; & particulierement en celuy de S. Paul.

Chap. II.

Chap. II.
Car il ne leur eut pas plûtost donnè leur commiſſion, qu'ils devinrent des ſujets propres a s'en bien acquitter. Il toucha leurs cœurs ; il changea leurs ames, il les revêtit des plus hautes & plus admirables qualités qui euſſent jamais étè veuës en l'Egliſe. Premierement il les remplit de ſon Eſprit en une meſure tout a fait inouïe, & ce diuin Conſolateur venant habiter en eux leur enſeigna en perfection tous les myſteres du royaume des cieux, inconnus a toutes les generations precedentes ; ſe communiquant a eux non par intervalles & de temps en temps, comme aux anciens Prophetes, mais continuellement ; les enſeignant ſans les effrayer, les éclairant ſans les troubler & gouvernant tellement leurs entendemens, qu'il n'étoit pas poſſible qu'ils tombaſſent en aucune erreur ſur les choſes de la foy. Il les ſanctifia auſſi en un haut degrè, purifiant leurs affections, & les ornant de toute ſorte de vertus Chrétiennes, de charitè, de patience, de debonnairetè, d'honneſtetè & de chaſtetè, & des autres graces ſpirituelles. Il leur releva le courage leur inſpirant de grands

grands & heroiques mouvemens, une hardieſſe intrepide a entreprendre, une conſtance invincible dans les perils & dans la mort même, & un zele enflammè, mépriſant toutes les choſes de la terre, & ne s'attachant qu'a celles du ciel. De plus le Seigneur leur departit le don des miracles, mais d'une faſſon que nul ne l'a jamais eu au monde. Moïſe & les Prophetes en avoient fait, & pluſieurs fideles, même du ſimple peuple en firent au commencement du Chriſtianiſme; mais par un extraordinaire mouvement de l'eſprit qui les touchoit ſoudainemēt en ces occaſions là, ou qui en accordoit la grace a leurs prieres. Les Apôtres poſſedoient tellement ce don, que toutes les fois qu'ils le jugeoient a propos pour la gloire de leur Maiſtre, ils faiſoient ſans difficultè des miracles, des ſignes, & des prodiges; comme vous le pouués remarquer dans l'hiſtoire de leurs Actes. Enfin ils receurent encore de Ieſus Chriſt une grace qui ſurpaſſoit la gloire de tous les autres miracles, & que nul autre qu'eux n'a jamais euë. C'eſt que par l'impoſition de leurs mains ils donnoient aux

Chap. 11. fideles les graces extraordinaires du S. Esprit, la prophetie, le don des langues, & autres semblables, dont S. Paul fait le denombrement dans le douziesme chapitre de sa premiere epitre aux Corinthiens. Philippe pût bien administrer le baptesme, & recevoir en la communion de l'Eglise ceux des Samaritains qui creurent; Mais il fallut avoir Pierre & Jean pour leur donner ces graces miraculeuses de l'esprit. Il n'y avoit que la main des Apôtres qui fust capable de ce grand effet. C'est donc ainsi que S. Paul fut *establi* ayant premierement été envoyé par le Seigneur qui luy parla des cieux immediatement, & luy bailla sa commission de sa propre bouche; & puis ayant receu de sa main toute puissante toutes ces graces spirituelles, que nous avons touchées, comme il parut dans le reste de sa vie, qu'il employa toute entiere aprés cela en l'execution du commandemét celeste, ainsi que nous l'apprenons tant du livre des Actes, que de divers lieux de ses epitres mêmes. Cét établissement fut merveilleux & plein en toutes ses parties d'une magnificéce & d'une

Act. 8.

gloire

gloire divine ; Mais il n'en falloit pas moins pour la charge, où il ſe rapportoit. S.Paul l'exprime dans les paroles ſuivantes;diſant qu'il a étè établi *heraut, & Apôtre & docteur des Gentils en foy & en veritè.* Et c'eſt ce que nous avons maintenant a conſiderer en deuxieſme lieu. Pour nous décrire ſa charge il dit premierement qu'il eſt le *heraut* établi pour le témoignage de Ieſus Chriſt. Vous ſavés, que c'eſt que l'on appelle des *herauts*; Leur office eſt de denoncer la volontè des Princes leurs Maiſtres a ceux, a qui ils ſont envoyés. Le mot Grec * a une plus grande étenduë, que n'a pas celuy de *heraut* dans nôtre langue. Car il ſignifie generalement tous ceux, qui annoncent, & declarent la volontè du Magiſtrat, ſoit ſouverain, ſoit autre, & cela de ſa part & par ſon ordre, comprenant auſſi les crieurs publics & jurés de chaque ville, qui font ſavoir au peuple ce qu'il luy importe de ne pas ignorer. S. Paul s'applique donc ce nom pour dire qu'il eſt le miniſtre de Ieſus Chriſt envoyè pour publier aux hommes l'heureuſe nouvelle de ſa mort & du ſalut qu'il nous a

Chap. II.

* κήρυξ

Chap. II.

acquis; & tout le témoignage qu'il a rendu en mourant de la bontè & misericorde de Dieu envers les pecheurs,& de la veritè de tous les autres mysteres de son Evangile. Mais parce que ce nom appartient generalement a tous les ministres de la parole, n'y en ayant pas un qui ne soit predicateur de la veritè de Iesus Christ, & qui par consequent ne puisse estre nommè son *heraut*; S. Paul pour signifier precisément sa charge en ajoûte le vray & propre nom, disant en deuxiesme lieu qu'il a étè établi non *heraut* simplement, mais aussi *Apôtre* pour le témoignage de Christ. C'est là proprement sa charge; vrayement digne de tous les grands preparatifs de son glorieux establissement. Car l'office d'un Apôtre n'est pas seulement de publier l'Evangile; mais d'en commencer & d'en dedier la predication; non d'en prescher simplemẽt la veritè, mais de la certifier & d'en rendre un témoignage legitime,& irrecusable;d'annoncer une veritè,que l'on a puisée dans sa source; que l'on a veuë, de ses propres yeux, & que l'on a touchée de ses propres mains comme dit S. Iean;

1. Iean 1.1.

S. Iean ; de dire des merveilles, que vous aurez non ouïes & appriſes d'un autre, mais contemplées vous-mêmes, en un mot de preſcher un Chriſt, que vous avés veu & mourant ſur la croix & vivant aprés ſon ſepulcre. Encore n'eſt ce pas tout. Car les fideles, qui ſe treuvant alors en chair, eurent le bonheur de voir mourir le Sauveur du monde, & d'eſtre ſpectateurs de ſa nouvelle vie aprés ſa reſurrection, pouvoiét ainſi publier l'Evangile & rendre témoignage de la veritè des choſes, qu'ils avoient veuës. L'office de l'Apôtre alloit bien plus loin. Car il l'obligeoit a planter l'Evangile par tout. Il luy donnoit le pouvoir d'établir l'empire de Ieſus Chriſt dans le monde, de luy dreſſer une Egliſe nouvelle, qui ſerviſt Dieu deſormais en ſon nom en eſprit & en veritè, & de faire tout ce qui étoit neceſſaire pour un ſi grand deſſein ; de détruire les forteresſes, & toute hauteſſe qui s'éleve contre la connoiſſance de Dieu, & de reduire a neant tout ce qui s'oppoſoit au regne de Ieſus. Pour cet effet il falloit premierement abolir la loy Moſaïque, & caſſer ſes ſervices

Chap. II.

Chap. II.

& ses ceremonies, bien qu'établies autresfois par l'ordonnance de Dieu, & consacrées par une antiquitè de deux mille ans; Il falloit publier une loy nouvelle inouïe & inconnuë au monde, la loy de la foy & de l'Evangile, & persuader une chose toute celeste & divine a des hommes, qui n'ayment & ne veulent aymer que la chair & la terre. Il falloit executer ce grand & admirable dessein, non dans un coin du monde, non dans une province, dans un diocese, ou dans un païs, mais par toute la terre, en tous les climats du monde habitable; *Allez* (dit Iesus a ses Apôtres) *enseignés toutes les nations. Preschés mon Evangile a toute creature.* Et il falloit faire toutes ces choses si grandes & si terribles, non avec des armées, ou avec des legions d'hommes ou d'Anges, non avecque le fer & le feu, non avecque les éclairs & les tonnerres d'une eloquence mondaine, ou avecque les subtilités & les charmes des raisonnemẽs de la philosophie; mais avec une parole simple, nuë & infirme, sans pompe, sans éclat, sans autoritè, sans credit, sans reputation, sans richesses, sans science,

Matth 28. 19 *Marc* 16. 15.

sans

ſans aucun avantage charnel. Cette charge étant deſtinée a de ſi grands effets, & ſe devant adminiſtrer de la ſorte ; vous voyés bien qu'il a fallu que l'établiſſement en fuſt tel que nous l'avons repreſentè, où le Seigneur Ieſus ſuppleaſt a la foibleſſe humaine des inſtrumens,qu'il y employoit, & par l'impreſſion & l'autoritè de ſa voix , & par l'abondance de ſes graces ſpirituelles; afin que par l'efficace de leur miniſtere chacun reconnuſt aiſément que toute ſa force étoit de Dieu, & qu'encore qu'ils ne fuſſent que des vaiſſeaux de terre, ce qu'ils portoient étoit neantmoins un treſor vrayement celeſte. Mais S. Paul aprés avoir dit qu'il a étè *établi heraut & Apôtre pour le témoignage de Christ*, ajoûte encore, *& Docteur des Gentils en foy & veritè*. Il tient le même langage en ſa deuxieſme epître a Timothée, où aprés avoir parlè de l'Evangile & de ſes myſteres, *A quoy* (dit-il) *je ſuis établi heraut, & Apôtre & Docteur des Gentils.* Vous voyés que ce ſont les mêmes paroles ; exceptè ſeulement qu'il ajoûte ici en foy, & veritè ; ce qu'il n'exprime pas en ce lieu-là. Ie ne m'arrêteray

Chap. II.

2. Tim. 1.11.

Chap. II.

m'arrêteray pas a vous expliquer qui sont ceux qu'il appelle Gentils ; n'y ayant personne en l'Eglise, qui ne sache, que l'Ecriture appelle ainsi ceux que nous nommons *Payens* ; c'est a dire les peuples qui ne connoissent pas le vray Dieu. Et parce que Dieu n'étoit connu,& servi sous l'ancienne alliance, que par la seule nation des Iuifs ; de là vient que l'Ecriture comprend sous ce nom des *Gentils* tous les autres peuples de la terre,exceptè les *Iuifs* seuls;parce que tout le reste des hommes étoit plongè dans l'idolatrie & dans les tenebres de l'ignorance & de l'erreur. Et ces deux mots de *Iuif*, & de *Gentil* se treuvent souvent opposés l'un a l'autre en ce sens ; le premier signifiant un hōme ou de la race d'Israël, ou de l'alliance de Dieu ; & l'autre au contraire un homme ; ou qui n'est pas du peuple des Iuifs, ou qui est idolatre & étranger de l'alliance de Dieu.C'est donc de ces nations,c'est a dire de toutes celles du monde a une pres, que S. Paul fut établi *Docteur en foy* (dit il) *& en veritè*, c'est a dire pour les instruire en la foy de Dieu & de son Fils,& en la connoissance

ſance de ſon Evangile ; dont la doctri-
ne eſt proprement ce qu'il entend ici, & ailleurs par le mot de veritè. Quelques uns le rapportent a S. Paul pour dire qu'il a étè envoyè pour enſeigner les Gentils *en foy*, c'eſt a dire fidelement & ſincerement, & *en veritè*, c'eſt adire veritablement avecque toute loyautè & droiture ſans leur rien cachèr de la veritè ſalutaire, & ſans meſler rien de faux en ſes enſeignemens. Mais quoy qu'il en ſoit toûjours eſt-il conſtát, qu'il entend, que Dieu l'a établi Docteur des Gentils pour appeller a ſa connoiſſance & a ſon ſervice en ſon fils tous ces peuples du monde, qui juſques la étoient demeurés dans l'erreur. Ici vous me demanderés peut eſtre comment cela peut ſubſiſter avec ſon Apoſtolat, & avec celuy de ſes douze autres confreres? Car pour luy, s'il étoit veritablement Apôtre, il n'étoit pas moins Docteur des Iuifs que des Gentils. Et pour les douze, s'ils étoient Apôtres l'inſtruction des Gentils leur appartenoit auſſi bien que celle des Iuifs; puis que la charge d'un Apôtre embraſſe tous les hommes de l'univers, ſans

avoir

avoir autres bornes que celles du monde; ſelon l'ordre que le Seigneur donna a ceux qu'il honora de cette charge, & que nous avons rapportè n'agueres. *Enſeignés toutes les nations.* Chers Freres, la parole de S. Paul ne choque point cette veritè, clairemét établie dans l'Evangile, & confirmée par la pratique même des Saints Apôtres, qui ne ſe sót pas tellement attachés, ni Paul aux Gentils, ni Pierre aux Iuifs, qu'ils n'ayét ſouvent usè ſelon les occaſions de leur droit tout entier, le premier travaillant quelquefois pour l'inſtruction des Iuifs, & le ſecond pour celle des Gentils. Ie dis donc que ſelon le droit legitime de leur charge il n'y avoit pas un des Apôtres, qui ne peuſt enſeigner tous les hommes du monde de quelque nation qu'ils fuſſét, & qui ne puiſſe a cét égard eſtre nommè *Docteur de l'univers*, des Iuifs & des Gentils en commun & indifferemment. Mais autre eſt le droit, & autre l'execution d'une charge. Pour exercer une charge d'un ſi haut deſſein & d'une ſi vaſte étenduë, le Seigneur Ieſus, qui eſt un Dieu d'ordre & non de confuſion, voulut qu'ils la partageaſſent

comme

comme en certaines portions & provinces, & que par une diſpenſation de prudence ils travaillaſſent chacun en la ſienne, avec un même zele, un même eſprit & une même charitè, bien qu'en de lieux differens. L'inſtruction des Gentils fut donnée a S. Paul dans cet amiable & fraternel partage, premierement par la volontè de Ieſus, qui luy dit expreſſément des cieux, *Ie t'envoye maintenant vers les Gentils pour ouvrir leurs yeux, afin qu'ils ſoyent convertis des tenebres a la lumiere, & de la puiſſance de Satan a Dieu*, & puis par l'accord & le conſentement des autres Apôtres qui *ayant veu que la predication de l'Evangile du prepuce luy étoit commiſe comme celle de la circonciſion a Pierre, luy baillerent la main d'aſſociation pour aller vers les Gentils*; ainſi quil le raconte luy même ailleurs. C'eſt donc en ce ſens & a cet égard ſeulement, qu'il faut entendre ce qu'il dit ici, qu'*il a étè établi Docteur des Gentils en foy & veritè.* Mais l'Apôtre ne declare pas ſeulement ſa qualitè, en diſant qu'il a étè établi *heraut & Apôtre & Docteur des Gentils.* Afin d'en ôter toute doute, il proteſte ſaintement, qu'il n'a rien

Chap. II.

Act. 26. 17. 18. & 9. 15. *Gal.* 2. 7. 9.

Chap. II.

rien dit en cela qui ne soit vray, & que c'est non la vanitè, ni aucune autre passion humaine, mais la pure veritè des choses, qui l'en a fait parler ainsi; *Ie dis veritè en Christ* (dit-il) *Ie ne mens point.* Il en use ailleurs en la même sorte, & en mêmes termes, lors qu'ayant a s'ouvrir aux Romains d'une chose tres-importante, mais qui pouvoit sembler étrange, & difficile a croire, de l'extreme regret qu'il avoit de la rejection des Iuifs, il met cette preface au devát de son discours, *Ie dis veritè en Christ, jé ne mens point.* Premierement il prend le Seigneur Iesus a témoin de son dire; interposant ici son saint nom, tout ainsi que l'on employe celuy de Dieu dans les sermens; D'où nous avons a apprendre en passant combien est vain d'une part le scrupule de ceux qui s'imaginent que c'est profaner le nom de Dieu de l'interposer dans nos sermens pour quelque occasion que ce soit; & de l'autre combien est contraire a l'Apôtre l'heresie de ceux qui ne veulent pas reconnoitre la divinitè de I. Christ. Car si S. Paul ne l'eust creuë, il se fust bien gardè de jurer par son nom, ni de

Rom. 9. 1.

l'invoquer

l'invoquer pour témoin de la sincerité & verité de son ame; comme il fait ici, & ailleurs, n'ignorant pas que c'est une partie essentielle de la gloire qui est deuë au seul vray Dieu. Encore ne luy suffit-il pas d'avoir protestè qu'il dit verité en Christ; Il ajoûte pour confirmer de plus en plus ce qu'il a dit, *Ie ne mens point.* Car c'est le stile de l'Ecriture pour asseurer une chose de se servir de ces deux formes de langage; l'une qui la pose, & l'autre qui exclut & rejette son contraire; comme quand vous treuvez dans la Genese, *Nous vivrons & ne mourrons pas*, & ailleurs ou il est parlè des ingratitudes d'Israël; *c'est un peuple fol, & qui n'est pas sage*; & de S. Iean Battiste dans l'Evangile, *Il avoua & ne nia point*; & ainsi souvent ailleurs. Vous me dirés possible, qu'il semble que l'Apôtre n'avoit pas grand sujet d'user d'une protestation si grave, & si sainte dans une veritè aussi évidente qu'étoit celle de sa vocation; sur tout en traittant avec Timothée, qui en étoit assés persuadè. A cela je répons que s'il n'eût étè question que de Timothée, peut estre s'en fust-il passé; bien qu'en

Chap. II.

Gen. 43. 8.

Deut. 32. 6.

Iean 1. 20.

Chap. 11.

la jeunesse où il étoit alors, n'y ayant pas plus de cinq ou six ans qu'il s'étoit attachè a l'Apôtre, & veu les scandales & les seductions des faux docteurs, il n'étoit pas hors de propos, que sa conscience fust bien certifiée de la veritè d'un fait si important, & qu'outre la creance qu'il en avoit déja il en receût une ferme & entiere persuasion par ce jurement de S. Paul, dont connoissant la probitè & la pietè il ne pouvoit douter d'une parole, qu'il luy asseure si serieusement & si religieusement. Mais j'ajoûte que cette epitre, bien qu'addressée a luy en particulier, étant neantmoins écrite pour tous les Efesiens, comme il paroit évidemment a quiconque la lira attentivement; c'est avec beaucoup de raison, que l'Apôtre a eu soin d'établir le plus fortement, qu'il luy étoit possible, cet article de sa vocation tant a l'Apostolat en general, que particulierement a l'office de Docteur des Gentils. Car les faux docteurs, zelateurs du Iudaïsme attaquoient son autoritè, & faisoient tous leurs efforts pour la ruiner dans les esprits des Chrêtiens & a Ephese & ail-

leurs;

leurs;luy reprochant, qu'il étoit nouveau venu, & le dernier des Apôtres. C'est proprement a leurs calomnies qu'il oppose ici le témoignage de sa conscience, & le nom de Christ; & la connoissance qu'il avoit tant de son cœur, que de la verité de la chose qu'il affirmoit. Mais il est vray que les grands & admirables exploits de ce saint hôme, constamment continués, jusques a sa glorieuse mort, mirent depuis son innocence & la verité de sa vocation celeste si haut au dessus des soupsçons des foibles & des calomnies des méchans, que nous n'avons plus besoin d'insister a la justifier. Sa parole, & sa protestation sainte nous doivent suffire. En effet si Iesus ne luy eût pas parlè des cieux; pourquoy fût-il passè dans son parti? Pourquoy eût-il quittè les persecuteurs, où il vivoit a son aise, dans l'estime de sa nation, pour s'attacher aux persecutès, où il souffroit mille maux? où il étoit l'opprobre & l'horreur de sa patrie? où il ne gagne que des coups? où l'infamie & la misere, les prisons & les coups de fouët & de pierre sont tout le salaire de sa co[n]stance?

Chap. II.

Chap. II.

Pourquoy s'opiniatroit-t-il dans un dessein si cruel & si contraire a tous les sentimens de la chair? Mais je demande encore ; si Iesus Christ ne l'avoit point éclairè d'une lumiere celeste, comment seroit-il soudainemét devenu si savant dans ses mysteres, comme il paroit encore aujourduy par ces quatorze divines epitres, qu'il a laissées a l'Eglise. Et derechef si ce même Christ qui l'avoit appellè, ne luy eût elevè le courage, & s'il ne l'eût beni & assistè avec une puissance surnaturelle ; comment ce pauvre Iuif, faiseur de tabernacles de son métier, eût il entrepris d'enseigner, de convertir & de veincre les Gentils, c'est a dire tout le monde? & ce qui est bien encore plus étrange, comment ayant eu la hardiesse de l'entreprendre, en fust-il venu a bout comme il fit ? ayant subjuguè, & assujeti a l'empire d'un crucifiè, une infinitè d'hommes Grecs & barbares? des villes & des provinces entieres? ayant en peu d'années rempli toute la terre de son Evangile? & tout cela avec une innocence & simplicitè si miraculeuse, que quelque aymant qu'il eût a se faire

aymer

aymer tres-ardemment a ses disciples, il ne voulut jamais profiter de toute leur amitiè, gagnant sa vie au milieu de tous ses grands combats, au travail de ses mains, avec ses peaux & ses tentes? Que les impies en disent & en pensent ce qui leur plaira. Ils ne treuveront jamais rien de semblable aux avantures de ce merveilleux homme, ni dans les écoles de leurs philosophes, dont ils font tant d'état, ni dans les sectes de tous ceux, qui se sont meslés de publier des religions dans le monde. Il n'y a rien dans toute l'étenduë de la raison, ou de la nature humaine, qui fust capable de le porter jusques où il est allè, ni de le conduire par les routes, qu'il a tenuës pour y parvenir. C'est asseurément un Dieu plus puissant que les hommes, & que leur nature, qui l'a formè, & qui l'ayant établi son heraut, & son Apôtre, & Docteur des Gentils a beni & accompagnè son propre ouvrage de sa main, & qui par sa vertu divine a fait trionfer sa foiblesse des violences, & des furies, des artifices & des complots des hommes & des demons. Remercions le Seigneur, Freres bien-

Chap. II.

aymés de la grace qu'il nous a faite de nous donner part entre les disciples de ce saint homme; Etans Gentils d'extraction, reconnoissons le pour nôtre Docteur, qui nous ayant été donnè par Iesus Christ nous *a enseignés en foy & en veritè*; nous découvrant tous les mysteres de sa sapience; nous annonceant tout son conseil, sans nous rien cacher de ce qui nous est salutaire. Lisons avec la passion, l'attention l'assiduitè, & la reverence, qu'ils meritent, ses divins écrits, que la providence nous a conservés. Regardons les comme les epîtres de nôtre cher Docteur en I. Christ. Recevons religieusement dans nôtre foy tout ce qui se treuve dans ses enseignemens. Bannissons en tout ce qui les choque; Examinons y comme une reglè certaine & infaillible, tout ce que l'on met en avant sur la religion. Vous n'y verrés nulle part ni la monarchie du Pape, ni la sacrificature, ou les autels de ses prestres, ni l'adoration de son hostie, ni son invocation des saints, ni la veneration de ses images ni les abstinences de son caresme, ni la religion de ses festes, ni ses indulgences, ni ses chapelets,

chapelets, ni ses grains benits, ni le feu de son purgatoire, ni les vœux de ses Moines, ni pas une des traditions pour lesquelles il nous a excõmuniés. Quelle apparence qu'un Docteur aussi bon, & aussi sage & fidele comme est S. Paul, eût oubliè toutes ces choses en toutes ses quatorze epîtres, si elles étoient aussi necessaires, comme on le pretend? Mais ce n'est pas assés de regler nôtre foy par ses enseignemens; il faut aussi y conformer nôtre vie, & estre aussi soigneux de pratiquer ce qu'il nous a cõmandè que de croire ce qu'il nous a revelè. Car il nous proteste luy-même, que nul ne jouïra de la veuë de Dieu, qu'il nous promet, sans la sanctification, qu'il nous recommande; & que si nous n'avons point la charitè, toute nôtre foy ne sera rien. Si nous l'en croyons, comment vivons nous dans l'impuretè & dans l'ordure, incompatible avecque la saintetè dans les animosités, & les querelles, contraires a la charitè? Cette duretè a pardonner a ceux qui nous ont offensés, a assister ceux qui ont besoin de nôtre secours, l'ardeur de nos haines implacables, la froideur de nos

Chap. II.

1. Cor. 13.2.

aumones, le déreglement de nos passions & le desordre de nos mœurs; comment s'accordent-ils avecque le tiltre que nous prenons de disciples de S. Paul? Dieu ne reconnoitra pour disciples de son Apôtre, que ceux qui montreront sa doctrine imprimée & gravée dans toutes les parties de leur vie; dans leurs actions aussi bien que dans leurs paroles. Il n'a oubliè pas un de nos devoirs dans ses enseignemens. Il nous les a tous representés & recommandés en foy & veritè, & avec un soin si exact, & une tendresse si touchante, & une affection si ardente, que c'est un prodige que nous ayons peu vivre si long-temps sous la discipline de ce saint homme sans y faire plus de profit. Si nous étions demeurés dans l'école de la nature, ou de la superstitiō & de l'erreur, leur ignorance nous fourniroit dequoy excuser ou du moins dequoy extenuer nos vices. Mais c'est un crime inexcusable de vieillir dans l'école sainte de ce grand Apôtre, & de ne s'amender point. La bontè du Docteur rend les fautes des disciples indignes de pardon; & la faveur que Dieu nous

nous a faite de nous l'envoyer, & de conſerver ſa voix au milieu de nos aſſemblées, où elle reſonne continuellement, nous tournera a malheur, ſi nous ne l'écoutõs, & ne luy obeiſſons mieux a l'avenir que nous n'avons fait juſqu'a preſent. Prétons luy deſormais l'oreille, Freres bien aymés, & reſpectons tous ſes enſeignemens (car il n'y en a pas un qui ne le merite) & particulierement dans la rencontre de cette ſaiſon, celuy qu'il nous a laiſsè dans ſon epître aux Romains, *Ne vous conformés point* (dit-il) *a ce preſent ſiecle; Cheminés honeſtement comme de jour, non point en gourmandiſes, ni en yvrogneries;* Fuyés les debauches de ce temps; Ne prenés point de part aux folies, & aux vanités du monde. Laiſſés luy ſon carneval tout entier, ſes jeus, ſes danſes, ſes feſtins. Ne vous flatés point de la licence de la ſaiſon. Cela eſt bon pour la diſcipline du Pape, qui attache ſa devotion & les exercices de ſa pietè a certains jours, qui payent pour les autres temps de l'année, auſquels il permet le divertiſſement, & les paſſetemps, les diſtinguant tous avec une diligence ſi ſcrupuleuſe, qu'il ne ſeroit pas

Chap. II.

Rom. 12. & 13.

Chap. II.

pas possible de s'en demesler sans le secours de l'almanac; qui est devenu par ce moyen une piece principale, & fondamentale de la religion de Rome. Mais la discipline de Paul le Docteur que Dieu a établi sur nous, est toute autre. Elle nous defend severement *d'observer les jours & les mois les temps & les années.* Elle veut que nôtre vie soit toute egale & uniforme; toûjours constamment attachée a l'honnestetè, a la temperance, a la puretè; Qu'il n'y ait pas un de nos jours qui ne soit consacrè a Iesus Christ, & dediè a son service; qui ne porte ses couleurs & les livrées de sa saintetè. C'est là, mes Freres, la doctrine de S. Paul, le heraut du Seigneur, son Apôtre; & le Docteur des Gentils. Suiuons-la exactement & employons ce peu de temps que nous avons ici bas tout entier a la pietè & aux bonnes œuvres sans en rien perdre au service de la chair & du pechè; afin qu'ayant cheminè selon cette regle, Iesus Christ nous avouë pour siens, & nous reçoive en son royaume celeste, où toutes les bigarrures des saisons & des temps étant abolies,

Gal. 4. 6.

abolies, nous vivrons dans une ſainteté, une gloire & felicité conſtante, & invariable qui n'aura point d'autre meſure que l'éternité. Ainſi ſoit-il.

SERMON

Chap. II.

* Prononcè a Charenton le 12. Mars 1656.

SERMON QVINZIESME.*

I. TIMOTH. Chap. II. verſ. 8.

Ie veux donc que les hommes faſſent priere en tout lieu, levant leurs mains pures, ſans ire & ſans queſtion.

CHERS FRERES; La principale difference de l'ancien, & du nouveau peuple de Dieu, conſiſte en ceci que le ſervice du premier étoit charnel, & que celuy du ſecond eſt ſpirituel; & qu'au lieu que l'un adoroit le Seigneur d'une maniere groſſiere & corporelle, avec des choſes materielles, typiques & figuratiues, l'autre l'adore en eſprit & en veritè; comme dit Ieſus Chriſt parlant a la Samaritaine. Auſſi voyés vous que nous n'offrons aucun de ces animaux; que le vieux Iſraël ſacrifioit a Dieu auecque tant de devotion, ni ne luy preſentons de l'ençens, des parfums ou des gaſteaux, ni aucune de ces autres

tres offrandes Moſaïques que l'on tiroit toutes de la terre & de ſes fruits. La priere eſt l'oblation ſpirituelle, que nous luy offrons. C'eſt elle qui ſanctifie nos aſſemblées inſtituées pour deux fins, l'une pour inſtruire les hommes en leur communiquant la parole divine; l'autre pour adorer Dieu, en le beniſſant, & le priant tous enſemble, comme d'une ſeule & même bouche. Ce ſervice pur & ſimple, ſemblable a celuy que les ſaints Anges exercent là haut dans les cieux, & vrayement digne d'une creature raiſonnable, a ſuccedè a toute cette grande & pompeuſe multitude de ceremonies, qui ſe pratiquoit autres fois dans le vieux tabernacle durant l'enfance de l'Egliſe. De là vient qu'au lieu que Moïſe employe la plus grand'partie de ſes livres a décrire exactement la faſſon & la qualitè de cet ancien ſervice, quelles en devoyent eſtre les offrandes, en quel lieu, en quel temps, a quelle heure & par quelles perſonnes elles devoyent legitimemēt eſtre preparées & preſentées au Seigneur; nous ne treuvons rien de ſemblable dans les écrits des ſaints Apôtres

Chap. II.

de

Chap. II.

de Iesus Christ ; mais bien une doctrine toute celeste, parfaite, & divine. Et entre leurs autres enseignemens ils nous instruisent soigneusement de la nature & des conditions de la priere, cette oblation spirituelle, qui contient comme nous disions, nôtre service religieux. S. Paul nous la recommande souvent dans ses epitres ; & en celle-ci nommément, il avoit commencè d'en traiter a l'entrée de ce chapitre, ordonnant comme il vous en peut souvenir, qu'*avant toutes choses on fasse requêtes, prieres, supplications & actions de graces pour tous hommes, pour les Roys & pour tous ceux qui sont cõstituez en dignitè*, ajoûtant que *cela est bon & agreable au Seigneur.* Mais en suite de ces paroles il a un peu interrompu le discours de la priere, employant les quatre versets suivans a nous representer l'amour de Dieu envers tous les hommes, & la bontè qu'il a euë de leur donner un Mediateur pour les racheter au prix de son sang propre, & de leur envoyer des herauts & des Docteurs pour leur annoncer fidelement le mystere de sa veritè & de sa volontè sainte. Ayant ainsi suffi-

1. Tim. 2.1.2.3.

ſuffiſamment établi par cette brieve & neceſſaire digreſſion ce qu'il avoit avancè, que le Seigneur a agreable que nous luy recommandiōs tous les hommes; il reprend maintenāt ſon premier diſcours ſur la priere, diſant dās le verſet que nous avons leu; *Ie veux donc que les hommes faſſent priere en tout lieu, levant leurs mains pures ſans ire & ſans queſtion.* Il avoit déja touchè le ſujet des prieres Chrétiennes; qu'elles ſe doivent faire pour le bien & le ſalut de tous les hommes, c'eſt a dire non ſeulement pour nous & pour nos freres, qui avons tous étè batiſés au nom de Ieſus Chriſt, & qui le ſervons ſelon ſon Evangile, mais auſſi pour tous les autres hommes, quelque differente que ſoit de la nôtre leur naiſſance, leur qualitè, ou leur religion. Ici il regle en ſuite le lieu, & la maniere de la priere; c'eſt a dire la faſſon en laquelle il faut prier, & la diſpoſition interieure qu'il y faut apporter. Il explique le premier point en ces mots; *Ie veux que les hommes faſſent priere en tout lieu;* & le ſecond en ceux-ci *levant leurs mains pures, ſans ire & ſans queſtion.* Ce ſeront donc s'il plaiſt

Chap. II.

plaist au Seigneur, les deux parties de cette action; Nous parlerons en la premiere du lieu, où se peuvent & doivent faire legitimement les prieres des Chrétiens; & puis en la deuxiesme de la preparation, disposition & action de nos personnes pour bien prier. Elevez vos ames a Dieu Fideles, & favorisés d'une sainte attention un sujet si important, le cœur du service de vôtre religion; expliquè & declarè non par un homme sorti des écoles de l'erreur & de la superstition; mais par l'Apôtre de Iesus Christ, enseignè & illuminè du ciel par le Fils eternel de Dieu; qui vous baillera fidelement ce qu'il a appris de la bouche de ce divin Maistre. Et ne vous étonnès pas d'abord, s'il ne dit rien de l'objet auquel nous devons addresser nos prieres religieuses. Il entend sans doute que nous les addressions a Dieu & le presuppose, comme une veritè claire & confessée par toute l'Eglise; tant celle, qui avoit vescu sous le vieux Testament, que celle du nouveau, que luy & les autres Apôtres établissoient alors dans le monde. Nous avons les prieres de la premiere dans

les

les anciennes Ecritures, où il ne se treuve pas un fidele durant pres de quatre mille ans (dont ces livres là contiennent l'histoire) qui fasse aucune priere religieuse aux Anges, & aux saints trespassez, ou a aucun autre qu'a Dieu. Le seul livre des Pseaumes, que vous avés tous les jours en la main & en la bouche, vous en fournit un témoignage suffisant, où de tant de prieres, d'hymnes, & d'actions de graces, de Moïse, de David, de Salomon, de divers autres Prophetes, & du peuple d'Israël tout entier, vous n'en lisez pas une qui ne s'addresse a Dieu. En effet ils avoyét raison d'en user ainsi; puis que le Seigneur dans tous les enseignemens qu'il leur baille de son service, leur ordonne bien fort souuent de l'invoquer; mais ne leur commande ni ne leur permet nulle part d'invoquer pas un des Anges, ou des Saints; ni en un mot de faire les prieres de leur religion a aucune creature. Sous le nouveau Testament, Iesus nous donne dés l'entrée de son Evangile une oraison sainte pour estre sans doute le patron de toutes les nôtres; mais qui invoque nôtre Pere, qui

Chap. II.

Chap. 11.

est dans les cieux, c'est a dire le vray Dieu d'Israël & le nôtre, le Createur & le Conservateur du mõde; sans nous avertir en aucun lieu d'invoquer les Anges ou les Saints; ses Apôtres suivent cette regle, & nous y forment tant par leurs enseignemens, que par leurs exemples. S. Paul exhorte bien les Romains *de combattre avecque luy en leurs prieres a Dieu pour luy*; mais il ne leur demande jamais qu'ils facent des prieres aux saints ou aux Anges pour luy ou pour eux mêmes. Il dit bien en quel état les femmes fideles doivent *prier Dieu*; mais il n'expose nulle part de quelle fasson elles doivent prier les Anges ou les Saints trépassés. Et luy & les autres Apôtres le pratiquent comme ils l'enseignoient aux autres. Car de toutes leurs prieres qui nous restent en assez bon nombre dans leurs Actes & dans leurs épitres, il n'y en a pas une, non plus que de celles des fidelles du vieux Testament, qui s'addresse a quelqu'un des saints, ou des Anges, ou a autre qu'a Dieu; Et dans tous les vrays & indubitables livres des Chrétiens, qui ont vescu durant les trois premiers siecles

Rom. 15. 30.

1. Cor. 11. 13.

ſiecles aprés la naiſſance de nôtre Seigneur, il ne ſe treuve nul enſeignemẽt, nul exemple, nulle trace de l'invocation des Anges, ou des Martyrs, ou des autres fideles trépaſſez; Il s'y rencontre même grand' quantitè de choſes ou directement contraires a cette doctrine ou incompatibles avec elle; qui eſt une preuve conveincãte que les ſaints Apôtres n'ont jamais enſeignè de vive voix non plus que par écrit, que ce ſoit une choſe bonne & qui faſſe partie du ſervice religieux des Chrétiens, de prier les Anges, ou quelques uns des hommes trépaſſés; parce que ſi les Apôtres l'avoyent enſeignè, leurs premiers diſciples l'auroyent receu & pratiquè; Et s'ils l'avoyent receu & pratiquè, il ne ſeroit pas poſſible qu'il n'en fuſt fait quelque mention & qu'il n'en fuſt demeurè quelque trace en tant de livres non ſuſpects, qui nous reſtent de ce premier & plus heureux âge du Chriſtianiſme, comme par exemple dans l'épitre de S. Clement aux Corinthiens, dans les écrits de Iuſtin, dans les actes du martyre de S. Polycarpe, & de celuy de Potin & de Blandine, & autres fi-

deles de Lyon; dans les livres d'Irenée, de Minutius Felix, de Clement Alexandrin, de Tertullien, d'Origene, de S. Cyprien, & de quelques autres. Et neantmoins la verité est, que pas un des écrits non suspects de tous ces auteurs, dont les derniers ont vescu bien avant dans le troisiesme siecle, ne dit rien de la priere adressée a des creatures. D'où il faut necessairement conclurre que ce n'est nullement une tradition des Apôtres, mais bien une invention nouvelle, introduite peu a peu plus de deux cens ans aprés la mort de ces saints hommes, les seuls vrays & legitimes fondateurs du Christianisme. C'est pourquoy S. Paul vivant en un temps où l'abus n'avoit point de lieu, où ni les Iuifs ni les Chrétiens ne connoissoyent point d'autres prieres en la religion, que celles qui se font a Dieu; il n'a pas jugé necessaire d'auertir expressément Timothée, que c'est a Dieu qu'il veut que l'on face des prieres; sachant assés qu'ils ne l'entendroient pas autrement. Presuposant donc cette verité il luy prescrit seulement où & comment elles se doivent faire. *Ie veux*

(dit-

(dit-il) *que les hommes faſſent priere en tout lieu.* Nous ayant dit dans le verſet immediatement precedent qu'il eſt Apôtre de Ieſus Chriſt & Docteur des Gentils, ce qu'il ajoûte maintenant; *Ie veux* doit paſſer entre les fideles pour un commandement legitime; comme la volontè d'une perſonne qui a receu de Dieu une ſouveraine autoritè dans ſon Egliſe. Mais ſelon ſa debonnairetè & ſa modeſtie ordinaire, il a mieux aimè nous mener doucement a nôtre devoir en nous montrant ce qu'il deſire de nous, que d'y employer le pouvoir de ſa charge en nous commádant. Il en uſe encore en quelques autres lieux en la même ſorte; comme quand il dira ci aprés a Timothée, *Ie veux que les jeunes femmes vefves ſe marient*; & a Tite, *Ie veux que tu affirmes ces choſes.* Ce qu'il addreſſe cette ordonnance aux hommes, *Ie veux que les hommes facent priere*, n'eſt pas pour exclurre les femmes de ce devoir *de prier Dieu en tout lieu*; étant évident par les loix de l'Evangile que l'un & l'autre ſexe y eſt également obligè. Ce n'eſt pas non plus qu'il n'entende parler en ce lieu que

Chap. II.

1. Tim. 5. 14.

Chap. 11.

des prieres communes & publiques, qui ne se prononcent jamais dans les assemblées des Chrétiens par la bouche d'une femme ; selon ce qu'il nous declare ailleurs, qu'il n'est pas permis aux personnes de ce sexe *d'enseigner ni de parler dans l'Eglise.* Car s'il eust voulu signifier cela, il eust dit, qu'il *veut*, non *que les hommes*, mais que *les ministres fassent priere en tout lieu* ; étant clair que les prieres de cette sorte se font dans nos assemblées par ceux qui en ont la charge par l'ordre de l'Eglise, & non par tous les hommes Chrétiens indifferemment. Il me semble qu'il n'est pas besoin de s'embarasser en ces difficultés, & qu'il est bien plus clair & plus simple de dire que l'Apôtre voulant recommander ce devoir de la priere a l'un & a l'autre sexe commence par les hommes en ce verset ; puis finit par les femmes dans le suivant, qu'il faut lier avec celuy-ci, & les lire & resoudre tous deux ainsi, *Ie veux que les hommes fassent priere en tout lieu levant leurs mains pures sans colere & sans question ; Pareillement aussi les femmes avec un accoûtrement honeste ; qu'elles se parent de vergogne & de modestie,*

1. Cor. 14. 34. & 1 Tim. 2. 11. 12.

modeſtie ; & ce qui s'enſuit juſques-a la fin du verſet. Car que les paroles de l'original ſe puiſſent ainſi prendre, ceux qui entendent la langue, en laquelle l'Apôtre a écrit n'en douteront point, s'ils prenent la peine de les lire, comme elles y ſont couchées ; & de fort bons interpretes anciens & modernes les ont conſtruites & expoſées en cette ſorte comme nous le dirons en ſon lieu, ſi le Seigneur le permet. Ainſi voyés vous qu'il n'y a plus de difficultè, & qu'il eſt hors de doute que l'Apôtre veut que toutes les perſonnes Chrétiennes de quelque ſexe qu'elles ſoyēt, prient en tout lieu avec des mains pures & ſaintes, & avec un cœur net de colere & de queſtion. J'avouë que les hommes ſont les premiers a qui il en addreſſe le commandement, Cet la dignité de leur ſexe, qui eſt le chef de l'autre, le requeroit ainſi) Mais il ne manque pas aprés leur avoir fait cette leçon, de parler auſſi aux femmes fideles en leur rang, en diſant, qu'il veut pareillement qu'elles prient auſſi en la même ſorte. Il n'a oubliè ni les uns, ni les autres ; Il eſt vray qu'il euſt peu les

Chap. II.

Chap. II.

dre tous deux comme il fait souvent ailleurs sous un même mot, en les nommant tous fideles ou Chrétiés en commun. Mais j'estime qu'il en a parlè ainsi separément afin qu'aprés avoir donnè cet avertissement aux femmes il peut y joindre tout d'une suite quelques autres enseignemens, qu'il leur addresse aussi,& qu'il poursuit jusques a la fin de ce chapitre, y étant peut estre obligè pour le besoin qu'en avoyent les femmes de l'Eglise d'Ephese, où étoit alors Timothée. Voyons maintenant ce devoir de la priere, commun aux hommes & aux femmes; L'Apôtre dit donc qu'il *veut qu'ils fassent priere en tout lieu.* Ne vous imaginés pas je vous prie (Mes Freres) qu'il ait donnè cet avertissement en vain. Le monde étoit alors rempli de gens, qui faisoient dependre la vertu des prieres de la qualitè du lieu, où ils les faisoyent, mettant une grande difference entre les lieux, & en estimant les uns beaucoup plus saints,& plus purs & plus agreables a la divinitè,que les autres. C'étoit l'erreur commune des Payens, qui attachant la presence de leurs faux Dieux, aux bo-

cages,

cages, aux cavernes, & aux temples, qu'ils leur dedioyent, avoyent en ſuite cette opinion, que les oraiſons & les offrandes, qui s'y faiſoient étoyent ſanctifiées par la dignitè du lieu, & qu'elles étoyent beaucoup mieux receuës, ou exaucées, que celles qui ſe faiſoyent ailleurs. D'où vient qu'ils entreprenoient ſouvent par deuotion de longs & difficiles voyages, allans en pelerinage aux plus fameux temples de leurs Dieux; ſur l'eſperance qu'ils avoyent que leurs prieres y auroient beaucoup plus d'efficace, que s'ils les euſſent faites en leurs logis, ou dans les chappelles, & oratoires de leur patrie. Il y a bien plus; c'eſt que le peuple d'Iſraël avoit luy-même toûjours obſervè une grande difference entre les lieux ſous la diſcipline Moſaïque; & cela non par une erreur Payenne; mais par l'ordre exprés du Seigneur, qui les avertit en ſa loy qu'il *choiſira un certain lieu en la terre de Canaan pour y colloquer ſon nom*; c'eſt a dire pour y établir le tabernacle du témoignage, & l'arche de ſon alliance avec ce peuple; y manifeſtant viſiblement divers ſignes admirables de ſa Majeſtè preſente.

Chap. 11.

Deut. 12. 11.

Chap. II.

presente. Silò eut cet honneur au commencement; & depuis quelques autres lieux de la terre sainte; tant qu'en fin la montagne de Moria dans la ville de Ierusalem le posseda jusques a l'abolition du Iudaïsme; premierement dás le superbe temple, que Salomon y bâtit, & puis en celuy que Zorobabel y rétablit au retour de la captivitè de Babylone. Moïse commande aux Iuifs, d'apporter, & d'offrir a Dieu en ce lieu-là, & non en aucun autre du monde, tous leurs sacrifices; d'y comparoitre devant luy tous les ans, & d'y rendre leurs hommages a sa Majestè; y faisant leurs oraisons, qu'il leur promet d'exaucer; & c'est pourquoy ce lieu est nommè *une maison d'oraison.* Ce fut là qu'Anne obtint Samuel; David s'y prosterna dans le tabernacle, & Salomon son fils dédia le temple a ces usages par l'excellente priere que nous lisons dans le premier livre des Roys. Tous les anciens fideles avoyent tant d'affection, & de reverence pour ce temple, que les personnes les plus devotes n'en bougeoient, y servant Dieu nuit & jour, en jeusnes & oraisons, comme nous le lisons

1. Sam 8.29.

Chron. 2.6.
Esa. 56.
Iean 2.
*
2. Sam. 7.

ſons d'Anne la Propheteſſe ; & quand les Levites en étoyent abſens leurs violons ſacrez demeuroyent muets. Si les fideles ne pouvoyent s'y treuver ſur les lieux, ils tournoyent au moins les yeux de ce côtè là en faiſant leurs prieres a Dieu; comme cela nous eſt expreſſémét remarquè du Prophete Daniel. Les Iuifs étant donc nourris dans cette diſcipline, mettoyent une grand' difference entre les oraiſons faites en ce lieu, & celles qui ſe faiſoyent ailleurs; & comme ils avoyent de la peine a ſe detacher des ſervices Moſaïques ; il ne faut pas douter, que ceux d'entr'eux qui ſe convertiſſoyent a Chriſt, ne retinſſent encore quelque choſe de cette vieille maxime ; qui avoit étè legitime pendant que la loy ſubſiſta, mais qui fut caſſée & abolie avecque tout le ſervice legal par la manifeſtation du fils de Dieu & de ſon Evangile. Malachie le dernier des Prophetes, l'avoit predit nommément en ces mots ; *Depuis le Soleil levant juſques au couchant mon nom ſera grand entre les nations, dit le Seigneur, & on offrira en tout lieu parfum a mon nom, & oblation pure.* C'eſt donc pour abbatre

Chap. II.

Luc 2.

Dan. 6. 10.

Mal. 1. 11.

Chap. II.

tre cette erreur superstitieuse des Payés & des Iuifs, & pour maintenir la liberté spirituelle, que Iesus a aquise & donnée a son peuple, que l'Apôtre dit icy expressément, qu'il *veut que nous fassions nos prieres en tout lieu*; où vous voyés qu'il regarde clairement au passage de Malachie, en empruntant mêmes les paroles; exceptè qu'il a exprimè proprement ce que le Prophete avoit dit figurément, disant que nous *fassions nos prieres en tout lieu*; pour expliquer ce que Malachie entendoit par ces mots, que *nous offrirons un parfum, & une oblation pure en tout lieu*. Car ce *parfum & cette oblation pure*, n'est autre chose que la priere presentée a Dieu avec des mains pures, & un cœur *sans colere & sans question*. Voila ce que signifie l'Apôtre en disant que *nous facions priere en tout lieu*, c'est a dire en tout lieu, où nous serons, en quelque lieu que nous nous treuvions; sans avoir nul scrupule pour ce regard, comme si la dignitè ou l'indignitè d'un lieu, sa richesse ou sa pauvretè, sa saintetè ou sa profanetè étoit capable de rendre nos oraisons ou de plus grand, ou de moindre prix devant Dieu.

Dieu. Ie voy des interpretes qui ſe travaillent a diſputer, & a definir ſi S. Paul parle ici des oraiſons ou publiques, ou particulieres; de celles que fait l'Egliſe dans ſes aſſemblées, ou de celles que chaque fidele fait a part ſoy. Mais la peine qu'ils ſe donnent, eſt inutile. La raiſon des unes & des autres & même; ſi bien que S. Paul les comprend toutes; voulant que les fideles preſentent hardiment leurs prieres au Seigneur en tout lieu où ils ſe treuveront, ſoit pluſieurs aſſemblés en corps, ſoit chacun a part; faiſant état que deſormais puis que Ieſus Chriſt a aboli la pedagogie Moſaïque, il n'y a plus de preference entre les lieux pour le ſervice divin. Il a remis le monde en ſa premiere condition, qui eſt d'eſtre le temple de Dieu. En quelque partie de ce grand vaiſſeau, que vous puiſſiés eſtre, vous eſtes dans un lieu ſaint, fait & formè par la main de Dieu pour ſa gloire & pour vôtre uſage. Ne craignés point, que la priere que vous y ferés, n'aille devant le Seigneur, & n'entre dans ſon oreille, auſſi aiſément, que ſi vous la faiſiés ailleurs. Cette majeſtè ſouveraine

Chap. II.

Chap. II.

raine remplit les cieux & la terre ; & il n'y a point de coin dans tout l'univers, quelque bas ou reculè qu'il puiſſe eſtre, où elle ne ſoit preſente. Ses yeus ſont par tout pour vous voir ; ſes oreilles par tout pour vous entendre, & ſes mains par tout pour vous ſecourir & vous benir. Cette doctrine de l'Apôtre ne plaiſt pas a ceux de Rome, qui craignēt ſi elle avoit lieu, qu'elle ne diminuaſt le credit de tant de lieux particuliers, qu'ils ont conſacrés ſur la terre; de leurs riches & magnifiques temples, de leurs chappelles, de leurs oratoires, de leurs monaſteres & hermitages, des ſepulcres de leurs ſaints, dont ils ont fait autant de ſuperbes mauſolées, & où l'opinion de la ſaintetè particuliere de ces lieux attire tous les jours une grād' foule de peuple. Ils ne veulent pas perdre l'éclat de la pompe de tant de belles choſes, qui frappent les yeux de la chair, & qui pour n'en point mentir, font preſque tout le corps, & toute la preuve de leur religion. Pour les maintenir & les autoriſer, & en augmenter le credit, ils enſeignent qu'*un temple conſacrè a leur mode doit eſtre tenu pour un lieu*

Bell. de cult. ſanct. l 3 c. 5. §. Tertia propoſitio.

lieu ſaint & venerable, *& doüe* d'une *certaine vertu* divine, & qu'il eſt bien meilleur d'y prier que dans un autre lieu; [a] & donnent un rude dementi a l'un de nos gens [*] pour avoir osè écrire, qu'il ne faut pas *eſtimer que les temples ſoyent les propres habitacles de Dieu*, *& d'où nôtre Seigneur nous prête l'oreille de plus prés*; [b] par où ils montrent qu'ils en ont cette opinion quant a eux, & croyent que Dieu leur y prete l'oreille de plus prés qu'ailleurs: En effet la pratique de ceux de leur cõmunion montre, que c'eſt là leur ſentiment. Car ils frequentent fort aſſiduellement ces lieux-là; non ſeulement pour y ouïr le ſermon, ou pour y participer aux ſacremens, ou pour y voir faire la meſſe, ou pour communier aux prieres de l'Egliſe là aſſemblée, ſimplement; mais pour y faire quelques oraiſons chacun a part ſoy, lors même qu'il ne s'y treuve perſonne qu'eux; Ils font ſouvent des pelerinages en certains lieux, dont la ſainteté eſt plus celebre; ſigne évident, qu'ils eſtiment que les prieres faites en ces lieux-là ont plus de merite, que celles qui ſe font ailleurs. Ils ont même une

Chap. II.

a *ibid.* c. 4. §. *Quod autem*

* *Caluin Inſtit. l.* 3. *c.* 20. §. 30.

b *ibid.* §. *Ad quartũ.*

Chap. II.

une si haute opinion de leurs temples, qu'ils s'imaginent que s'y treuver & y assister simplement par devotion, encore que l'on n'y prie pas, est quelque chose de meritoire devant Dieu. Que disent-ils donc a cette sentence de l'Apôtre, qui égale clairement tous les lieux, pour ce qui regarde l'oraison du Chrétien, en disant, qu'il veut que *nous facions prieres en tout lieu*? Comment accordent-ils la doctrine de leur Pape, qui veut qu'ils prient en certains lieux, dans ses temples plûtost qu'ailleurs, avecque la parole de S. Paul, qui veut que *nous priions en tout lieu*? Ils ont recours a leur addresse ordinaire, & corrompent le sens de l'Apôtre pour sauver leur erreur; Il parle (disent-ils) des prieres, ou particulieres ou publiques. Si des premieres, il veut dire qu'encore que l'Eglise, ou le temple soit le principal lieu de la priere, il est neantmoins permis aux Chrétiens de faire leur oraison, non seulement dans l'Eglise, mais aussi en tout autre lieu; ce que nous ne leur defendons pas. Mais si l'Apôtre entend parler des prieres publiques, ce passage fait pour nous, disent-ils;

Bell. là même c. 4. §. Ad tertium locum.

ils ; ordonnant qu'elles ſe faſſent en tout lieu;ce qui ſignifie en tout lieu, où l'on s'aſſemble publiquemẽt pour prier, c'eſt a dire dans une Egliſe, puis que l'on ne s'aſſemble que là. Iugés aprés ce tour de ſubtilitè, ſi ces Meſſieurs ne ſont pas de merveilleux Maiſtres en ce metier ; qui font enfin treuver par les fineſſes de leur Dialectique, que *prier en tout lieu*, eſt ne prier pas en *tout lieu*, mais prier ſeulement dans un certain lieu, qui ait étè conſacrè a leur mode. I'avouë que les prieres publiques de l'Egliſe ne ſe font que dans le lieu, où elle eſt aſſemblée en corps. Autrement elles ne ſeroyent pas des prieres publiques. Mais qui leur accordera, que les fideles ne ſe treuvent jamais aſſemblés,qu'en des temples,conſacrés a leur mode ? Cette troupe de fideles, qui ſe treuva avec S. Paul ſur le rivage d'un fleuve prés de la ville de Philippes, étoit ce pas une aſſemblée de Chrétiẽs; On y pouvoit donc faire des prieres publiques, ſelon l'ordre qu'il donne ici de prier en tout lieu, où on s'aſſemble; & neantmoins ce n'étoit pas un lieu conſacrè a la mode Romaine. Qui

Chap. II.

Act. 16. 13.

Chap. II.

oseroit même soûtenir, que durant la vie de l'Apôtre & long temps depuis, les Chrétiens ayent eu aucunes Eglises consacrées comme sont aujourduy celles de Rome ? Il est donc clair que quant aux prieres publiques, l'Apôtre entend qu'elles se peuvent & doivent faire en tout lieu, où les Chrétiens se treuvent assemblés, soit que ce lieu-là ait étè construit & dediè particulierement pour cet usage, comme ce temple où nous sommes par exemple, soit qu'il soit d'une autre nature, que ce soit une maison particuliere, un champ, une montagne, une forest, le rivage d'un fleuve, ou de la mer, & tel autre semblable; comme il est souvent arrivè que l'Eglise s'est veuë reduite a telles necessités; & cela étoit ordinaire au temps de l'Apôtre, lors que le monde persecutoit cruellement le Christianisme. Et peut estre qu'il y a ici quelque égard, ne voulant pas qu'en telles rencontres les fideles ayent horreur des miserables lieux, où ils sont contraints de s'assembler; mais qu'ils s'asseurent que leurs prieres ne laisseront pas d'estre autant, ou plus agreables a Dieu, que s'ils les

avoyent

avoyent faites dans le ſanctuaire mê- me du temple de Ieruſalem. Quant aux prieres particulieres, que chaque fidele fait a part ſoy, hors de l'aſſemblée de ſes freres, l'Apôtre ne dit pas non plus ce que pretendent les Adverſaires, qu'vne Egliſe, c'eſt a dire un temple, ſoit le principal lieu, où elles ſe doivent faire, ni qu'il eſt bien meilleur de les faire là, qu'ailleurs. Au contraire voulant que le fidele les face en *tout lieu*, il ſignifie clairement qu'il n'y a point de lieu, qui ait quelque avantage ſur les autres, & qui face qu'il ſoit meilleur d'y prier qu'ailleurs; tout ainſi que quand il permet dans un autre paſſage aux fideles de Corinthe de manger ſans ſcrupule de conſcience de *tout ce qui ſe vend a la boucherie*, il montre évidemment, que de tout ce qui s'y vend, il n'y a rien qui ſoit plus capable de ſouïller la conſcience, que le reſte. Et les adverſaires accordent eux mêmes des choſes qui nous conduiſent-là; Car ils reconnoiſſent aprés pluſieurs Peres Grecs & Latins ce que nous avons déja remarqué ci devant, que l'Apôtre a employé ces mots *prier en tout lieu*,

Chap. II.

Chap. II.

contre l'opinion des Iuifs. Or s'il entend ce qu'ils pretendent, qu'encore que le temple soit la principale maison de l'oraison, il est neantmoins permis aux fideles de prier aussi Dieu dans les autres lieux ; il ne dit rien contre les Iuifs ni contre les Iudaïsans. Car leur opinion étoit qu'encore que leur temple fust le principal lieu de l'oraison, qui luy donnoit par sa saintetè un prix & un merite, qu'elle n'avoit pas ailleurs; neantmoins il étoit permis, & même necessaire à leurs gens de faire aussi des prieres ailleurs ; les particulieres chacun dans leurs logis ; & les publiques dans leurs synagogues, qu'ils avoyent par tout dans les pays de leurs dispersions, & où ils prioient & prient encore aujourduy en corps; a raison dequoy elles étoyent nommées par les Payens mêmes d'un mot grec * qui signifie des *Oratoires*, ou des lieux a prier. Si l'Apôtre condanne donc ici l'opinion des Iuifs, comme ils l'avouënt, il faut de necessitè confesser, que par ces paroles. *Ie veux que vous faciez prieres en tout lieu*, il égale comme nous disions, toute sorte de lieux, en ce qui regarde la

* proseucha.

la priere, & pose qu'en quelque lieu qu'elle se fasse, elle est non seulement permise, bien qu'elle soit moins bonne que si elle se faisoit dans le temple; mais que s'il n'y a rien de different, que le lieu, ell'est tout aussi bonne, aussi agreable a Dieu, & aussi salutaire a celuy qui la fait, que s'il la faisoit dans le temple. Et c'est la en effet le seul vray sens des paroles de l'Apôtre; sans cela vous le faites parler en vain, sans frapper son coup contre la superstition des Iuifs, qu'il veut abbatre par la propre confession de nos adversaires. Mais ce sens comme vous voyès, exclut l'opinion du Pape, aussi bien, que celle des Iuifs. En effet celle du Pape est même au fonds, que celle des Iuifs; & même encore que celle, que les Payens avoyét de temples de leurs Dieux; tenant bien, que les prieres qui s'y faisoyent, avoyét plus de merite a cause de la pretenduë saintetè du lieu; mais ne defendant pas pourtant a leurs devots de prier hors de là, & estimant que telles oraisons bien qu'inferieures au regard du lieu; ne laissoyent pas d'avoir leur prix & leur vertu. Mais supposè que S. Paul

Chap. II.

Chap. II.

ne condannaſt pas leur erreur, comme il fait clairement en ce lieu, toûjours ſeroyent-ils obligés a nous dire ſurquoy ils fondent une opinion ſi contraire a la droite raiſon, poſant que des murailles & des colonnes & des pierres ſoyent capables de donner quelque prix a la priere, même devant Dieu, qui ne regarde que le cœur? Ils alleguent que Dieu promit a Salomon d'exaucer les prieres, que l'on luy preſenteroit dans le temple de Ieruſalem. † Ie l'avouë; & la raiſon en eſt évidente; ſavoir parce qu'il avoit choiſi ce lieu-là, & avoit expreſſément commandè aux Iſraëlites d'y rendre leurs ſervices a ſa Divinitè, ſi bien que quãd ils y prioyẽt, l'obeïſſance, dont ils s'acquitoyent en faiſant ſa volontè, ne pouvoit qu'elle ne luy rendiſt leur oraiſon agreable; pourveu que d'ailleurs elle fuſt legitimement conditionnée. Mais en quel lieu nôtre Seigneur a-t-il commandè au Pape de conſacrer comme il fait, avec des cendres, de l'eau, du vin, & du ſel, tant de grandes maſſes de pierres, de marbre & de bois? & où eſt-ce qu'il a promis d'avoir les oraiſons qui ſe feront

† 1. Rois 9. 3.

ront en des lieux ainsi preparés, plus agreables que celles que l'on luy presente ailleurs? Quel Apôtre, quel Evangeliste, quel ministre de Iesus Christ luy a enseignè le mystere de toutes ces ceremonies ? & qui luy a revelè qu'elles ont une vertu secrete, & efficace pour chasser les demons des lieux, où elles ont étè faites, pour y attirer & loger les Anges, & pour y evoquer la divinitè même, l'y rendant presente d'une fasson particuliere, & non commune aux autres lieux? & pour y abbaisser en fin son oreille, l'approchât de la bouche de ceux qui prient, pour les écouter de plus prés ? Tant s'en faut que l'exemple du temple Iudaïque leur serve, que tout au contraire c'est ce qui abbat leur erreur sans ressource. Car l'attachement des prieres & des autres services du vieux peuple au temple de Ierusalem, étoit une chose figurative, qui faisoit partie de la discipline legale abolie par la venuë du Seigneur : L'arche étoit la figure de Iesus Christ, ou toute la plenitude de la divinitè habite corporellement ; le vray propitiatoire des pechès des hommes. Le sanctuai-

Chap. II.

Chap. II.
re où étoit l'arche, representoit le ciel, où Iesus Christ est montè, & où il demeurera jusques a la fin des siecles. Et enfin la devotion des Iuifs envers ce temple, figuroit celle que nous devons avoir pour le ciel, & pour Iesus, qui y est assis a la dextre du Pere; nous enseignant a chercher la remission de nos pechés, la faveur & la bonne grace de Dieu, l'accomplissement de nos vœux, & de nos prieres, & l'agreation de nos services, non dans les parois & sous les voutes des temples & des chappelles du Pape, mais dans le ciel & dans l'arche divine qui y reside. Puis donc que le temps des ombres & des figures est passè; puis que Iesus en a accompli la veritè; il est évident que remettre parmi les Chrétiens des temples materiels, semblables a celuy de Salomon, comme veut faire le Pape, c'est evidemment recoudre le voile de Moïse, que nôtre Iesus a dechirè, & renoncer a la libertè de l'esprit qu'il nous a donnée, pour nous asservir encore une fois aux foibles & pauvres rudimens du monde. I'en dis autant de ce qu'ils alleguent encore, que S. Paul dit que

nous

nous ſommes le temple de Dieu, & que nos membres ſont des temples du S. Eſprit; d'où ils concluent qu'il y a donc des temples, où Dieu eſt plûtoſt, & mieux, qu'il n'eſt ailleurs. Qui en doute ? puis que l'Apôtre dit luy-même, que les fideles ſont ces temples-là ? & qu'il ajoûte expreſſément, que Dieu habite en eux ? Il eſt vray qu'il parle ainſi par une ſimilitude ; mais priſe du temple Iudaïque, l'ancienne figure de l'Egliſe ; mais non d'aucun temple materiel, qui fuſt, ou deuſt eſtre en pareil honneur entre les Chrétiens que l'autre avoit étè entre les Iuifs. Ce qu'ils ajoûtent pour le prouver, que S. Paul en fait mention, quand il reprend les Corinthiens comme profanes, & les accuſe de mépriſer l'Egliſe de Dieu en y mangeant, & y prenant leurs repas ; cela diſ-je eſt une ignorance groſſiere ; qui interprete le mot *d'Egliſe* d'un baſtiment materiel, au lieu que l'Apôtre l'entend de l'aſſemblée des fidelles ; que nous confeſſons volontiers eſtre le ſaint & venerable temple de Dieu ; composè de pierres vives, & conſacrè par le S. Eſprit, non avec l'huile du Pape ; & où Ieſus a promis

Chap. II.

Bell vb. ſupr. c. 4. §. Quinto.

1. Cor. 3. & 6. 2. Cor. 6.

Bell. vb. ſupr. c. 5. §. In ſtatu.

1. Cor. 11. 22.

Chap. II.

mis de se treuver; où par consequent nous sommes obligès de nous rendre autant qu'il nous est possible pour y élever tous ensemble nos prieres au Seigneur. C'étoyent là les temples, que les Apôtres bâtissoient, les Eglises qu'ils edifioyent a Dieu; des corps de fideles, regenerès par la parole de l'Evangile en hommes nouveaux, saints & vrayement Chrétiens. Pour les lieux de leurs assemblées, ils en avoyent peu de soin, les faisant çà & là selon l'occasion, & la commoditè, le plus souvent dans les maisons de quelques particuliers, comme il paroist par leurs Actes. Leurs premiers disciples demeurerent dans les mêmes termes; jusques-là qu'environ l'an de nôtre Seigneur cent quatre vint le Payen Cecile entre autres reproches qu'il leur fait, demande, *pourquoy ils n'ont nuls autels, nuls temples, nulles figures, ou images que l'on sache?* A quoy Octave le Chrétien, avec qui il disputoit, répond, *Quel temple batiray-je a Dieu, veu que ce monde tout entier, qui est son ouvrage, n'est pas capable de le tenir? & comment enfermeray-je la puissance d'une si grand' Divinitè dans une chappelle.* Au philosophe

Minut. in Oct. p. 25. 95. 96.

Philoſophe Celſus, qui les acuſoit ſemblablement de ce qu'ils ne vouloyent pas dedier des temples, des ſtatues, ni des autels, Origeñe environ l'an de nôtre Seigneur deux cent cinquante, répond ſur l'article des temples, qu'en effet ils ſe gardent bien d'en bâtir de morts & inanimés, a l'auteur de toute ſorte de vie; mais que leurs corps ſont les temples de Dieu, & que le meilleur, le plus excellent, & le plus divin de leurs temples eſt le corps pur, & ſacrè du Sauveur du monde ; Et enfin que l'Egliſe, conſtruite de pierres vives & precieuſes, eſt auſſi leur temple. D'où il conclut qu'il n'y a nulle comparaiſon de nos temples avec des temples materiels, & inſenſibles, & *qui ne ſont* (dit-il) *admirés, que par des perſonnes deſtituées de ſens.* Voilà l'état, que faiſoyent les premiers Chrétiens de ces temples de terre, & de pierre, a qui nos adverſaires attribuent une certaine vertu divine capable d'ajouter du prix, & du merite aux oraiſons, qui s'y font. Certainement il eſt clair, que ces bâtimẽs, dõt les diſciples de I. Chriſt ſe ſont paſſés ſi long-tẽps, font aujourduy une partie

Chap. II

Orig. l. 8. contr. Cels. p. 400. 401. 402. 403.

tie

tie fort considerable de la religion du Pape; & les Iesuites, ses Apôtres, nous racontent * eux mêmes, que quand ils vont aux pays des infideles pour les convertir a leur loy, comme aux Indes, en la Chine & au Iapon, la premiere chose qu'ils y font, même avant que d'y avoir converti personne, est d'y dresser une Eglise (comme on parle) ou du moins une chappelle, la plus jolie, & la mieux parée qu'il leur est possible; nous découvrant encore, qu'il n'y a rien qui touche plus les Payens, ni qui soit plus propre a les attirer a eux. En effet cette maniere de service étant fort semblable a celuy des Payens, & se rapportant grandement au sens, & au desir de la nature charnelle; ce n'est pas chose étrange que ces pauvres idolatres l'approuvent. Mais il y a bien a mon avis, dequoy s'étonner, que les Apôtres de Iesus Christ qui, comme est a penser, n'étoyent pas moins prudens, que Xauier, & Organtin, & semblables nouveaux Apôtres du Pape, ne se soyét point servis d'un artifice si aisè pour gagner les cœurs des Syriens, & des Grecs; idolatres, pour le moins aussi polis,

* du Iarr. l. 2. pag. 427. & l. 6. c. 20. pag. 745. Itē Relatiō de Canada de l'an 1637. p. 234.

polis, & aussi curieux, & aussi affectionnés aux temples, que le sauroyent estre aujourduy ceux du Iapon & de la Chine. Et je ne voy pas qu'il soit aisè d'apporter autre raison de la diversitè de ce procedè, sinon en avoüant ce qui paroist assés d'ailleurs, que la religion, que les Apôtres de Iesus Christ apporterent au monde, étant differente de celle du Pape en beaucoup de sortes; & particulierement en ceci, que la premiere est toute spirituelle & celeste, & qui n'a pour but que d'arracher les hommes de la terre, & de les élever au ciel, & l'autre au contraire aimant la piaffe, & la grandeur mondaine, & les ceremonies, & les choses sensibles; il a étè bien a propos que pour deux desseins si differents, ils n'employassent pas mêmes moyens; mais tinssent des voyes proportionnées chacun a leur dessein. Que si vous m'objectér, que nous mêmes qui faisons profession de suivre la doctrine Apostolique, ne laissons pas pourtant d'avoir des temples; je répons que quand nous le pouvons, nous avons en effet des lieux ainsi nommés par le vulgaire; mais seulement

Chap. II.

Chap. II.

lement pour l'uſage & pour la commodité de nos aſſemblées ; non pour y enclorre ou la ſubſtance,ou la vertu de la divinitè ; mais pour y écouter la parole de Dieu, comme dans une école commune ; pour y preſenter tous enſemble au Seigneur, d'nn cœur & d'une voix, nos prieres & nos vœux pour tous les hommes, & particulierement pour le Roy nôtre Souverain, ſous l'ombre duquel nous jouïſſons de cette douce libertè,& pour ſes Miniſtres,& pour toutes les neceſſitès de l'Egliſe;& non pour rendre nos oraiſons meilleures, & plus meritoires par la saintetè de ce vaiſſeau. Car toute la bontè & vertu de la priere conſiſte en la puretè, non du lieu, où elle ſe fait, mais du cœur ou elle ſe forme ; ſelon ce que nous enſeigne ici l'Apôtre, qui nous permet bien de vray de prier *en tout lieu* (c'eſt a dire en quelque lieu que ce ſoit) mais non pas avec quelque main, ni avec quelque cœur, que ce ſoit ; *Priés* (dit-il) *en tout lieu*, *levant vos mains pures*, *ſans colere*, *& ſans queſtion.* C'eſt vne action preſque naturelle a tout le genre humain de lever les mains ou jointes, ou étenduës,

étenduës, en priant la Divinitè ; D'où vient que le Pſalmiſte dit en quelque lieu *l'élevation de ſes mains* ; pour ſignifier ſa priere. Il veut que ces mains, que nous leverons au ciel, ſoyent ſaintes & pures ; c'eſt a dire nō ſouïllées de meurtre, ni de rapine, ni d'aucun des excés de la cruautè, ni d'aucune des fraudes de l'avarice. Et c'eſt-là, où ſe rapportoit la ceremonie, qui étoit en uſage entre les Iuifs, de ſe laver les mains avant la priere, ſignifiât qu'il faut purifier ſes mains, *& les laver dans l'innocence* (comme parle tres elegámen le Pſalmiſte) *avant que de circuir l'autel de Dieu*, c'eſt a dire avant que de ſe preſenter devant luy pour luy faire ſa priere. C'eſt pourquoy le Seigneur fait cette menace terrible aux hypocrites, qui étant tous couverts de crimes ont l'impudence de comparoiſtre devant ſa face, & de luy preſenter des oraiſons, tout de même que ſi c'étoient des gens de bien ; *Quand vous étendrés vos mains* (dit-il) *je cacheray mes yeux arriere de vous ; Meſmes quand vous multiplierés vos requeſtes, je ne les exauceray point. Vos mains ſont pleines de ſang : Lavés vous : Nettoyés vous* ;

Chap. II.

Pſ. 141. 2.

Pſ. 26. 6.

Iſa. 1. 15. 16. 17.

Chap. II.

vous; Otés de devant mes yeux la malice de vos actions. Cessés de mal faire & apprenés a bien faire. Mais l'Apôtre outre la pureté de nos mains, c'est a dire de nos actions exterieures, veut aussi que nous apportions celle du cœur a la priere; quand il ajoûte que nous la fassions *sans colere & sans question.* Car sous ces paroles il comprend deux dispositions d'esprit tres contraires a la priere, & qui la rendent extremement desagreable au Seigneur; la haine du prochain, & la doute & l'irresolution sur les promesses de Dieu. Il apelle la premiere *colere*; parce que la haine est une colere inveterée; & il a expressément choisi ce mot pour nous montrer que ce n'est pas assés de presenter a Dieu quand nous le voulons prier, un cœur net, du fiel tres-amer d'une haine déja toute formée; qu'il faut l'avoir entierement exempt même du premier trouble de cette passion; de ces mouvemens de colere, par où elle a accoûtumé de commencer. Car puis que le premier & principal dessein de la priere, est d'obtenir de Dieu la remission des pechés, que nous avons commis contre luy, n'est-

n'eſt-ce pas vne choſe tout a fait dérai- ſonnable de luy faire cette requeſte avec une ame diſpoſée tout au contraire de ce que nous deſirons & attendons de luy ? une ame qui demande la paix, & qui eſt pleine de trouble ? qui veut que le Seigneur ſe reconcilie avec elle, & ne veut pas ſe reconcilier avec ſon frere ? qui recherche le pardon de ſes crimes, & refuſe a ſon prochain celuy de quelque legere offenſe? qui prie qu'on luy remette des ſommes immenſes, & ne veut pas quitter un ſol a ſes debiteurs? qui ſollicite la benignitè de ſon Iuge, & n'en a point pour ſon compagnon de ſervice? qui eſt cruelle a autruy, & a beſoin de miſericorde pour elle-méme? Vn procedè ſi inique & ſi bizarre ne luy fait-il pas ſon procés ? chacun voyant aſſés que celuy, qui n'a point de pitiè pour les autres, eſt indigne d'en treuver pour ſoy; & que c'eſt une extreſme injuſtice d'attendre, que l'on vous face grace, ſi vous n'en uſés point vous même ? C'eſt pourquoy le Seigneur veut, que ſi nous avons quelque choſe contre nôtre frere, le moindre trouble, le moindre mouvement,

Chap. II.

Matth. 5. 23. 24. 25.

mm nous

Chap. II.

nous allions promptement faire nôtre paix avec luy, avant que de nous presenter a Dieu,pour luy offrir le sacrifice de nêtre priere. Quelques uns rapportent a cela même la parole qu'ajoûte l'Apôtre, *& sans question*, pour dire, sans querelle, & sans debat avec nos prochains. Mais il me semble qu'il vaut mieux le prendre pour les doutes, qui partagent le cœur sur la verité des promesses, & des paroles de Dieu; quand nôtre esprit y forme des difficultés, & des questions; s'il daignera bien nous écouter, s'il aura assés de bonté pour nous prêter l'oreille, s'il sera assés facile pour nous accorder ce que nous demandons, ou assés puissant pour l'accomplir? quand nous hesitons là dessus, agités de pensées contraires, qui nous portent tantôt d'un côté & tantôt de l'autre. Car S. Iaques nous enseigne, qu'il n'y a rien de plus contraire a la priere, que cette miserable irresolution; Dieu requerant sur toutes choses une foy ferme,& asseurée en celuy qui le prie, *Que celuy* (dit-il) *qui demande la sapience a Dieu, la demande en foy, ne doutant nullement; car celuy qui doute, est semblable*

Iaq 1. 6.7.

semblable au flot de la mer, agité & demené du vent. Que cet homme là ne s'attende point de recevoir chose aucune du Seigneur. C'est-ce qu'il avoit appris de son Maistre, qui nous promet que *si nous croyons, si nous avons la foy, & ne doutons point, nous recevrons de Dieu son Père tout ce que nous luy demanderons en priant.* C'est là, Freres bien-aimés, ce que le Saint Apôtre nous a aujourduy enseignè, que sans nous mettre en peine du lieu, où nous faisons nos prieres, nous ayons seulement le soin de les faire avec des mains pures, sans colere & sans question. Travaillons tous a nous mettre en cet heureux état. Purifions nos mœurs, & les actions de nôtre vie de toutes les taches, & ordures du vice, contraires a l'innocence, & à la sanctification Chrétienne; renonceant a la cruautè, a l'avarice, & a la luxure; Avõs une charitè sincere envers tous nos prochains; des ames pleines d'humanitè, de douceur & de debonnairetè, sans haine & sans colere contre ceux la même qui nous offensent. Ayons sur tout une ferme foy en Dieu, embrassant avec asseurance ses grandes & admi-

Chap. II.

Matth. 21.21. 22.

 rables

Chap. 11.

rables promesses, qu'il a daignè nous faire en sa parole; sans recevoir nulle question, ni doute en nos esprits contre l'amour, ou la puissance de ce souverain Seigneur aprés tant de témoignages qu'il nous a donnés de l'une & de l'autre. Si nous sommes ainsi disposés, il aura sans doute nos prieres agreables; Il les exaucera des cieux & ne nous donnera pas seulement les biens, que nous luy demanderons; mais y en ajoutera d'autres encore, autant qu'il verra que nous en aurons besoin, & couronnera en fin toutes ses graces de cette glorieuse & eternelle felicitè que son Fils nous a acquise. Amen.

SERMON

SERMON SEIXIESME. *

* Prononcé a Charenton le 9. Iuilliet 1656.

I. TIMOTH. Chap. II. vers. 9. 10.

Pareillement aussi les femmes dans un honneste habit, qu'elles se parent avec vergogne & modestie, non point avec tresses, ni or, ni perles, ni habillemens somptueux;

Mais de bonnes œuvres, comme il est seant à des femmes qui font profession de servir Dieu.

CHERS FRERES; I'avouë que Dieu est l'autheur de cét ordre qui se void dans le genre humain; & qui s'observe dans toutes les nations, mesmes dans les plus sauvages, que la femme depende de l'homme; qu'il conduise, & qu'elle suive; qu'il gouverne, & quelle obeïsse: Et je ne nie pas que le Createur ne seme dés leur naissance dans l'un & dans l'autre de ces deux sexes, un temperament conforme, & des dispositions proportionnées à cét état different, où

Chap. II.

ils doivent vivre dans la societè humaine. Mais aussi faut-il reconnoistre, que leur diversitè dans les offices de la vie n'empesche pas qu'au fonds leur nature & tout ce qu'elle a d'essentiel, ne soit même dans l'vn & dans l'autre, & que ceux là ont fait une extreme injustice aux femmes, qui sous ombre de cét ordre, leur ont defendu d'aspirer à la gloire des plus belles & des plus relevées actions; contestant impudemment & sans nulle ombre de raison, qu'elles ne sont faites que pour la servitude, pour estre les esclaves des hommes; quelques uns estant mêmes passés si avant dans cette folle & extravagante fantaisie, que de soustenir que la femme n'est qu'une faute & une foiblesse de la nature; qu'elle luy échape des mains contre son dessein, qui estant toûjours, à ce qu'ils disent, de former la creature humaine dans le sexe le plus parfait, elle est quelquefois contrainte de se contenter d'en faire une femme, quand il se rencontre qu'il luy manque quelque chose de ce qui luy est necessaire pour porter son ouvrage jusques à sa vraye & legitime perfection.

ction. Mais cette erreur n'eſt pas ſeulement une injure & un outrage contre la moitiè du genre humain ; c'eſt un blaſpheme contre la nature, ou pour mieux parler contre Dieu l'autheur de la nature. La raiſon & l'experience le découvrent clairement. La raiſon: Car puis que ce ſexe eſt neceſſaire pour la conſervation du genre humain, qui ne voit qu'il eſt abſolument du deſſein de la ſageſſe qui veut conſerver le genre humain, de former nommément les aydes ſans leſquelles il ne ſe peut conſerver? & que puis qu'il faut qu'il naiſſe toûjours des enfans au monde pour y ſoûtenir l'eſpece des hommes, il faut pareillemét qu'il y ait toûjours des perſonnes qui en puiſſent eſtre les meres? L'experience dement auſſi hautement cette erreur. Car il ne manque aux femmes aucune des plus nobles perfections de nôtre nature, ni l'entendement qu'elles ont auſſi vif que nous, & auſſi capable des plus hautes penſées; ni la raiſon, pour juger des choſes, ni la volontè pour les aymer, ou pour les fuir, ni le courage, ni l'affection, ni les autres paſſions. Elles ſe forment a toutes for-

Chap. II.

tes de vertus, ſoit a celles des mœurs, ſoit a celles de la connoiſſance, auſſi aiſément que nous; & pour les perfectiōs du corps, bien que la nature, & plus encore la nourriture ne leur donne pas des forces qui ſoyent égales à celles des hommes, il eſt pourtant évident, qu'elles ont auſſi en recompenſe en un plus haut degrè que les hommes, les avantages, qui font la grace & la beautè du corps. Que ſi elles ne s'adonnent pas à l'eſtude & aux exercices qui forment les hommes aux choſes les plus eſtimées dans le monde, c'eſt l'ordre & le bien de la ſocietè commune où elles vivent avec eux, qui les occupant neceſſairement en d'autres ſujets les empeſche de travailler en ceux-ci, & non faute de capacitè, comme nous le montre l'exemple de pluſieurs d'entr' elles, qui s'y eſtant appliquées y ont admirablement bien reüſſi. Encore faut-il avouër que ſi nous ne voyons pas tout ce qu'elles valent à cét égard, c'eſt leur modeſtie qui nous le cache, leur ſexe étant particulierement obligè à couvrir ſous ce voile tout ce qu'elles ont de perfections de cette nature;

au

au lieu que la bien-ſeance ne defend pas aux hommes de faire voir librement ce que Dieu leur en a donnè. Et quant à la ſervitude, outre que d'elles mêmes elles s'en defendent aſſez pour ſe garantir de ce reproche honteux, puis qu'a conſiderer les choſes exactement, il ſe trouvera que le plus ſouvent elles ſont en effect les maiſtreſſes de ceux qui les veulent faire paſſer pour leurs eſclaves, & tiennent dans leurs fers ceux qui ſe vantent de n'eſtre faits que pour commander; outre cela diſ-je, il eſt clair que c'eſt abuſer des paroles de donner le nom odieux & infame de ſervitude à cette douce & raiſonnable & amiable dépendãce, à laquelle Dieu oblige la femme è l'égard de l'homme. Mais rien n'a jamais plus puiſſamment refutè la calomnie de l'erreur contre l'honneur de ce ſexe, que l'Evangile de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, où les femmes ſont appellées indifferemment avecque les hõmes à une même grace de Dieu, à une même juſtice, a une même ſanctification, a une même libertè, & enſuite à une même gloire, & a une même immortalitè, & felicitè ſelon l'enſei-

Chap. II.

Chap. II. Gal. 3. 28.

l'enseignement exprés de l'Apôtre *qu'ē Iesus Christ, il n'y a ni Iuif, ni Grec, ni serf, ni franc, ni masle, ni femelle, parce qu'en luy nous sommes tous une même chose.* La difference des sexes n'y fait rien, non plus que celle des conditions. Iesus Christ égale tout, & recevant amiablement toutes sortes de personnes en sa communion, il distribuë toutes ses faveurs aux uns & aux autres. Hommes, que vôtre excellence ne vous donne point de vanitè; Iesus Christ iuge du monde, n'y aura aucun égard. Femmes, que la soûmission à laquelle Dieu vous oblige, ne vous abbaisse point le courage. Iesus Christ ne vous en aymera pas moins: Il n'y a point de couronne dans son ciel, où vous ne puissiez aspirer & parvenir aussi bien que l'homme. Le Seigneur vous a assez témoignè, qu'il n'exclut nullement vôtre sexe de sa bien-heureuse communion, puis qu'il a voulu en naistre, & estre le fils d'une personne de vôtre ordre; puis que durant le tēps de son sejour en nôtre terre, il y a non seulement donnè sa grace à des femmes, receu leur foy, leur adoration, & leurs offrandes; mais leur a encore fait l'honneur

l'honneur de les souffrir a sa suite, & de vivre de leurs biens ; ce que l'Evangile nous a expressément remarqué, au lieu que nous ne lisons nulle part, que les hommes luy ayent rendu aucun devoir semblable. Elles eurent encore la gloire d'estre les premieres qui le virent ressuscité, & qui en porterent la nouvelle à ses disciples mêmes. Et depuis elles ont toûjours été considerées dans son Eglise & mêmes admises a une partie de son service, comme nous le lisons dans les Actes & ailleurs, & nommément dans le chapitre cinquiesme de cette Epître. Les Apôtres ont eu soin de leur prescher la parole de Dieu, soit pour les tirer de l'erreur, soit pour les confirmer en la verité. Vous sçavez l'histoire de Lydie a qui le Seigneur ouurit le cœur pour entendre ce que Paul luy annonçoit. Combien de fois ce Saint homme vous addresse-t-il nommément ses paroles, & non à vous toutes en commun seulement, mais même à chacun de vos âges, & de vos ordres en particulier ? aux meres, aux filles, à celles qui sont âgées, aux jeunes, aux vierges, aux vefves, à celles qui sont

Chap. II.
dans l'état de mariage, & à celles qui n'y ſont pas? Quelle joye & quelle eſperance ne vous doit point donner le ſoin charitable, que ce grand Miniſtre du Seigneur prend de vôtre ſalut? Mais vous voyez auſſi que ſon affection vous oblige a l'écouter avec attention & à luy obeïr avec reſpect. C'eſt à vous, comme vous l'avez ouï, qu'il parle aujourduy dans ce texte, que nous avons a expoſer. Ecoutés le avecque la reverance & l'obeïſſance qui luy eſt deuë. Preſtez luy auſſi l'oreille, Freres bien-aymez; puis que n'ayant les uns & les autres qu'une même foy, & une même regle en Ieſus Chriſt, vous eſtes tous appellez à des devoirs ſemblables; étant mal-aisè, ou que les hommes Chrétiens n'ayent intereſt en ce qui eſt recommandè aux femmes de l'Egliſe; ou que celles-cy n'ayent quelque patt dans les devoirs commandez aux hommes fideles. En effect celuy que l'Apôtre ordonne icy aux femmes d'Epheſe, eſt le même qu'il avoit preſcrit aux hommes dans le verſet immediatemēt precedent. Mais il en fait deux articles, parce qu'il avoit quelque choſe a y adjouſter

joûter qui regardoit plus particulierement les femmes, comme vous le verrez incontinent. Il vous peut ſouvenir que dans la derniere action, que nous fiſmes ſur ce ſujet, la leçon de l'Apôtre que nous expoſames, s'addreſſoit aux hommes en ces mots; *Ie veux que les hommes faſſent priere en tout lieu, levant les mains pures ſans colere & ſans queſtion.* Maintenant il ordonne la même choſe aux femmes, diſant; *Pareillement auſſi les femmes*; c'eſt à dire, qu'il veut que les femmes faſſent le même; qu'elles preſentent auſſi leurs prieres au Seigneur en tout lieu, levant ſemblablement *leurs mains pures, ſans ire & ſans queſtion.* Car c'eſt ainſi que je prends ces paroles de l'Apôtre avec pluſieurs interpretes anciens & modernes. Mais outre la pureté des mains, & la douceur, & la charité du cœur, que les femmes Chreſtiennes doivent apporter à la priere, il les avertit encore de l'état, & de la parure de leur perſonne en cette ſainte action, *avec un habit honeſte*, dit-il; puis ſe ſervant de l'occaſion, il leur montre de quels ornemens elles doivent ſe parer generalement en toute leur vie; *Qu'elles*

Chap. II.

Chap. II.

Qu'elles se parent, dit-il, *avecque vergogne, & modestie, non point avec tresses, ni or, ni perles, ni habillemens somptueux ; Mais de bonnes œuvres, comme il est seant à des femmes, qui font profession du service de Dieu.* Ainsi nous aurons deux poincts à traitter en cette action, si le Seigneur le permet; Premierement de la disposition, que les femmes Chretiennes doivent apporter à la priere, & en deuxiesme lieu de la maniere dont l'Apôtre veut qu'elles se parent, non seulement au temps qu'elles vaquent a l'oraison, mais aussi en toutes autres occasions, de quelque nature qu'elles soient, & en un mot dans tout le cours de leur vie. Pour le premier de ces deux points, ayant dit, *qu'il veut que les hommes prient en tout lieu, levant leurs mains pures sans colere & sans question*, il est évident que quand il ajoûte maintenant; *Pareillement aussi les femmes dans un habit honneste*; il entend qu'elles apportent premierement à la priere une disposition toute semblable a celle, qu'il vient d'ordonner aux hommes; c'est à dire, des mains pures & innocentes, & une ame sans haine, ni aigreur contre leurs prochains, & une

une aſſeurance & confiance en Dieu ſans doute, ni heſitation ſur la verité de ſes promeſſes. Mais ces conditions de la priere, vous ayant des-ja été expliquées ſur le verſet precedant, où l'Apôtre les recommandoit aux hommes, il n'eſt pas beſoin de nous arreſter à vous les expoſer. I'ay ſeulement a exhorter les femmes Chreſtiennes a bien conſiderer la prudence de l'Apôtre, qui pour leur ôter tout pretexte de ſe diſpenſer d'un devoir ſi neceſſaire, les avertit expreſſément qu'il veut qu'elles s'en acquitent, auſſi bien que les hommes, comme d'une choſe qui appartient en commun aux perſonnes de l'un & de l'autre ſexe. Il ſemble même que les femmes y ſoient plus étroittement obligées que les hommes, & moins excuſables qu'eux, quand elles y manquent. Car pour les hommes, vivant dehors, & dans le monde, où ils rencontrent a toute heure mille pieges de ſatan tendus expres pour les perdre, les offenſes & les injures pour les faire tomber dans le deſir de la vengeance, les biens de leurs prochains pour les enlacer dans la convoitiſe; il ſemble qu'il

Chap. II.
qu'il leur eſt bien difficile de conſerver au milieu de tout cela ou leurs mains pures de tous les excés de la vengeance,& de l'avarice, ou leurs ames nettes de haine & de colere. Mais quant à vous femmes Chreſtiennes, cette retraitte, où vous vivez ordinairement ſeules dans vos logis avecque vos familles,& ce reſpect que rend a vôtre ſexe tout le monde tant ſoit peu raiſonnable, vous met ce ſemble a couvert de toutes ces tentations.Iugez donc combien eſt inexcuſable l'impuretè de vos mains, quand vous les ſoüillez de quelque excés d'avarice, ſoit en volant le bien d'autruy, ſoit en luy retenant injuſtement ce que vous luy devez du vôtre, & la haine & la colere, quand vous vous y emportez pour des choſes de neant; ce qui eſt encore d'autant plus indigne de vous, qu'il ſemble que la nature même euſt donnè a vôtre ſexe la douceur & la debonnairetè en partage; ces apparences ſi amiables, qui luiſent d'abord ſur vôtre viſage, ne promettant rien moins, que ces aigreurs & ces venins, & quelque fois encore ces orages & ces furies que l'on éprouve

ve ſouvent dans l'humeur de quelques unes. L'Apôtre vous avertit qu'il ſe faut purifier, & nettoyer vos mains & vos cœurs de toutes ces ordures infiniment deſagreables a Dieu; pour luy preſenter une priere legitime & pour eſperer qu'il l'exaucera. Mais ce que S. Paul n'avoit pas dit aux hommes, & qu'il vous dit particulierement, c'eſt que quand vous ferez vos oraiſons *vous ſoyez dans un habit honeſte.* Cette addition montre clairement, qu'il ne parloit pas ſeulement dans cette leçon qu'il nous a donnée, des prieres que chaque perſonne fidele fait chez ſoy en ſon particulier; parce que cét avertiſſement y ſeroit ſuperflu, nul ne ſe parant en des occaſions ſemblables; mais auſſi des oraiſons que nous faiſons dans les communes & publiques aſſemblées des fideles, où cette remonſtrance a proprement lieu. Nous ne ſçavons pas ſi l'Apôtre n'avoit point quelque ſujet particulier de recommander notamment ce devoir aux femmes. Il ſe peut faire qu'étant a Epheſe il eût remarquè quelque deſordre en cét endroit dans les mœurs des femmes de cette Egliſe-

Chap. II.

Chap. 11.

là, & qu'elles affectassent de paroistre braves & bien vestues; mêmes dans les saintes assemblées. Car il est bien certain que dans le Paganisme, d'où elles sortoient, & dont les idolatries & les abus auoient plus infectè la ville d'Ephese qu'aucune autre du monde, c'étoit une erreur commune aux hommes, & aux femmes, & à celles-cy plus encore qu'aux hommes, de prendre leurs plus beaux habits, & de se parer extraordinairement, toutes les fois qu'ils alloient servir leurs idoles, & se presenter dans leurs Temples, pour y sacrifier & y faire leurs prieres, & autres devotions, sur tout aux jours des festes & solemnitez qui s'y celebroient. Leurs Prestres mêmes & leurs Religieuses dans ces occasions là y paroissoient couronnez & superbement vêtus de leurs habits sacrez, qui étoient ordinairement tres-riches & tres-magnifiques; s'imaginant que cette pompe rendoit leurs services meilleurs & plus agreables à leurs dieux; les revêtant de leur nature, & croyant que sous ombre que ces ornemens plaisent a la chair, ils touchent d'un même sentimẽt les yeux de

de la Divinité ; a qui la superstition attribuë toutes ses affections, ses passions, & ses desirs, ses coleres, ses vengeances, ses plaisirs, & ses divertissemens; la servant tout de même qu'elle voudroit estre servie, si elle estoit en sa place. Peut estre donc que l'Apôtre s'étant apperceu, que les femmes Chrétiennes d'Ephese n'étoient pas bien purgées de cette vieille erreur, & qu'elles retenoient encore cette coûtume Payenne de se mieux parer qu'à l'ordinaire, quand elles se trouvoient dans l'assemblée de l'Eglise, pour les guerir de cette maladie, les avertit ici expressémét qu'elles fassent leurs prieres *dans un habit honête*, sans affecter plus d'ornement & de braverie en cette occasion là, que dans une autre. Car quelque commune, que soit cette opinion dans le monde, que l'ornement des habits est ou necessaire, ou utile, ou du moins bien seant à la priere & au service de la religion ; elle est pourtant extremement folle & puerile, & tout a fait indigne de la grãdeur & de la sainteté de la nature divine, & de la creance que nous en devons avoir. Mais

Chap. II.

Chap. 11.

quand bien l'Apôtre n'auroit eu aucune occasion particuliere de faire ici cette leçon aux femmes d'Ephese, l'humeur commune de ce sexe luy en donnoit assez de sujet. Car c'est presque le naturel de toutes les femmes d'aymer d'estre parées & bien vestuës, la passion qu'elles ont de plaire, & de paroitre belles, leur faisant rechercher, & employer tout ce qui peut servir a ce dessein; Si bien qu'étant prevenuës de cette vaine pensée, elles se laissent aisémēt persuader qu'il faut en user dans les assemblées de la Religion, tout de même que dans les autres, & que ce soin qu'elles prennent de ne se presenter à Dieu qu'avecque tous les ornemens, ne lui sera pas desagreable; qu'en tout cas s'il n'est pas necessaire pour les yeux de la Divinitè, du moins n'est-il pas inutile pour ceux de la compagnie qui y assiste. Ie ne saurois pas bien dire si les femmes ont eu ces fantaisies-là, ou si d'autres encore pires n'ont point agi dans leurs esprits; tant y a qu'il est bien certain que cét abus de mesler ainsi la piaffe de leurs ornemens, & de leur braverie dans les choses de la religion,

s'est

s'est toûjours veu & se voit encore aujourduy presque en toutes les devotions publiques, où les femmes ont part. La puretè celeste du Christianisme ne l'en a pû garentir, non plus que les autres Religions. Vous voyés ce qui se fait dans la communion de Rome; La nôtre même n'est pas exempte de cét abus, où quelque devoir que cette Chaire fasse de vous instruire de la nature toute spirituelle du vray service de Dieu, plusieurs femmes ne laissent pas de corrompre la puretè de ces assemblées avecque le levain de leur vanitè, nous venant içi étaler dans ce lieu sacrè toutes les modes, & toutes les curiositez de la braverie mondaine. Et afin que vous ne pensiez pas que les Anciens ayent étè plus heureux, que nous en ce point, ce qu'écrit sur ce passage un des plus excellens hommes du quatriesme siecle, nous montre bien, que plusieurs des femmes Chrestiennes de son temps portoient aussi dans l'Eglise ces marques & ces livrées de leur mondanitè, y paroissant braves & parées curieusement. Et je vous en rapporteray les paroles, afin qu'elles servent de preser-

Chap. II.

Chap. II.

vatif à nos sœurs contre le venin de ce vieux exẽple de la vanitè de leur sexe; Quoy (dit ce saint homme) vous venez ici pour prier Dieu, & vous y paroissez toute couverte d'or, & de pierreries, de rubans & de gallans, la teste frisée, & parée mignonement? Pensez vous donc estre venuë a des nopces, ou à un ballet, ou en quelque autre assemblée mondaine?, ou l'or & les joyaux, où les boucles & les frisures des cheveux, le velours & le satin sont necessaires? Ici tout cela est inutile. Vous y venez solliciter vôtre grace, y prier Dieu pour le pardon de vos pechez, luy demander misericorde pour tant d'offenses, que vous avez faites, pour l'attendrir par vôtre humiliation, pour le fleschir par vos supplications, & vous le rendre doux & propice. Pourquoy vous parez vous donc si curieusement? Ce n'est pas là l'habit d'une criminelle supliante. Comment pouvez vous avec cette pompe pleurer, & gemir & soûpirer & prier humblement & ardemmẽt? Vos larmes feront rire les assistans, s'ils vous en voyent jetter dans cet équipage. Car il ne faut point d'or, ni de

Chrys. homel. 8. in 1. Tim. p. 453.

joyaux

joyaux à une personne qui veut pleurer. Autrement tout ce qu'elle fait, n'est qu'un jeu & une feinte. Car qu'est-ce sinon une comedie de voir tout ensemble & ces larmes dans vos yeux, & cette piaffe sur le reste de vôtre corps? comme si vous vouliez jouër tout a la fois & un dueil & un triomphe? Otez, ôtez moy toute cette hypocrisie. Dieu ne peut estre moquè; Cét habit n'est bon que pour le theatre; pour la danse ou pour la comedie, & pour ceux qui y passent le temps; Mais il est tout a fait indigne d'une femme hőneste & Chrétienne. Ce sont là les paroles de ce saint homme, qui témoignent assez que les femmes de son temps étoient désja frapées de cette maladie; Et nous en lisons d'autres dans Saint Cyprien qui nous font voir que le siecle même des martyrs n'en étoit pas entieremét net; tant cette vanitè est profondement enracinée dans nôtre nature. D'où vous voyez combien l'Apôtre a eu de raison d'avertir expressément les femmes Chrétiennes de prier *dans un habit honneste.* Admirez, je vous prie, sa prudẽce & son équitè; comment il a sagement

Chap. II.

Cypr. de disc. & hab. virg. p. 189. & de laps. p. 204.

balancè ſa penſée & ſa parole, retenant l'une & l'autre droitement dans le milieu entre les deux extremirez ? Il ne vous defend pas une propretè aiſée, une netterè commune. Il ne vous oblige pas a la craſſe & a l'ordure, ni ne vous condamne a porter un ſac ou des haillons, ou une robbe toute dechirée, ou rapiecée. Ce ſont là des extrauagances de la ſuperſtition, qui ne connoiſſant point de milieu veut que ſes devots ſoient veſtus, ou en Roys, ou en gueux. Parce que ſon but n'eſt que de paroiſtre, elle affecte expreſſément les extremitez; Ses mortifications paſſent juſques a l'horreur, & ſes feſtes juſques au luxe. Dans les unes elle ſe défait le viſage, elle ſe plombe l'eſtomac de coups, elle ſe dechire le dos avec ſes diſciplines ſanglantes; Dans les autres elle piaffe & triomphe & y meſle tous les excés des réjouïſſances mondaines; Comme s'il n'étoit pas poſſible, ou de nous repentir de nos pechez, ou de nous réjouïr devant Dieu, ſans joüer ou une tragedie, ou une comedie. Le S. Apôtre qui ſavoit ſelon ſa divine ſageſſe, que l'habit auſſi bien que toutes les autres choſes

choses exterieures,est indifferent de sa nature,& qu'à parler proprement, ni sa forme, ni sa valeur n'ajoûte ni n'ôte rië au juste prix des actions de la pietè,sans entrer dans le particulier de la fasson ou de l'étoffe, dont les femmes Chrestiennes se doivent vêtir, leur commande seulement en general, que leur *habit soit honnête*;c'est à dire bien seant; (car c'est ce que signifie la parole Grecque qu'il a ici employée) * qu'il ne choque, soit pour l'étoffe soit pour la maniere, ni l'honnêtetè de leur sexe, ni la modestie de leur religion, ni la coûtume du peuple où elles vivent, ni la qualitè de leur naissance, ou de leur condition, ni l'ordinaire des personnes de leur âge;Car c'est justement en tout cela, que consiste la bien-seance, qu'il demande en leur habit;En un mot,il ne veut pas que la religion ait autre part en toute cette deliberation, que pour y regler les choses à l'honêtetè, & à la bien-seance,sans y chercher son propre interest, (elle n'y en a du tout point) mais seulement celuy de la femme, qu'elle habille;la vestant en telle sorte que son habit couvre sa nuditè, & defende

Chap. II.

* κόσμιος.

Chap. II.

fende ſon corps des injures de l'air, & l'orne même aucunement, mais autant ſeulemẽt que le permettent les loix de la nature & des ſocietez, où elle vit. C'eſt là, femmes fideles, tout ce qu'entend l'Apôtre quand il vous ordonne d'eſtre dans un *habit honnête* ou bienſeant; quand vous venez ici faire vos prieres. Surquoy avant que de paſſer outre, il me ſemble qu'il ne ſera pas inutile de remarquer deux choſes; L'une eſt que S. Paul qui eſt ſi ſoigneux de recommander aux femmes, auſſi bien qu'aux autres ordres des perſonnes Chrétiennes, les devoirs de leur Chriſtianiſme, ne dit jamais riẽ à celles, que l'antiquitè appelloit Moineſſes, mais qui aujourduy ſe font nommer *Religieuſes.* Pourquoy ne parle-t-il point ici de leur voile, auſſi bien que de l'habit des femmes? Eſt-ce qu'elles n'en valuſſent pas la peine? Au contraire ſi vous en croyez ceux de Rome, elles ſont la plus grand' gloire de leur ſexe, & l'un des plus riches ornemens de toute l'Egliſe. Eſt-ce qu'elles ſoient incapables de pecher en ce qui eſt de la forme, ou de l'eſtoffe de leurs habits? Mais quelques

Angeliques

Angeliques qu'ils nous les peignent, ils ne peuvent nier qu'en prenant ce voile elles ne se despoüillent pas si bien de cette originelle vanitè de leur sexe, qu'il ne leur en reste encore quelques fibres. Et tant de Livres & Sermons, que l'on leur adresse continuellement sur ce sujet depuis qu'elles sōt au monde, montrent bien qu'elles en ont presques autant de besoin que les autres femmes. L'invention en étant desja née au temps de ce Saint Docteur, dont nous avons rapportè quelques paroles, il ne manque pas sur ce passage de leur faire nominément une longue exhortation, & où il insiste beaucoup plus, & certes avecque raison, qu'il ne fait en celle qu'il adresse aux autres femmes. Pourquoy l'Apôtre qu'il commēte, n'en avoit-il pas fait autant? Ce n'est pas qu'il fust moins clair voyant pour remarquer entre les fideles ce qui avoit besoin du secours de son exhortation; ou moins charitable pour ne le pas departir a toutes les personnes, qui en avoient besoin. Qu'est-ce donc? Certainement il faut estre bien aveugle pour ne pas reconnoitre que la vraye

Chap. II.

cause

Chap II. cause de cette difference est qu'au tēps de l'un il y avoit de ces Relgieuses, que l'on appelle, entre les Chrestiēs, & qu'au temps de S. Paul il n'y en avoit point encore. Alors toutes les femmes Chrétiennes étoient les *Religieuses de Iesus*. L'orgueil de la superstition, qui leur a ravi ce nom pour l'approprier a un certain ordre de filles & de femmes, n'étoit pas encore paru, ni n'avoit inventè le voile & l'habit, qu'on leur donne, ni les cloistres & les grilles, & les murs où on les renferme. L'autre chose que j'ay à remarquer sur ce texte, est que l'Apôtre ordõnant aux femmes de faire leurs prieres *dans un habit honnête*, ou *bienseant*, entend a beaucoup plus forte raison que les hommes en usent aussi en la même sorte; comme nos adversaires le confessent, & l'exposent eux mêmes expressément. Ainsi c'est une regle de l'Apôtre que toute personne Chrétienne doit paroitre & prier Dieu dans les saintes assemblées avec un habit honnête & bien seant. Ie leur demande dõc comment s'accorde avec cette regle Apostolique celle de la devotion Romaine, qui n'admet pas seulement dans ses

Est. sur ce lieu.

ſes aſſemblées, mais reçoit même avec grande reverence dans ſes chaires, devant ſes autels, & ſur ſes tribunaux d'un coſtè l'habit des Capucins & de quelques moines ſemblables, & de l'autre celuy des Abbez, des Eveſques & des Cardinaux; oppoſez à la veritè, l'un dás une extremitè & l'autre dans un autre contraire, mais tous deux égalemenc éloignez de la bien-ſeance? Les premiers coëffez, comme chacun ſait, ou d'un beguin de drap, ou d'une chauſſe d'hypocras, couverts d'une eſtoffe rude & groſſiere, & rapiecée en divers lieux auec une groſſe corde autour du corps, & des ſandales aux pieds; Les autres au rebours veſtus & chauſſez fort ſuperbement, parez comme des épouſées, avec force point-coupè, force or, & force pierreries. Quoy qu'en diſe leur peuple, il eſt ce me ſemble, difficile ou pour mieux dire impoſſible de comprendre, que deux formes ſi contraires ſoient toutes deux dans l'honnêtetè & dans la bien-ſeance requiſe en l'habit des Miniſtres de I. Chriſt. Mais il eſt bien aiſè de juger qu'elles la choquent toutes deux; la premiere pour

ſon

Chap. II.

son extravagance, & la seconde pour sa magnificence excessive. S. Paul veut, que les Chrétiens prient dans un habit honeste a la veritè, mais humble & modeste, sans or, & sans pierreries ; au lieu que les uns de ces Messieurs en sont tous couverts, & en font leurs ornemens, quand ils paroissoient dans l'Eglise pour y faire leurs prieres & leurs services. D'autre part S. Paul veut que les fideles prient dans un habit modeste à la veritè, mais neantmoins honeste & bien seant ; au lieu que l'habit dans lequel officient ces Moines, que j'ay nommés les premiers, n'a nul rapport, ni a la fasson de s'habiller usitée dans les pays & parmy les peuples où ils vivent, ni avecque la profession, qu'ils font d'estre hommes d'honneur, ni mêmes avecque leur condition, ou leurs moyẽs; se trouvant quantitè de gens au milieu d'eux, qui sont & de naissance & de condition à s'habiller & mieux & autrement, qu'il ne font. Qu'y-a-t-il de plus éloignè de la biẽ-seance que cela? Et c'est le point où ont manquè les instituteurs de tous ces ordres si divers de la Moinerie Romaine, qui ont taillè

chacun

chacun ſelon ſon caprice une certaine forme d'habit particulier à ceux de ſa regle, leur commandant à tous de le porter eternellement ſans que l'on y puiſſe rien changer; par où ils les obligent évidemment a choquer a jamais la bien-ſeance, en s'habillant tout autrement que ne font les gens de leur condition dans leur patrie, ou dans le païs de leur demeure; Au lieu que les Apôtres, avoient fort ſagement ordonné que ſans s'attacher preciſément a une mode particuliere, on s'accommodaſt prudemment aux uſages des lieux, où on ſe treuve, pour le regard de ces choſes exterieures qui ne ſont comme chacun void, de nulle importance au fonds. De ces deux remarques, il paroit clairement a mon avis, que les ordres & des Religieuſes & des Moines & la pompe des habits épiſcopaux & ſacerdotaux ſont de l'invention des hõmes, & non de l'inſtitution des Apôtres de nôtre Seigneur, comme on le veut faire croire. Mais je reviens au diſcours de S. Paul, qui ayant ordonnè aux femmes Chreſtiennes de prier Dieu dans les ſaintes aſsẽblées, où elles ſe treuveront,

Chap. II.

dans

Chap. II.

dans un habit honneste & bien-seant; leur explique plus exactement, sur cette occasion, comment & de quels ornemens elles se doivent parer; *Qu'elles se parent*, dit-il, *avecque vergogne & modestie, non point avec tresses, ni or, ni perles, ni habillemens somptueux; Mais de bonnes œuvres, comme il est seant à des femmes qui font profession de servir Dieu.* Il est difficile de persuader a une féme, c'est a dire a une creature qui a naturellement de la passion pour les ornemens, de ne se point parer du tout. L'Apôtre leur montre donc ici, qu'aussi n'est-ce pas son intention de leur arracher entierement ce soin, qui leur est si agreable; Qu'il veut seulement qu'au lieu des babioles & des puerilitez qui occupent les femmes du monde, elles s'estudient aux choses dignes de leur profession & seules capables de les parer vetitablement, & d'orner leurs personnes de la vraye & legitime beautè, qui les rendra agreables aux hommes sages & raisonnables, & aux Anges bien-heureux, & ce qui est le principal, a Dieu leur Createur & Seigneur souverain. Il touche d'un côtè les principales

pales parties de la parure des femmes mondaines, & il defend aux Chreſtiennes d'en faire leur ornemẽt; puis il leur apprend quelles ſont les choſes dont elles ſe doivent parer. Pour l'équipage de la parure des femmes du monde *les treſſes, les perles, l'or & la ſomptuoſité des habits*, il vous eſt aſſez connu; la vanité des filles du ſiecle nonobſtant toute la bizarrerie de ſes humeurs & les changemens perpetuels de ſon inconſtance, s'étant toûjours tenuë attachée a ces jouëts, & faiſant encore aujourduy tãt de ſiecles aprés celuy de l'Apôtre, conſiſter ſes plus chers ornemens dans la coëffure de leur teſte, dans l'éclat des perles & des pierreries & dans le prix & en la beauté de leurs habits. Les cheveux, dont la nature a couvert leur teſte, ſont le plus important ſujet de leurs ſoins; & je croy que pour la pluſpart elles n'employent gueres moins de la moitié de leur vie a les peigner, a les arranger, a les friſer, a les enfler en boucles, & a les étendre, ou a les épandre par le devant, ou par le derriere, & a les contraindre aveque le fer & le feu & le papier & les gommes de pren-

Chap. II.

Chap. II. dre toutes les diverſes formes, où leur fantaiſie, guidée par le conſeil de leur miroüer, les veut reduire malgrè qu'ils en ayent. Il faut encore les poudrer & les parfumer, & les enluminer avecque les couleurs des rubans, & des tulippes, & du jaſmin, & des fleurs d'orange & de pluſieurs autres; & enfin avecque l'éclat de differentes pierreries. Elles en ſont venuës-là, que de ces bagatelles il s'eſt formè un art, qui s'exerce aujourduy par des femmes, & mêmes par des hommes, avec autant d'application & de travail, & avec plus de gain, que les métiers les plus utiles à la vie humaine. Il n'eſt pas beſoin, que je m'arreſte d'avantage ſur les ſecrets de cette haute ſcience, que vous entendez beaucoup mieux que moy. C'eſt aſſez que vous ſçachiez, que ſous le nom *de ces treſſes, ou entortillemens de cheveux*, comme le nomme S. Pierre, l'Apôtre comprend tous les ouvrages de cette laborieuſe vanitè, qui s'occupe a ajuſter, & a parer les cheveux des femmes. L'or qu'il nomme enſuite, a auſſi beaucoup de part dans l'ornement, non ſeulement de leur teſte & de leur coëffure, mais

1.Pierr. 3.3.

mais auſſi de leurs oreilles, de leur gor- ge,de leurs mains,& de tout leur habit, & deſcend ſouvent juſques aux ſouliers,où elles abbaiſſent l'orgueil de ce ſuperbe metal,l'y faiſant briller malgrè luy dans la pouſſiere, & dans les bouës quelque haut qu'en ſoit le prix entre les hommes. Pour les perles,que l'Apôtre nomme auſſi en ce lieu,elles ſont avecque les autres pierreries, le comble de la braverie des femmes. On les peſche aux dernieres côtes del'Orient,& dans les plus dãgereux abyſmes de ſes mers; Delà on les apporte à l'autre extremitè de la terre par mille hazards à travers les vents & les tẽpeſtes de l'Ocean, & les embuſches des pirates par une navigatiõ de deux,ou trois mille lieuës, afin que les femmes de nôtre monde ayent dequoy ſe joüer,& ſe faire plus joliès & plus agreables aux yeux de la jeuneſſe. C'eſt là le principal fruit de nos voyages de long-cours. C'eſt à cela que ſervent les découvertes des nouveaux mõdes, & dès nouvelles routes de l'Orient faites en ces derniers ſiecles, avecque tant de bruit par les Portugais, les Eſpagnols,& les Hollandois. Ils ont faci-

Chap. II.

Chap. 11

lité aux femmes l'entretien de leur vanité. Avant cela on avoit plus de peine a les fournir de perles & de bijoux. Dés le siecle de l'Apôtre le luxe y étoit desja si grand, que Pline, homme de ce téps-là, dit avoir veu au contract de mariage d'un simple Citoien Romain, une Princesse qui y assistoit, toute couverte la teste, les oreilles, la gorge & les mains de longs-tissus de perles, & d'emeraudes rangées alternativement les uns aprés les autres, estimés par les expers a douze cens mille écus. Et vous pouvez juger combien nôtre Occidét avoit été âpre en ces derniers siecles aprés les perles, & les diamans & les autres joyaux, de ce qu'aujourduy les Princes d'Orient s'étant picqués de cette curiosité, ils y retournent pour les contenter, nos Marchands treuvant leur cópte a les reporter dans le païs, d'où ils nous étoient venus; signe évident, que nous les avions épuisés. Enfin l'Apôtre met en même rág la somptuosité des habits, qui vient de la cherté ou des étoffes mêmes, ou des façons que l'on y ajoûte. Car le luxe a été si monstrueusement ingenieux, qu'il a treuvé le moyen par

la

la delicateſſe de ſes enrichiſſemens de faire monter du fil & de la toile au prix de l'or, comme on le voit dans le plus beau point de Genes, & en d'autres inventions ſemblables. Ce ſont la, femmes Chreſtiennes, les ornemens, que l'Apôtre ne veut pas que vous convoitiés; En quoy a vray dire, il vous oblige plûtoſt qu'il ne vous offenſe; Il vous ſoulage, en vous déchargeant d'une ſolicitude & d'une depenſe, auſſi infinie qu'elle eſt inutile, & auſſi vaine & ridicule qu'elle eſt penible & importune. Car dequoy ſert aux mondaines toute cette pompe, où elles perdent tant de ſoins & d'efforts, tant d'argent & de temps? En ſont-elles plus ſaines en leur corps, ou plus contentes en leur eſprit? La diſpoſition de leurs cheveux, & ces fleurs & ces perles qui y luiſent, preſervent-elles leur teſte de la migraine? & ces joyaux qui pendent a leurs oreilles, & qui brillẽt dans leurs doigts, les garātiſſent-ils de la ſurdité ou de la paralyſie? Ce velours, & ce ſatin avec cette panne, & ces toiles d'or & d'argent, qui couvrent leur corps, le rendent-ils plus fort ou plus agile? en chaſſent-ils la fie-

Chap. II.

Chap. II.

vre & la colique? ou le defendent-ils mieux du froid, ou du chaud? Les maladies les travaillent elles moins dans la soye, & dans le damas, ou dans le velours, que dans la laine? La crainte, & l'envie, la sollicitude & l'inquietude, le regret & le desir, la colere & le déplaisir & les autres passions de l'ame redoutent-elles leur belle coëffure, & le verd de leurs emeraudes, & l'éclat de leurs diamans & de leurs rubis, & la polissure de leurs perles? Ne sont-elles pas avecque tout ce riche harnois, aussi foibles & aussi exposées aux maux du corps & de l'esprit, que si elles étoient vestuës le plus simplement? Oui; me direz-vous; mais elles en paroissent plus belles. Si vous disiez qu'elles en sont plus belles, bien que la beautè du corps ne soit qu'une vanitè, qui nuit le plus souvent beaucoup plus à vôtre bon-heur qu'elle n'y sert; neantmoins j'avouërois peut estre, que vous diriez quelque chose. Mais de faire & de souffrir tant de maux pour acquerir, non le corps & la veritè, mais la seule apparence d'une chose aussi vaine, qu'est la beautè; c'est sās doute une folie & une fureur toute évidente.

évidente. Encore ne ſay-je, ſupposè que cette apparence valuſt la peine de l'acheter a ce prix, ſi leur erreur ſeroit excuſable: Car ſi elles ſont veritablement belles, quel beſoin ont elles d'apporter tãt de façon a paroitre ce qu'elles ſont, & qui ſe découvre aſſez de ſoy-même? Si elles ſont laides, tout l'artifice de leur braverie ne les fera jamais paroitre autres; Au contraire la blancheur des perles, & la lumiere des pierreries feront mieux voir les defauts de leur teint; & tant de beautez étrangeres entaſſées ſur leur teſte & ſur leur corps ne ſerviront qu'à augmenter leur laideur par cette oppoſitiõ, & a la mettre en ſon grand jour. Mais au moins me direz vous, elles en paroiſtront plus riches, ſelon le vieux mot des Romains, que les perles ſervent *d'eſtaffiers à celles qui les portent*, leur faiſant faire place, & leur ouvrant l'entrée des lieux, où elles vont, chacun les prenant pour des perſonnes de qualitè. Eſt-ce pas là un grãd gain & bien digne d'eſtre recherchè avecque tant de ſoins? Encore faut-il ajoûter, que ſi elles ne ſont pas riches en effect, l'erreur où cette fauſſe appa-

Chap. II.

Vnio lictor fœminę in publico. *Pline l. 9. c. 35.*

rence nous met d'abord, ne peut pas durer long-temps; & qu'alors il n'y a point d'homme ſage, qui n'en faſſe un jugement bien different, & qui ne les prenne pour des perſonnes non qualifiées ou riches, comme elles le paroiſſoient, mais ſotes & glorieuſes, & impertinentes, ce qu'elles ſont veritablement; & qui en ſuite ne les meſpriſe, au lieu de les eſtimer. Ainſi voyez-vous que les mondaines mêmes recherchét toute cette parure inutilement. Mais pour vous Chreſtiennes, vous ne pouvez y penſer ſans crime. Ce n'eſt pas que l'or & les perles, & les étoffes de grand prix, ſoient des choſes mauvaiſes en elles mêmes; I'avouë que ce ſont des creatures de Dieu, d'une nature innocente, ou paroit auſſi bien que par tout ailleurs, la grandeur & la richeſſe de leur auteur; Ie confeſſe mêmes que les hommes & les femmes, s'en peuvent ſervir legitimement & ſans peché; comme les Reines par exemple & les Princeſſes & les Dames, & en general toutes celles à qui la Loy ou la coûtume de leur nation en permet l'uſage, pour des marques de leur qualité, qui les

les diſtinguét d'avecque les autres femmes de moindre condition : ce qui eſt conforme a l'ordre que Dieu a établi dans la ſocieté du genre humain ; & il ne faut pas s'imaginer que l'Apôtre ait voulu en interdire cét uſage aux perſonnes à qui les loix civiles le permettent. Il defend ſeulement aux femmes Chreſtiennes de s'en *parer*, c'eſt a dire d'en abuſer en cherchant ou ſeulement ou principalement l'ornement de leurs perſonnes en des choſes,qui ne leur en peuvent donner aucun veritable. Le deſſein même en eſt criminel en ce sés. Car pourquoy s'en voudroient-elles ainſi parer, ſi ce n'étoit a deſſein de paroitre comme nous diſions,ou plus belles ou plus riches qu'elles ne ſont pas en effet? penſées qui ne peuvent venir, comme vous voyés,ni de l'honeteté,ni de la modeſtie Chrétienne. Celles qui ſont vrayement honeſtes, cachent ce qu'elles ont de beauté, bien loin de l'étaler & d'en faire gloire ; ſachant combien la veuë en eſt dangereuſe,& quels deſordres elle eſt capable de mettre dans les cœurs mêmes les plus grands & les plus purs. Et pour le deſir de paroitre

Chap. II.

roitre riche ou grand, c'eſt aſſeurément un des fruits de l'ambition, & de la vanitè, incompatible avecque l'humilitè Chrétienne. Si vous eſtes vrayement fideles, vous eſtes mortes au monde, & le monde vous eſt crucifiè. Son or, ni ſes perles n'ont plus d'appas pour vous. Mais encore faut-il remarquer ici combien eſt contraire a cette doctrine de l'Apôtre la pratique de ceux de Rome, qui comme s'ils avoient eu deſſein de conſacrer l'avarice & la vanitè, ornent ſi curieuſement leurs lieux ſacrez, leurs téples & leurs autels d'or, de perles, & de pierreries. Si leur uſage eſt legitime, l'Apôtre à tort de defendre ces ornemens aux femmes Chrétiennes, qui les meritent beaucoup mieux que des pierres & du bois, étant auſſi elles mêmes, mais d'une faſſon bien plus noble, les temples & les autels de Dieu, vifs & animés & honorés de l'habitatiõ continuelle du S. Eſprit dans leurs cœurs. Mais voyons quels ſont enfin les ornemens, que l'Apôtre ordonne aux femmes fideles, *Qu'elles ſe parent* (dit-il) *avec vergoigne & modeſtie, & de bonnes œuvres, comme il eſt ſeant a des femmes, qui*

ſont

font profeſſion de ſervir Dieu. Ceci dé- Chap. II.
couvre encore clairement qu'il n'avoit nulle connoiſſance des devotions du Pape. Car s'il les euſt ſceuës,& approuvées, il n'euſt pas manqué en ce lieu aprés avoir ôté l'or & les perles aux Chrétiennes,de leur recommander les chappelets & les reliquaires, & autres ſemblables choſes, qui ſont aujourduy la principale parure des devotes Romaines; Il leur euſt conſeillé de changer l'or de leurs chaiſnes & de leurs poinçons en de petites croix. Mais il n'en dit rié,comme vous voyez, & manie ce ſujet tout a fait en la même ſorte,que vos Paſteurs ont accoûtumé de le traitter. Car a ces choſes terriennes dont il leur defend de ſe parer, il n'oppoſe pour tout, que les ſpirituelles & celeſtes,*la pudeur,la modeſtie, & les bonnes œuvres. Par la vergoigne* ou *la pudeur*, il entend les ſentimés purs & honeſtes d'une ame chaſte & pudique, qui ne hait pas ſeulement l'ordure,contraire a l'honeſteté,mais qui en abhorre même les apparences, & ne peut rien ſouffrir qui y conduiſe,ou qui s'y rapporte.Pour *la modeſtie*, chacun ſait que c'eſt une équité

Chap. II.

équitè & une sagesse, qui se connoissant bien demeure dans ses bornes, sans s'élever au dessus, ni rien affecter ou convoiter qui passe sa condition, gardant constamment une certaine mesure raisonnable en toutes choses. L'Apôtre a bien raison de donner ces deux vertus aux femmes Chrétiennes, comme les deux plus agreables ornemens de leur sexe, qui ne laisseront rien en leur vie, si elles luy en donnent la conduite, qui ne soit beau & aimable; qui mettront particulierement ce qui est de leurs habits, & de toute la parure de leur teste, & de leur corps dans son ordre & dans sa regle. La pudeur en bannira tout ce qui est, ou qui pourroit sembler deshoneste; ce qui choque la severitè, & la puretè de la chastetè Chrétienne. La modestie n'y souffrira rien, qui sente l'ambition, & la vaine gloire. A ces deux joyaux de l'ame il ajoûte *les bonnes œuvres*, c'est à dire, les saintes actions de la pietè & de la charitè, & des autres vertus Chrétiennes, comme autant de fleurs odoriferantes, pour orner & parfumer tout ensemble la femme vrayement fidele. Voila quels sont les divins ornemens

ornemens dont l'Apôtre veut vous parer; Sœurs bien-aimées en nôtre Seigneur; seuls vrayement dignes de *la profession que vous faites du service de Dieu*, comme il vous le represente expressément luy même. Car entrant en sa maison, vous avez renoncé au monde, a ses pompes, a ses plaisirs, & a sa gloire, & avez embrassé sa grace, & sa discipline, lui promettant une vie sobre, juste, religieuse & sainte. C'est là l'honneur de vôtre teste, vôtre or, & vos perles, & vôtre habit de grand prix. C'est vôtre gloire & vôtre beauté devant Dieu & devant les hommes. Il ne faut point foüiller ni dans les mines de la terre, ni dans les gouffres de la mer pour treuver cét or precieux & ces perles divines. Pour les avoir, il ne faut point épuiser vos coffres, ni ruiner vôtre maison, ni incommoder vos amis. Iesus Christ est si bõ & si riche que vous les pouvez recevoir de sa bonté sans prix & sans argent. Il les donne à tous benignement, & ne les reproche point. Il ne vous demande autre chose sinon que vous l'aimiez, & que vous cherissiez & gardiez son don. Ces ornemens là vous pareront

Chap. II.

Chap. II.

ront veritablement; Ils corrigeront vos defauts ; Ils ajoûteront de la grace à vôtre beauté si vous en avez, & vous rendront agreable, quand même vous n'é auriez point. Car qu'y a-t-il de plus beau & de plus aimable en la nature, qu'une femme honeste, & sainte, & vertueuse? sans fiel, sans medisance, charitable, douce & debonnaire, abondante en bonnes œuvres ; mais toute couronnée de pudeur & de modestie? Mais le principal & le plus grand point est, que ces ornemens sont encore beaucoup plus salutaires qu'ils ne sont agreables. Ils mettront la paix dans vos consciences, le calme dans vos passions, la joye de Dieu dans vos cœurs ; Ils reformeront vôtre ame, y repeignant l'image de Dieu, la supresme beauté de la creature raisonnable; Ils auront même la vertu, si vous estes assez sages pour vous en parer tout de bon, de purifier cette chair, que les mondaines aiment tant, de tout ce qu'elle a de difforme, d'infirme, ou de defectueux, & de la revestir de toute la beauté, dont elle est capable, la changeant un jour en un corps celeste, glorieux, & immortel,

d'une

d'une taille, d'une forme & d'une couleur incomparablement plus auguste, plus charmante, & plus aimable, que tout ce qui s'est jamais veu de beau icy bas. Allez donc, benites de Dieu, filles bien-heureuses du Seigneur Iesus le Pere d'éternitè; Allez, & croyant son Apôtre, parez vous selõ son ordre. Que sa main sainte vous coëffe, & vous habille. Tirez des tresors de ses épitres, l'or & les perles, dont il veut que vous soyez ornées, la foy, l'esperance, & la sanctification, la pudeur & l'honestetè, la modestie & l'humilitè, & quittant une bonne fois toutes ces petites vanitez, qui occupent le reste de vôtre sexe, attachez vous toutes entieres à ces divins ornemens; Employez y tout vôtre temps & tous vos soins, à la gloire du Seigneur, a la joye de l'Eglise, a l'edification du monde, & a vôtre salut eternel. AMEN.

SERMON DIXSETTIESME.*

*Prononcè a Charenton le 6. d'Aoust 1656.

I. TIMOTH. Chap. II. Verſ. 11. 12. 13. 14. 15.

Que la femme apprenne en ſilence en toute ſujettion.

Car je ne permets point que la femme enſeigne, ni qu'elle uſe d'autoritè ſur le mari, mais qu'elle ſoit en ſilence.

Car Adam a ètè formè le premier, & puis aprés Eve.

Et ce n'a point ètè Adam, qui a ètè ſeduit; mais la femme ayant ètè ſeduite a ètè en tranſgreſſion.

Or elle ſera ſauvée en engendrant des enfans, ſi elle demeure en foy, dilection, & ſanctification avecque modeſtie.

CHERS FRERES; L'ordre eſt le grand ſecret de la perfection des choſes; qui leur donne évidemment tout ce qu'elles ont de beautè & d'utilitè; Pour les avoir & les conſerver l'une & l'autre, ce n'eſt pas aſsès qu'elles ayent toutes

tes les parties,en quoy elles conſiſtent; ſi elles ne les ont diſpoſées d'une certaine maniere, chacune dans leur lieu,& dans leur rang. Regardés moy le monde; composè & formè comme il eſt, les cieux étendus en haut avecque ces feux,qui s'y meuvent reglément; & les elemens chacun avec ſes animaux, & ſes autres corps rangés au deſſous. Il ne ſe peut rien imaginer ni de plus beau à la veuë, ni de plus commode pour l'uſage. Laiſſés y tout ce qui y eſt, & en changés ſeulement l'ordre, brouillant & meſlant confuſémēt ce que le Createur y a ſi ſagement, ou aſſemblè,ou ſeparè; aprés cela encore que le monde n'ait rien perdu de ce qu'il avoit, il ne ſera pourtant plus ce qu'il étoit;Ce ſera un caos, & non un monde; une maſſe lourde & inutile; laide & difforme au dernier degrè; au lieu que maintenant c'eſt un theatre de merveilles;ſi agreable & ſi riche; que l'on ne ſauroit jamais aſſés en reconnoitre ni les perfections ni les beautez. Il en eſt de même de chaque choſe en particulier. Prenés moy un arbre, une herbe, une fleur, un animal, tel que vous voudrés. Vous ne

Chap. II.

sauriès troubler la legitime disposition de leurs parties, sans ruiner la grace,& la commoditè de leur estre. Si vous mettiés la racine d'un arbre, où est son sommet,& son sommet, où est sa racine;il auroit bien encore un sommet, & une racine; mais ce ne seroit plus un arbre, la seule transposition de ces parties le rendroit & inutile & hideu. Ce seroit encore beaucoup pis, si vous renversiès l'ordre des membres d'un animal, si vous placiès sa teste,où la nature a posè ses pieds, & ses yeux, où elle a attachè ses doigts. Alors ce ne seroit plus une creature; ce seroit un monstre, dont vous pourriez a peine souffrir la veuë. Et neantmoins dans cét état il ne laisseroit pas d'avoir tout ce qu'il a maintenant; il ny auroit que ceci de different; qu'il l'auroit rangè & disposè autrement; Doù paroit que l'ordre est l'ame, & la perfection & la beautè, & enfin le tout de chaque chose. Cela se voit encore clairement dans toutes les societès humaines, qui sont autant d'images & d'imitations des corps naturels.Il n'y a rien ni de plus vilain pour la forme, ni de plus incommode pour

l'usage,

l'uſage, qu'un amas confus d'hommes & de femmes, qui n'ont entr'eux ni loy, ni magiſtrats, ni peuple, ni grands, ni familles ; Mettez y l'ordre, ſans y rien ajouter, plaçant & rangeant ſeulement ces mêmes perſonnes autrement, qu'elles n'étoient, l'ordre en fera une citè ou un état, un corps, & un tout parfaitement beau & commode tout enſemble. Nous voyons tous les jours dans les armées, que c'eſt la diſpoſition de leurs parties plutoſt que leur multitude, qui les fait valoir. Les mêmes corps ont plus ou moins & de beautè & de force, ſelon qu'ils ſont rangès diverſement. L'ordre étant donc une choſe ſi neceſſaire, dans toutes les parties & de la nature & du genre humain, il ne faut pas s'étonner ſi Dieu en a auſſi voulu établir un dans l'Egliſe ; la plus excellente de toutes les ſocietès, qui ſont ſur la terre. Il en a diſtinguè les parties, aſſignant a chaçune ſa fonction, & ſa place differente; afin que de cette diſpoſition ſe formaſt un corps, aſſorti de tout ce qui luy eſt neceſſaire, ſoit pour ſa beautè, ſoit pour ſon utilitè. Il a encore ordonnè qu'en l'exercice & en la diſ-

Chap. II.

pensation de ces diverses fonctions toutes choses se fassent dans l'Eglise *honestement*, & avec bien-seance, & *par ordre*; nous declarant expressément par la bouche de son Apôtre, qu'il n'est pas *un Dieu de confusion, mais de paix*. La leçõ que ce saint homme nous donne aujourduy dans le texte que nous venons de vous lire, appartient a ce sujet; Car presuposant, qu'il y doit avoir dans les assemblées de l'Eglise, des personnes qui parlent, & d'autres qui les écoutẽt, les unes qui enseignent, & les autres qui apprennent, il exclut icy nommément les femmes du premier ordre, & les range pour toûjours dans le second. Il ne leur permettoit pas seulement; Il leur commandoit dans le texte precedent de se treuver dans ces saintes assemblées, aussi bien que les hommes, & d'y prier; *levant* tout de même qu'eux, *leurs mains pures, sans colere, & sãs question, parées honestemẽt, avecque pudeur & modestie*; cõme vous l'ouïtes dans la derniere action, que nous fismes sur cette epître. Maintenant il les arreste là, & leur defend de passer outre, & de pretendre aussi de parler & d'enseigner les fidelles

1. Cor. 14. 33.

en

en ces lieux-là;les avertiſſant que cette fonction-là n'appartient qu'aux hommes. Et afin qu'il ne ſemblaſt pas que l'intereſt de ſon ſexe luy euſt inſpirè cette loy, il l'appuye & la confirme par l'autoritè de Dieu, qui crea l'homme le premier, & puis la femme en ſuitte; & par une raiſon tirée de la choſe même, que c'eſt la femme, & non l'homme, qui ayant étè ſeduite par le ſerpent, ouvrit la premiere l'entrée au pechè, & au deſordre du genre humain. Et afin que ce triſte diſcours ne face perdre courage aux perſonnes de ce ſexe, il les conſole, en leur repreſentant, que nonobſtant ce malheur & la dure condition a quoy il les a aſſujetties; elles ne laiſſeront pas d'avoir part au ſalut de Dieu; ſi ſe ſoûmetant humblement & modeſtement a ſon ordre, elles perſeverent en la foy, en la charitè, & en la ſanctification. Pour vous expliquer le tout diſtinctement; j'y conſidereray trois points l'un aprés l'autre, s'il plaiſt au Seigneur; le premier, l'ordre que l'Apôtre donne aux femmes de ne point parler dans l'Egliſe; le deuxieſme, les deux raiſons dont il l'appuye; & le troiſieſme enfin

Chap. II.

Chap. II.

l'esperance du salut, dont il console ce sexe. Il exprime le premier point en ces paroles, *Que la femme* (dit-il) *apprenne en silence en toute sujettion. Car je ne permets point que la femme enseigne, ni qu'elle use d'autoritè sur le mari; mais qu'elle soit en silence.* Il veut qu'elle se treuve dans les saintes assemblées; aussi bien que l'homme. Il veut qu'elle y prie Dieu avecque l'Eglise; qu'elle joigne sa voix aux oraisons & aux hymnes, que les fidelles y presentẽt au Seigneur, avec une ame, avec des mains, & une bouche pure; faisant aussi son effort avecque nous pour obtenir du ciel les graces necessaires & a tout nôtre corps en general, & a chacun de nous en particulier. C'est ce qu'il a déja accordè aux femmes Chrétiennes dans le texte precedent. Il leur donne encore plus que cela, en celuy ci, ajoûtant qu'elles *y apprennent*; c'est adire qu'elles prennent aussi part aux enseignemens, qui y sont donnés a l'Eglise, les écoutant attentivement, & les mettant religieusement dans leur cœur. Il n'y a point de mystere dans l'Evangile qui ne se doive traitter dans ces assemblées. Puisque S. Paul veut

veut que les femmes apprennent ce qui s'y enſeigne ; il entend évidemment qu'il n'y a pas une partie de cette connoiſſance ſalutaire, où ce ſexe ne ſe doive inſtruire. D'où paroiſt l'erreur de ceux, qui ne peuvent ſouffrir, qu'elles ſoient ſi ſavantes ; & qui les renvoyent a l'eguille & a la quenouïlle, quád elles veulent étudier les ſecrets de leur ſalut. Ils auroient peut eſtre quelque raiſon de leur defendre l'étude des ſciences du monde ; malaiſément compatible avecque la condition de leur ſexe. Mais l'Evangile eſt une philoſophie qui ſied bien a tous ſexes, & a tous ages, & a toutes profeſſions ; puiſque d'un côtè ſans elle il n'eſt pas poſſible d'avoir le ſalut, & que de l'autre il n'y a point de creature raiſonnable, qui ne doive travailler a y parvenir. Embraſſés donc hardiment cette étude, femmes Chrétiennes ; *Apprenez* Ieſus Chriſt & ſes myſteres, & y appliqués religieuſement vôtre eſprit. Car comment l'aimerez vous ſans le connoitre ? & comment le ſervirez vous ſi vous ne l'aimez ? Comment vous defendrez vous des ſophiſmes de l'erreur, ſi vous eſtes ignorantes

Chap. II.

Chap. II.

en la religion, qu'elle tasche de vous arracher du cœur? La foy, qui ne peut estre sans la connoissance, est le seul bouclier capable de repousser les traits de l'ennemy; & la parole de Dieu est l'epée de nôtre guerre spirituelle. Sans ces armes, c'est en vain que vous esperés de veincre. Mais l'Apôtre veut que dans ces assemblées vous *appreniés en silence*, c'est a dire en vous tenant coyes & paisibles dans une religieuse attention. *Ce silence* qu'il vous demande expressément, doit donner une grande confusion a celles, qui passent tout le temps, qu'elles sont icy, en discours familiers les unes avecque les autres; comme si ce temple étoit le lieu de leur rendés-vous pour leurs entretiens mondains. Quand bien elles prendroient les choses saintes pour le sujet de leur conservation; toûjours seroit-ce une étrange indiscretion d'y emploier cette heure, destinée a ouïr, non vos voisines ou vos amies, mais le serviteur de Dieu, qui vous parle en son nom. Le pis est, que les vanités du monde, ou leur bagatelles de leur ménage font tout leur entretien; & elles en parlent souvent

vent avecque tant d'empressement, & avec si peu de respect, que le bruit de leurs paroles trouble l'attention des assistans. Il ne faut pas s'étonner si écoutant ainsi elles n'en remportent aucun profit, & sont toute leur vie de l'ordre de celles, dont S. Paul parle ailleurs, qui *apprennent toûjours, & ne parviennent jamais a la connoissance de la veritè.* Ce seroit plûtost une merveille bien étrange, si elles apprenoient ce qu'elles n'écoutent pas. Mais l'Apôtre outre le silence ajoûte ici, que *la femme apprenne en toute sujettion;* c'est a dire selon le stile de l'Ecriture, dans une souveraine obeissance & soûmission. Il est vray, qu'il entend particulierement, qu'elle se soumette a l'ordre de l'Eglise; qui est que pendant que le serviteur de Dieu lit, ou expose sa parole, toute la compagnie face silence, & écoute avecque reverence. Mais ce qu'il dira incontinent, montre qu'il regarde aussi en general, a la condition, où l'ordre du Seigneur a rangè la femme; voulant que dans la societè humaine elle dépende de l'homme, & que l'homme soit son chef. Tant y a que tout ce qu'il leur a ordonnè jusqu'ici leur

Chap. II.

2. Tim. 3. 7.

Chap. II.

leur est commun avecque les hommes; de prier dans ces assemblées, d'y lever leurs mains pures, d'y apprendre les choses divines en silence, avec une grande soûmission. Mais ce qui suit, & qu'il induit de ce qu'il vient de dire de leur sujettion, regarde particulierem ēt leur sexe; *Car je ne permets point* (dit-il) *que la femme enseigne, ni qu'elle use d'autorité sur le mari, mais qu'elle soit en silence.* Il donne encore le même ordre aux Corinthiens; *Que les femmes* (dit-il) *qui sont entre vous se taisent dans les Eglises. Car il ne leur est point permis de parler, mais doivent estre sujettes, comme aussi dit la loy.* Et ce qu'il y dit expressément, *dans les Eglises*, confirme clairement, ce que nous avons posé, que cette loy ne s'entend que des assemblées communes & publiques des fidelles. Car hors de là dans leurs logis, & dans les conversations particulieres, il n'y a nulle doute, qu'il n'est pas defendu aux femmes Chrétiennes d'instruire leurs prochains en la verité de Dieu, si elles en ont & la capacité & l'occasion. Car premierement pour ce qui est de leur famille, c'est a dire de leurs enfans & de

1. Cor. 14. 34.

de leurs servantes ; c'est une partie de leur devoir de les elever soigneusemét en la connoissance & en la foy de l'Evangile ; & il y a bien de l'apparence, que Timothée, a qui il écrit, devoit les commencemens de sa pietè a Loïs sa grand mere, & a Eunice sa mere; dont l'Apôtre celebre ailleurs la foy, & la vertu ; au lieu que le Pere, d'où il étoit nay étoit Payen. Mais je dis encore que si elles en treuvent l'occasion dans les conversations, & dans les rencontres de la vie, elles ne doivent faire nul scrupule de communiquer la lumiere que le Seigneur leur a donnée dans son Evangile, aux personnes, qui ne sont pas de leur famille, cõme aux femmes de leur connoissance, soit a celles qui sont de contraire religion, pour les attirer a la vraye, soit a celles, qui sont déja profession de la veritè, pour les y affermir & avancer de plus en plus. Il leur est même permis d'en entretenir des hommes ; pourveu qu'en tout cela elles se souviennent toûjours de la modestie, de la pudeur & discretion, qui est necessaire a leur sexe. S. Luc dans les Actes donne expressément a la ver-

Chap. II.

2. Tim. 1. 5.

Act. 16. 1.

Act. 18. 26.

tueuse

Chap. II.

tueuse Priscille, femme d'Aquile, une bonne partie de la louange *d'avoir instruit Apollos* dans une pleine connoissance *de la voye de Dieu.* Et il est souvent arrivè a des Dames Chrétiennes de faire beaucoup de fruit par cette sorte d'instructions & communications familieres, qui ne peuvent estre que de grand' edification; quand avecque ce zele elles sont accompagnées de l'honestetè & de la douceur & prudence Evangelique. Mais quant aux assemblées des fideles, l'Apôtre ne permet a pas une femme *d'y enseigner*, quelque eminente que puisse estre, ou sa connoissance, ou sa condition entre les Chrétiens, c'est a dire qu'il leur defend d'exercer la charge d'enseigner dans l'Eglise. Il y a grande apparence, que c'est là même qu'il faut rapporter les paroles suivantes, où il dit qu'*il ne* veut pas *que la féme use d'autoritè sur son mari;* Car vous devés savoir que la parole Grecque, que nous avons traduitte *son mari*, signifie aussi simplement, un homme; & c'est le terme dont se servoit l'Apôtre, quand il disoit ci devant, *Je veux que les hommes fassent prieres en tout lieu,*

ἀνδρός. 1. Tim. 2. 8.

Et

Et cela posè, certainement j'eſtime fort apparente la remarque d'un de nos freres * ſur ce paſſage, qu'il ſeroit plus a propos de traduire ſimplement, *que la femme n'uſe point d'autoritè ſur l'homme*; c'eſt a dire qu'elle ne s'émancipe point, s'élevant au deſſus de la condition de ſon ſexe, entreprenant de maiſtriſer l'homme, en exerçant la charge de maiſtre ou de Docteur en l'Egliſe. Car il eſt bien vray que l'Apôtre regle le devoir des femmes a l'égard non de leurs maris, mais de l'Egliſe, & leur enjoint le reſpect, qu'elles doivent, non a leurs maris ſeulement, mais a tout le ſexe des hommes; & d'ailleurs il eſt evident, qu'une femme qui veut enſeigner dans une aſſemblée de Chrétiens, entrepréd ſur la dignitè, non de ſon mari ſimplement, mais de tout autant d'hommes, qu'il y en a dans la compagnie; s'élevant & prenant de l'autoritè ſur eux. Quand l'Apôtre aprés avoir dit, qu'il ne permet point que la femme enſeigne, ajoûte *mais qu'elle ſoit en ſilence*; il ne veut pas dire ſimplement, *qu'il luy permet d'eſtre en ſilence*, mais bien qu'il luy enjoint & luy commande d'eſtre en ſilence:

Chap. II.

* Mr. de Launay en ſes Paraphraſes & Annotatiõs ſur 1. Tim. 2. 12.

Chap. II. lence. Car s'il luy permettoit seulement *d'estre en silence*, elle pourroit sans pechè, se dispenser d'estre en silence ; étant évident que nous permettre une chose n'est pas nous obliger a la faire ; mais nous en donner seulement congè, si nous le voulons ; si bien que l'on laisse en nôtre libertè de la faire ou de ne la faire pas. Et même le plus souvent il est meilleur de ne faire pas les choses, que l'on nous permet, que de les faire ; parce que permettre est ordinairement relascher du droit, & nous dispenser de quelque chose, a quoy d'ailleurs nous étions obligès. Mais l'Apôtre ayant expressément defendu a la femme *d'enseigner* ; il est évident qu'il l'oblige necessairement au silence, & ne laisse nullement en sa libertè de parler, ou de ne parler pas. Ie dis donc que c'est en effet son intention ; & qu'encore qu'il n'ayt employè que le seul mot de *permettre* pour ces deux parties de sa pensée, *enseigner* & *estre en silence* ; *Ie ne permets point que la femme enseigne, mais qu'elle soit en silence* ; la veritè est pourtant, que sous ce mot il en comprend deux ; assavoir *permettre*, & *commander* ;

dont

dont le premier ſe rapporte a la premiere partie, *je ne permets point que la femme enſeigne*;& le ſecond a la deuxieſme; mais *je commande qu'elle ſoit en ſilence.* Car c'eſt une forme de langage, qui ſe treüve quelquefois dans les meilleurs écrivains, & nommément en S. Paul, de comprendre ainſi ſous une ſeule, & même parole deux ſens differens, & quelquefois même contraires, mais tels que l'un ſe ſous-entend aiſément de l'autre; comme dans le paſſage que nous avons alleguè ſur ce même ſujet; *Il n'eſt pas permis aux femmes de parler* dans l'Egliſe; *mais d'eſtre ſujetes*; Il eſt clair qu'il entend, *mais il leur eſt commandè, d'eſtre ſujettes*; & dans l'Epitre aux Romains, *a celuy qui œuvre le loyer n'eſt point alloüè pour grace, mais pour choſe deuë*; Il veut dire qu'il luy eſt non allouè, mais *rendu ou payè pour choſe deuë*; Et ci aprés dans nôtre epitre, quand il dit des faux docteurs qu'ils *defendent de ſe marier, & de s'abſtenir des viandes*; il eſt clair qu'il entend que ces impoſteurs defendront de ſe marier, & commanderont de s'abſtenir des viandes. Au reſte ce ſilence a quoy l'Apôtre oblige les

Chap. II.

1. Cor. 14. 34.

Rom. 4. 4.

1. Tim. 4. 3.

Chap. II.

les femmes dans les saintes assemblées, ne s'étend qu'a son sujet precisément; & non pas plus avant; c'est a dire qu'il entend, qu'elles se taisent, quand il est question d'enseigner (car ce n'est que de cela, qu'il parle) qu'elles écoutent en silence celuy, qui enseigne; qu'elles ne presument pas d'ouvrir la bouche pour enseigner elles mêmes; *je ne leur permets pas d'enseigner* (dit-il) *mais je leur enjoins d'estre en silence.* D'où paroit combien est impertinent le sofisme de quelques brouillons, qui sous ombre de ce passage pretendent d'exclurre les femmes fideles du droit de prier & de chanter dans l'Eglise; & nous blasment de ce que nous le permettons aux nôtres; comme s'il n'étoit pas évident, que l'Apôtre parle ici *d'enseigner* simplement, & non aucunement de prier & de psalmodier; & comme s'il n'avoit pas non seulement permis, mais même expressément commandé aux femmes aussi bien qu'aux hõmes, de prier dans les saintes assemblées; & enfin comme si dans la communion Romaine même on ne permettoit pas a toutes les femmes de faire leurs oraisons dãs l'Eglise

1. *Tim.* 2.9.

&

& de dire *Amen* a celle des miniſtres,& a quelques unes même de châter,comme aux religieuſes. Concluons donc, (comme en effet tous en ſont d'accord) qee l'Apôtre ne defend proprement ici aux femmes de *parler*, ſinon dans les aſſemblées communes & publiques , & d'y parler encore pour *enſeigner*,comme ſi elles en avoient la charge , mais non pour y prier, ou y louër Dieu ſimplement en leur rang & en leur temps. Vous treuverés peut eſtre éttrange,que S. Paul ait ſi expreſſément recommandè , & encore en plus d'un lieu , une choſe qui ſemble d'une juſtice ſi claire & ſi indubitable. Car dirés vous, qui peut douter , que ce n'eſt pas aux femmes qu'appartient le miniſtere d'enſeigner le peuple Chrétien dans ſes aſſemblées ? & où eſt ce qu'elles l'entreprenent? Chers Freres ſi nos ſœurs ont par la grace de Dieu,aſſés de modeſtie, pour demeurer dans leur ordre legitime ſans preſumer d'aſpirer a la charge d'enſeigner; ce n'eſt pas a dire qu'il n'y ait jamais eu pas une perſonne de leur ſexe,qui ait eu cette folle & vaine penſée.Il n'y a pas encore long-temps , que

Chap. 11. ce prodige parut dans un pays voisin de la France ; où une femme eut l'impudence de monter en la chaire de l'Eglise, & d'y faire une espece de sermon a sa mode. Et nous savons qu'anciennement ce furent deux femmes Maximille & Priscille, qui dogmatizerent en Phrygie avec l'imposteur Montanus, la superstition & la secte, a qui il donna son nom. Et environ le même temps Tertullien parle d'une certaine femme, nommée *Quintilla*, qui avoit aussi l'audace d'enseigner ; & ailleurs il reproche en general aux femmes des heretiques de ce temps là, qu'elles avoiét *l'insolence d'enseigner*, de disputer, de conjurer les demons, de promettre des guerisons, & peut-estre même (dit-il) de *battiser*. Pour ce dernier, celles de la communion Romaine, n'en font nul scrupule, comme vous savés, & leurs docteurs leur en attribuent le droit en cas de besoin ; Mais pour les guerisons, & les miracles, il ne s'y treuve gueres moins de femmes, que d'hommes, qui s'en mêlent aussi faussemét les uns, que les autres; les personnes prudétes voyát assés que ces guerisons & ces autres

Tertull. du Batt. c. 1.

le même des Pres. r c. 41.

merueilles

merveilles, qu'ils pretendent, ſont tout a fait de même nature; que celles que promettoient anciennement ces femmes des heretiques. S. Paul, qui veilloit ſur tous les temps, auſſi bien que ſur tous les climats de l'Egliſe, a donc eu raiſon de pourvoir de bonne heure a l'ordre, & d'interdire aux femmes avec ſoin le ſacrè miniſtere de la parole; & d'autant plus, que parmi les Payens, d'ou ſortoiēt la plus grand part de ſes diſciples, ce ſexe étoit admis a la Preſtriſe, & nommément a Epheſe, où il y avoit (ſi ma memoire ne me trompe) une Preſtreſſe de Diane. Ce mauvais uſage pouvoit donner aux femmes qui ſe convertiſſoient, la penſée de pretendre auſſi a la charge d'enſeigner entre les Chrétiēs, comme elles avoient eu le droit de la preſtriſe entre les Payens. Quelqu'un eſtime encore que les grand's graces & faveurs, que Dieu verſa ſur les femmes fidelles a ces commencemens du Chriſtianiſme, ſelon la prediction de Ioel, en ayāt mêmes orné quelques unes du don de la Prophetie, comme les quatre filles de S. Philippe nommément, que ces avātages dis-je pouvoient avoir

Chap. II.

Eſtius

Act. 21.

 inſpirè

Chap. II.

inſpirè cette penſée a quelques uns, que les perſonnes de ce ſexe pouvoient eſtre elevées en la charge d'enſeigner. Quoy qu'il en ſoit l'Apôtre le defend bien étroitement ; en faiſant un reglement tres-expres; qui a toûjours été religieuſement obſervè par les vrays diſciples, les Chrétiés du troiſieſme ſiecle teſmoignant clairement par la bouche de Tertullien, qu'alors il n'étoit pas *permis aux femmes* de parler *en l'Egliſe ni d'enſeigner, ni de battiſer, non plus que d'offrir l'eucariſtie, ni en general d'entreprendre aucunes des fonctions des miniſtres, ni même de celles des hommes* ; Ce qu'il marque expreſſément, parce qu'elles étoient receuës a la charge des veuves ou ſervantes, & diaconiſſes de l'Egliſe, ſelon l'inſtitution Apoſtolique, qui s'en lit dans le livre des Actes ; les devoirs de ce miniſtere appartenant propremēt a leur ſexe. Vous allegueréſ peut eſtre cantre la rigueur de cette loy, que S. Paul parle en quelque lieu des femmes Chrétiennes, qui *prophetiſent* dans une aſſemblée de fideles ; & leur ordonne non de n'y pas prophetiſer, mais ſeulement de le faire dans un habit decent, c'eſt

Tertull. de Virg. vel c. 9.

c'eſt adire, comme il le declare luy-même, *ayant la teſte couverte*; D'où il paroit que les femmes n'étoient pas entieremēt excluës du droit d'enſeigner dans l'Egliſe;non plus que ſous le vieux Teſtament; où les exemples de Marie ſœur de Moïſe, de Debora, & de Holda nous montrent, que les femmes ont quelquefois parlè en public entre les fidelles de ce temps-là. Ie l'avouë ; mais je répons, que la prophetie, dont ces femmes avoient receu le don, eſt une grace extraordinaire; & que Dieu qui l'inſpiroit, en gouvernoit la diſpenſation & l'uſage ſelon ſa volontè, ſans eſtre aſtreint a aucune loy; & qu'au reſte ce qu'il luy a pleu d'en uſer ainſi extraordinairement en certaines rencontres particulieres, ne bleſſe nullement la police ordinaire, a laquelle il a obligè l'Egliſe par le commandement exprès de ſon Apôtre, & ici,& ailleurs encore. Tout ce que l'on en peut recueillir a l'avantage des femmes, eſt ſeulement que ſi elles ont étè excluës du miniſtere commun & ordinaire de la parole Evāgelique, ce n'eſt pas qu'au fonds elles ne puiſſent recevoir de l'Eſ-

Chap. II.

1. Cor. 11.5.

Exod. 15.20.
Iug.5.2
Rois 22 14.

Chap. II.

ſprit de Dieu, auſſi bien que les hommes, les graces, & les lumieres neceſſaires pour le bien exercer, comme il paroit par ces exemples, que le Seigneur a voulu en donner quelquefois extraordinairement pour leur conſolation; mais que cette loy n'a été faite, que pour l'ordre & pour la bien-ſeance; a cauſe de certaines conſiderations, qui font qu'il ne ſeroit pas *honeſte*, comme dit l'Apôtre ailleurs, ni de bonne grace que les perſonnes de ce ſexe enſeignaſſent dans une aſſemblée publique & même cõpoſée d'hommes pour la plus grand' partie. Mais parce que les femmes ſe plaignent quelquefois que ce ſont les hommes, qui font les loix, les accuſant ſourdement par là d'avoir dãs les choſes qu'ils ordonnent, trop de complaiſance pour leur propre ſexe, & de ne conſiderer pas aſſés les droits de l'autre; S. Paul, bien que ſa vocation divine le defendiſt aſſés d'un pareil ſoupçon, neantmoins pour en ôter toute occaſion, juſtifie ici ſon ordonnance par deux raiſons, qu'il en allegue dans les deux verſets ſuivans. La premiere eſt tirée de l'ordre auquel l'homme &

la

la femme ont étè creés ; *Car Adam* (dit-il) *a étè formè le premier, & puis aprés Eve.* Cela est clair par l'histoire de Moïse au commencement de la Genese. Et comme il n'y a rien de vain ni d'inutile dans les actions de Dieu, cet ordre de la creation des deux sexes, marque celuy de leur dignitè, étant raisonnable, que celuy des deux, qui a étè formè le premier, tienne aussi le premier rang; qu'il ait l'avantage sur l'autre, & qu'il en soit le chef. C'est de la même que vient l'éminence & prerogative des premiers nais au dessus de leurs freres, dans le droit & de Moïse & de la plus grand' part des nations. Il est vray que les animaux avoient étè creés avant l'homme ; Mais l'Ecriture nous témoignant qu'ils avoient étè creés pour l'hôme ; on ne peut induire de ce qu'ils l'ont étè avant l'homme, qu'ils ayent de l'avantage au dessus de luy; Au contraire celà même suppose évidemment, qu'ils sont moins que luy ; & que Dieu les crea avant nous, afin que l'homme venant a entrer dans le monde, comme dans son palais, le treuvast non vuide & mal en ordre, mais sil faut ainsi

Chap. II.

Chap. 11.

dire, bien meublè, & garni de toutes les choses necessaires a l'entretien & aux commoditès de sa vie; ainsi que vous voyès, que les seigneurs ne viennent pas demeurer dans leurs logis, jusques a ce que leurs gens les ayent preparés. I'en dis autant de Iean Battiste; qui marcha devant le Seigneur; mais, comme son fourrier, & son avant-coureur; envoiè devant son Maistre pour luy preparer & applanir ses voyes. De la creation de l'homme avant la femme nous ne voyons rien de semblable, qui puisse icy estre alleguè. Au contraire il est clair, cõme dit S. Paul ailleurs, que *l'homme n'a pas ètè creè pour la femme, mais la femme pour l'homme.* Car Dieu voulant former la femme, dit ces propres paroles, *Il n'est pas bon, que l'homme soit seul. Ie luy feray un aide pour l'assister;* où vous voyès clairement, que la fin & le dessein de la creation de la femme fut le besoin & la commoditè de l'homme, & non au contraire; parce que sans cette douce & aimable compagnie, sa vie eût ètè imparfaite & incommode. Cela étant ainsi il est évident, que ce qu'Adam fut creè avant la femme, est un

1. Cor. 11.9.

Gen. 2. 18.

un argument de sa primautè & de sa dignitè au dessus d'elle ; n'étant pas possible, ni que Dieu ait suivi cet ordre en vain, ni que l'on en allegue aucune autre raison que celle-là. La deuxiesme consideration, qu'il met en avant pour fonder l'exclusion des femmes du ministere Evangelique, est encore plus pressante, que la premiere ; *Ce n'est pas Adam* (dit-il) *qui a étè seduit ; mais la femme ayant étè seduite, a étè en transgression.* C'est en vain que ceux de Rome se travaillent a mõtrer, qu'Adam cheut sans estre seduit , avanceant, qu'il ne crût point , que par la transgression du precepte divin, il peust acquerir la divinitè, & que Dieu par jalousie luy eust defendu de manger du fruit, que sa femme luy presentoit ; Que ce fût l'affection conjugale & la tendresse qu'il avoit pour Eve, qui le porta sur l'esperance du pardon a aimer mieux offenser son Createur, que de contrister celle, qui étoit une partie de luy-même. Ce sont la des pensées vaines & frivoles, nées de la temeritè ordinaire de leur école, sans aucun fondement dans l'Ecriture, ny dans la droite raison ; d'autant

Chap. II.

God. sur ce lieu.

Chap. II. tant plus dangereuses, qu'elles flattent l'homme, & extenuent son pechè. Ils les destruisent eux mêmes, selon l'inévitable destin de l'erreur de se contredire toûjours soy-même, quand ils ajoutent, que ce qui perdit Adam, fut l'amour de sa propre excellence & le desir orgueilleux de l'independance. Commēt cela s'il n'ajoûta point de foy a la promesse du Tentateur, qu'en mangeant du fruit defendu il deviendroit semblable a son Maistre? Outre que sa faute n'est pas intelligible, si vous ne posés, qu'en la commettant, il a eu cette pensée. Le Seigneur montre clairemēt qu'il l'avoit euë en effet, lors que se moquant de la folie de son extravagante ambition; Voici (dit-il) *Adam est devenu comme l'un de nous.* Ces paroles montrent clairement, que le dessein d'Adam avoit ètè de se rendre égal a Dieu; esperance, qu'il ne pouvoit avoir conceuë, que de la creance, qu'il avoit ajoutée a l'imposture du serpent. Et quant a l'Apôtre, il ne veut pas ici nier absolument, qu'Adam ait ètè seduit; mais bien simplement qu'il ait ètè seduit le premier, & que le serpent se soit directe-

Gen. 3. 22.

directement & immediatement adreſſè a luy pour le tromper. Car il compare Adam & Eve enſemble ; & en diſant que celle cy a étè ſeduite , & non pas l'autre;il entend ſeulemẽt qu'Adam n'a pas étè ſeduit de la faſſon que l'a étè Eve. Eve avoit étè creée la derniere; mais elle pecha la premiere.Ce fut elle qui eut la hardieſſe d'avaler le poiſon, qui luy fut preſentè par le ſerpent. Ils le prirent tous deux ; mais non enſemble. Eve commença; & en ayant goûtè a la ſuggeſtion du ſerpent, elle ſe rendit comme la ſervante, & l'agente du Tentateur,l'offrant en ſuite a ſon mari, & l'induiſant par les impoſtures,qui l'avoient ſeduite , & par ſon exemple , a en boire auſſi.Ainſi elle ouvrit la porte au pechè & a la mort;& ſervit d'inſtrument au Diable pour corrompre celuy qui étoit ſon chef, & la tige de ſa propre poſteritè;c'eſt a dire de tout le genre humain. Elle perdit d'un ſeul coup & ſon mari,& tous les hommes ; qui en ſont deſcendus.Et c'eſt ce que l'Apôtre ſignifie en diſant qu'*ayant étè ſeduite elle fut en tranſgreſſion* ; elle fut la cauſe & l'occaſion de cette épouvantable faute d'Adam

Chap. II.

d'Adam ſon mari, qui violant ou transſgreſſant a la perſuaſion de ſa femme, le commandement de leur commun Createur, ſe plongea & tout le monde qui avoit étè fait pour luy, dans un deſordre, & un malheur qui euſt étè eternel, ſi la bontè de Dieu n'euſt étè plus grande, que n'avoit étè ſon ingratitude & la nôtre. La difference de la ſeduction, qu'ils ſouffrirent l'un & l'autre, eſt que celle d'Eve *fut en tranſgreſſion* a Adam, au lieu que celle d'Adam ne fut pas en tranſgreſſion a Eve. Celle ci fut ſeduite immediatement par le ſerpent & ſeduiſit Adam en ſuite, au lieu qu'Adam n'eut aucune part en la faute d'Eve. Il ne l'attira pas au mal & a l'erreur. Il y fut attirè par elle. Ils le reconnoiſſent ainſi tous deux dans leur procés ; où Adam dit au ſouverain Iuge, *la femme que tu m'as donnée pour eſtre avecque moy, ma baillè de l'arbre, & jen ay mangè* ; Eve ne le nie pas, & avoüant le fait ; elle en accuſe la tromperie du ſerpent ; *Le ſerpent* (dit-elle) *ma ſeduite, & j'en ay mangè.* Ce fut là le grand crime de la femme ; qui perdit & elle, & ſon mari, & en ſuite toute leur race. Et

Gen. 3 12. 13.

bien

bien que ſon mari, comme tout a fait indigne de l'excuſe, qu'il penſoit treuver dans le conſeil, & l'exemple de ſa femme, ait receu de Dieu la juſte punition de ſon forfait, ſi eſt-ce pourtant, que comme ce grand Iuge eſt ſouverainement juſte, il ne laiſſa pas ſans châtimēt la particuliere temerité d'Eve, qui avoit eu la preſomption de reſoudre ſeule & ſans ſon mari ce qu'elle feroit dans cette occaſion, & qui non contente de cela, avoit encore pris la hardieſſe de luy propoſer & perſuader d'en faire autant. Car outre la mort, le ſalaire commun du crime commun de ces deux perſonnes, il impoſa de plus cette peine particuliere a Eve; premierement qu'elle porteroit des enfans avec beaucoup de miſere & de travail, & les mettroit au monde avec des douleurs extreſmes; & ſecondement que ſes deſirs dependroient de ſon mari, & que la douce & legitime ſujettion, qu'elle luy devoit ſelon les droits de la creation, ſeroit tellement aggravée, que deſormais il auroit domination & ſeigneurie ſur elle. Que ſe peut-il dire de plus juſte & de plus raiſonnable, que

Gen. 3. 16.

cette

Chap. II.

cette ſentence ? qui aſſujettit a la volontè d'Adam celle, qui s'étoit ingerée de luy donner un conſeil ſi pernicieux, & range ſous le joug de la domination d'autruy celle, qui avoit débauchè l'homme du ſervice legitime de ſon vray Seigneur & Maiſtre ? Dieu ayant donc juſtement reduit les choſes en ces termes, vous voyez que ce ſeroit violer ſa loy, & rompre l'ordre que ſa ſageſſe a établi entre les deux ſexes, que de donner l'authoritè d'enſeigner a celui qu'il a ſoûmis, & d'élever la femme en la chaire de l'Egliſe, c'eſt a dire au deſſus des hommes, a qui il l'a expreſſément aſſujettie. C'eſt là ce que ſignifie l'Apôtre, quand il dit, *qu'Eve ayant étè ſeduite a étè en tranſgreßion.* Mais ce ſaint homme ſentant bien, que la memoire d'une choſe ſi funeſte affligeroit les femmes Chrétiennes, & que cette ignominie qu'elles tirent de la faute de leur mere, & les fletriſſures, qu'elles en portent encore dans les douleurs, qu'elles ſouffrent en la groſſeſſe, & en l'accouchement, & en la ſujettion aux volontès de leurs maris, pourroit les effrayer par la repreſentation de la juſte

juſte colere de Dieu; il guairit inconti-nét la playe, que ce diſcours leur a faite, ajoûtant dans le dernier verſet; *Mais la femme ſera ſauvée en engendrant des enfans, ſi elle demeure en foy, en dilection, & ſanctification, avecque modeſtie.* N'ayez point de peur, dit-il, mes ſœurs. Pour vous defendre d'enſeigner dans l'Egliſe, je ne pretens pas vous empeſcher de vous y ſauver; & ſi je vous exclus de la chaire de Ieſus Chriſt, je ne vous ferme pas ſon royaume. Vous eſtes capables de ſon ſalut, bien que vous ne le ſoyez pas du miniſtere de ſon Evangile. Encore que ſon ordre vous ôte cet acceſſoire, il vous laiſſe le principal tout entier; Raſſeurés vous donc; & ſupportant patiemment la condition a laquelle il vous a aſſujetties, marchés avec courage au ſalut, où il vous appelle. Et parce que les maux que ſouffre ce ſexe en l'état de ſa groſſeſſe & a l'heure de l'accouchement, ſont des marques de la colere de Dieu, & une execution de ſa ſentence qui les y condanne en termes exprés; qui pourroient les décourager, comme s'il n'y avoit point de ſalut pour celles, que le mariage y aſſujettit; il a voulu

Chap. II.

voulu en faire expressément mention; disant *que la femme sera sauvée en engendrant des enfans*, pourveu qu'elle soit fidelle, honeste, & sanctifiée; comme s'il disoit, que nonobstant ces marques de la colere de Dieu, elle ne laissera pas d'avoir part au salut de Iesus Christ; dont la croix a effacè la malèdiction de nos penes, & en ôtant tout ce que la nature y avoit mis d'amertume & de vain, les a changées en des épreuves salutaires, comme le bois de Moïse, qui adoucissant les eaux de Mara, les rendit bonnes a boire. Car je confesse bien volontiers, que l'Apôtre en disant que *la femme sera sauvée en engendrant des enfans*, n'entend pas qu'elle ne puisse parvenir au salut sans avoir eu des enfans; c'est une pensée impie & brutale, qui ne peut tomber que dans l'esprit d'un profane; Ie passe encore plus outre & consens qu'il parle du mariage & de ses fruits, comme d'une chose, qui en apparence pourroit sembler contraire au salut; a cause des marques qui s'y voyēt dans les penes & dans les douleurs, qui les accompagnent, de la severitè de Dieu contre le pechè d'Eve; de sorte

que

que le vray ſens de ces paroles eſt, qu'*encore que la femme engendre des enfans*, & qu'elle goûte les tourmens que ce ſexe a étè condannè de ſouffrir en les mettant au monde ; elle ne laiſſera pas pour cela d'eſtre ſauvée en croyãt & vivant en Ieſus Chriſt. Mais comme j'accorde ces choſes ; je ſoûtiens auſſi que l'Apôtre établit clairement ici l'honeſtetè & la ſaintetè du mariage, & y montre la veritè de ce qu'il écrit ailleurs en termes exprés, que *le mariage & la couche ſans macule eſt honorable entre tous*. Il dit donc que ces peines n'empeſcheront point, que la femme ne parvienne au ſalut eternel acquis par la croix du Seigneur, & promis par ſon Evangile, ſi elle *demeure en la foy*; c'eſt a dire ſi elle y perſevere conſtamment juſques a la fin. Ie ſay bien qu'il y a dans le Grec *ſi elles demeurent*; comme s'il parloit de pluſieurs ; bien qu'il ait ſimplement dit de la femme ; & je n'ignore pas que quelques uns des anciens, & la plus grãd part des interprètes de Rome, s'attachant a cette petite diverſitè, rapportent ce qui eſt ici ajoutè aux enfans, & non a la femme, comme ſi l'Apôtre

Chap. II.

Heb. 13. 4.

Chap. II.

vouloit dire, que la mere sera sauvée, si les enfans qu'elle mettra au monde, sont fideles & gens de bien, & s'ils perseuerent en la pietè ; ce qui est une fantaisie étrange ; étant clair que la femme ne laisse pas ni d'estre sauvée, si elle est fidelle, encore que ses enfans se corrompent ; ni de perir si elle perd la foy, ou l'honestetè, encore que ses enfans y perseverent. Et neantmoins ceux de Rome s'embarrassent inutilement pour defendre cette glosse extravagante. La raison & toutes les autres paroles de ce texte veulent, que Saint Paul parle des femmes mêmes, & non de leurs enfans; entendant qu'elles seront sauvées si elles demeurent fideles. Et quant a ce qu'il dit, *la femme* & non les *femmes*, cela ne les devoit pas arrester. Car encore que le mot de femme soit singulier, quant a sa forme ; Neantmoins quant au sens, il vaut autant, que si l'Apôtre eust dit, *les femmes* ; étant évident que ce qu'il en dit ne convient pas a une seule femme en particulier, mais a toutes; si bien que c'est tout de même, que s'il eust dit, chacune des femmes sera sauvée, si elles demeurent dans la foy.

foy. Et eux mêmes confessent que c'est ainsi qu'il faut prendre ce qui est dit precisément en la même sorte dans le livre des Proverbes, *Le méschant fuyant* (c'est a dire chacun des méchás, ou tout méchant fuit) *sans qu'on le poursuyve*. Et on peut prendre en la même sorte ce que l'Apôtre dira cy apres des veuves; *si quelque veuve a des enfans, qu'elles apprennent* (c'est a dire que chacune des veuves qui ont des enfans, apprenne) *premierement a montrer leur pietè envers leur propre maison.* Il requiert donc ici, que chaque femme Chrétienne, qui vit dans le mariage, pour parvenir au salut demeure premierement *en la foy*; l'unique entrée du salut; sans laquelle il est impossible d'estre fidele, ou Chrétien; & puis en la *dilection*, c'est a dire en la charitè; sans laquelle toutes les autres perfections ne sont rien, comme l'Apôtre l'enseigne ailleurs, & puis en la *sanctification* qui signifie ici la puretè & l'honestetè des mœurs, & sur tout la chastetè & pudicitè conjugale Enfin a toutes ces divines vertus il ajoûte en quatriesme & dernier lieu *la modestie* c'est a dire une vraye humilitè; & qui

Chap. II.

Prov. 28 1.

1. Tim. 5.4.

Chap. II.

nait rien de fier, ni de glorieux, ni de presomptueux. C'est comme un beau & agreable voile, dont une honeste femme doit couvrir & parer toutes ses autres perfections. Car il y en a que leur vertu rend fieres & superbes; ne songeant pas que les vertus les plus éclatantes deviennent fascheuses, quãd elles sont sans modestie, sur tout en une personne de leur sexe où cet ornement est absolument necessaire pour les rendre agreables a Dieu & aux hommes. Pourveu que ces excellentes parties ne vous manquent pas, ne craignés point femmes Chrétiennes, les travaux, & les penes & les bassesses du mariage. Avec ces parties-là, riẽ ne sauroit vous empescher d'estre sauvées. L'Apôtre vous en asseure; pour confondre de bonne heure les hypocrites, qui depuis ont condannè, ou denigrè l'état de mariage, où vous vivés; comme premierement les heretiques, qui l'ont voulu entierement abolir, les Gnostiques & les Marcionites & les Manichiens & autres abominables; ou qui l'ont avili & ravalè le plus qu'ils ont pû, comme les Montanistes; dont Tertullien & quelques

quelques Peres aprés luy, n'ont que trop ouvertement ſuivi l'erreur. Vous voyez où l'on en eſt venu dans l'Egliſe Romaine;on ne le permet a aucun des miniſtres de la religion; comme ſi l'on ne pouvoit ſervir Dieu dans le mariage. Si S. Paul eût eu leur opinion,il n'étoit pas beſoin qu'il mõtât ſi haut pour exclurre les femmes dont il parle, du miniſtere de l'Evangile.C'euſt étè aſſez de leur dire, que l'état de mariage,où elles vivoient, les en empeſchoit. De là viennent encore tant de louanges exceſſives, qu'ils donnent au celibat; l'éxaltant comme ſi c'étoit le plus haut point de la perfection Chrétienne, au prix duquel tout le reſte ne ſoit rien;Et c'eſt ſous ces fauſſes eſperances qu'ils attirent dans leurs cloiſtres une infinitè d'hommes & de femmes. Certainement je confeſſe que comme S. Paul dit icy qu'une perſonne mariée ne laiſſe pas d'eſtre ſauvée,ſi elle demeure en la foy & en la ſanctification; celle qui ne l'eſt pas, ne ſera pas dannée non plus, ſi elle a veritablement toutes ces vertus-là. Mais auſſi ne peuvent-ils nier, que comme le mariage n'empeſche pas

Chap. II.

Chap. II.

de perir les personnes, qui n'ont ni foy ni charitè, ni honestetè ; le celibat ne les sauve pas non plus. Il est clair que le mariage & le celibat ne sont ni une vertu, ni un vice ; mais un certain état de vie, où l'on peut exercer l'un & l'autre ; Et comme S. Paul dit qu'en Iesus Christ il n'y a ni serf, ni franc, ni masle, ni femelle; je ne comprens point pourquoy l'on ne puisse pas dire tout de même, qu'en luy il n'y a ni femme, ni vierge, ni personne mariée, ou non mariée; mais que tous sont une même chose en luy. Et derechef comme il dit, que *ni la circoncision ni le prepuce n'a aucune vertu en Iesus Christ, mais la foy qui opere par la charitè* ; je ne voy pas, que l'on ne puisse dire le même du mariage, & du celibat. S'il prefere ailleurs le celibat au mariage ; il l'y prefere en la même sorte qu'il prefere au même lieu la libertè à la servitude ; c'est a dire comme une chose plus commode a une qui l'est moins : & non comme une chose sainte a une profane, ou une plus sainte a une qui l'est moins ; presupposant toûjours au reste que le celibat soit libre, & non forcè ; paisible, & non inquietè, d'aucune

Gal. 3. 28.

Gal. 5. 6. & 6. 15.

cune brulure secrete. Laissant donc là toutes ces vaines opinions, que la superstition, l'orgueil, & l'interest ont peu a peu semées & autorisées parmi les Chrétiens ; tenons-nous fermes dans l'Evangile du Fils de Dieu, & taschons de bien cultiver chacun les dons, qu'il nous a departis dans la vocation, où il nous a appellés ; *sans élever nos cœurs, ni hausser nos yeux a des choses grandes & merveilleuses au dessus de nôtre portée.* Que les femmes souffrent doucement la sujetion, où la sentence du Createur les a rangées ; sans affecter de toucher son arche ; puis qu'il leur est defendu ; se contentant d'aspirer & de tendre au salut, qui leur est proposè, & se souvenant que cette grace leur suffit, Qu'elles tournent par leur pietè les peines & les infirmités de leur condition dans le mariage, en exercice de patience, & de vertu. Elles y ont dans la conduite de leur famille autant de sujet, & de moyẽ de se former a l'obeissance de Dieu, & a l'exercice de toute la sanctification, que les vierges les plus recluses dans leurs solitudes. Ie dis la même chose aux hommes a chacun dans l'état où ils se

Chap. II.

Ps. 131. 1.

Chap. II.

treuvent : si Dieu leur a donnè quelque avantage au dessus de l'autre sexe, qu'ils en jouïssent sans orgueil, pour le bien commun des uns & des autres ; & non pour leur interest particulier ; reconnoissant humblement qu'au fonds, nous sommes tous pecheurs ; & tous indignes des benefices de Dieu, & que la difference qu'il y a mise, n'est que pour ce siecle seulement ; Que l'autre, qui sera eternel, y mettra fin, & nous égalera en Dieu, qui seul sera tout en tous. Le principal de nôtre tâche maintenāt est de travailler ensemble, hommes & femmes, dans une parfaite concorde en Iesus Christ, aux choses qui nous sont communes, & qui sont en effet nôtre salut ; Vous vous trompés, ô homme, si vous croyez que vôtre sexe vous dispense d'aucun de ces devoirs, que l'Apôtre prescrit ici. Il veut qu'elles apprennent en silence les mysteres de Dieu. Doutès-vous que vous n'y soiez aussi obligés ? Vous l'estes encore plus qu'elles; Car vous y devés faire provisiõ d'une mesure de connoissance d'autant plus abondante, qu'il vous en faut pour elles & pour vous; S.Paul dans un autre lieu

1. *Cor.* 14.35.

lieu les addressant a vous, pour en recevoir l'instruction, qu'elles n'ont peu remporter d'ici. Et si nous avons blasmè le desordre du babil & des discours de quelques unes d'elles, en ces saintes assemblées; sachès que le vôtre, si vous y en faites a cet égard, merite une censure encore plus grieve. Et quant a la foy, a la dilection, a la sanctification, & a la modestie, où il veut qu'elles demeurent pour estre sauvées; je ne pense pas qu'il y ait pas un homme si brutal, que de s'imaginer que ces vertus ne nous soient pas autant, ou plus necessaires qu'a elles. Certainement nôtre avantage même que nous faisons sonner si haut, nous oblige a leur en donner l'exemple, & a marcher les premiers dans les voyes de Dieu; Si nous voulons vrayement avoir la preeminence, que nôtre foy luise en toute nôtre vie; que nôtre charitè & dilection se montre envers tous; que la sanctification, la puretè & l'honestetè paroisse en nos paroles & en nos actions, avec une modestie sincere & Chrétienne. Qui se sera ainsi conduit, celuy-là sera le plus grand au royaume des cieux;

qui

Chap. II.

qui n'eſt autre choſe, comme dit l'Apôtre ailleurs, *que juſtice, paix & joye par le S. Eſprit:* Enfin ce qu'il touche ici du mariage, & de ſes ſuites, ne regarde pas moins les hommes que les femmes. Car les zelateurs du celibat s'imaginent, que cette condition détourne auſſi les hommes du ſalut. Mais ils abuſent le monde, & choquent l'inſtitution de Dieu. Ce n'eſt pas le mariage, où Abraham le pere des croyans, où S. Pierre qu'ils tiennent pour le Monarque des Apôtres, où une infinitè d'autres ſaints, ſous l'une, & l'autre alliance, ont fait leur ſalut; c'eſt le pechè, c'eſt l'orgueil, c'eſt l'ordure, c'eſt l'impuretè, c'eſt l'incredulitè & l'impenitence, qui perd les perſonnes de l'un & de l'autre ſexe. Fideles, a qui cet état eſt neceſſaire, que ſes épines & ſes incommoditès, ne vous en dégoutent point. Vous pouvez y avoir le ſalut; en demeurant en la foy & en la ſanctification. Vous me dirés qu'auſſi pouvés vous eſtre ſauvès hors du mariage; Ie l'avouë, ſi vous vivez chaſtement & ſaintement, ſans ſoüiller vos corps, ſans profaner vos membres, qui appartiennent a Ieſus Chriſt & a ſon

Rom. 14. 17.

son Esprit, en les abandonnant à l'impuretè, & les changeant en des membres de Satan, & de ses plus infames esclaves. Et si vous estes capables de vous conserver dans cette honestetè, je ne vous sollicite point au mariage; je vous accorde même avec S. Paul, que vous serez plus heureux, & sujets à moins d'embarras, en demeurant ainsi. Mais pour ceux qui vivent autrement, (cōme il n'y a que trop de gens, qui ne fuyent le mariage, que pour demeurer dans la debauche & dans le libertinage) à ceux là je dis avecque le même Apôtre; *Il vaut mieux se marier que brusler*; Il vaut mieux se marier, que scādaliser l'Eglise par l'infamie de vos ordures; qu'offenser Dieu & vous retrancher vous mêmes du corps de son Fils par vôtre impuretè. Car ne vous flatez point sous ombre, que l'on vous souffre dans la communion exterieure des fideles; parce que vos tenebres cachent vos vilenies aux hommes. Iesus Christ le saint des saints, les voit, qui ne recevra jamais en la societè ni de sa grace ni de sa gloire, les paillards & les adulteres. Amandés-vous si vous voulés estre à luy;

Chap. II.

1 Cor. 7. 9.

Chap. II.

luy ; & ſentant vôtre foibleſſe, uſés du remede, qu'il vous preſente dans l'honeſtetè du mariage. Il vous eſt beaucoup meilleur de renõcer a la douceur pretenduë de vôtre imaginaire libertè, que de perdre le ſalut. Il vous eſt beaucoup meilleur de porter les incommoditès d'un joug, qui ſemble faſcheux a vôtre humeur licentieuſe, que d'eſtre jette au feu eternel. Le Dieu de miſericorde & de saintetè ait pitiè de nous, & veuille par la vertu de ſon Eſprit ſaint & de ſa parole ſainte, nous nettoier de toute impuretè, de chair & d'eſprit, & nous ſanctifier entierement corps & ame; nous conſervant ſans reproche, juſques a la venuë de ſon Fils nôtre Sauveur Ieſus Chriſt, pour eſtre receus avec ſes ſaincts en ſa bien-heureuſe & glorieuſe citè, où il n'entrera rien de ſouïllè, ni qui commette abomination ou fauſſetè. AMEN.

Apoc. 21.27.

SERMON

SERMON DIXHVITIESME.*

** Prononcé a Charenton le 1. Octobre 1656.*

I. TIMOTH. Chap. III. Verſ. 1.2.3.

Cette parole eſt certaine : Si quelqu'un a affection d'eſtre Eveſque, il deſire une œuvre excellente.

Mais il faut que l'Eveſque ſoit irreprehenſible, mari d'une ſeule femme, vigilant, attrempé, honorable, hoſpitalier, propre a enſeigner;

Nonpoint addonné au vin, non batteur, non convoiteux de gain deshoneſte, mais benin, non querelleux, ni avaricieux.

CHERS FRERES ; Comme Dieu a établi un certain ordre dans toutes les choſes de la nature, & dans toutes les ſocietez du genre humain ; il a auſſi usé d'une ſemblable diſpoſition dans l'Egliſe, le plus excellent de ſes ouvrages, & le plus admirable de tous les états qui ſont au monde. Vous voyés dans les livres du vieux Teſtament avec quel

Chap. III.

soin il avoit formé le corps de son ancien peuple ; y ordonnant certaines charges pour sa conduite, & en separant expressément les ministeres, y posant un souverain Pontife, comme le chef, & rangeant sous luy comme ses membres, plusieurs autres Sacrificateurs distribués en diverses classes ; & puis les Levites en suite pour les autres services de la religion. Sous le Nouveau Testament semblablement il a premieremét étably son Fils pour chef de son Eglise, son Sacrificateur, son Roy & son Prophete souverain ; qui gouverne tout ce grand corps, non renfermé cõme Israël, autrefois, dans les étroites bornes d'un petit païs, mais épandu dans toutes les provinces du monde indifferemment. Et biẽ quil ait fait tous ses fideles Roys & Sacrificateurs a Dieu, il n'a pourtant pas laissé d'ordonner entr'eux pour leur édificatiõ certaines charges & certains ministeres, qui les distinguent les uns des autres, mais qui se rapportent tous a un même but. Déslo commencement il donna ses Apôtres, Ministres extraordinaires, pour fonder & construire son Eglise avecque les dons & les aydes necessaires

neceſſaires pour un ſi haut deſſein. Et a meſure que ce divin corps ſe formoit, il y établiſſoit des Eveſques, ou Preſtres, avec des Diacres, pour avoir le ſoin & la ſurintendance, chacun de la portion du troupeau, qui leur eſtoit aſſignée: Les ouailles y étoient diſtinguées d'avecque les paſteurs, les diſciples d'avecque les docteurs, les troupeaux d'avecque les conducteurs. Ceux-cy faiſoient cõme le ſenat ou le conſeil d'une ville, & avoyent l'inſpection, la ſurintendance, & le gouvernement; Les autres faiſoient comme le peuple, & tous unis enſemble par le lien d'une mutuelle amour, ſe conſervoient en la crainte de Dieu, & en la foy de ſon Fils. Il eſt clair, & par les Actes des Apôtres, & par leurs epîtres, & par ce qui nous reſte des livres de la premiere antiquitè Chrétienne, que cet ordre y étoit par tout étably. Pleuſt a Dieu qu'il euſt toûjours étè retenu & conſervè inviolablement dans ſa premiere beautè & ſimplicitè ! & que les hommes ſeduits les uns par leur vanitè, & les autres par leur avarice, n'y euſſent point fait les changemens, que nous voyons aujourduy

Chap. III.

duy dans la communion du Pape! Mais il falloit que l'ingratitude du monde fust châtiée qui ayant fierement dédaigné les institutions de Dieu est tombè par son juste jugement dans une servitude épouvantable ; ces doux & humbles Pasteurs qu'il avoit donnés a son Eglise, s'étant enfin peu a peu par divers moyens, transformés en Roys & en Princes mondains. Le Seigneur, qui par un grand miracle de sa puissance & de sa sagesse, nous a retirés de dessous leur joug ; vueille affermir de plus en plus au milieu de nous le S. ordre, qu'il y a rétably, & nous faire la grace de jouïr tellement de sa libertè, qu'elle ne degenere jamais en licence, ni en confusion. C'est a ce sujet, que se rapporte tout ce chapitre de l'Apôtre S. Paul, dont nous avons leu le commencemét. Il y traitte des conducteurs du peuple de Iesus Christ, les Evesques & les Diacres; Et nous explique au long quelle en doit estre l'élection ; c'est a dire quelles personnes il faut choisir pour les établir dans l'une & dans l'autre de ces deux charges. C'est de là que dépend tout le reste, & nous pouvons dire

avecque

avecque veritè, que l'abus qui s'eſt gliſſè dans l'élection des miniſtres de l'Egliſe, eſt la principale & preſque l'unique cauſe des ſchiſmes & des hereſies, & de toutes les autres corruptions, qui ont gâtè, & ravagè le Chriſtianiſme. D'où vous voyez combien il importe de bien conſiderer & prattiquer la leçon que le S. Apôtre nous en donne; Et c'eſt pourquoy nous avons acoûtumè dans toutes les ordinations des Paſteurs, qui ſe font dans nos Egliſes, de lire toûjours a nos peuples ce paſſage & quelques autres ſemblables. L'Apôtre n'eſt pas tombè dans ce diſcours a l'avanture, & ſans raiſon. Il a une liaiſon éuidente avec le chapitre precedent. Car y ayant parlè des prieres de l'Egliſe dans ſes aſſemblées, & ayant nommément exclus les femmes de ce miniſtere; maintenant il ajoûte fort a propos, qu'elles doivent eſtre les perſonnes de ceux, que l'on étabit pour parler dans les communes & publiques aſſemblées des fideles, ſoit pour preſentet leur vœux & leurs oraiſons a Dieu, ſoit pour leur expliquer ſes myſteres, & les exhorter a leur devoir, ſoit pour

Chap. III.

leur administrer ses sacremens, soit pour avoir soin de leur ordre & de leur conduite. Car afin que quelqu'un ne s'imaginât pas, que comme il avoit exclus de cette charge, toutes les femmes en general, il y voulut admettre a l'opposite tous les hommes indifferemment, il nous avertit, qu'il n'est pas donnè a tous d'y parvenir. C'est un ministere trop excellent, dit-il, pour pouvoir estre exercè par toute sorte d'hommes. Et il requiert des conditiōs & des qualitès, qui ne se rencontrent pas en tous. Et mêmes pour nous rendre plus attentifs a ce discours, il le commence par une preface, dont il a coûtume d'user quand il nous veut communiquer quelque chose extremement remarquable, & digne d'une consideration singuliere, en disant icy comme il fait quelque fois ailleurs en des occasions de semblable nature, *Cette parole est certaine.* Car cette *parole*, qu'il entend, est sans doute ce qu'il va ajouter de la charge de l'Evesque, & des bonnes qualités, dont il doit estre doüè; & je ne voy nulle apparence de raison dans l'opinion de ceux, qui rap-

portent

portent ceci aux choſes, qu'il venoit de traitter dans les verſets precedens : Il eſt bien vray que ce S. Ecrivain n'a rien couchè dans ſes divines epitres, qui ne ſoit certain, & digne d'eſtre receu avec une entiere foy. Mais cela n'empêche pas qu'ẽtre ces veritès, qui rempliſſent tous ſes écrits, il n'y en ait quelques unes plus importantes & plus neceſſaires que les autres. C'eſt pour les remarquer, qu'il nous donne ces avertiſſemens, afin que nous les receviõs avec une attention & conſideration ſinguliere. Aprés cette grave preface, il entre dans ſon ſujet, & nous montre premierement en general l'excellence du ſaint Miniſtere, en diſant, que *ſi quelqu'un a affection d'eſtre Eveſque, il deſire une œuvre excellente* ; Puis il ſpecifie par le menu les bonnes & louâbles qualitès, qui ſont neceſſaires en la perſonne, qui veut legitimement exercer cette charge; *Mais il faut* (dit-il) *que l'Eveſque ſoit irreprehenſible, mari d'une ſeule femme, vigilant, attrempè, honorable, hoſpitalier*; & ce qu'il ajoûte daus les cinq verſets ſuivans; car ce denombrement des parties requiſes en un vray & legitime Eveſque, s'étend

Chap. III.

Chap. III.

jusques là. Ainsi nous aurons a traitter deux points pour vous donner l'entiere exposition de l'enseignement de l'Apôtre ; premierement de l'excellence de la charge en general ; & puis en deuxiesme lieu des conditions necessaires a un homme, pour y estre receu, & pour s'en acquitter dignement. C'est ce que nous ferons dans cette action, s'il plaist au Seigneur de nous en donner la grace ; expliquant le premier point en premier lieu & puis traittant de l'autre autant que l'heure destinée a ces exercices le permettra ; le sujet comme vous voyés, étant trop grand, & le discours qu'en fait l'Apôtre, trop lõg, pour le pouvoir épuiser tout entier en un si petit espace de temps. *Si quelqu'un* (dit S. Paul) *a affection d'estre Evesque, il desire une œuvre excellente:* Il y a mot pour mot dans l'original, *si qu'elqu'un desire l'Episcopat, ou l'Eveschè il desire une œuvre excellente.* Car comme il dit *l'Apostolat* pour signifier la charge, ou la dignitè d'Apôtre ; *Nous avons receu la grace & l'Apostolat,* (dit-il parlant aux Romains) & ailleurs aux Corinthiens ; *Vous estes le seau de mon Apostolat au Seigneur* : Il dit pareil-

ἐπισκο-πῆς.

Rom. 1. 5.

1. *Cor.* 9. 2.

pareillement *l'episcopat* pour signifier la charge d'Evesque, si bien que le sens de ses paroles est precisément celuy, qu'a traduit nôtre Bible; *Si quelqu'un a affection d'estre Evesque.* I'avouë que l'usage ou pour mieux dire l'abus, & la tyrannie du langage a étrangemēt éloigné ces paroles *d'Evesque* & *d'Episcopat* de leur signification originaire. Car aujourduy on appelle *Evesques*, certains Princes, ou Seigneurs, qui dans la communion du Pape possedent des revenus, & des honneurs mondains, les uns plus grands & les autres moindres (comme vous savés que toutes Baronies, & Duchés ne sont pas pareilles) avec une dignité eminente dans les états, où ils se treuvent, & une certaine forme d'habit magnifique, & un train le plus superbe qu'il leur est possible d'entretenir; & ces dignités se donnent par le Pape, le chef de toute la hierarchie, avec l'agreation, où aprés la nomination des souverains dans les païs desquels sont situées les terres & cités, dont ces Messieurs se disent Evesques & Seigneurs. *L'Evesché*, ou *l'Episcopat* est l'une de ces dignités & prelatures,

Chap. III.

Chap. III.

qu'ils appellét à la veritè *Ecclesiastiques*, & les veulent faire passer pour telles; mais qui en effet sont évidemment mondaines, & seculieres. Du temps de Saint Paul on ignoroit entierement cette sorte de seigneurie, ou principautè; si bien que pour entendre son langage, il faut bannir de vôtre esprit toute l'idée de cette pompe & gloire mondaine, que l'abus & la corruption a attachée au nom *d'Eveschè* & *d'Evesques*; & concevoir les choses, non comme elles sont maintenant dans l'obeïssance du Pape de Rome, mais comme elles étoient au commencement dans l'Eglise de Iesus Christ. Alors on nommoit *Evesque* celuy, qui avoit la conduite d'un des troupeaux du Seigneur pour le paistre par la predication de l'Evangile, par les bons exemples de sa vie & par les soins de sa charitè, non par contrainte mais volontairement; non pour gain deshoneste, mais d'un prompt courage; non comme ayant domination sur les heritages du Seigneur; mais comme leur ministre & serviteur; dans un état humble, & simple, & tres éloignè de la piaffe du siecle. Et au

1. Pierr. 5.2.3. 2. Cor. 4.5.

au lieu que maintenant la grandeur de cette qualitè ne ſouffre pas, qu'il y ait plus d'un Prelat de cet ordre en chaque dioceſe, la primautè dont elle eſt jalouze, n'admettant point de compagnon; au temps de l'Apôtre pluſieurs Eveſques travailloient unaninement dans une même Egliſe, joüiſſant tous d'un même honneur & d'une pareille dignitè; comme nous le liſons expreſſément de l'Egliſe d'Epheſe dans les Actes, & de celle des Philippiens, au commencement de l'epître que Saint Paul leur a addreſſée. Et ces Eveſques étoient les mêmes, que l'on appelloit auſſi alors *Preſtres*, d'un mot Grec, qui veut dire *anciens*, comme il paroiſt par divers lieux & du nouveau Teſtament, & même des plus anciens écrivains du Chriſtianiſme, comme de S. Irenée, & de quelques autres; & leur compagnie ſe nommoit le *presbytere*; c'eſt a dire la compagnie, ou l'aſſemblée des Preſtres; au lieu que les Eveſques de la communion Papale prendroient aujourduy pour une offenſe inſupportable, ſi on diſoit par exemple *le Preſtre de Paris* ou *le preſtre de Lyon*, pour en ſignifier les

Chap. III.

Act. 20. 17. 28. *Phil.* 1. 1.

Chap. III.

Archevesques; & ce seroit bien encore pis, si l'on nommoit simplement *le Prestre de Rome*; ce superbe Monarque, qui avecque trois couronnes sur la teste fait accroire au monde, qu'il est le vray & legitime successeur & imitateur de ces pauvres, mais saints & religieux Pasteurs de la premiere, & plus ancienne Eglise Romaine, qui s'appelloient simplement *prestres*. Assurément l'Apôtre n'eust pas voulu dire d'une prelature de cette forme, *que celuy qui desire d'estre Evesque, desire une bonne œuvre*. Et aujourduy ce desir là ne semble pas fort severe au monde, n'y ayant guere d'hommes mondains, qui n'en soient capables. Car qu'est-ce aujourduy de desirer un Eveschè, sinon desirer d'estre grand riche & honorè dans le monde? tesmoin le serment, que fait assés plaisamment un écrivain de nôtre nation, qui n'est pas des moins mondains, qu'il voudroit de bon cœur avoir le dos chargè de quelque bon Eveschè. Il y a de l'apparence que S. Paul s'il vivoit ne parleroit qu'avec indignatiõ des Chrétiens, qui aspirẽt a une charge ainsi faite, & qu'il diroit d'eux qu'ils desirent un

Rõsard.

piege

piege dangereux, & non une bonne œuvre; Et il ſemble que les Ieſuites mêmes en ayent fait ce jugement, diſant quelque part d'un homme, qui les avoit quittès pour ſe faire Eveſque, *qu'il s'étoit jettè dans la carriere de l'ambition*; & racontant ailleurs, que les premiers fondateurs de leur ſocietè refuſérent l'Epiſcopat, comme une choſe dangereuſe; alleguant que ces titres & degrés de dignitè établis pour le gouvernement de l'Egliſe, & pour marquer les differences des ordres, ſont fort éloignès de leur deſſein. Mais ils n'ont pourtant pas tenu leur courage, n'ayant pas dedaignè ni le chapeau du Cardinalat de Rome, ny la mitre du Patriarchat d'Ethiopie, & des Chrétiens de S. Thomas, quand le Pape leur en a fait preſent, depuis cette premiere ferveur de leur commencement; Le langage de l'Apôtre n'eſt point ſujet a ces remarques, puis qu'il parle de l'épiſcopat des Chrétiens de ſon temps, & non de celuy qu'il plaiſt au Pape de nõmer aujourduy du même nom, bien que la choſe ſoit auſſi differente, que le noir l'eſt du blanc. Cet epiſcopat que S. Paul entend,

Chap. III.

Malf. de vita Loyo L. 2. c. 1. &c. 18.

Chap. III.

entend, ne pouvoit estre l'objet des desirs de l'ambition, ni de l'avarice, puis que c'étoit une charge, qui n'étoit ni honorable, ni lucrative dans le monde; mais penible & laborieuse, & qui exposoit encore tous les jours les personnes a mille perils mortels, n'y ayant point de Chrétiens qui fussent, ni recherchès plus curieusement par les persecuteurs, ni punis plus cruellement, que les Evesques, comme étant les maistres & les conducteurs des autres. Le desir de cette sorte d'épiscopat ne pouvoit que difficilement tomber ailleurs, qu'en une ame genereuse, & vrayement zelée a la gloire de Dieu & au bien de son Eglise. Aussi voyès vous que l'Apôtre ne blâme nullement ceux, qui avoient ce desir là; Il ne les accuse point d'ambition, ni d'avarice, ni d'aucune autre cupiditè charnelle; Au contraire il travaille évidemment a allumer de plus en plus ce noble desir dans leur cœur, en exaltant & magnifiant l'excellence de son objet; *Si quelcun* (dit-il) *a affection d'estre Evesque, il desire une œuvre excellente*, c'est a dire un employ, un ministere, une charge d'une grande excellence,

lence, selon le stile des Ebreux, qui vsent du mot *d'œuvre* en ce sens; pour dire une charge; parce qu'il n'y en a point qui n'ait son œuvre & sa fonction; comme quand l'Apôtre cōmande ailleurs a Timothée *de faire l'œuvre d'Evangeliste*; c'est a dire de s'acquitter fidelement de cette charge, a laquelle Dieu l'avoit appellè, en exerçeant soigneusement toutes les fonctions, *rendant* comme il ajoûte, *son ministere pleinement approuvè*. Ceux de Rome disent, qu'il a appellè l'épiscopat *une œuvre*, pour avertir ceux qui le desirent, que c'est une charge penible, où il faut travailler, & non simplement une dignitè, ou l'on vive a son aise dans l'hōneur & dans l'abondance, sans estre obligè a rien faire. I'avouë que cet advertissement seroit aujourduy fort necessaire parmi eux pour desabuser le monde, a qui la conduite & la vie de leurs Evesques fait croire, que l'épiscopat n'est en effet, qu'une dignitè oisive & pompeuse; dont l'exercice ne consiste en autre chose, qu'a jouïr de dix ou douze mille écus de rente, en les dépensant splendidement, & en tenant bien son rang

Chap. III.

2. Tim. 4. 5.

Estime.

Chap. III.

rang dans le monde; ce qui n'eſt pas au goût de la chair, une œuvre fort penible. En effet comment peut on s'imaginer, que leur epiſcopat oblige ceux, qui en ſont pourveus, a aucune œuvre, puis que leur prattique ordinaire, & même la doctrine expreſſe de quelques uns de leurs Theologiens, nous montre, qu'il n'oblige pas même neceſſairemēt a reſider ſur les lieux, dont on eſt Eveſque? ces Meſſieurs paſſant la pluſpart leur temps dans la Court du Pape, ou en celle des Roys & Princes ſeculiers, ou dans les plus groſſes & plus delicieuſes villes de leurs états? s'en treuvant qui n'ont jamais mis le pied dans leurs dioceſes? & d'autres en grand nombre, qui n'y ont étè qu'une fois pour ne pas perdre l'honneur de la pompe avec laquelle ils y ſont receus. Mais au temps de l'Apôtre, où l'on ne voyoit dans l'épiſcopat autre choſe, que du travail & du peril, ſans nul honneur mondain, & avec peu ou point de revenu; il n'y avoit point ſujet de craindre, qu'aucun euſt quelque ſemblable penſée de cette charge; ſi bien que le nom *d'œuvre*, que S. Paul luy donne, n'eſt

n'est simplement que pour en exprimer la nature, telle que chacun des Chrétiens la concevoit alors, & non pour corriger l'erreur d'aucun, qui en eust une autre opinion. L'œuvre de cette charge sacrée se voyoit assés dans la vie de ceux qui l'exerceoiẽt. C'étoit d'edifier le troupeau, qui leur étoit baillè; en l'instruisant dans la veritè, en le consolant & fortifiant contre les tentations, en conduisant ses assemblées, & les sanctifiant par la priere & par la predication, en veillant sur ses meurs, en censurant les pecheurs, en ramenant les égarès, & retenant chacun dans le devoir par une grave & honeste discipline. Si vous considerès la chose dans la lumiere de la foy Evangelique, c'est adire selon l'esprit & non selon la chair; quelle *œuvre* y a-t-il dans l'état & dans l'Eglise, ou meilleure, ou plus utile, ou plus noble & plus glorieuse, que celle là? Elle s'occupe toute entiere au salut des ames humaines, que Dieu a formées a son image; que Iesus Christ a rachetées par son sang. Quel art & quel employ y a-t-il au monde, qui travaille sur une matiere plus riche ou plus

Chap. III.

plus precieuse ? Elle les veut conduire au ciel, & les former a la bien-heureuse immortalitè, & ne pretēd pas moins, que de les rendre participantes de la nature divine. Quel dessein sauroit-on concevoir plus haut & plus divin ? Les choses où elle agit & dont elle se sert pour parvenir a ce but, c'est la parole de Dieu, la sainte & salutaire veritè, que son Fils Iesus Christ nous a apportée des cieux ; les plus hauts mysteres de sa sapience, que les Anges mêmes admirent ; y a-t-il rien de plus beau, de plus parfait, & de plus sublime? Certainement il faut donc avouër, que l'épiscopat, c'est a dire l'office du Pasteur Chrétien, est comme dit l'Apôtre, *une œuvre bonne & belle & excellente.* D'où il s'ensuit, que l'ame fidele peut legitimement desirer d'y parvenir, & que ce desir là est une affection tres-loüable; n'y ayant rien de plus juste, que de desirer une chose bonne & utile a l'avancement du regne de I. Christ, & a l'edification des hommes. C'est la convoitise pure & sainte, que l'Apôtre recommande aux fideles de Corinthe, *soyez* (dit-il) *convoiteux des dons spirituels;*

καλὸν.

1. Cor. 14. 1.

mais

mais beaucoup plus que vous prophetiſiez. Car ce don de la *prophetie*, qu'il entend, c'eſt a dire la grace de bien expoſer la parole de Dieu, ſe rapporte évidemment au miniſtere de l'Evangile, & en fait partie. Mais ce n'eſt pas aſſés de deſirer une choſe; Avant que d'en entreprendre le deſſein, il faut conſulter ſes moyens & ſes forces, & les meſurer avec ſes deſirs, de peur qu'il ne nous arrive une confuſion ſemblable a celle de cet homme de la parabole Evangelique, qui s'étant mis a bâtir une tour ſans avoir premierement calculè la dépenſe, qu'il falloit faire, ni conſiderè, s'il avoit aſſés de moiens pour y fournir; fut en fin contraint d'abandonner honteuſement l'entrepriſe; ſon imprudence l'expoſant a la riſée de chacun. Si vous n'avés pas les parties neceſſaires a cette grande œuvre, il faut en laiſſer le deſſein a ceux qui en ont le don; & vous appliquer aux choſes proportionnées a vôtre talent, ſuivant l'exemple de la modeſtie du Pſalmiſte, qui *proteſte* que *ſon cœur ne s'eſt point élevè; que ſes yeux ne ſe ſont point hauſſés, & qu'il n'a point cheminè en choſes grandes & merveilleuſes*

Chap. III.

Luc 14. 28. 29 30.

Pſ. 131. 1.

Chap. III.

merveilleuses par dessus sa portée. Si au contraire vous treuvés en vous avec un desir sincere, & une affection pure & desinteressée, je ne diray pas toutes les perfections que cette charge peut remplir, chacune en une haute mesure (car je ne say si les Anges même sont assés parfaits pour toute la grandeur d'un employ si divin) mais bien si vous y treuvés les commencemens, & s'il faut ainsi dire, les êbauches de ces qualitès là a tel point, qu'il y ait sujet d'esperer de pouvoir avecque la benediction de Dieu les polir & perfectionner par le travail, & la diligence; embrassé sce beau dessein a la bonne heure; appliquès vous a l'étude des choses divines; C'est pour vous ayder a vous former dans cette bonne intention, que l'Eglise a ouvert & établi les écoles de la Theologie. Et si Dieu y benit vôtre travail, attendès sa vocation, sans vous y ingerer de vous même, ne doutant point s'il est a propos pour sa gloire & pour vôtre bien, qu'il ne mette au cœur de ses serviteurs de vous appeller a son œuvre. Pour regler & addresser dans cette importante deliberation, & ceux

ceux qui ont affection d'estre Pasteurs, & ceux qui les appellent a cet employ, l'Apôtre en suite nous propose les qualités, qui y sont requises; *Il faut donc* (dit-il) *que l'Evesque soit irreprehensible, mari d'une seule femme, vigilant, attrempè, honorable, hospitalier, propre a enseigner*; & ce qui s'ensuit jusques au verset huitiesme. Remarquès icy d'entrée la differẽce des ministres du Nouveau Testament d'avec ceux de l'ancien, qui viẽt de la nature de ces deux alliances; dõt la premiere étoit charnelle; au lieu que la nôtre est purement spirituelle. C'est pourquoy la sacrificature de celle là étoit attachée a une certaine famille, assavoir a celle d'Aaron, nul ne pouvãt estre receu en cette charge, s'il n'étoit issu de ce sang-là; Au lieu que le ministere de l'Evangile s'étend necessairement a tous les fideles, de quelque nation, tribu, ou famille, qu'ils soyent. Alors le fils succedoit au pere dans cet ordre; Maintenant la chair & le sang n'y fait rien. Tout Chrétien qui a les dons, peut estre appellè & admis a cet employ sacrè; aussi bien les enfans des fideles du peuple, que ceux des Pasteurs

Chap. III.

mêmes. Car encore qu'il ne soit pas necessaire d'estre nay d'un Pasteur pour aspirer au S. Ministere; aussi n'est-il pas defendu d'y appeller ceux qui en sont nais; Pourquoy les exclurroit-on d'un honneur, qui est ouvert a tous les autres? Il semble plûtost, que leur naissance & leur nourriture les convie particulierement a s'y preparer; & que l'on doit tenir pour une grande benediction de Dieu, quand il arrive que les enfans suivent les traces de leurs peres dans ce ministere sacrè. Aussi voyons-nous dans l'histoire ancienne, que l'Eglise d'Antioche ne fit nul scrupule d'établir Domnus dans la chaire de Demetrien son Pere, * qui en avoit étè Evesque; ni long temps depuis celle de Nazianze d'appeller a ce S. ministere Gregoire fils de leur Evesque, † & même dés le vivant de son pere. Mais il paroit encore une autre grand' difference entre le ministere Mosaïque, & le nôtre, c'est que pour celuy-là on ny recevoit d'entre les enfans d'Aaron même, que ceux qui avoyent le corps bien fait, & bien formè; en rejettant tous ceux, qui bien que nais de cette famille, se treuvoyent avoir

* *ep. syn. Ant. apud Euseb. hist l. 7. c 30. Gr. cod. pag. 81.*

† *Greg. Nazia. orat. 19.*

avoir quelque tare, ou imperfection en leurs corps; comme par exemple s'ils étoyent aveugles, borgnes, boiteux, chassieux, bossus, estropiés de pieds, ou des mains, ainsi que nous le lisons dans le Levitique. Cette observation étoit bonne pour un service charnel. Mais quant au ministere Evangelique, qui est un service tout spirituel & celeste, l'Apôtre n'en exclut que les tares & les imperfections de l'ame, & non celles de la chair. Il demande a son Evesque l'integritè non du corps, mais du cœur; nõ de ses membres, mais de ses mœurs. *Il faut* (dit-il) *qu'il soit irreprehensible*. I'avouë que c'est beaucoup; & qu'il faut une grande puretè & honestetè de vie pour meriter ce nom. Mais je soûtiens pourtant, qu'il ne signifie pas une perfection si accomplie, qu'elle exclue entierement tout pechè. Par un homme *irreprehensible*, il ne signifie pas un homme, qui ne puisse estre redarguè devant le tribunal de la loy de Dieu d'aucune faute, quelque legere qu'elle soit, en ses paroles, en ses pensées, ni en ses actions; a qui sa propre conscience ne reproche ny d'avoir commis aucune des choses

Chap. III.

Levi. 21. 17. 18. 20. 21.

Chap. III.

defenduës, ny d'avoir manquè a aucun des devoirs, qui nous sont commandès. Et l'Escriture de Dieu & l'experience commune nous rend assés convaincus qu'il n'y a point d'homme sur la terre, qui soit dans ce haut point de perfection; de sorte que si l'Apôtre ne recevoit au saint ministere que des personnes irreprehensibles en ce sens-là, il est évident que l'Eglise de Iesus Christ demeureroit a jamais sans Evesques & sans Pasteurs icy bas. Puis que le Seigneur y a luy même étably des hõmes, a qui il avoit expressément ordonnè de demãder tous les jours a Dieu le pardõ de leurs pechès, & qui nous protestent eux mêmes, que *nous nous trõpons & que verite n'est point en nous, si nous disons que nous n'avons point de pechè*; il faut confesser de necessitè que S. Paul n'entẽd pas en ce sens. la qualitè *d'irreprehensible*; qu'il requiert icy en un Pasteur. Il entend qu'il soit d'une vie honeste & d'une bonne conscience; d'une conversation louable & exemplaire; que l'on ne puisse luy reprocher justement aucũ scandale, aucune infamie, aucune note ni tache de quelque vice; qu'il n'ait jamais

jamais été condamnè d'aucun crime ni par les tribunaux du monde, ni par les cenſures de l'Egliſe. Car il ne s'arreſte pas icy aux médiſances de l'impietè ou de la calomnie, qui pouſſées de quelque ſecrete haine ou envie ou de la rage de leur propre malignitè, & incitées en outre par les éguillons de Satan, perſecutent ordinairement les plus innocents, & épandent leur venin ſur les plus excellens hommes comme le limaſſon jette ſa bave ſur les plus belles fleurs. Et le fidelle s'en doit ſoigneuſement donner garde dans le jugemẽt, qu'il fait des ſerviteurs de Dieu, pour ne pas ſe laiſſer ſurprendre, ni a la fiertè & a l'audace de la detraction; ni a ſes artifices & a ſes déguiſemens. Qu'il conſidere avecque l'Apôtre ſi la perſonne dont il s'agit, eſt *reprehenſible*, & non ſimplement ſi elle a étè *repriſe*; qu'il regarde comment & par qui elle a étè accuſée, & qu'il diſtingue ſoigneuſement le particulier d'avecque le juge legitime; celuy qui blaſme ſur un bruit, ou ſur un rapport d'avec celuy qui prononce aprés avoir examiné la cauſe, conſiderè les circonſtances, ouï & con-

Chap. III.

Chap. III.

fronte, les parties & les tesmoins. Y procedant ainsi il treuvera, que les plus mal traittés par la médisance ne sont pas toûjours les plus coûpables, & que quelquefois au lieu du blâme qu'elle leur donne, ils meritoient plûtost de la louange; & qu'elle nous debite presque toûjours ses songes & ses conjectures & ses gloses; & non les veritables actiõs & pensées de ceux qu'elle desire. En un mot l'Apôtre veut que l'honneur du Pasteur soit entier, c'est a dire ou qu'il n'ait jamais été attaquè (qui est un bonheur fort rare dans un monde aussi malin & corrompu qu'est celuy, où nous vivons) ou que s'il là étè quelquefois, ç'ait été injustement, & en telle sorte, qu'il se soit maintenu dans l'épreuve & qu'il en ait remportè la victoire devant des juges raisonnables, & soit sorty du creuset de la calomnie, sans flétrissure & sans déchet. Et que cette honorable qualitè d'une vie irreprehensible soit necessaire a un Pasteur; il est évident. Car avec quelle libertè pourra-t-il reprendre les vices, s'il en porte luy même quelque honteuse marque sur luy? Quel poids auront ses censures! quelle

autoritè

autoritè ſes remontrances, ſi chacun luy peut reprocher impunément, qu'il eſt luy même coûpable de ce qu'il reprẽd en autruy? Sa propre conſcience & la crainte ſecrete qu'il aura d'attirer ſur luy quelque juſte confuſion, le rendra ſans doute laſche & negligent en cette partie de ſa charge; & luy fera ſupporter les crimes d'autruy, afin que l'on épargne les ſiens. Pour ne rien dire des riſées, qu'en feront ceux de dehors; qui ne manquent jamais de mettre les ongles dans nos playes, ſur tout quand ils en rencontrent dans la perſonne même de nos Conducteurs: qui doivent ſervir d'exemple a tout le trouneau. Mais l'Apôtre ne ſe contẽte pas d'avoir ainſi touchè en general la bontè & l'innocence de l'Eveſque Chrétien, diſant en un ſeul mot, qu'il doit eſtre *irreprehenſible*; Il deſcend dans le menu de ſes qualitès, en repreſentant une bonne partie, & les nommant chacune en particulier, ſans y obſerver aucun ordre exact & precis; comme auſſi eſt-il clair, que cela n'y étoit pas fort neceſſaire. La premiere de ces conditions, qu'il requiert en luy, eſt *qu'il ſoit mari*

Chap. III.

Chap. III

d'une seule femme. Il commence par l'état de sa vie propre,& par la condition, où il la passe. Il ne depend pas de nous en quelle famille, de quels peres & de quelles meres nous naissons, ni de quelle fasson nous avons étè nourris durant nôtre enfance, & en suite pendant tout le temps que nous sommes sous la puissance d'autruy. Mais le mariage est la plus volōtaire de toutes nos actions. Nous le choisissons;nous ne le rencontrons pas: C'est un ouvrage de nôtre conseil, & un fruit de nos inclinations & dispositions; qui porte par consequent une plus expresse & plus convainquante marque de nos mœurs. C'est pourquoy l'Apôtre y a jettè les yeux, avant que de considerer aucune autre chose; Il regarde d'abord comment un homme a disposè de soy même, avant que de voir comment il s'est conduit envers les autres. S'il s'est mariè legitimement selon la regle de l'Evangile, & de l'honestetè naturelle, il n'a rien a luy dire. Au contraire cette conduite dans la chose la plus importante de la vie,l'asseurant de sa prudence, de son honestetè, & de sa pudeur, luy

luy recommande l'homme, comme propre a la charge d'Evesque; tout de même qu'il prend encore cy aprés l'honeste gouvernement de sa famille, & de ses enfans, pour une bonne & louable marque. Car en effet se ranger a cette forme de vie dãs la societè d'une personne, a qui vous donniès toute vòtre affection, & partagiès avec elle tous vos soins & toutes vos affaires, établissant ensemble comme un petit état, où pensant de bonne heure a l'avenir vous éleviès les enfans qui y naissent, a la vertu, & a l'honestetè pour le support de vôtre vieillesse, & pour le service de vôtre commune patrie; cela dis-je, est le témoignage d'un bõ cœur, d'un sens meur, & d'une ame douce, humaine & modeste; Et au contraire demeurer seul sans songer a la posteritè, dans le desordre de ses convoitises, les épendant çà & là sans les arrester a quelque objet legitime, est une marque ou de foiblesse, ou de libertinage, ou enfin de brutalitè. I'excepte seulement de ce rang, ceux a qui l'amour du royaume des cieux, & le desir de servir Dieu avecque moins d'embarras a fait prefe-

Chap. III.

1. Tim. 3.4.5.

rer

Chap. III.

rer un celibat pur & chaste & religieux a la condition du mariage. Hors cette seule raison, l'humeur qui a de l'aversion pour le mariage, doit estre a bon droit suspecte ou de débauche, ou de faineantise, ou d'orgueil; & est tres-dangereuse dans les états, & dans l'Eglise, dont le mariage est la pepiniere, & le support & l'entretien. Mais si un homme a soüillé & profané le mariage, se treuvant lié avec plus d'une femme; l'Apôtre l'exclut du S. ministere, & certes avecque raison. Car outre que cette pluralité de femmes est directement contraire a l'Evangile; elle montre encore évidemment sa lubricité & son incontinence, & nous doit rendre la pureté de sa vie suspecte pour l'avenir. Ioint que devant selon le devoir de sa charge prescher contre cette vilenie, & censurer ceux qui la commettent; s'il en est luy-même coûpable; comment s'en pourra-t-il acquiter? Ceux de la communion Romaine ne veulent pas, que nous entendions ainsi les paroles de l'Apôtre; comme s'il excluoit de l'honneur de cette charge un homme qui auroit deux, ou trois femmes

mes vivantes. Fuſt-il jamais rien de plus injuſte? Car je vous prie recevoir a l'épiſcopat *le mari d'une ſeule femme* eſt-ce pas clairemẽt en exclurre celuy qui *eſt mari de plus d'une fẽme*? Et eſtre mari de plus d'une fẽme, n'eſt-ce pas en avoir plus d'une vivante? Car un homme n'eſt plus mari de ſa femme, quand une fois elle eſt morte. Mais ils diſent, que l'ordonnãce de l'Apôtre euſt été vaine & ſuperfluë, ſi elle avoit le ſens, où nous la prenons; parce qu'en ce temps là il ne ſe faiſoit plus de ſemblables mariages d'un homme avec pluſieurs femmes, ni dans l'Aſie, où il addreſſoit cette lettre, ni dans les autres provinces de l'empire Romain, ſoit entre les Iuifs, ſoit entre les Grecs. A cela je répons, qu'ils s'abuſent lourdement. Car pour les Iuifs, S. Iuſtin qui vivoit plus de ſoixante ans aprés la mort de l'Apôtre, diſputant a Epheſe contre un Iuif, nommè Tryphon, luy fait expreſſément ce reproche; *Vos Rabbins* (dit-il) *vous permettent juſques a maintenant d'avoir chacun quatre, ou cinq femmes*; & plus bas encore il teſmoigne que leur coûtume étoit de contracter divers mariages en chacun

Chap. III.

Eſtius ſur ce lieu.

Iuſtin contre Tryph.

Chap. III.

chacun des lieux, où ils s'arrétoyent. Et quát aux Grecs & aux autres Payés, nous ne lisons point qu'on leur ait jamais defendu de faire ce qui leur étoit permis anciennemét d'avoir deux femmes a la fois, bien que l'usage n'en fust pas connu entre les Romains. Mais il y avoit encore une autre espece de polygamie fort ordinaire non seulement entre les Grecs, & les Iuifs, mais aussi entre les Romains; qui arrivoit toutes les fois qu'un homme, qui avoit repudiè sa femme pour autre cause que pour l'adultere, (comme cela se faisoit tous les jours parmi toutes ces nations) en épousoit une autre incontinét aprés, ou quoy qu'il en soit, du vivant de la repudiée. Car un tel homme n'étoit pas mari d'une seule femme; mais de deux; puis qu'outre celle, qu'il avoit chez luy, il étoit aussi le vray mari de l'autre qu'il en avoit chassée par le divorce; selon la definition de nôtre Seigneur, *que quiconque repudiera sa femme, sinon pour cause de paillardise, & se mariera a une autre, commet adultere.* L'Eglise donc se formant alors de personnes qui sortoiét du milieu des Iuifs, ou des Payens, où

Matth. 19.9.

ces

ces abus étoient ordinaires; il n'eſt pas poſſible, qu'il ne ſe treuvaſt entre les Chrétiens, pluſieurs hõmes qui étoyent maris de deux femmes. Mais les adverſaires repliquent, que ces perſonnes-là entrant dans l'Egliſe, ne retenoient qu'une de ces femmes, & congedioient les autres; parce qu'autrement ils n'euſſent pas etè receus au batteſme. Ie l'avouë, mais tant y a que celles de leurs femmes, qu'ils laiſſoient, vivant encore, & quelques unes même de cette nature recevant de l'homme, a qui elles avoient étè, leur entretien pour ſe soûtenir, & même ſi elles étoient Chrétiennes, pour elever les enfans, qu'elles avoyent eus de luy; il eſt clair qu'il ne pouvoit paſſer pour le mari d'une ſeule femme, juſques a ce que la mort les eût retirès du monde. C'étoit encore pis de ceux, qui ayant repudiè leur premieres femmes, & en ayant épousè d'autres, ſe faiſoient puis aprés Chrétiens. Car n'étant pas en leur puiſſance de reprendre les premieres, qui étoyent leurs legitimes femmes, & qui peut-eſtre, s'étoyent auſſi remariées ailleurs de leur côtè; l'Egliſe n'y pouvant donner ordre,

étoit

Chap. III.

étoit contrainte d'approuver & de supporter le deuxiesme mariage, qui n'étoit pourtát pas au fonds le vray & legitime; si bien que quant a ceux-là, nul ne peut dire qu'ils ne fussent maris, que d'une seule femme. D'où vous voyès combien est vaine l'objection de nos adversaires, puis qu'il y pouvoit avoir alors & y avoit sans doute en effet, quelques hommes, qui étoient maris de deux femmes. Outre que c'étoit une honteuse marque de leur incontinẽce, ou de leur legeretè, qui les rendoit evidemment incapables d'exercer une charge si grave & si honorable, qu'est celle d'Evesque, j'estime que la prudence de l'Apôtre les en a encore exclus pour une autre raison; assavoir a cause du bruit & du scandale, que ce demeslè causoit vray semblablement, quand un homme Chretiẽ venoit a rompre pour sa religion avec une femme, qui avoit vescu jusques-là avecque luy comme avec son mari. Quel sujet de risée n'eussent point eu les Iuifs & les Payẽs, s'ils eussent veu des personnes ainsi diffamées, & scandalisées avoir entre les Chrétiens la place & la dignitè des condu-

conducteurs de leurs Egliſes ? Et quels vacarmes n'euſſent-ils point fait, s'ils euſſent veu deux ou trois femmes ſe battre pour un Eveſque, & plaider cõme cela pouvoit arriver; devant leurs tribunaux a qui l'auroit ? Ainſi vous voyès que tant s'en faut que cette ordonnance de l'Apôtre ſoit vaine ou ſuperflue (comme ceux de Rome le pretendent ſans raiſon) qu'au contraire elle étoit alors tres neceſſaire & pleine d'une profonde ſageſſe pour l'honeur du miniſtere de l'Evangile. Mais ils ne feignent ces abſurditez pretenduës, que pour détourner le coup mortel, que cette parole de l'Apôtre donne a la loy de leur Pape, qui oblige au celibat non ſeulement les Eveſques, mais auſſi tous les *ordres ſacrez* (qu'il appellent) c'eſt a dire les *Preſtres*, les *Diacres*, & les *Sous-diacres*. *Il faut* (dit l'Apôtre) *que l'Eveſque ſoit mari d'une ſeule femme*. Selon luy un homme peut donc eſtre Eveſque, & eſtre mariè; étant clair que celuy qui eſt mari d'une ſeule femme, n'eſt pas dans le celibat. Comment s accorde cela avecque la tradition Papale ? Et quel ſens peuvent-ils donner a

Chap. III.

ces

Chap. III.

ces paroles; qui soit compatible avecque leur abus? Voicy comment ils les interpretent, & je vous prie de le bien remarquer. Quand S. Paul dit que *l'Evesque soit mari d'une seule femme*, c'est autant (si vous les en croyez) que s'il disoit; *si l'Evesque est mariè, lors que l'on l'élit, que ce soit a une seule femme, avec laquelle des-lors il doit vivre, comme avec une sœur; ou s'il se trouve veuf, il faut qu'il n'en ait épousè qu'une.* Est ce là interpreter l'Apôtre. N'est-ce pas luy faire dire tout ce qu'il vous plaist, sans avoir aucun égard a ce qu'il dit luy-même. Il dit *que l'Evesque soit mari d'une seule femme.* Ces Messieurs luy font dire, qu'il est *ou veuf d'une seule femme, ou mariè presentement avec elle*; comme si estre le mari d'une femme signifioit en estre veuf. S. Paul dit qu'il faut qu'un Evesque soit *mari d'une seule femme.* Et ces Messieurs luy font dire, que s'il est veuf, il ne faut pas qu'il ait jamais étè mari d'aucune autre femme, que de celle dont il est presentement veuf; & s'il est presentement mariè avec elle, qu'*il faut qu'il vive desormais avec elle, comme avec une sœur*; c'est a dire qu'il faut qu'il ne

L'Evesque de Vence en sa paraphrase sur ce lieu.

soit

plus son mari, choses dont S. Paul ne dit pas un mot. Il dit qu'il faut que *l'Evesque soit mari d'une seule femme.* Il ne dit point qu'il faille ni que desormais il ne soit plus son mari, mais son frere; ni qu'avant que de l'avoir épousée, il ne fust pas veuf d'une autre. Il ne dit rien ni de ce qui a precedè ce mariage de l'Evesque, ni de ce qui suivra son ordination. Il ordonne seulement qu'il soit mari d'une seule femme; Tout le reste est de la loy du Pape; Il n'est pas de l'ordonnance de S. Paul. Ainsi l'Evesque qui est mariè ne choque nullement la loy de l'Apôtre, pourveu qu'il n'ait qu'une femme. S'il en a deux, il peche, & nous en sommes d'accord. Il en est autrement de la loy du Pape, qui exclut & de l'episcopat & generalemét de la clericature premierement tout homme qui aprés la mort de sa premiere femme contracte un second mariage; & en deuxiesme lieu tout homme, qui ne renonce pas au droit & a l'usage du mariage; tenant que le mariage est incompatible avecque les ordres. D'où vient une loy si bizarre? si contraire aux droits, & a l'usage de tous les

 ministres

Chap. III.

ministres de Dieu sous le Vieux Testamét? si elle est particuliere au Nouveau; comment S. Paul s'est-il oubliè de l'ordonner en ce lieu, où il traitte du mariage de l'Evesque? Comment n'a-t-il dit ce que luy font dire ces charitables Paraphrastes de Rome? Que n'a-t-il dit au moins quelque chose, qui s'y peust accommoder? Pourquoy s'en est il expliquè tout au rebours, donnant simplement l'épiscopat *au mari d'vne seule femme*; au lieu que le Pape ne le donne qu'a celuy, dont la femme est ou morte, ou religieuse; c'est à dire qu'a celuy a qui ou la mort, ou le vœu a ôtè sa femme, & qui par consequent & a vray dire n'en est plus le mari? Mais outre que cette loy du celibat des ministres de l'Eglise ne se treuue nulle part dans les livres du Nouveau Testament, c'est a dire dans l'unique regle du Christianisme; elle ne paroit non plus dans aucun des vrays écrits de ses trois premiers siecles; bien qu'il nous en reste un bon nombre. Que dis-je qu'elle n'y paroit point? Il s'y treuve mêmes diverses marques du contraire. Car nous lisons dans l'Evangile, [a] que S. Pierre étoit

a *Matth.* 8.14. *Marc* 1.30. *Luc* 4. 38.

étoit mariè ; mais nous n'y liſons point, que ſa femme ſe fuſt faite religieuſe. Et nous liſons dans les écrits des plus anciens Peres, [b] que la plus grand' part des autres Apôtres étoient auſſi mariés ſemblablement ; ce que S. Paul confirme evidemment, quand diſputant du droit qu'il avoit, & dont il n'uſoit pas, de charger les Egliſes de l'entretien de ſa perſonne & de ſa famille ; [c] *N'avons nous pas* (dit-il) *la puiſſance de mener avecque nous une ſœur femme, ainſi auſſi que les autres Apôtres, & les freres du Seigneur, & Cephas?* Nous liſons auſſi dans les premiers Peres que Nicolas, l'un des ſept premiers diacres, [d] étoit mariè, [e] S. Polycarpe, diſciple de l'Apôtre S. Iean, fait mention d'un certain Valens, Preſtre, & de ſa femme ; [f] & S. Irenée parle expreſſémẽt de la femme d'un Diacre d'Aſie. [g] Tertullien Preſtre de l'Egliſe de Carthage, au commencement du troiſieſme ſiecle étoit ſi bien mariè, qu'il a même laiſsè des livres, qu'il eſcrit a ſa femme, [h] & que nous avons encore aujourduy ; & Cecile Preſtre de la même Egliſe, recommanda a l'heure de ſa mort ſa femme & ſes en-

Chap. III.

b *Ignat. ep. ad Philadelphiũ.*

c 1. *Cor.* 9. 5.

d *Act.* 6. 5.

e *Iren. l.* 1. *c.* 27. *Tertull. de Praeſcript. c.* 46. *Clem. Alex. Stom. l.* 3.

f *Polyc. epiſt. ad Philip. p.* 22.

g *Iren. l.* 1. *c.* 9

h *Tertull. l. ad Vxor* 1. & 2.

fans a S. Cyprien, [i] qu'il avoit converty du Paganiſme a la foy de l'Evangile; & dans S. Cyprien vn Eveſque de ce temps là nõmè Caldonius luy écrivant fait mentiõ d'un Preſtre homme Fœlix & de Victoire ſa femme; [k] & S. Cyprien raconte luy-même; qu'un Novatus [l] Preſtre de ſon Egliſe, avoit donnè un coup de pied a ſa femme, qui étoit enceinte. Denys Eveſque d'Alexandrie, parle [m] de ſes enfans, & il avoit écrit un livre a Timothée ſon Fils, [n] & il rapporte, ailleurs qu'un Chæremon, Eveſque d'une ville d'Egypte, nommée Nil, s'en eſtoit fuy avec ſa femme dans le deſert au temps de la perſecution. [o] Euſebe racontant le martyre de Phileus, Eveſque de Thmuis dans le même païs, fait expreſſément mention de ſa femme & de ſes enfans. [p] Environ le temps de Denys d'Alexandrie vivoit auſſi Demetrien, Eveſque d'Antioche pere de Domnus & par conſequent mariè; dont nous avons parlè cy devãt. [q] Il y a plus; L'hiſtoire Eccleſiaſtique témoigne que Pinytus, Eveſque d'une ville de Candie, ayant voulu obliger les miniſtres

Chap. III.

i *Pontius en la vie de S. Cypr. dont il étoit Diacre.*

k *Cypr. ep. 18.*

l *Cypr. ep. 49. pag. 70.*

m *dans Euſebe Hiſt. l. 6. c. 40. gr. eod. p. 67. b.*

n *dans Euſeb. Hiſt. l. 7 c. 26. eod. gr. p. 79.*

o *dans Euſeb. Hiſt. l. 6. c. 42. gr. eod. p. 69. a.*

p *Euſeb. Hiſt. l. 8. c. 9. edit. gr. p. 86. 6.*

q *Euſeb. Hiſt. l. 7. c. 30.*

ministres de son Eglise au celibat; [1] Denys Evesque de Corinthe, l'un des plus grands hommes de ce temps-là, s'y opposa, & l'avertit par une lettre qu'il luy escrivit expressément sur ce sujet, de ne point charger ses freres de ce pesant joug d'une continence forcée. Ie laisse-là ce qui se pourroit dire des temps, qui ont suivi le troisiesme siecle; & me contenteray de remarquer que hors la seule obeyssance du Pape, sa loy du celibat n'a été ni n'est encore aujourduy en usage dans aucune autre communion de Chrétiens ; le mariage des prestres ayant toûjours été & étant encore maintenant en usage dans les Eglises des Grecs, des Russiés, des Moscovites, des Armeniens, des Iacobites, des Ethiopiens, & des Indiens, que l'on nomme de S. Thomas. Dans la communion Romaine même il y a eu des debats sanglans jusques aux derniers siecles pour y établir ce joug tyrannique ; contraire a la parole & a l'institution de Dieu & aux sentimens de la droite raison; outrageux a l'honneur du mariage , ennemi de la pureté & chasteté, cause d'une infinité de vilenies

Chap. III.

[1] *Den. de Corint. dans Euséb. Hist. l. 4. c. 23. edit. Gr. p. 41. b.*

Chap. II.

& de ſcandales, ſi publics & ſi honteux, que diverſes perſonnes de ce party-la des plus eſtimès & des plus celebres en ont gemi, & ont deſirè que l'abus fuſt reformè ; juſques au Pape Pie ſecond, qui diſoit que s'il avoit eu des raiſons *d'ôter le mariage aux Preſtres, il y en avoit de bien plus grandes de le leur rendre.* Et en effet la plus part des Princes & des Etats de la communion du Pape luy en firent la demande avant & durant le concile de Trente ; le tout inutilement ; la vanitè de ce ſiege ſuperbe ayant craint s'il relaſchoit quelque choſe, que d'un côtè l'on n'en concluſt, qu'il auroit donc auſſi peu ſe tromper au reſte; & de l'autre que les affections legitimes, que le mariage donne aux hommes pour leurs femmes, pour leurs enfans, & pour les pais & les états, où ils vivent, ne vinſſent a affoiblir l'a veugle & independente paſſion, qu'il veut que ſes ſujets & ſes eſclaves ayent pour ſa puiſſance & pour ſa gloire. C'eſt cet intereſt, qui eſt la veritable cauſe de ſon opiniatretè a retenir cet abus ; & les autres choſes que ſes ſuppots mettent en avant, n'en ſont que de faux & vains

pretextes,

pretextes, forgès a plaiſir par ſes advocats, pour colorer une cauſe ſi injuſte & ſi honteuſe au fonds. Mais je voy, chers Freres, que l'heure qui s'eſt écoulée, m'oblige a finir; aprés vour avoir exhortès a jouïr du S. miniſtere, que le Seigneur a étably au milieu de vous. Que ceux d'entre vous, qui en ont les dons en ayent auſſi le deſir. Ie ſay que la charge eſt grande, & je ne voudrois pas conſeiller a aucun de s'y engager legerement. Mais auſſi ne vous puis-je taire, que vous devés bien prendre garde de ne pas trahir les dons de Dieu, ni fruſtrer ſa liberalité de ſon deſſein, ni priver l'Egliſe du fruit, que vous luy en devès. Il eſt bien a craindre que la modeſtie de la pluſpart de ceux, qui nous alleguent leur foibleſſe & la difficultè du miniſtere, ne ſoit qu'une fauſſe & trompeuſe couverture ou de leur dédain, ou de leur laſchetè. C'eſt a Dieu que vous avez affaire; & vous ne ſauriez le tromper. Il faudra un jour luy rendre conte des talens qu'il vous a baillès; & dire ſincerement pourquoy vous ne les avès pas employès; pourquoy vous avez laiſſè perdre les occa-

Chap. III.

Chap. III.

sions, qu'il vous en presentoit; pourquoy vous avez même rejettè sa voix, qui vous y appelloit; vous a embrasser le ministere de son Evangile; vous a exercer la charge d'Ancien dans son Eglise; vous a rendre a son sanctuaire quelque autre service, dōt il vous avoit fait capable. Là toutes ces belles excuses, dont vous nous payès maintenant, ne vous serviront nō plus que les fueilles de figuier autresfois a nos premiers peres. Là toute la honte de vos petites pensées, ou lâches, ou ingrates, paroitra clairemēt dans la lumiere de Dieu. Et vous savez quelle sera la condamnation de ceux, qui auront enfouï les talēs du Maistre. I'ay horreur de vous le dire. Dieu vueille que vous ayès encore plus de peur d'y tomber, & nous fasse a tous la grace de quelque naissance, condition, ou age que nous soyons, de n'estimer rien plus honorable ni plus glorieux, ni plus utile, ni plus necessaire que son service, de n'avoir rien plus cher ni plus presè, ni plus precieux; de le desirer ardemment, de l'embrasser respectueusement, de nous y employer tout entiers fidelement, cultivant chacun

Chap. III.

cun ſes preſens, & les rapportant reli-gieuſement a ſa gloire & a l'edifica-tion de ſon peuple en Ieſus Chriſt le grand Paſteur des brebis & l'Eveſque de nos ames, qui s'eſt donnè ſoy-mê-me pour nous, & a voulu ſouffrir la mort de la croix pour nous acquerir la vie celeſte. A luy avecque le Pere & le S. Eprit, vray & ſeul Dieu benit a jamais, ſoit honneur, & louange & gloire aux ſiecles des ſiecles. AMEN.

Heb. 13. 20.
1. Pierr. 2. 25.

SERMON

SERMON DIXNEVVIESME.*

Prononcè a Charenton le 5. Novèb. 1656.

I. TIMOTH. Chap. III. ℣. 2.3.4.5.6.7.

Il faut donc que l'Evesque soit irreprehensible, mari d'une seule femme, vigilant, attrempè, honorable, hospitalier, propre a enseigner.

Non point addonnè au vin, non batteur, non convoiteux de gain deshonestè, mais benin, non querelleux, non avaricieux.

Conduisant honestement sa propre maison, ayant ses enfans sujets en toute reverence.

(Car si quelcun ne sait conduire sa propre maison; comment pourra-t-il gouverner l'Eglise de Dieu ?)

Non point nouvel apprenti; de peur qu'étant enflè d'orgueil il ne tombe en la condamnation du calomniateur.

Il faut aussi qu'il ait bon témoignage de ceux de dehors, afin quil ne tombe en reproche, & au piege du Diable.

CHERS FERES; Si la charge des Pasteurs de l'Eglise est honorable, on ne peut nier qu'elle ne soit tres-penible; & si l'Apôtre disoit ci devant, que c'est une œuvre excellente; aussi pouvons nous

nous bien dire maintenant, que c'eſt une œuvre difficile. Elle conduit des hommes; la plus reveſche & la moins obeïſſante de toutes les creatures; Elle les conduit au ciel & a l'éternitè par la voye de l'humilitè, de la ſanctification, & des bonnes œuvres, toutes choſes contraires a leurs inclinations naturelles. Elle les conduit par la ſeule perſuaſion, ſans force, ſans contrainte, ſans autre autoritè, que celle que luy donne la veritè, la raiſon, & la charitè. Le Paſteur eſt reſponſable du ſalut de ſes brebis. Dieu luy redemandera le ſang de celles, a qui ou ſa negligence, ou quelque mauvais exemple en ſes meurs aura donnè occaſion de ſe degoûter de l'Evangile, & de prêter l'aureille ou a l'erreur, ou au vice. Auſſi liſons nous dans l'hiſtoire de l'Egliſe ancienne, qu'avant que le luxe, & l'ambition euſſent gâtè & la charge & les hommes, il falloit forcer les fideles a entreprendre ce miniſtere, que chacun craignoit, comme un fardeau trop peſant pour ſes épaules. Ceux-là même qui avoient le plus de dons, épouvantès de ces difficultès ſe cachoient, quand ils s'apper-

Chap. III.

cevoient,

Chap. *III.* cevoient, que l'on jettoit les yeux sur eux; & on s'est veu quelquefois reduit a mettre les mains sur eux, a les saisir & arrester dans les saintes assemblées, jusques a ce qu'accablés par le consentement, par les desirs & par les prieres de tout un peuple, & veincus par cette douce & glorieuse violence, ils souffrissent enfin, qu'on les consacrast a cette charge. S'il y avoit de l'excès dans leur timiditè, tout Chrétien étant obligè de suivre non son propre jugement, mais la vocation de Dieu; au moins est il bien certain, que cet excés étoit excusable, & que la charge & l'importance de ce saint ministere est si grande, que d'un côtè nul ne doit l'accepter qu'en tremblant, & de l'autre, que nul ny doit estre appellè, qui n'ait autant que le souffre l'infirmitè de nôtre nature, les parties requises pour s'en bié acquiter. Cette election est l'affaire de toute l'Eglise la plus importante. C'est d'elle que dépend le bonheur & le malheur des troupeaux. Elle y met ou la paix ou l'ordre, & la prosperitè, ou le trouble & la confusion & la ruïne; selon qu'elle a étè bien ou mal faite.

Le

Le S. Apôtre qui connoiſſoit parfaitement combien les ſuites en ſont longues, & inévitables, a pris le ſoin d'y pourvoir fort exactement. Car outre ce qu'il en touche çà & là incidemment dans ſes épitres, lors que ſur diverſes occaſions il parle des qualitès ou des fonctions des Miniſtres de l'Evangile; il a traitè ce ſujet expreſſément & a deſſein en deux lieux, dans l'épitre a Tite, & en celle-cy; Nous commenceaſmes l'expoſition de ce qu'il en dit ici, dans nôtre derniere action ſur cette épitre, où nous conſideraſmes l'entrée de ſon diſcours, & les premieres des conditions qu'il demande en la perſonne de celuy qui doit eſtre Eveſque, ou Paſteur d'une Egliſe Chrétienne; Qu'il faut qu'il *ſoit irreprehenſible, & mari d'une ſeule femme*. Maintenant nous aurons a examiner le reſte de la leçon que nous donne l'Apôtre; où il nous propoſe les autres bonnes qualitès, qu'il juge neceſſaires a un Eveſque. Car encore qu'il les ait toutes ſommairement compriſes en un ſeul mot, en diſant, qu'il *ſoit irreprehenſible*; neantmoins pour nous les faire mieux entendre, & ne laiſſer aucune

Chap. III.

Chap. III.

cune confusion dans nos esprits, il touche distinctement, & comme l'on dit, en detail chacune de ces bonnes conditions requises en un Evesque; Les unes regardent les vertus, dont il doit estre doüè; qu'*il soit vigilant, attrempè, honorable, hospitalier, propre a enseigner, benin*; les autres se rapportent aux vices, dont il doit estre exempt; qu'il ne soit point *addonnè au vin, ni batteur, ni convoiteux de gain deshoneste, ni querelleux, ni avaricieux.* Et derechef les unes regardent la conduite de sa propre personne, comme la plus part de celles, que nous venons de nommer; les autres celle de sa famille; que ce soit un homme *qui conduise honestement sa propre maison, ayant ses enfans sujets en toute reverence*; dont en passant il ajoûte cette raison; *Car si quelqu'un ne sait pas conduire sa propre maison; comment pourra-t-il gouverner l'Eglise de Dieu?* Les autres enfin regardent son état, & sa conversation, ou dans l'Eglise, ou avec ceux qui sont hors de l'Eglise. Pour le premier, il ne veut pas, qu'il y soit novice, c'est a dire nouvellement converty au Christianisme; *Que ce ne soit pas un nouvel*

vel appreuti, (dit-il) *de peur qu'étant enfle d'orgueil, il ne tombe en la condamnation du Diable.* Pour le second, il veut qu'il ait tellement vescu, qu'il ait *aussi bon têmoignage de ceux de dehors, afin qu'il ne tombe en reproche, & au piege du Diable.* C'est la distinction que l'on peut remarquer entre les qualités que S. Paul requiert en un Evesque; Mais sans nous y arrester scrupuleusement, nous les considererons simplement l'une aprés l'autre, s'il plaist au Seigneur, dans l'ordre qu'elles nous sont icy representées. L'Apôtre dit donc premierement, qu'il faut que l'Evesque, *soit vigilant, attrempè, honorable, hospitalier, propre a enseigner.* La premiere de ces cinq paroles signifie dans le langage de l'Apôtre, ou *sobre* ou *vigilant*; comme en effet il est difficile d'avoir l'une de ces qualitès sans l'autre; la gourmandise & ses excés, & la quantitè de viandes, dont elle charge l'estomac, & les fumées qu'elle eleve dans le cerveau, & les humeurs qu'elle repand sur les nerfs, & dans le reste du corps, rendant l'homme pesant & massif, & assoupi, & mal propre a la pensée & a l'action. L'une & l'autre de ces deux

Chap. III.

νηφά-λιος.

Chap. III.

deux vertus, c'est a dire & la sobrietè & la vigilance, étant donc necessaire au serviteur de Dieu; l'on peut sans peril interpreter ce que dit ici l'Apôtre en l'une, ou en l'autre sorte, pour signifier qu'il faut que l'Evesque soit ou sobre, ou vigilant; mais en telle sorte que l'on admette l'un de ces sens sans exclurre l'autre. Il veut que l'Evesque soit reglè dans son vivre; qu'il ne prenne pas plus de viande que la necessitè de son corps en demande pour sa nourriture & pour sa santè; conservant par ce moyen son esprit dans la libertè, dont il a besoin pour agir. Et cette vigilance ne consiste pas simplement a ne dormir qu'autāt que la nature en a besoin; mais c'est avoir aussi l'esprit ouvert, & éveillè, attentif aux occasions pour les observer & les embrasser dés qu'elles se presentent; sans que jamais vous vous en treuviez surpris a dépourveu. C'est songer nuit & jour a la tâche de vôtre employ; & vous tenir incessamment sur vos gardes, pour n'y rien negliger. Vous jugès assez combien cette partie est necessaire au serviteur de Dieu, qui gouverne tout un troupeau, où il y a incessamment

ceſſamment diverſes infirmitès au dedans, de grands ennemis au dehors, mille dangers, & mille morts a craindre. Il n'y a point de conduite ou la vigilance ne ſoit requiſe. Vous ſavés ce que dit Iacob du ſoin de ſon bêtail, qu'il faiſoit fuir le ſommeil de ſes yeux, & l'expoſoit le jour au hâle & la nuit a la gelée, & S. Luc rapporte que les bergers de Bethlehem, *couchoient aux chãps, gardans les veilles de la nuit ſur leurs troupeaux*. Mais ceux qui ont le gouvernement d'un état ou d'une armée, ſont encore beaucoup plus obligès a veiller; d'où vient la parole du plus ancien des auteurs Grecs, preſque paſſée en proverbe entre ceux de ſa nation, qu'il ne faut pas que les perſonnes de cette qualitè dorment la nuit toute entiere. Autant donc que le troupeau myſtique du Seigneur; & ſon état divin & celeſte eſt plus excellent & plus important, que toutes les bergeries & republiques ou monarchies de la terre; autant eſt-il raiſonnable, que l'Eveſque ſoit plus vigilant, que les Bergers, & les Princes, & les Capitaines du monde. Ce même Paul qui leur en donne ici l'ordre dans

Chap. III.

Gen. 31. 41.

Luc 2. 8.

Homere

Chap. III. cette epître, leur en a representè un parfait exemple en sa conduire ; qu'il proposoit autrefois aux Evesques d'Ephese qui en avoient étè les tesmoins pour l'imiter; *Veillés* (leur disoit ce saint homme) *ayant souvenance, comme par l'espace de trois ans, nuit & jour, je n'ay cessé avecque larmes d'admonester un chacũ.* Mais outre la vigilance, il veut que l'Evesque *soit attrempè.* Les uns entendent qu'il soit d'un esprit meur, & rassis; sage & posè ; non extravagant, & ecervelè. Les autres le rapportent a sa conversation, qu'il soit moderè en toute sa vie, se gardant des excés du luxe, où la vanitè, & la voluptè emportẽt la plusspart des autres hommes ; qu'il n'y ait rien dans ses habits, dans son train, dans ses meubles, qui ne soit reglè, a une honeste modestie. Comme la parole Grecque signifie indifferemment l'une ou l'autre de ces deux choses ; javouë qu'on la peut aussi interpreter en toutes ces deux fassons; étant évident que l'une & l'autre de ces deux qualitès est nõ seulement digne d'un Ministre de Iesus Christ ; mais qu'elle luy est même entierement necessaire. L'Apôtre ajoûte, qu'il

Act. 20. 31.

σώφρων.

qu'il soit *honorable* ou *honeste* : employãt ici un nom, qui signifie a peu prés en sa langue ce que nous appellons *un honeste homme* en la nôtre, celuy dont la personne & l'action & la parole est toute dans l'honesteté, & dans la bien-seance, sans qu'il y paroisse rien qui sente ou l'orgueil, ou la legereté, & l'indiscretion. Car bien que cette forme appartienne propremẽt au dehors de l'homme plûtost, qu'a son interieur, elle ne laisse pourtant pas d'estre fort utile a un Pasteur, pour luy gagner le cœur de ceux qu'il pratique, & les attirer a ouïr la parole de Dieu avecque respect ; la rusticité & l'indifference, & la negligence des choses, en quoy consiste la bien-seance, & l'honesteté, rebutant les hommes dés l'abord, & leur donnãt de mauvais prejugés de nous & de nos sentimens. Il veut en suite que l'Evesque soit *hospitalier*. L'usage des hôteleries pour recevoir les étrangers n'étant pas au temps de S. Paul si commun, ni si bien établi dans les provinces de l'Europe, qu'il est a present, la pluspart des honestes gens, quand ils étoient obligés de voyager, logeoiẽt chez leurs

 parens,

Chap. III.

parens, ou chez leurs amis, s'ils en avoient dans les lieux, où ils passoiẽt; & des familles dont la demeure étoit d'ailleurs fort éloignée l'une de l'autre, entretenoient pour cet effet, un droit d'hospitalitè entr'elles, qui passoit des peres aux enfans, comme un heritage; ou bien ils alloient descendre en quelque maison bourgeoise, où ils étoient recommandès; ou enfin receus par des personnes, qui exerceoient volontiers cette beneficence envers tous les étrangers. Vn escrivain Iuif rapporte que tous les Esseniens, qui étoit une secte en sa nation d'une fort grande estenduë, exerceoient cette hospitalitè entr'eux; si bien qu'en quelque lieu qu'ils allassent, ils étoyent les bien venus chez ceux de leur ordre, s'il y en avoit. Outre cette prattique commune, une autre raison particuliere rendoit encore le devoir de cette humanitè plus necessaire aux fideles; c'est qu'étant sous des princes & parmi des peuples ennemis & persecuteurs de leur religion, ils étoyent souvent contraints de quitter les lieux de leur demeure ordinaire, & d'aller çà & là pour éviter la

Iosephe de la guerre Iud. l. . c. 12.

fureur

fureur des Paiens qui les connoiſſoiét. Chap. III.
Pour ces conſiderations l'Apôtre demande particulierement cette qualitè en un Eveſque; qu'il ſoit *hoſpitalier*; qu'il aime les étrangers, comme porte le mot Grec ; * qu'il ait ſoin d'eux, & principalement de ceux, que la profeſſion de l'Evangile contraignoit d'abandonner leur pais, ne les laiſſant pas ſans ſecours & ſans retraitte dans leur neceſſitè ; ſoit en les logeant luy-même, ſoit en leur procurant ce ſoulagement par l'ordre de ſon Egliſe. Aujourd'uy que la forme des choſes eſt un peu changée, la charitè & l'affection pour les étrangers, dont cet ancien uſage étoit un effet, ne laiſſe pas de demeurer en sō entier, & d'eſtre auſſi requiſe en un Paſteur, qu'elle l'étoit autrefois. Enfin l'Apôtre veut auſſi que l'Eveſque ſoit *propre a enſeigner*. Cette qualitè n'eſt ſimplement pas un ornemét de ſa charge; C'en eſt l'ame, & la perfection. Car il eſt établi pour inſtruire l'Egliſe, pour enſeigner les myſteres de Dieu, & pour donner a ſes auditeurs la connoiſſance de la ſageſſe celeſte. Comment s'acquittera-t-il de ces devoirs, s'il n'eſt

* Φιλόξενος.

Chap. III.

propre a enseigner ? Il ne dit pas simplement qu'il soit savant,& consommè dans l'étude de la veritè Evangelique. Il se treuve souvent des personnes, qui entendent fort bien des choses, qu'ils ne sauroient enseigner aux autres, ou parce qu'ils n'ont pas la facilitè d'expliquer nettement leurs propres pensées,ou parce qu'ils n'ont pas assez de patience pour redire & repeter un même sujet aussi souvẽt qu'il en est besoin pour le bien imprimer dans l'esprit de ceux qui les écoutent. Il faut donc que le Pasteur outre la science de l'Evangile ait aussi le don de l'enseigner aux autres. Il semble même que le mot,dont l'Apôtre s'est servi,* outre le don en signifie aussi la volontè, & l'affection; qu'il soit non seulement capable d'enseigner la veritè de Dieu,mais qu'il s'y plaise,qu'il soit facile,& toûjours prest a rendre ce devoir a ceux qui en ont besoin. Mais voyons maintenant les vices, que l'Apôtre ne peut souffrir en la personne d'un Evesque, les jugeant tout a fait indignes de l'excellence de cette charge sacrée, *Qu'il ne soit point addonnè au vin* (dit-il) *ni batteur, ni convoiteux*

* διδακτικός.

voiteux de gain deshoneſte ; mais benin, non querelleux , ni avaricieux. L'yvrognerie, qu'il marque en premier lieu , eſt un vice ſi brutal & ſi indigne de toute perſonne, qui fait profeſſion d'honneur, & ſur tout de ceux qui ſont appellès a la conduite des autres , qu'il ne faut pas s'étonner, que l'Apôtre banniſſe de l'Epiſcopat, miniſtere ſaint & celeſte, ceux qui en ſont entachés. Nous aurions plûtoſt ſujet de treuver étrange, qu'il en ait fait expreſſément mention ; la choſe étant d'elle même ſi abſurde & ſi contraire a toute raiſon , que le ſoin qu'il a eu d'en parler nous ſembleroit ſuperflu, ſi l'experience ne nous avoit point appris, que l'impudence du vice d'un côtè, & de l'autre la negligence des Egliſes a étè quelquefois ſi grande qu'il s'eſt ſouvent fourrè des yvrognes dans la chaire ſacrée de l'Evangile , ſi bien que pour empeſcher cette infamie il a étè neceſſaire de nous la deffendre formellement. Ioint que toutes les natiōs ne s'accordent pas ſi bien dans l'horreur & dans le décri de cette vilaine tache, qu'il n'y en ait quelques unes, où l'on ne tient pas que s'enyvrer ſoit une

Chap. III.

Chap. III.

chose honteuse; & ces Grecs d'Ephese, & d'Asie,pour qui S. Paul écrit particulierement cette épître a Timothée, étoient nommément & sont encore aujourduy fort sujets au vin. Ce qu'il ajoûte que l'Evesque ne *soit point batteur*, est une suite de l'yvrognerie, les humeurs échauffées par le vin, étant difficiles a retenir, qu'elles n'éclatent en disputes & en noises, qui aprés la premiere décharge, qui se fait en injures & en paroles indiscretes, se terminent ordinairement par les coups, & par les batteries,comme Salomon le represente en ses proverbes. *A qui arrivent les querelles? a qui le tumulte & les blessеures impunément? A ceux (*dit-il*) qui s'arrestent aupres du vin.* Quoy qu'il en soit; & de quelque cause, que vienne cette violence, ou du vin ou de la colere, ou de la precipitation d'une humeur trop prompte; l'Apôtre ne veut pas que ceux qui sont sujets a ces excés, soient admis a l'Episcopat, comme en effet c'est une chose insupportable, qu'un violent,& un batteur exerce une charge, qui est le ministere de la paix, de la douceur,& debonnaireté, & qui avec

Prou. 23.29.

avec les enseignemens en doit aussi Chap. presenter le patron & les exemples. Et III. cela a semblé si indigne & si incroyable a quelques interpretes Grecs, qu'ils ont rapportè cette parole aux coups nõ de la main, mais de la langue; comme si l'Apôtre entendoit simplement, qu'un homme cruel en paroles, prompt a injurier & a offenser avec des reproches trop severes & trop piquans; n'est pas bon a estre Pasteur de l'Eglise. Mais il n'est pas besoin d'avoir recours a la metaphore. Il ne s'est treuvé, que trop de gens, qui ayant les mains legeres a frapper, n'ont pas laissè d'aspirer a cette charge sacrée; & même de s'y pousser par mauvais moyens. Ce qui suit, que *l'Evesque ne soit point convoiteux de gain deshoneste*, ne se lit ni dans les anciennes traductions Latine & Syriaque, ni dans les plus vieux exemplaires Grecs écrits a la main, ni dans aucun des anciens écrivains, qui ont exposè cette épitre; & en effet ce mot semble superflu, ce qui est incontinent ajoutè, ***non avaricieux***, ou ***non addonnè a l'argent***, ayãt le même sens. Outre que cela incommode le texte de l'Apôtre, en rompãt évidem-

Chap. III.

ment la liaiſon. Car ces paroles, *non convoiteux de gain deshoneſte*, *mais benin*, ne s'ajuſtent pas bien enſemble, la douceur & benignitè n'étant pas directement contraire au deſir du gain. Mais ſi nous liſons avecque les anciens, *non batteur*, *mais benin*, le ſens eſt clair & coulant; n'y ayant riẽ de plus contraire a la douceur, modeſtie & benignitè, qu'il recommande, que la fiertè, la cruautè, & la violence d'un batteur. Et c'eſt la même encore que ſe rapporte la parole ſuivante, qu'*il ne ſoit point querelleux*; c'eſt adire d'une humeur proceſſive & puntilleuſe; qui ne peut rien ſouffrir; qui demande des éclairciſſemens ſur toutes choſes; & vous fait une querelle ou un procez pour les moindres occaſions, aymant le debat, & ſe plaiſant a la chicane, ſemblable a ce ſauvage & indomptè Iſmaël, dont la main étoit contre tous, & la main de tous contre luy; ou aux Meſechites & aux Kedarins, dõt le Pſalmiſte ſe plaint ſi amerement, qui *haiſſoient la paix*, & quand il leur en parloit, *les voila* (dit-il) *a la guerre*. O Dieu; que l'Egliſe eſt malheureuſe, quand elle a des conducteurs

Gen. 16. 12.

Pſ. 120. 6.7.

ducteurs de cette humeur! Il n'y a point de foudre ni de tempeste plus dangereuse, ni capable de faire plus de ravages dans les troupeaux du Seigneur, que ces maudits tourbillons, qui étant continuellement dans une agitation violente s'attaquent a tout, & ne laissent personne en repos; ne s'en pouvant donner eux mêmes, jusques a ce que leur furie se soit consumée elle même par sa propre impetuosité. Enfin l'Apôtre met aussi *l'avarice*, la racine de tous maux, entre les qualités qui rendent un homme indigne du S. ministere; Que *l'Evesque* (dit-il) *ne soit point avaricieux*. Et certes il a bien raison. Car c'est de cette amere source que sont coulées dans l'Eglise la plus grand' part des corruptions, qui l'ont enfin ruinée. Mais l'Apôtre aprés avoir orné le serviteur de Dieu des vertus dignes de sa charge, & l'avoir repurgé des vices, qui en sont indignes, prend aussi une asseurance, autant qu'on en peut avoir de sa prudence, & de sa suffisance a bien gouverner; Que ce soit un homme, qui *conduise* (dit-il) *honestement sa propre maison, ayant ses enfans sujets en toute*

Chap. III.

toute reverence. Car si quelqu'un ne sait conduire sa propre maison, comment pourra-t-il gouverner l'Eglise de Dieu? Il se treuve des personnes de bonnes meurs, & d'une vie innocente & irreprehensible, qui sont avecque tout cela incapables de gouverner les autres, & il se rencontre assés souvent, qu'un même homme sera tout ensemble, & bon homme pour sa personne, & mauvais Prince pour l'état, ou mauvais pere de famille pour sa maison; Tel étoit le souverain Sacrificateur Heli, que l'Ecriture nous represente comme bon, & aymant la vertu & la pietè, & comme abhorrant le vice & l'infamie, & même comme affectionnant la pietè & la gloire de Dieu, si tendrement qu'il ne pût ouïr le deshonneur de son arche, prise par les Philistins, sans se pasmer, & tomber a la renverse, emportè par la violence de la douleur, qu'il en ressentit. Et neantmoins la même Ecriture nous apprend, que ce bon personnage étoit si mal propre a la conduite, qu'il n'avoit peu gouverner sa famille; son indulgence, & sa facilitè, & son peu d'ordre ayant été cause, que ses enfans s'abandonnérent

1. *Sam* 4. 18. & 2. 12. 13. 22.

donnérent a la débauche & aux vices les plus ſcandaleux. Car outre les vertus,qui font un homme de bien & religieux, le gouvernement en requiert encore certaines autres particulieres; cõme un haut degrè de prudence pour reconnoitre ce qui eſt bon ou mauvais aux autres, & non a vous même ſimplement; comme l'addreſſe de ſe conformer a autruy, de ſe faire aymer & reſpecter tout enſemble;comme la gravitè,& la ſeveritè temperée d'une douceur, & d'une debonnairetè convenable,& autres graces ſemblables, qui ne ſont pas fort communes entre les hommes. L'Apôtre veut donc que l'on n'éliſe point pour Paſteur ſinon celuy qui les poſſede au moins en quelque meſure; & que l'on prenne garde a l'eſſay qu'il en fait dans ſa famille; s'il la conduit honeſtement & ſagement; s'il a élevè ſes enfans en la crainte de Dieu, & les a ſi bien formès a leur devoir, qu'ils luy rendent avec tout le reſpect l'obeïſſance deuë a un Pere, ſe rangeât paiſiblement ſous ſes ordres, ſans qu'il paroiſſe en leur vie aucune débauche, ni friponerie, ni autre ſemblable marque

Chap. III.

Chap. III.

que d'une mauvaiſe nourriture. C'eſt cet homme là que l'Apôtre veut; & qu'il choiſit volontiers pour l'épiſcopat; eſperant que d'un bon Pere de famille ſe fera aiſément un bon conducteur de l'Egliſe; Et il a bien raiſon d'en faire ce jugement. Car une famille & une Egliſe ſont l'une & l'autre des societés de perſonnes raiſonnables, qui ſubſiſtent dans les liens d'une paix, & d'une union commune; La famille eſt une petite Egliſe; L'Egliſe eſt une grand' famille; ſi bien qu'il y a apparence, que celuy qui a bien gouverné l'une, reuſſira auſſi a gouverner l'autre; mêmes dons & mêmes graces étant neceſſaires dans l'une & dans l'autre conduite, avec cette difference ſeulement, que l'une eſt de plus grand' étendue, que l'autre. Du moins eſt-il bien certain, que celuy qui n'aura peu le moins, ne ſera pas capable du plus; c'eſt a dire que celuy qui aura mal conduit ſa famille ſera beaucoup moins propre a conduire celle de Dieu; qui eſt ſon Egliſe. C'eſt ce que l'Apôtre ajoute expreſſément; *Car ſi quelqu'un* (dit-il) *ne ſait conduire ſa propre maiſon; comment*

pourra-

rà-t-il gouverner l'Egliſe de Dieu ! Vne fa-
mille conſiſte en peu de perſonnes, une femme, des enfans, & quelques ſervi-teurs. Vne Egliſe contient un grand nombre d'hommes, de femmes, d'en-fans, une grande d'iverſitè d'âges, de conditions, d'emplois, de meurs, & d'in-clinations. Vn pere n'a rien dans ſa fa-mille, que la nature ne luy ait ſoûmis, & a qui elle n'ait inſpirè & comme gravè elle même dans le cœur avec ſa propre main, de l'amour, du reſpect & de la deference pour luy ; pour ne rien dire du commun intereſt, qui les atta-che tous à luy, puis que c'eſt de ſes moyens qu'ils vivent & ſubſiſtent. Les fideles dont eſt compoſée l'Egliſe, n'ōt nulle ſemblable liaiſon avecque leur Paſteur; ils ne ſont la pluſpart ni ſes pa-rens, ni ſes inferieurs ; Ni la loy de la nature, ni celle de l'état ou de l'ordre humain ne les aſſujettit point a ſon au-toritè; Au contraire ils ſont autant que luy ; pluſieurs mêmes ſont au deſſus de luy a cet égard ; ils le paſſent ou en âge, ou en moyens, ou en credit, ou en naiſſance, ou en ſavoir, ou en dignitè. Ce n'eſt que l'election volontaire de

leur

Chap. III.

leur charitè, & le respect de I. Christ, & le zele qu'ils ont pour son Evangile, qui l'éleve en ce degrè. Il est clair qu'il est plus aisè de gouverner un petit nombre, qu'un grand; des personnes qui vous sont naturellement soûmises, que celles qui ne le sont pas. Si donc un homme avecque tous ces avantages là n'a pas eu assés ou d'addresse, ou d'affection, ou de vigueur, pour bien conduire sa propre maison; il est évident qu'il reüssira encore beaucoup moins, si vous luy donnés toute une Eglise à gouverner; & que s'il n'a seu faire le plus facile, beaucoup moins faut il attendre de luy, qu'il fasse le plus difficile. Nous lisons dans les livres des Payens, que quelques uns de leurs sages par un raisonnement semblable a celuy de l'Apôtre, ont autrefois conclu qu'il falloit bien se garder de mettre le gouvernement de l'état entre les mains de ceux, qui n'ont pas eu assés de soin de leur maison; Et un Empereur Grec & Chrétien ordonnoit a son Fils de ne mettre dans son conseil, que des gens qui eussent sagement gouvernè leur famille, n'y ayant pas d'apparence qu'un homme

Voyés Stober. serm. de Rep Bazile dãs les Iambes qu'il à escrites à son fils.

homme, qui a mal menagè ses propres affaires, conduise bien celles d'autruy. D'ici paroit pour vous le dire en passant, la bestise de ceux, qui rapportent a l'Eglise ce que l'Apôtre ordonnoit ci devant, que *l'Evesque soit mari d'une seule femme*; comme si par cette *seule femme*, dont il parle, il entendoit non une femme épousée, mais une Eglise, a laquelle il est liè; luy defendant d'en avoir plus d'une. Ce qu'il dit ici de ses enfans, sujets en toute reverence, & l'opposition qu'il fait entre *sa propre famille*, & *l'Eglise de Dieu*, montre évidemment que la *femme*, qu'il luy donnoit ci devant, est toute autre chose, que l'Eglise, qu'il gouverne & sert en l'Evangile. Mais cette belle glosse est si grossiere & si ridicule, que ceux de Rome même y ont renoncè, bien qu'elle n'ait étè forgée, qu'en faveur du celibat auquel ils obligent tous les ministres de l'Eglise. L'Apôtre demande encore deux conditions en un homme pour estre Evesque, dont l'une est, qu'il *ne soit pas nouvel apprentif*, & l'autre qu'*il ait bon tesmoignage de ceux de dehors*. A ces commencemens du Christianisme,

Chap. III.

Chap. III.

pendant que l'Eglise se formoit & s'établissoit encore, il y auoit peu de vieux Chrétiens; ils étoyent la plusspart de nouvelles plantes, freschement arrachées du terrouër du Paganisme ou du Iudaïsme, & transportées en celuy de Iesus Christ. Ce sont ceux, que les Chrétiens Grecs & les Latins aprés eux, appelloyent anciennement *Neophytes* c'est a dire proprement *nouvelles plantes*; Et c'est precisément la parole, ici employée par l'Apôtre. *Qu'il ne soit pas Neophyte* (dit-il) c'est a dire qu'il ne soit pas novice dans le Christianisme, & baptisè depuis peu de jours seulement. On faisoit grand difference entre les nouveaux & les vieux Chrétiens; d'où vient que S. Luc dans les Actes remarque d'un certain Cyprien nommè Mnason, qu'il étoit non simplement *disciple* c'est a dire Chrétien, mais nommément qu'il *étoit ancien disciple*. Et certes ils avoient bien raison, parce que selon toute apparēce la connoissance des vieux Chrétiens est plus grande, & leur foy plus éprouvée, & leur constance en la profession plus asseurée, que celle des Neophytes; si biē qu'il

Act.21.16.

qu'il étoit sans doute beaucoup plus a propos de choisir pour le ministere de l'Evãgile les premiers que ces derniers. Ioint que le choix des nouveaux convertis étoit sujet a l'envie, & donnoit de la jalousie aux vieux Chrétiens; comme si on les eust outragés en ne les élisant pas, leur reprochant sourdemẽt par là leur negligence & leur peu de zele, de n'avoir peu depuis un long-temps, qu'ils vivoient dans l'école du Seigneur, se rendre aussi capables que ces nouveaux venus. Mais outre ces raisons-là il y en a encore une autre que l'Apôtre met ici en avant, & qui regarde tout ensemble & le salut du neophyte, & l'edification de l'Eglise; *Que l'Evesque* ne soit pas un Chrétien novice (dit-il) *de peur qu'étant enflè d'orgueil il ne tombe en la condamnation du Diable*. Car le *calomniateur* qu'il entend, est sans point de doute, cet esprit Malin, que l'Ecriture & l'Eglise signifie par le nom du Diable. Sa condamnation est que n'ayant point gardè son origine, & ayant delaissè son propre domicile en s'élevant par orgueil, il a étè precipitè dans l'abysme, & y est re-

Chap. III.

Chap. III.

servè pour le jugement a venir; comme nous l'apprenons de la doctrine de S. Pierre & de S. Iude dans leurs épîtres. L'Apôtre craint qu'il n'arrive quelque chose de semblable aux neophytes, si on les établit trop tost Evesques; qu'*étant enflès d'orgueil* comme les demons a l'occasion de cette dignitè ils ne dechéent de l'heureux état où ils étoyent dans l'Eglise; & ne soyent participans de la condamnation du Diable; aussi bien que de son crime. Car l'honneur, où un homme se voit soudainement élevè contre son esperance & l'apparence commune des choses, luy enfle aysément le cœur, & luy donne de la presomption. Il commẽce a avoir bonne opinion de soy même, & a s'imaginer que les fideles ne l'auroient pas si tost appellè au premier ministere de leur societè, s'il n'avoit des dons & des merites extraordinaires, & s'il n'étoit un homme rare, & tout autre que le commun. Aprés s'estre flattè de ces pensées, il y ajoûte aysément foy; & ainsi se forme peu a peu dans son cœur le poison de l'orgueil, qui le depouïllant de tout honneur, & de celuy de fidele,

2. Pierr. 2. 4
Iud. 6.

fidele, & de celuy d'Eveſque, le fait enfin tomber dans l'épouvantable condannation du Diable. Pour ne pas donner occaſion a un ſi grand malheur, l'Apôtre ordonne ſagement, que l'on ne ſe hâte point d'appeller, les nouveaux convertis au ſaint miniſtere. C'eſt auſſi par une prudence ſemblable, qu'il requiert en dernier lieu, & dans le dernier verſet de nôtre texte, que celuy, que l'on établit Eveſque, outre toutes les qualités loüables, qu'il a repreſentées, ait encore *bon témoignage de ceux de dehors.* Par *ceux de dehors*, il entend ceux, qui ne ſont pas en la communion de l'Egliſe Chrétienne; comme ailleurs, quand il dit, *Qu'ay-je affaire de juger ceux de dehors?* & ailleurs encore *Portés vous honeſtement envers ceux de dehors?* Ce ſont donc les Payens & les Iuifs, qu'il entend ici; qui étoient les ſeuls au temps de l'Apôtre, que les fideles appelloient *ceux de dehors.* Et il ajoûte ceci, parce que les Chrétiens alors avoient tous étè ou Payens ou Iuifs. Il veut donc afin que le ſaint miniſtere ſoit exempt de tout diffame, que ceux que l'on y recevra, n'ayent pas ſeulement

Chap. III.

1. *Cor.* 5.12.13. *&* 1. *Theſſ.* 4. 12.

Chap. III.

ment l'approbation de ceux de dedans d'avoir bien religieusement vescu depuis qu'ils sont entrès en leur communion, mais aussi le tesmoignage de ceux de dehors, d'avoir pareillement menè au milieu d'eux avant qu'ils se fissent Chrétiens, une vie sans scandale & sans reproche. Car ce tesmoignage de ceux de dehors ne s'entend que pour les meurs, pour l'honestetè, & la justice & autres vertus morales, que les étrangers mêmes approuvent. Pour le service de la vraye religion, ce n'étoit pas chez ces pauvres idolatres qu'il en falloit chercher la louange. Ce tesmoignage est justement celuy que la plus part des Payens rendoiét aux Chrétiens de leur connoissance du temps de Tertullien, comme il le rapporte luy-même; *Caius Seius, est homme de bien* (disoient-ils) *Il n'y a qu'une chose a dire qu'il est Chrétien.* Et, *je m'étonne que Lucius, qui est homme sage & de bon sens, se soit soudainement fait Chrétien.* L'Apôtre veut bien, que l'on reçoive dans la communion de l'Eglise ceux là même, qui avoient menè une vie mauvaise & scandaleuse parmi les Payens avant leur conversion; Mais il defend

Tertull. Apolog. ch. 3. c.

defend d'établir dans le sacrè ministere d'autres personnes, que ceux qui avoiét vescu honestement mêmes durant les tenebres de leur ignorance. Et la raison qu'il en allegue est considerable, *afin* (dit-il) *qu'ils ne tombent en reproche, & au piege du Diable*; c'est a dire de peur, que les fautes qu'un tel homme a commises en sa premiere conversation, au milieu de ceux de dehors, ne luy soient ramenteuës & reprochées, lors qu'on le verra honorè de la charge de Pasteur entre les Chrétiens. Car c'est là l'un des artifices de Satan, pour rendre le ministere des serviteurs de Dieu, ou inutile, ou moins fructueux. Il épie & ramasse tout ce qu'il y a de foiblesse dans leur vie, & l'épand tant pour leur faire dépit, que pour ôter tout credit à leur predication. Et encore que l'idolatrie, ou la jeunesse où ils étoient, quand ils ont pechè, en devroit excuser les crimes, quád leur vie depuis leur conversion a étè pure & innocente; cet esprit malin ne laisse pas d'en abuser, & de le publier par la bouche de ses ministres; diffamant l'Evangile comme s'il n'avoit peu trouver d'autres docteurs, que ceux qui

Chap. III.

Chap. III. avoient n'agueres étè esclaves du vice. Ceux, que les scandales de leur mauvaise vie avoient rendu odieux & infames parmi nous (disent ces infideles) sont les premiers entre les Chrétiens. Ils occupent les chaires de leurs Eglises, & on honore entr'eux du premier lieu de leur assemblées, ceux que nous ne pouvons souffrir au milieu de nous. Ils exaggerent leurs fautes, ils y ajoûtent du leur; & forgent mêmes des crimes là où ils n'en treuuent point, pour peu d'occasion qui s'en presente. Nos adversaires aujourduy en usent ainsi contre ceux, qui renonceant a leur communion ont étè employès au saint ministere dans la nôtre. La jeunesse de l'un d'eux pendant qu'il étoit encore de leur religion, n'avoit pas étè si severe, qu'il ne fust sorti de son cabinet quelques poësies un peu libres. Ils les avoiét admirès, & couronnès pendant qu'il étoit avec eux. Dés qu'il en furent sorti; elles devinrent des crimes; & avecque la gesne qu'ils donnent a ses paroles, ils en tirent des horreurs; a quoy ils savent bien en leur conscience, qu'il n'avoit jamais pensè. Et neantmoins

ils

ils luy en ont fait des reproches, tandis qu'il a vescu ; & bien qu'il s'en soit ou justifiè ou excusè cent fois, & qu'on leur ait cent fois representè que toute cette bouë qu'ils jettent sur luy, retombe sur eux, puis qu'il étoit de leur communiõ & même de leur clergè, au temps qu'il faisoit & écrivoit ces pretendus crimes, ils ne laissent pas pour tout cela de luy reprocher eternellemẽt les mêmes choses. Ils en ont traittè d'autres encore plus cruellement ; a qui ils ont imputè, mais depuis leur mort seulement contre toute apparence de veritè, & contre le tesmoignage de leurs propres écrivains des abominations & des infamies épouvantables ; arrivées a ce qu'ils pretendent, non depuis qu'ils ont étè a nous, mais durant le temps qu'ils étoient encore ou prestres, ou clers, ou moines en leur cõmunion. Que n'eussent-ils point dit, s'il y eust eu quelque veritable tache dans la vie, que ces serviteurs de Dieu avoient passée avec eux? Ils en eussent produit les documẽs; ils en eussent publiè les preuves convaincantes; Ils les eussent épanduës par tout; ils eussent couvert ceux qu'ils accusent

Chap. III.

cusent d'une étrange infamie, & rempli ceux qui les écoutoient de honte & de confusion. O admirable sagesse du S. Apôtre, qui pour ôter au Diable, & a ses supposts toute occasion d'un pareil scandale, ne veut pas que d'entre ceux qui se convertissoient au Seigneur, on honore du S. ministere, sinon ceux, qui en sortant d'avecque les Iuifs, ou les Payens en avoient remportè un bon témoignage ! *afin* (dit-il) *qu'ils ne tombent dans le reproche & dans le piege du Diable.* Ce piege *du Diable* est a mon avis *le reproche même* de leurs fautes passées que Satan leur fait par la bouche de ses serviteurs, & qu'il leur tend, comme un piege dangereux, pour les y enlacer; *dans le reproche & dans le piege*; le second mot éclaircit la nature du premier, & est ajoutè pour montrer que ce reproche que Satan leur procure est un piege pour les perdre. Car l'Ecriture nomme *pieges de Satan* toutes les occasions, qui nous sollicitent a pecher, & a offenser ou Dieu ou nôtre prochain; comme quand l'Apôtre dira ci aprés que ceux qui *veulent devenir riches tombent en tentation & au piege.* Et que ces reproches

1. Tim. 6. 9.

portent

portent au mal celuy a qui ils sont faits, il est évident. Premierement il n'est pas possible, qu'ils ne l'attribuent & ne luy donnent de la honte, & s'ils s'épandent cõme cela arrive necessairement, qu'ils ne ruinent ou du moins qu'ils ne diminuent l'estime, où il étoit parmi les fideles, & ne ternissent sa louange, & ne troublent le succés de son ministere; ce qui le saisit de douleur, & la douleur luy donne le desir ou de se vanger de ces reproches, ou de s'en mettre a couvert; Et ces pensées & ces convoitises étant une fois entrées dans son cœur, sont capables de le porter bien loin, jusques dans les precipices de la perdition; pour ne rien dire des grands scandales, que ces accidens causent, quand ils arrivent, au dedans & au dehors de l'Eglise. C'est pour éviter tous ces maux, que l'Apôtre nous ordonne de n'établir dans le S. Ministere que des personnes dont la vie & dans l'Eglise & hors de l'Eglise même a toûjours remportè de bons témoignages des societès, où ils l'ont passée. Voila, chers Freres, la regle que ce grand Ministre de Dieu nous a donnée pour

l'élection

Chap. III.

l'election de l'Evesque, voila les conditions qu'il demande en celuy, qui desire cette charge sacrée. Si la loy en eust étè observée religieusement comme elle devoit, l'Eglise fust demeurée pure, & sa doctrine sincere & entiere. Car il est clair, que ce n'a pas tant étè la faute du peuple, que celle de ses conducteurs, qui a corrompu les meurs & la foy de la Chrétientè. Qui sauroit dire les playes que leur débauche & leur violence, & leur humeur querelleuse, & leur avarice ont faites a l'Eglise? L'ignorance & les erreurs que leur incapacitè y a introduites? les schismes, que leur negligence ou leur inexperience, ou leur opiniatretè y a suscitès, les scandales, que leur mauvaise conduite y a causés? Le desordre commença de bonne heure entre les Chrétiens; l'impudence de l'ambition & de l'avarice ayant bien tost foulè aux pieds la discipline salutaire de l'Apôtre, & les premiers infectès de ces poisons furent les Evesques des grandes villes; l'abondance & la pompe mondaine, qui y regna leur ayant donnè & la convoitise, & le moyen de s'élever, comme il paroit

roit de ce que l'antiquitè nous teſmoigne dés Prelats d'Antioche, & d'Alexandrie dés le troiſieſme & quatrieſme ſiecle. Mais comme Rome étoit la premiere ville du monde, auſſi n'y en a-t-il point dont l'Eveſque ait été ou plûtoſt ou plus étrangement corrompu, que le ſien. Vn écrivain Payen, mais de bonne foy, nous rapporte a quel point les choſes étoyent déja parvenuës vers la fin du quatrieſme ſiecle; au ſujet du trouble & du carnage qui arriva dans cette grande ville, dans la conteſtation, ou pour mieux dire dans la guerre civile de Damaſe & d'Vrſicin, à qui des deux ſeroit Eveſque, tout le peuple s'étant divisè en ces deux parties & ayant combatu avec tant de fureur qu'il y fut tuè juſqu'a cent trente ſept perſonnes en un ſeul jour, dans une de leurs Egliſes, qui étoient les theatres où ſe jouoit cette ſanglante tragedie. Et cet auteur étranger dit a nôtre honte, qu'il ne s'étonne pas que les Chrétiés en vinſſent juſques là, puis que ce ſiege valoit bien la peine d'eſtre ainſi diſputè, n'y avant rien de plus delicieux que la table de ceux qui le poſſedoient, ni de plus pompeux

Chap. III.

Ammian. Marcell. l. 27. p. 337.

Chap. III.

pompeux que leur habit, ni de plus magnifique que leur train. Mais encore tout cela n'étoit qu'un jeu au prix de ce comble de grandeur mondaine, où ce trone est montè depuis. Ses propres Annales font foy de l'extresme corruption, qui y a regnè;& les plus passionnés advocats de sa cause, en confessent la plus grand' partie, écrivans eux mêmes des choses honteuses des elections & des belles qualités de plusieurs de leurs Pontifes, & avoüant nommément de ceux du siecle dixiesme, qu'ils avoiét tous étè élevès a cette dignitè par moyens abominables, quelques uns par la faveur de je ne say quelles infames courtisanes, que leur vie étoit aussi dereglée, que leur election; & outrés de dépit d'une si grand' indignitè, ils les appellent des *monstres*; *des Papes Apostatiques & Apotactiques*, plûtost qu'Apostoliques, & en disent tous les maux du monde, & s'en prenent presque a nôtre Seigneur, luy demandant où il étoit, & se plaignant piteusement qu'il dormoit dans son vaisseau, pendant cette rude tempeste. Mais ils s'abusent bien fort. Il ne dormoit nullement.

lement. Il veilloit, & puniſſoit juſte-
ment par ces horreurs le mépris de ſa verité & l'amour de l'erreur & de la ſuperſtition dont ce ſiege étoit coupable. Aujourduy nos reproches les ont rendus plus fins; Mais ſi vous liſés les relations de leurs Conclaves, vous verrés que les myſteres de leur election ne valent gueres mieux, que les combats & les guerres de leurs anceſtres. Et quant aux autres Miniſtres de leur communion, chacun voit que leur prelature eſt non le fruit de l'election de l'Egliſe, mais la proye de celuy qui a le plus de faveur & de credit dans les courts des Princes & des Papes. Le comble du mal eſt en ce que dans cet abyſme d'erreur & de corruption, celuy qui en eſt le chef ſe vante de ne pouvoir errer; ſe faſchant & prenant a grand outrage, ſi quelqu'un oſe luy parler de reformation & de remedes. C'eſt juſtement faire ce que l'Apôtre craint & predit icy de l'Eveſque établv contre ſa regle, qu'il *s'enflera* d'orgueil. Car il ne ſe peut rien dire de plus ſuperbe que de s'attribuer cette infallibilité qui ne convient qu'a Dieu ſeul. Mais laiſſons

a ſon

Chap. III.

a son jugement ceux qui entreprenent sur ses droits, & le remercions humblement de ce qu'il a rétabli son ministere au milieu de nous dans la puretè & simplicitè, où ses Apôtres l'avoient instituè. Observons religieusement la loy que S. Paul nous a laissée dans l'élection & ordination de nos Pasteurs; tenant pour certain que cette discipline sainte est la seuretè de la foy & de l'Eglise, & qu'elle ne se relaschera jamais sans l'alteration & la ruine de l'une & de l'autre. Le seul moyen de conserver ce thresor en son entier au milieu de nous est que tous ensemble & peuple & Pasteurs, nous servions Dieu saintement & sans hypocrisie, en toute puretè justice & honestetè; Que sa gloire soit nôtre passion & sa volontè la regle de nôtre conduite; Que nul ni des conducteurs, ni des fideles ne soit tachè d'aucun des vices, que l'Apôtre condanne en ce lieu; Que nul de nous ne soit ni adonnè au vin, ni batteur, ni querelleux, ni avaricieux; Que chacun se pare des vertus qu'il nous recommande, étant vigilant en sa vocation; attrempè, honorable, hospitalier,

hoſpitalier, conduiſant ſagement ſa famille ; inſtruiſant ſes enfans, & edifiant ſes prochains en la connoiſſance & crainte du Seigneur & tellement abondant en bonnes œuvres ; en fruits de modeſtie, d'humilitè, de charitè, de patience, que nous ayons non ſeulement nos freres, mais ceux de dehors même pour teſmoins de nôtre innocence, a la gloire de nôtre grand Sauveur Ieſus Chriſt, qui a daignè nous honorer de la divine lumiere de ſon Evangile, & a l'avancement de ſon regne, & de nôtre ſalut. AMEN.

SERMON VINTIESME. *

* Prononcè a Charenton le 3. Decëbre 1656.

I. TIMOTH. Chap. III. ℣. 8. 9. 10. 11. 12. 13.

Semblablement il faut que les Diacres soyent graves; non point doubles en paroles; non addonnez a beaucoup de vin, non convoiteux de gain deshoneste;

Retenans le secret de la foy en une conscience pure.

Et que ceux-ci aussi soyent premierement éprouvés, puis qu'ils servent, étans treuvès irreprehensibles.

Semblablement il faut que leurs femmes soyent honnestes, non medisantes, sobres, fideles en toutes choses.

Que les Diacres soyent maris d'une seule femme, conduisans honnestement leurs enfans, & leurs propres maisons.

Car ceux qui auront bien servi, acquierent un bon degrè pour eux, & une grand' libertè en la foy, qui est en Iesus Christ.

CHERS FRERES; Aprés la foy & la pietè, le Seigneur Iesus ne nous a rien recommandè plus étroitement, que la charitè envers les hommes; voulant qu'en

qu'en general nous les aimions tous, & leur faſſions tout le bien dont nous ſommes capables. Mais comme nous avons une communion particuliere, avecque les fideles, étant avec eux membres d'un même corps myſtique; il nous a ordonnè de les cherir & ſervir ſur tous les autres; proteſtant qu'il regardera les moindres offices que nous leur rendrons, ne fuſt-ce qu'un verre d'eau, ou une bouchée de pain que nous leur aurons donnée en leur neceſſitè, cõme des ſervices faits a luy meſme en ſa perſonne, & les couronnera d'une retribution eternelle dans ſon royaume celeſte; & denonceant au contraire, qu'il punira irremiſſiblement & treſgriévement quiconque en aura ſcandalisè le moindre. Auſſi voyés vous, que ce nouveau peuple, qui luy naſquit en Ieruſalem des premiers rayons de ſon Eſprit, & qui nous eſt proposè comme un riche & parfait patron de chacune de ſes Egliſes; outre l'affection qu'il teſmoignoit en general a toute ſorte d'hommes, leur communiquant gayement le treſor de ſa connoiſſance, & s'expoſant a tous perils pour les en-

Chap. III.

Chap. III. richir en Iesus Christ, avoit encore pour ceux de son corps particulierement une amour si tendre & si intime, que l'histoire sainte donne expressément cette rare & admirable louange a tous ceux, qui le composoient, que toute cette multitude *n'étoit qu'un cœur, & qu'une ame.* Cette charitè ayant purgè leurs ames de toutes les passions basses & terriennes de l'avarice & de l'ambition, avoit rendu chacun d'eux plus sensible au besoin de son frere qu'au sien propre; Ainsi leur amitiè mutuelle rendoit commun a tous l'usage des biens, que chaque particulier possedoit. Nul ne les appelloit siens; ne les employant pas moins au service d'autruy qu'au sien. Ils étoient non a celuy qui en avoit la proprietè; mais a quiconque des freres en avoit besoin. D'où il arriva ce que S. Luc ajoûte, qu'*il n'y avoit point de necessiteux* dans cette Eglise bien-heureuse; la pluspart mesme pour rendre ce qu'ils avoient plus communicable, & plus facile a distribuer, vendant volontairement leurs fonds, & en apportant le prix en argent aux pieds des Apôtres pour estre prudemment & utilement

Act. 4. 23.

Act. 4. 34. 35.

utilement diſpensè par leur ordre, ſe- Chap. III.
lon que chacun des fideles en avoit
beſoin. Cette ſource de benediction,
cette vive fontaine de graces, que la
charitè ouvrit ſoudainement au milieu
de l'Egliſe de Ieſus Chriſt, & où toute
pauvretè & miſere treuvoit promptement
ſon legitime rafreſchiſſement,
étoit ſans doute un admirable treſor, &
bien digne d'eſtre gouvernè par la
main non des plus excellens hommes
ſeulement, mais des Anges meſmes
des cieux. En effect d'abord les Apôtres,
les plus relevès de tous les miniſtres
de Dieu, n'en dédaignerent pas
le ſoin. Ces mains a qui les clefs du
ciel avoient étè baillées pour en tirer
& en diſtribuer toutes les richeſſes en
la terre, ne refuſérent point ni de recevoir
ni de partager aux pauvres, les aumoſnes
ou pour mieux dire les offrandes
ſacrées de la charitè. Et c'eſt ce
que l'hiſtoire ſainte, ſignifie quand elle
dit, que le prix des maiſons & des heritages
qui ſe vendoient, *étoit mis au pied* Act. 4. 35. 37.
des Apôtres. Mais ces ſaints hommes
aprés avoir comme dediè & conſacrè
ce miniſtere par l'exercice qu'ils en fi-

Chap. III.

rent un bien peu de temps, le remirent a l'Eglise, luy declarant qu'il n'étoit pas raisonnable, qu'ils delaissassent la parole de Dieu, dont la predication faisoit le principal de leur charge, *pour servir aux tables*, c'est adire pour traitter & entretenir les pauvres des aumônes des fideles. Et afin qu'une partie si necessaire du ministere Ecclesiastique ne demeurast pas abandonnée; *Regardés* (dirent ils a ces premiers Chétiens) *de choisir sept hommes d'entre vous, de qui on ait bon tesmoignage pleins du S. Esprit & de sapience, a qui nous commettions cette affaire; & quant a nous nous poursuivrons de vacquer a la priere & a l'administration de la parole.* La compagnie ayant receu cette proposition comme elle deuoit, presenta sept hommes choisis & doüés des qualités requises; & les Apôtres les instalerent en cette charge par la priere & l'imposition des mains. Ils avoieut le soin de recevoir les contributions de l'Eglise, & de les dispenser purement & sagement selon le besoin des fideles; veillans pour cet effect sur tout le troupeau, & assistans les Apôtres & les soulageant autant qu'il leur étoit

Act. 6. 2.3.

Act. 6. 3.4.

Act. 6. 5.6.

étoit poſſible de cette partie de leur fardeau. Il paroiſt & par les livres du Nouveau teſtament, & par ce qui nous reſte dès écrits des premiers & plus anciens Chrétiens ; que dans l'établiſſement des autres Egliſes, les Apôtres en uſérent tôûjours ainſi, y ordõnant deux ſortes de miniſtres;les premiers & principaux, qui preſchoient la parole , & avoient la conduite de tous les troupeaux ; & les autres qui avoyent ſoin des deniers & des aumônes publiques, & des pauvres a qui elles étoyent deſtinées. Les premiers ſont ceux que les écrivains du Nouveau Teſtament, & les plus anciens auteurs Chrêtiens, comme Clement & Irenée appellent indifferemment Preſtres ou Eveſques; les autres du deuxieſme rang ſont ceux qu'ils appellent *Diacres.* C'eſt de ceux-ci,Freres bien aymés , que S. Paul nous entretiendra aujourduy.Car ayant dans les ſept premiers verſets de ce chapitre traittè aſſés amplement des bonnes qualitès neceſſaires en la premiere de ces deux charges,c'eſt a dire en celle de l'Eveſque ou miniſtre de la parole divine;il paſſe maintenant a l'autre , c'eſt

Chap. III.

a dire celle des Diacres, & y employe tout le texte que nous venons de vous lire. Il declare quelles doivent estre les conditions & les meurs des personnes, qui sont appellées a ce ministere, & la maniere, dont il faut proceder a leur ordination. Puis il dit aussi un mot en passant des qualitès necessaires a leurs femmes; & de l'état & de la conduite des Diacres dans le mariage; Et enfin il touche le grand avantage, qui leur revient de s'estre bien, & fidelement acquitès de leur charge. *Ceux qui auront bien servi* (dit-il dans le dernier verset) *acquierent un bon degrè pour eux, & une grand' libertè en la foy, qui est en Iesus Christ.* Ainsi nous aurons a traitter de ces cinq points si le Seigneur le permet; premierement des qualitès du Diacre; secondement du procedè qu'il faut tenir en son établissement; en troisiésme lieu des qualitès de la femme du Diacre; en quatriesme lieu de sa vie & de sa conduite dans le mariage; Et enfin en cinquiesme & dernier lieu du fruit de cette administration, qui luy est asseurè, s'il s'en acquite legitimement & religieusement. Voici donc

comment

comment l'Apôtre s'explique du premier de ces cinq points; *semblablement il faut* (dit-il) *que les Diacres soient graves; non point doubles en paroles; non addonnés a beaucoup de vin; non convoiteux de gain deshoneste, retenans le secret de la foy en une conscience pure.* Il les appelle *Diacres* comme vous voyés, d'un mot qui dans le langage commun des Grecs signifie generalement ministre, ou serviteur, de quelque nature que soit l'administration qu'il fait; Mais dans le stile de l'Eglise & de ses écrivains ce nom se prend particulierement pour cet ordre des ministres Ecclesiastiques qui reçoivent, & gardent & partagent & distribuent les contributions & offrandes volontaires des fideles pour la subvention & l'entretien de ceux du troupeau, qui en ont besoin; comme nous l'avons déja touchè ci-devant. Il nous importe peu de savoir si les Apôtres dans l'institution de ce ministere ont regardè (comme quelques uns travaillent fort a nous le persuader) a la coutume & a l'usage des Iuifs, qui avoient dans leurs synagogues un certain ordre de ministres, qu'ils appelloiét Asanites* & qui

Chap. III.

Διάκονος

* חזנין

Chap. III.

& qui étoiét inferieurs a leurs prestres ou anciens. C'est assés que nous entendons le sens du mot; & que nous apprenons tant d'ici que d'ailleurs encore, que le ministere des Diacres a étè & instituè & approuvè par les saints Apôtres. C'est aussi une subtilitè fort legere de remarquer comme font les mémes auteurs, que l'Apôtre parlant du premier de ces deux ministeres dit *l'Evesque*; au lieu que venant au second, il dit *les Diacres*; comme s'il en avoit ainsi usè pour signifier qu'il peut bien y avoir plus d'un Diacre dans une Eglise; au lieu qu'il n'y doit avoir qu'un Evesque. C'est faire l'Apôtre trop fin, de pretendre, qu'il se soit amusè a des puntilles si menuës. Car s'il eust voulu nous enseigner, qu'il n'y doit avoir qu'un seul Evesque en chaque Eglise, il ne luy eust pas plus coûtè de nous le dire, que de nous avertir comme il fait, qu'il ne doit estre mari que d'une seule femme. C'est encore luy attribuer une finesse inutile & par consequent ridicule; étant clair, que supposè qu'il n'y peust & n'y deust avoir qu'un Evesque en chaque Eglise, on ne laisseroit pas pour

pour cela de parler pertinemment, en disant pour expliquer les conditions requiſes en ſa charge; *Il faut que les Eveſques ſoyent irreprehenſibles, & maris d'une ſeule femme*; parce qu'y ayant meſme ſelon cette ſuppoſition, pluſieurs Eveſques comme il y a pluſieurs Egliſes, tous en general auſſi bien que chacun en particulier, doivent avoir ces bonnes qualités. Et de l'autre côté tout de meſme, bien qu'il y ait pluſieurs Diacres en chaque Egliſe; Neantmoins tous les devoirs ici exprimés appartenans a chacun deux en particulier, l'Apôtre pour les exprimer euſt peu dire auſſi bien & auſſi pertinemment, *Il faut que le Diacre ſoit grave, & non point double en paroles*; que ce qu'il a écrit, *Il faut que les Diacres ſoient graves.* Ce qu'il dit *ſemblablement* ſe rapporte au diſcours, qu'il vient de faire ſur la charge de l'Eveſque; Comme il faut dit-il, que l'Eveſque ait toutes les bonnes qualités que je viens de repreſenter; il faut auſſi que le Diacre ait les ſiennes. Les Apôtres les comprenent toutes en deux paroles dans le paſſage que nous en avous allegué de leurs Actes; Diſant que l'on choiſiſſe

Chap. III.

Act. 4.

Chap. III.

choisisse pour Diacres, *des hommes pleins du S. Esprit & de sapience.* S.Paul les a un peu plus étenduës specifiant nommément quelques unes de ces vertus; qui sont toutes l'ouvrage du S. Esprit; si bien qu'elles ne peuvent manquer, a celuy que ce divin Consolateur a rempli de ses dons precieux. Au reste ces qualitès que l'Apôtre demande en un Diacre, étant fort semblables a celles qu'il requeroit cy devant en un Evesque, il ne sera pas necessaire de nous y arrester beaucoup; puis que nous les avons desia considerées dans nos actiōs precedentes. Il veut premierement que les Diacres soyent *graves*; c'est a dire constans, meurs & rassis en toute leur conversation; honestes & discrets; non étourdis ni brouillons ou changeans a tous momens d'humeur & d'assiete d'esprit. C'est là mesme que se rapporte ce qu'il ajoûte en deuxiesme lieu, qu'*ils ne soyent pas doubles en paroles*; Car il n'y a rien de plus contraire a la gravitè, qu'il leur demande, que cette vanitè & legeretè, qu'il leur defend, c'est a dire une perpetuelle inconstance qui change a toute heure ou de sen-

timent

timent ou de de discours ; & ne demeure jamais ferme dans une même parole. Ce qu'il dit en suite ,qu'ils ne soyent ni *addonnés a beaucoup de vin , ni convoiteux de gain deshoneste* ; leur est commun avec les Evesques , a qui l'Apôtre demandoit pareillement , *qu'il ne fussent ni adonnés au vin , ni avaritieux* , que chacun sachant assés , que cette basse & honteuse convoitise d'un gain ou iniuste , ou sordide & deshoneste , est l'une des passions de l'avarice ; dont elle infecte la plusparr de ses esclaves. Mais l'Apôtre pour abbreger ce discours , & pour embrasser en peu de mots toutes les parties necessaires aux Diacres , ajoute qu'il faut *qu'ils retiennent le mystere de la foy en une conscience pure.* Car la premiere de ces paroles , *le mystere de la foy* , comprend toute la connoissance , qu'ils doivent avoir de la veritè Evangelique , & la *conscience pure* , signifie toute l'honestetè & la saintetè qui doit estre dans leurs ames & dans leurs mœurs. *Le mystere de la foy* est le secret que Dieu nous a revelè par son Fils , & qui étoit cachè

Chap. II.

1. Tim. 3.

Chap. III. caché aux ſens naturels de l'homme, juſques a ce que ce ſouverain Prophete du genre humain nous l'a mis en lumiere par la parole de ſon Evangile; nous commandant a tous d'y ajoûter foy, en croyant la volontè que Dieu a de nous deliurer de nos pechès & du malheur,où ils nous plongent, & l'immortalitè & la gloire & la reſurrection bien-heureuſe que le pere nous a preparée, ſi nous obeiſſons a ſon Fils & cheminons ſelon ſa diſcipline. Il faut que le Diacre ait la foy de tout ce myſtere divin; qu'il le connoiſſe, & ſoit perſuadè de ſa veritè. Ce n'eſt pas le tout; Il faut de plus qu'il la retienne; qu'il y perſevere, & la conſerve conſtamment ſans y varier; ſans que les ſophiſmes du monde, ni les impoſtures de Satan ſoyent capables de l'arracher ou de ſon cœur ou de ſa bouche. Mais l'Apôtre nous montre par quel moyen il doit conſerver ce treſor precieux de la foy, quand il ajoute *en une conſcience pure*, c'eſt a dire par l'hōneſtetè & la puretè d'une ame innocente & ſincere, & qui ne ſe reſſent coupable d'aucune hypocriſie; qui agit au dehors ſelon les

vrais

vrais ſentimens qu'elle a au dedans ; & a qui ſa conſcience ne reproche ni aucune impieté contre Dieu, ni haine ni cruauté, injuſtice ou inhumanité contre le prochain ; Ainſi le ſens de ces deux paroles en revient là, que le Diacre doit eſtre & Chrétien fidele ayant une connoiſſance & une foy ſincere de l'Evangile de Dieu; & homme de bien & d'honneur & de bonne conſcience vivant ſobrement, & juſtement avec ſes prochains, & j'avouë qu'il s'enſuit bien d'ici, que c'eſt par la bonne conſcience, que la foy ſe conſerve dans nos cœurs, Mais je ne reçois pas ce que nos adverſaires en concluent, qu'un homme peut donc avoir la foy ſans la bonne conſcience. Au contraire puiſque les choſes s'établiſſent ordinairement par les meſmes moyens, qu'elles ſe conſervent ; ce que l'Apôtre enſeigne ici que c'eſt par la bonne conſcience que la foy ſe conſerve dans nos cœurs, induit plûtoſt que c'eſt par elle meſme encore qu'elle s'y établit. En effet il n'eſt non plus poſſible d'avoir que de retenir la foy ſans la bonne conſcience; & nôtre Seigneur nous le mon-

Chap. III.

tre

tre clairement, quand il dit aux Iuifs incredules; *Comment pouvès vous croire veu que vous cherchés la gloire l'un de l'autre & ne cerchés point la gloire qui vient de Dieu seul?* Ce langage presuppose necessairement, qu'il n'est pas possible qu'un homme de mauvaise conscience croye en l'Evangile;& son Apôtre nous le montre pareillement, quand il dit que *l'Evangile est couvert a ceux à qui le Dieu de ce siecle a aveuglè l'entendement;* Or le Diable a aveuglè l'entendement de tous ceux qui n'ont pas la conscience bonne & pure. Certainement nul d'eux n'a donc la foy: & le mystere de la foy leur demeure cachè, pendant qu'ils sont dans ce malheureux état. Mais considerons maintenant le procedè que l'Apôtre veut que l'on tienne pour établir les Diacres en cette charge; *Qu'ils soyent* (dit-il) *premierement éprouvès; puis qu'ils servent étant treuvès irreprehensibles.* Il n'entend pas qu'ils soyent mis a l'essay de l'exercice de la charge,pour les retenir ou les rebuter, selon,qu'ils y auront bien ou mal reussi. Mais *l'epreuve* dont il parle, n'est autre chose que l'examen de leur foy & de leurs

Chap. III.

Iean 5. 44.

2. Cor. 4.3.4.

leurs meurs pour reconnoiſtre, s'ils ont veritablement les parties neceſſaires au Diaconat ; C'eſt l'enqueſte que l'on fait de leur vie, & de toute leur conversation; s'en informant de ceux, avec qui ils ont veſcu. C'eſt-ce que les Apôtres obſerverent ſoigneuſement dans l'établiſſement des premiers Diacres; *Regardés* (dirent ils aux fideles) *de choiſir des hommes d'entre vous, de qui on ait bon teſmoignage*. Et tout le peuple ayant rendu ce teſmoignage aux ſept perſonnes qui ſont nommées, les Apôtres paſſérent outre, & les receurent au Diaconat. Car puiſque chacun des fideles vit & converſe dans l'Egliſe, nul ne les peut mieux connoiſtre que l'Egliſe meſme. Ioint qu'étant queſtion de luy donner des miniſtres, il eſt bien raiſonnable que l'on ſache avant toutes choſes, ſi elle a ceux, qui luy doivent rendre ce ſervice, agreables, & ſi elle les en eſtime dignes, étant evident que ſans cela leur miniſtere luy ſera plûtoſt en ſcandale qu'a edification. Cet ordre étoit exactement ſuivi par les premiers Chreſtiens, comme il paroiſt par divers paſſages des épitres de S. Cyprien ; qui

Chap. III

Act. 6. 3.

Chap. III.

en allegue mesme la raison, que nous avons touchée; tirée de ce que c'est le peuple qui a la plus entiere connoissance de la vie de chacun de nous & qui a peu voir & juger par nôtre cõversation quelles sont nos mœurs, nos œuvres, & nôtre conduite: & ici il ne faut pas passer sous silence le tesmoignage qu'en rend un ancien auteur Payen; nous aprenant même la maniere, dont cette épreuve se faisoit parmi les Chrétiens pour l'ordination des ministres de leur religion; c'est que l'on proclamoit au peuple les noms de ceux que l'on avoit choisis afin que s'il savoit quelque chose, soit en leur vie, soit en leur foy, qui les rendist indignes de la charge, il en peust avertir l'assemblée, & arrester l'election. Et cet historien ajoûte qu'un Empereur Romain nommè Alexandre Severe qui regnoit l'an de nôtre Seigneur 230. treuva cet ordre si beau & si raisonnable, qu'il crut le devoir imiter en l'établissement des Gouverneurs des provinces de l'Empire; faisant proposer, & prosner publiquement leurs noms avant que de les envoyer a leurs charges, & exhortant le peuple a mettre

Lampridius in vita Alex. Severi

tre librement leurs fautes en avant s'ils ſavoient & pouvoient juſtifier par bonnes & evidentes preuves, qu'ils en euſſent commis quelqu'une. Il n'eſt pas beſoin que j'ajoûte, que cette loüable diſcipline eſt par la grace de Dieu en uſage parmi nous; où vous voyès proclamer ici par trois Dimanches conſecutifs les noms de ceux qui ſont appellès a la charge de Diacres & anciens en vôtre Egliſe, afin que nul n'y ſoit receu ſans vôtre conſentement, & vôtre approbation. Nous avons plûtoſt a remarquer ſur le teſmoignage de cet auteur Payen une choſe qui paroiſt auſſi clairement par les livres des plus anciens écrivains du Chriſtianiſme, que cette forme d'épreuve ſe prattiquoit pour l'ordination, non des Diacres ſeulement, mais auſſi generalement de tous les miniſtres de la religion; nul n'étant alors receu a aucun degrè de la clericature ſans le ſeu & l'autoritè du peuple. Et les paroles meſmes de S. Paul dans ce texte, montrent aſſés, qu'il entend aſſujettir a l'épreuve, dont il parle, les Eveſques auſſi bien que les *Diacres*; quand il dit, *Et que ceux-ci auſſi ſoient* *éprouvés*

Chap. III.

vs. 10.

Chap. III.

éprouvès, c'eſt a dire non ſeulement les Eveſques dont j'ay parlè ci devant, mais auſſi ces Diacres, dont je parle maintenant; d'où il s'enſuit que cette épreuve eſt principalement neceſſaire dans l'ordination des miniſtres de l'Evangile; & plus qu'en aucun autre; pour la grand' importance de leurs charges. Que ſi cette épreuve leur reüſſit heureuſement, il veut qu'alors & non autrement, ils ſoyent admis au Diaconat; C'eſt ce qu'il ſignifie clairement, quand aprés avoir dit, *que ceux-ci auſſi ſoient premierement éprouvès*, il ajoute incontinent; puis, *qu'ils ſervent* (c'eſt a dire qu'ils ſoyent receus au miniſtere, ou au ſervice de l'Egliſe dans la charge de Diacres) étant *treuvés irreprehenſibles*; c'eſt a dire ſi par l'épreuve qui s'en eſt faite, on les reconnoiſt exemps de tous les crimes incõpatibles avecque l'honneur de la charge; comme il a étè dit & éclairci plus amplement ſur l'expoſition du deuxieſme verſet, où l'Apôtre diſoit auſſi qu'il faut que l'Eveſque *ſoit irreprehenſible*; y employant un mot * ſemblable a celuy dont il ſe ſert ici. † Mais S. Paul ne ſe contente pas, que la perſonne

* ἀνεπίληπτον

† ἀνέγκλητοι.

perſonne des miniſtres de l'Egliſe ſoit honeſte & nette de toute tache,il veut que leurs femmes & leurs familles toutes entieres ſoyent auſſi d'une louable & irreprochable conduite. C'eſt ce qu'il touche en troiſieſme lieu en ces mots; *Il faut* (dit-il) *ſemblablement que leurs femmes ſoyent honneſtes, non médiſantes, ſobres, fideles en toutes choſes.* L'original porte ſimplement, qu'il faut auſſi que *les femmes ſoient honneſtes*; ſi bien qu'il nous laiſſe en doute de quelles femmes il parle, ſi vous n'auès égard qu'a ces paroles ſimplement. De là vient que quelques uns des interpretes & anciens & modernes, ont rapportè ce mot aux Diaconiſſes, ou *ſervantes* de l'Egliſe; comme ſi l'Apôtre aprés avoir reglè les parties, que doivent avoir les hommes pour bien exercer le Diaconat, paſſoit maintenant a l'autre ſexe,& declaroit ici les qualités que doivent avoir les femmes,pour s'acquitter heureuſement de la meſme charge. I'accorde volontiers ce qu'ils preſuppoſent, qu'aux premiers temps du Chriſtianiſme, les femmes étoient admiſes a cette ſorte de miniſtere pour le ſervice des

Chap. III.

Chap. III.

pauvres, & comme il y a apparence, pour les personnes de leur sexe particulierement. Elles étoient nommées Diaconisses; d'un nom qui sous la difference du sexe leur étoit commun avecque les Diacres. C'est ainsi que S. Paul appelle Phœbe qui étoit de cet ordre, *Diaconisse*, c'est a dire *servante de l'Eglise de Cenchrée*; Et c'est là sans doute qu'il faut rapporter ce que dit Pline dans son épître a Trajan, qu'il avoit étè asseurè de la veritè des choses qu'il luy escrit des Chrétiens, par la deposition de deux femmes, qu'il avoit fait mettre a la question, *qui étoient* (dit-il) *appellées servantes*. Il entend celles que les Chrétiens nommoient *Diaconisses*. Mais bien que tout cela soit vray, ce n'est pourtant pas a dire que l'Apôtre vueille ici parler de cet ordre des femmes. Premierement si c'eust étè son intention il les eust signifiées par le nom de leur charge, & non par celuy de leur sexe, en disant; *Il faut semblablement que les Diaconisses soyent honestes*, & non, comme il l'a écrit, *Il faut semblablement que les femmes*. Car de sous-entendre ici le nom *des Diaconisses*, il n'y a nulle apparence

Rom. 16. 1.

que ministræ dicebantur.

apparence de raiſon. Si l'Apôtre avoit dit, *Il faut que les hommes qui exercent l'office du Diaconat ſoyent graves* ; cette gloſſe pourroit avoir lieu en ce qu'il ajoûte, *Pareillement auſsi il faut que les femmes ſoyent honeſtes*, on pourroit l'interpreter de celles, qui exercent le Diaconat, en reprenant ces paroles de ce qui avoit precedè. Mais l'Apôtre, parle tout autrement ; & a ſimplement appellè *les Diacres & les Eveſques* du nom pris de leur charge, & non de leur ſexe. Certainement la ſuite & la raiſon des choſes l'obligeoit donc auſſi évidemment a nommer ici les *Diaconiſſes* par le nom de leur miniſtere, s'il vouloit parler d'elles. Et neantmoins il ne le fait pas; Il dit ſimplement *les femmes*. Ioint qu'il n'y a nulle apparence, qu'il ait ici voulu parler du miniſtere de ces femmes ; parce qu'il traittera ci aprés au long dans le chapitre cinquieſme de l'ordre & du college des femmes, que l'Egliſe enroolloit a ſon ſervice ; qui eſt le vray lieu de ce ſujet ; ſoit que par les veuves, qu'il y nomme, il entende les Diaconiſſes, ce qui eſt fort vray ſemblable, ſoit qu'il ſignifie un autre ordre

Chap. III.

1. Tim. 5.2.3.

de femmes differentes des Diaconisses ou servantes de l'Eglise. Enfin ce qu'il reprend incontinent ici le discours des Diacres, & dit notamment qu'ils ne doivent estre maris que d'une femme, montre a mon avis fort clairement, que ces femmes dont il a fait mention leur appartiennent & qu'ils y ont de l'interest, leur qualitè & leur conduite faisant partie des choses, sur lesquelles il les faut examiner & éprouver avant que de les admettre au Diaconat. Il est vray, que l'Apôtre ayant desia parlè de l'Evesque, & ayant fait expresse mention de sa femme; j'approuve bien fort l'opinion de ceux, qui par les femmes, dont il regle ici la vie & les meurs, entendent celles & des Evesques & des Diacres conjointement; comme s'il disoit; voila quelles doivent estre les personnes des ministres de l'Eglise; tant des Evesques, que des Diacres. Leurs femmes, s'ils en ont, ne doivent pas estre moins loüables, que leurs personsonnes; *Il faut qu'elles soient honestes, non medisantes, sobres, & fideles en toutes choses.* La raison en est assés claire; Car puisque le mari est le chef de la femme,

me, & puisque la femme a part avec-que luy dans la conduite de leur famil-le; qui ne voit qu'il importe extreme-ment, que les femmes des ministres de Dieu en son Eglise, soient douées de bonnes & saintes meurs, & que toute leur conversation & leur famille soit pleine de bons & vertueux exemples? Il n'est pas possible que leurs defauts n'affligent des personnes a qui elles sont si étroitement unies, & ne traversent & ne troublent par ce moyen le cours de leur ministere; ou que du moins ils ne fassent parler le monde,& ne répan-dent sur leur travail une odeur, qui en affoiblit ou diminuë le fruit & l'edifi-cation. C'est pourquoy l'Apôtre a bien raison de mettre entre les autres bon-nes & heureuses qualités qu'il desire en des Evesques & en des Diacres, que leurs femmes,s'ils en ont,*soyent honestes, non medisantes, & sobres & fideles en tou-tes choses.* Il y demande trois vertus & en exclut nommément un vice. Car il dit expressément qu'il ne faut pas qu'*el-les soyent médisantes*; parce que la vie oisive & sedentaire de ce sexe est cause qu'il se laisse aisément aller a parler d'autruy.

Chap. III.

d'autruy. Le travail, où elles s'occupent, leur laiſſant la libertè de la parole, elles s'entretiennent ſouvent aux dépens de leurs voiſins; ſelon la corruption & vanitè de nôtre nature, qui ſe plaiſt beaucoup plus au mal qu'au bien. Vous ſavés tous combien ce vice eſt infame, qui offenſe Dieu & les hommes, & avec un ſeul coup de langue fait trois playes tout a la fois; l'une en nôtre propre conſcience qu'il navre mortellement, l'autre en la reputation de la perſonne qu'il déchire, & la troiſieſme dans l'oreille & dans l'ame de celle, qui écoute ſa médiſance; l'Apôtre veut qu'au lieu de cette vilaine & honteuſe marque, les femmes des miniſtres de l'Egliſe, ſoyent *honeſtes*; c'eſt a dire modeſtes, & graves; & en quelque ſorte venerables pour la puretè & la ſaintetè de leurs meurs. Car la parole de l'original comprend toutes ces choſes en ſon ſens. La ſeconde vertu, dont il les pare, eſt *la ſobrietè* qui regle tellement leur manger, & leur boire; que l'on n'y puiſſe jamais remarquer d'excés; car encore que les deſordres de la bouche ſoyent tres-indignes de l'un & de

σεμνὰς.

de l'autre sexe des creatures raisonna- Chap. III.
bles;il est pourtant certain qu'ils sont encore plus malseans aux fémes qu'aux hommes. Enfin il veut qu'elles soyent aussi *fideles en toutes choses*; c'est a dire d'une integritè si pure & d'une conscience si tendre, que jamais elles ne tombent dans la fraude, ni dans l'injustice, gardant & observant religieusement tout ce qu'elles doivent soit a leurs maris soit a leurs enfans, soit a d'autres; se montrant loyales, sinceres & de bonne foy en tout ce qui leur passe par les mains. Il y a apparence que l'Apôtre requiert particulierement cette vertu en elles, parce que leurs maris ayant entre les mains ou les deniers ou les affaires de l'Eglise, il importe qu'elles ne soyent sujettes a aucune sorte d'infidelitè; de peur que le service de Dieu n'en souffrist du prejudice & du deshonneur. Mais ce que S. Paul a touchè des femmes des ministres de l'Eglise,le faisant souvenir qu'il n'avoit encore rien dit du mariage des Diacres,& craignant que quelqu'un ne vinst sous ombre de cela a s'imaginer que leur condition n'est pas a cet égard

si

ſi rude, ni ſi reſſerrée, que celle des Eveſques ; il leur en donne en ſuite cette regle en termes expres ; *Que les Diacres* (dit-il) *ſoyent maris d'une ſeule femme, conduiſans honeſtement leurs enfans ; & leurs propres maiſons.* Cette loy du mariage des Diacres eſt meſme en tout & par tout, que celle qu'il a poſée ci devant pour l'Eveſque ; qu'il obligeoit pareillement premierement a eſtre mari d'une ſeule femme, & puis a conduire honeſtement ſes enfans & ſa famille. En vous l'expoſant nous traittaſmes ſuffiſamment de l'une & de l'autre partie; Nous n'avons pour cette heure autre choſe a y ajoûter, ſinon que ce que l'Apôtre vient d'ordonner que les *femmes* des miniſtres de l'Egliſe *ſoyent honeſtes & ſobres & fideles*, découvre bien clairement l'abſurditè de l'une des gloſſes de ceux de Rome ſur ce texte; qui veut qu'en diſant, que l'Eveſque ſoit *mari d'une ſeule femme*, il entende qu'il ne ſoit *veuf que d'une femme.* Car qui ne voit que l'Apôtre parle d'hommes non veufs, mais preſentement conſtituès dans l'état de mariage, puis qu'il nous apprend qu'elles doivent eſtre

leurs

leurs femmes, les conſiderant comme
vivantes ? Ie paſſe donc au cinquieſme & dernier article de ce texte; ou Saint Paul pour encourager les fideles a embraſſer le Diaconat & a s'en acquitter en bonne conſcience, leur met devant les yeux l'excellent fruit qu'ils recueilliront de leur travail ; *Ceux* (dit-il) *qui auront bien ſervi, acquierent un bon degrè pour eux, & une grand liberté en la foy, qui eſt en Ieſus Chriſt.* Il leur promet deux choſes, comme vous voyès ; la premiere *un bon degrè pour eux* ; & la ſeconde une grand' *liberté en la foy qui eſt en Ieſus Chriſt.* La plus grand' part des interpretes anciens & nouveaux, ſur tout ceux de la communion de Rome, entendent ce *bon degrè*, qu'*acquierent les Diacres*, qui s'acquittent bien de leur charge, de l'epiſcopat, miniſtere plus relevè que le leur; où en effet l'ancienne Egliſe avançoit quelquefois, ceux, qui s'étoient bien conduits dans le Diaconat. Mais il me ſemble que l'on a embraſsè cette expoſition aſsès legerement & ſans grande raiſon. Car premierement l'Apôtre ne dit pas qu'*ils acquerrōt* (comme il le faloit dire s'il parloit d'une promotion

Chap. III.

motion a un office) mais ſimplement qu'*ils acquierent un bon degrè.* Puis il ne dit pas, non plus qu'ils acquierent *un plus haut*, ou un plus *excellent* degrè; comme il l'euſt dit, s'il avoit eu cette penſée; mais il dit qu'*ils acquierent un bon degrè.* En aprés il ne dit pas encore ſimplement, qu'*ils acquierent ce bon degrè*, mais ce qu'il faut bien conſiderer, il ajoûte expreſſément, qu'ils *l'acquierent pour eux meſmes.* Car qu'etoit-il beſoin d'ajoûter ce mot, s'il entendoit qu'*ils acquierent l'épiſcopat?* Et qui ne voit qu'au contraire c'eſt en ce ſens une expreſſion mauvaiſe, & incommode, qui ſemble ſignifier que c'eſt pour eux, pour leur profit & avantage particulier, qu'ils ſont faits Eveſques; au lieu que chacun ſait, que l'Epiſcopat autant ou plus encore que le Diaconat, a étè inſtituè par le Seigneur & eſt conferè a ceux qui en ſont capables, non pour les recompenſer de leurs ſervices, ou de leurs merites; mais bien pour l'edification de l'Egliſe ſeulement? Ie ne ſay meſme ſi cette maniere d'exhorter les Diacres a biẽ faire leur devoir, en leur faiſant eſperer qu'ils pourront par ce moyen s'avancer

ter a un Eveſchè, eſt bien digne de l'A-
pôtre; qui ne veut pas qu'aucun des fideles ſe dégoute de ſa vocation, ni qu'il deſire de monter plus haut; ni qu'il ſe propoſe dās ſon travail autre choſe que la volontè du Seigneur, & ſon propre ſalut. Enfin l'Apôtre promet tellement ce *bon degrè* a tous les Diacres qui aurōt bien ſervi, qu'il ſemble qu'il ne peut manquer a aucun de ceux qui s'acquittent fidelement de cette charge; non plus que cette *grande libertè en la foy*; qu'il leur promet en ſuite, ne manque jamais a pas un deux. Et cependant il eſt bien certain, que tous ceux qui ont étè bons Diacres, n'ont pas étè faits Eveſques, ou preſtres pour cela; & ce ſeroit même une grand' faute d'en diſpoſer ainſi; parce que tel a les dons du Diaconat au ſouverain degrè, qui n'a pas ceux de l'épiſcopat; ſi bien que l'élever en ce dernier miniſtere pour s'eſtre parfaitemēt acquitè du premier, ſeroit evidemment luy procurer du deshonneur en le mettant dans une charge, dont il eſt incapable; & a l'Egliſe du dommage & de la perte, en luy donnant un Paſteur, dont elle ne peut

Chap. III.

peut recevoir d'edification. Ces raiſons nous obligēt a mon avis a preferer l'expoſition de ceux qui par ce *bon & excellent degrè* ici promis aux Diacres entēdent non *l'épiſcopat* ou la *preſtriſe*, mais bien le rang honorable où leur fidelitè les met dans l'Egliſe par le jugemēt de Dieu; qui les regarde comme de bons & loyaux ouvriers, qui ſe ſont religieuſement acquittès de leur taſche. Et il me ſemble meſme, que bien loin de leur promettre l'epiſcopat, il les conſole de ce qu'ils n'y ſont pas parvenus, & les aſſeure, qu'encore que le Diaconat ſoit une dignitè moindre que l'épiſcopat, dans la police exterieure de l'Egliſe, neantmoins s'ils s'en acquittent bien, ils en changeront la nature, & ne laiſſeront pas d'eſtre dans un haut degrè d'honneur devant Dieu & devant ſes Anges; parce qu'en effet il n'y a point de petite charge en ſa maiſon, & que pour y eſtre en un haut degrè, il n'eſt pas tant beſoin d'y exercer quelque grand miniſtere, que de vous bien acquiter de celuy où vous eſtes appellè; ſoit petit, ſoit grand. Et c'eſt encore pour cela que l'Apôtre ajoûte que les

Diacres

diacres fideles, *acquierent ce bon degrè*
pour eux mêmes; faisant une secrete opposition entre le fruit, que l'Eglise tire de leur service, & celuy qu'ils en moissonnent eux mêmes; En servant ils edifient l'Eglise, ils soulagent les pauvres, & ils consolent les affligès. Mais si leur travail sert a autruy, il est aussi fort utile pour eux mesmes. Car ils acquierent en bien servant un bon degrè pour eux mesmes; ils rendent leur ministere honorable; & d'un simple Diaconat que c'etoit, ils en font par leur zele & par leur diligence une charge pleine de louange & de gloire. I'avouë que le mot de l'original, que nous avons ici traduit *degrè* ne se treuve point dans l'Ecriture en ce sens (& il s'y treuve aussi peu pour signifier l'episcopat) Mais il s'y rencontre d'autres fassons de parler fort approchantes de celle-ci pour exprimer le mesme sens; comme quand Dieu en Esaye pour consoler certains fideles mesestimés selon la chair, leur promet, qu'il leur *donnera une place en sa maison & en ses murailles & un bon nom perpetuel, qui ne sera point retranchè*; où il est clair que par cette *place* & ce *nom*, il entend

 precisément

Chap. III. precisément la mesme chose que S. Paul nomme ici un *bon degrè*; c'est a dire un honneur & une dignitè. Et c'est là mesme qu'il faut aussi rapporter la promesmesse de Iesus Christ dans l'Apocalypse, Apoc. 3. 12. a celuy qui *veincra*; *qu'il le fera estre une colomne dans le temple de son Dieu.* Mais a cet honneur & a ce bon degrè, que l'Apôtre promet ici aux Diacres fideles, il ajoûte encore qu'*ils s'acquerront en bien servant une grand' libertè en la foy, qui est en Iesus Christ.* Il oppose ce fruit de leur bonne conscience, a la honte, & aux craintes secretes de ceux qui se sont mal acquitès de leur devoir. Leurs fautes les rendent timides; au lieu qu'un bon & fidele serviteur de Dieu, & qui s'est portè sans fraude en son œuvre, va la teste levée, & jouït de toute la libertè, que nous donne la foy en Iesus Christ, s'acquittant hardiment & sans rien craindre de toutes les parties de son ministere; ce qui regardant l'un & l'autre ministere l'épiscopat & le diaconat, & mesme le premier plus que le second a étè cause que quelques uns ont estimè que ces dernieres paroles, *Ceux qui auront bien*

bien servi acquierent un bon degré, se doivent entendre des Evesques & des Diacres conjointement; & leur exposition n'est pas a mépriser. Mais c'est assés pour l'intelligence des paroles de l'Apôtre. Touchons brievement pour la fin quelques uns des enseignemens, que nous en devons tirer; pour l'instruction de nôtre foy & pour la correction de nos meurs. Premierement, vous avés a remarquer soigneusement, que S. Paul ne nous y propose point d'autres ministres qui deussent estre établis dans l'Eglise par les Apôtres & par leurs disciples que de deux sortes seulement, les Evesques, & les Diacres; les uns qui travaillent a la parole & a la conduite; les autres qui servent au soulagement des pauvres, a la reception, & a la distribution des aumônes & des offrandes des fideles. C'étoit là toute la hierarchie, que S. Paul laissa a l'Eglise, par l'ordre de son Maistre. Pourquoy ne dit-il rien ni ici, où il traitte ce sujet, ni nulle part ailleurs, des Cardinaux, des Patriarches, des Primats, des Metropolitains, ou Archevesques, des Archiprestres, des Archidiacres, & des Sousdia-

Chap. III.

cres, des Abbés, des Generaux; des Prieurs, des Sousprieurs, & des Gardiens de tant de bandes de Moines; noirs, blancs, & gris, & de tant d'autres noms, offices & dignités, qui font aujourdhuy la hierarchie Papale? Parce qu'il ne les connoissoit pas; la vanité de l'homme ayant mis plusieurs siecles depuis luy, toutes ces prelatures au monde, sans ordre, & sans exemple de l'Eglise Apostolique. Pourquoy ne dit-il au moins quelque mot du Pape, le chef de cette grand masse, & le centre, si vous les en croyès, de la foy, & de la puissance Ecclesiastique? Aujourdhuy il ne s'établit point d'Evesque sans son autorité & ses bulles, & ils luy prêtent tous leur serment de fidelité, & se disent Evesques par la grace de Dieu & du Pape. Et ils ont raison; s'il est vrayement ce qu'il se dit estre, le souverain & infaillible Monarque de l'Eglise militante. Car il n'y a point d'Etat, où les officiers ne rendét au souverain, l'hommage de leur dignité, & le serment de leur fidelité. D'où vient que S. Paul n'a point mis cette condition entre les autres, qu'il demande a un Evesque, qu'il soit

ſoit ſur toutes choſes ſujet & fidele & devot au ſaint ſiege de Rome? Aujourdhuy toutes les autres vertus ici nommées par l'Apôtre ne ſerviroient de rien a un homme,pour eſtre Eveſque,ſi celle-ci luy manquoit; & celle-ci ſans aucune de ces autres a ſouvent ſuffi pour monter au ſommet des plus grandes Prelatures. Pourquoy S.Paul a-t-il oubliè le plus neceſſaire? Chers Freres; c'eſt ſans doute que le Pape & toute ſa hierarchie n'a jamais étè de l'inſtitution, ni de l'approbation, ni meſme de la connoiſſance de l'Apôtre, en la qualitè qui luy eſt donnée par ſes ſuppoſts. Secondement de ce que S. Paul paſſe immediatement dans ce diſcours, de l'Eveſque au Diacre ſans parler du Preſtre,cela dis-je montre clairement que de ſon temps il n'y avoit nul miniſtere entre l'Eveſque & le Diacre; non plus qu'entre le Preſtre & le Diacre;d'où il s'enſuit invinciblement que *l'Eveſque & le Preſtre* étoient les noms d'un ſeul & meſme miniſtere dans l'Egliſe Apoſtolique; comme il paroiſt encore de pluſieurs autres lieux, tant du Nouveau Teſtament que des plus anciens

Chap. III.

Chap. III

ciens écrivains du Christianisme; où ces deux mots se treuvent pris indifferemment l'un pour l'autre. Les Hierarchiques sont fort empeschès dans ce destroit, voyant leur regne dans un si grand peril. Ceux qui sont estimès les plus fins, nous content que les Eglises étant encore petites du temps des Apôtres, ils se contentoient d'établir en chacune un Evesque avec des Diacres sans aucuns Prestres; & que c'est la raison pourquoy S. Paul ne parle ici que de l'Evesque, & des Diacres. Mais cette raison ne vaut rien. Car supposè que ce qu'elle avance fust vray, & qu'il y eust alors quelques Eglises gouvernées sans aucuns Prestres par un seul Evesque, de l'ordre que sont aujourd'huy les leurs; toûjours ne peuvent-ils nier, premierement qu'il n'y eust plusieurs autres Eglises, où il y avoit des Prestres; comme celle de Corinthe par exemple, & celle d'Antioche, où il y avoit plusieurs Docteurs; & la pluspart des autres pour l'ordinaire, comme il paroist de ce que S. Iaques veut que le fidele *malade fasse venir* non l'Evesque, mais *les Prestres de l'Eglise*; & secondement

Iaq. 5. 1.

ment que meſmes dans ces Egliſes heteroclites, où il n'y avoit qu'un Eveſque ſans aucun Preſtre, l'intention & l'eſperance de S. Paul ne fuſt d'y établir auſſi des Preſtres dés qu'il y auroit aſſés de fideles pour cela. Cela étant donc ainſi en leur accordant ce qu'ils ſuppoſent ſans raiſon, qu'il y euſt alors des Egliſes ſans aucuns preſtres gouvernées par l'Eveſque ſeul avec quelques Diacres, toûjours eſt-il clair, que l'intereſt des autres c'eſt a dire de la plus-part, où il y avoit moyen d'établir dés lors des Preſtres & des Diacres ſous la conduite d'un Eveſque, obligeoit neceſſairement S. Paul a parler diſtinctement de ces trois degrés de miniſtres; au lieu qu'il n'en paroiſt que deux dans ſon texte. Mais encore la ſuppoſition qu'ils font eſt ridicule & incroyable. Car ſi les Eveſques & les Preſtres faiſoient alors comme ils pretendent, deux degrés de miniſteres differents; n'euſt-ce pas été une étrange fantaiſie d'établir un Eveſque dans un lieu où un Preſtre pouvoit ſuffire? Euſt-ce pas été envoyer un Prince en un lieu où il n'eſt beſoin que de ſon valet? Et aujourduy quand les gens

Chap. III.

Chap. III.

du Pape travaillent a la conversion des Nations, y establissent-ils de ces Evesques solitaires, avant que d'y mettre aucun Prestre, lors que leurs troupeaux sont si petits, qu'un seul ouvrier y suffit? Certainement ils ont fait tout le rebours au Iapon, & dans la Chine, & en Ethiopie; & comme la raison le requeroit, ils y ont premierement envoyè & établi de simples prestres; jusques à ce que leur masse étant grossie ils ont creu qu'il y avoit quelque lieu pour y introduire la majestè Episcopale. Il ne faut pas douter que les Apôtres qui n'étoient pas moins prudens qu'eux, n'en eussent aussi usè de mesme, si les Evesques eussent étè de leur temps Princes & Maistres des Prestres, comme ils le sont aujourdhuy; si bien qu'il faut tenir pour certain que si cela étoit, il n'y avoit non plus alors d'Eglises avec un Evesque sans prestres, qu'il ne s'en treuve aujourdhuy pas une de cette forme en toutes les terres, où les Apôtres du Pape ont mis le pied. Enfin leur supposition choque encore rudement la doctrine commune des Peres, au temps desquels l'Evesque avoit des-ja de

de l'avantage ſur le preſtre. Car ceux-la tiennent clairement, que l'Eveſque n'eſt autre choſe, que le premier, ou le plus haut des preſtres d'une Egliſe; d'où chacun voit, que *cet Eveſque ſans preſtres*, qu'ils nous forgent, eſt une chimere d'auſſi mauvaiſe grace, qu'un Doyen ſans Chanoines, ou un Preſident ſans ſenateurs, ou un Roy ſans ſujets. Ainſi demeure ferme & inébranlable la verité ici établie par l'Apôtre qu'il n'y avoit alors au deſſus des Diacres nuls autres miniſtres en l'Egliſe, que les Eveſques ſeuls; meſmes au fonds que les preſtres; & que ces deux ordres faiſoient tout le ſacré miniſtere de l'Egliſe; qu'ils appellent *hierarchie*, d'un nom trop ſuperbe pour les humbles ſerviteurs de Dieu & de ſon Egliſe. Ie laiſſe l'extreme corruption que j'aurois a remarquer en troiſieſme lieu dans les ordinations de leurs miniſtres, qui ſe font ſans l'approbation & meſme ſans la participation du peuple; contre l'épreuve que l'Apôtre y requiert, & contre l'uſage de toute la plus ancienne Egliſe; comme nous l'avons touché & comme ils le confeſſent eux meſmes.

Beniſſés

Chap. III.

Tertull. de Bapt. cap. 17. Hier. a.lu. Lucifer. Autor Quaſt. V. & N. T. q. 101. Hilar. Rom. in ep. ad Eph. 4. p. 203. apud Ambroſium & in 1. Tim. 3. p. 255. c.

Chap. III.

Beniſſés Dieu, Fideles, qui ayant daignè déployer ſon bras, a demoli au milieu de nous la maſſe prodigieuſe de cette vaine hierarchie, l'ouvrage de l'orgueil, & de l'avarice, qui y avoient employè tant de ſiecles & d'artifices. Il a rétabli a ſon peuple ces deux miniſteres ſacrés, *l'Epiſcopat* & le *Diaconat*; pauvres & ſimples aux yeux de la chair je l'avouë, mais d'une origine & d'une inſtitution divine, & d'une efficace & d'une vertu celeſte. Contentons-nous des inſtitutions de Ieſus Chriſt. Ne preſumons point d'eſtre plus ſages que ſes Apôtres. Honorés particulierement le Diaconat, & les perſonnes, qui l'exercent au milieu de vous. Que ceux qui y ont étè appellès, conſiderent les qualitès qui y ſont neceſſaires, & le *bon degrè* qui leur eſt promis quand ils y auront bien ſervi, pour s'acquitter avec zele, & en bonne conſcience d'un miniſtere ſi honorable & ſi utile, êtendans leurs ſoins ſur tout le troupeau, & ayant particulierement une grand' tendreſſe pour les pauvres; ſur tout dans les rigueurs de cette rude ſaiſon. Contribuès y tous fideles, & vos compaſſions & vos aumônes.

aumônes. Ce n'est pas en vain que vôtre Seigneur a establi le Diaconat en son Eglise ; & qu'il vous tend ici tous les jours les mains pour recevoir vos offrandes. Cette charitè, & cette beneficence sont desormais une partie de vôtre pietè, & de vôtre religion. Ses pauvres, sont vos autels ; Ces petites portions de vos biens, que nous vous demandons pour eux, sont vos sacrifices? Si vous manquès a ce devoir, vous n'estes pas Chrestiens; vous estes des irreligieux & des impies. Regardès ce que l'ancien Israël donnoit autresfois a Dieu ; les dixmes de leur bien pour les Sacrificateurs & les Levites, les premices de leurs fruits, tant d'animaux & tant d'autres offrandes ou necessaires ou volontaires. Regardès ce que la devotion Romaine a consumè & consume encore tous les jours gayement pour l'entretien de ses Prelats & de ses Moines. Vous aurès honte de vous mesmes ; d'épargner a Iesus Christ vôtre Sauveur, & a ses membres, ce peu de choses, dont ils ont besoin. Ne m'alleguès point que vous estes pauvres. Ie le croy. Car vous desirés beaucoup. Retranchès la superfluitè de vos con-

Chap. III.

Chap. III.

voitises & de vos passions; & vous vous treuverés riche. Ne dõnés rien au luxe, ni a la débauche, ni a la vanitè. Vous aurés abondamment dequoy donner a Iesus Christ. Vous n'estes pauvres que pour luy. Donnant tout a la chair, au monde, & au vice, trois monstres insatiables, je ne m'estonne pas s'il ne vous reste rien a consacrer au Seigneur. Mais si vous ne pouvès donner de vôtre abondance, donnès au moins de vôtre pauvretè. Encores n'estes-vous pas si pauvre, que vous ne puissiès disposer de deux pites; comme fit la veuve de l'Evangile. Donnes-les comme elle, & d'un mesme cœur; & le Seigneur les recevra; il les estimera; il les preferera mesme aux presens des plus riches. En fin faisons tous état de quelque sexe, age, ou condition que nous soyons, que l'aumosne est un devoir necessaire, & qu'il n'y a que ceux qui reçoivent du trone de l'Eglise, qui soyẽt exempts d'y mettre. Tous les autres y doivent contribuer, chaçun selon ses moyens & le Seigneur l'auteur de tout bien, aura nos petis presẽs agreables, & nous benira en ce siecle & nous couronnera en l'autre de sa gloire & felicitè eternelle. Amen.

SERMON VINT-ET VNIESME.*

* Prononcé à Charenton le 28. Ianvier 1657.

I. TIMOTH. Chap. III. vers. 14. 15.

Ie t'écris ces choses, esperant que je viendray bien tost vers toy.

Que si je tarde, c'est afin que tu saches, comment il faut converser en la maison de Dieu, qui est l'Eglise du Dieu vivant, la colomne & l'appuy de la verité.

CHERS FRERES; Le Psalmiste contemplant en esprit l'excellence & la dignité de Ierusalem, & de l'Eglise Chrétienne qu'elle figuroit, s'écrie, *O cité de Dieu, ce qui se dit de toy sont des choses honorables* ! Certainement il a bien raison d'en parler ainsi; Car en effet il n'y a jamais eu aucune cité au monde, dont il ait été dit tant de bien, que de celle-là; Dieu & les hommes en ont celebré la gloire; Le ciel & la terre en ont presché les louanges; & il ne se peut rien dire de grand, de magnifique

Chap III. gnifique & de glorieux, qui ne se treuve employè dans les eloges, dont elle a étè couronnée. Ie laisse là ce qu'en ont dit les hommes. L'Ecriture, dont le Prophete entend parler sans doute, la nomme la citè Sainte, [a] la ville du grand Roy, [b] la montagne de sa saintetè, [c] le pavillon du Puissant de Iacob, [d] le siege que sa Majestè a choisi, [e] son repos & son agreable demeure a perpetuitè, [f] son tabernacle avecque les hommes, [g] son épousée, bien aimée, qu'il a épousée pour jamais en justice, en gratuitè, en compassion, & en fermetè, [h] la joye de toute la terre, [i] un royaume divin & celeste, [k] qui ne sera jamais dissipè, mais établi éternellement. Entre *ces choses honorables*, & une infinitè d'autres semblables, qui ont étè dites de l'Eglise dans les livres du Vieux & du Nouveau Testament, il faut aussi mettre & mesme dans le premier rang, ce que l'Apôtre S. Paul en a écrit dans le texte, que nous venons de vous lire, *qu'elle est la maison de Dieu, l'Eglise du Dieu vivant, la colomne & l'appuy de la veritè.* Car que sçauroit on ajoûter a la grandeur de ces magnifiques titres? Que cette bien heureuse

a b Ps. 48. 3.
c Ps. 48. 2.
d Ps. 132. 5.
e Ps. 132. 13.
f Ps. 132. 14.
g Apoc. 21. 3.
h Os. 2. 19. 20.
i Ps. 48. 3.
k Dan. 2. 44.

heureuſe aſſemblée des fideles ait l'honneur d'eſtre la maiſon de celuy, que tous les cieux ne peuvent comprendre ? de loger chés ſoy une majeſtě immenſe & infinie? d'eſtre le ſanctuaire d'une divinitè, non fauſſe,ou morte, ou periſſable,comme étoient celles de l'erreur & de la ſuperſtition, mais vivante & eternelle ? & enfin d'eſtre la colomne & l'appuy de la veritè? Qui le pourroit croire, ſi l'Apôtre ne l'avoit dit ? Veu que cette veritè, dont il fait l'Egliſe *la colomne*, eſt aſſeurément elle meſme le fondement, la force, & la fermetè, & de l'Egliſe, & du monde? C'eſt ce que nous avons aujourdhuy a vous expliquer, mes Freres, pour vous donner l'intelligence de ce texte. Mais avant que d'y venir, il faut premierement conſiderer pourquoy & a quel propos S. Paul a mis ces éloges de l'Egliſe en avant,& quel eſt le ſujet,qui l'a conduit dans ce diſcours. Il nous le découvre luy meſme,quand il dit d'entrée a Timothée ; *Ie t'écris ces choſes,eſperant que je viendray bien toſt vers toy ; que ſi je tarde, c'eſt afin que tu ſaches comment il faut converſer en la maiſon de Dieu.* Par

Chap. III.

ces

Chap. III.

ces choses, qu'il luy écrit, il est clair & hors de doute, qu'il entend les reglemens, qu'il luy a baillès ci devant en ce chapitre depuis le commencement jusques a ce verset, sur l'établissement des ministres de l'Eglise, tant des Evesques ou Pasteurs, que des Diacres; que l'on ne doit recevoir personne en ces saintes charges, qui ne soit doüè de toutes les bonnes qualitès, qu'il a representées au long. Il dit donc, qu'il lui a éclairci ce sujet, afin de luy apprendre comment il faut converser en l'Eglise; & là pour justifier la necessitè de ses reglemens, il ajoûte tres a propos, premierement au verset quinziesme la dignitè de cette Eglise, au service de laquelle sont destinès les ministres; & secondement dans le verset seiziesme la grandeur du mystere de pietè, en la dispensation duquel ils sont employès. Ainsi nous aurons deux points a traitter en cette action, si le Seigneur nous en fait la grace; le premier sera du dessein de l'Apôtre en baillant a Timothée la doctrine du ministere, que nous avons ouïe ci devant; *afin qu'il sceust, comment il faut converser en l'Eglise*; Le deuxiesme

deuxieſme ſera des trois qualités, qu'il donne a l'Egliſe l'appellant *la maiſon de Dieu;puis l'Egliſe du Dieu viuant*, & enfin *la colomne, & l'appuy de la verité.* Et quant au myſtere de la pieté, qu'il allegue en ſuite dans le dernier verſet de ce chapitre, pour la ſeconde raiſon des grandes & loüables qualités, qu'il demande en tous ceux, qui doivent eſtre receus au ſaint miniſtere ; nous en remettons l'expoſition a une autre action, ſous le bon plaiſir de Dieu. Mais pour venir au premier des deux points, que nous avons a traiter maintenant ; j'ay a vous avertir d'abord, que quand S.Paul dit, *Ie t'écris ces choſes eſperant, que je viendray bien toſt vers toy*, il n'entend pas que l'eſperance qu'il a de voir bien toſt Timothée, l'ait porté a luy écrire ces enſeignemens; Au contraire elle euſt deu plûtoſt l'empeſcher de les écrire, remettant a ſa premiere veuë de l'en inſtruire tout a l'aiſe, ſans prendre la peine de les mettre des-lors par écrit, comme il a fait. Mais il luy donne cet avis en paſſant pour deux raiſons; La premiere eſt pour le conſoler, l'aſſeurant de le viſiter au plûtoſt, qu'il luy

Chap. III.

Chap. III.

sera possible & de le fortifier par sa presence en l'œuvre du Seigneur;qui étoit sans doute la plus grand' joye, & la plus agreable chose, qu'il peust promettre a son disciple. Mais j'estime qu'il a aussi parlè de son prompt retour a Ephese, où étoit Timothée, afin d'intimider les faux docteurs, & les autres mauvais ouvriers, que son absence rendoit plus hardis & plus insolens a troubler l'Eglise. Ie confesse donc qu'il semble que l'Apôtre ayant dessein de retourner au premier jour a Ephese,eust peu se contenter d'en donner la nouvelle & l'esperance a son disciple, sans se travailler dés maintenant, comme il fait,a luy coucher si exactement par écrit ses ordonnances sur l'election & les conditions des ministres de l'Eglise; Mais parce que nos resolutions & nos pensées ne sont pas toûjours suivies de leurs effets,& qu'il n'étoit pas certain si la necessitè des autres fideles, ou la providence de Dieu & l'ordre de son Esprit luy permettroit d'accomplir le desir & le dessein, qu'il avoit de revoir Timothée au premier jour; il a creu que le meilleur, & le plus seur étoit de

l'informer

l'informer dés-lors dans cette lettre d'une doctrine ſi neceſſaire a l'établiſſement, & a la conſervation de l'Egliſe. C'eſt ce qu'il ſignifie, quand aprés avoir dit, qu'il *luy écrit ces choſes eſperant de venir bien toſt a luy*, il ajoûte au verſet ſuivant; *Mais ſi je tarde, c'eſt afin que tu ſaches, comment il faut converſer en la maiſon de Dieu.* Encore que les paroles ſoyent un peu envelopées & qu'elles ne ſoyent pas tout a fait diſpoſées dans l'ordre, que preſcrivent les loix d'une Grámaire exacte, & rigoureuſe; le ſens en eſt pourtant aſſez clair, & chacun voit que c'eſt, comme ſi l'Apôtre euſt dit; Il eſt vray que j'eſpere de me rendre bien toſt au lieu, où je t'ay laiſsè, & que j'y auray le loiſir & la commoditè de t'entretenir au long, & ſur ce ſujet & ſur les autres, qui appartiennent au royaume de Dieu. Mais neantmoins n'étant pas entierement aſſeurè, ni ſi je pourray faire ce voyage auſſi toſt que je le deſire, ni meſme ſi les ordres de la providence, qui me gouverne, ne m'empeſcheront point de retourner jamais a Epheſe; j'ay bien voulu t'écrire dés a preſent par avance a tout evenement,

Chap. III.

Chap. III.

ce que je viens de te dire des Evesques, des Diacres, & des qualitès ; qui leur sont necessaires,& de leurs meurs, & de leur conduite ; afin que tu saches de bonne heure ce que l'on ne peut savoir trop tost, comment il faut & qu'eux & nous conversions dans l'Eglise,au service de laquelle nous sommes tous appellés. Iugez par-là Fidelles,quelle & combien pressante étoit la sollicitude de ce saint homme pour le bien de l'Eglise,& pour l'instruction de ses disciples ; qui ne luy a pas permis ni de hazarder a l'avenir, ni de differer pour tant soit peu de temps, l'instruction, qu'il jugeoit necessaire a Timothée, & au troupeau des Chréstiens d'Ephese. Et benite soit a jamais cette diligence,qui luy a fait mettre expressément dans cette épître des enseignemens aussi salutaires , que sont ceux qu'il nous donnoit dans les versets precedens : si ce soin étoit utile a Timothée ; combien plus nous a-t-il étè necessaire, a nous qui n'avons jamais ouï la vive voix de ce saint homme ? & qui vivans tant de siecles aprés luy,eussions eu d'autant plus de peine a penetrer ses ordres

ordres & ses intentions, que plus la malice & la vanitè des hommes a fait toutes choses possibles pour en obscurcir & en éteindre la lumiere, ayant forgè a sa fantaisie, je ne ne sçay quelle hierarchie mondaine, aussi éloignée de l'ordre des saints ministeres ici établi par S. Paul, que la terre l'est du ciel? Maintenant qu'il nous a laissè nôtre leçon par écrit, nous ne pouvons y manquer, au moins si nous voulons tout de bon suivre la volontè de Dieu, & preferer la doctrine de ses premiers & authentiques ministres aux inventions de la chair & du sang. Et que l'on ne nous paye point ici de la chicane ordinaire de l'erreur, qui pretend que Saint Paul n'a pas tout escrit; que si son épître nous parle des Evesques & des Diacres, & d'une partie de leur conversation, sa bouche avoit enseignè de vive voix l'institution & les meurs des prestres, ainsi proprement nommès, & des sous-diacres & des lecteurs & des acolythes & des huissiers, avecque les plus hauts ministeres du Pape, & des Cardinaux, & des Primats & des Archevesques. Puis que c'étoit ici le lieu & le siege de

Chap. III.

Chap. III.

cette doctrine, il l'y eust asseurément baillée toute entiere s'il l'eust connue. Ce qu'il n'en écrit rien dans une telle occasion, est une preuve convaincante, qu'il n'en savoit rien; nul ne pouvant sans l'outrager soupsconner un escrivain si saint & si capable, d'avoir debitè a l'Eglise, a qui il a laissé cette épistre, un enseignement imparfait, & defectueux. Mais il se defend encore ici expressément luy mesme de l'injure, que luy veut faire l'erreur. Car il dit formellement, qu'il a écrit ces choses a Timothée, *afin qu'il sache comment il faut converser dans l'Eglise*; c'est a dire comment les Evesques & les Diacres, & en un mot les personnes établies dans le ministere sacrè, doivent se conduire & se comporter au milieu du peuple de Dieu; ainsi que nos adversaires en sont eux mémes d'accord. Puis que c'étoit là son dessein, nul ne peut nier sans l'accuser ou d'ignorance ou de fraude, que les choses qu'il a écrites ci devant dans ce chapitre ne suffisent pour nous apprendre pleinement quelle doit estre la conversation, & la conduite des ministres de Iesus Christ dans l'Eglise.

Estius sur ce passage.

l'Egiſe. Nous y treuvons bien, que l'Eveſque doit eſtre de mœurs irreprehenſibles, vigilant, attrempè, honorable, hoſpitalier, propre a enſeigner, benin, non querelleux, ni avaricieux. Mais nous n'y liſons point qu'il doive eſtre ſujet, & obeiſſant au Pape de Rome, & qu'il ne peut eſtre établi ſans ſon ordre, & ſans ſes bulles ; ni qu'il ne puiſſe avoir aucun collegue dans l'Egliſe, où il ſert. Nous y liſons bien, que l'Eveſque & le Diacre pareillement ne doivent avoir chacun, qu'une ſeule femme, & qu'ils conduiſent honeſtement leurs familles ; Mais nous n'y liſons point qu'ils doivent l'un & l'autre ou demeurer dans le celibat, s'ils ne ſont pas mariés, ou renoncer pour jamais a l'uſage du mariage, s'ils ſont mariés ; Certainement ni le celibat ni la ſujettion au Pape ne font donc ſelon S. Paul, nulle partie de la legitime converſation des Eveſques, & des Diacres Chrétiens ; directement contre l'abus de la communion Romaine, où nul ne peut exercer pas une de ces charges ſans l'une, & l'autre de ces deux conditions ; les plus neceſſaires au miniſtere

Chap. III.

Chap. III.

ſacrè, ſi vous les en croyés. Mais bien que ces paroles Apoſtoliques foudroyent leurs loix tyranniques; ils pretendent pourtant, que d'autre part elles leur ſont fort avantageuſes pour fonder ce qu'ils appellent *la viſibilitè de l'Egliſe.* Car ſi ce nétoit une ſocietè viſible; comment les miniſtres y pourroyent-ils *converſer*, comme S. Paul le preſuppoſe ici evidemment? Ils treuvent cette raiſon ſi claire, qu'un de leurs Docteurs écrivant ſur cette épître, aprés avoir recitè ces paroles, *afin que tu ſaches comment il faut converſer en la maiſon de Dieu*; ſans expliquer ni le ſens de l'Apôtre, ni le moyen d'en tirer ſa concluſion, s'écrie tout tranſportè de joye; *Où ſont ceux, qui diſent que l'Egliſe eſt inviſible?* Il y a de l'apparence qu'il penſoit, que nous croyons, que la foy de l'Evangile eſt comme l'anneau de la fable, qui rendoit les perſonnes, qui le portoient, inviſibles, les dérobant ſoudainement a la veuë & au commerce des autres hommes. Graces a Dieu nous ne ſommes pas ſi brutaux, ni ſi groſſiers, que ce Docteur & ſes ſemblables s'imaginent. Nous diſons, que l'Egliſe de Dieu

Heſſelius ſur ce paſſage p. 83.

Dieu eſt inviſible ; Ouy ; mais inuiſible *en ſon tout*, puis que nul ne l'a jamais veuë toute entiere aſſemblée en un ſeul lieu ; inviſible en ſa *vraye forme*, qui conſiſte en la foy & en la charitè ; inviſible meſmes *quelquefois* a l'égard de ſa profeſſion & de ſes aſſemblées en certains lieux & en certains temps, & a certaines perſonnes ; comme quand la perſecution des tyrans la contraint de ſe cacher, & de ne paroiſtre, que dans les feux & ſur les gibbets, où ſouffrent quelques uns de ſes membres ; & telle étoit la condition du peuple de Dieu en Babylone, avant qu'il l'en fiſt ſortir. Car aſſeurément il ne paroiſſoit pas, ni n'étoit pas en ſon luſtre en Babylone; & neantmoins il eſt certain qu'il y étoit, puis que Dieu luy crie du ciel, *ſors de Babylon, mon peuple.* Mais tout cela comme chacun voit, n'empeſche pas que l'Egliſe ne ſoit viſible en chacune de ſes parties, & a l'egard des hommes, dont elle eſt compoſée, qui ſont des creatures viſibles, & a l'egard de ſes aſſemblées, & de la predication de ſa doctrine, & de l'adminiſtration de ſes Sacremens, & de l'exercice de ſa charitè, & de

Chap. III.

& de ses autres bonnes œuvres, & de sa patience & de ses souffrances, & de tout le commerce exterieur, que ses membres ont les uns avecque les autres; dont *la conversation* des Pasteurs au milieu de leurs troupeaux ici mentionnée par l'Apôtre, fait une partie notable. I'avouë qu'en cet estat & a cet égard elle est visible, c'est a dire reconnoissable & en gros dans tout un troupeau; & en particulier en chacun de ses membres; avec cette difference pourtant, que la premiere de ces connoissances est certaine, mais confuse; & que la seconde est distincte, mais toujours meslée de quelque incertitude; c'est a dire que nous pouvons bien nous asseurer en general, que l'Eglise de Dieu est dans une assemblée, comme est celle-ci par exemple, où nous oyons prescher sa pure parole; mais non qui sont ceux de l'assemblée en particulier, qui sont les vrays membres du corps du Seigneur; parce qu'il n'y a que Dieu & chacun des hommes, qui voye clairement & certainement ce qui est dans son propre cœur. Mais comme dans la societè civile c'est assés pour nous obliger a vivre

vivre en la communion, que les citoyens d'un mesme état, se doivent les uns aux autres, de nous reconnoistre pour sujets d'un mesme Prince, & habitans d'un mesme païs, & faisans profession de nous assujetir a mesmes loix, bien qu'entre ceux dont nous avons cette opinion, il y en ait, qui au fonds sont plûtost ennemis, que citoyens, il en est de même de l'Eglise, l'état mystique de Iesus Christ. Les loix, & les sentimens de la charitè nous doivent faire tenir pour siens, tous ceux qui en portent les livrées, & dans la vie, & dans le langage desquels nous ne voyõs rien, qui soit directement contraire a leur profession; & en suite communiquer avec eux comme avecque nos freres; bien qu'il nous arrive souvent de nous y tromper, & de prendre des loups déguisès pour des brebis. Nos adversaires confessent que nous ne connoissons les esleus & les saints, qu'en cette sorte, disant expressément, *qu'entre tant de personnes, qui ont l'apparence de pietè & de justice, nul ne peut savoir avec certitude, qui sont ceux, qui sont vrayement justes; parce que c'est chose certaine,*

Chap. III.

Bell. L. 3. de Eccl. milit. C. 10. § Deinde

Chap. III.

taine, qu'il y a par tout plusieurs hypocrites & faux freres. Et neantmoins S. Paul ne laissoit pas de rendre les devoirs de la communion Chrestienne aux uns & aux autres. Car pour les eleus, il dit en termes formels, que c'est [a] *pour l'amour d'eux qu'il souffre toutes choses, afin qu'eux aussi obtiennent le salut, qui est en Iesus Christ* [b] Et S. Pierre leur addresse sa premiere épître, *aux eleus* (dit-il) *selon la providence de Dieu le Pere en sanctification d'Esprit.* Et quant aux justes & aux saints, S. Paul leur écrit pareillement de longues lettres; comme les deux, qu'il addresse aux Corinthiens, [c] *aux sanctifiés en Iesus Christ, & a tous les saints, qui étoyent en toute l'Achaïe, & ailleurs aux saints & fidelles en Iesus Christ, qui étoient en Ephese, & aux saints & freres fideles de la ville de Colosses*; & ainsi presques par tout ailleurs. [d] Il n'est pas plus difficile de converser au milieu des *justes* & *des eleus*, que de souffrir pour eux, & de leur écrire des lettres. Mais qu'est il besoin d'aller chercher ailleurs ce que nous avons dans ce mesme texte? Car par les choses que S. Paul dit de cette Eglise, en laquelle il faut que nous

a 2. Tim. 2.10.

b 1. Pierr. 1.2.

c 1. Cor. 1.2. 2. Cor. 1.1. Eph. 1. 1. Col. 1. 1

d Phil. 1. 1.

nous conversions legitimement il paroiſt clairement, que ſous ce nom il entend une compagnie, ou ſocietè de ſaints, & de fideles, vrayement juſtifiés & ſanctifiés par la foy de l'Evangile de Ieſus Chriſt. Il l'appelle, premierement *la maiſon de Dieu*; Or Dieu n'habite que dans les vrays fideles; & non dans les incredules & méchans; avec qui, il n'a nulle communication. Il la nomme puis aprés *l'Egliſe du Dieu vivant*; Or puis que Ieſus Chriſt promet, que les portes de l'enfer, qui retiennent tous les incredules dans leur malheur & dans leurs tourmens, ne prevaudront point contre ſon Egliſe; qui ne voit que ce nom ne comprend, que les ſeuls fideles & eleus? Enfin il l'appelle encore *la colomne, & l'appuy de la veritè.* De quel droit, ſi les enfans du diable, le pere de menſonge, en font partie? Comment ſont-ils *la colomne de la veritè*, eux dont S. Iean proteſte expreſſément *que veritè n'eſt point en eux?* Ainſi parlant de *converſer en l'Egliſe*, il entend que nous converſions avecque les eleus & les juſtes; bien que nous ne puiſſions avoir qu'une aſſeurance morale,

Chap. III.

1. *Iean* 1. 6. & 2. 4.

rale,& non une pleine & entiere certitude, qui ſont ceux en particulier, a qui ce nom appartient vrayement & proprement. Mais voyons maintenant ce que nous avons promis de conſiderer en ſecond lieu, ce que ſignifient les trois noms, que l'Apôtre donne a l'Egliſe. Il l'appelle premierement *la maiſon de Dieu*. Ici il faut ſe ſouvenir, que le langage de l'Ecriture, *la maiſon de Dieu* veut dire un temple; d'où vient que ce ſuperbe temple, où les Iuifs adoroient en Ieruſalem, eſt preſque par tout appellè, *la maiſon de Dieu*. En effet comme un palais eſt la maiſon d'un Prince, un temple n'eſt autre choſe, que la maiſon d'un Dieu; le lieu où il loge, où il habite, où il attache ſa preſence d'une faſſon particuliere, y recevant les hommages, & les ſervices, & les ſupplications de ſes ſujets, & leur y donnant ſes graces & ſes faveurs. L'Apôtre donc montre par ce mot combien il a eu de raiſon de requerir en la perſonne des miniſtres de Ieſus Chriſt toutes ces belles & excellentes parties, qu'il nous a repreſentées ci devant. Car puiſque leur miniſtere les oblige a converſer & a eſtre

a estre assiduement dans un temple, dans la maison de Dieu & sous les yeux d'une Majestè sainte & adorable; il est évident que leur conversation & leur conduite ne peut estre digne de ce lieu sacrè a moins, que d'estre faits & conditionnès comme il nous les a representés ci devant. C'est une pensée commune a tous les hommes, que les temples sont des lieux sacrès, où il ne se doit rien faire, qui ne soit saint & grave, & religieux. Les Payens mesmes avoient cette opinion de leurs temples; & nous lisons que c'étoit la raison, qui les faisoit frequenter a leurs sages, afin que la saintetè du lieu leur inspirast des pensées pures & hautes & vertueuses; Et c'étoit pour cela que les anciens sacrificateurs des Egyptiens, renonceant a toutes les autres affaires & conversations du monde, passoient toute leur vie dans leurs temples. Mais afin de bannir de nos cœurs toutes imaginations semblables a celles des Iuifs, & des Payens, l'Apôtre nous avertit incontinent, quel est ce temple dont il parle, & aprés avoir dit *la maison de Dieu*, il ajoûte, *qui est l'Eglise du Dieu vivant.*

Chap. III.

S. Ierôme l. 2. contre Iovin.

Chap. III.

vivant. Le mot *d'Eglise* dans le langage des Grecs, d'où il est originaire, signifie une assemblée de peuple, ou un peuple assemblé en un mesme lieu. Mais les Apotres l'employent pour dire la societè des fideles, la multitude de tous ceux qui croyent en l'Evangile de Iesus Christ, en quelque état, qu'ils se treuvent; parce qu'encore qu'ils soyent épars en divers lieux, ils sont tous ensemble un corps, que Dieu considere, comme une seule assemblée; parce que leurs cœurs sont tous ensemble, dans une mesme foy, & dans une mesme esperance, en mesmes meurs, creances, & pensées; quelque eloignès qu'ils soyent les uns des autres, quant a la presence de leur chair. Toute cette sainte *fraternitè*, comme l'appelle S. Pierre, est ce que les écrivains du Nouveau Testament nomment *l'Eglise*; Mais parce que les Payens avoient aussi leurs societès & confreries, & assemblées religieuses, liées ensemble par le service commun de quelcun de leurs Dieux, a qui elles étoient particulierement consacrées; S. Paul pour distinguer d'avec elles, l'Eglise qu'il entend, l'appelle notam-

notamment *l'Eglise du Dieu vivant*; c'est a dire l'Eglise du vray Dieu; l'Eglise, qui le connoist & l'adore, & est consacrée a son nom, a sa gloire, & a son service. Car vous savés tous que c'est le style de l'Ecriture de donner ce titre de *Vivant* au vray Dieu, Createur du ciel & de la terre, pour le separer d'avecque les autres divinités fausses & vaines, que les pauvres Payens, abusés par les impostures du diable, adoroient miserablement. *Vous avés été convertis des idoles* (dit Saint Paul aux Chrétiens de Thessalonique) *au Dieu vivant & vray*; & ci apres dans cette epitre a Timothée; *Nous esperons au Dieu vivant* (dit-il) *qui est le Sauveur de tous les hommes, mais principalement des fideles*; & encore plus bas, *denonce* (dit-il) *a ceux qui sont riches en ce monde, qu'ils mettent leur confiance au Dieu vivant*; & ailleurs encore dans un lieu fort approchant de celui ci, *Vous estes* (dit-il aux fideles) *le temple du Dieu vivant*, & ainsi en divers autres lieux des saints livres. Car quant a ceux, que les Payens adoroient, il est évident, que ce n'étoient pas des sujets vivants, mais des choses ou insensibles

Chap. III.

1. *Thess.* 1. 9.

1. *Tim.* 4. 10.

1. *Tim.* 6. 17.

2. *Cor.* 6. 19.

* *Voyez Act.* 4. 14. 15.

2. *Cor.* 3. 3.

Rom. 9. 26.

Heb. 3. 12. & 9. 14. & 10. 31. & 12. 22.

Chap. III.

& inanimées, comme les images & les figures sacrées dans leurs temples ; & les planetes & les étoiles des cieux, & les elemens, les fleuves, & les fontaines ; & les bois, & les autres parties de la nature, a qui ces pauvres aveugles donnoient le nom & le service divin ; ou des hommes, qui avoient vescu autrefois, mais qui ne vivoient plus alors, étans morts & pourris en la terre, il y avoit long temps ; comme tous les Dieux de leur fable, Saturne, Iuppiter, & autres semblables, tous hommes qui ayant obligè en leur temps ceux de leur païs, ou a les aymer ou a les craindre, avoient étè canonisès & deïfiès aprés leur mort ; comme cela se pratiquoit encore du temps de l'Apôtre a l'endroit des Empereurs Romains ; a qui l'on consacroit des temples & des confreries & des sacrificateurs aprés leur trépas. Ainsi toute la devotion des Payens étoit a vray dire une religion mortuaire ; leurs Dieux étoiét ou des choses, ou des personnes mortes, & leurs lieux sacrès des sepulcres plûtost que des temples ; comme les anciens Chrétiens leur en font quelquefois reproche. Mais le Dieu,

Dieu, que ſert l'Egliſe Chrêtienne, eſt vrayement *vivant*; eternel, immuable, impaſſible, d'une ſageſſe, puiſſance, intelligence, amour, & bontè infinie, toûjours agiſſant, mais ſans travail; veillant, mais ſans ennuy; qui ne doit ſa vie a nul autre, & a qui toutes les creatures celeſtes & terrienes doivent ce qu'elles ont, ou de vie, ou d'immortalitè, puis qu'il eſt l'unique principe, la cauſe & la ſource inépuiſable de l'une & de l'autre. C'eſt l'oppoſition, que faiſoit S. Paul des fauſſes divinitès des Payens avecque le vray Dieu, que nous ſervons, quand il diſoit aux Lycaoniens; *Nous vous annonceons, que de ces choſes vaines* (c'eſt a dire de leurs Dieux & de leurs ſervices, vains & inutiles (*vous vous convertiſſiez au Dieu vivant, qui a fait le ciel, & la terre, & la mer, & toutes les choſes qui y ſont.* Ici donc il nous declare, que l'Egliſe de ce grand Dieu vivant, le peuple converti a luy par l'Evangile de ſon Fils, eſt ſa maiſon, c'eſt a dire comme nous l'avons dit, ſon vray temple. Les Nations dedioient certains lieux a leurs Dieux & s'imaginoient que par la force de la conſecration ils

Chap III.

Act. 14. 15.

Chap. III. y attiroyent, ou leur divinité mesme, ou du moins quelque sienne vertu secrete, si bien qu'ils tenoient, que les Dieux y étoient presens, & qu'ils y habitoyent, & les sanctifioient, entendoient & exauceoient beaucoup plus aisément & plus favorablement, qu'ailleurs, les oraisons & les services, qu'on leur y presentoit; C'étoient ces lieux-là, que l'on appelloit proprement des *temples*; & c'étoit pour arracher cette erreur de l'esprit des Atheniens, que S. Paul leur remonstroit, que Dieu étant le Createur, & le Seigneur du ciel & de la terre, n'habite point en des temples faits de main. Et quant aux Iuifs, j'avouë que le Dieu vivant étoit servi au milieu d'eux, & que le peuple y étoit instruit de la verité de cette nature souveraine & infinie. Mais tant y a, que par son ordre ils le servoient dans un temple fait de main; où il leur faisoit voir des signes sensibles de sa presence, & vouloit qu'ils attachassent durant tout le temps de l'œconomie Mosaïque, leur devotion particulierement a ce lieu-là. Mais le Seigneur Iesus, la plenitude des temps étant venuë, a aboli toute cette maniere

Act. 17. 24.

niere de ſervice,comme groſſier & pue-ril, qui n'avoit étè bon, que pour l'enfance de ſon peuple, nous aprenant a adorer Dieu en eſprit & en veritè, & d'elever nos mains pures, non plus en Ieruſalem,ou en Guerizin, mais *en tout lieu*, que nous nous treuvions. Quelle eſt donc, ô Apôtre, cette maiſon de Dieu, ce temple ſaint, dans lequel tu fais converſer les miniſtres du Chriſtianiſme? C'eſt dit-il, *l'Egliſe de Dieu*. Quelque riche, que ſoit l'eſtoffe d'un temple fait de main, & quelque exquiſe qu'en ſoit l'architecture, il n'eſt pas digne de loger un ſi grand Dieu. Il eſt Eſprit; & il habite dans l'eſprit. Le cœur des creatures raiſonnables, eſt le vray lieu de ſon habitation. Il s'y plaiſt & s'y communique volontiers. C'eſt pourquoy nôtre Seigneur Ieſus, ſon Fils, & ſa parole eternelle, luy a edifiè un temple de cette ſtructure divine; ſes fideles en ſont la matiere, qu'il tire de tous les endroits du monde, comme autant de pierres vives,qu'il arrache de leurs carrieres naturelles, & les forme & les polit par ſon Evangile; & puis les unit enſemble, les liant avecque le ci-

Chap. III.

Chap. III.

ment de ſa paix, & de ſon amour; & ainſi les conſtruit & les éleve en un temple ſaint, vrayement digne de Dieu, où ſa Majeſtè habite, que ſa lumiere éclaire, que ſon Eſprit gouverne, & où il eſt ſervi nuit & jour d'un culte divin, agreable a ſes yeux, en toute puretè & saintetè. C'eſt là (dit S.Paul) la maiſon de Dieu, c'eſt le grand & venerable temple du Souverain, où doivent travailler & converſer les miniſtres de Ieſus Chriſt. Ce temple eſt unique auſſi bien, que celuy de Ieruſalem autrefois; Mais il n'eſt pas attachè a un côtau, ou a un certain lieu, comme étoit celuy là. En quelque endroit que ſe treuve une compagnie de vrays Chrétiens, elle fait une partie de ce temple; car c'eſt une portion de l'Egliſe du Dieu vivant; & celuy qui y converſe, converſe aſſurément dans la maiſon de Dieu; Et Ieſus qui en eſt, & l'auteur, & le Seigneur, promet qu'en quelque lieu que ſe treuveront deux, ou trois perſonnes aſſemblées en ſon nom, il ſera au milieu d'eux; & parlant a ſes Apôtres, il aſſeure tous les fidelles en leurs perſonnes, qu'il ſera avec eux juſques a la conſommation

ſommation des ſiecles. C'eſt pourquoy l'Apôtre diſoit aux fideles de Corinthe; *Ne ſavés vous pas, que vous eſtes le temple de Dieu?* & derechef; *C'eſt vous, qui eſtes le S. temple de Dieu*; & ailleurs parlant de cet edifice myſtique de l'Egliſe, il dit qu'*étant tout rapportè & ajuſtè enſemble, il ſe leve pour eſtre un temple ſaint au Seigneur.* Et S. Pierre nous en repreſente divinement la ſtructure, quand il dit aux fideles, a qui il eſcrit; *Vous eſtes* (dit-il) *édifiés, comme des pierres vives pour eſtre une maiſon ſpirituelle*; c'eſt a dire un temple, non materiel & terrien, mais myſtique, & celeſte. Mais l'Apôtre pour nous montrer avec quel ſoin & avec quelle reverence les miniſtres doivent converſer dans l'Egliſe, nous en propoſe encore une autre excellence, diſant en troiſieſme & dernier lieu, *qu'elle eſt la colomne & l'appuy de la veritè.* Ie ſay bien qu'il y en a qui lient ces paroles avecque les ſuivantes, comme ſi elles faiſoient l'eloge *du myſtere de pietè*, dont il eſt parlè au verſet dernier, interpretant ainſi tout ce paſſage; *La colomne, & l'appuy de la veritè, & le myſtere de pietè eſt grand ſans contredit, aſſavoir, que Dieu a étè*

Chap. III.

1. Cor. 3. 16. 17.

Eph. 2. 2.

1. Pierr. 2. 5.

Chap. III

Hessel. sur ce passage p. 8. 6 Epiph. contr. [illegible]

manifesté en chair. Et je n'ignore pas non plus, qu'un homme savant de la communion Romaine laisse en doute, si S. Epiphane n'a point ainsi leu & exposè ce passage ; parce que disputant contre les Arriens, il dit employant expressément ces paroles de S. Paul, que *Christ est appellé colomne, parce qu'il est appuy de la veritè* ; ce qu'il semble n'avoir peu tirer d'ailleurs, que de ce lieu. Mais voyant que tous les exemplaires Grecs, Latins, Syriaques & Arabes de cette Epître lisent, & distinguent ce passage tout de mesme, que nos Bibles nous le representent, & que d'autre part tous les anciens Peres l'ont ainsi pris, entendans ces dernieres paroles de l'Eglise, & non du mystere de pietè ; j'estime qu'il faut s'y arrester, sans introduire ici une distinction nouvelle sans necessitè. Et que l'éloge *de colomne & d'appuy de la veritè*, ici donnè a l'Eglise ne vous trouble point ; comme s'il faisoit dependre de l'autoritè de l'Eglise, la sainte, & eternelle veritè de Dieu. Ce n'est pas le sens de ses paroles ; & tous sont d'accord, je dis ceux mesme de la communion Romaine, qu'a parler a la ri-

gueur,

gueur, la verité eſt le fondement & le ſoûtien de l'Egliſe, qui la conſerve & l'empeſche de tomber en ruine; n'étant pas poſſible qu'elle ne periſt, ſi elle venoit a quitter la verité; Au lieu qu'il eſt clair, que ſupposé qu'il n'y euſt point d'Egliſe ſur la terre (ce que je confeſſe ne pouvoir arriver; parce que cela choqueroit les promeſſes de Dieu) tant y a que ſupposé qu'il n'y en euſt point, la verité ne laiſſeroit pourtant pas de ſubſiſter toute entiere, & dans les choſes meſmes, qui demeurent inviolables dans les cieux, & dans la connoiſſance de Dieu & des Anges, & de l'Egliſe trionfante; & dans les regiſtres des Ecritures, où elle a été grauée, & enfin dans les clairs & certains & indubitables documens, qui nous en reſtent dans toutes les memoires de l'Antiquité. Car tous confeſſent, que S. Paul par cette verité, dont l'Egliſe eſt la *colomne*, entend la ſalutaire doctrine de la foy Chreſtienne, baillée & publiée au monde par les Apôtres du Seigneur, par laquelle nous obtenons le ſalut, & ſans laquelle il n'eſt pas poſſible d'y parvenir. C'eſt ſon ſtyle de parler ainſi, & de

Chap. III.

Chap. III.

de dire *la veritè* par excellence, pour la plus admirable & la plus divine de toutes les veritès, c'est a dire l'Evangile de Iesus Christ; comme quand il disoit ci devant, que *Dieu veut que tous hommes viennent a la connoissance de la veritè.* Et il s'explique par fois ainsi luy mesme, comme quand il dit aux Ephesiens; qu'*ils ont ouï la parole de veritè*, *assavoir* (ajoûte-t-il) *l'Evangile du salut.* Or il est clair, que quand il n'y auroit au monde ni Pape, ni Eglise Papale, a qui on attribue cette qualitè de *colomne de la veritè* privativement a tout autre; nous ne laisserions pas pour cela d'avoir la doctrine de salut tres-entiere, & mesmes toutes les plus fortes & les plus convaincantes preuves de sa divinitè dans les liures du vieux & du nouveau Testament; & d'abondant plusieurs admirables eclaircissemens, & confirmations de la plus grand' part de ses veritès dans les histoires & écritures anciennes, qui se conservent dans les autres Eglises Chrestiennes, hors de la Romaine, D'où paroist que Bellarmin a mal pris cette parole de l'Apôtre, quand il veut que la *veritè* soit ici comparée

1. Tim. 2.4.

Eph. 1. 13. & Col. 1. 6.

Bell l. 3 de Eccl. mil c. 14. § At contra.

parée a une maiſon, qui eſt ſouſtenuë par une colomne,& qui tombe en ruine,quand la colomne en eſt oſtée. Car ſi cela étoit, la cheute de Rome tireroit neceſſairement l'Evangile de Ieſus Chriſt en ruine, ce qui ne ſe peut, ni penſer, ni dire ſans une extreſme impietè,& impertinence.[a] Les fideles de Lyon,& de Vienne diſent, que le martyr Attalus avoit étè la *colomne & l'appuy de leurs Egliſes* pendant ſa vie;[b] & Gregoire de Nazianze dit la meſme choſe,& en meſmes termes d'Athanaſe,& de Baſile, & d'Euſebe; & Baſile nomme les fideles bannis pour la foy, les *colomnes & l'appuy de la veritè*; Et neantmoins nul ne voudroit conclurre de ces langages, que ceux dont ils parlent, fuſſent les fondemens ou de l'Egliſe,ou de la foy;ſans leſquels n'ait peu ſubſiſter ni l'une, ni l'autre. Tous confeſſent, qu'ils veulent ſeulement dire, que ces excellentes perſonnes avoient appuyè, & ſouſtenu ſoit l'Egliſe, ſoit la foy courageuſement & avec ſucces. Qui nous empeſchera donc de prendre ici les meſmes paroles en un pareil ſens? L'Egliſe eſt *la colomne & le fondement*

Chap. III.

a *dans Euſebe hiſt. l. 5. c. 1.*

b *Greg. Naz. T. 1. p. 389. a. 286. d. 800. b. 793. a.*

Baſil. ep. 70.

Chap. III

ment de la verité; pour signifier qu'elle la conserve, & la soustient & la defend contre l'impietè & l'erreur? Car nous confessons volontiers, que le principal & le plus glorieux devoir de l'Eglise Chrestienne, est de publier la veritè dans le monde, de la retenir pure & sincere,& de la transmettre a la posteritè, & d'employer en cela tout ce qu'elle a de force, de cœur & d'addresse, & que sans cela on verroit bien tost la terre se couvrir des tenebres de l'erreur & de l'ignorance, & se remplir de fables, & d'impostures. C'est ainsi qu'en parlent nos Reformateurs * Tout ce que nous contestons est, que ni la veritè,ni la foy, que nous y ajoustons n'est pas fondée ou appuyée sur l'autoritè de l'Eglise, mais sur celle de Dieu, qui en est le pere. L'Eglise en est la servante, & non la maistresse; elle administre & découvre, & enseigne & recommande la veritè; mais elle ne luy donne pas ce qu'elle a de force & de poids, soit en elle mesme,soit a nôtre egard. Ie pourrois aussi interpreter ce passage avecque Theodoret, & quelques autres Peres,qui l'entendent de la fermetè &

* *Calvin sur ce lieu.*

perseve-

perſeverance de l'Egliſe ; *la colomne de la veritè*, pour dire que c'eſt la colomne, que la veritè affermit & qu'elle rend conſtante en toutes ſes eſpreuves; en la meſme ſorte que Denys tres-ancien Eveſque d'Alexandrie, nomme *les fermes & heureuſes colomnes du Seigneur* les martyrs, qui tinrent bon juſques a la mort dans une cruelle perſecution livrée a l'Egliſe d'Egypte ; non pour dire qu'ils affermirent le Seigneur & l'empeſcherent de tomber] (a Dieu ne plaiſe que ce ſaint homme ait eu une ſi folle penſée) mais tout au contraire, pour ſignifier, que ce furent des colomnes, que Ieſus Chriſt forma & affermit par la vertù de ſa grace, leur donnant dans cette épouvantable occaſion toute la force neceſſaire pour reſiſter juſques au ſang, & perdre plûtoſt la vie que la foy. Enfin pour éclaircir de tout point ce paſſage, il faut ſavoir, que comme on ſe ſervoit anciennement des colomnes a differents uſages, le nom que l'Apôtre en a ici employè metaphoriquement, peut auſſi ſe prendre diverſement, & qu'il faut choiſir le ſens, qui s'accorde le mieux & a la

Chap. III.

dans Euſeb. Hiſt. l. 6. c. 41. feuill. 68. 6.

Chap. III.

chose mesme & au dessein de l'auteur. Or nous apprenons des anciens escrivains Grecs, & Latins, que c'étoit la coutume de dresser de hautes colomnes & dedans, & dehors les temples, pour y poser les effigies de leurs Dieux; & quelques fois celles de leurs Princes, & plusieurs autres choses semblables, sur tout les sacrées & qui appartenoient a la religion. Les savans en rapportent une grand' quantitè d'exemples tirès des antiquitès Grecques. Il semble donc que S. Paul, qui venoit d'opposer l'Eglise de Iesus Christ aux temples des faux Dieux, en la nommant *la maison, & l'Eglise du Dieu vivant*, fasse encore ici une seconde opposition entre elle, & les religions Payennes, en ce que les hautes & magnifiques colomnes, qui se voioient dans leurs temples, étoient des colomnes de mensonge, de fables, & d'impostures, qui n'exposoient a la veuë & a la devotion des spectateurs, que des idoles, & des fausses divinitès, ou quelques unes de leurs dependances, comme leurs armes, leurs reliques, & leurs avantures; toutes choses fabuleuses, & forgées a plaisir. Mais l'E-

Voyez Godefr. Exerc. I. sur ce passage p. 32.

glise

glise de Iesus Christ (dit-il) *est la colomne de la verité.* Elle porte & montre, & expose aux yeux de tous les hommes, la sainte & salutaire doctrine de Dieu. Elle en est le siege & le thrône. Car c'est a mon avis ce que signifie l'autre parole, * qui suit & que nous avons traduite *appuy*. C'est un mot qui n'est nulle part ailleurs, qu'ici en la forme, que nous l'y voyons; mais il paroist assés & par son origine & par l'interpretation, que les anciens nous en ont laissée, qu'il signifie ce qui nous soustient & qui nous appuye; comme les sieges, & les selles, où on s'assied avec fermetè. C'est là ce me semble, le sens, le plus simple & le plus propre, que l'on puisse donner a ces paroles, étant certain & reconnu par tous les Chrestiens, que c'est là le plus grand honneur qu'ait l'Eglise, d'estre la depositaire de la verité salutaire & eternelle du Fils de Dieu; d'en estre la gardienne & la trompette, qui la tient elevée sur la teste, & de la comme d'une haute colomne, la montre publiquement aux hommes pour les amener au salut; si bien que c'est avec beaucoup de grace, & d'elegance, que l'Apôtre

Chap. III.

* ἑδραίωμα.

Chap. III. l'Apostre pour le signifier la nomme *la colomne & le soustien* ou *le siege de la veritè.* Mais d'ici ceux de Rome concluent, que l'Eglise ne peut errer. I'en demeure d'accord, pourveu qu'ils l'entendent avec S.Paul, d'une *Eglise*, qui soit vrayement la maison de Dieu, & d'une *erreur* contraire a la veritè necessaire au salut. Car nous avoüons que cette Eglise-là, où Dieu habite par son Esprit, & par sa parole, possede & garde & defend la veritè salutaire, qui luy a étè baillée, par Iesus Christ & par ses Apôtres; & pour moy qui croy la perseverance de s saints; j'ajoute volontiers, qu'elle demeure constamment en cette veritè, & qu'il n'est pas possible qu'elle la perde. Mais quant a une Eglise titulaire, que l'erreur, ou la tyrannie appelle *la maison du Dieu vivant*, bien qu'elle soit en effet un repaire d'esprits immondes, une caverne de brigands, & un temple plein de toute sorte d'idoles & de celles de la superstition, & de celles du vice, je dis que non seulement une Eglise ainsi faite peut errer; mais qu'il n'est pas mesme possible, qu'elle n'erre & tres-lourdement, & contre la foy & le

le ſalut. Celle-là n'a rien a pretendre au glorieux titre, que l'Apôtre donne ici a l'Egliſe du Dieu vivant, la nommant *la colomne & l'appuy de la verité*. Et quant a l'application, qu'ils pretendent faire de ce raiſonnement à l'Egliſe Romaine; je dis premierement qu'elle eſt tout à fait injuſte, & ridicule. Car on les accuſe d'une infinité d'erreurs palpables; on les conjure de nous dire, de quel Chriſt ils ont receu ce qu'ils debitent pour ſa verité, & qui choque ſi ouvertement les écrits de ſes Apôtres, qu'eux meſmes les cachent au monde, de peur qu'il n'en remarque la contrarieté ; & au lieu de ſatisfaire a des demandes ſi raiſonnables, ils reſpondent qu'ils ne peuvent errer. Fut-il jamais un procedè plus illuſoire ? I'ajoûte en deuxieſme lieu que quelque infallibilité, que S. Paul donnaſt ici a l'Egliſe, elle ne peut rien avoir de commun avec celle qu'ils pretendent; & cela pour deux raiſons; premierement parce que celle qu'ils pretendent, n'eſt que pour leur Pape, & ne reſide qu'en luy ; au lieu que ſi Saint Paul en eſtablit ici quelcune, il la donne a l'Egliſe, a la *maiſon de Dieu* & non

Chap. III.

au Pape. Et leur replique a cela eſt impertinente ; que l'Egliſe qui adhere au Pape, y a part. Car toute la part qu'elle y a, vient de luy; & non d'elle meſme. Si elle n'erre point, c'eſt qu'elle ſuit ſes opinions, & ce n'eſt pas qu'elle ne puiſſe errer. Et s'il luy prenoit fantaiſie de quitter ſa communion, & que tout ce qui obeiſt aujourdhuy au Pape fuſt d'un coſtè, & luy ſeul de l'autre ; toute l'infaillibilitè demeureroit avecque luy, ſelon leurs ſuppoſitions ; L'Egliſe n'en emporteroit rien avec elle ; qui eſt un ſigne bien évident, qu'elle n'appartient ni a la multitude des Chreſtiens, ni a aucuns Paſteurs ſoit ſeparés, ſoit aſſemblès; mais au Pape ſeulement; puis qu'il eſt le ſeul, qui ne peut errer ; au lieu que les autres a ce qu'ils tiennent, peuvent tous errer ſans luy. Secondement l'infaillibilitè dont ils font part a l'Egliſe, n'eſt que pour l'Egliſe univerſelle ; avoüans que les particuliers, peuvent errer, & ont ſouvent errè en effet ; au lieu que S. Paul parle ici manifeſtement des Egliſes particulieres; celle qu'il appelle *la colomne & l'appuy de veritè*, étant cette meſme maiſon de Dieu, où converſoient

versoient & les Evesques & les Diacres par luy établis ; c'est a dire des troupeaux particuliers. Enfin ce passage bien loin d'ayder leur cause, la ruine entierement. Car si l'Eglise est *la colomne de la verité* Chrestienne, comment en prennent-ils le nom, puis que le siege de leur Pape est l'appuy d'un si grand nombre de traditions, partie contraires, & partie inconnuës aux Apôtres, & le fleau & la peste de plusieurs verités établies dans leurs Ecritures ? La chose est si claire, qu'il y a des-ja trois cens ans passés, que Petrarque le plus fameux de leurs poëtes, nourri dans la cour du Pape, le plus savant & le plus honeste homme de son siecle, appelloit Rome *l'école des erreurs, & le temple de l'heresie, la boutique des tromperies, & le nid des trahisons, où se couvoyent tous les maux qui s'épandoient alors dans le monde* ; ajoûtant enfin, que *si elle étoit Rome autrefois, elle est maintenant la fausse & meschante Babylone*. Reconnoissons, Freres bien-aimés, la grace que Dieu nous a faite de rétablir son Eglise Sainte au milieu de nous, & d'y eslever la colomne de sa verité. Possedons cet honneur avec-

Chap. III.

Petrarque sonnet 108. & 106.

Chap. III.

que joye, & avec une parfaite reconnoissance, conversans saintement, & religieusement dans la maison du Dieu vivant. Ne presumons point, que cette *colomne* ne puisse jamais nous quitter. C'est cet orgueil qui a perdu les Pontifes des Iuifs; & ceux des Romains; qu'une fausse & vaine confiance de ne pouvoir estre autres, que le temple de Dieu; a endurcis dans le vice, & dans l'erreur, & qu'elle a en suite fait tomber dans le dernier des malheurs. Prenons garde, que le mesme, ne nous arrive. La colomne de la veritè n'est attachée a aucun lieu, ni a aucune nation. Elle suit parmi ceux qui l'honorent. Nos Peres nous ont laissè la veritè, aprés l'avoir hautement tesmoignée, publiée, & soûtenue jusques au sang; Au nom de Dieu conservons cherement cette gloire. Que la puretè de nôtre vie, & l'honestetè de nos meurs établisse la veritè de nôtre foy. Ah! Chrétien, est-ce glorifier la veritè, que de plonger la profession, que vous en faites, dans les ordures des vices, & dans les débauches, & dans les exces du siecle? Est-ce converser legitimement dans

dans la maiſon du Dieu vivant de cou- Chap. III.
rir avecque le monde a l'abandon de
ſes diſſolutions ? de luy en donner des
exemples ? de ne prendre pas ſeule-
ment part a ſes pompes & a ſes ſpecta-
cles profanes,mais de leur ouvrir nous
meſmes nos maiſons,& de les recevoir
chez nous?Iuſques a quand confondrès
vous cette chaire ? Iuſques a quand re-
ſiſterès vous a ſes prieres & a ſes exhor-
tations ? Iamais cette ſaiſon ne vient,
qu'elle ne vous avertiſſe de ne point
participer a ſes œuures infructueuſes &
ſcandaleuſes. Et jamais juſques ici elle
n'a peu obtenir de vous la conſolation,
qu'elle vous demande. Que peut-elle
eſperer de vôtre zele dans les grands
combats, que nous avons a ſouſtenir
contre les convoitiſes des vices,& con-
tre les haines & les perſecutions de la
veritè ; puis qu'elle n'a pas meſme le
pouvoir de vous perſuader de fuïr des
follies & des vanitès ſi décriées, que ce
qu'il y a meſme dans le monde de gra-
ve & d'honeſte, s'en ſcandaliſe & en a
honte ? Otès chers freres, ôtès je vous
prie cette tache & cet opprobre de
deſſus nous ; Souvenés-vous, que vous

Chap. III. estes les enfans de Dieu ; nais & éleves en sa maison ; les domestiques de son palais ; les citoyens de son Eglise, de sa Ierusalem divine & celeste, qui est la colomne de sa veritè. Vous avès hautement renoncè aux erreurs du monde. Renoncès aussi a ses meurs. Vous n'avès nulle part en ses fausses devotions. Pourquoy en voulès-vous avoir en ses dissolutions ? Ses plaisirs ne sont pas meilleurs, que ses opinions ; & les licences de son Carneval ne sont pas moins profanes, que les services & les superstitions de son Caresme. Si vous approuvès & imitès les unes, il est a craindre que vous ne vous laissiès bien tost corrompre aux autres. Dieu vous en vueille garder, Mes Freres ; vous purifiant, & sanctifiant par la force de son esprit, afin que desormais l'innocence, & la puretè de vôtre vie fasse de l'honneur a l'Evangile de Iesus Christ, & qu'apres avoir étè chacun de nous ici bas en la maison de sa grace autant de fermes & inebranlables colomnes de sa veritè, nous soyons faits un jour en celle de sa gloire les colomnes stabies & eternelles de son temple,

temple, ſelon la promeſſe qu'il fait a ceux qui auront fidelement combattu & vaincu ; Ainſi ſoit-il, & a luy avecque le Pere & le Saint Eſprit, ſoit honneur & louange aux ſiecles des ſiecles. AMEN.

Chap. III.

Apoc. 3. 12.

Chap. III.

SERMON VINT ET DEUXIESME. *

* Prononcè à Charenton le 25. Febvr. 1657.

I. TIMOTH. Chap. III. verſ. 16.

Et ſans contredit le ſecret de pietè eſt grand, que Dieu a étè manifeſtè en chair, juſtifie en Eſprit, veu des Anges, preſchè aux Gentils, creu au monde & enlevè en gloire.

CHERS FRERES; L'Apôtre Saint Paul voulant montrer aux fideles de Corinthe avec quelle charitè & reverence ils devoient juger des miniſtres de l'Euangile, leur repreſente que ces ſerviteurs de Chriſt ſont *les diſpenſateurs des myſteres de Dieu.* En effet de toutes les qualitès, qui leur ſont données dans l'Ecriture, il n'y en a point, qui les doive plus recommander aux hommes que celle-là. Car les myſteres de Dieu, qu'ils leur portent & leur diſtribuent, étant les plus hautes, les plus precieuſes, & les plus ſalutaires de toutes les

1. Cor. 4. 1.

veritès,

veritès, que ce grand & ſouverain Seigneur ait daignè reveler au monde; comme ce leur eſt un honneur ineſtimable d'en eſtre les depoſitaires, auſſi eſt-ce un extreſme bonheur aux hommes d'en avoir la communication par leurs mains. Si donc en la societè civile on a raiſon de reſpecter les ſerviteurs du Prince, a qui il confie les plus ſecretes de ſes penſées, & qu'il choiſit pour declarer ſes volontès a ſes peuples & leur diſpenſer & expedier ſes graces & ſes faveurs; l'on ne peut nier qu'il ne ſoit juſte de traiter avec honneur ceux que le Roy des Roys a établis pour exercer un ſemblable miniſtere en ſon Egliſe. Mais ſi cette conſideration recommande les ſerviteurs de Ieſus Chriſt aux fideles, elle les oblige beaucoup plus eux meſmes a reſpecter leur propre charge, & a taſcher avecque tout le ſoin, & toute la vigilance, & induſtrie, dont ils ſont capables de s'en acquiter dignement. C'eſt pourquoy cet Apôtre, qui pour fonder le reſpect que le peuple fidele doit a ſes paſteurs, luy repreſentoit les myſteres de Dieu, dont ils ſont les diſpenſateurs,

Chap. III.

Chap. III.

pensateurs, traittant ici avecque les Pasteurs mesmes, pour justifier les grandes qualitès, & les soins & les devoirs, qu'il requiert en eux, leur met aussi devant les yeux ces mesmes mysteres de Dieu, dont la dispensation leur a étè commise. Car aprês avoir alleguè pour ce dessein la dignitè de l'Eglise, pour le service & pour la conduite de laquelle ils ont étè établis; cette Eglise qui est (disoit-il) la *maison de Dieu*, *l'appuy & la colomne de la veritè*, il ne manque pas d'ajouter maintenant, l'excellence de ce haut, & vrayement divin mystere, qu'ils ont a manier, & qui fait toute la matiere de leur charge, puis que tout leur employ est de le communiquer aux hommes; d'appeller & d'attirer ceux de dehors a la possession de ce tresor & d'y affermir ceux de dedans. La premiere de ces deux raisons est couchée en ces mots, dans le texte precedent, que nous exposasmes en la derniere de nos actions sur ce sujet; *Timothée je t'écris ces choses afin que tu saches comment il faut converser en la maison de Dieu, qui est l'Eglise du Dieu vivant, la colomne & l'appuy de la veritè.* La deuxiesme

deuxieſme eſt exprimée dans les paro- les, que nous venons de lire pour les expliquer maintenant, s'il plaiſt au Sei- gneur. *Et ſans contredit le myſtere de pie- tè eſt grand* (dit l'Apôtre) *Dieu a été ma- nifeſtè en chair; juſtifie en Eſprit, veu des Anges, preſchè aux Gentils, creu au monde & enlevè en gloire.* Le myſtere dont il parle eſt ce myſtere de Dieu, dont les miniſtres ſont les diſpenſateurs, c'eſt la veritè, dont l'Egliſe eſt la colomne & l'appuy. Il ne l'appelle pas ſimplement myſtere; mais *le myſtere de pietè;* & il dit que ce myſtere eſt grand, & non ſeulement cela, mais qu'il *eſt grand ſans contredit;* & pour nous le faire voir a l'œil il nous en touche ici brievement cinq ou ſix points, qui ſont a la veritè les principales & les plus raviſſantes parties de ce divin ſecret, *Dieu mani- feſtè en chair, juſtifie en Eſprit, veu des Anges, preſchè aux Gentils, creu au monde, & enlevè en gloire.* Nous avons donc a traitter du nom & de la grandeur de ce myſtere, & de celles de ſes parties, que S Paul met ici en avant; touchant brie- vement chaque choſe, & autant que nous le jugerons neceſſaire pour l'in- telligence

Chap. III.

Chap. III.

telligence de ce texte, & pour le dessein de l'Apôtre. Car le sujet est trop riche & d'une hauteur & d'une profondeur & d'une étenduë trop vaste & trop immense, pour pouvoir dans un espace aussi court, qu'est le temps destinè a ces actions, vous en déployer toutes les merveilles; je ne dis pas, comme elles sont en elles mesmes. (Il n'y a point d'Ange, ni de Cherubin, ni de Seraphin dans le ciel, qui en soit capable) ni encore comme elles se treuvent dans les tresors de l'Ecriture divinement inspirée (Car il n'y a point d'Esprit, ni de langue sur la terre, qui en puisse penetrer, ou exprimer tout le fonds) mais j'entens, que ce peu mesme que Dieu nous fait la grace d'en croire, & d'en connoistre foiblement, étant neantmoins trop pour estre tout representè en une heure, nous ne ferons, que vous montrer les premiers bords de ce qu'en dit ici S. Paul, prians le Seigneur Iesus d'addresser nos entendemens par sa lumiere sainte dans la contemplation, l'admiration, & l'adoration de ce grand & divin sujet, a sa gloire & a nôtre salut, Amen. Le mot *de mystere* ici employè

ployè par l'Apôtre dans le langage des Grecs, & particulierement en celuy des interpretes qui ont traduit le vieux Testament, signifie un secret, une chose cachée, & inconnuë, & non exposée aux yeux, & aux sens du monde; comme quand ce merveilleux songe que Nabucodonozor vid & oublia en une nuit, & la veritè qu'il luy avoit representee enigmatiquement sous la figure d'une grand' statuë, est appellè un *mystere* c'est a dire un secret en Daniel. Et pareillement toutes les choses impenetrables a l'intelligence humaine sont aussi entenduës sous ce nom dans les paroles du mesme Prophete, quand il dit, *qu'il y a un Dieu au ciel, qui revele les mysteres*; c'est a dire les veritès, que la sublimitè de leur propre nature, ou du moins l'ordre du temps, tient éloignées de la connoissance des hommes, comme sont les choses futures avant qu'elles soient accomplies. De là vient que les divins auteurs du nouveau Testament donnent souvent ce nom a l'Evangile de nôtre Seigneur Iesus Christ. Ils le nomment *le mystere de Christ*; [a] & quelque fois *de Dieu le Pere & de*

Chap. III.

Dan. 2. 19. 27.

Dan. 2. 28. 29.

Eph 3. 4. Col. 4. 3.

Chap. III. b Col. 2. 2. c Eph. 1. 9. d 1. Tim. 3. 9. e Marc 4. 11.

& de Christ ; [b] parce que Dieu & son Fils en est l'auteur, & le revelateur; C'est luy, qui a basti dans le secret de sa sagesse eternelle le corps de toute cette admirable doctrine, & qui la mise en lumiere la manifestant aux hommes quand il luy a pleu ; & c'est pourquoy elle est aussi nommée *le mystere de sa volontè* ; [c] c'est a dire les choses qu'il a voulues, & proposées en soy-mesme pour sa gloire & pour nôtre salut ; mais qu'il n'a revelées qu'en la plenitude des temps. S. Paul le nomme aussi *le mystere de la foy* ; [d] c'est a dire l'objet de nôtre foy, les veritès, qui ayant étè ci devant cachées, nous sont maintenant presentées pour les croire. Et S. Marc l'appelle *le mystere du Royaume de Dieu* ; [e] c'est a dire la haute & admirable doctrine de l'Eglise, ignorée dans tout le reste de l'univers, connuë dans le seul royaume celeste de Dieu & de son Fils. Enfin, ils la nomment quelques fois simplement *le mystere*, a cause de son excellence ; parce que c'est le mystere des mysteres ; le plus saint, le plus divin & le plus salutaire de tous les mysteres du ciel ; comme quand S. Paul dit, que le

mystere

[f] *mystere luy a été donnè a connoistre par revelation*; & il ajoûte quelque fois, que *c'est le mystere teu dés les temps jadis*, [g] ou *cachè de tout temps en Dieu*, [h] *cachè durant tous siecles & ages*, [i] *mais* (dit-il) *qui est maintenant manifestè a ses saints*; tout de mesme qu'il dit ailleurs que *ce mystere de Christ qui n'a point été donnè a connoistre aux enfans des hommes aux autres ages a maintenant été revelè par l'Esprit a ses Apôtres & Prophetes.* [k] D'où il paroist clairement, que ce mystere comme nous disions, n'est precisément autre chose, que la sainte & divine doctrine de l'Evangile, revelée comme chacun sait, aux Apôtres & Profetes du Seigneur Iesus par l'Esprit de sa promesse; Et S. Paul nous le declare ainsi expressément luy mesme quand aprés avoir dit qu'il a été établi *ministre de l'Eglise pour accomplir*, ou annoncer plenement *la parole de Dieu*, il ajoûte immediatement *le mystere cachè ci devant*; montrant que ce mystere n'est autre chose, *que la parole de Dieu*; qui dans le stile de S. Paul signifie toûjours constamment l'Evangile. C'est pourquoy il le nomme expressément ailleurs, *le mystere de l'Evangile*,

Chap. III.
f Eph. 3. 3.
g Rom. 16. 25.
h Eph. 3. 9.
i Col. 1. 26.
k Eph. 3. 5.
Col. 1. 26

Chap. III.

gile, quand il demande aux Ephesiens l'aide de leurs prieres, afin que *parole luy soit donnée a bouche ouverte en hardiesse pour donner a connoistre le mystere de l'Evangile*; c'est a dire l'Evangile, qui est le mystere de Dieu. C'est donc aussi ce qu'entend ici l'Apôtre par *le mystere de pieté*. Cette doctrine sainte est appellée un *mystere*, non seulement parce que nul des hommes ne l'a connuë, avant qu'elle eust été revelée par Iesus Christ, & par son Esprit, selon ce que dit S. Paul aprés Esaye, que *les choses que Dieu avoit preparées a ceux qui l'ayment*, & qui font le corps de cette sapience divine, sont telles, *que l'œil ne les avoit point veuës, ni l'oreille ouïes, & qu'elles n'étoient point montées au cœur de l'homme*; mais aussi parce qu'il étoit impossible, qu'aucune creature les reconnust, ou en acquist la science sans la parole de Dieu; c'est a dire sans une revelation nouvelle, autre que celle qu'il nous a faite de soy mesme dans les œuvres de la providence & de la nature. Et c'est en cela, que l'Evangile differe d'avec ce que l'Apôtre appelle *ce qui se peut connoistre de Dieu*; & qu'il dit que Dieu *a manifesté*

Eph. 6. 19.

1. Cor. 2. 9. Esaye 64. 4.

Rom. 1. 19. 20.

a manifesté dans ses ouvrages, où il l'a grave de sa main. Car il est bien vray, que nul des hommes mondains n'a connu cette premiere partie de la manifestation de Dieu, comme l'experience le montre, & comme S. Paul le témoigne, quand il dit *que le monde n'a point connu Dieu en sa sapience*; mais il faut pourtant avouër; que ce qu'il ne l'a point connu ainsi, est venu de son aveuglement volontaire, & non de l'obscurité des choses, qui luisoient si clairement dans les admirables œuvres de la creation, & de la providence, *qui étant considerées, elles s'y voyoient comme a l'œil*, ainsi que parle l'Apôtre. Et il ne faut pas douter, que les Anges, a qui nulle malice ni dureté n'obscurcit la veuë de l'entendement n'y ayent aisément veu & reconnu la puissance eternelle & la divinité du Seigneur, & ses autres choses invisibles, comme sa sagesse, & sa bonté, & sa misericorde & sa patience envers les hommes pecheurs. Mais il en est tout autrement de ces hautes & adorables verités, qui composent l'Evangile; assavoir une amour de Dieu envers le monde, grande jus-

Chap. III.

1. Cor. 1.21.

fff qu'a

Chap. III.

qu'a ce point là, que de donner ſon Fils pour nôtre ſalut ; avecque toutes les ſuites de cette admirable penſée, l'envoy de ce Fils eternel, qui iſſu hors du ſein de ſon Pere a veſtu nôtre chair & a été fait ſemblable a nous en toutes choſes exceptè pechè, ſa mort, ſa ſatisfaction pour nos crimes, & l'expiation, qu'il en a faite en ſon ſang, nôtre reconciliation avec Dieu & avecque les Anges, ſa reſurrection, ſon aſcenſion dans le ciel, le jugement dernier, le retabliſſement des corps des fideles reünis avecque leurs ames en une vie eternellement heureuſe & glorieuſe. Non ſeulement les hommes du monde n'ont rien ſeu de ces grandes veritès ; mais il leur étoit meſme impoſſible de les connoiſtre ſans une revelation ſpeciale, quand bien leur eſprit euſt étè auſſi pur qu'il eſt corrompu, & leur cœur auſſi droit qu'il eſt pervers; comme il paroiſt par l'exemple des Saints Anges, qui avecque toute la lumiere & nettetè de leur intelligence, n'ont pourtant ſeu ces merveilles, que par l'apparition de Ieſus Chriſt ; comme l'Apôtre nous l'enſeigne expreſſément, diſant, que *c'eſt*

par

par l'Eglise; que la sapience de Dieu diverse en toute sorte a été donnée a connoistre aux Principautés, & puissances dans les lieux celestes. C'est donc avec une profonde & admirable sagesse, que l'Ecriture appelle la *verité*, que l'Evangile nous enseigne, *un mystere*; parce que c'en est un en effet; au lieu qu'elle ne donne jamais ce nom a celle, que Dieu nous a manifestée dans les cieux, & dans la terre, & dans les effets de sa providence, parce que quelque belle & haute qu'elle soit, elle est & a été depuis la creation toûjours exposée publiquement aux yeux de toute la creature raisonnable. Mais il ne faut pas oublier ce que le S. Apôtre nomme expressément la verité Evangelique *le mystere de pieté*; & non simplement *un mystere*; signifiant par ce mot la fin, & la nature de la doctrine Evangelique; qui est de nous former a la pieté; c'est a dire a l'amour, a la crainte & au service de Dieu. Et c'est pour le mesme dessein qu'il l'appelle ailleurs, *la verité qui est selon pieté.* Les Payens avoyent aussi des mysteres dans leurs religions, qu'ils debitoyent dans un horrible secret, &

Chap. III.

Eph. 3. 11.

Tit. 1. 1.

Chap. III.

avec un long circuit de ceremonies; mais c'étoient veritablement des mysteres de vanitè & d'impietè; dont la connoissance ne rendoit leurs devots ni meilleurs ni plus heureux, bien que ces pauvres fous fissent accroire aux simples, que ceux qui y étoient admis y recevoyent de grands contentemens. Toutes les histoires qu'ils y contoient n'étoient que des fables, ou des impuretès & des vilenies, qui souïlloient l'ame; bien loin de la purifier. Mais l'Evangile est le vray *mystere de pietè*; Tout ce qu'il nous enseigne y tend, & ses veritès laissent de tres-vifs éguillons a l'amour de Dieu, dans les ames, où elles sont receuës avecque foy. Tout ce que la philosophie des Grecs, & la loy mesme de Moïse avoit d'argumens, & de motifs pour recommander a leurs disciples, l'étude de la pietè & de la sanctification, étoit bien bas au dessous de la force, qu'a l'Evangile pour y pousser les hommes. Aussi voiés-vous quel feu ce divin mystere alluma en peu de temps sur la terre; embrasant en un moment les cœurs les plus barbares, & remplissant des provinces & des nations

tions entieres de cette pietè divine, les purifiant par cette flamme celeſte, non ſeulement des vices, mais meſmes des foibleſſes de leur nature, & leur faiſant aimer Dieu avecque tant de force, qu'ils mouroient conſtamment pour ſon Nom. En effet tout l'Evangile ne va que là. Nulle diſcipline n'a jamais repreſentè ni la bontè, ni l'amour, ni la beneficence de Dieu dans un ſi haut point; nulle n'a jamais proposè de plus magnifiques reconnoiſſances a ſes ſerviteurs, ni de plus épouvantables ſupplices a ſes rebelles, nulle n'a jamais plus clairement juſtifiè la veritè de ſes enſeignemens, ni donnè des gages plus aſſeurés de ſes promeſſes; Nulle enfin n'a jamais mis devant nos yeux une plus belle & plus raiſonnable image de la pietè & de la vertu, la dechargeant de tout ce que la foibleſſe & l'ignorance de la ſuperſtition y avoit meſlè ou de facheux, ou de badin, ou de chagrin, & n'y laiſſant que des devoirs, que la lumiere des nations meſmes les plus barbares, ne peut juger autres que tres-dignes & de la maieſtè de Dieu, qui les commande, & de la

Chap. III. nature de l'homme, a qui il les commande. L'Apôtre dit donc *que ce mystere de pietè est grand sans contredit*; Symeon avoit predit dés le commencement, que Iesus, la plenitude de ce mystere, *seroit mis pour un signe auquel on contrediroit*; & toute l'histoire de la predication Apostolique, fait foy que cette prediction fut punctuellement, accomplie en son temps, le monde n'ayant pas manquè de s'opposer a l'Evangile, & d'ouvrir sa bouche en blasphemes contre cette Sainte veritè, s'en mocquant & la persecutant fierement; selon ce que l'Apôtre dit ailleurs, que *le Christ crucifiè a ètè scandale aux Iuifs & folie aux Grecs*; Et nous voyons encore aujourdhuy par les livres, qui nous restent de l'antiquitè, que les Payens, a qui l'Evangile fut annoncè, bien loin de le reconnoistre pour un grand mystere, le decrioient comme une fable bizarre, & extravagante, & méprisoient les croyans, comme des ignorans & des idiots, les accusans de sottise de recevoir une doctrine ainsi faite pour une sagesse divine. Comment est-ce donc que l'Apôtre dit, que ce mystere *est grand*

Luc. 2. 34.

1. Cor. 1. 23.

grand sans contredit? Chers Freres, encore que le terme dont il se sert, dans la rigueur de son sens originel signifie que la chose est confessée, & reconnuë pour ce qu'elle est, neantmoins il se prend pour dire simplement *sans doute, & sans difficultè*; si bien que quand S. Paul dit, *que le mystere de pietè est grand sans contredit*, il entend non qu'il ne se treuve personne, qui conteste sa grandeur, ou qui en doute; mais au contraire, que quelque grand, que soit le nombre, & quelque opiniâtre que soit la contradiction de ceux, qui choquent & rebutent cette verité, elle est pourtant si belle & si merveilleuse, & si lumineuse en elle mesme; qu'aprés tout l'on ne peut nier, que ce ne soit un grand mystere, tout esprit, qui considerera la chose mesme sans passion, étant forcè de donner les mains, & d'avouër, qu'elle est admirable, & étonnante. Encore qu'il y ait des aveugles, qui ne comprennent pas la beautè, & la force de la lumiere, nous ne laissons pas de dire, que la lumiere est sans doute, ou sans contredit une chose belle & admirable; & encore que le nombre des Igno-

Chap. III.

ὁμολογουμένως.

 rans,

Chap. III.

rans, qui ſe mocquent de l'étude de la philoſophie, & des belles lettres, ſurpaſſe de beaucoup ceux qui l'eſtiment; on ne laiſſe pas de dire tous les jours, qu'il eſt ſans difficultè, que cette étude eſt une choſe excellente. *Si nôtre Evangile eſt encore couvert* (dit l'Apôtre ailleurs) *il eſt couvert a ceux, qui ſont aveugles*; a ceux, dont le Dieu de ce ſiecle a crevè les yeux, ſi bien que quelque éclatante que ſoit la gloire de la lumiere, qu'il jette de toutes parts, ils ne la peuvent voir pourtant; non plus qu'un aveugle, a qui le Soleil le plus pur, & le plus luiſant qui fuſt jamais, deſploye en vain toutes les plus riches & les plus pompeuſes clartès de ſon midi. Au lieu d'en eſtre ébloüy, le pauvre homme n'en apperçoit pas ſeulement la moindre etincelle. Qu'importe ſi les pourceaux, ou les chiens ou les tigres, ceux que les poiſons du vice, ou les charmes de la voluptè, ou les fureurs de la cruautè ont changès en beſtes; qu'importe ſi ces gens là ne ſentent, ni n'admirent la grandeur de nôtre myſtere? Il eſt pourtant grand, ſans doute; quoi qu'en puiſſe dire, ou penſer

2. Cor. 4. 3. 4.

penſer leur brutalitè. Car, je vous prie, qu'a-t-on jamais veu au monde de plus grand, que le myſtere de Ieſus Chriſt? Quelle doctrine, quelle loy, quelle philoſophie, qui ſoit comparable a l'Evangile de ce divin crucifiè? Tout y eſt grand. Il nous repreſente une amour de Dieu ſi grande, que jamais depuis que le genre humain eſt ſur la terre, il ne s'eſt trouvè d'eſprit qui en ait ſeulement imaginè une ſemblable; une amour, qui change Dieu en homme & qui l'aſſujetit a nos miſeres, pour nous en delivrer, & a la mort, voire a la croix, pour nous faire vivre. Il nous propoſe une clemence, ſi grande, qu'elle ne pardonne pas ſeulement aux criminels; Elle les eleve encore dans le ſouverain bon-heur; & une juſtice ſi grãde, qu'elle ne laiſſe nul pechè impuni; une felicitè ſi grande, que les ſouhaits meſmes ne peuvent aller au delà. Il nous oblige a une innocence, a une ſaintetè, a une charitè ſi grande, que tous les portraits de la vertu, qui avoient étè tirès ci devant dans les écoles du genre humain, ne ſont que de foibles & imparfaites ébauches au prix de celui-ci. Qu'y a-t-il

Chap. III.

t-il de plus grand, de plus ravissant & de plus charmant, ou que la divinitè, que ce mystere nous revele, ou que l'eternitè qu'il nous promet, ou que la justice qu'il nous offre, ou que la lumiere de la sapience dont il nous éclaire, ou que la force dont il nous revest? Y a-t-il quelque autre religion, dont le dessein soit plus grand? Ce mystere ne pretend pas moins que de nous elever dés maintenant dans le ciel, de bannir de nos cœurs toutes les petites & basses pensées de la chair & du sang, & asseoir nos ames a la dextre de Dieu avecque Iesus Christ sur le plus haut & le plus glorieux trône du monde. Si vous considerès l'air & la maniere de cette doctrine, qui vit jamais rien de plus grand ni de plus noble? qui enseigne avec plus d'asseurance, ou qui commande auec plus d'autoritè, ou qui dispose de nous si absolument, ou qui s'accommode moins a nos interests? Si vous jettès les yeux sur les origines de ce mystere; sa grandeur n'y paroist pas moins qu'ailleurs. Car encore qu'il n'ait étè mis en lumiere qu'en ces derniers temps; neantmoins vous decouvrès claire-

clairement que Dieu y travailloit dés le commencement du monde, qu'il en jettoit ſecretement les fondemens; qu'il en diſpoſoit les formes de loin, & en dreſſoit les modelles, & y preparoit l'univers. Ce myſtere eſt la fin, & la perfection de toutes les diſpenſations precedentes. Vous le découvrès clairement dans la loy; & la nature meſme, qui l'ignoroit, ſoûpiroit ſourdement aprés luy. C'eſt en luy ſeul qu'elle a treuvè l'éclairciſſement de ſes doutes, & la reconciliation des contradictions, qu'elle ne pouvoit reſoudre, & l'achevement de ce qu'elle poſſedoit d'imparfait. Car encore que les veritès de l'Evangile ſoyent au deſſus de celles de la nature, elles s'ajuſtent neantmoins ſi bien avec elles, celles là commenceant ou celles-cy finiſſoient, & ſe rapportent ſi proprement les unes aux autres, qu'il faut eſtre aveugle pour ne pas voir, qu'elles viennent toutes d'une meſme ſource, & qu'elles ont toutes étè diſpenſées par la ſageſſe d'un meſme Dieu. Confeſſons donc avecque l'Apôtre, Freres bien aimès, *la grandeur du myſtere de pietè*; & diſons comme luy,

Chap. III.

malgrè

Chap. III.

malgrè la resistance de l'incredulitè, *que ce mystere est grand sans contredit.* Et pour vous profanes, qui vous en mocquès, si la lumiere de la chose mesme; si l'accord & l'harmonie de toutes ses parties; si les oracles des anciens Prophetes; si l'evenement de leurs predictions; si les miracles de ceux, qui ont preschè ce mystere, ne vous peuvent persuader sa veritè; du moins son utilitè & son efficace vous contraint d'en confesser la grandeur. Car appellés-le une fable & une invention tant qu'il vous plaira, tant y a que vous ne pouvez nier que ce mystere ne rende gens de bien ceux qui le croyent tout de bon, qu'il ne guerisse leurs vices, qu'il n'amande leurs mœurs, qu'il ne chasse de leurs ames le trouble des passions, & n'y mette la paix & le calme, avec une puretè & une sanctification, dont tous vos philosophes n'ont pas mesme veu l'idée, bien loin d'avoir jamais étè capables d'en mettre la forme & le corps mesme dans l'esprit d'aucun de leurs disciples. Mais vous pouvés encore moins nier les effets, que la nature de ce mystere. Ce qu'il a fait vous doit avoir

avoir appris ce qu'il eſt. Il a fait & en peu d'années, & fort facilement, ce que nulle autre diſcipline n'avoit pas meſme osè entreprendre. Il a chaſsè la ſuperſtition, & la cruautè & le vice d'une infinitè d'ames; les rendant en un inſtant douces, & humaines,& charitables;de fieres,& malignes, & cruelles,qu'elles eſtoyent;& pour comprendre tout en un mot, les changeant d'hommes en Anges; & les a ſi bien & ſi étroitement veſtus de cette nouvelle forme, qu'il vous a étè plus aisè de leur ôter leurs biens,leur libertè, & leur vie propre,que de leur arracher ce myſtere du cœur.Il a ſemè cette nouvelle generation d'hommes,non dans le coin d'une école,ou dans la ſolitude d'un monaſtere, ou d'un hermitage, mais dans toutes vos provinces, dans vos iſles, dans vos villes, & dans vos bourgades, & en a enfin malgrè vous peuplè tout vôtre monde, & s'eſt fait connoiſtre & obeïr, non ſeulement aux eſprits deliés & relevés dans l'etude de l'erudition;& de la philoſophie;mais a toute ſorte de gens, aux petits & aux grands; aux ignorans, & aux ſavans; aux hom-

Chap. III.

mes

Chap. III.

mes & aux femmes;aux pauvres,& aux riches;non dans une ſeule nation comme la loy de Moïſe autrefois,mais dans tous les peuples du monde , Iuifs , & Gentils, Grecs , & Barbares , ſans aucune diſtinction ; & le tout ſans aucuns charmes d'eloquence , ſans ſubtilités, ſans autoritè , ſans puiſſance mondaine,ſans aide d'aucunes armes humaines ; pour ne pas dire malgrè toutes ces forces bandées & conjurées enſemble contre l'Evangile. Comment n'appellerés vous pas *grand*,& *grand ſans contredit* , un *myſtere* qui a fait tout ſeul une choſe ſi grande , ſi étrange, ſi nouvelle & ſi ſurprenante ; que ni la philoſophie de la Grece , ni les loix de Rome,ni les myſteres de Thrace, d'Athenes,& d'Egypte,ni toutes les religions de la terre, ni la doctrine meſme de Moïſe n'avoient jamais peu faire?Certainement une œuure ſi terrible , montre que le myſtere de Chriſt qui en eſt l'unique cauſe, eſt non ſeulement *grand ſans contredit* , mais encore qu'il eſt grand au deſſus de toutes les grandeurs humaines & naturelles, & en un mot qu'il eſt divin & celeſte ; n'y ayant point de force

force purement humaine qui ſoit ca- pable d'un pareil effet. L'Apôtre pour nous le mieux montrer, & nous le faire comme toucher a la main, nous met en avant quelques uns des articles de ce myſtere, où ſa grandeur paroiſt tout a fait admirable. Car il n'eſt pas de la nature des myſteres des Payens que l'on ne debitoit qu'en tenebres, & ſous la foy d'un religieux & inviolable ſe- cret; dont on ne parloit qu'a demy mot & entre les dents, & avec des paroles obſcures & coupées; ou nul ne pou- voit rien comprendre, s'il n'étoit de la confrairie, & n'avoit été inſtruit en ſes ceremonies. Ils avoient raiſon d'en uſer ainſi; puiſque tout le myſtere étoit au fonds une choſe ſi honteuſe, & ſi in- fame, ou du moins ſi vaine, & ſi ridi- cule, qu'elle étoit pluſtoſt digne d'eſtre enſevelie dans l'obſcurité de la nuit, que produite a la clarté du jour, où elle n'euſt peu paroiſtre ſans confuſion. Les choſes honeſtes aiment la lumiere, parce qu'elles n'ont rien de honteux; & tant s'en faut que l'auteur de nos di- vins myſteres ait craint de les faire publier, qu'au contraire il ordonna a ſes

Chap. III.

miniſtres

Chap. III.

ministres de les prescher sur les toits, devant les grands & les petits, dans les conseils, & les consistoires des uns; & dans les foules & assemblées des autres, & de les enseigner hautement a toutes les nations, a toute creature. L'Apôtre en deploye donc ici une partie, non tous, mais quelques uns pour exemple seulement, & ceux qui découurent le plus sensiblement la grandeur & la merveille de cette doctrine celeste; *Dieu* (dit-il) *a été manifesté en chair, justifié en esprit, veu des Anges, presché aux Gentils, creu au monde, & enlevé en gloire.* Avant que d'entrer dans le menu de chacun de ces articles, il faut garentir la lecture de nos Bibles des violens efforts des heretiques & des vains soupscons de leur fauteurs. Les ennemis de la divinité de Iesus Christ, la voyant magnifiquement établie dans ces paroles, qui appellent hautement; *Dieu manifesté en chair*, celuy la mesme *qui a été élevé en gloire*; c'est a dire le Seigneur Iesus, ne peuvent souffrir une si belle & si vive lumiere; & pretendent premierement, qu'il faut ôter le nom de *Dieu* de ce texte, & l'interpreter

Matth. 28.16. *Marc* 16. 15.

ter ſimplement, que *le myſtere de pietè eſt grand, qui a étè manifeſtè en chair, iuſtifiè en eſprit*; en rapportant cette manifeſtation & cette juſtification, & tout ce qui ſuit, non *a Dieu*, comme nous faiſons, mais *au myſtere de pietè*; & alleguent pour fondement de leur pretention, que c'eſt ainſi que le vieux interprete Latin a traduit ce paſſage. I'avouë qu'en effet le Latin canonizè par le Concile de Trente, le porte ainſi, & qu'il y a meſme fort long temps que cette traduction eſt en vogue parmy les Latins; comme il paroiſt par les commentaires, qui courent ſous le nom de S. Ambroiſe, écrits il y a pres de treiſe cens ans, & qui liſent ainſi ce texte de l'Apôtre, Mais qui ne voit que c'eſt une injuſtice & une illuſion extreſme de donner plus d'autoritè a une traduction qu'a l'original, & de vouloir corriger le Grec, qui eſt la propre écriture de l'Apôtre, par une copie étrangere, faite long-temps depuis d'autre main & en autre langue? C'eſt preferer le ruiſſeau a la ſource; ce qui eſt contre le droit & contre la raiſon. Car les exemplaires Grecs tant imprimés, qu'écrits

Chap. III.

a la main, anciens & modernes, lisent tous comme nos Bibles l'ont fidelement traduit; que *Dieu a étè manifestè en chair*; & quoy qu'en vueillent dire les heretiques, il n'en paroist aucun, qui lise autrement. De plus les anciens Docteurs de l'Eglise Grecque qui ont ou commentè ou alleguè & employè ce passage, l'écrivent tous en la mesme sorte. A l'autoritè des livres Grecs il faut ajouter la raison toute évidente des choses mesmes. Car ces paroles de l'interprete Latin, *Et grand est sans doute le sacrement*, ou *le mystere de pietè, qui a étè manifestè en chair, justifiè en Esprit*, & ce qui suit, sont si étranges & si difficiles a construire, que ceux-là mesme, qui les ont suivies, n'ont pas laissè de les interpreter comme si elles portoient que *Dieu a étè manifestè en chair*; entendans la *Parole* ou le *Fils par ce sacrement manifestè en chair*; & d'autres y donnant quelque autre tour de gesne pour les ramener au vray sens, que le texte Grec nous presente, & qui y est si naturel, que ces paroles n'en peuvent souffrir d'autres. Premierement n'est-ce pas un langage tout a fait bizarre & insupportable

portable de dire, que le myſtere de pietè *a étè manifeſtè en chair*, pour ſignifier, comme veulent les heretiques, & leurs fauteurs, que l'Evangile a étè donnè a connoiſtre par Ieſus Chriſt & ſes Apôtres, hommes infirmes & mortels? Qui a jamais ainſi parlè? Eſt-ce pas ſe jouër de Dieu & de ſes Ecritures d'en tordre ainſi les paroles ſans raiſon, & ſans exemple? Mais ce qui ſuit eſt encore bien plus étrange. Car ils font dire a S. Paul, que *le myſtere de pietè*, aprés avoir étè manifeſtè en chair, a enfin *étè enlevè* ou *retirè en gloire*. En quelle Ecriture, en quel auteur divin, Eccleſiaſtique, ou profane, ont-ils treuvè une faſſon de parler ſi groteſque, qu'un *myſtere ait étè retirè, ou enlevè en gloire*? Et enfin que voudront dire des paroles ſi fantaſques? C'eſt a dire ſi vous les en croyez, que l'Evangile a étè *glorieuſement exaltè; parce qu'il a apportè une ſaintetè beaucoup plus grande que n'avoient fait auparavant toutes les autres doctrines.* Et nous cottent là deſſus ce que S. Paul dit quelque part que *le miniſtere de l'Eſprit*, c'eſt a dire de l'Evangile, *eſt plus glorieux que celuy de la lettre*; c'eſt a dire de la loy

Chap. III.

2. Cor. 3. 8.

Chap. 11 Mosaïque ; & ce qu'écrit S. Luc, que *les Gentils glorifioyent*, c'est a dire qu'ils celebroient & magnifioyent la doctrine de l'Evangile. Qui en doute ? Mais ce n'est pas de cela, dont il s'agit. La question est, si c'est le stile de l'Ecriture, ou des auteurs Grecs de dire, qu'vne doctrine *est enlevée*, ou *retirée en haut en gloire*, pour signifier qu'elle est hautement estimée, exaltée & glorifiée. Ie treuve dans l'Ecriture, que la parole, que nous avons traduite *enlevè*, employée comme elle est ici, par S. Paul, signifie constamment par tout estre pris & retirè du lieu ou l'on est, & elevè en un autre plus haut ; comme quand S. Marc dit, que Iesus aprés avoir parlè a ses disciples ; fut *enlevè au ciel*, & S. Luc pareillement qu'*il fut enlevè*, *aprés avoir donnè mandemens aux Apôtres par le S. Esprit*. Et là mesme l'Apôtre S. Pierre *jusques au jour que Iesus a étè enlevè d'avecque nous* ; Et dans le mesme liure parlant du vaisseau que S. Pierre vit en vision, S. Luc dit que la vision finie, *il fut enlevè ou retirè au ciel*. L'Auteur de l'Ecclesiastique, qui écrit en Grec dit semblablement d'Elie, qu'il fut enlevè par

Marc 16. 19. *Act.* 1. 2. 22. *Act.* 10. 16.

Eccles. 48. 9. & 49. 16. (*al.* 14.)

par un tourbillon de feu, & d'Enoch qu'il a étè *enlevè de deſſus la terre*, & l'hiſtoire des Maccabées dit auſſi la meſme choſe d'Elie. Enfin ce terme eſt ſi familier en ce ſens là, que S. Luc s'en ſert ſimplement pour ſignifier l'aſcenſion du Seigneur Ieſus, ou ſa retraitte hors de la terre dans le ciel, quand il dit quelque part *les jours de ſon enlevement*, ou de *ſon aſſomption*, c'eſt a dire de ſon Aſcenſion, quand Dieu le prenant ou retirant a ſoy, l'enleva de la terre dans le ciel. Mais quand a *enlever* ou *retirer en haut un myſtere*, pour dire le celebrer & le magnifier, c'eſt ce que je ne rencontre nulle part, dans aucun écrivain, ny divin, ni humain pour peu qu'il ſoit raiſonnable. Tenons-nous donc au texte Grec & originel de l'Apôtre, & laiſſant là ces alterations, & ces fauſſes & impertinentes gloſſes, que l'on ne met en avant, qu'en faveur des heretiques, recevons ce que nous enſeigne S. Paul, que *Dieu a étè manifeſtè en chair*, *juſtifiè en Eſprit*, *veu des Anges*, *preſchè aux gentils*, *creu au monde*, & *enlevè en gloire*, & l'entendons ſelon le ſtile conſtant & perpetuel de l'Ecriture; que Dieu s'eſt

Chap. III.

1. Macc. 2. 58.

Luc. 9. 51.

Chap. III.

fait voir en nôtre chair, en nôtre nature; dans une extrême bassesse, mais en telle sorte pourtant, qu'il a étè iustifiè, approuvè, & declarè pour ce qu'il étoit; connu par les Anges des cieux, preschè aux hommes aux Gentils mesmes en la terre, receu & creu par le monde, a l'égard de sa doctrine; & quant a sa personne, élevè luy-mesme en une gloire souveraine là haut au dessus des cieux, où il se retira aprés sa resurrection, & d'où il gouverne son empire. C'est là le sens des paroles de S. Paul; d'où vous voiés clairement ce que j'ay dit d'entrée, que l'eternelle divinitè du Seigneur Iesus y est clairement établie. Car les heretiques confessent, que ce *Dieu manifestè en chair*, dont il est ici parlè, est le vray Dieu eternel & souverain; posant mesme cette regle, que toutes les fois que le nom de *Dieu* est mis dans l'Ecriture pour le sujet de la proposition, comme il est en ce lieu, il signifie toûjours le vray Dieu Createur du monde. Or il est évident par les choses, que nous venons de dire, que ce *Dieu manifestè en chair* est celuy qui a étè enlevè en gloire, mon-

tant

tant au ciel aprés les jours de ſa chair; & nul ne peut nier, que ce ne ſoit Ieſus, qui a ainſi étè enlevè. Certainement Ieſus eſt donc *Dieu manifeſtè en chair*, le Createur & Conſervateur ſouverain du ciel & de la terre. Et il ne ſert de rien de repliquer comme font les heretiques, que le nom de Dieu ainſi mis ſe prend toûjours pour le Pere. I'avouë, que puiſque le Pere eſt le vray Dieu, avecque le Fils & le S. Eſprit, il n'y a point de doute que le nom de *Dieu* luy peut & doit eſtre attribuè en cette forme & en toute autre; comme il l'eſt auſſi fort ſouvent; & meſme plus ſouvent qu'au Fils; parce que le Pere dans l'œconomie divine de l'œuure de nôtre ſalut agit pour la divinitè, & le Fils comme Mediateur entre la divinitè & les hommes. Mais cela n'empeſche pas, que le nom de Dieu ne puiſſe eſtre auſſi donnè au Seigneur Ieſus en la meſme forme; comme il faut avouër de neceſſitè que S. Paul en a usè en ce lieu; n'étant pas poſſible d'entendre ſes paroles autrement, ainſi que nous l'avons montrè, & il eſt clair qu'il s'en eſt encore ſervi ailleurs tout de meſme,

Chap. III.

Chap. III.

quand il dit dans les Actes, *que Dieu a acquis l'Eglise par son propre sang*, cela ne se pouvant dire, que du Fils & non du Pere, qui n'a point de sang, qui puisse estre appellè son *sang propre*; & ce que chante le psalmiste, *Seigneur tu as fondè la terre dés le commencement, & les cieux sont les œuvres de tes mains*; cela dis-je, ne se peut dire, ni entendre, que du vray eternel Createur du monde. Et neantmoins S. Paul le rapporte expressément comme une parole dite de nôtre Seigneur Iesus Christ. Il faut donc que les heretiques confessent malgrè toute leur petite chicane, que Iesus est vrayement le Dieu eternel, qui ayant creè les cieux & la terre au commencement, s'est fait voir ici bas entre les hommes en la plenitude des temps, en la forme de serviteur; qui est justement ce que signifie l'Apôtre, quand il dit ici, que *Dieu a étè manifestè en chair*. C'est là, Chers Freres, ce que nous avons a vous dire sur ce texte; remettant a une autre action pour vôtre soulagement, l'exposition particuliere de chacun des six articles du mystere de pietè, que S. Paul nous a ici expressément representès

Act. 20. 28.

Ps. 102. 26.

Hebr. 1. 10.

Phil. 2. 7.

ſentès par le menu. Contentons nous pour cette heure de faire une reflexion ſur ce que nous avons ouy. Que les Paſteurs ſe ſouviennent de l'honneur, que Dieu leur a fait de leur commettre ſon grand myſtere de pietè, ſa ſageſſe & le ſalut des hommes, pour en eſtre les diſpenſateurs dans ſa maiſon. Quelle puretè de mains & de cœur, quelle innocence de vie, quelle honeſtetè de meurs, quelle ſaintetè de levres doivent-ils apporter a ce divin miniſtere? Avec quelle religion doivent-ils manier ce depoſt mille fois plus precieux que toutes les perles de l'Orient & que toutes les étoiles du Firmament? Avec quel zele le doivent ils conſerver pur & entier, ſe gardant bien de ſouiller le myſtere du grand Roy? & enfin avec qu'elle circonſpection le doivent ils communiquer aux hommes, n'en cachant rien aux hommes dociles, mais leur baillant fidelement toutes les choſes, qui leur ſont utiles; & d'autre part auſſi ne jettant pas un de ces joyaux celeſtes aux pourceaux, de peur qu'ils ne les profanent en les foulant aux pieds, & que ſe retournant ils ne les dechirent?

Chap. III.

Act. 20. 20.

Chap. III.

dechirent? Et vous Fideles n'estes-vous pas bien-heureux de la grace que Dieu vous a faite de vous reveler son grand mystere ? Si le Roy vous avoit choisis pour ses confidens, & qu'il daignast vous faire part des secrets de ce grand état, dont il est le Monarque ; vous en seriés bien glorieux ; & croiriès avec beaucoup de raison, en estre extremement honorè. Iugés donc quelle doit estre vôtre gloire & la satisfaction de vôtre Esprit de ce que le souverain Seigneur de l'univers, devant lequel les Roys du monde ne sont, que poudre & cendre, bien qu'ils soyent en quelque sorte des Dieux au prix de nous, vous fait l'honneur de vous communiquer ses mysteres, & de vous envoyer ses heraux pour vous les annoncer? Et quant aux secrets des Roys, je croy qu'il s'est treuvè peu de gens, qui ayent étè plus heureux pour en avoir eu la cõnoissance; Mais il est bien certain, qu'il y en a eu beaucoup a qui c'eust étè un grand bien de n'en avoir rien seu; cette sorte de choses étant d'une dangereuse garde. Mais le secret de Dieu est tout bon & tout salutaire ; Nul ne s'est jamais

mal

mal treuvè d'en avoir eu la connoiſ- ſance. C'eſt le ſouverain bonheur de ceux a qui Dieu le communique, auſſi bien que leur plus grand honneur. Celuy dont il a daignè vous faire part, a étè durant pluſieurs ſiecles, le grand ſouhait des ſaints & des Prophetes; Ils deſiroient de voir & d'ouïr les choſes que vous voyés & oyés, & ne les ont ni veuës ni ouiës. Les Anges meſmes dans les cieux ont long-temps ſoûpirè aprés ce myſtere, que vous & vos enfans connoiſſez ici bas en la terre. Poſſedés cet honneur avecque joye, & le rapportés a ſon unique deſſein, qui eſt la *pietè*. Car Dieu ne vous a pas revelè par la bouche de ſon Fils ces grandes merveilles, qui étoient demeurées cachées & inconnues durant tant de ſiecles a la terre & au ciel meſme, afin d'enfler ou contenter vos eſprits d'une connoiſſance rare & haute & ſublime. Son ſecret eſt un myſtere de pietè. Il vous l'a découvert afin que voyant dans cette derniere revelation ce que la manifeſtation du monde n'avoit peu vous faire comprendre, combien il vous aime, & combien ſa beautè, ſa ſageſſe, & ſa

Chap. III.

Matth. 13. 17.

Chap. III.

& sa bontè est aimable & adorable au delà de tout ce qu'en avoient jamais pensè les hõmes & les Anges, vous l'aimiés de tout vôtre cœur & enflammés d'un ardent desir de cette souveraine & glorieuse felicitè qu'il vous a acquise par des moyens si grands & si divins, & a laquelle il vous appelle avecque tant de tendresse, vous ayez le courage d'y aspirer, & de vous y acheminer par les voyes, que la parole & l'exemple de son Fils vous a marquées, & ouvertes; c'est a dire par la pietè, par son amour & son service & par une exacte & prompte obeissance a ses commandemens. Ce mystere ne vous demande pas que vous dechiriés vôtre corps avec des disciplines sanglantes, ni que vous vous plombiés l'estomac de coups, ni que vous trottiés çà & là en divers lieux consacrés a la devotion; ni que vous demeuriés quarante jours sans rien manger de gras, ni que vous alliés vuider de fois a autres toutes les ordures de vôtre vie dans l'oreille d'un prestre, ni que vous quittiés vos maisons & renonciés a la societè de vos amis & concitoyens, a leurs habits, & a leur civilitè, pour vous

confiner

confiner dans un deſert, ou vous renfermer dans les cellules d'un monaſtere, & vous y veſtir, & y viure, & y veiller & y dormir tout autrement que le reſte des hommes. Ce ſont là les folles penſées de la ſuperſtition, & les ſervices extravagans, où elle s'occupe, tous ou cruels & inhumains, ou vains & ridicules. Le myſtere de Ieſus Chriſt ne vous oblige, qu'a *la pietè*, a un vray, pur, & ſaint ſervice de Dieu; a l'adorer en eſprit & en veritè, en changeant non d'habit, mais de meurs; non de demeure, mais de converſation; en fuyant non la compagnie des hommes, mais leurs vices, leur injuſtice, leur lubricitè, leur menterie, leur violence; en maltraitant non les membres de vôtre chair, mais ſes paſſions, & déchirant non ſa peau, mais les convoitiſes de ſon vieil homme; & vous abſtenant ſcrupuleuſement, non de quelque eſpece de viande, mais de toutes ſortes de fraudes & d'ordures; non en découvrant vos pechés a un homme, mais en les arrachant de vos âmes, & en effaceant ſi bien toutes les habitudes & les inclinations, qu'il n'en paroiſſe plus de trace

Chap. III.

trace en nulle partie de vôtre vie ; que l'on n'y voye desormais, que les beaux & loüables exemples d'une sobrietè d'une temperance, d'une chastetè, d'une honestetè, d'une liberalitè, d'une justice, d'une charitè, d'une veritè, debonnairetè & simplicitè, qui soient vrayement dignes de la profession que vous faites d'avoir part aux mysteres de Dieu, & d'estre de la sainte & bien heureuse confrairie des devots, & religieux seruiteurs de son Fils Iesus, le grand & unique auteur de nôtre salut; auquel avecque le Pere & le S. Esprit soit honneur & gloire aux siecles des siecles. AMEN.

SERMON VINT ET TROISIESME.*

I. TIMOTH. Chap. III. verſ. 16.

Et ſans contredit le myſtere de pietè eſt grand, aſſavoir que *Dieu a étè manifeſtè en chair, juſtifiè en eſprit, veu des Anges, preſchè aux Gentils, crû au monde, & enlevè en gloire.*

*Prononcè à Charenton le 18. Mars 1657.

CHERS FRERES; Ce grand myſtere de pietè dont S. Paul nous entretiendra encore aujourdhuy, a étè long-temps le deſir & l'attante du ciel & de la terre, il en eſt maintenant la joye, l'admiration & le bon-heur. Avant qu'il euſt étè repreſentè en ſa propre forme, les hommes & les Anges ſoûpiroient aprés ſon accompliſſement. Les Prophetes & les juſtes le ſouhaitoient ardemment & ſaluoient les promeſſes, que Dieu leur en avoit faites. Les Anges ſe tenoient des lors panchès, ſur ce Sanctuaire divin, r'aſſamblant tout ce qu'ils ont

Chap. III.

ont de ſens & d'intelligence en la contemplation d'un ſi grand objet, deſirans de le regarder juſqu'au fonds. Les merveilles, qu'ils en avoient oüy predire, leur donnoient aux uns & aux autres, une ſi forte curioſitè de le connoiſtre, que bien qu'il fuſt encore eloignè d'eux de pluſieurs ſiecles, ils ne pouvoient s'empeſchet de s'élancer hors d'eux meſmes, pour aller au devant de luy, & en ravir la veuë & la jouïſſance avant qu'il fuſt preſent. Mais ſentant aprés tous leurs efforts, qu'il ne leur étoit pas poſſible d'en concevoir nettement & diſtinctemēt la vraye forme, ils étoient contraints de s'arreſter, & de ſe contenter d'admirer & de ſouhaiter ce qu'ils ne pouvoient encore comprendre. Combien de fois, emportès d'une ſainte impatience, ſe ſont-ils écriès ? O quand verrons nous ce que nous eſperons; & quand nous ſera revelè, ce qui ne nous en eſt dit qu'en myſtere! Quand eſt-ce enfin que Dieu nous découvrira ce qu'il tient encore cachè? Iuſques a quand nous en montrera-t-il les crayons & les portraits. N'en aurons nous jamais le corps ? n'en embraſſerons

rons nous jamais la verité? Combien de fois l'Egliſe ravie des merveilles, qui luy étoient dites du Chriſt, le grand revelateur de ce myſtere a-t-elle ſoupirè ces paroles dans l'ardeur de ſon deſir? Qu'il vienne donc luy meſme cet époux divin; & aprés la bouche de tant de herauds & de meſſagers, qu'il me face enfin voir & ouïr la ſienne propre? Que mes aureilles oyent ſa voix; que mes yeux contemplent, & que mes mains touchent la parole de vie. Chers Freres, leur tranſport étoit juſte, & leur impatience raiſonnable. Le ſujet le meritoit bien. Et encore que les ſaints, & les Anges s'en promiſſent beaucoup, ce qu'ils attendoient étoit toute autre choſe, que ce qu'ils s'en prometroient. La veritè a effacè tous les portraits qu'ils en avoient faits, & a infiniment ſurpaſsè toute la grandeur des penſées qu'ils en avoyent formées. Car enfin Dieu acquittant ſa promeſſe & nous donnant en ces derniers temps ce qu'il avoit fait eſperer au monde dés les premiers ſiecles, ſon preſent ſe treuve ſi grand, ſi admirable & ſi divin, que bien loin de l'avoir peu deviner ou expli-

Chap. III.

quer avant qu'il fust venu ; il n'y a mesme aujourdhuy ni homme sur la terre ni Ange dans le ciel, qui aprés l'avoir veu & étudiè avecque toute l'attention & l'application dont son esprit est capable ; puisse comprendre, & moins encore representer la richesse & l'abondance inépuisable des merveilles de cet incomparable & adorable sujet. Nous commenceasmes, s'il vous en souvient, mes Freres, a vous dire quelque chose de la grandeur de ce mystere dans la derniere action que nous fismes sur ce texte. Il faut maintenant achever, si le Seigneur le permet; c'est adire achever non de mesurer la grandeur de ce mystere (a Dieu ne plaise que nous promettions ce que les Anges mesmes ne sauroient tenir, s'ils l'avoient promis) mais bien de vous faire voir, que cette grandeur étant infinie & s'étendant a l'infini au delà de toutes nos petites mesures, il est raisonnable que nous adorions, & benissions dans un religieux silence, ce que nous ne pouvons suffisamment ni expliquer ni comprendre, mais contentans de jouïr de la lumiere & de la vie, que le

Soleil

Soleil de justice nous a apportée, sans presumer de penetrer le fonds de sa majestè glorieuse; comme vous voyés qu'en la nature, bien qu'il ne nous soit pas possible de regarder fixement, ni de soûtenir avecque nos foibles yeux toute la force de la lumiere, qui éclate dans le visage de cet autre soleil, qui y luit, nous ne laissons pourtant pas de l'admirer & d'en reconnoistre les merveilles, & d'en ressentir l'utilitè par ses salutaires effets. L'Apôtre touche six choses de ce grand mystere que nous avons a considerer pour nous acquitter de nôtre promesse. La premiere est que *Dieu a étè manifestè en chair*; la deuxiesme, *qu'il a étè justifiè en esprit*; la troisiesme, *qu'il a étè veu des Anges*; la quatriesme, *qu'il a étè preschè aux Gentils*; la cinquiesme, *qu'il a étè creu au monde*; & la sixiesme & derniere *qu'il a étè enlevè en gloire*. Car qu'il faille ainsi lire ce texte, & rapporter ce qui y est dit a *Dieu*, & non au *mystere*, qui contient ces veritès, nous l'avons des-ja montrè dans l'action precedente, contre les heretiques & leurs fauteurs. Quant a la premiere de ces six veritès, le fonde-

Chap. III.

Chap. III.

ment de toutes les ſuivantes, & la plus admirable d'elles toutes, aſſavoir *que Dieu a été manifeſtè en chair*, tous ſont d'accord qu'elle ſignifie *la manifeſtation de Dieu*, qui s'eſt faite en la plenitude des temps, quand Ieſus Chriſt le Fils unique du Pere eternel converſant parmi les hommes en une chair foible & contemptible en apparence, leur declara la nature & la volontè de ſon Pere. Dieu avant cela s'étoit manifeſtè a tous les hommes par les œuures de ſa puiſſance & de ſa providence; & aux Iſraëlites par ſa parole, qui leur fut portée par ſes Prophetes; Mais maintenant il s'eſt manifeſtè a nous par Ieſus Chriſt ſon fils, le Roy du monde & le maiſtre de tous les Prophetes, ſelon ce que nous liſons au commencement de l'Epître aux Ebreux, que *Dieu ayant anciennement a pluſieurs fois, & en pluſieurs manieres parlè aux Peres par les Prophetes, a parlè a nous en ces derniers jours par ſon Fils, lequel il a établi heritier de toutes choſes, & par lequel auſſi il a fait les ſiecles*; où vous voyés, que l'Apôtre accordant que l'une & l'autre revelation s'eſt faite par la *parole*, au lieu que c'eſt par les

Ebr. 1. 1.2.

œuvres

œuures & par les choſes qui ſe voyent dans le monde, que Dieu ſe manifeſte en la nature, il y remarque de grandes differences, quant au reſte ; premierement a l'egard du temps ; la premiere parole de Dieu a été *anciennement* addreſſée *aux Peres* ; au lieu que la ſeconde nous a été addreſſée *en ces derniers jours* ; ſecondement quant aux organes, que Dieu a emploiés pour parler aux hommes, ayant *parlè* la premiere fois par ſes Prophetes, fideles a la veritè, mais ſerviteurs pourtant ; au lieu que cette derniere fois il a parlè a nous *par ſon Fils*, heritier & maiſtre de la maiſon, comme celuy qui en eſt l'auteur, & le batiſſeur ; en troiſieſme lieu quant a la *maniere* ; il parla aux peres a *pluſieurs fois*, leur faiſant entendre une partie de ſa volontè en un ſiecle, & puis l'autre long-temps aprés, comme cela ſe void clairement dans l'hiſtoire du vieux Teſtament, où vous pouvés remarquer qu'il revele ſa verité piece a piece, par Abraham & par les Patriarches premierement aſſez obſcurément ; puis plus clairement par Moïſe, & ainſi conſecutivement juſques aux derniers Pro-

Chap. III.

fetes ; au lieu qu'il a parlè a nous une ſeule fois par Ieſus Chriſt, nous declarant tout ſon myſtere a une ſeule fois; ſi bien qu'aprés cette manifeſtation il n'en faut plus attendre d'autre. Et enfin au lieu qu'il parla aux Peres en pluſieurs manieres, en ſonges, & en viſions, les unes plus claires & les autres plus ſombres, autremẽt avant la loy, & autrement ſous la loy, a Moïſe d'une faſſon, & a ſes predeceſſeurs & a ſes ſucceſſeurs d'une autre tres-differente ; il parle a nous par ſon Fils d'une ſeule ſorte, bouche a bouche, clairement & ſans enigmes, ſans voiles, & ſans nuages; ſans ombres, & ſans figure, nous mettant devant les yeux le corps de la veritè, nud & dépouïllè de toutes ces vieilles envelop-pes. I'avouë que l'Apôtre comprend toute cette revelation divine, quand il dit, que *Dieu a étè manifeſtè*, étant clair que le Seigneur nous a découvert tous les myſteres de ſon Pere, par la parole qu'il a fait retentir au milieu de nous en ſon nom, c'eſt a dire par ſon Evangile. Mais ce n'eſt pas là pourtant tout ce qu'il entend. S'il n'euſt voulu ſignifier que cela, il ſuffiſoit de dire, que

Dieu

Dieu a manifeſtè ou pour le plus, qu'*il a étè manifeſtè en ſon Fils, ou qu'il ſoit manifeſté par ſon Fils*; A quel propos euſt-il ajoûtè *en chair*, diſant expreſſément, *que Dieu a étè manifeſtè en chair?* addition, comme chacun voit, qui n'a nul rapport a ce ſens-là. Et quant a ce que les heretiques, & ceux qui les favoriſent, répondent, que l'Apôtre nous veut remarquer par ces mots, que Dieu a fait cette derniere revelation de ſa volontè par des hommes infirmes, ſujets aux afflictions & a la mort, c'eſt a dire par Ieſus Chriſt & par ſes Apôtres; c'eſt une chicanerie extravagante, que la haine de la divinitè de Ieſus Chriſt a inſpirée a ces miſerables. Ie ſay bien que le mot *de chair* ſignifie dans l'Ecriture une nature infirme, & ſujete a la mort. Mais je n'y treuve nul exemple de ce langage bizarre, que Dieu s'eſt manifeſtè en chair; pour dire qu'il s'eſt donnè a connoiſtre par le miniſtere de quelques perſonnes pauvres & foibles. Ioint que quand bien cela ſe pourroit ſouffrir, toûjours ſeroit-ce une penſée, qui ne peut nullement s'ajuſter au deſſein & au ſujet de l'Apôtre en ce lieu.

Chap. III.

Car aprés nous avoir dit d'entrée, que le *mystere de pietè est grand sans contredit*, il n'y a personne qui n'attende de luy en suite de cette preface, quelque chose d'extraordinaire, & de particulier a la revelation, dont il parle. Et neantmoins s'il ne vouloit dire autre chose, que ce que pretendent ces gens, il est clair qu'il ne diroit rien de nouveau, ni de particulier. Dieu (dit-il, si vous en croiez ces gens) a manifestè sa volontè & sa parole par des hommes infirmes & sujets a la mort. Mais qu'y a-t-il de nouveau en cela ? N'avoit-il pas fait le mesme anciennement ? quand il declara sa veritè par un pauvre Syrien, errant hors de son pays, sans posseder un pouce de terre nulle part ? & depuis encore en Egypte par un banni, berger & serviteur d'un barbare Madianite ? La nation entiere d'Israël, où se fit l'ancienne manifestation, qu'étoit-ce qu'une troupe d'hommes mortels, & qui pis est, esclaves ? les prophetes, qu'il en choisit pour se manifester particulierement par eux, n'étoient-ils pas la plus part de pauvres gens, bergers, bouviers, laboureurs ? Il ne se peut donc rien dire

de

de plus froid,que la penſée, que les heretiques veulent ici preſter a S. Paul; rien de plus indigne de ſon bon ſens & de ſa ſageſſe celeſte. *C'eſt ſans contredit un grand myſtere, que celuy de l'Evangile*; dit-il; que Dieu ait manifeſtè ſa volontè par des hommes infirmes. C'eſt bien dit; comme s'il n'avoit pas fait la meſme choſe ſous la loy & devant la loy; ou comme ſi Abraham, Moïſe, Eliſée, Amos, & preſque tous les autres, avoient étè des gens ou plus forts, ou plus conſiderables & d'une condition plus relevée dans le monde, que Ieſus Chriſt & ſes Apôtres. Laiſſons donc là cette fade & impertinente ſubtilitè, & prenons les paroles de S. Paul en leur ſens clair, ſimple, & familier; *Dieu s'eſt manifeſtè en chair*, pour dire qu'étant inviſible de luy meſme, il s'eſt montrè & s'eſt fait voir en une nature viſible; *en la chair*, qu'il a priſe a ſoy en unitè de perſonne; comme ſi je diſois parlant de l'apparition de Dieu a Moïſe dans le deſert, que *Dieu fût manifeſtè dans un buiſſon ardent*; il n'y a perſonne, qui n'entendiſt, qu'étant d'une eſſence inviſible en elle meſme, il apparut a Moïſe, & ſe

Chap. III.

Chap. III.

& se rendit visible a ses yeux sous la forme de ce feu miraculeux, que le Profete vid enflammer le buisson sans le consumer. C'étoit un essay & un modelle de la *manifestation de Dieu en chair*; quand en la plenitude des temps le Fils, l'une des trois personnes de la divinitè, vray Dieu benit a jamais avecque le Pere, est venu habiter dans la nature humaine, non pour quelques momens, comme dans le buisson, mais pour toûjours; se l'unissant non foiblement, mais tres-étroitement & essentiellement; y posant toute la gloire de la divinitè, si veritablement, que ceux qui voioient, oioient, & touchoient cet homme nay en Bethlehem, voioient, oioient, & touchoient la parole de vie, qui étoit dés le commencement, comme dit S. Iean; Car (dit-il) *la vie a étè manifestée, & nous l'avons veuë*; & ailleurs il dit tout de mesme qu'en regardant ce Fils de l'homme, *ils ont contemplè sa gloire, voire une gloire, comme de l'unique issu du Pere*, c'est a dire une gloire digne du Fils unique de Dieu, parce qu'en effet toute *la plenitude de la deitè habite corporellement en luy*; toutes les perfections

1. Iean 1. 1.

Col. 2. 9.

perfections qui rempliſſent l'eſſence divine, qui la font, & en qui elle conſiſte, ſont réellement en luy; non en ombre, ou en figure, comme l'on peut dire qu'elles étoient autresfois en l'arche, & dans les autres ſymboles du vieux Teſtament, mais en corps & en veritè. D'où vient, que S. Paul dit de ceux qui firent mourir Ieſus en la croix; qu'*ils crucifierent le Seigneur de gloire*; parce qu'ils crucifierent *la chair* (c'eſt a dire l'homme) en qui ce grand Dieu de gloire s'eſt manifeſtè; & Dieu luy meſme parlant de ces impies, qui ficherent au bois & ouvrirent avec leurs clous, leurs epines & leur lance cette chair ſacrée, dit dans l'un de ſes Prophetes, *Ils regarderont vers moy, qu'ils ont percè.* Et cela montre la vanitè de ce que les heretiques repliquent a ce paſſage, *qu'eſtre manifeſtè en chair*, ne veut pas dire *eſtre fait chair.* Car premierement encore que ces deux langages ſoient differens, & qu'ils ne ſignifient pas formellement une meſme choſe, il paroiſt neantmoins qu'ils reviennent a vn meſme ſens a l'égard de ce ſujet; parce que S. Iean traittant de ce meſme myſtere, & par

Chap. III.

Zac. 12. 10.

Chap. III.

& parlant de *la Parole qui étoit Dieu, & qui étoit au commencement avecque Dieu, & par qui toutes choses ont étè faites*, dit expressément, *qu'elle a étè faite chair, & quelle a habitè entre nous, pleine de grace & de veritè.* C'est donc precisément en cette chair, que Dieu a étè manifestè, & c'est pour s'y manifester, *qu'il avoit étè fait chair.* Ce que l'Apôtre nous enseigne encore clairement ailleurs, où il dit parlant du Seigneur, qu'*étant en forme de Dieu, & ne reputant point rapine, d'estre egal a Dieu, il s'est pourtant aneanti soy mesme, ayant pris la forme d'un serviteur.* Là vous voyez deux formes differentes; celle de Dieu, qui est la premiere & originelle nature du Seigneur; & puis celle d'un serviteur, qu'il a prise a soy en s'abbaissant; ce qui signifie clairement, que le Verbe, Dieu dés le commencement, & de toute eternitè avecque le Pere, *a étè fait chair.* Secondement puisque toutes les choses qui appartiennent proprement a cette chair, sont pourtant attribuées au Dieu, qui s'est manifestè en elle; comme il paroist de ce que nous venons d'en toucher, & de ce que l'Apôtre

Jean 1. 14.

Phil. 2. 7.8.

tre luy attribuë ici mesme l'elevation de sa chair au ciel en une souveraine gloire; il faut necessairement avouër, que cette chair, en qui Dieu s'est manifestè, c'est a dire cet homme infirme & mortel, nai de la Vierge Marie, est vrayement Dieu. Car comment peut on dire avecque veritè, que le *Seigneur de gloire ait ètè crucifiè*, que *Dieu ait ètè percè*, qu'il *ait èpandu son propre sang*, qu'il *ait ètè enlevè en gloire*; si Iesus, c'est a dire l'homme, ou la chair, a qui ces choses sont proprement & immediatement arrivêes, n'est pas Dieu? Or cette chair n'a pas toûjours ètè sienne; car il est eternel, & elle a commencè d'estre; Il faut donc avouër de necessitè, que Dieu l'a prise a soy en temps, & qu'alors il a ètè fait chair, & *s'est manifestè en elle* ici bas en la terre. C'est là une merveille vrayement nouvelle; non jamais veuë, ni ouïe auparavant, ni par les hommes, ni par les Anges; digne d'estre admirée du ciel & de la terre; digne d'estre appellée par l'Apôtre *un mystere grand sans contredit*; que Dieu se soit *manifestè en chair*; qu'il se soit montrè aux hommes, vestu d'une nature humaine

Chap. III.

maine & encore d'une nature humaine, infirme, passible, mortelle, (car c'est ce que signifie le mot *de chair* dans le stile de l'Ecriture) qu'il ait pris a soy pour nous montrer visiblement tous les tresors de la divinitè, & toutes les richesses de sa gloire, non la forme d'un homme simplement, mais celle d'un serviteur, ou d'un esclave, pour accomplir en toute sa veritè l'ancien oracle d'Esaye, qu'il seroit *Emmanuel, Dieu avecque nous*, Dieu & homme comme nous, en une seule & mesme personne: Et il ne faut point ouir ici les difficultés, que l'heresie, ou la chair allegue contre cette merveille. Ce ne seroit pas *un grand mystere* comme l'Apôtre l'appelle, si c'étoit une chose facile, & où nôtre sens ne rencontrast rien, qui excedast sa portée. On dit premierement que cette union de Dieu avecque la chair, où il a étè manifestè, est impossible; & puis en deuxiesme lieu, qu'elle est inutile. Quelle insolence de tenir pour impossible une chose, dont l'Ecriture pose expressément la veritè? en disant, *que la parole est Dieu; & que la parole a étè faite chair*, & nous enseignant clairement,

ment, que Ieſus eſt tout enſemble Dieu & homme ! Car elle attribuë a ſa perſonne les noms de l'une, & de l'autre de ces deux natures ; l'appellant en divers lieux, tantoſt *Dieu*, & tantoſt *homme* ; *fils de Dieu*, & *fils de l'homme* ; elle luy en donne pareillement les proprietés, la toute-puiſſance de Dieu, & l'infirmitè de l'homme, l'eternitè de l'un & la naiſſance de l'autre; Elle luy attribue les œuvres de Dieu, la creation du monde, la conſervation de toutes choſes, la redemption, & la reſurrection, & le jugement du genre humain; & les actions de l'homme, le manger, le boire, le dormir, le parler, & autres ſemblables; Elle le reveſt de la forme de Dieu, & de celle de l'homme ; des infirmités de l'un, de la gloire & de la majeſtè de l'autre ; Elle le fait mourir, comme un homme ; elle le fait vivre & vivifier toutes choſes, comme un Dieu; & enfin elle luy attribue & la derniere des ignominies humaines, le ſupplice de la croix, & le plus haut de tous les honneurs divins, l'adoration & le ſervice religieux. Comment cette admirable perſonne n'eſt-elle pas tout enſemble

Chap. III.

ſemble Dieu & homme, puis qu'elle poſſede tout enſemble, les noms, les qualitès, les actions, les œuvres, les proprietès & en un mot les natures de Dieu & de l'homme ? C'eſt donc en vain, que l'on pretend impoſſible ce que la parole divine, qui ne peut mentir, nous aſſeure & nous enſeigne, comme veritable. Mais encore pourquoy eſt-ce que les heretiques s'imaginent, qu'une choſe qui eſt ſi évidente en l'Ecriture, ne ſoit pas poſſible en la nature? parce, diſent-ils, que Dieu étant infini, & l'homme fini, il ne peut y avoir d'union entre l'un & l'autre. Extravagance inſupportable! Ils ſuppoſent, que l'infinitè de Dieu empeſche qu'il n'ayt peu s'allier a nôtre nature; & c'eſt tout au rebours cette meſme infinitè, qui le rend capable de cette union. Car c'eſt proprement ce qu'il eſt infini, qui fait que toutes choſes ſe peuvent unir a luy; C'eſt ce qui fait, qu'il les peut toutes recevoir dans ce ſein immenſe de ſon eſtre, qui n'a point de bornes non plus que ſa bontè. En effet il n'y a point de creature, qui n'ait quelque union avec Dieu. Elles dependent toutes de luy, comme

comme de l'auteur & de la fin de leur eſtre, par la puiſſance duquel, & pour la gloire duquel elles ont étè creées, & ſont encore conſervées. Mais comme l'eſtre des creatures raiſonnables & ſaintes eſt beaucoup plus noble, que celuy de autres, auſſi ont elles une union avec Dieu ſans comparaiſon plus étroite, que n'a pas tout le reſte. Elles ſont attachées a luy par les liens de la connoiſſance & de l'amour, comme a l'unique obiet de leur gloire & de leur felicitè; ſi bien que le Seigneur Ieſus ne feint point de dire, qu'en cet état elles ſont *un avec Dieu*, & ſon Apôtre qu'elles ſont *participantes de la nature divine*. Puis donc que l'infinitè de Dieu n'empeſche point, qu'il ne s'uniſſe en tant de faſſons avec ſes creatures; pourquoy croirons-nous qu'elle rende impoſſible ſon union perſõnelle avecque la nature humaine de Ieſus Chriſt? Mais qui ne voit que tout au contraire cette infinitè d'eſtre & d'amour qui eſt en luy, nous doit plûtoſt aider a croire ce que l'Ecriture nous apprend, que ſe communiquant en tant de faſſons a ſes creatures, il aura eu la bontè de s'unir par-

Chap. III.

Iean 17. 21.

2. Pierr 1.

 faitement

Chap. III.

faitement, c'eſt a dire perſonnellement, a une nature humaine, ſi la gloire & nôtre ſalut le requeroit ainſi? Car quant aux inconveniens, que l'on allegue; qu'il faudroit pour cela, que la nature divine fuſt changée en la nôtre, ou la nôtre en la divine; que la divinitè devint mortelle, ou l'humanitè eternelle; tant s'en faut, que cela ſoit; que tout au contraire l'union de ces deux natures en Ieſus Chriſt requiert neceſſairement, que l'une & l'autre demeurant chacune dans ſes proprietés; la divine, eternelle, immuable, infinie, impaſſible; l'humaine, née en temps, finie, paſſible, & infirme; parce qu'autrement Ieſus ne ſeroit veritablement ni Dieu, ni homme, s'il n'avoit la nature de l'un & de l'autre en ſon entier. Cette union ne les confond, ni ne les brouille, ni ne les gaſte nullement; elle les allie ſeulement dans une ſeule & meſme ſubſiſtence; comme vous voyés que dans la perſonne de l'homme, l'eſprit & le corps conſervent tous deux chacun ſon eſtre entier, & diſtinguè l'un d'avecque l'autre. Mais ce qu'ajoutent les heretiques, que cette union eſt

vaine

vaine & inutile, n'eſt pas moins inſup- portable. Car tant s'en faut qu'elle ſoit inutile, qu'au contraire elle eſt abſolument neceſſaire; ſi bien que ſans elle, il n'étoit pas poſſible, que Ieſus nous ſauvaſt.. Ces miſerables qui choquent cette veritè;demeurent pourtant d'accord,que pour nous ſauver il a étè nôtre Profete, nôtre Sacrificateur, & nôtre Roy. Or il eſt clair, que pour avoir & exercer utilement, & efficacement ces grandes charges,comme il a fait, il falloit qu'il fuſt Dieu & homme. Car quant a ſa Prophetie, il ne nous euſt pas enſeignè parfaitement, ſi a l'ordre qu'il nous donne de bien croire & de bien vivre, il n'euſt ajoutè ſon exemple,nous preſentant en ſa propre vie un accompli patron de nos meurs; ce qu'il n'euſt peu faire s'il n'euſt étè homme. Mais il falloit encore qu'il nous enſeignaſt avec une autoritè ſouveraine; qu'il n'euſt pas euë s'il n'euſt étè Dieu. En effet regardés comme il enſeigne; & vous reconnoiſtrés aiſément, qu'il enſeigne en Dieu, & non en homme; en Seigneur ſouverain, & non en ſerviteur. Il eſt luy meſme le principal

Chap. III.

Chap. III.

ſujet, qu'il preſche a ſes auditeurs. Il leur commande de croire,& d'eſperer, mais en luy ; d'attendre le ſalut , mais de luy ſeul ; d'aſpirer a la reſurrection & a l'immortalitè,mais qu'ils recevront de ſa main ; Il les menace d'un jugement a venir, mais qu'il doit exercer luy meſme ; Il offre la remiſſion des pechés, mais a ceux qui croyent en luy. En un mot il leur montre & leur manifeſte Dieu, mais en ſoy meſme ; & dit nettement, que pour voir Dieu, il ne faut,que le voir luy-meſme;& nous apprend expreſſément, que nous luy devons le meſme honneur, que nous devons au Pere. De plus comment enſeigne-t-il ? Non ſimplement en frappant nos oreilles du ſon de ſes paroles; mais en ouvrant nos entendemens & nos cœurs, en nous augmentant la foy, & nous envoyant des cieux la lumiere & le feu de ſon Eſprit. Il confirme la veritè de ſes enſeignemens par des miracles,& veut que nous croyons, qu'il a la puiſſance de les faire ; & pour nous montrer, qu'il eſt luy meſme la ſource de ſa ſapience, la poſſedant de toute eternitè dans le ſein du Pere,l'Ecriture

ne

ne nous dit nulle part, que le Pere luy ait donnè en aucun temps quelque instruction de ce qu'il avoit a dire & a enſeigner au monde; elle ne dit point, que *la parole de Dieu luy ait étè addreſſée*; comme elle a accoutumè de le remarquer ſoigneuſement de tous les Prophetes & Apôtres. Il faut eſtre aveugle pour ne pas voir, qu'a moins que d'eſtre vrayement Dieu, il n'euſt peu nous enſeigner en cette ſorte. La choſe eſt encore plus claire en ſa ſacrificature. Elle conſiſte en ce que par ſa mort il a détruit l'empire du Diable. Comment fuſt-il mort, s'il n'euſt étè homme? & comment euſt il détruit le Diable & la mort, s'il n'euſt étè Dieu? Il luy falloit un corps ſaint pour ſouffrir; & un eſprit eternel pour offrir ce corps; une mort pour acquiter la nôtre, & une dignitè divine, pour donner a ſon ſacrifice un prix & un merite infini, neceſſaire pour égaler & effacer le demerite infini de nos crimes, tous effets qu'il n'euſt pas étè capable de faire, s'il n'euſt étè & Dieu & hõme. Que diray-je de ſa royautè? Comment en euſt il étè capable, s'il

Chap. III.

n'eust étè ou vray homme puis qu'elle étoit promise a la semence de la femme,& a un fils de David? ou vray Dieu, puis qu'elle consiste en des effets, qui requierent necessairement une puissance & une sagesse divine ? sans lesquelles il est évident, qu'il ne pourroit ni détruire le Diable & ses œuvres, ni convertir le monde,ni conserver l'Eglise, ni consoler les cœurs de tous ses fideles , ni voir & confondre tous les secrets de l'enfer & de la terre, ni enfin ressusciter tous les morts,& changer toute la forme de l'univers en un seul jour depuis le plus haut des cieux jusqu'au centre de la terre? Cela est si évident,que ces heretiques,que nous combattons, ont étè contraints eux mesmes de laisser a Iesus la puissance, la sapience,la justice,l'autoritè,la gloire,l'adoration, le service,le nom , & en un mot la nature de la vraye divinitè ; reconnoissant bien , qu'amoins que de cela, il n'a pû estre nôtre Sauveur. Ils ne luy refusent pour tout,que l'éternitè & la souverainetè ; en quoy ils se montrent déraisonnables & ridicules au dernier point,posant un *Dieu* plus jeune de prés de

de quatre mille ans, que les hommes, & les Anges, dont il est Dieu; mettant une sagesse & une puissance infinie dans un sujet fini, & niant que celuy là soit souverain, a qui ils donnent les proprietés & le caractere de la souveraineté; comme s'il étoit possible & imaginable, ou que la divinité ait commencé d'estre long-temps depuis ceux qui l'adorent, ou qu'une chose en reçoive & en contienne toute entiere, une autre infiniment plus grande qu'elle mesme; ou enfin que les qualités, les proprietés, & les droits de la souveraineté appartiennent a celuy, qui n'est pas souverain; qui sont comme vous voyés, des songes & des visions directement contraires a toutes les lumieres de l'Ecriture & de la raison. C'est le malheur, où l'impieté a reduit ces miserables, pour n'avoir pas voulu reconnoistre ce *Dieu manifesté en chair*, vray Dieu & vray homme en une seule personne, que S. Paul met ici pour le premier & principal point du grand mystere de pieté. Cette difficulté a perdu ceux-ci d'un côté, leur faisant nier la souveraine divinité de Iesus Christ. Elle en a échoüé d'autres

Chap. III.

sur l'ecueil contraire, leur faisant nier sa nature humaine; Les uns ne le confessent qu'homme; & les autres ne l'avouënt que Dieu; Ceux-là luy laissent, & ceux ci luy ôtent sa chair; & au contraire ceux-là luy ôtent, & ceux-ci luy laissent sa divinitè. Et c'est une chose fort remarquable a mon avis, que durant les trois premiers siecles de l'Eglise entre tant d'heretiques, qui la troublerent sur le sujet de la personne de Iesus Christ, le nombre de ceux qui douterent de la veritè de sa chair fut incomparablement plus grand, que de ceux qui choquérent sa divinitè; ne paroissant dans les deux premiers siecles personne, qui l'ait niée, horsmis quelque demi-Iuifs, & encore en petit nombre, que l'on appelloit Ebionites. Pourquoy, sinon parce que quelque claire, que soit la veritè de la chair de Christ dans l'Ecriture, ils jugeoyent qu'il y avoit pourtant encore moins d'apparence a contester sa divinitè, que sa chair. D'où vient que Tertullien au commencement d'un liure, qu'il a fait pour la veritè de la Chair de Christ contre quelques heretiques de son temps,

Tertull. de carne Chr. c. 1. pag 358. b.

temps, *Examinons* (dit-il) *la ſubſtance corporelle du Seigneur ; Car pour la ſpirituelle*, (c'eſt a dire ſa divinitè) *c'eſt un point certain & non conteſte.* Retenons donc fermement (Freres bien aimès) l'une & l'autre de ces deux anciennes & Apoſtoliques veritès ; la veritè de la chair de Chriſt, contre l'impudence des vieilles hereſies, & la veritè de ſa divinitè contre l'inſolence des nouvelles. Confeſſons tout entier le grand myſtere de pietè, *Dieu manifeſtè en chair*: un Seigneur qui a veritablement en luy, & *la divinitè* qu'il nous a manifeſtée, & *la chair*, en qui il l'a manifeſtée; un Dieu, mais *fait chair* ; une chair, mais habitée d'un Dieu; le Fils du Pere eternel, mais fait de femme ; un homme, mais en qui *habite toute la plenitude de la divinitè* ; un ſeul Chriſt, mais qui dans l'unitè de ſa perſonne a la veritè des deux natures, qu'il a reconciliées; Dieu & homme; comme l'ancienne Ecriture l'avoit promis, & comme la nouvelle l'a repreſentè, & comme nôtre neceſſitè le demandoit; un Chriſt par conſequent parfaitement digne de la veritè & bontè ſouveraine de Dieu, & parfaitement

Chap. III.

Chap. III.

tement propre a la consolation & au salut des hommes pecheurs. Ayant ainsi éclairci ce premier & principal article, parcourons brievement les cinq autres, qui en dependent. Car l'Apôtre aprés avoir dit, que *Dieu a étè manifestè en chair*, ajoûte *qu'il a étè justifiè en esprit*. C'étoit une chose bien étrange de voir paroistre un Dieu dans une chair infirme & mortelle; un Dieu vestu de la forme d'un homme, le Souverain Maistre sous la figure d'un serviteur. Le sens voioit les infirmitès de sa chair; mais il avoit de la peine a y reconnoitre la divinitè. Aussi apprenons-nous par l'Evangile, que les Iuifs le tenoient bien pour un homme; mais ne pouvoient souffrir, qu'il fust estimè Dieu. Ils en avouoient la chair; ils en méconnoissoient *l'Esprit*, c'est a dire qu'ils confessoient bien en lui une nature humaine, mais non une nature divine. Car c'est cette nature divine du Seigneur, que l'Ecriture appelle *l'Esprit*; l'opposant a sa chair; comme quand S. Pierre dit *que Christ a étè mortifiè en chair, mais vivifiè par l'Esprit*; il est clair que par *la chair*, il entend sa nature humaine,

1. Pierr. 3.18.

maine, en laquelle il a souffert la mort, & par *l'Esprit*, sa divinitè, par laquelle il s'est ressuscitè soy mesme des morts. Et S. Paul dit en la mesme sorte, & au mesme sens, que Iesus *s'est offert a Dieu soy mesme par l'Esprit Eternel*; c'est a dire par sa divinitè; qu'entant que Dieu subsistant, & vivant a toûjours, il a presentè au Pere sa chair immolée pour l'expiation de nos pechés; & dans un autre passage fort semblable a celuy-ci, il dit que le Christ, qui *est de la semence de David selon la chair*, c'est a dire a l'égard de la nature humaine, *a ètè pleinement & puissamment declarè fils de Dieu selon l'Esprit de sanctification*; c'est a dire a l'égard de sa nature divine. I'estime donc que c'est encore en ce sens, qu'il prend ici le mot *d'Esprit*, quand il dit que *Dieu manifestè en chair*, a *ètè justifiè en esprit*; Il veut dire qu'encore que la foiblesse & le peu d'apparence de la chair, dont il avoit couvert comme d'un voile, la gloire de sa majestè, afin que les hommes en peussent supporter l'éclat, ait fait douter a plusieurs, qu'il fust Dieu, ou qu'il y eust en luy une autre nature, que celle que les sens y découvroient;

Chap. III.

Ebr. 9. 14.

Rom. 1. 3.4.

Chap. III.

vroient ; il fut neantmoins pleinement justifiè de ſes iniques ſoupſçons,& que la veritè de *l'Eſprit eternel*, qui étoit en luy , fut établie par des preuves claires & convaincantes. Car *juſtifier* dans le ſtile de l'Ecriture auſſi bien que dans nôtre langage commun ; ſe prend aſſés ſouvent en ce ſens, pour dire montrer, & declarer, ou reconnoiſtre la veritè d'une choſe,qui d'ailleurs eſt ou obſcu-re,ou conteſtée ; comme quand le pſal-miſte dit , que *Dieu eſt juſtifiè en ſes paro-les*; & S. Mathieu & S. Luc, que *la ſa-pience a étè juſtifiée par ſes enfans* ; & S. Luc,*que les peagers juſtifierent Dieu* ; où il eſt évident , que le S. Eſprit entend que la parole & la ſageſſe de Dieu fut declarée & reconnuë veritable. Et c'eſt encore en ce ſens , que S. Iaques dit *qu'Abraham a étè juſtifiè par ſes œuvres*; c'eſt a dire que l'obeiſſance qu'il rendit a Dieu, juſques a ſe diſpoſer a luy of-frir ſon propre Fils en ſacrifice, montra & fit reconnoiſtre, qu'il étoit vraye-ment fidele. Ainſi ce que dit l'Apôtre, que *le Seigneur a étè juſtifiè en Eſprit* , eſt cela meſme que S. Pierre dit de luy, *qu'il a étè approuvè de Dieu entre les Iuifs*, *par*

Pſ. 51. 6.
Matth. 11. 19.
Luc. 7. 3. 5. 29.
Iaq. 2. 21.
Act. 2. 22.

par vertus, par merveilles, & par ſignes, que Dieu avoit faits par luy au milieu d'eux; & S. Paul luy meſme, qu'*il a etè pleinement declarè Fils de Dieu en puiſſance par la reſurrection des morts.* En effet la profonde ſapience de ſa doctrine & la divine maniere dont il l'enſeignoit, & la parfaite ſaintetè de ſa vie, & ſa grandeur de ſes miracles, montroient aſſés qu'il étoit veritablement ce qu'il ſe diſoit eſtre; aſſavoir Fils de Dieu; étant clair que jamais on n'a veu en la terre, ni homme, ni Ange, qui y ait ou parlè, ou agi comme luy. Mais s'il reſtoit encore aprés cela quelque occaſion d'en douter, la merveille de ſa reſurrection y a entierement ſatisfait, faiſant voir aux plus malicieux, qu'il étoit veritablement Fils de Dieu, puis que par une vertu, qui n'appartient qu'a luy, il s'étoit luy meſme relevè du tombeau, ſe montrant vivant a ſes diſciples apres la mort, qu'ils luy avoient veu ſouffrir ſur une croix trois jours auparavant. Les trois articles qu'ajoûte l'Apôtre, diſant *qu'il a etè veu des Anges, preſchè aux Gentils, & creu au monde*, ſont les ſuites de cette juſtification du Fils de Dieu. Il

Chap. III.

veut

Chap. III.

veut dire que cette justification de la divinitè de l'Esprit, qui se manifestoit en Iesus Christ, fut si parfaite, si authentique, & si conveincante, que le ciel & la terre le reconnurent pour ce qu'il étoit; *le ciel*; puis qu'il fut *veu* par les Anges; *la terre*, puis qu'il y fut preschè par ses Apôtres aux Gentils mesmes, avec une telle efficace, que le monde crût en luy. Car quand il dit, qu'il fut *veu par les Anges*, il entend non que ces bien heureux Esprits ayent simplement étè spectateurs de sa naissance, de sa vie, de ses souffrances, & de sa resurrection, comme l'histoire de l'Evangile nous le remarque expressément; mais de plus, qu'ils le connurent pour ce qu'il étoit, & en furent pleinement persuadés par les preuves illustres, qui justifierent la veritè de sa divinitè & de sa charge; selon le stile de la langue Ebraique, qui employe souvent le mot *de voir*, pour dire connoistre. Les services, qu'ils luy rendoient en toutes les plus notables rencontres de son sejour ici bas, dans son jeusne miraculeux, dans sa preparation au grand combat de sa croix, & a sa sortie du sepulcre,

montans & deſcendans ſur luy, ainſi qu'il en parle luy meſme, étoient des effets de la creance qu'ils avoient de la grandeur de ſa perſonne, & autant d'hommages, qu'ils faiſoient a la dignitè divine, qu'ils recognoiſſoient en luy; a quoy il faut auſſi rapporter l'adoration, dont ils l'honorerent ſelon la prediction du Pſalmiſte, alleguée dans l'épître aux Ebreux, & la connoiſſance qu'ils eurent par la conſideration de ſon Egliſe, de l'admirable ſapience de Dieu dans l'œuvre de nôtre redemption. Mais ce qu'il dit, que ce meſme Dieu manifeſtè en chair, juſtifiè en Eſprit, & veu des Anges, *fut preſchè aux Gentils*, montre clairement que cette juſtification de ſa divinitè a l'egard de ſon Eſprit eternel, la perſuada auſſi a la terre. Car ſi les Apôtres n'euſſent étè entierement convaincus de cette veritè, jamais ils n'euſſent eu le courage d'ouvrir la bouche pour parler de ſes myſteres. Quand donc non contens de les avoir annoncés aux Iuifs, qui avoient eux meſmes étè teſmoins des merveilles de ſa vie, & qui d'ailleurs étoient nourris dans les Ecritures de Dieu, ils vont preſenter

Chap. III.

Iean 1. 51.

Pſ. 97. 7.

Hebr. 1. 6.

Eph. 3. 9.10.

cette

Chap. III.

cette doctrine *aux Gentils*, c'est a dire a des peuples idolatres, qui n'avoient jamais ouï parler de Iesus Christ, ni de son Pere, cheminans dans les voyes de la vanitè & de l'erreur, plongès dans une si profonde ignorance, que l'Apôtre dit ailleurs, qu'ils *étoient sans Dieu au monde*; quand ces disciples de Iesus s'addressent a eux; non seulement a ceux qui étoient dans le voisinage de leur Iudée, mais mesmes aux plus eloignés, traversans les mers & les provinces pour leur communiquer cette nouvelle lumiere; qui peut douter qu'ils n'eussent une pleine & ferme persuasion de la divinitè de leur Maistre? Cela mesme en étoit une preuve bien evidente, que ces pauvres gens eussent la hardiesse d'entreprendre une chose si difficile, & où ils avoient tous les hommes du monde tres-contraires. Il falloit asseurément, que leur Iesus fust un Dieu, puis qu'il pût leur inspirer une resolution si étrange, & où ils perseverent tous constamment jusques a la mort, nonobstant toutes les contradictions, qu'ils y rencontrerent. Mais le succes de cette predication le montra encore

encore plus clairement, que tout le reste. Et c'est ce qu'entend l'Apôtre quand il dit en suite, que Dieu *fut creu au monde*. Qui se representera d'un côtè quelle étoit alors la disposition du monde, & de l'autre quelle étoit la bassesse & l'incapacitè naturelle des Apôtres pour un si terrible dessein, avouëra sans difficultè que cette conversion du monde a la foy de Iesus Christ est le plus grand de tous les miracles, qui se virent jamais en la terre. Et neantmoins il est vray, que le monde creut, & que l'Evangile ne retentit pas seulement, mais qu'il fut mesme receu, & qu'il *fructifia* dés le vivant des disciples du Seigneur en tous les pays du monde alors connus. Et les livres des Gentils mesmes qui vivoyent alors, font foy que ce qu'en dit l'Apôtre ici & ailleurs, est tres vray; puis que nous y lisons, que les Chrétiens fourmilloient par tout dans tous leurs pays malgré eux; que dés le vivant de S. Paul il s'en treuvoit une grande multitude a Rome * mesme, le premier siege de l'idolatrie, & que dans la Bithynie, † province d'Asie, les temples des faux

Chap. III.

Col. 1. 6.

* *Tacite en ses Hist.*

† *Pline en son ep. a Trajan sur les sujets des Chrétiens.*

kkk Dieux

Chap. III.

Dieux étoient desja delaiſſés, & deſerts, quatre ou cinq ans ſeulement apres la mort de S. Iean. Quelles & combien claires devoient eſtre les juſtifications de la divinitè du Seigneur, puis qu'elles eurent aſſes de force pour perſuader en ſi peu de temps un ſi grand monde de ſe faire Chrêtien? Et quelle doit encore eſtre la puiſſance de ce Dieu manifeſtè en chair, d'avoir peu tirer un ſucces auſſi grand & auſſi miraculeux, que fut celuy-là, d'une action auſſi foible, que devoit eſtre celle de ſes diſciples, ſelon toutes les apparences de la nature? Enfin l'Apôtre conclud tout ce qu'il a dit de *Dieu manifeſtè en chair*, par ces dernieres paroles, *qu'il a ètè enlevè en gloire*; ſignifiant comme nous l'avons desja prouvè dans l'exercice precedent, l'aſcenſion du Seigneur au ciel, & ſa ſeance a la main droite de ſon Pere en une ſouveraine gloire. Et ici ne m'allegués point que cet article devoit aller devant celuy de la predication faite aux Gentils, & celuy de la converſion du monde. Cela ſeroit bon ſi l'Apôtre ètoit obligè de ſuivre ici ſcrupuleuſement l'ordre des

des temps. Ayant dit que *Dieu manifestè en chair, a ètè justifiè en Esprit*, il a ajoutè tout d'une suite ce qui regarde cette justification du Seigneur, assavoir la connoissance de sa divinitè qu'elle donna aux Anges, & aux Apôtres, d'où s'ensuivit la predication des Gentils, & la foy du monde; Ayant fait cela, il reprend maintenant ce qu'il avoit laissè, & qui sans cela eust deu estre joint avec les premieres paroles, que *Dieu a ètè manifestè en chair & justifiè en esprit*; pour signifier, que de cette condition basse, & couverte des infirmitez de la chair, où il étoit descendu pour se donner a connoistre aux hommes, il a étè élevè dans une gloire souveraine; selon ce que dit S. Paul ailleurs, que *s'étant aneanti soymesme en prenant la forme d'un serviteur & s'étant abbaissé* jusques a la souffrance *de la croix*, il a étè *en suite souverainement élevè & a receu un Nom au dessus de tout nom.* Et il a étè necessaire qu'il parlast de cet admirable changement fait en la personne mesme du Seigneur apres nous avoir representè celuy, que la veritè de sa doctrine fit dans le ciel & dans la terre; parce qu'autrement il

Chap. III.

Phil. 2. 7. 8. 9.

kkk 2 eust

Chap. III.

euſt ſemblè qu'il le laiſſoit toûjours dans la baſſeſſe de la chair, où il s'étoit manifeſtè. Pour nous ôter cette penſée, & nous aſſeurer, que la gloire de ſa chair n'eſt pas moindre, que celle de ſa doctrine, & que tout ce qui ſe fait ici bas en ſon Nom, n'eſt qu'un effet de la puiſſance & de l'autoritè divine, qu'il a maintenant au ciel & en la terre, a tres a propos ajoutè pour couronner le diſcours de ce grand myſtere, que *Dieu manifeſtè en chair & juſtifiè en eſprit*, a auſſi *étè élevè en gloire*; comme il étoit convenable & aux merveilles de ſon abbaiſſement precedent; & a l'equitè & juſtice du Pere eternel, & a la foy de ſes oracles, & a l'eſperance que nous avons en ſon ſalut. Fideles, quelles graces rendrons-nous au Seigneur, ou de la bontè qu'il a euë de s'abbaiſſer juſques a nous, & de manifeſter ſa divinitè en nôtre chair, uniſſant pour nôtre ſalut le ciel & la terre, Dieu & l'homme, l'eternitè & le temps, le fini & l'infini, la toute-puiſſance & la foibleſſe, la vie & la mort, la gloire & l'ignominie dans un meſme ſujet par un chef d'œuvre de ſageſſe le plus grand

& le

& le plus ineffabie qui fust jamais ? ou du soin qu'il a pris de justifier la veritè de ce mystere par des preuves si éclatantes, qu'elles l'ont fait croire aux Anges & aux hommes, & qu'elles desarment l'incredulitè de toutes les fausses raisons qu'elle apporte pour s'excuser d'y ajouter foy ? ou enfin de la faveur qu'il nous a faite de nous communiquer cet admirable mystere par la predication de ses Apôtres, a nous qui étions Gentils, insensès & idolatres, autant ou plus que les autres nations du monde ? La reconnoissance qu'il nous demande pour ces benefices ravissans, est que nous adorions son grand mystere, & que nous le recevions avec une foy sincere, & que ressentans la duretè de nôtre cœur, nous le priyons de l'ouvrir par cette vertu toute-puissante de son Esprit, qui fit autrefois croire le monde, le convertissant des tenebres de Satan a la lumiere de son royaume celeste ; & qu'en suite nous aimions ce Dieu manifestè en chair, & élevè en gloire, qui nous a tant aimés; que nous imitions son humiliation, renonçant a tout ce que la nature ou le

Chap. III.

 monde

Chap. III.

monde nous promet de grandeur, de hauteſſe, ou de contentement, pour chercher en luy ſeul nôtre juſtice, nôtre bonheur, & nôtre gloire; vivant doucement & innocemmment ſous ſes ordres, en toute honeſtetè, & saintetè. C'eſt là tout ce qu'il nous demande en recompenſe de toutes les merveilles, qu'il a faites pour nôtre ſalut. Si nous luy obeïſſons, il luy en reviendra de la gloire, la vertu & la puretè de nôtre vie étant un témoignage que nous rendons a la veritè de ſa parole, & a la grandeur de ſa puiſſance & de ſa bontè. Nous y treuverons auſſi nôtre bonheur, la paix de nos conſciences, & les douceurs d'une joye ſpirituelle, inenarrable & glorieuſe durant nôtre ſejour en la terre, & au ſortir d'ici le repos de tous nos travaux, & la jouïſſance eternelle de cette meſme vie, & de cette meſme gloire, où nôtre Sauveur a étè enlevè au deſſus des cieux. Luy meſme veuille nous y conduire par ſa parole, & par ſon Eſprit. Ainſi ſoit-il.

FIN.

De la Premiere PARTIE.

Page	Ligne	Corrigès
3.	7.	l'empesche
4.	10.	desja
	24.	n'eust
	25.	arrôser
5.	1.	achevasmes
	9.	mesme
	19.	arrester
6.	14.	regardast
7.	16.	nourris
	penult.	tost
9.	20.	misericordieux
10.	8.	delicieux
	9.	precieux
16.	19.	paroist
51.	17.	les testes de
58.	7.	ceux
75.	15.	de le trouver
88.	3.	saves, est la
	13.	connoist
91.	10.	charité, la fin
92.	9.	toutes les creatures
	11.	dans ce progres
100.	17.	veritable, & qu'elle
110.	5. 6.	mais la colere
	7.	& qui vange
114.	1.	une science trop
125.	14.	qui croyoient
126.	6.	qui le fissent
149.	4.	differents
151.	7.	l'honnesteté
161.	17.	pecheurs
163.	4.	faisant
	5.	Iesus
165.	14.	personnes
	18.	mesler
167.	6.	mesure
	15.	de tous les
171.	1.	vestu
204.	5.	ont tous
208.	17.	en tire
217.	7.	ne disons
228.	1.	en tira
230.	11.	clemence
231.	12.	Christ, si
233.	1.	veinquist
	2.	mist
236.	12.	sage. C'est ainsi que les Grecs ont accoustumé d'employer les paroles du Prince de leurs Poëtes, disant souvent d'un homme extremement sage, qu'il n'y a que luy.
238.	2.	reconnoistre
239.	23.	imaginies
	penult.	fust
241.	8.	a mise

 244. 1. peust

Page	Ligne	Corrigès
244.	1.	peuft
	4.	Maiftre
	10.	reconnoiftre
248.	2.	le confiant
255.	7.	paroift
269.	11.	loys
295.	22.	tranquillitè?
298.	17.	fes bœufs
309.	21.	grandeur, & le.
328.	2.	afin
332.	6.	ce font
336.	24.	certifiès
338.	1.	les fideles
350.	21.	armées
367.	23.	homme
376.	2.	dit-il des
379.	4.	s'enfuyvoit
384.	22.	chair qui les perd,
	penult.	fauvè
400.	7.	que de ce que le
405.	24.	les marques
406.	3.	; & il ne
408.	5.	fuffent
412.	3.	inutile?
413.	7.	& tout èclatant
	8.	veftu
417.	15.	& s'ètant interposè
419.	13.	paralelle
423.	15.16.	difant que nous
444.	18.	pourrois
454.	14.	croire fa fatisfaction
457.	14.	la fouffrant, qui
	18.	tefmoignage?
	20.	par fa fapience
459.	10.	a pas une
462.	14.	impertinent?
463.	10.	fans aucune enveloppe
481.	penult.	a fallu
491.	4.	des lieux
495.	6.	commandement (car la
519.	20.	autres eft mefme
525.	8.	comme il eft
540.	7. *av. la fin.*	m'objectès
541.	6. *av. la fin.*	tous leurs ornemens
564.	17.	quelque Angeliques
570.	dern.	& de Sermons
571.	6.	ils paroiffent
574.	8.	grand prix. C'eft
589.	13.	hideux
594.	9.	leur converfation
600.	21.	ou les
	26.	fuyent
627.	4	ètablit
641.	6. *av. la fin.*	point de fujet
652.	4. *av. la fin.*	s'ètend generalement a tous
657.	20.	le corps bien
658.	3. *av. la fin.*	qu'elle dèchire
662.	10.	Phileas
676.	17. 18.	s'il y avoit eu
678.	6.	paix & l'ordre
684.	3. *av. la fin.*	n'eft pas fimplement un
693.	7. *av. la fin.*	Chrètiens. C'ètoient
706.	3.	
710.	2.	bien,

Page	Ligne	Corrigès
710.	2.	bien, & religieusement
712.	7.	admirées, & couronnées
	6. *av. la fin.*	des qu'il en fut sorti
715.	3.	ne l'attristent, &
717.	17.	deux partis, &
733.	8. 9.	avaricieux ; chacun
754	4.	la promesse
764.	7. *av. la fin.*	du tronc de
766.	12.	épouse bien-aimée
774.	4. *av. la fin.*	suffisent pas pour
782.	8.	que dans le
817.	14.	qu'y étant
837.	23.	Mais quant à
840.	6 *av. la fin.*	nous avions à
855.	2.	ou qu'il s'est ma-
866.	2.	si sa gloire
876.	2.	de ses iniques

En MARGE.

Page	Ligne	Corrigès
	17.	Manguin
420.	8.	solus
649.	3.	Maffei.
676.	23.	gr. cod.
692.	6.	L. 2.
704.	4.	Stobée
765.	vis à vis de la lig.13.	Pseaume 87.3.
766.	3.	a Matth. 27.53.